EGLISE PROTESTANTE UNIE DE FRANCE
Communion luthérienne et réformée
1er SYNODE NATIONAL

LYON 8-12 mai 2013

SYNODES REGIONAUX 2012

Centre-Alpes-Rhône :	**9-11 novembre**
Cévennes-Languedoc-Roussillon :	**19-21 octobre**
Eglise Evangélique Luthérienne de France –	
Inspection de Montbéliard :	**27-28 octobre**
Eglise Evangélique Luthérienne de France –	
Inspection de Paris :	**19-20 octobre**
Est :	**27-28 octobre**
Nord-Normandie :	**19-21 octobre**
Ouest :	**19-21 octobre**
Provence-Alpes-Corse-Côte d'Azur :	**12-14 octobre**
Région Parisienne :	**19-21 octobre**
Sud-Ouest :	**27-28 octobre**

SYNODES REGIONAUX 2013

Centre-Alpes-Rhône :	**17 mars**
Cévennes-Languedoc-Roussillon :	**16 mars**
Est :	**16 mars**
Inspection de Montbéliard :	**16 mars**
Inspection de Paris :	**23 février**
Nord-Normandie :	**16 mars**
Ouest :	**16 mars**
Provence-Alpes-Corse-Côte d'Azur :	**16 mars**
Région Parisienne :	**16 mars**
Sud-Ouest :	**16 mars**

VOIX DELIBERATIVES

Les délégués ci-dessous ont été élus par les synodes régionaux de mars 2013 pour une période de 4 ans. Ceux qui ont effectivement siégé à ce synode sont indiqués par un astérisque.

CENTRE ALPES RHÔNE :
Ministres : Stephen BACKMAN (excusé), Magali CARLIER*, Vincent CHRISTELER*, Jean DIETZ*, Anne FAISANDIER*, Romain GAVACHE*, Magali GIRARD*, Bernard MILLET*.
Laïcs : Marie ALLEVARD*, Jean-Baptiste CARTIER*, Marie DESCHAMPS*, Danielle FOUILLOUX*, Françoise PERRIER-ARGAUD*, Nary RAZANAMPARANY*, Philippe SAUTTER (excusé), Emmanuel VALLA*.

Suppléants :
Ministres : Jean-Paul BRUNEL, Hugues GIRARDEY, Franck HONEGGER, Marcel MBENGA, Hyun Seok OH, Olivier RAOUL-DUVAL, Nicole ROULLANT RUPP*, Christophe SINGER.
Laïcs : Noro ANDRIANALY, Catherine BERGERON, Jacques BOURQUIN, Jean-Pierre CHARLEMAGNE, Julie-Marie MONGE*****, Michelle VALLERY, François VELTEN.

CEVENNES LANGUEDOC ROUSSILLON :
Ministres : Jean-François BREYNE*, Rédouane ES-SBANTI*, Eric GALIA*, Christophe GRANADE (excusé), Jean-Christophe MULLER*, Monique ORIEUX*.
Laïcs : Roselyne ARNAUD-DESPRES*, Michèle BENEDETTINI-GOEURY*, Annie COLOMBERO*, Délie MULLER*, Serge RASPAUD*, Patrick RUSSIER*.

Suppléants *:*
Ministres *:* Christophe AMEDRO, Titia ES-SBANTI, Nicola KONTZI-MERESSE, Christine MIELKE-GOURIO, Nicolas BLANC.
Laïcs *:* Véronique LEMARIE, Stephan LOMBARDI, Nelly PAPPAS, Corinne SALERY, Bertrand VIDAL.

EST :
Ministres : Edith KESSLER-HEITZ*, Geoffroy PERRIN-WILLM*, Andreas SEYBOLDT (excusé).
Laïcs : Jean-Georges DORSI*, Henry LASLANDES*, Pierre LECOANET*.

Suppléants *:*
Ministres *:* Jean-Charles BEAUCHAMP, Pierre-Emmanuel PANIS*.
Laïcs *:* Pierrette GAROT, Jean PUIS, Esther SANSEIGNE.

INSPECTION DE PARIS :
Ministres : Frédéric CHAVEL*, Claudia HEIDEMANN*, Jean-Frédéric PATRZYNSKI*.
Laïcs : Patricia HILDEBRAND*, Jean-Luc ESCHEMANN*, Joachim SCHMOLL*.

Suppléants :
Ministres : Alain JOLY, Laza NOMENJANAHARY, Karin PACHECO-SAINSBURY.
Laïcs : Antoine AGUDZE, Didier AMRHEIN, Marcelin DIBY.

NORD-NORMANDIE :
Ministres : Jérémy DUVAL (excusé), Eric GEORGE*, Marie-Pierre VAN DEN BOSSCHE*, Frédéric VERSPEETEN*.
Laïcs : Ayité CREPPY*, Sylvie OUVRY*, Andrian RAKOTOARIJAO*, Agnès TURCK*.

Suppléants :
Ministres : François DIETZ, Sébastien FRESSE, Robin SAUTTER, Richard TAUFER*.
Laïcs : André ARGAUD, Caroline CHAPOT, Pascale SUHR, Sophie VERHOEVEN.

OUEST :
Ministres : Ariane MASSOT*, Michel PARET*, Michel CLEMENT*, Etienne BERTHOMIER*.
Laïcs : Francis MOREAU*, Françoise GIFFARD*, Loïc ENGELHARD*, Michel TOILLON*.

Suppléants :
Ministres : Caroline SCHRUMPF, Eléonore LEVEILLE-BELUTAUD, Roland POUPIN, Solange WEISS DEAUX.
Laïcs : Mireille CHALARD, Sébastien GRESSE, Eric de TRAZ, Muriel RATIER.

PROVENCE ALPES CORSE COTE D'AZUR :
Ministres : Christian BARBERY*, Ottilie BONNEMA*, Giovanni MUSI*, Paolo MORLACCHETTI*.
Laïcs : Roland GREGOIRE*, Monique POIREE*, Alain MILLET*, Yves RAOUX*.

Suppléants :
Ministres : Sibylle KLUMPP, Didier MEYER, Christophe MONTOYA, Cécile PLAÂ.
Laïcs : Christiane DEGROOTE, Louise AGASSE, Frédéric von MIGOM.

REGION MONTBELIARD :
Ministres : Gwenaël BOULET*, Joël DAUTHEVILLE*, Jean-François GUERY*, Pascal HUBSCHER*, Mayanga PANGU*.
Laïcs : Lucien ABAH*, Colette DUVERNOY*, Michèle MARLIER*, Marie-Christine MICHAU*, Odile MONNIN*, Jean-François NARDIN*, Marc ORTLIEB*.

Suppléants :
Ministres : Aurélie DERUPT, Mirana DIAMBAYE, Grégory FRANCO, Hope NENONENE, Manyana NGASI.
Laïcs : Jean-Daniel CHEVALIER, Corinne FOLLETETE, Chantal GIRARDIN, André GROSJEAN, Alain OLIVA, Bernard PERRIGUEY, Robert RHODES.

REGION PARISIENNE :
Ministres : Victor ADZRA*, Florence BLONDON*, Béatrice CLERO-MAZIRE (excusée), Paul DORE*, Isabelle HERVE*, Vincens HUBAC*, Agnès von KIRCHBACH*, Robert PHILIPOUSSI*.
Laïcs : Bruno BARTH*, Marie-Pierre COURNOT*, Judith DORE*, Joëlle HERSCHTEL-JORNOD*, Béatrice KRAEMER*, Jean LOIGNON*, Thierry MOURGUE*, Michel RAYROUX (excusé).

Suppléants :
Ministres : Esther BOULINEAU, Jean-Marie de BOURQUENEY, Andréas LOF, Lendo MAKUNGA, Agnès SCHAEFFER, Daniel SCHRUMPF, Simon WIBLE, Sook-Hee YOUN*.
Laïcs : Didier ACKET, Isabelle BECHON, Frédérique HEBDING, Jean-Marcel LEBRE, Jean-Claude LACROIX***,*** Jean MAHER, Muriel OTT WARNERY, Isabelle ZUBER.

SUD-OUEST :
Ministres : Anne-Marie FEILLENS*, Christophe JACON*, Valérie MALI*, Laurent MARTY*.
Laïcs : Chantal FABRE*, Viviane GABARRA*, Pauline JEANMOUGIN*, Daniel SCHOENENBERGER (excusé).

Suppléants :
Ministres : Elisabeth BRINKMAN, Michel JACOB, Philippe PLOUVIET.
Laïcs : Françoise CRESPIN, Patrick HOUSSARD, Philippe CROUZET*.

ASSOCIATION POUR LA COMMUNION AVEC L'UEPAL :
Titulaires :
Ministres : Jean-François COLLANGE*, Christian KRIEGER*.
Laïcs : Jean-Brice de TURCKHEIM (excusé).

VOIX CONSULTATIVES

Collège des Œuvres et Mouvements :
Titulaires : Jean-Jacques DEMOUVEAUX (excusé), Rainer DOUMONT*, Christian GALTIER*, Samuel GUINARD, Sœur MIREILLE*, Francis MULLER*, Catherine PERRIN*, Alain SALERY*, Jean-Charles TENREIRO*, Sylvie WOLFF*.
Suppléants : Marc de BONNECHOSE, Alain DEHEUVELS, Jean FONTANIEU, Jean FREY*, François WALTER.

Facultés de théologie protestante :
IPT Montpellier : Marc BOSS*
IPT Paris : Raphaël PICON*
Strasbourg : Jérôme COTTIN*(partiellement), Isabelle GRELLIER*(partiellement)

Présidents de conseil régional réformés et inspecteurs ecclésiastiques :
Bertrand de CAZENOVE* (RP), Olivier FILHOL* (NN), Pierre GROSSEIN* (CAR), Emmanuelle CARRIERE-SEYBOLDT* (E), Valérie MITRANI* (O), Alain PELISSIER* (SO), Gilles PIVOT* (PACCA), Sophie ZENTZ-AMEDRO* (CLR), Fabrice PICHARD* (RM), Jean-Frédéric PATRZYNSKI* (IP) (déjà nommé).

Trésoriers de conseil régional :
Fabien DESGRANGES (RM)(excusé), Christine IRRIBAREN* (SO), Jean-Pierre KURES (E)(excusé), Christian LACROIX* (O), Joerg LANGENDORF (IP), Michel MARCUCCI* (NN), Michel MAZET* (CAR), Michel PRAT* (CLR), Ghislaine ROSSIER (PACCA)(excusée), Christian VOITELLIER* (RP)

Membres de la délégation de l'EPUdF à l'assemblée générale de la FPF :
Roger-Michel BORY*, François CLAVAIROLY*, Janine PIROTTE*, Isabelle SANTESTEBAN*, Laurent SCHLUMBERGER*.

Membres de la délégation de l'EPUdF au conseil du Service protestant de mission-DEFAP :
Agnès CHAVEY*, Stéphane GRIFFITHS*.

Représentante de l'EPUdF à la Cévaa-Communauté d'Eglises en mission :
Irène SCHAERER*.

Membres du conseil national qui ne sont pas ou plus membres du synode avec voix délibérative :
Olivier ABEL*, Christel ADLAN-MERINI*, Muriel BOILAT*, Marie-Hélène BONIJOLY*, Daniel BOUYSSOU (excusé), Elisabeth BRINKMAN*, Jacques CAMINCHER*, Albert DUMON*, Didier FIEVET*, Daniel GAUBIAC*, Verena GONIN*, Nadine HELLER*, Renaud HUCKEL*, Françoise JOUVE*, Pierre LAURENT*, Bernd LEFORT (excusé), Jean-Pierre MARTZ (excusé), Lucile MESNIL*, Marion PETER*, Denis RICHARD*, Jan-Albert ROETMAN*, Eric SERFASS*, Laurent SCHLUMBERGER* (déjà nommé) Isabelle VEILLET*, Esther WIELAND-MARET*.

Commission des ministères :
Président : Christian BACCUET*
Membre : Marie-Françoise ESCOT*

Pôle national formation : Bernard DUGAS*

Coordination interrégionale pour l'évangélisation : Béatrice HOLLARD-BEAU (excusée)

Secrétaire général : Bertrand de CAZENOVE* (déjà nommé)

Conseiller juridique : Jean-Daniel ROQUE*

Président de la Fédération protestante de France : Claude BATY (excusé)

Service protestant de mission-DEFAP
Président : Jean-Arnold de CLERMONT*

Présidente du conseil de l'Institut protestant de théologie :
Sylvie FRANCHET d'ESPEREY*

Président de la Commission académique : Olivier MILLET (excusé)

Membres de la Commission des Affaires générales :
Paul DORE* (déjà nommé), Eric GEORGE* (déjà nommé), Christiane IRRIBAREN* (déjà nommée), Alain MILLET* (déjà nommé), Jean-Pierre RIVE*, Patrick RUSSIER* (déjà nommé).

INVITES

Union nationale
Directeur des Services : Thierry BESANCON*
Trésorier délégué : Michel HAFFNER*
Secrétaire administrative : Evelyne TIERCET*
Secrétaire national du Pôle national formation : Andrew BUCKLER*
Secrétaire national de la Coordination interrégionale pour l'évangélisation : Guy BALESTIER*
Secrétaire national à l'animation des réseaux Jeunesse : Marc SCHAEFER*
Secrétaire national aux Relations internationales : Didier CROUZET*, Claire SIXT-GATEUILLE (à partir du 1er.07.2013)
Chargée de mission nationale catéchèse : Laurence BELLING*

Fédération protestante de France
Secrétaire général : Yves PARREND
Chargée des relations œcuméniques : Jane STRANZ

Défap
Secrétaire général : Christian BONNET*

Etudiants de chacune des Facultés de théologie
IPT Montpellier : Christophe HOUPERT
IPT Paris : Sophie OLLIER*
Strasbourg : Amélie FRANCO*

Rapporteurs au synode national :
Christian BACCUET* (déjà nommé), Mayanga PANGU* (déjà nommé), Denis RICHARD* (déjà nommé), Christian GALTIER* (déjà nommé), Sylvie WOLFF* (déjà nommée).

AUTRES INVITES

Chargé de mission du conseil national pour les questions de communication-Internet : Ianirina RAKOTOARIVONY*
Les Editions Olivétan : Henri FISCHER
Théovie : Katharina SCHÄCHL*
Ministres nouvellement inscrits au rôle et ayant eu une reconnaissance liturgique durant l'année : Dominique COLOMBIER*, Bruce DENNIS*, Aurélie DERUPT*, Hugues GIRARDEY (excusé), Philippe GRAND d'ESNON*, Eléonore LEVEILLE-BELUTAUD*, Nina LIBERMAN*, Stefano MERCURIO*, Wulf OPPERMANN, Geoffroy PERRIN-WILLM*(déjà nommé), Edmond RAZAFIMAHEFA*, Magalie SCHVARTZ*, Lilian SEITZ*, Juliette TONJE*, Christine URBAN*.

Les informateurs régionaux : Emmanuelle CARRIERE-SEYBOLDT* (déjà nommée), Daniel CASSOU*, Laure CRAMPONT*, Rédouane ES-SBANTI*(déjà nommé), Frédéric GENTY*, Anne HEIMERDINGER, Franck HONEGGER*, Christophe JACON*(déjà nommé), Gérald MACHABERT*, Nadia SAVIN (excusée), Eric TROCME*, Frédéric VERSPEETEN* (déjà nommé), Doris ZIEGLER (excusée)

Le président sortant du conseil régional de la Région parisienne : Jean-Charles TENREIRO* (déjà nommé)
Le président sortant du conseil régional de la région Est : Pierre LAURENT* (déjà nommé)
L'inspecteur ecclésiastique sortant de la région de Montbéliard : Joël DAUTHEVILLE* (déjà nommé)
L'inspecteur ecclésiastique de la région de Montbéliard élu, entrant en fonction le 2 juin 2013 : Fabrice PICHARD* (déjà nommé).
Eclaireuses et Eclaireurs unionistes de France : Elsa BOUNEAU*

Synode national de Lyon

Aumônerie du synode : Jacques-Noël PERES*
Coordonnateur du secrétariat du synode : Marc COUMONT*
Secrétariat technique : Françoise FREMOND*, Evelyne RATTI*

Coordonnateur de l'organisation du synode : Jean-Marc BOLLE*
Chargés de l'événementiel : Audrey REYNARD*, Michel RAYROUX*
Equipe de pilotage pour l'organisation du Synode (non membre à un autre titre) : Martine FLEUR*, André ZWILLING*
Le comptoir de librairie « Un temps pour tout » : Guylène DUBOIS*, Béatrice GOURLAN*

Personnes proposées aux élections qui ne sont pas nommées par ailleurs :
Conseil national : Laïcs : Emmanuel de BARY (excusé), Jean FREY*, Christiane LAURENT (excusée).
Commission des ministères : ministres Gilbert CARAYON, Mirana DIAMBAYE*, Dominique HERNANDEZ ; laïcs : Marie-Hélène WIECZOREK.
Coordinations : laïcs : Corinne BITAUD, Anne-Marie BORNE (excusée), Jean-Pierre CHEVALLIER, Thierry FABIAN (excusé), Jean-Pierre LE GUILLOU*, Corinne MAROTO ; ministre : Hope NEONENE*, Caroline SCHRUMPF*.

PROCES VERBAL DES SEANCES

ET DECISIONS

SÉANCE DU MERCREDI SOIR 8 MAI 2013

Le premier synode national de l'Eglise Protestante Unie de France est ouvert à 20 h 30 au Centre Valpré - LYON ECULLY, accueilli par la paroisse et l'Eglise locale de Lyon.
Le culte est présidé par l'aumônier de la session, le professeur Jacques-Noël Pérès. Après l'invocation antiphonée et le chant du psaume 100, la prédication porte sur l'Epître de Paul aux Galates (dont une lecture continue est proposée au cours de ce synode). Pour ce temps de culte : 3,6-7 et 1, 1-10. Une « lecture spirituelle » prolonge la méditation (Basile de Césarée, Lettre 97 au Sénat de Tyave). Après la prière, le cantique 528 (AEC) « Ô Jésus, tu nous appelles à former un même corps. »

Appel des délégués

Le secrétaire général Bertrand de Cazenove procède à l'appel des délégués et invités au premier synode de l'Eglise protestante unie de France. Le nombre de délégués convoqués à voix délibérative est de 103. La majorité simple est de 52 voix. Pour chaque collège confessionnel, la majorité est de 11 voix pour le collège luthérien et de 42 voix pour le collège réformé.

Le président du Conseil national, Laurent Schlumberger, préside aux diverses élections en vue de la constitution du bureau du Synode.
Les questeurs et les secrétaires sont élus par acclamation.

Pour les élections, l'appartenance luthérienne ou réformée sera indiquée, après le nom, par « L» ou « R ».

DECISION 1 - ELECTION DU BUREAU DU SYNODE

Sont élus :
En qualité de questeurs, Jean-François Nardin (RM) L, Etienne Berthomier (O)R, Jean-Georges Dorsi (E)R, Roland Grégoire (PACCA)R, Laurent Marty (SO)R, Sylvie Ouvry (NN)R, Joachim Schmoll (IP)L, Eric Trocmé (NN)R. Chef-questeur : Jean-François Nardin.
En qualité de secrétaires, Jean-François Breyne (CLR)R, Vincent Christeler (CAR)R, Annie Colombero (CLR)R, Danielle Fouilloux (CAR)R, Marie-Christine Michau (RM)L, Sylvie Wolff (O&M).

Le pasteur Laurent Schlumberger, président du conseil national de l'Eglise réformée de France propose, comme vice-modérateurs représentant les deux collèges, Marie Allevard (CAR-ERF) et Pascal Hubscher (RM-EELF). Ils sont élus à mainlevée par 65 voix.
Le pasteur Gilles Pivot est élu modérateur par 89 voix, 1 voix à Eric Galia et 1 bulletin nul.

Ouverture de la session

Après la mise en place du bureau du Synode, le modérateur donne lecture de la déclaration d'Union.

Message d'accueil

Messieurs Jean-Christophe Thibault, président du conseil presbytéral de la communauté luthérienne de Lyon, et Joël Rochat, président du consistoire réformé de Lyon, souhaitent la bienvenue au synode, sur un mode humoristique, ils soulignent l'engagement de 150 bénévoles, du Coordonnateur Jean-Marc Bolle et présentent un diaporama illustrant le témoignage des Eglises lyonnaises.

Le modérateur Gilles Pivot répond par une brève allocution : il adresse ses remerciements aux membres des Eglises de Lyon. Il évoque de bonnes raisons d'être à Lyon : le 75ème anniversaire du synode fondateur de Lyon (1938) et le 450ème anniversaire de celui de 1563 dans cette même ville, qui traitait notamment des consistoires, et du rôle des ministres (notamment ceux rayés du rôle et déclarés … « vagabonds »). 2013 : pour que cette date reste dans la mémoire de l'Eglise protestante unie de France, celle d'un synode vécu dans une communion fraternelle extrêmement forte, qui a grandi et qui est à placer sous le signe de la reconnaissance. Le modérateur souhaite un synode 2013 « édifié par les méditations, enrichi par les débats et encouragé par les décisions. »

DECISION 2 : ADOPTION DE L'EMPLOI DU TEMPS

Par 85 voix, et 1 voix contre, le synode adopte le projet d'emploi du temps qui lui a été soumis.

Le modérateur rappelle que l'heure limite pour le dépôt des vœux est 20 h 30 le jeudi 9 mai, et propose au synode que la commission des affaires générales soit complétée par un membre luthérien.

DECISION 3 : ELECTION COMPLEMENTAIRE A LA C.A.G.

Par acclamation, le synode désigne, pour cette session, M. Jean-Luc Eschmann, de l'inspection luthérienne de Paris, comme membre de la commission des affaires générales.

Messages des présidents

Les présidents des comités directeurs, Joël Dautheville et Laurent Schlumberger, prononcent conjointement et en alternance un bref message.
Ils soulignent le chemin parcouru depuis Sochaux (2007) et l'action de grâce suscitée. Ils saluent les nouveaux délégués ainsi que les ministres ordonnés depuis le synode de 2012. Les nombreuses adaptations, révisions de textes, aménagements administratifs, reconfiguration de la carte des régions, modalité d'adhésion aux organismes internationaux, font de l'Eglise protestante unie de France une Eglise « en ordre de marche », appelée à conjuguer (*con-juguer* : ensemble sous le joug…) sa mission et sa spiritualité. Une Eglise invitée à entendre : « Eglise protestante unie, lève-toi et marche,…le Seigneur est avec toi ! »

Après avoir remercié les deux présidents pour leur message, le modérateur fait part au synode de messages fraternels qui lui sont adressés.

1) Du Père Olivier Ribadeau-Dumas, *secrétaire général adjoint de la Conférence des évêques de France* : « Monsieur le Pasteur, cher Ami,
Nouvellement élu secrétaire général de la Conférence des évêques de France, je voulais vous dire alors que nous sommes nombreux à Lourdes pour Diaconia 2013, combien je suis uni à vous tous qui vous retrouvez pour ce grand moment de vos Eglises. Je veux vous assurer de ma prière et de ma pensée très fraternelle, demandant à Dieu qu'il nous aide à être chaque jour davantage témoins de l'Evangile au cœur de ce monde magnifique et difficile. Le père Lemaître vous redira de vive voix notre grande proximité. Très fraternellement».

2) De la Cévaa (Communauté évangélique d'action apostolique) :
Message au synode de l'Eglise protestante unie de France, membre de la Cévaa
« Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du synode, sœurs et frères en Jésus-Christ.
La Communauté d'Eglises en mission (Cevaa), dont vous êtes des membres actifs, est particulièrement heureuse de s'associer à la joie qui est la vôtre en ce grand jour qui voit naître à la vie votre nouvelle Eglise. Notre monde souffre de divisions multiples et variées, souvent suivies par de grandes violences. Notre Christianisme s'est lui aussi placé trop souvent dans une telle optique. Alors oui, aujourd'hui est un vrai jour de fête à la gloire de ce Dieu qui voit plus loin que nos particularismes, que nos égoïsmes, que nos limites et qui se réjouit lorsque nous sommes un. Que la grâce et que la paix de notre Dieu vous accompagnent toutes et tous et en Eglise et que nous puissions ensemble témoigner ici et ailleurs de l'Evangile de vie au service de tous les humains. »
Pasteur Thierry Mulhbach, président de la Communauté.

Le modérateur donne ensuite la parole à l'aumônier, Jacques-Noël Pérès, dont la prédication porte sur Galates 2,11-21, soulignant le génitif, la foi « du » Christ, élément décisif du salut « par la foi ». Une lecture de Colomban de Luxeuil, (in « Instruction spirituelle 12.2 ») prolonge la méditation. Après la prière, le cantique 644 (AEC) « Nous venons près de toi »

La séance est levée à 22 h 05.

PREMIERE SEANCE DU JEUDI MATIN 9 MAI

La séance est ouverte à 8 h 30 par l'aumônier du synode, le pasteur Jacques-Noel Pérès.

Après le chant du psaume 47, lecture de l'Epître aux Galates, 3,15 à 29 ; lecture spirituelle : Hugues de Saint-Victor (1096-1141) « De la vanité du monde II, 715 », puis, après la prière, le cantique AEC 490 « Seigneur Jésus, qui est venu… »
Le modérateur Gilles Pivot rappelle les règles usuelles de prise de parole pendant le synode. Il précise que cette dernière année, le conseil exécutif de l'Eglise évangélique luthérienne de France et le conseil national de l'Eglise réformée de France ont siégé ensemble. L'expression « conseil national » désigne donc les deux comités directeurs siégeant ensemble.

Le modérateur Gilles Pivot invite le synode à l'étude du rapport du conseil national, des coordinations et des services de l'Union.

L'introduction à ce rapport n'appelle pas de remarques, ni la première page du rapport.

Page 2 du rapport, les informations sur la préparation des élections et délégation à l'AG de la FPF invitent à la décision suivante,

DECISION 4
Synchronisation de la désignation de la délégation à l'assemblée générale de la Fédération protestante de France, avec le calendrier électif de l'Eglise protestante unie de France

Vu la Constitution de l'Eglise protestante unie de France, notamment ses articles 11 (§ 2) et 12 (§ 5),
Vu les statuts de la Fédération protestante de France, notamment son article 11,

Le synode national de l'Eglise protestante unie de France, réuni à Lyon du 8 au 12 mai 2013, décide qu'à titre exceptionnel, les membres titulaires de la délégation de l'Eglise protestante unie à l'assemblée générale de la Fédération protestante de France seront désignés par le synode national de 2014 pour un mandat de trois ans seulement (2014-2017), afin que la délégation puisse être dorénavant renouvelée en même temps que le conseil national et les autres ministères collégiaux nationaux.

(89 voix pour 0 contre)

Point 115 sur la pluri-appartenance :

Intervention : Jean-Christophe Muller (CLR) regrette, au point 115, 2ème paragraphe, la mention du manque de maturation sur le sujet de la double appartenance. Dans la mesure où la confession de foi « Jésus-Christ est le Seigneur » caractérise le membre d'Eglise, cela rend possible la pluri-appartenance. Il n'y a rien à créer ou autoriser. D'autres traditions confessionnelles sont dans nos communautés. Il faut le vivre consciemment.

Edith Kessler-Heitz (Est) demande davantage de cadrage, et suggère un texte pour clarifier des situations qu'elle connaît dans des conseils presbytéraux. Marie-Christine Michau (Montbéliard) appuie cette demande. Sur le terrain, éventuellement dans des conseils presbytéraux, des catholiques sont engagés dans les Eglises, sans pour autant renoncer à leur Eglise d'origine, cela est vrai aussi pour des membres d'Eglises évangéliques.

Anne Faisandier (CAR) connait cette situation dans son Eglise. C'est une question de discernement et c'est vital pour notre Eglise : on ne discerne pas n'importe qui dans les conseils presbytéraux. Mirana Diambaye (RM) de Belfort confirme cette exigence.

Le modérateur remercie les intervenants sur ce sujet important et relève que l'an dernier, l'hésitation ne concernait que le collège réformé. Etant maintenant en Eglise unie, y aurait-il lieu de reprendre la question, un vœu dans ce sens pourrait-il être déposé ?

Point 121 Synode de Lyon

A quelques interrogations ou inquiétudes de délégués, Laurent Schlumberger (conseil national) rappelle que les infos étaient en ligne depuis 3 mois, des courriers envoyées aux paroisses et Eglises locales.

Point 123 une région unie.

Edith Kessler-Heitz (région Est) fait part de l'avance prise par la réalisation de la région unie « Est-Montbéliard » (consultation des synodes régionaux 2013 pour une mise en place en 2014). Elle souligne l'effort de pédagogie réalisé auprès des paroisses locales et les mutualisations déjà en place (le secrétariat commun).

Eric George (Nord Normandie) : la révision de la carte ne touche pas seulement Est-Montbéliard mais d'autres régions, dont la région Nord-Normandie, y compris dans des aspects financiers.

Point 124 Chartes de mutualisation

Alain Millet (CAG) demande des précisions sur la conception des ensembles (Constitution de l'EPUdF, art. 2, alinéa 3 et Règlement d'application) ainsi que sur leur fonctionnement actuel.
Sophie Zentz-Amedro (CLR, présidente du conseil régional) donne quelques précisions. Les chartes d'ensemble relèvent d'une expérimentation depuis 2008, suite au synode national de Toulouse en 2007. Elles ne représentent pas une structure de plus, mais l'engagement, à l'intérieur d'un consistoire, des équipes pastorales et des Eglises locales qui se regroupent pour une meilleure mutualisation des moyens et des compétences, en tenant compte des réalités territoriales et du vécu de chacune des Eglises locales. Pour certains, des résultats déjà concrets ont amené la rédaction d'une « charte » (cf. la Constitution) où l'accent est mis sur les particularités de chaque ensemble. Les Eglises locales, écrivent ce qu'elles vivent ou ont envie de vivre quant aux compétences mutualisées ou transférées (au conseil d'ensemble), notamment les ministres et leur suivi, la catéchèse, le témoignage…

Des volontés de regroupement ont été engendrées par le travail de rédaction de la charte, de mutualisation, en lien avec la dynamique de l'Eglise protestante unie.

Pierre Grossein (CAR) : depuis 3 ans, une dynamique est tout-à-fait semblable en Centre-Alpes-Rhône. Elle a démarré en mai 2010, en synode extraordinaire. Un point d'étape a été fait au synode régional de mars 2013. Dix-huit ensembles sont constitués, avec redéfinition des postes pastoraux. Les ensembles sont au service d'une relecture de la mission de l'Eglise. Ces structures d'ensemble mettent en avant le travail en commun et aident à sortir d'une vision étroite de l'association cultuelle. Un enjeu s'ajoute car le travail pastoral est lui-même modifié par les ensemble : le pasteur atteste d'une vocation personnelle avec une perspective collégiale. Il en est de même pour les ministères locaux. Ce n'est pas seulement la carte qui est modifiée, mais les ministères.

Jean-Christophe Muller (CLR) précise que le travail effectué en région CLR fait passer d'une expérimentation à une nouvelle façon de travailler et de penser les projets d'Eglises. Il y a passage de l'institutionnel à la catégorie du témoignage. L'évaluation personnelle du ministre comprend aussi la contribution qu'il peut apporter au projet d'Eglise. Le fait d'élaborer de nouveaux statuts à travers les chartes a aussi permis une répartition des responsabilités des uns et des autres. La gouvernance, la tenue des finances, sont, sous des modalités diverses d'un ensemble à un autre, clarifiées.

Annie Colombero (CLR) fait remarquer la nécessaire connaissance des uns et des autres et l'importance des rencontres, préalables à la mise en place d'ensembles.

Point 125 Dispositions fixant la procédure en matière de sanctions disciplinaires (Annexe 6 du dossier)

Alain Millet (CAG) : à propos de l'annexe 6 au rapport du conseil national, le point 3.3 précise la remarque de la commission des affaires générales concernant le remboursement des frais de la défense. Le texte indique, « frais de déplacement remboursés pour l'intéressé et ses défenseurs, mais pas pour les témoins ». Cette disposition parait sévère quant à la défense. La CAG proposerait « mais aussi pour les témoins ».

Jean-Daniel Roque (conseiller juridique) rappelle que cet article était en vigueur par souci d'économie, et pour ne pas bloquer ou retarder l'instruction. Les témoignages peuvent être oraux ou écrits. Il est cependant proposé une modification du texte par les comités directeurs qui proposent, en 3.3, de remplacer « *Mais non pas ceux des témoins dont il a demandé et obtenu l'audition.…* » par *« ainsi que, dans la limite d'un montant global préalablement défini par le conseil national, ceux des témoins dont il a demandé et obtenu l'audition ».*

Cette modification est aussi ajoutée au point 3.7, 3ème alinéa qui devient : « *les témoins, convoqués par la commission des ministères et autres que ceux dont la déposition a été demandée par l'intéressé, sont remboursés de leurs frais de déplacement, s'ils le demandent, dans la limite d'un montant global défini par le conseil national.* »

Monique Orieux (CLR) pose la question du « médiateur ». Jean Daniel Roque répond en précisant que la procédure est rare et que la médiation se situe avant la procédure.

A une question d'Alain Millet (CAG) sur le même sujet, il est précisé qu'il s'agit des témoins convoqués par la commission des ministères.

Le synode se prononcera ultérieurement sur cette nouvelle formulation.

A une question de Valérie Mali (Sud-Ouest) concernant le médiateur, Laurent Schlumberger (conseil national), précise, que dans l'article 28 de la Constitution de l'Eglise protestante unie de France, le conseil régional désigne une équipe de conciliation. La procédure disciplinaire ne vient qu'ensuite.

Sylvie Franchet d'Esperey (IPT) souligne que le mot de « justice » est trop peu employé dans l'Eglise !

Point 126 : le calendrier synodal

Jean Loignon (RP) souhaite une diffusion précoce et avant l'été (pour des devoirs de vacance !).

Roger Michel Bory (délégation ERF à l'assemblée générale de la FPF) souligne le travail de certaines équipes sur les sujets synodaux telle la relation de l'homme à la planète. Il appelle à l'approfondissement théologique de ces questions, notamment en vue des « 95 thèses » de 2017.

Eric George (NN-CAG) trouve la question des calendriers compliquée et ne voit pas la place de l'actualité.

Laurent Schlumberger (conseil national) invite à distinguer le calendrier, le sujet et la méthode. Le conseil national est renouvelé avant l'été 2013 et il s'agit du synode du premier semestre 2015.
Entre thèmes fondamentaux et appels urgents, les sujets sont nombreux : la confirmation, la bénédiction de couples pacsés, la création, le nucléaire, l'œcuménisme,… bref, plus de propositions que de possibilités : le discernement et la hiérarchisation des urgences sont nécessaires.

Quant à la méthode, il revient au conseil national la responsabilité de choisir les sujets à l'ordre du jour des synodes en ce début de période quadriennale, mais il est à l'écoute des indications du Synode.
Comme la CAG le conclut : « Comment marcher dans un monde qui court ? »

Point 2 Animation : 2.1.

Jean-Christophe Muller (CLR) pose la question des modalités de renouvellement des coordinations synodales et une clarification en vue des élections car ni évaluation, ni bilan ne figurent. Laurent Schlumberger (conseil national) rappelle que ces questions ont été traitées à Belfort (2012).

Une question est posée (point 2.2) sur le coût de l'identité visuelle (logo) de l'Eglise unie. Il est de 14 137,80 €.

Sophie Zentz Amédro (CLR) rappelle qu'on a voté en synode national le nom « Eglise protestante unie de France ». Une communication cohérente est nécessaire, tant pour la communication interne que pour la communication externe sur l'appellation et le respect de cette nouvelle appellation. Il est important d'écrire en toutes lettres la dénomination, et non en sigle. C'est un effort à faire dans toutes les communications et dans tous les textes.

Point 2.3. La communication de l'Eglise protestante unie de France

Pierre Grossein (CAR) évoque le cahier des charges du permanent « chargé de communication », et insiste sur la communication interne et externe. Pour lui, la communication est aussi communion au service de la diversité de l'Eglise et du témoignage. Le chargé de la communication n'est pas seulement un porte-parole comme relai d'opinion.

Bertrand de Cazenove (secrétaire général), en réponse, renvoie à l'annexe 4 au rapport du conseil national qui décrit le cahier des charges du « secrétaire national chargé de la communication » et notamment le paragraphe « Finalités ». Le « chargé » n'est pas seulement un communiquant porte-parole, mais un témoin qui aide à témoigner.

Dans le cahier des charges, Alain Millet (CAG) trouve que « être attentif » est faible et préfèrerait plutôt des verbes d'action.

Isabelle Hervé (RP) fait remarquer, sur le site web, le silence dans le clip-vidéo où s'échange un livre, sans que des paroles soient échangées. Elle signale par ailleurs la difficulté de trouver les collègues de la région luthérienne de Paris à partir du site de la région parisienne.

Bertrand de Cazenove (secrétaire général) signale que l'accès au site luthérien ne se fait pas par la carte des régions, mais par un lien en bas de page.

Françoise Giffard (Ouest), à propos du profil du poste, pose la question d'un ministre ou d'un spécialiste de la communication. Laurent Schlumberger (conseil national) répond, pour le « chargé de communication », le souci du témoignage rend nécessaire l'appel à un ministre de l'Eglise.

Etienne Berthomier (Ouest), Jean-Frédéric Patrzynski (Inspection de Paris), Anne Faisandier (CAR), interviennent pour quelques précisions sur le profil de ce poste de « secrétaire national ».

Le modérateur met aux voix le cahier des charges du « secrétaire national chargé de la communication » tel qu'il figure en annexe 4 du rapport du conseil national

DECISION 5 - Dispositif relatif à la communication

Vu le rapport du conseil national et son introduction, au synode national d'Orléans (2011),
Vu le message des présidents du conseil exécutif et du conseil national, le rapport du conseil national, son introduction, son annexe 5 et la décision afférente, au synode national-général de Belfort (2012),
Vu le rapport du conseil national et son annexe 4,

Le synode national de l'Eglise protestante unie de France, réuni à Lyon du 8 au 12 mai 2013, approuve les finalités, les missions et les activités relatives au dispositif relatif à la communication telles qu'elles sont décrites dans l'annexe 4 du rapport du conseil national.

(82 voix pour, 4 contre)

DEUXIEME SEANCE DU JEUDI MATIN 9 MAI

Le synode reprend, à 11 h, la suite de l'étude du rapport du conseil national, des coordinations et services de l'Union.

Chapitre 24, « Groupes de travail », **point 241 :** Bénédictions de couples PACSés, hétéro et homosexuels. »

Serge Raspaud (CLR) est en désaccord avec le texte émanant de la Fédération protestante de France dans la mesure où il apparaît médiatiquement, comme une « position protestante » bien que les Eglises ne soient pas concernées en tant que telles. S'il faut « rendre à Dieu ce qui est à Dieu et à César… », ici c'est César qui est concerné par le sujet !

Jean-Pierre Rives (FPF, président de la commission éthique et société) indique pour le 22 mai un colloque « Couples, familles et filiation », à Paris, qui devrait faire avancer la réflexion et produire éventuellement d'autres textes.

Martine Fleur (présidente de la commission Information de la FPF) reconnaît qu'il s'agit d'une communication institutionnelle et non des Eglises et de leurs membres, d'où la difficulté d'une parole. Mais il était difficile de ne rien dire. Peut-être le colloque aiderait-il ?

Valérie Mitrani (Ouest, membre du conseil de la FPF) précise que le document n'a pas été suffisamment travaillé en conseil de la Fédération, mais par quelques membres désignés par ce conseil. L'unanimité n'est pas dans le conseil, d'où la difficulté d'une parole qui soit commune. D'ailleurs, dans l'Eglise protestante unie de France, il n'y a pas non plus l'expression d'une unanimité sur le sujet, pas plus qu'à la Fédération protestante de France.

Jean-Christophe Müller (CLR) trouve que le document ne met pas en valeur la diversité. Cette diversité devrait être explicitée, éclairée. C'est, par exemple, ce qu'a réalisé le « Christianisme social ». La justification de positions diverses devrait être « notre marque de fabrique ».

Annexe 7 du rapport :

Dispositions relatives aux enseignants de l'Institut protestant de théologie et au pourvoi des postes.
Pour compléter l'article 21 de la Constitution de l'Eglise protestante unie de France, concernant les ministères, le synode est invité à ratifier, de manière provisoire et sous réserve de modifications ultérieures de la Constitution, le texte arrêté par les comités directeurs de l'Eglise protestante unie de France.

DECISION 6 - Dispositions relatives aux enseignants de l'Institut protestant de théologie et au pourvoi des postes.

Le synode national,

Vu l'article 21 de la Constitution,

Sur proposition des comités directeurs,

Ratifie les dispositions relatives aux enseignants de l'Institut protestant de théologie et au pourvoi des postes.

(93 voix pour et 0 contre)

Le modérateur, après avoir fait remarquer dans le rapport du conseil national, le document d'information numéro 2, « Rôle des ministres de l'Eglise protestante unie de France », signe d'unité de l'Eglise protestante unie, invite le synode à l'étude du point 6 des projets de décisions relatifs au rapport du conseil national et à ses annexes.

Ce point comporte notamment, pour la région Cévennes Languedoc Roussillon, la suppression de tous les postes et des charges d'aumônerie, ainsi que la création de nouveaux postes et charges d'aumônerie.

Ce projet de décision donne lieu à un examen par la commission des affaires générales ; Christiane Iribarren (CAG) prend la parole pour préciser que les suppressions et créations de postes en CLR correspondent à une réflexion sur 5 ans, aux consultations les plus larges, et surtout au vote unanime, sans voix contre, du synode de cette région.

Lecture est faite de ce projet de décision.
Une question de Jean Loignon (RP) concerne la suppression de l'aumônerie régionale des prisons et donc de la desserte des établissements pénitentiaires de la région PACCA.

Gilles Pivot (président conseil régional PACCA) précise que ce poste n'est plus pourvu par un ministre depuis longtemps. Cependant, sous l'égide du service Justice et Aumônerie des prisons de la FPF, une coordination fonctionne.

DECISION 7 Décision concernant les postes

Vu la Constitution de l'Eglise protestante unie de France, notamment son article 24 (§ 1) et son règlement d'application,
Vu l'avis de la commission des affaires générales,
Le synode national de l'Eglise protestante unie de France, réuni à Lyon du 8 au 12 mai 2013 :

i. confirme la suppression des postes suivants :
- secrétaire national de la Coordination interrégionale pour l'évangélisation (Union nationale)
- aumônerie régionale des prisons (PACCA)
- chanteur évangéliste (CAR)
- tous les postes et les charges d'aumônerie de CLR :

CONSISTOIRE AUDE et P.O.
1. CARCASSONNE - (A.C. Carcassonne)
2. NARBONNE - (A.C. Narbonne)
3. PYRENEES-ORIENTALES-PERPIGNAN-COLLIOURE - (A.C. Perpignan, A.C. Collioure)

CONSISTOIRE de l'HERAULT
1. BEZIERS-(A.C. Béziers)
2. CENTRE HERAULT MER - (A.C. Sète et Bassin de Thau)
3. CENTRE HERAULT MONTAGNE - (A.C. Nord-Hérault, A.C. Faugères)
4. CENTRE HERAULT PLAINE - (A.C. Pignan-Cournonterral, A.C. Montagnac-Saint Pargoire)
5. MONTPELLIER 1-LA PAILLADE- (A.C. Montpellier)
6. MONTPELLIER 2-Saint PAUL
7. MONTPELLIER 3-BRUEYS
8. MONTPELLIER 4-MAGUELONE
9. MONTPELLIER 5-GARRIGUES

CONSISTOIRE CAUSSES-AIGOUAL
1. MILLAU / MEYRUEIS / PAYS - SAINT AFFRICAIN 1 - (A.C. Pays Saint Affricain - A.C. Meyrueis)

2. MILLAU / MEYRUEIS / PAYS - SAINT AFFRICAIN 2 - (A.C. Millau)
3. SUD-AIGOUAL I (EGLISE DU VIGANAIS) - (A.C. du Viganais, A.C. Aumessas, A.C. Aulas-Bréau-Arphy)
4. SUD AIGOUALIII - (A.C. Valleraugue-Ardailles-Taleyrac)

CONSISTOIRE de MONTAGNE des CEVENNES

1. VALLEE FRANÇAISE, VAL DE LASALLE I - (A.C. Ste Croix Vallée Frse, A.C. St Germain de Calberte, A.C. de St André de Lancize)
2. STJEAN DU GARD- MIALET- (A.C. St Jean-Du-Gard, A.C. Mialet-Corbes)
3. VALLEE BORGNE (FEDERATION ERF-EPRE) - (A.C. St André de Valborgne) - (2 A.C. EPRE Saumane-L'Estréchure, Les Plantiers)
4. VALLEE FRANÇAISE, VAL DE LASALLE II - (A.C. Val de Salendrinque)
5. VALLEE LONGUE MIMENTE - (A.C. Le Collet de Dèze, A.C. St Privât De Vallongue)
6. MONT LOZERE (EST) - (A.C. Génolhac, A.C. Vialas, A.C. Le Pont de Montvert)
7. CEVENNES et CAUSSES - (A.C. Mende, A.C. Florac, A.C. Vébron-Rousses)

CONSISTOIRE de PIEMONT des CEVENNES

1. 2. 3. BASSIN ALESIEN SUD (A.C. Bassin Alésien Sud)
4. CEZE-AUZONNET- (A.C. Bessèges, A.C. Les Mages, A.C. St Ambroix)
5. GARDON-VIDOURLE I - (A.C. St Hippolyte du Fort, A.C. Cros, A.C. Monoblet)
6. GARDON-VIDOURLE II - (A.C. Le Coutach)
7. GARDON-VIDOURLE III - (A.C. Lezan-Canaules, A.C. Lédignan-Ribaute Les Tavernes)
8. GARDON-VIDOURLE IV - (A.C. Durfort, A.C. de La Vallée de L'Ourne)

CONSISTOIRE GARDON-RHONE

1. BAGNOLS-PONT-BOURG - (A.C. Bagnols/Pont/Bourg)
2. BEAUCAIRE-TARASCON - (A.C. Beaucaire-Tarascon)
3. GARDONNENQUE I - (A.C. Brignon, A.C. Saint Maurice de Cazevieille)
4. GARDONNENQUE II- (A.C. Saint Chaptes)
5. GARDONNENQUE III - (A.C. Saint Génies de Malgoirès - Gajan)
6. UZEGE I - (A.C. Uzès)
7. UZEGE II - (A.C. Uzès, AC de Lussan, A.C. de Blauzac, A.C. de Saint Quentin la Poterie)

CONSISTOIRE de NIMES (A.C. de Nîmes)

1. NIMES (Oratoire)
2. NIMES (Petit Temple)
3. NIMES (N. Ouest)
4. NIMES (N. Centre-Ville)
5. NIMES (N. Fraternité)
6. NIMES (N. Sud)
7. NIMES (N. Maison du Protestantisme)
8. NIMES (N. Centre-Ville)

CONSISTOIRE VAUNAGE-VISTRENQUE

1. BASSE VAUNAGE I - (A.C. Aiguës Vives, A.C. Mus, A.C. Codognan, A.C. Gallargues Le Montueux)
2. BASSE VAUNAGE II - (A.C. Vergèze, A.C. Garrigues-Vistrenque)
3. COSTIERES I - (A.C. Vauvert, A.C. St Gilles)
4. COSTIERES II - (A.C. Générac-Aubord, A.C. Beauvoisin)
5. VIDOURLE I- (A.C. Lunel)
6. VIDOURLE II - (A.C. Saint Laurent d'Aigouze, A.C. Le Cailar)
7. VIDOURLE III - (A.C. Aimargues, A.C. Marsillargues)
8. SOMMIERES ET VILLAGES - (A.C. Sommières, A.C. Junas-Aujargues-Souvignargues, A.C. Cannes et Clairan, A.C. Combas)
9. VAUNAGE OUEST- (A.C. Calvisson, A.C. Aubais, A.C. Congénies, A.C. Nages et Solorgues)
10. VAUNAGE EST- (A.C. Clarensac-St Corne, A.C. Caveirac-Langlade-Saint Dionisy)

POSTES REGIONAUX : 1 A.C. (AcRéMin-CLR)

1. PRESIDENCE DU CONSEIL REGIONAL
2. ANIMATEUR COMMUNICATION RADIO
3. INFORMATEUR-REDACTEUR JOURNAL LE CEP
4. ANIMATEUR REGIONAL JEUNESSE
5. ITINERANCE-ACCOMPAGNEMENT-EVANGELISAT10N

CHARGES D'AUMÔNERIE HOSPITALIERE

1. AUMONERIE DES HOPITAUX ET CLINIQUES DE MONTPELLIER - (A.C. Montpellier)
2. AUMONERIE DE L'HOPITAL ET CLINIQUES DE NIMES - (A.C. de Nîmes)

3. AUMONERIE DE L'HOPITAL ET CLINIQUES DE NIMES- (A.C. de Nîmes)
4. AUMONERIE DE L'HOPITAL ET CLINIQUES D'ALES - (A.C. du Bassin Alésien Sud)
5. AUMONERIE DES CLINIQUES D'ALES - (A.C. du Bassin Alésien Sud)

ii. confirme la création des postes suivants :

CONSISTOIRE AUDE et PYRENEES ORIENTALES

1. POSTE DE L'AUDE *ENSEMBLE DE L'AUDE*
(A.C. EPU de Carcassonne, A.C. EPU de Narbonne)

2. PYRENEES-ORIENTALES-PERPIGNAN-COLLIOURE
(A.C. ER de Perpignan et des Pyrénées Orientales membre de l'EPUdF, A.C. ER de Collioure membre de l'EPUdF)

CONSISTOIRE de l'HERAULT

1. BEZIERS (A.C. EPU de Béziers)
2. SETE et BASSIN de THAU (A.C. EPU de Sète et Bassin de Thau)
ENSEMBLE DE CENTRE HERAULT

3. CENTRE HERAULT
(A.C. EPU de Nord-Hérault, A.C. EPU de Faugères, A.C. EPU de Montagnac-St Pargoire)
MONTPELLIER (A.C. EPU de Montpellier et Agglomération et A.C. EPU de Pignan-Cournonterral)
4. MONTPELLIER SECTEUR OUEST
5. MONTPELLIER SECTEUR MER ET VIGNES
6. MONTPELLIER SECTEUR CENTRE VILLE I
7. MONTPELLIER SECTEUR GARRIGUES
8. MONTPELLIER SECTEUR CENTRE VILLE II

CONSISTOIRE CAUSSES-AIGOUAL

1. POSTE DES CAUSSES
(A.C. EPU Millau, A.C. EPU Pays St Affricain, A.C. EPU Meyrueis)
ENSEMBLE DES CEVENNES VIGANAISES

2. POSTE DES CEVENNES VIGANAISES
(A.C. EPU du Viganais, A.C. EPU d'Aumessas-St Jean du Bruel, A.C. EPU de Aulas-Bréau-Arphy)

3. POSTE DE VALLERAUGUE-ARDAILLERS-TALEYRAC
(A.C. EPU de Valleraugue-Ardaillers-Taleyrac)

CONSISTOIRE de MONTAGNE des CEVENNES

1-2-3 POSTES « VALLEES CEVENOLES » **ENSEMBLE FEDERATIF DES VALLEES CEVENOLES**
(A.C. EPU des Hautes Vallées Cévenoles, A.C. EPU de St André de Lancize,
A.C. EPU de St Germain de Calberte, A.C. ER de St Jean-du-Gard membre de l'EPUdF
A.C. ER de Mialet-Corbes membre de l'EPUdF, A.C. EPU de St André de Valborgne-Le Pompidou, Bassurels, AC. EPU du Val de Salendrinque) (A.C. EPREF Saumane-L'Estréchure, A.C. Les Plantiers)

4. POSTE « ENTRE SCHISTE et GRANIT » **ENSEMBLE NORD**
(A.C. EPU du Collet de Dèze, A.C. EPU de Génolhac, A.C. EPU de Vialas, A.C. EPU de Pont de Montvert)
5. POSTE « CEVENNES et CAUSSES » **ENSEMBLE NORD**
(A.C. ER de Mende membre de l'EPUdF, A.C. EPU de Florac, A.C. EPU de Vébron-Rousses, A.C. EPU de St Privât de Vallongue)

CONSISTOIRE de PIEMONT DES CEVENNES

1-2-3 POSTES « CEZE ET GARDON » **ENSEMBLE ENTRE CEZE ET GARDON**
(A.C. EPU du Bassin Alésien, A.C. EPU Cèze-Auzonnet-Bessèges,
A.C. EPU Cèze-Auzonnet-Les Mages, A.C. EPU Cèze-Auzonnet-St Ambroix)

4-5-6 POSTES « GARDON ET VIDOURLE » **ENSEMBLE ENTRE GARDON ET VIDOURLE**
(A.C. EPU du Haut Vidourle, A.C. EPU de Cros-Bourras, A.C. EPU de Monoblet, C. EPU du Coutach, A.C. EPU
de Lezan-Canaules, A.C. EPU de Lédignan-Ribaute les Tavernes, A.C. EPU de Durfort, A.C. EPU de la Vallée de l'Ourne)

CONSISTOIRE GARDON-RHÔNE

1. POSTE DE BAGNOLS-PONT-BOURG
(A.C. EPU de Bagnols/Cèze-Pont St Esprit-Bourg St Andéol)

2. POSTE DE BEAUCAIRE-TARASCON
(A.C. EPU de Beaucaire-Tarascon)

3. 4. GARDONNENQUE POSTE 1 - POSTE 2 **ENSEMBLE DE GARDONNENQUE**
(A.C. EPU de Brignon, A.C. EPU de Saint Maurice de Cazevieille, A.C. EPU de Saint Chaptes, A.C. EPU de Saint Génies de Malgoires-Gajan)

5. POSTE DE L'UZEGE
(A.C. EPU de l'Uzège, A.C. EPU de Blauzac, A.C. EPU de Lussan, A.C. EPU de St Quentin la Poterie)

CONSISTOIRE de NÎMES – (A.C de Nîmes)

1. 2. NÎMES ORATOIRE - PETIT TEMPLE POSTE 1 et POSTE 2
3. 4. NÎMES SUD-OUEST POSTE 1 et POSTE 2
5. POSTE NÎMES-FRATERNITÉ
6. POSTE NÎMES GRAND TEMPLE

CONSISTOIRE VAUNAGE-VISTRINQUE

1.2. POSTES « SOMMIÉROIS-VAUNAGE » **ENSEMBLE DE SOMMIÉROIS-VAUNAGE**
(A.C. EPU de Clarensac-St Corne, A.C. EPU de Caveirac-Langlade-St Dionisy,
A.C. EPU de Sommières et villages, AC ER de Cannes membre de l'EPUdF,
A.C. ER de Combas membre de l'EPUdF, A.C. EPU de Junas-Aujargues-Souvignargues,
A.C. EPU de Aubais, A.C. ER Evangélique de Calvisson-Nages et Solorgues-Boissières
membre de l'EPUdF, A.C. EPU de Congénies, A.C. ER de Nages et Solorgues membre de l'EPUdF)

3. 4. POSTES « TERRES DU MILIEU » **ENSEMBLE DES TERRES DU MILIEU**
(A.C. EPU Codognan-Mus, A.C. EPU Mus-Codognan, A.C. EPU Aiguës Vives, A.C. EPU Gallargues Le Montueux, A.C. EPU de Garrigues-Vistrenque, A.C. EPU de Vergèze, A.C. EPU du Lunellois)

5. 6. 7. POSTES « COSTIÈRES ET VIDOURLE » **ENSEMBLE COSTIÈRES ET VIDOURLE**
(A.C. EPU de Vauvert, A.C. EPU de St Gilles, A.C. ER de Beauvoisin membre de l'EPUdF, A.C. EPU de Générac-Aubord, A.C. EPU de Saint Laurent d'Aigouze-Aigues-Mortes-Le Grau du Roi- La Grande Motte, A.C. EPU de Le Cailar, A.C. EPU de Marsillargues, A.C. EPU de Aimargues)

POSTES REGIONAUX

(A.C. Régionale de l'Eglise protestante unie en Cévennes-Languedoc-Roussillon)
1. PRESIDENCE DU CONSEIL REGIONAL
2. ANIMATEUR COMMUNICATION RADIO
3. INFORMATEUR-REDACTEUR JOURNAL LE CEP
4. ANIMATEUR REGIONAL JEUNESSE
5. ITINERANCE-ACCOMPAGNEMENT-EVANGELISATION

CHARGES D'AUMÔNERIE HOSPITALIERE

1. CHARGE D'AUMONERIE DES HOPITAUX DE **MONTPELLIER**
   (A.C. EPU de Montpellier Agglomération)
2. CHARGE D'AUMONERIE DE L'HOPITAL DE **NIMES**
   (A.C. EPU de Nîmes)
3. CHARGE D'AUMONERIE DE L'HOPITAL DE **NIMES**
   (A.C. EPU de Nîmes)
4. CHARGE D'AUMONERIE DES MAISONS DE RETRAITE DE **NIMES**
   (A.C. EPU de Nîmes)
5. CHARGE D'AUMONERIE DE LA MAISON DE SANTE PROTESTANTE ET DE LA CLINIQUE BONNEFON à **ALES**
   (A.C. EPU du Bassin Alésien)
6. CHARGE D'AUMONERIE DE L'HOPITAL A **ALES**
   (A.C. EPU du Bassin Alésien)
7. CHARGE D'AUMONERIE DES HOPITAUX **D'UZES**
   (ACR-EPU-CLR-Conseil ecclésial du Consistoire Gardon-Rhône)

Le synode national est par ailleurs informé de la création de quatre postes temporaires (pour une période de deux ans) :
PACCA :

- témoignage et formation
- rédacteur en chef du journal régional

Région parisienne :

- 2ème poste pour l'Eglise protestante unie du Marais

Union nationale (en application de la décision 5 du synode concernant la communication) :

- secrétaire national chargé de la communication

(90 voix pour, 0 contre)

Après le vote, Sophie Zentz-Amedro (CLR présidente CR) adresse « un grand merci » au synode national pour ce vote qui reconfigure les postes de la région CLR. La région se sentira ainsi portée et reconnaissante. Applaudissements du Synode.

Récapitulatif du mouvement des ministres réformés

Le synode est invité à approuver ce récapitulatif. Bertrand de Cazenove (secrétaire général ERF) demande de préciser sur le document « Récapitulatif du mouvement des ministres de l'Eglise réformée de France, du 25 mars 2012 au 24 mars 2013 ». Jusqu'en mars 2013, ce sont les ministres ERF qui sont concernés, à la différence du rôle des ministres (document d'information n° 2), qui est celui de l'Eglise protestante unie de France et contient les ministres des deux confessions.
Le document « Récapitulatif du mouvement des proposants ERF » n'est transmis que pour information.

DECISION 8 - Mouvement des ministres

Le synode national de l'Eglise protestante unie de France, réuni à Lyon du 8 au 12 mai 2013, approuve le « récapitulatif du Mouvement des ministres ERF du 25 mars 2012 au 24 mars 2013 ».

A - RÔLE

I. INSCRIPTION

1ère inscription

Article 23 § 2 - 1°

COLOMBIER Dominique (aumônier des hôpitaux)	01.07.2012
DENNIS Bruce (pasteur)	01.07.2012
GIRARDEY Hugues (pasteur)	01.07.2012
GRAND D'ESNON Philippe (pasteur)	01.07.2012
LEVEILLE BELUTAUD Eléonore (pasteur)	01.07.2012
LIBERMAN Nina (pasteur)	01.07.2012
MERCURIO Stéphano (pasteur)	01.07.2012
PERRIN WILLM Geoffroy (pasteur)	01.07.2012
RAZAFIMAHEFA Edmond (pasteur)	01.07.2012
SCHVARTZ Magalie (pasteur)	01.07.2012
SEITZ Lilian (pasteur)	01.07.2012
TONJE Juliette (pasteur)	01.07.2012
URBAN Christine (pasteur)	01.07.2012

Article 23 § 2 – 2°

- Ajout d'une nouvelle fonction

Article 23 § 8 – 2°- 3

CREMER Jean-Luc (Animateur jeunesse)	01.07.2012
JACON Christophe (Informateur régional)	01.07.2012
LAIPE Roland (Aumônier des hôpitaux)	01.07.2012

- Mis à disposition

RA § 2° de l'art. 23

JOSSE Catherine (Mise à disposition de la Mission populaire)	01.09.2012

- Reprise de ministère

Article 23 § 5

PETIT Didier (pasteur)	01.07.2012
SHEBECK Robert (pasteur)	01.07.2012

II. MAINTIEN

Envoyés

COTTIN Jérôme (Faculté de Strasbourg)	du 01.07.2012 au 30.06.2015
DEMANGE Eric (EELF Montbéliard)	du 01.07.2012 au 30.06.2015
GALTIER Christian (Fondation John Bost)	du 01.07.2012 au 30.06.2015
GENEVAZ Christophe (Aumônerie aux armées)	du 01.07.2012 au 30.06.2015
GRELLIER Isabelle (Faculté de Strasbourg)	du 01.07.2012 au 30.06.2015
JORNOD Michel (Maison de retraite du Creusot)	du 01.07.2012 au 30.06.2015
JOUVE Evelyne (Fondation John Bost)	du 01.07.2012 au 30.06.2015
LIENHARDT Fritz (Enseignant en Allemagne)	du 01.07.2012 au 30.06.2015
MACKAIN David (Aumônerie aux armées)	du 01.07.2012 au 30.06.2015
PAYOT Cyrille (Eglise de Washington USA)	du 01.07.2012 au 30.06.2015
POPP Rüdiger (UEPAL – Strasbourg – Temple neuf)	du 01.07.2012 au 30.06.2015
POUJOULET Françoise (Cimade)	du 01.07.2012 au 30.06.2015
ROBERT Jean-Christophe (Eglise française de Stockholm)	du 01.07.2012 au 30.06.2015
SCHAEFER GUIGNIER Otto (FEPS)	du 01.07.2012 au 30.06.2015
SCHLUCHTER Armand (UEPAL)	du 01.07.2012 au 30.06.2015
TARTAR FOUCHIER Laurence (Canton de Berne)	du 01.07.2012 au 30.06.2015
TRUNCK Pascal (aumônerie aux armées)	du 01.07.2012 au 30.06.2015

Congés

BONNET Francine (convenances personnelles)	du 01.07.2012 au 30.11.2012
BULANGALIRE Majagira (convenances personnelles)	du 01.04.2012 au 30.06.2013
CAUX Bernard (congé pour invalidité)	du 01.07.2013 au 30.06.2013
CORE Delphine (convenances personnelles)	du 01.07.2012 au 30.06.2013
CORREIA Emmanuel (convenances personnelles)	du 01.07.2012 au 30.06.2013
COYAULT Bernard (Congé pour études)	du 01.07.2012 au 30.06.2013
DENTAN VERSEILS Anne-Sophie (convenances personnelles)	du 01.07.2012 au 30.06.2013
DUMAS LAIROLLE Aurélie (congé parental)	du 01.02.2012 au 30.06.2012
DUMAS LAIROLLE Aurélie (convenances personnelles)	du 01.07.2012 au 30.06.2013
FACCHIN David (convenances personnelles)	du 01.07.2012 au 30.06.2013
FAUCHE Marie-Claude (Congé pour invalidité)	du 01.07.2012 au 30.06.2013
LUSETTI Florence (convenances personnelles)	du 01.07.2012 au 30.06.2013

MARTIN Pascale (convenances personnelles)	du 01.07.2012 au 30.06.2013
MIZZI Michel (convenances personnelles)	du 01.07.2012 au 30.06.2013
MOKRI Zohra (convenances personnelles)	du 01.07.2012 au 30.06.2013
MOURIER Emmanuel (convenances personnelles)	du 01.07.2012 au 30.06.2013
MOUYON Emmanuelle (convenances personnelles)	du 01.07.2012 au 30.06.2013
MULLER Régina (convenances personnelles)	du 01.07.2012 au 30.06.2013
PAQUEREAU Nathalie (convenances personnelles)	du 01.07.2012 au 30.06.2013
PRIETO Christine (convenances personnelles)	du 01.07.2012 au 30.06.2013
ROEHRICH Georgia (convenances personnelles)	du 01.07.2012 au 30.06.2013
ROHMER Céline (convenances personnelles)	du 01.07.2012 au 30.06.2013
SINGER Iris (convenances personnelles)	du 01.07.2012 au 30.06.2013
VERGNIOL Bertrand (convenances personnelles)	du 01.07.2012 au 30.06.2013

III. DEPART

BAUD Nicolas (était à Crest - CAR) FO.SO.REC	30.09.2012
MULLER Marc (était à Montargis, retour dans l'UEPAL)	30.06.2012

IV. DECES EN ACTIVITE

DESTIN Didier (était à Présence réformée Nord Normandie)	04.09.2012

B. MOUVEMENTS

I. NOMINATION

A - Titulaires

APEL Christian à Mantes (RP) venant de Bayonne	01.07.2012
AZEMARD Thierry à Beaumont les Valence (CAR) Mazamet & Alentours II	01.07.2012
BARBERY Christian à Grasse (PACCA) venant de Paris Auteuil	01.07.2012
BERLOT Laurence à Lagny – Chelles II (RP) venant de Beauvais	01.07.2012
CARRIERE SEYBOLDT Emmanuelle à Lourmarin (PACCA) venant de chargée de mission du CN	01.07.2012
CHONG Patrick à Vincennes (RP) venant de Lagny-Chelles	01.07.2012
COLOMBIER Dominique à Aumônier ministériel CHU I (O) titularisation sur place	01.07.2012
DENNIS Bruce à Chargé de mission régional (SO) titularisation sur place	01.07.2012
GALIA Eric à Bassin Alésien IV (CLR) venant du poste jeunesse	01.07.2012
GIRARDEY Hugues à Grenoble I (CAR) titularisation sur place	01.07.2012
GRAND D'ESNON Philippe à Versailles I (RP) titularisation sur place	01.07.2012
GUTTINGER Marie-Laure à Marne III (E) venant du Raincy	01.07.2012
JACOB Michel à Oloron – Osse ½ temps (SO) venant de Aumônerie aux armées	01.07.2012
JACOB Michel à Pau ½ temps	01.07.2012
JACON Christophe à Informateur régional (SO) titularisation sur place	01.07.2012
LEVEILLE BELUTAUD Eléonore à Côte d'Emeraude (O) titularisation sur place	01.07.2012
LIBERMAN Nina à Bordeaux II Diaconat (SO) titularisation sur place	01.07.2012
LOUVET Catherine à Libourne (SO) venant de congés	01.07.2012
MERCURIO Stéphano à Vidourle II (CLR) titularisation sur place	01.07.2012
MILLER LAUPRETE Anne à Bordeaux IX (SO) venant des Aumônerie des hôpitaux	01.07.2012
MILLET Bernard à Lyon – Terreaux – Croix Rousse (CAR) venant du Pays de Gex	01.07.2012
MITRANI David à Tour et Touraine II (O) venant de Saumur	01.07.2012
PELISSIER Alain à Président du CR du Sud-Ouest (SO) venant de Montalbanais II	01.07.2012
PERRIN WILLM Geoffroy à Meurthe & Moselle I (E) titularisation sur place	01.07.2012

POUPIN Roland à Poitiers (O) venant d'Antibes	01.07.2012
RAZAFIMAEFA Edmond à Lezay & Châtellerault (O) titularisation sur place	01.07.2012
REVERSAT Pierre à Saint Agrève I (CAR) venant de Meurthe et Moselle IV	01.07.2012
ROULLAND RUPP Nicole à Savoie II (CAR) venant de Baronnies & Désert I	01.07.2012
SCHAEFER Marc à Secrétaire national animation réseaux jeunesse (UN) maintien sur place	01.07.2012
SCHRUMPF Daniel à Meudon Sèvres (RP) venant de Chambéry	01.07.2012
SCHVARTZ Magalie à Montalbanais I (SO) titularisation sur place	01.07.2012
SCRIPIEC Gérard à Gardonnenque III (SO) venant de Président de CR du SO	01.07.2012
SEITZ Lilian à Marseille Provence (PACCA) titularisation sur place	01.07.2012
SERRANO Luc à Rodez (SO) venant de Macon – Villefranche sur Saône	01.07.2012
SHEBECK Robert à Villeneuve St Georges (RP) venant des USA	01.07.2012
STEUERNAGEL Wolfram à Saintonge Océan (O) venant de Vosges Meurthe	01.07.2012
TONJE Juliette à St Brieuc – Côte d'Armor (O) titularisation sur place	01.07.2012
TROCME Eric à Bocage Normand (NN) venant de Caen	01.07.2012
URBAN Christine à St Etienne II (CAR) titularisation sur place	01.07.2012

B - Intérimaires

a) Ministres sur un poste temporaire ou occupant temporairement un poste permanent

DENNIS Vernon Bruce à Chargé de mission de CR (SO)	01.07.2012
DE TONNAC Christian à Bassin Alésien Sud I (CLR) venant de Montmeyran	01.07.2012

b) Venant d'une autre Eglise de la Réforme

KUIKEN Rebecca à Marne II (E) venant d'Alès	du 01.07.2012 au 30.06.2013
VIDAL Marc-Henri à Enghien (RP)	du 01.07.2012 au 30.06.2013

c) Reprises de ministère

d) Changement de fonction

e) Retraités intérimaires

COUMONT Marc à Jarnac	du 01.07.2012 au 30.06.2013
JACQUEY Roland à Vosges Meurthe	du 01.07.2012 au 30.06.2013

C – Nomination du Secrétaire Général

19 § 10

D – Nomination par élection

II. ENSEIGNANTS IPT

LECHOT Pierre-Olivier (Maître de conférence)	du 01.09.2012 au 30.06.2015

III. MINISTRES ASSOCIES

LEE Woosiong (Eglise presbytérienne de la République de Corée)	du 01.07.2012 au 01.07.2015

IV. RETRAITES

ANDRIANAVONY Edmond (était hors cadre)	30.04.2012

BAUMANN Joël (était à Marseille Sud Est)	30.06.2012
BLANCHARD Christian (était à Puy St Martin)	30.06.2012
CARBONNIER BURKARD Marianne (était enseignante histoire moderne 1er cycle)	30.06.2012
CAUX BERTHOUD Claude (était à Romans)	30.06.2012
JUILLARD Jacques (était à Vincennes)	30.06.2012
PRUNIER Jean-Louis (était à Montagne du Tarn I)	30.06.2012
TANON Christian (était à Marne II)	30.06.2012

(95 voix pour, 0 contre)

Dispositions fixant la procédure en matière de sanctions disciplinaires (annexe 6 du rapport du conseil national)

Suite au rapport de la CAG et à la discussion concernant les frais de déplacement des témoins, il est proposé la modification suivante :

De remplacer au second alinéa du § 3.3 *« mais non pas ceux des témoins dont il a demandé et obtenu l'audition par la commission »* par :
« ainsi que, dans la limite d'un montant global préalablement défini par le conseil national, ceux des témoins dont l'intéressé a demandé et obtenu l'audition par la commission »

Et de corriger aussi le 3eme alinéa du § 3.7, devenant :

« Les témoins, convoqués par la commission des ministères, sont remboursés de leurs frais de déplacements, s'ils le demandent, suivant les modalités générales fixées par le conseil national en application du Règlement d'application du § 1 (3.8.l.a) de l'article 27 de la Constitution, dans la limite d'un montant global préalablement défini par le conseil national pour ceux dont l'intéressé a demandé et obtenu l'audition ».

Jean-Christophe Müller (CLR) demande si le montant fixé par le conseil national est un montant global annuel ou bien un montant ad-hoc. De plus, qu'arrive-t-il si un conflit oppose un ministre au conseil national, car dans ce cas, une des parties fixe elle-même les conditions de la défense ?

Jean-Daniel Roque (conseiller juridique) fait remarquer que si le conseil national figure dans le texte, c'est en tant qu'ordonnateur des dépenses. Une provision annuelle sera constituée. Par ailleurs, ce n'est pas le conseil national qui lance une procédure. Les différends n'opposent pas le ministre au conseil national, mais naissent entre conseil régional ou presbytéral ou ecclésial, et le ministre. C'est la commission de discipline qui a le rôle initial, puis la commission des ministères qui instruit. Le conseil national n'est que l'ordonnateur des dépenses. C'est une évolution des procédures depuis les années 2000.

Le modérateur met aux voix la proposition suivante, incluant la modification mentionnée ci-dessous :

DECISION 9 - Disposition fixant la procédure en matière de sanctions disciplinaires

Vu l'article 28 de la Constitution,
Sur proposition des comités directeurs
Le synode approuve les dispositions fixant la procédure en matière de sanctions disciplinaires.

(82 voix pour, 0 contre)

Le synode reprend la lecture du rapport du conseil national.

Point 4.1 Groupe de travail pour la réorganisation des services

Michel Mazet (CAR) intervient sur le point 4.1 : réorganisation des services, et notamment sur la fiche de fonction du Directeur des services (document d'information N° 4). Il demande : que signifie, dans les quatre missions, le « management des ressources humaines », y compris celui des bénévoles ?
Qui sont ces bénévoles ? Présidents de conseil presbytéral, conseillers régionaux, présidents de consistoire,… et qu'est-ce que le « management de ces bénévoles » ?

Le modérateur salue Thierry Besançon, « directeur des services » depuis le 1er mars 2013.

Le président du conseil national répond que dans son domaine, administratif et financier, le directeur doit avoir le souci, avec les conseils régionaux et les équipes diverses, de veiller à proposer des outils de formation, de la documentation, de veiller aussi au renouvellement et au partage des compétences.

Didier Fiévet (Sud-Ouest) intervient sur le vocabulaire. Les membres des conseils presbytéraux ne sont pas des « bénévoles », mais vivent un ministère. Il n'y a pas, d'un côté des professionnels, et de l'autre, des bénévoles ; les pasteurs eux-mêmes reçoivent non pas un salaire, mais un « traitement ». Pour être bénévoles à plein-temps !

Point 53 Relations internationales

Sur ce point, Edith Kessler-Heitz (région Est) souligne la nécessaire connaissance d'autres langues pour le secrétaire national aux relations internationales.

A ce propos, le modérateur rappelle la nomination du pasteur Claire Sixt-Gateuille à ce poste, au 1er juillet 2013, succédant au pasteur Didier Crouzet.

Jean-Christophe Müller (CLR) constate notamment, pour la Communion d'Eglises protestantes en Europe ou bien la Communion protestante luthéro-réformée, une production importante de textes et d'accords fondamentaux (dont certains sont la matrice de notre Eglise protestante unie). Ils sont difficiles d'accès. Qu'en est-il de la mise à jour de la compilation initiée par Jacques Terme et André Birmelé ? De plus, certains thèmes traités en nos synodes trouveraient là des supports à la réflexion.

Joël Dautheville (président de la CPLR) entend le précédent orateur sur la question des mises à jour et proposera à la CPLR de travailler à ces mises à jour et à rendre plus opératoire leur accès.

Didier Crouzet, secrétaire national aux relations internationales, donne quelques précisions sur l'affiliation de l'Eglise protestante unie aux organismes pluri-ecclésiaux. Dans la phase préparatoire à l'union, les synodes et les comités directeurs avaient décidé de maintenir ces adhésions.
Dans le cas de la Cévaa (Communauté évangélique d'action apostolique), de la KEK (Conférence des Eglises européennes), de la CEPE (Communion des Eglises protestantes en Europe), de la CEPPLE (Communauté des Eglises protestantes de Pays Latins en Europe), où luthériens et réformés siégeaient déjà, pas de problèmes pour l'Eglise protestante unie de France.
Deux autres organisations offrent un profil différent. La CMER (Communion mondiale des Eglises réformées), considérant que l'Eglise unie est la continuatrice de l'Eglise réformée, a accepté l'adhésion. Pour la FLM (Fédération luthérienne mondiale), il est nécessaire de constituer un dossier en vue d'une adhésion, ce qui a été fait par le conseil national ; l'agrément est en cours.

Point 7. 2 du rapport « Protester pour Dieu, Protester pour l'Homme. Quelles sont nos thèses pour l'Evangile ? »

Jan-Albert Roetman (NN-conseil national) intervient sur la perspective 2017 en renvoyant au rapport ; il souligne un des enjeux qui est de donner la parole à tous les membres de nos Eglises et d'attester, de dire nos convictions dans un langage audible, visible, lisible,… aujourd'hui.

L'horizon 2017 est une toile de fond qui accueillera les réflexions synodales à venir, qui accompagnera la vie de nos Eglises ainsi que le groupe nommé par le conseil national chargé de la rédaction d'une confession de foi pour l'Eglise unie.

Sophie Zentz-Amedro (CLR) fait part de questions que lui pose le titre de la démarche : questions bibliques, questions théologiques, questions quant à la répercussion et la réception. « Protester pour Dieu » ! En a-t-il besoin ? « Protester pour l'Homme » avec majuscule, laisse perplexe. Quatre ans pour une confession de foi, impression… de courir et d'oublier de marcher !

Laurent Schlumberger (conseil national) relève deux volets dans l'intervention précédente : la question du titre et la question de la méthode. Un titre est toujours un peu énigmatique, discutable. « Protester » est la reprise d'un titre d'André Gounelle dans une présentation du protestantisme où il montre la Réforme comme mouvement d'attestation. Le terme de « thèse » fait aussi débat, il s'agit de dire quelles sont nos affirmations. Quant à la méthode, on ne peut parler de précipitation, car le processus fait l'objet de communication depuis trois ans (rapports synodaux notamment). Les deux groupes distincts qui ont été nommés, s'ils travaillent en parallèle, offriront des ponts. Le groupe « animation », avec des gens venant des régions, des œuvres et mouvements, peut se limiter au brainstorming, tandis que le groupe « rédaction » ne peut pas rester dans sa tour d'ivoire. Il sera chargé de faire des propositions en vue d'une déclaration de foi, dont l'adoption suivra le processus synodal classique : travail en Eglise locale, avis des synodes régionaux et adoption en synode national.

Sook-Hee-Youn (RP) soutient ce titre « protester… » à la fois dans l'expression d'une confession de foi, qui permet, intimement, de vivre et d'espérer, et à la suite des prophètes appelés à protester pour Dieu (Habacuc, Michée, Amos...). Découvrir dans cette protestation, une dimension de justice sociale, économique, politique.

Francis Müller (Œuvres et Mouvements) demande comment ont été constitués les deux groupes et comment sont associées les Eglises. Jan-Albert Roetman (CN) précise que les deux groupes ont été composés avec des femmes et des hommes représentant les Eglises diverses et les Œuvres et Mouvements.

Le modérateur propose l'examen du document d'information n° 6 concernant **« Théovie ».**

Ce service a aujourd'hui 10 ans d'existence. Jean-Christophe Müller (CLR) demande quels aménagements et questionnements ont été menés depuis le synode national de Toulouse (2008). Katharina Schächl (ministre responsable du service Théovie) répond qu'effectivement, à Toulouse, ce fut un moment difficile où l'existence du service avait été mise en question. Les décisions synodales ont permis d'ouvrir Théovie comme outil de formation gratuite pour les paroisses. A ce titre, 2008 a amené un nouveau souffle et à nouveau, plusieurs paroisses constituent des pôles d'animation. Laurent Schlumberger (conseil national) complète l'information en rappelant les ajustements quant à l'organisation et aux moyens décidés par le synode national d'Orléans (2011). Novembre prochain devrait révéler le 5000ème abonné à Théovie. (Applaudissements).

Didier Fiévet (Sud-Ouest) ajoute que cet outil, certes recentré sur les paroisses comme outil de formation, doit conserver sa vocation d'ouverture qui le situe au service du seuil et de la marge de nos Eglises. Il est utilisable « ad intra » et peut l'être avec bonheur « ad extra ».

Michel Clément (Ouest) au sujet des relations œcuméniques, bien que lui-même soit dans un diocèse catholique réputé d'avant-garde, n'en remarque pas moins des crispations confessionnelles. Ces crispations commencent à compliquer le travail des pasteurs sur le terrain.

Après avoir remercié les intervenants, le modérateur souligne la qualité du travail du conseil national sortant, mené par les deux comités directeurs ayant travaillé ensemble.
Le synode remercie à son tour par des applaudissements nourris.

Coordinateur du groupe de préparation des élections

Joël Dautheville rappelle quelques éléments du rapport qui figure au titre IV du dossier synodal.

C'est en janvier 2012 que le groupe de préparation des élections a commencé son travail. Ce groupe n'est pas, au sens de la Constitution de l'Eglise protestante unie, une commission des nominations. Toutefois, en accord avec la Commission des Affaires Générales et les comités directeurs des Eglises, il a fonctionné comme tel.

Le rapporteur remercie les personnes rencontrées, pour leurs disponibilités ou leurs suggestions. Environ 160 personnes ont été rencontrées pour l'élection de 66 titulaires et de 29 suppléants, y compris la commission de discipline qui n'est pas élue mais nommée par le conseil national.

Le groupe a tenu compte des exigences institutionnelles et a cherché un équilibre entre les régions, sollicité des hommes et des femmes représentant la diversité de l'Eglise protestante unie de France.

Chaque instance a ses caractères propres. Pour le conseil national, les membres ne sont pas des porte-paroles de leur région ou de leur institution d'origine, ils veillent à un exercice collégial de ce ministère. Un président ou un inspecteur ecclésiastique contribue au lien entre la région et la nation. Deux enseignants, de Montpellier et de Paris, aident le conseil national à prendre de la distance par rapport à certains sujets et à problématiser théologiquement. Pour ce premier conseil national, une présence luthérienne significative porte à 5 au lieu de 4 le nombre des membres luthériens.

Vu les différences de culture ecclésiale en la matière, il est important que des personnes issues des deux commissions des ministères soient présentes. Cette commission nécessite un engagement fort et un temps important. La commission des affaires générales a pour mission de faire ressortir l'essentiel et d'être capable de critique, sans contre-pouvoir. Commission d'appel, commission de discipline demandent des gens de grande capacité d'écoute pour des décisions difficiles. Les coordinations sont précieuses pour aider les paroisses à stimuler leur créativité catéchétique, homilétique ainsi que leur témoignage. A Belfort, il a été décidé que les deux commissions fonctionneraient ensemble.

Un rappel : les suppléants élus, le cas échéant, sont sollicités en fonction du nombre de voix obtenues lors du vote synodal. En cas d'égalité, il est tiré au sort.

En conclusion de ce travail de groupe, Joël Dautheville exprime cette conviction que l'Eglise protestante unie de France est bien la continuité de l'Eglise réformée de France, comme elle est tout autant la continuité de l'Eglise évangélique luthérienne de France, et en même temps l'Eglise unie est une toute nouvelle Eglise. Il termine en disant la joie éprouvée dans le travail de ce groupe et assure que l'esprit de service rencontré est un gage d'espérance pour le synode.

Le synode s'interrompt à 12 h 30 pour le déjeuner.

PREMIERE SEANCE DU JEUDI APRES-MIDI 9 MAI

Le synode reprend à 14 h, modérature : Marie Allevard (CAR)

Examen des finances, 1ère partie

Daniel Gaubiac (conseil national), élu trésorier du conseil national de l'ERF en 2007, présente aujourd'hui la clôture de l'exercice 2012. Pour les comptes de l'Eglise luthérienne, Jacques Camincher (trésorier du conseil exécutif) interviendra pour les comptes de 2012
Denis Richard, trésorier adjoint du conseil national, interviendra pour les budgets 2013 et 2014.

Les comptes 2012 présentés à ce premier synode de l'Eglise protestante unie de France sont, pour l'UGACEELF (Union Générale des associations cultuelles de l'Eglise Evangélique Luthérienne de France), les derniers comptes présentés. Ils seront approuvés par le collège luthérien.

Par contre, l'UNACERF (Union nationale des associations cultuelles de l'Eglise réformée de France) étant dissoute depuis septembre, c'est le synode dans son ensemble (pas de collège spécifique) qui votera les comptes proposés dans la suite.

Un rappel : le rapprochement des deux Eglises sur le plan financier a amené l'UGAC-EELF à se dissoudre et l'UNACERF à devenir le pivot de l'Eglise unie, en vue de la création de l'Eglise unie.

Il y a eu donation des immeubles et dévolution des actifs au profit de la nouvelle Eglise avec les effets comptables de dépréciation sur le compte EELF et inscription nulle sur le bilan (document 1.3a du rapport financier).

A l'occasion de ce premier synode de l'Eglise protestante unie, et de la présence de nouveaux délégués, Daniel Gaubiac fait quelques rappels sur l'organisation financière.

La question posée est souvent : comment sont employés 100 € que donne le paroissien à sa paroisse ou son Eglise locale ? Les chiffres donnés sont indicatifs et reposent sur l'analyse des comptes de 2011.

Il est rappelé les 3 niveaux que sont le local, le régional et le national. Il existe une similitude entre les trois niveaux.

Le conseil presbytéral présente un budget à l'assemblée générale locale qui le vote et le conseil presbytéral est chargé de son exécution.
Le conseil régional présente un budget au synode régional qui le vote et le conseil régional est chargé de son exécution.
Le conseil national présente un budget au synode national qui le vote et le conseil national est chargé de son exécution.
Les 3 niveaux sont interdépendants. Notamment, le « national » ne peut ignorer le « local », puisque pour l'essentiel, c'est le don reçu qui est déterminant.
Les budgets sont désignés par des lettres A, B, C, D,
Le budget A, alimenté par les parts versées par les régions, est le budget « national »,
Le budget B correspond à la rémunération des ministres de l'Union,
Le budget C rend compte des dépenses régionales,
Le budget D est la contribution de chaque région au Défap, service missionnaire.
Le budget A, dont le conseil national est responsable de l'exécution, comprend 3 chapitres : « les actions communes » (affiliations diverses et Institut protestant de théologie), « les dépenses mutualisées » (concernant les ministres) et « la vie de l'Union », (synode, conseil, animation, Evangélisation, formation).

Si les recettes ordinaires (dons, collectes, offrandes,...) sont, au niveau local 2011, de 25 640 000 €, c'est environ 16 700 000 € qui sont reversés. Donc pour 100 € versés localement, ce sont 34,89 € qui restent employés localement et 65,11 € reversés au budget régional.

Cette dernière somme, pour la région, se décompose en

- 22,87 € versés à l'Union nationale (A),
- 28,52 € sont utilisés pour la rémunération des ministres (B),
- 7,88 € pour le fonctionnement de la région (C),
- 5,74 € vont au Défap (D).

L'union nationale dispose donc de 22,87 €, qui, selon les chapitres indiqués, se décomposent en

- 6,54 € pour les actions communes,
- 7,85 € pour les dépenses mutualisées
- 8,48 € pour la vie de l'union.

Du point de vue du ministre, sur les 100 € versés localement, c'est 57,03 € qui sont consacrés au ministre, et 42,97 € qui correspondent à des dépenses générales.

Les 57,03 € bénéficiant au ministre sont dépensés pour 15 € par l'Eglise locale, pour 28,80 € par la région, et pour 13,23 € par l'Union nationale.

Les dépenses générales, donc 42,97 €, sont dépensées pour 19,89 € par l'Eglise locale, pour 13,44 € par la région et pour 9,64 € par l'union.

Le modérateur remercie Daniel Gaubiac et donne la parole au synode.

Patricia Hildebrand (IP) pose la question des contributions, en Eglise locale, qui ne sont pas strictement des dons comme par exemple des contributions d'organismes, voire des revenus commerciaux.

Daniel Gaubiac précise qu'il n'a parlé que pour l'Eglise réformée, n'ayant pas les mêmes données pour l'Eglise luthérienne. Les ressources peuvent être des dons, des legs, des subventions, dans la limite de ce qui relève de la loi de 1905.

Jean-Daniel Roque (conseiller juridique) rappelle que la réflexion sur les revenus des paroisses ou Eglises locales est menée dans le cadre de l'union. Notamment a été étudiée la question des revenus du patrimoine. Des paroisses réformées et luthériennes sont concernées. Une déclaration fiscale est nécessaire, concernant l'impôt sur les sociétés. D'autre part, la jurisprudence admet des revenus patrimoniaux s'ils ne sont pas prépondérants (non pas 51, mais au plus 30 %), à défaut, le caractère d'association cultuelle est contesté. Pour cette raison, il a été créé la Fondation pour le protestantisme, qui peut, elle, être exonérée sur des revenus patrimoniaux ou commerciaux. Le chantier est ouvert.

Loïc Engelhard (Ouest) demande si l'exposé de Daniel Gaubiac figurera dans le cahier post-synodal (ou dans les Actes). Il lui est répondu positivement.

Frédéric Chavel (IP) fait remarquer, dans les chiffres fournis, que l'Institut protestant de théologie est au bénéfice du ministre alors que sa vocation n'est pas totalement un séminaire de formation, mais concerne aussi des non-ministres. La dépense devrait figurer dans les dépenses générales. Seule l'année de Master-Pro est spécifiquement ministérielle.
Daniel Gaubiac répond que les dépenses de l'IPT comprennent la rémunération du personnel enseignant qui est constitué de ministres.

Jacques Camincher, trésorier du conseil exécutif de l'Eglise évangélique luthérienne de France, fait remarquer, à travers les documents financiers de l'exercice 2012, le parallélisme entre l'UGAC-EELF et l'UNAC-ERF, bien qu'il n'existe pas, pour les luthériens, de compléments de rémunération.

Trois parties aussi dans le budget : l'enseignement théologique, qui comprend le traitement de deux enseignants et les bourses (pour environ 55 %), diverses cotisations, subventions à des organismes nationaux ou internationaux (28 %), et des frais de fonctionnement pour environ 17 %.

Les ressources viennent de Paris et de Montbéliard. La taille réduite des paroisses fait augmenter la part des frais locaux, donc diminuer la part versée à l'union des Eglises. Si pour l'ERF le quota est de 1/3 pour le local et 2/3 vers le régional, pour les Eglises locales luthériennes, c'est un peu plus de la moitié qui reste au niveau local.

Dernière remarque, 2012 est le dernier exercice pour l'UGAC-EELF puisque les avoirs de l'Eglise évangélique luthérienne de France sont versés à l'Union nationale des associations cultuelles de l'Eglise protestante unie de France. Les votes qui vont avoir lieu sur cet exercice concernent donc le collège luthérien.

Les 4 premières décisions sont habituelles ; la décision 5, elle, découle de la nécessité dissoudre l'UGAC-EELF

PROJETS DE DECISIONS DU COLLEGE LUTHERIEN
SYNODE NATIONAL DE L'EGLISE PROTESTANTE UNIE DE FRANCE

La majorité est de 11 voix.

L.1 Décision n° l

Vu la décision 13 (EELF) § 3 prise le 18 mai 2012 lors du synode général de Belfort, le collège luthérien du synode national de l'Eglise protestante unie de France réuni à Lyon du 8 au 12 mai 2013, après avoir entendu le rapport du trésorier sur l'exercice clos le 31 décembre 2012, vu le rapport du Commissaire aux comptes :
• approuve les comptes de l'exercice 2012 de l'UGAC-EELF tels qu'ils lui ont été présentés, qui se soldent par un résultat déficitaire de 48 663,24 € ;
• donne quitus au conseil exécutif pour sa gestion.

(19 voix pour ; 0 voix contre)

L.2 Décision n° 2

Vu la décision 13 (EELF) § 3 prise le 18 mai 2012 lors du synode général de Belfort, le collège luthérien du synode national de l'Eglise protestante unie de France réuni à Lyon du 8 au 12 mai 2013 :
• décide d'imputer une partie de ce déficit sur la réserve constituée au titre du projet « Bourses d'étudiants en théologie » à hauteur de la somme de 9 200,00 €.

(19 voix pour ; 0 voix contre)

L.3 Décision n° 3

Vu la décision 13 (EELF) § 3 prise le 18 mai 2012 lors du synode général de Belfort, le collège luthérien du Synode national de l'Eglise protestante unie de France réuni à Lyon du 8 au 12 mai 2013 :
• décide d'imputer une partie de ce déficit sur la réserve constituée au titre du projet
« Conférences internationales » à hauteur de la somme de 1692,15 €.

(19 voix pour ; 0 voix contre)

L.4 Décision n° 4

Vu la décision 13 (EELF) § 3 prise le 18 mai 2012 lors du synode général de Belfort, le collège luthérien du synode national de l'Eglise protestante unie de France réuni à Lyon du 8 au 12 mai 2013 :
• prend acte des conséquences comptables des décisions 2 et 3 de la présente délibération, le résultat net comptable ressortant, après application de ces deux décisions, à - 37 771,09 € ;
• décide, à titre d'affectation du résultat, d'imputer ce déficit de 37 771,09 € sur le fonds de réserve dont le montant est ainsi réduit de 44 164,21 € à 6 393,12 €.

(19 voix pour ; 0 voix contre)

L.5 Décision n° 5

Vu la décision 13 (EELF) § 3 prise le 18 mai 2012 lors du synode général de Belfort, le collège luthérien du synode national de l'Eglise protestante unie de France réuni à Lyon du 8 au 12 mai 2013, prenant acte que la dissolution de l'UGAC-EELF rend sans objet les provisions relatives aux projets associatifs, décide d'affecter ces reliquats aux fonds dédiés correspondants ouverts dans les livres de l'Eglise protestante unie de France, à savoir :
o le reliquat de 7 300 € du fonds « Bourses d'étudiants en théologie » est affecté au fonds « Institut protestant de théologie » ;
o le reliquat de 3 307,85 € du fonds « Conférences internationales » est affecté au fonds « Relations internationales ».

(19 voix pour ; 0 voix contre)

Joël Dautheville (pdt conseil exécutif) souligne que ces décisions sont la traduction financière du processus qui a conduit à l'Eglise protestante unie. Il ajoute que le « national » n'est pas un ailleurs lointain, mais une instance au service du local.

Francis Moreau (Ouest) demande pourquoi tout le monde vote pour les comptes annuels intégrés alors que le collège luthérien a voté séparément pour l'exercice 2012.
Daniel Gaubiac répond qu'en septembre dernier, l'UNACERF est devenu l'Union nationale des associations cultuelles de l'église protestante unie. Il revient donc à ce premier synode de l'Eglise unie (tous collèges confondus) de se prononcer sur les décisions financières.

DECISION 10
Approbation des comptes annuels intégrés -compte de résultat 2012 et bilan au 31 décembre 2012- et des actes de gestion financière et d'administration légale des biens

Le synode national,
Ayant pris connaissance du compte de résultat 2012 et du bilan au 31 décembre 2012 de l'Union nationale des associations cultuelles de l'Eglise protestante unie de France (comptes intégrés), ainsi que du rapport du commissaire aux comptes,

- **APPROUVE** les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 tels qu'ils lui sont soumis, soit un total de bilan à 66 237 591 €, comprenant un excédent pour un montant de 1 685 984 €,

- **DELEGUE** au synode de chaque région le soin :
1 - de rendre compte des titres B, C et D de sa circonscription,
2 - d'affecter le résultat de la région tel qu'il ressort de l'arrêté des comptes intégrés pour l'exercice clos le 31 décembre 2012,

- **APPROUVE** les actes de gestion financière et d'administration légale des biens au cours de l'exercice écoulé.

(90 voix pour ; 0 voix contre)

Affectation du résultat 2012 de l'Union nationale (Titre A, fonds spécifiques et produits financiers)

Etienne Berthomier (Ouest) demande où se repère, dans les comptes, le montant de 460 000 € de réserve générale affectée.
Daniel Gaubiac renvoie au document 1.2, page 3 du dossier du service immobilier et financier. Dans le passif du bilan, il y a une ligne « Réserves » dédoublée en « Réserves statutaires ou contractuelles » et « Autres réserves ». Ce sont sur ces lignes que figurera la somme affectée (dans le bilan de l'année N+1).

DECISION 11 - Affectation du résultat 2012 de l'Union nationale (Titre A, fonds spécifiques et produits financiers)

Le Synode national,
Ayant pris connaissance du rapport de gestion financière du Conseil national ainsi que des comptes de l'Union nationale pour l'exercice 2012 (Titre A et Fonds spécifiques),

APPROUVE
1. l'affectation du résultat du Titre A à la réserve générale pour un montant de - 52 534,27 €
2. l'affectation des résultats aux Fonds spécifiques tels qu'ils lui sont soumis :

· Fonds animation-évangélisation-formation :	0 €
· Fonds d'équipement	488 167,88 €
· Fonds retraite	370 000,00 €
· Fonds entraide	1 992,31 €
· Fonds assurance	- 14 956,93 €
· Fonds protestantisme et images	- 6 339,24 €
· Fonds relations internationales	0 €
· Fonds IPT	0 €
· Fonds presbytères	118 192,68 €
· Fonds projets pluriannuels	217 285,02 €
· Fonds Eglise Unie	- 116 966,21 €
· Fonds Régions	100 000,00 €

3. l'affectation des produits financiers à la réserve générale pour un montant de 458 483,93 €.

(90 voix pour ; 0 contre)

Denis Richard, trésorier adjoint du conseil national de l'Eglise réformée de France, présente les projets de budget 2013 et 2014.

Depuis le 1er janvier 2013, de nombreuses contraintes ont vu le jour : administratives, comptables, financières, vérifier que les ministres sont bien affectés à une association cultuelle, régularité URSSAF, mettre à jour le logiciel de paye, verser la première paye des ministres, réorganisation de secrétariats, dossiers immobiliers, clôture des comptes sur une base compatible,….

Denis Richard invite à saluer le personnel du service financier et les secrétariats régionaux. Applaudissement nourris !

« Je vais parler des 22,87 € » annonce Denis Richard, reprenant l'exposé de Daniel Gaubiac.

Les dépenses

Trois chapitres donc pour le budget A. Le premier, « Actions communes », a comme grande dépense, l'Institut protestant de théologie, en augmentation (du fait de l'Eglise protestante unie qui comprend les postes d'enseignants réformés et luthériens, et du fait de la première année d'un plan quinquennal).

Le poste « FPF » cumule les deux cotisations ERF et EELF de même que le poste « actions à l'étranger ».

Le chapitre 2 « Dépenses mutualisées » tient compte de l'ensemble des ministres de l'Eglise protestante unie. La dotation au fonds régions correspond à la révision de la carte des régions et aux dépenses qu'elle peut entrainer.

Le chapitre 3, « vie de l'Union ». Les détails de ce chapitre mettent en relief les équipes et projets, l'animation et l'évangélisation (détails dans le dossier, notamment ligne 351 et 352).

Les services du siège, en augmentation, correspondent au réaménagement des secrétariats et, d'autre part, à l'organisation de la maintenance informatique.

Les Recettes, votées en 2012 (contribution 2013) :

8 Régions ERF	- 0,4 %	soit 5.885.466 €	soit 95,93 %
2 Inspections EELF		soit 250 000 €	soit 4,07 %
1.Paris	110 000 €		
2. Montbéliard	140 000 €		

Christian Bonnet (Défap) remarque sur la ligne 21 des produits, la disparition du « don Mosaïc ».
Michel Marcucci (trésorier NN) note le décalage entre la décision de recettes en 2012, et le vote du budget dépenses en 2013. En région, le vote sur 2013 est difficile en synode 2012 puisque le nombre de ministres n'est pas exactement connu au 1er juillet 2013. Par ailleurs, il s'interroge sur la somme de 13 030 € dans le cadre des échanges de ministres. Décision synodale ou arrangement ? Cette base lui semble insuffisante.

Denis Richard répond que c'est une somme forfaitaire pour un semestre, correspondant à la moitié de la somme obtenue en divisant, dans une région, la somme des contributions paroissiales annuelles par le nombre de ministres.
Jean-Baptiste Cartier (CAR) s'étonne d'un budget recettes 2014, qui prélève déjà sur des réserves.
Emmanuelle Seyboldt (présidente Est) revient sur les 13 030 € : pourquoi un forfait alors qu'il s'agit d'un petit nombre de ministres, qui ne permettent pas une « moyenne » et dont les suppléments familiaux ou l'ancienneté modulent les rémunérations. Pierre Laurent (ex-président Est) répond qu'il s'agit justement de ne pas personnaliser.

Denis Richard rappelle, pour conclure sur ces transferts de ministres qui s'opéreront dans le cadre de la révision de la carte régionale, que les rémunérations sont versées tous les mois par l'Union nationale. La trésorerie est assurée par l'Union nationale. Cela ne change rien.
Après avoir remercié Denis Richard, la modératrice accueille Sylvie Franchet d'Esperey, présidente du Conseil de l'Institut protestant de Théologie.

Examen du Titre III - INSTITUT PROTESTANT DE THEOLOGIE

Sylvie Franchet d'Esperey débute par deux remarques préliminaires.
D'abord, elle explique aux délégués synodaux, étonnés d'avoir été convoqués à l'assemblée générale de l'Institut protestant de théologie, que les membres du synode national sont statutairement membres de l'association 1901 « IPT », association reconnue d'utilité publique, qui tient une assemblée générale annuelle.
Ensuite, elle rappelle que l'Institut protestant de théologie, en plus de la formation des pasteurs, dans le cadre d'un établissement d'enseignement supérieur, est aussi un lieu de formations diversifiées pour tous, et contribue au rayonnement de la théologie protestante.

Sylvie Franchet d'Esperey présente au synode la « campagne en faveur des études de théologie ».

Cette campagne a grandement occupé commissions, enseignants, étudiants cette année. Une « vidéo » est disponible sur le site de l'IPT, un document visuel (affiche et dépliant) a été réalisé, un sweet-shirt aux lettres de l'IPT a été conçu. Le synode a pu le voir habillant une étudiante.
Le slogan de l'affiche (dans les teintes composant le logo de l'Institut) est « Lire le monde, penser Dieu », le sous-titre « Des études à vivre ».
Nommer Dieu est le propre d'une faculté de théologie. Le penser, non pas nécessairement le croire mais réfléchir aux discours sur lui (théo-logie). « Lire le monde » parce que le théologien n'est pas dans les nuages, il est dans le monde et l'interprète. « Des études à vivre » : parce que les études de théologie sont à la fois des études comme les autres et, en même temps, des études qui nécessitent un engagement personnel, existentiel.
L'autre cible de cette campagne est de viser des étudiants, plutôt jeunes (post bac ou après), pour les inviter à étudier la théologie, qui est aussi une science, pour faire connaître la théologie protestante, souvent méconnue.
En ce qui concerne les études de théologie, il faut souligner (comme le fait le rapport de la Commission des Affaires Générales) la concordance entre l'IPT et le rapport de la Commission des Ministères. On pense au Master-Pro, qui intervient dans la seconde année du second cycle comme pilier de la formation des pasteurs. En fait cette formation s'étale sur les 5 années d'études, et commence dès la première année. Au savoir, au savoir-faire, au savoir-être, s'ajoutent un savoir-penser, un recul nécessaire pour conceptualiser, pour reformuler, pour élaborer un nouveau langage, mais qui, en amont, repose sur une somme de connaissances.

Pascal Hubscher (Montbéliard) demande quelques précisions concernant la commission académique.
La réponse simple est de voir dans ce conseil le lien entre l'Eglise et l'IPT.
Isabelle Veillet (conseil national) ajoute à cela que sur les 6 membres de ce conseil, Didier Fiévet (CN) et elle-même sont nommés (1 pasteur et un laïc) en plus de 4 enseignants (universitaires) : Olivier Millet est président de cette commission. La Commission académique est responsable devant les comités directeurs et, en même temps, elle les guide dans l'orientation, le recrutement, la validation, les évaluations régulières des enseignants.

Valérie Mali (SO), reconnaissante pour ce rapport sur l'IPT, demande comment, aujourd'hui, sont préparés les aumôniers hospitaliers, notamment face à une administration de plus en plus contraignante sur les horaires et les modalités d'exercice. La question se retrouve dans les milieux diaconaux : quelle formation qui ne découragerait pas ?
S. Franchet d'Esperey souligne que la formation est généraliste, puis des spécialisations interviennent à travers des séminaires de théologie pratique (en reparler avec la CDM).

Laurent Marty (SO) s'inquiète de l'allusion à une sixième année d'étude envisagée dans le rapport de la commission « Master-Pro ». A partir de son expérience forte, implication familiale lors de ses études (40 ans, enfants) il pense qu'une sixième année découragerait des candidats.
En réponse, S. Franchet d'Esperey pense que si cela a été évoqué, c'est en lien avec des profils différents d'étudiants.

Didier Fiévet (SO, CN) précise que la commission académique est chargée d'évaluer l'ensemble des Masters. Il faut attendre que la question soit à l'ordre du jour. Toutefois, il est vrai que la CDM recrute des étudiants au bagage universitaire parfois conséquent et la validation de leur acquis raccourcirait trop le temps d'étude. Or une maturation est nécessaire, qu'elle soit conceptuelle, spirituelle, elle demande du temps. On peut penser que les aides nécessaires seraient fournies par la commission master-pro.

Jean Loignon (RP) demande quelques éléments sur les rapports entre l'IPT et l'Etat.
Il est répondu que l'agrément « Erasmus » est mis en place. Il ne faut pas espérer une reconnaissance des grades et diplômes. Les contrats, les protocoles sont encouragés, les relations sont continues avec le ministère de tutelle. Les subventions, qui étaient de l'ordre du tiers des frais pour le fonctionnement (hors traitement des enseignants), se voient réduites de 13 % (comme toutes les universités !).

Monique Orieux (CLR) demande s'il ne serait pas possible de revenir à une ancienne pratique de la 4ème année en stage, et l'année suivante pour la maturation.

Ayité Creppy (RP) pose la question de l'ouverture de l'IPT en province (les cours publics décentralisés), du croisement des cours de théologie avec Théovie et plus généralement toute opération d'ouverture au plus large public.

Sylvie Franchet d'Esperey reconnait là une vraie question. Parisiens, Montpelliérains, Lyonnais, Niçois, moitié sud de la France, doivent cette ouverture à la faculté de Montpellier qui a commencé. A suivre…

Marie Allevard, modératrice pour ces derniers rapports, remercie pour le rapport et les questions partagées.

*

Le synode est maintenant invité à participer aux élections prévues (Titre IV du dossier synodal).

Le modérateur Gilles Pivot appelle les candidats pressentis. Il est procédé aux élections des titulaires
- pour le conseil national
- pour la Commission des Ministères
- pour la Commission des Affaires générales et des vœux.

DEUXIEME SEANCE DU JEUDI 9 MAI APRES-MIDI

Le synode reprend à 17 h 15, Modérateur : Pascal Hubscher

Commission des ministères

Rapporteurs : Mayanga Pangu (CDM Luthérienne.) et Christian Baccuet (CDM réformée.)

Mayanga Pangu souligne le fait que le rapport présenté est celui « des » commissions des ministères.
Pour les deux commissions, le rapport se développe selon 4 mots : Bilan, Dossiers, Avenir et Reconnaissance.

Bilan avec des repères différents pour les deux commissions, année civile pour l'ERF, d'un synode à l'autre pour l'EELF.
Dossiers, communs pour certains, surtout la formation des ministres, et dossiers spécifiques comme les commissions régionales d'accompagnement pour les luthériens.
Avenir : travail d'harmonisation pour la mise en place de « la » commission des ministères de l'Eglise protestante unie.
Christian Baccuet centre sa présentation sur la formation des ministres et répond à des questions soulevées lors de l'entretien synodal sur l'Institut protestant de théologie.

Pour les aumôniers d'hôpitaux, ce n'est pas seulement l'IPT qui peut prendre en charge la totalité de la formation (vrai pour les ministres en général) mais la formation permanente des pasteurs, la formation à l'écoute, l'aumônerie hospitalière elle-même, organisent des sessions.

La question de l'allongement des études n'est pas très « problématisée ». On observe cependant un « raccourcissement » du temps d'étude, du fait d'études antérieures validées. L'enjeu n'est pas seulement l'acquis théologique (3 ans, voire 2 ans) mais la nécessité d'un mûrissement, théologique, spirituel, existentiel. Cinq années de « théologie » ! Et pas moins !

Enchaîner le stage et le proposanat semble poser problème. L'année de stage est chargée et l'enchainement sans distance peut entrainer un manque de réflexion théologique.

L'autre point à relever concerne les conditions d'exercice du ministère pastoral dans le monde d'aujourd'hui. La question du travail en équipe est de plus en plus soulevée. Le ministère est axé sur une vocation personnelle, intime, un « je », et en même temps, on ne peut pas être pasteur tout seul. Et de quelles équipes parle-t'on ? Équipe de pasteurs, collégialité dans un conseil ?

Le dernier mot de Mayanga Pangu dans son introduction est « reconnaissance ». D'une part aux membres des commissions des ministères, en particulier les membres sortants qui ne seront pas réélus. D'autre part, reconnaissance à Madame Evelyne Ratti dont le secrétariat a accompagné de longues années la Commission des Ministères et qui prend sa retraite. Applaudissements du synode.

Michel Clément (Ouest) relève dans le rapport « l'hétérogénéité des parcours et des origines qui fragilise sur 2 plans, l'insertion dans la culture d'une Eglise et les liens entre futurs ministres ».

Christian Baccuet (CDM) répond que depuis plusieurs années, il n'y a plus de profil-type pour les ministres (diversité personnelle, professionnelle, spirituelle). C'est un constat, . Sur ce point, le raccourcissement des études, les études in absentia, la diversité des lieux de formation posent des questions. Immersion en faculté, contacts avec professeurs et étudiants, créent du lien qui, autrefois, par exemple, venait des mouvements de jeunesse.

Isabelle Grellier (faculté de Strasbourg) souhaiterait approfondir sur la question des études à distance et que le point soit fait sur les 2 ans de proposanat qui suivent une formation théologique à distance.
Marie Allevard (CAR) est surprise, dans le rapport de la CDM, de l'expression « manque d'appétence de certains candidats ».

Michel Paret (Ouest), à titre personnel, puisqu'il vient d'une autre Eglise sans avoir été « MVAE » (Ministre venant d'une autre Eglise) alors qu'il était « pasteur », pense qu'une seule commission pour deux Eglises peut rendre délicates certaines situations. Les luthériens auraient-ils donné, pour lui, plus de crédit aux années passées comme pasteur des Eglises Mennonites ?

Patricia Hildebrand (IP) souhaite des précisions sur les liens IPT-CDM et quelle proportion d'étudiants se tournent vers les Eglises.

Mayanga Pangu (CDM luthérienne) au sujet de l'existence d'une seule commission, rappelle que les deux commissions travaillent ensemble depuis plusieurs années, avec des relations, y compris avec les amis alsaciens. Le manque d'appétence n'est pas un jugement de valeur mais, en certaines situations, il peut sembler que les outils fournis par l'enseignement manquent d'une appropriation. Le manque d'appétence se traduit par la répétition plus que l'appropriation et la créativité.
Christian Baccuet (CDM réformée) poursuit sur le manque d'appétence. Ni plus ni moins que les anciens, les candidats d'aujourd'hui révèlent une compétence, à laquelle doit s'ajouter une appétence. La CDM veille sur ce point. Dans la réponse à la relation entre études in absentia et proposanat, ce n'est pas gênant a priori, mais il n'y a pas encore d'analyse de ces situations.
La proportion entre étudiants et nombre de candidats autorisés pour un proposanat doit rappeler que la tâche de l'IPT n'est pas la seule formation des futurs ministres. Une autre proportion est celle des entretiens de la CDM et le nombre d'autorisations de proposanat, mais cela révèle surtout l'élargissement des contacts.
Le modérateur remercie les intervenants et propose, avec les mêmes, Mayanga Pangu et Christian Baccuet, d'aborder le point suivant :

Titre VI : Liturgie d'ordination-reconnaissance de ministère (pasteur) et reconnaissance de ministère (ministères spécifiques).

Christian Baccuet (CDM ERF) rappelle qu'en janvier 2011, le synode extraordinaire de Paris a défini les bases de l'ecclésiologie commune.

On ne parle pas de ministères en soi, mais en parlant de l'Eglise. De même, on ne parle pas de l'Eglise en soi, mais en parlant de sa mission. Au service de cette mission, c'est chaque chrétien qui est appelé (sacerdoce universel) et, pour fortifier cet appel, l'Eglise discerne en son sein des ministères.
Dans l'Eglise protestante unie de France, trois plans sont discernés.
Premièrement, des ministères locaux : catéchèse, diaconie, sous la responsabilité des conseils presbytéraux ou régionaux. Deuxièmement des ministères collégiaux : conseil presbytéral, conseil régional, conseil national et les commissions synodales. Leurs membres sont élus et ce sont des lieux de gouvernance de notre église. Ils sont sous la responsabilité d'assemblées générales ou synodales.
Troisièmement, des ministères personnels de l'Union des églises : ce sont les « ministres ». Certains sont des pasteurs, chargés du ministère de la parole, des sacrements, de communion, sans exclusivité. D'autres sont des ministères spécifiques, en fonction de compétences et de charismes discernés, aumônier, animateur biblique, informateur régional,…
Tous les ministres sont égaux et font l'objet d'une reconnaissance liturgique, avec des engagements spécifiques.
Pour les membres qui sont pasteurs, il s'agit d'une ordination-reconnaissance de ministère. « Ordination » est chère aux luthériens et à de nombreuses Eglises réformées dans le monde. Ordination évoque l'ordo, l'ordre de l'Eglise (et non un ordre sacerdotal). « Reconnaissance » est chère à l'Eglise réformée de France, depuis 30 ans.
L'ensemble de ces éléments a été approuvé en synode et inscrit dans la Constitution (Article 18 et règlement d'application).
Il ne s'agit pas, ce jour, de refaire le débat mais d'examiner comment se pose la question de la liturgie. Le chantier est vaste, il comprend les différents ministères, les changements de ministère pour un même ministre, l'envoi d'un ministre, et la question concrète des nouveaux ministres de l'Eglise protestante unie de France pour les mois à venir !
Le travail commun des commissions des ministères et des comités directeurs ont amené le projet de décision (annexe 3).

Mayanga Pangu (CDM EELF) précise que la liturgie proposée n'est pas une création ex nihilo. Les textes de références en sont la liturgie ERF, adoptée en 1988 et la liturgie de l'ANELF (Association nationale des Eglises luthériennes de France), adoptée par l'EELF en 2007.
Un dépoussiérage a été effectué (suppression des redondances, choix d'un seul mot pour des choses identiques). Des variantes figurent dans le texte, signe de diversité à reconnaître dans une unité.

Pascal Hubscher, modérateur ouvre le débat, rappelle que les interventions concernent la liturgie. Il propose un premier temps de remarques générales, suivi d'un temps de remarques particulières.

Jean Christophe Müller (CLR) exprime sa déception devant le projet (cf. rapport) et demande quelle unité et quel signe d'unité devant ce qui ressemble à une normalisation. La normalisation n'est pas la diversité. Depuis Sochaux (2007), les étudiants ne signent pas les mêmes textes et la diversité n'est pas un handicap. Il y a décalage entre les votes de Sochaux et ce qui est proposé aujourd'hui. En 1938, un chapeau a permis une large adhésion : « sans vous attacher à la lettre… » ; il devrait figurer à nouveau. Il propose une disjonction dans le projet de décision.

Vincens Hubac (RP) adhère en grande partie à ce qui précède, et, se reconnaissant lui-même dans un courant libéral, il juge cette liturgie relevant d'une théologie trinitaire classique trop marquée (que l'on retrouve dans la déclaration d'union). Il attendait de réelles variantes, mais dans la proposition, la variante proposée n'ouvre pas à d'autres manières d'exprimer la théologie et la christologie. Ainsi, dans la variante de la louange, il proposerait, au lieu de « Jésus-Christ, Fils unique du Père, envoyé par lui »… « Jésus, envoyé par le Père » ; dans la même louange, au lieu de « Saint-Esprit, Esprit d'amour,

présence du père et du fils, de génération en génération, tu manifestes », il proposerait « Saint-Esprit, tu manifestes… » ;et dans la dernière partie de la louange, mettre « Dieu notre père, par le baptême… » en place de « Dieu trois fois saint… »

Il est remarqué qu'il s'agirait là de modifications apportées à un texte déjà adopté.

Ariane Massot (Ouest) fait remarquer l'ajout décrivant le sens de l'imposition des mains. Elle pense qu'un geste liturgique n'a pas à être expliqué dans le déroulement liturgique. Il doit parler de lui-même. Par ailleurs, une réflexion serait utile sur « l'imposition des mains » car la pratique offre moins des mains « posées » que des bras « levés puis abaissés » (faisant penser plus à une bénédiction).

François Giffard (Ouest) demande si le « Master Pro » représente un tronc commun ou bien une spécificité dans la formation lorsqu'un étudiant envisage un ministère spécifique et donc un stage dans un organisme autre que paroissial.

Christian Baccuet (CDM ERF) répond à la dernière question pour préciser que le Master Pro est axé sur la paroisse quel que soit ce qui sera développé ultérieurement car, quel que soit le ministère, il est en lien avec les paroisses ou Eglises locales.
Le rapporteur souligne les questions de fond évoquées, comme la référence (déclaration d'union, confession de foi, déclaration de foi), la louange trinitaire, l'imposition des mains, autant de questions à traiter dans la perspective 2017.
Le texte proposé à ce synode est proche de l'existant. L'idée est de l'utiliser pendant 4 ans, sinon on utilise alors l'existant ERF et EELF. Il ne s'agit pas d'une normalisation (terme exagéré).
Les étudiants, avant d'entrer en stage, signent, soit la déclaration de 1938 avec son préambule, soit une adhésion à l'un des textes symboliques luthériens. Dans le projet présenté, c'est la déclaration d'union, en attendant la déclaration de foi de 2017.
Une précision : sur la page des louanges, celle de gauche est intégralement celle de la liturgie ERF, celle de droite, intégralement celle de l'ANELF.
Mayanga Pangu ajoute qu'il faut distinguer deux niveaux, celui des questions de fond (qui seront traitées dans la perspective 2017), et celui des engagements, qui sont, pour les luthériens, moins un texte que des orientations d'Eglises comme la catéchèse et certaines décisions synodales. Il souligne que l'unité mise en œuvre trouve sa source dans la Concorde de Leuenberg et s'applique dans l'Eglise protestante unie de France.

Etienne Berthomier (Ouest) relève que dans l'invitation à écouter la déclaration d'union (page 8 ou 14 du document), il est fait allusion, comme traditionnellement, à la foi « reçue de nos pères ». Pourrait-on moderniser par « reçue des hommes et des femmes qui nous ont précédés » ?
Ensuite, au point 4 du rapport, fin du 1er paragraphe, il est précisé qu'il n'y a pas de liturgie prévue pour les ministres autres que pasteurs dans l'EELF.
Mayanga précise qu'il s'agit, dans la tradition de l'EELF, d'un « accueil ».

Frédéric Chavel (IP) intervient sur les variantes luthériennes en vert dans le projet de liturgie. Le « spécifiquement luthérien » apparaît comme une bizarrerie à côté d'une norme. Certes, la Constitution elle-même présente des dispositions luthériennes, qui sont équilibrées par des dispositions spécifiquement réformées. La question de la liberté d'utilisation est posée à travers ces éléments qui ne sont pas forcément la marque d'un luthéranisme unanime. « Une variante possible selon l'opportunité du lieu » sans coloration particulière aurait été plus acceptable.
Mayanga Pangu précise que ce dispositif est dans la liturgie de l'ANELF.

Monique Orieux (CLR), qui a quelques réserves sur les liturgies de reconnaissance en général, pense que l'essai de fusion de deux liturgies est maladroit et, tout en travaillant pour 2017, il vaudrait mieux utiliser l'existant.

Valérie Mali (SO), à propos des engagements particuliers (document sur la liturgie de reconnaissance pour un ministère spécifique, pages 15ss du dossier), se réjouit de trouver le ministère du diacre, alors

que, pour l'ERF, l'article sur la diaconie est resté vide. Elle demande de quoi est fait alors ce ministère (distinct du ministère d'aumônier hospitalier). Les ministères d'évangéliste ou de catéchète entrainent une confusion. Il appartient à chacun d'être « évangéliste », et, d'autre part, « catéchète » est un ministère souvent local.

Christian Baccuet (CDM) précise qu'un certain nombre de ces ministères spécifiques étaient présents en 1988. C'est l'occasion de les redécouvrir et d'en ajouter de nouveau. C'est la richesse d'une diversité qui est ainsi formulée. Bien entendu, il faut croiser cela avec les niveaux de ministères évoqués, mais il s'agit en la matière, de ministre ayant un ministère personnel, de l'Union des Eglises, admis par la commission des Ministères. Le défi est d'articuler ces ministères entre eux.

Jacques-Noël Pérès (EELF, aumônier du synode) exprime son accord avec Frédéric Chavel (son pasteur !) et note, en fin de liturgie (page 11 du dossier) une invitation à applaudir. C'est un détournement de sens, le geste de main (levée) est l'expression d'un vote. Un applaudissement ressemble à l'approbation d'un spectacle convenablement mené. S'il y a lieu d'applaudir, c'est au début.
Un autre point est la remise de l'étole. Une tradition conciliaire en a fait le signe, non d'un ornement, mais d'un pouvoir. Porter une étole signifie que dans le Christianisme, il y a des gens qui ont un pouvoir (des prêtres) et des laïcs qui n'en n'ont pas.
Par ailleurs, les paroles qui accompagnent cette remise de l'étole, sur le joug facile, sont plutôt appropriées à un baptême (étole pour tous les baptisés ?).
Dire que les deux côtés de l'étole représentent l'un les bonnes œuvres et l'autre les vertus qui sont le propre de celui qui la reçoit (le prêtre) nous met en contradiction avec Luther qui dès 1520 notait que la muraille à faire tomber est bien celle entre clercs et laïcs.
Cette question, luthérienne, doit être examinée par les réformés, dans le cadre de l'Eglise protestante unie de France. Il s'agit bien d'enlever (d'interdire ?) l'étole. Applaudissements.

Jean-Christophe Müller (CLR) constate l'évolution du débat et maintient son amendement sur l'utilisation des liturgies actuelles jusqu'en 2017.

Sophie Zentz-Amedro (CLR) demande que soit développée la notion de diacre dont elle se réjouit de la présence dans les propositions liturgiques. Par ailleurs, elle remarque que l'égalité affirmée des ministres ne se retrouve pas dans la distinction faite entre les pasteurs qui bénéficient d'une « ordination-reconnaissance de ministère » et les ministères spécifiques qui bénéficient d'une « liturgie de reconnaissance ».

Eric Galia, (CLR) fait remarquer que seuls les animateurs de jeunesse et les animateurs en milieu universitaire sont invités à être des « témoins joyeux ». Que cette joie soit communicative, même sous d'autres mots dans les autres ministères. Mais attention aux stéréotypes…

Serge Raspaud (CLR) souligne et apprécie le rôle de la commission des ministères dans le contrôle des différents ministères mais il constate que le ministère de conseiller presbytéral est sous contrôle d'une assemblée générale souvent lointaine.

Jean-Luc Eschemann (IP) rebondit sur le ministère de diacre, qui a besoin d'être précisé puisque les Constitution et Discipline étaient muettes sur ce point. Il ajoute qu'un temps est encore nécessaire pour approfondir la question des ministères spécifiques. Pour l'étole qui sépare clerc et laïcs, un non-sens dans l'Eglise unie, et c'est tous les paroissiens qui devraient la porter !

Isabelle Grellier (fac Strasbourg) apprécie la remarque de Sophie Zentz-Amedro sur l'égalité des ministres. Si le ministère de diacre n'est pas défini, elle remarque que les autres ministères spécifiques ne sont pas autrement définis dans les textes constitutionnels et ce n'est pas dommageable. Ce qui est à maintenir comme affirmation, c'est la diaconie de l'Eglise !

La parole est aux rapporteurs qui remercient les intervenants pour le débat passionnant, d'où sont ressortis de nombreux éléments, certains moduleront le vote du synode, d'autres sont engrangés en mémoire pour 2017.

Le modérateur Gilles Pivot transmet les résultats des élections de titulaires.

DECISION 12 - Election des membres titulaires du conseil national

Laïcs : *Emmanuel de Bary (91 voix) R, Jean Frey (93 voix) R, Patricia Hildebrand (89 voix) L, Françoise Jouve (92 voix) R, Henry Laslandes (93 voix) R, Christiane Laurent (93 voix) L, Lucile Mesnil (91 voix) R, Marie-Christine Michau (92 voix) L, Denis Richard (92 voix) R, Eric Serfass (93 voix) R.*

Ministres : *Marc Boss (93 voix) R, Jean-François Breyne (93 voix) R, Didier Fiévet (91 voix) R, Nadine Heller (93 voix) R, Paolo Morlachetti (93 voix) R, Mayanga Pangu (91 voix) L, Jean-Frédéric Patrzynski (91 voix) L, Raphaël Picon (90 voix) R, Jan-Albert Roetman (90 voix) R, Laurent Schlumberger (94 voix) R,*

Ont obtenu : *Jacques Noël Pérès, Sylvaine Wartelle, Pascal Hubscher, Ottilie Bonnema, Alain Pélissier, chacun 1 voix*
4 bulletins nuls

DECISION 13 - Election des membres titulaires de la commission des ministères

Sont élus :
Laïcs : *Annie Colombero (95 voix) R, Marie-Françoise Escot (95 voix) R, Béatrice Gourlan (95 voix) L, Philippe Sautter (94 voix) R, Marie-Hélène Wieczorek (95 voix)R.*
Ministres : *Christian Baccuet (93 voix) R, Gilbert Carayon (95 voix) R, Mirana Diambaye (93 voix) L, Dominique Hernandez (93 voix) R, Richard Taufer (95 voix) R.*

Pascal Hubscher : 1 voix
1 bulletin nul

DECISION 14 - Election des membres titulaires de la commission des affaires générales

Sont élus
Laïcs : *Jean-Luc Eschmann (92 voix) L, Alain Millet (92 voix) R, Patrick Russier (92 voix) R*
Ministres : *Paul Dore (91 voix) R, Eric George (91 voix) R, Pascal Hubscher (91 voix) L*

Mirana Diambaye et Jean-Christophe Müller ont obtenu chacun 1 voix
5 bulletins nuls

Annexe 9 du rapport du conseil national à propos de la fin de la vie humaine

Le modérateur Gilles Pivot, en introduction, précise que le texte (Annexe 9 du rapport du conseil national) est issu du groupe mis en place par le conseil national à l'issue d'un vœu adopté lors du synode de Belfort (2012) Cf. : décision 22 pour l'EELF (28 voix pour 2 contre) et décision 29 pour l'ERF (77 voix pour, 1 contre).
Ce vœu *« demandait aux comités directeurs, dans le cadre de la réflexion européenne et nationale, de s'emparer de la réflexion sur la fin de vie et les soins palliatifs, d'un point de vue éthique, théologique et spirituel, s'associant pour cela dans le travail déjà entrepris par la CEPE, en vue du débat national qui s'annonce ».*
Le conseil national a constitué une équipe et propose l'adoption d'un texte par notre synode. Il ne s'agit pas de définir une doctrine de l'Eglise protestante unie de France, ni de donner des directives,

mais d'aider notre Eglise locale, régionale, à avancer dans cette réflexion, et apporter une contribution au débat public en exposant quelques idées fortes. Quelques régions ont déjà commencé une réflexion sur ce sujet. Le Conseil national envisage d'accompagner ce texte. Il sera proposé au vote dimanche matin.

La parole est au pasteur Christian Galtier, membre du groupe, qui demande d'excuser Claude Levain (professeur de théologie pratique à l'IPT, ancien aumônier des hôpitaux), rapporteur, retenu dans un colloque à l'étranger, et Mme Sylvie Wolff, retardée par un congrès, auteurs du vœu.

Selon le rapporteur, le texte (annexe 9 du rapport du conseil national) s'inscrit dans une logique classique du protestantisme, prônant une éthique de responsabilité. Le préambule met cette approche en perspective, en insistant sur la responsabilité personnelle, une réflexion qui ne se détache pas des situations singulières et personnelles. C'est un poncif de l'énoncer, mais c'est une singularité protestante dans la manière de penser l'éthique et sur laquelle il faut sans cesse revenir, rappeler que dans notre compréhension de l'éthique, être capable de rendre compte de choix dans des situations particulières appelle la responsabilité de chacun.
Le choix entre le possible et le souhaitable doit être articulé à notre lecture commune de la Bible.
La première note du texte a un caractère particulier, elle rend compte de la formulation qu'a choisie le candidat Hollande dans ses 60 engagements pour la France.
Le premier point est la question de la dignité ; il a été retenu 3 expressions, 3 compréhensions de la dignité.
La première représentation de la dignité insiste sur la liberté à laquelle, par essence, les protestants sont attachés. Notre liberté s'exprime par notre capacité à faire des choix, y compris celui d'abréger sa propre existence.
L'autre versant, fondé dans le protestantisme, c'est l'idée que la dignité de chacun de nous tient au regard de Dieu sur chacun(e) de nous et comme nous ne sommes pas à l'origine de notre vie, à l'origine de notre existence spirituelle, on peut penser, par symétrie, que notre vie peut donner lieu à l'expression de la grâce de Dieu sans que nous ayons à maîtriser l'idée de ce que sera notre fin de vie.
Ce sont deux postures qui ont semblé devoir être portées à travers ce texte. Elles expriment deux convictions profondes dans le protestantisme.

Il est apparu opportun de faire le point sur la représentation de l'action médicale : il y a eu débat entre les membres du groupe mais se reconnaît la nécessité d'aller vers une médecine qui accompagne. Les évolutions de notre système de santé qui se mettent en mouvement, représentent un grand enjeu. Le modèle médical a longtemps été celui de la guerre éclair contre les maladies infectieuses. Aujourd'hui, quinze millions de nos concitoyens vivent avec une maladie chronique, dont ils ne guériront pas. Donc, la médecine doit se penser dans l'avenir comme étant une médecine d'accompagnement, et pas seulement une médecine de la guérison.
La fin de vie interroge la médecine, une loi a été faite, mais le rapport Didier Sicard met en évidence que cette loi n'est pas connue, ou très peu, et peu ou pas appliquée. Les uns pensent souhaitable d'améliorer la loi, d'autres ne le pensent pas, arguments des uns et des autres sont dans le texte. Une nouvelle loi serait-elle mieux connue ? Chaque fois qu'on fait des lois, dans ce domaine, on déplace les problématiques.
Dernier élément, quelle peut être la responsabilité des Eglises ? Engager une politique d'accompagnement, de diverses façons, dans la proximité de celui qui souffre, à travers les services d'aumôneries, en répondant à des demandes de réflexions venant de lieux de formation. Les personnes confrontées à toutes ces questions ont besoin d'entrer en débat avec les représentations de la vie, de la mort, de la maladie, de la dignité. Un grand champ s'ouvre ici, d'autant plus facile à investir que les recommandations des autorités en matière de santé, comme par exemple l'Agence d'évaluation des établissements médico-sociaux, ont une représentation qui converge vers celle que nous portons : une éthique de responsabilité, une collégialité dans l'accompagnement, et un sens prudent de la recommandation en la matière.
C'est l'opportunité, pour le protestantisme, de faire entendre une autre voix dans cet ensemble médical que celle de l'éthique des bons principes qui définissent les bonnes habitudes au bon moment.

Jean-Christophe Müller (CLR) trouve remarquable, dans le texte, que l'on donne les enjeux qui permettent un débat entre positions irréductibles. La dimension médicale est traitée trop brièvement. La loi Léonetti n'est pas seulement inconnue des médecins, mais des difficultés sont rencontrées aussi dans son emploi et l'établissement des dossiers. Les citations de Barth et Bonhoeffer ne sont pas appropriées, elles ne parlent pas d'accompagnement, elles concernent le suicide seulement. Pour eux deux, en tout cas, nul ne peut mener un combat contre la souffrance à la place de celui qui est seul. Là est le risque de la liberté. Mais il ne faut pas laisser limiter la liberté au seul suicide. L'évolution de la chimie peut un jour renforcer l'idolâtrie de la vie à tout prix.

Ariane Massot (Ouest), à propos des théologiens cités, dans une paroisse aux 30 décès annuels, le suicide de vieillards n'est pas rare. Il est important d'avoir des repères, notamment pour le jour du service funèbre. On a beaucoup plus l'occasion d'accompagner la famille à cette occasion qu'on a eu d'occasion d'accompagner le mourant lui-même.

Robert Philipoussi (RP) remercie pour ce texte, et d'autres, comme un récent « Information-Evangélisation ». Dans le ministère paroissial, il est confronté à l'âge et éprouve quelques difficultés avec le terme d'accompagnement. A propos de l'Eglise, est-elle un réseau, ou un cerveau, une instance réflexive ? Elle peut tout au plus « recommander » au nom de l'Evangile.

Olivier Filhol (NN) intervient sur le point 17 « la responsabilité des Eglises » : le terme de responsabilité lui parait dur, voir culpabilisant, surtout que l'on parle après d'accompagnement collégial. L'Eglise n'est pas seule à être veilleur. « La » responsabilité est un poids très lourd. Il faut développer la solidarité avec les autres partenaires dans de domaine.

Pascal Hubscher (RM) intervient sur les points 7 et 8, qu'il faudrait articuler. Le concept de singularité, lorsqu'il est prononcé par le soignant rejoint, d'une certaine manière, une certaine transcendance, qui permet mieux le dialogue, qu'une transcendance verticale et créationnelle.

Pour Vincens Hubac (RP), les questions humaines sont difficiles à résoudre, car il y a une contradiction entre l'individuel et le collectif. L'Eglise doit trouver sa place et dire une parole dans le sens d'un accompagnement de l'individu, mais il y a l'environnement : il faut insister aussi sur la famille avec éventuellement sa culpabilité. Là aussi, parler de paix, de grâce. Il évoque à ce sujet, a contrario, la mort dans la solitude qui est une brutalité épouvantable. Là, il faut tout faire pour casser cette brutale expérience (expérience des SDF).

Giovanni Musi (PACCA) rappelle que la vie, dans le grec biblique, est selon les emplois, « Bios », « Zôë », « Psyché », et « Nous ». Quand le biologique prend le dessus, c'est la souffrance, qui empêche de raisonner. Sur le plan social, on ne meurt plus dans sa maison, mais en maison de retraite ou hôpitaux. Du point de vue de l'Eglise, la prise en charge des vieillards est à accentuer. « M. le pasteur, je veux mourir » n'empêche pas la reprise de confiance. Dire, comme Eglise, le sens de la vieillesse !

Michel Toillon (Ouest) a été gériatre avant d'être gastro-entérologue, donc confronté à l'âge, la maladie, la mort et souligne les points 5 et 6 du document. La dignité ressentie, méritée, n'est pas la même que la dignité devant la mort. Par ailleurs, une distinction nette est à faire entre euthanasie active, passive, suicide assisté, suicide réalisé, mais il n'est pas question d'imaginer des modes d'emploi pour réagir à chaque situation. Jésus n'est pas mort dans la dignité !

Christel Adlan-Mérini (conseil national), dans sa pratique professionnelle, a accompagné des gens qui souhaitaient mourir et ne plus recevoir de soins. Il est apparu important d'accompagner aussi le personnel soignant, par exemple en mettant en place des groupes de paroles, pour entendre, écouter, déculpabiliser.
Ottilie Bonnema (PACCA) revient sur le point 8. Un protocole peut aider l'équipe d'accompagnement à formuler la demande, la dignité, la vision. Aider à formuler est une tâche où l'Eglise peut jouer un rôle auprès du malade.

Christel Adlan-Mérini (conseil national) En plusieurs années d'hôpitaux (urgence, réanimation), elle constate qu'abréger les souffrances est une pratique très actuelle, et qu'il faut évoquer celui ou celle qui « assure » l'acte. Quand le malade n'est pas en état de choisir, quand, comment, est-ce que l'on décide, quelle place et quel rôle des parents, enfants… ? Tout se passe comme si la loi Léonetti, peu ou mal connue, était appliquée !

Romain Gavache (CAR) plus que l'accompagnement, aimerait que soit posée la question de la souffrance.

Irène Schaerer (CEVAA) insiste sur la responsabilité et l'unicité des situations, en particulier lorsque le malade ne peut plus parler. De quelle dignité alors s'agit-il, et qu'est-ce que supporter la souffrance d'un proche ?

Eric George (NN), à propos des points 9 et 10, fait remarquer qu'il ne s'agit pas seulement des médecins qui ont à passer d'une médecine de la performance à une médecine de l'accompagnement, mais de la société dans son ensemble. De plus, il est espéré que ce texte ne soit pas un aboutissement mais un point de départ.

Le modérateur souligne la qualité des interventions et du débat amorcé. Il donne la parole au rapporteur.

Christian Galtier (rapporteur) remercie à son tour pour la qualité des interventions et fait quelques remarques.
Il reviendra au conseil national de dire comment le chemin se poursuivra.
Une partie du texte se comprend à travers les notes de bas de page.
Le travail demandé est à la croisée des chemins. Il doit être maintenant repris, élargi, approfondi dans le cadre de notre Eglise protestante unie.
Le point 17 sur la responsabilité essaie de lier la gerbe de toutes ces situations qui doivent être accompagnées, quel que soit le choix de la personne : on revient à la situation singulière.
Quel que soit le choix, quelle que soit la décision, sans l'écrire, peut- on penser que le suicide assisté soit quelque chose d'envisageable ?
Nous sommes posés, nuancés sur cette question. Notre Eglise arrive-t-elle à le dire ?
Aujourd'hui, cela semble beaucoup plus difficile de dire une parole sur l'euthanasie.
Le groupe, par contre, s'est reconnu dans la sédation terminale. Jamais un geste simple, mais en tout état de cause, un geste de sédation terminale, c'est prendre le risque d'abréger la vie pour réduire les souffrances.
Il semble que là, c'est quelque chose sur lequel notre Eglise peut dire quelque chose, avec nuance puisque chaque situation nous met dans des situations particulières.
Pour la loi Léonetti, le groupe n'a fait que redire ce que le professeur Sicard dit dans son rapport au Président de la République. Certains proposent une loi Léonetti 2 pour aller plus loin, donner un caractère obligatoire pour une décision débattue collégialement, décision portée par ceux qui sont responsables. Chacun a le droit de demander le traitement de sédation terminale.
On peut être frappé d'une convergence entre la réflexion dans le monde de la santé et la réflexion portée par les Eglises. Pour l'Organisation mondiale de la santé (l'OMS), la santé est un état complet de bien-être physique, mental et social ; la vie n'est pas seulement biologique.
Il y a des moments où il est préférable d'ajouter de la vie aux années, que d'ajouter des années à la vie. C'est une manière d'aborder qualité de vie et quantité de vie. Le débat est intéressant. L'Eglise dit quelque chose de différent, mais pas complètement, elle dit la singularité comme visage de la dignité.

Laurent Schlumberger (conseil National) constate que le texte avec 14 interventions, a fait du chemin dans notre assemblée. Il fera du chemin dans notre Eglise.
Le texte sera adressé aux paroisses et Eglises locales. Il sera accompagné par des éléments de réflexion en cours d'élaboration. L'architecture du document est de 15-20 pages, avec les thèmes évoqués, le renvoi à certains paragraphes, des propositions de questions pour réflexion individuelle ou collective.

Le texte contribuera au débat. Il sera envoyé aux organisations professionnelles, aux parlementaires.

Christian Galtier (rapporteur) : la question de la souffrance devra être reprise. La difficulté dans le rapport Sicard, c'est l'usage indifférencié de douleur et souffrance. Souffrance et douleur font penser au ministère du Christ, mais lui, il a souffert. Quelqu'un souffre dans la société aujourd'hui.

Après les applaudissements, le modérateur clôt la séance à 20 heures.

PREMIERE SEANCE DU VENDREDI MATIN 10 MAI

La séance reprend à 8 h 30 par le temps d'aumônerie
Après l'invocation antiphoné et le chant du psaume 33 (Réjouis-toi peuple fidèle), lecture et méditation : Galates 4/21 à 5/1 où il est question de la Jérusalem d'en haut. Notre mère l'Eglise, jeune vierge ou matrone ?
Lecture spirituelle : Aphraate le sage persan (4ème siècle), prière et cantique AEC 640 (Il est pour le fidèle, au-delà du tombeau…)

Examen des finances

Modératrice : Marie Allevard,
Rapporteur : Denis Richard, trésorier adjoint du conseil national.

Il présente le budget 2014, deuxième année de l'Eglise protestante unie de France, en précisant que nous n'avons pas la référence du « réalisé » 2013 et qu'on ne peut comparer avec 2012 puisque entre 2012 et 2014, tout change, et sur plusieurs niveaux.

Le budget A (tableau 2.1 du dossier financier)

- *Chapitre 1 : Actions communes :*

Ce poste est en augmentation de 1,2 % par rapport au budget 2013 avec principalement une hausse conforme au plan quinquennal arrêté avec l'IPT, de 1,5 % de la dotation annuelle globale.

- *Chapitre 2 : Dépenses mutualisées pour les ministres :*

Le chapitre 2 est en légère diminution du fait de la fin de l'abondement du fonds « Région ». La revalorisation des pensions est de 1,5 %, et la dotation au fonds de garantie des retraites est maintenue au montant de 260 000 €. Comme en 2013, les différentes charges, déménagement, documentation, départs en retraite tiennent compte de l'ensemble des ministres de confessions luthérienne et réformée.

- *Chapitre 3 : Vie de l'Union :*

Les charges liées aux services du siège prennent en compte une augmentation prévisionnelle de 1,5 % des charges de personnel, augmentation de salaire liée à l'augmentation du coût de la vie, en partie compensée par une baisse des dépenses liées à l'informatique.

Les lignes concernant les projets : Jeunesse, Formation, Catéchèse et Relations internationales sont maintenues à leur niveau de 2013.

Le Titre A 2014 présente donc un montant global des charges qui s'élève à 6 286 054 €, en diminution de 0,1 % par rapport au budget 2013. C'est donc un budget très serré où toutes les augmentations normales ont été limitées ou compensées. C'est aussi le 2ème budget de l'Eglise protestante unie établi sans la référence d'un exercice accompli qui permettrait de lever certaines incertitudes.

La marge est étroite.

A plus de 98 %, le budget est réalisé par les contributions des régions.
Comment se répartissent-elles. Vrai débat que l'on a eu dans les commissions nationales des finances de décembre 2012 et de mars 2013,et un groupe de travail devrait faire des propositions pour la prochaine session en septembre 2013.
Plusieurs critères ont été proposés pour déterminer cette contribution suivant une répartition qui évolue entre 2013 et 2014 (« Camemberts projetés »). Ainsi la région parisienne représente 27 % en 2013 et 28 % en 2014. La région de Montbéliard reste à 2 %, Ouest passe de 8 à 9 %, Cévennes-Languedoc-Roussillon, 13 à 14 %, Sud-Ouest reste à 12 %, Centre-Alpes-Rhône baisse de 22 à 20 %, Provence-Alpes-Corse-Côte d'Azur reste à 8 %, Inspection de Paris reste à 2 %, Est passe de 2 à 1 %, Nord-Normandie reste à 4 %.

Deux grands bénéficiaires pour le budget A : d'un côté, les ministres, la formation initiale, la formation permanente, le fonctionnement de la Commission des Ministères ; et d'un autre côté, l'animation et les services.
En 2013, la part relative aux ministres dans le titre A, correspondant aux charges liées à la formation initiale, aux retraites, à la formation permanente, aux dépenses mutualisées, cet ensemble représente 51 % du titre A. La part relative aux services et aux projets de formation, liés à la jeunesse, à la catéchèse…, cet ensemble qui intéresse tous les membres des Eglises locales et paroisses, représente 49 % du titre A.
En 2014, la part concernant les ministres sera de 52,1 %.

Ces deux critères pourraient suffire à déterminer un mode de répartition des versements par les régions. Chaque région emploie des ministres et devrait avoir la capacité de les rémunérer, comme chaque paroisse ou Eglise locale doit tendre vers une capacité de rémunérer le(s) ministre(s) qu'elle « emploie ».
Mais chaque région se différencie par les ressources des Eglises locales, par son territoire (densité de population, revenu des foyers…), par son histoire, et un troisième critère doit être introduit : c'est la solidarité. Il y a un fonds commun alimenté par les régions qui ont la capacité de la faire.

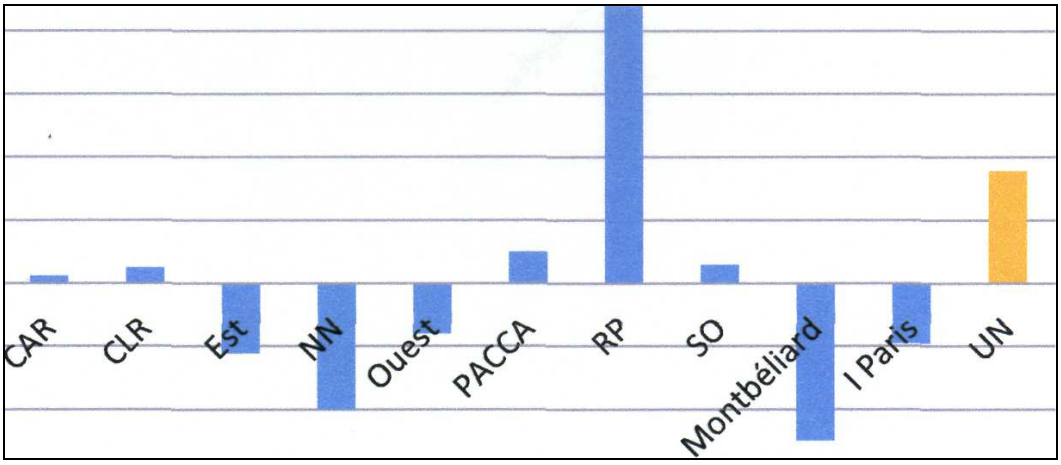

On voit sur ce graphique les régions qui bénéficient de la solidarité inter régionale. A droite, marqué UN, l'intervention de l'Union Nationale, c'est-à-dire ce qu'il manque pour boucler 2014.

A ce calcul, qui est moins rationnel qu'on peut le penser, il faut ajouter quelques bémols, comme la mise en place de nouveaux critères qui vont montrer que la partie « Animation et Services » est plus importante que dans l'UNAC-ERF ou l'évolution de l'EELF, dont la répartition et son calcul ne sont plus les mêmes. Pour les luthériens, le passage de l'Eglise locale à l'inspection est aujourd'hui le passage de l'Eglise locale à la région et à l'Union nationale.

Le changement de vocabulaire n'est pas neutre. Et l'on atteindra un certain nombre de limites.

2014 est marqué par de nouvelles demandes de certaines régions, comme Centre-Alpes-Rhône. Et on aperçoit, depuis une vingtaine d'années d'observation, grâce à des indicateurs plus précis depuis 1997 (évolutions des Eglises locales, nombre de donateurs, montant des dons) des évolutions : on perd 1 % de donateurs tous les ans, le montant des dons évolue. Nous sommes dans une situation économiquement trouble. Des rumeurs circulent sur le maintien des déductions fiscales.

Cela veut dire que l'animation financière est à développer, et surtout à renouveler. Quel est le nouveau message que l'on veut faire passer ? Comment se répartir entre le national, le régional… ?
Les régions : quelle autonomie ? Quel partage entre chaque région ?
Les retraites sont une part du budget, mais qu'est-ce que l'on entend par « garantie » ?
Les projets financés par une aide extérieure : c'est une grâce, mais c'est aussi un risque. Le jour où cette aide se tarit, est-ce que les projets perdent leur valeur, ou faut-il chercher en nous-mêmes la capacité d'assurer la pérennité ?
Les investissements ? On investit dans la formation, en Eglise, on investit lorsqu'on monte un certain nombre d'évènements, que l'on acquiert des outils que l'on se donne…

Voilà un ensemble de questions qui méritent une attention sérieuse et ce qui a été retenu par le conseil national, c'est qu'une part importante du synode 2014 soit consacrée aux finances.

Après avoir remercié le rapporteur, Marie Allevard donne la parole au synode.

Olivier Filhol (président NN) rappelle que la région Nord-Normandie bénéficie d'une solidarité forte. Au budget 2013, elle est de 47,34 %. Au moment où la région est entrée dans la révision de la carte, elle n'a pas les moyens financiers et humains d'assumer seule la solidarité supplémentaire que suscite la révision de la carte. Au moment où nous allons voter nos engagements pour 2014, avec le fonds de solidarité, il suffirait que environ 40 000 € viennent en région Nord-Normandie. Cela allégerait un titre C ou B, de région et permettrait de verser les 242 000 € attendus pour le titre A. Si l'Union nationale ne peut pas alimenter le fonds, alors la région Nord-Normandie ne peut s'engager qu'à hauteur de 200 000 €. L'intervenant souhaite que le synode prenne la mesure qu'une solidarité à 45,21 % doit être complétée par des aides pour les projets, les titres C, B et D. En région Nord-Normandie, les foyers versant une offrande le font au-delà de la moyenne nationale malgré une population très défavorisée. Nous ne pouvons pas trouver sur le territoire de la région, 40 000 € de plus. C'est réaliste, pas pessimiste. Lorsque nous préparerons 2015, pour assumer la révision de la carte des régions, demanderons-nous une solidarité de 55 % ?

Pierre Laurent (président sortant Est) rappelle que le plan de redécoupage des circonscriptions régionales est en route depuis 3 ans. Si la région Nord-Normandie a pris conscience de sa dépendance par rapport à la solidarité, la région Est est bénéficiaire aussi (60 %), et depuis longtemps. Il ne croit pas que les paroisses de la région Est allant en région Nord-Normandie alourdissent la pression financière.
De son côté, la région Est a demandé à Montbéliard d'accélérer la procédure de regroupement. On est dans un changement de paradigme, et il y a effectivement une prise de risque. Il est nécessaire d'être dans la confiance justement parce que notre Eglise a fait le choix de la solidarité, et c'est prophétique. Nous ne sommes pas en entreprise, mais dans la communion fraternelle et la solidarité entre nous et nos différentes régions. Faisons confiance à l'équipe qui prépare ces projets.

Alain Pélissier (président SO) continue la ronde des présidents. Il n'y a pas une région contre les autres. Il est bon que chacun connaisse les chiffres extrêmement bien préparés en amont, mais ce n'est pas un seul synode qui va résoudre les situations difficiles. Quel est le lieu où il est possible d'améliorer le processus ? que se passe-t'il dans une région qui diminue notablement sa participation au titre A ? Est-ce le lieu d'en discuter ? Est-ce en séance plénière ? Des ajustements ne peuvent être faits aujourd'hui. C'est un travail de longue haleine.

Laurent Schlumberger (conseil national) rebondit sur les propos d'Alain Pélissier et pense aux nouveaux délégués. Nous touchons du doigt cette réalité que nous avons tendance à oublier quand nous sommes de retour dans nos régions. L'Union nationale, ce n'est pas « la rue de Clichy », ni le titre A, ni la nation, mais « les régions ». Le « national », c'est toujours de l'inter régional plus que du « propre national ». Ensuite, les calendriers : difficiles à synchroniser, il y a du conjoncturel et du structurel. Le conjoncturel, c'est aujourd'hui. Qu'est-ce qu'on met dans les cases pour 2014 ? C'est notre responsabilité aujourd'hui ! Le structurel, c'est sur le plus long terme, nous sentons bien qu'il y a une manière d'élaborer ces budgets qui atteint ses limites et donc, la manière dont cela se passe, est à rénover. Il faut toujours de la discussion, de la négociation. Il y a plusieurs manières d'élaborer des budgets et c'est en lien avec l'Eglise unie. D'où, troisième chose, faut-il inscrire la question des finances de l'Union, du titre A, des régions, à l'ordre du jour du synode national 2014 ? Le fait d'inscrire un sujet à l'ordre du jour d'un synode n'est pas un terminus, mais le moment d'un processus. Le processus qui précèdera le synode est déterminant. Le prochain conseil national fera des choix, peut-être la commission nationale des finances se transformera en un colloque national financier. Après délimitation du périmètre des questions à traiter : comment avancer ensemble ?

Pierre Grossein (président CAR) intervient pour la région Centre-Alpes-Rhône. Comme toutes les régions, elle fait des efforts, elle participe, une commission régionale des finances travaille à l'animation locale. Il est vrai qu'il y a des difficultés, des accidents. Des paroisses, pour des raisons diverses, s'effondrent. Entre 2009 et 2012, chute de 25 % du titre C. La région perd tout d'un coup 200 000 €. Cela a été communiqué à la commission nationale des Finances. Le départ de deux Eglises (cartes des régions), Dijon-Beaune-Côte d'Or et Nevers, diminue les contributions, et baisse la solidarité, demande assez drastique du trésorier régional. Les solidarités qui ont pu s'exprimer il y a 10 ou 15 ans, 50 ans,… ne sont plus possibles. Il est donc demandé une solidarité plus faible. Est-ce que la région Centre-alpes-Rhône aurait pu participer un peu plus au titre A ? peut-être, mais il est regrettable qu'un manque de concertation, une tenue trop tardive des réunions n'aient pas permis de discussion. Une question demeure sur certaines dépenses du budget A et si l'on peut prélever dans les réserves nationales, il faut travailler rapidement à les rétablir.

Sophie Zentz-Amedro (présidente CLR) souligne que la construction de l'Eglise protestante unie se fait « ensemble », globalement, y compris sur le plan financier. Elle remarque que jeunesse et catéchèse dans les charges du budget A représentent 60 000 € soit 1 % du budget : c'est extrêmement faible pour une Eglise protestante unie qui naît et qui a besoin de mettre le paquet sur l'avenir.

Bertrand de Cazenove (secrétaire général) vient préciser que le budget A prend en charge 2 permanents et le grand Kiff, ainsi que des productions.

Denis Richard (trésorier adjoint conseil national) ajoute qu'une ligne budgétaire de 180 000 € correspond aux traitements et frais de fonctionnement des permanents, et qu'effectivement, les lignes jeunesse et catéchèse correspondent à 60 000 €. Le niveau national n'est pas tout. Mais cela rejoint la réflexion sur les projets lancés grâce à l'aide extérieure. Cela conduit à réfléchir pour savoir si telle manifestation doit être financée sur nos fonds propres. Pour ce qui est de la solidarité régionale, elle s'exprime à deux niveaux, celui du fonds commun et celui de la constitution d'un fonds régional, lié à la révision de la carte.

Le synode procède aux votes financiers.

DECISION 15. Budget Titre A en 2013

Le synode national,
Vu les décisions XVI du synode national ERF et la décision XIX du synode général EELF à Belfort (2012)
Vu le rapport de gestion financière du conseil national,

APPROUVE le budget Titre A pour l'année 2013, arrêté à 6 293 448 € en recettes et dépenses.

(90 voix pour, 0 contre)

DECISION 16 - Traitement des ministres pour l'année 2013

Le synode national,
Vu l'article 27 du Règlement d'application de la Constitution,
Vu les décisions XV du synode national ERF et la décision XVIII du synode général EELF à Belfort (2012),
Vu le rapport de gestion financière du conseil national,

APPROUVE les décisions prises par le conseil national relatives aux traitements des ministres, à savoir :
a) le traitement brut mensuel de base est porté à 1 160 € au 1er janvier 2013,
b) le taux de base du supplément pour enfant à charge est maintenu à 47,22 € par enfant et par mois, celui à taux majoré à 91,06 €,
c) le montant maximum de l'indemnité de résidence est maintenu à 919 €.

(95 voix pour, 1 voix contre)

Traitement des ministres pour l'année 2014

Jean-Christophe Müller (CLR) remarque que depuis 3 ans, un effort régulier a été fait avec une forte augmentation (il y avait le rattrapage des traitements) qui avait maintenu le pouvoir d'achat des ministres. Il pense que 1 % pour 2014 est convenable. Il demande si, dans le long terme, cette politique sera maintenue ou négociée à chaque décision annuelle.

Daniel Gaubiac (trésorier conseil national) répond qu'il n'y a pas de changement dans la politique suivie depuis un certain nombre d'années. Ces trois dernières années a été réalisé un effort conséquent pour permettre la convergence des rémunérations entre Inspection de Paris, celle de Montbéliard et l'ERF. Comme les économistes fixent une inflation probable inférieure à 1 %, on a estimé (commission nationale financière et conseil national) que 1 % d'augmentation était raisonnable.
De plus, il faudra que le conseil national réfléchisse sur les autres éléments qui constituent la rémunération. Depuis 2010, ils sont invariables.

DECISION 17 Traitement des ministres pour l'année 2014

Le synode national,
Sur proposition du conseil national,
Fixe à 1 % le taux maximum d'augmentation du traitement brut mensuel de base de l'année 2014 par rapport à celui de l'année 2013.

(90 voix pour, 1 voix contre)

DECISION 18 - Contributions des régions au Titre A 2014

Le synode national,
Sur proposition du conseil national,
Fixe les contributions des régions au Titre A 2014 comme suit :

Régions	2014
Centre-Alpes-Rhône	1 180 000 €
Cévennes-Languedoc-Roussillon	830 000 €
Est	75 000 €
Montbéliard	150 000 €
Inspection de Paris	110 000 €
Nord-Normandie	242 654 €
Ouest	521 128 €
Provence-Alpes-Corse-Côte d'Azur	506 785 €
Région parisienne réformée	1 686 833 €
Sud-Ouest	722 250 €
Total	**6 024 650 €**

(88 voix pour, 0 contre)

DECISION 19 - Etudiants de l'Institut Protestant de Théologie, Aide à l'étudiant

Le synode national,

Vu le rapport de gestion financière du conseil national,

Adopte le règlement des aides aux étudiants de l'Institut protestant de théologie,

et adopte la convention de stage en faveur des étudiants inscrits en master pro à l'IPT, et fixe le montant de la gratification mensuelle pour l'année universitaire 2013-2014 à 218 €.

(94 voix pour, 0 contre)

DECISION 20 - Véhicule de l'Eglise : règlement cadre

Le synode national,

Sur proposition du conseil national,

APPROUVE le règlement ayant pour objet de fixer un cadre général des dispositions relatives à la gestion du véhicules de service, propriété de l'Eglise (régions et Eglises locales ou paroisses) ;

APPROUVE le coût forfaitaire à appliquer au cours de l'année 2014, tel qu'il figure dans le tableau ci-après :

USAGE	QUI REMBOURSE	A QUI	COUTS
Usage privé du véhicule de service, à titre exceptionnel et en cas de force majeure	Le ministre	L'Eglise	0,42 € du kilomètre
Usage du véhicule personnel pour un service dans l'église	L'Eglise	Un bénévole	0,36 € du kilomètre maximum
Usage du véhicule personnel pour assurer la desserte	L'Eglise	Un ministre Un salarié	0,36 € du kilomètre maximum

Ces valeurs seront actualisées chaque année par le conseil national.

CHARGE chaque région de la mise en place des modalités d'application de ce règlement dans le cadre déterminé.

(66 voix pour, 9 contre)

Consistoires : création Titre E

Jean-Christophe Müller (CLR) apprécie le cadre proposé pour les consistoires et note que la question des ensembles n'a pas été reprise. Conseil d'ensemble, conseils ecclésiaux, union d'associations cultuelles locales, ils n'ont pas de place dans l'Union nationale. Il serait souhaitable qu'un cadre soit adapté. Pour plusieurs associations cultuelles, une seule gère le budget de l'ensemble, les autres associations cultuelles ne sont pas associées. Ce n'est ni démocratique, ni transparent. Il demande que soit ajouté un « b) » au texte proposé, « demande que soit élaboré un cadre budgétaire adapté pour les conseils d'ensemble ».

Denis Richard (conseil national, trésorier adjoint) précise que la question des consistoires fait l'objet d'un travail parce qu'ils agissent par délégation. Les ensembles sont des ensembles d'associations cultuelles locales et c'est pour cela qu'ils ne relèvent pas du synode national, qui ne peut donc prendre une responsabilité nationale sur leur gestion. Un travail cependant est en cours (document 4.3 du dossier financier).

Sophie Zentz-Amedro (présidente CLR) confirme que des concertations entre trésorier régional, et trésoriers d'ensemble travaillent à présenter quelque chose d'abouti au synode 2014.

DECISION 21 - Consistoires, création d'un titre E

Le synode national,

Vu le rapport du conseil national intitulé « Responsabilité de l'UNAC-EPUdF au regard des comptes de consistoires ouverts au nom de l'Union nationale »,

DECIDE d'inscrire à partir de 2013 un titre E dans la présentation des comptes des régions correspondant aux recettes et dépenses des consistoires.

(86 voix pour ; 5 contre)

Des applaudissements concluent ces votes financiers, Marie Allevard remercie le synode pour la qualité de ses travaux.

*

Service protestant de missions, Défap

Modérateur : Gilles Pivot
Rapporteur : Christian Bonnet

Joie pour le rapporteur de venir rendre compte du travail du Défap, devant le synode national.
Le Défap est bien représenté dans ce synode : Jean-Arnold de Clermont, président, Agnès Chavey, vice-présidente, Stéphane Griffith, trésorier, Irène Schaerer, (membre du conseil et Cevaa), Didier Crouzet (es qualité à la Cevaa, bientôt remplacé par Claire Sixt-Gateuille).

Le document synodal, bref, montre que le travail décidé en 2011 par les Eglises luthérienne et réformée, s'est mis en œuvre en 2012-2014. Les actions menées sont conformes aux priorités

thématiques. Sur le site internet, consulter le rapport complet présenté à l'AG du Défap. site récemment refait, mine d'informations, pays par pays, partenaires et projets, liste des envoyés,…

Avec régions et consistoires, paroisses et Eglises locales, l'accent est mis sur deux défis :

- Remettre la mission au cœur du projet d'Eglise, ne pas séparer la mission du travail ordinaire de l'Eglise. La mission féconde, irrigue ce travail ordinaire de l'Eglise
- La présence de plus en plus de chrétiens, protestants issus de l'immigration, dans nos communautés, représente un défi dans certains lieux, parce que la cohabitation n'est pas toujours sereine. C'est un travail de conscientisation, d'accompagnement, travail biblique et théologique, pour rendre nos communautés en capacité de les accueillir et vivre la dimension interculturelle de l'Eglise.

L'an dernier à Belfort, une interpellation est venue de Valérie Mitrani, à propos du financement du Defap. Cette question n'est pas restée lettre morte, on a rencontré la commission des finances, les deux comités directeurs. Un travail a été réalisé en ce qui concerne la déontologie du Défap en matière de recherche de financements.
La politique du conseil national est de dire « OK allez-y, poursuivez cette politique de recherche financements complémentaires mais il faut que cette recherche soit cadrée de façon à ce que le Defap reste au service des Eglises ». Un texte est en projet. Plafonner les financements non ecclésiaux à 25-30 % ? L'assemblée générale fera l'effort de donner des indications précises quant aux projets et aux personnels affectés à ces projets, de façon à que à tout moment, l'assemblée générale puisse tirer la sonnette d'alarme.
Interpellation : il ne faudrait pas que d'un côté les Eglises disent « plafonnez la recherche de financements extérieurs » et d'un autre côté, réduisent la contribution compte-tenu de la difficulté de la situation.

Quatre situations d'Eglises partenaires, Eglises du sud, disent la difficulté et la douleur dans les relations partenariales :
1°) Madagascar : Jean-Arnold de Clermont a donné une interview au journal Réforme où il a évoqué notre perplexité devant la confusion des genres à Madagascar, entre le politique et le religieux. La FJKM, en retour, nous accuse de néocolonialisme, d'imposer une laïcité à la française au monde entier,…
Quand on voit la situation actuelle, la confusion dans cette période de précampagne présidentielle, on est en droit d'exhorter une Eglise sœur à trouver la bonne distance entre le pouvoir politique et les affaires spirituelles et religieuses.

2°) L'Eglise luthérienne de Centrafrique : pratique confuse, des malversations financières (salaires prohibitifs accordés à la direction, déficit chronique, fonds affectés à des projets détournés).
Les partenaires américains, allemands, danois, français, organisent une table ronde pour revenir dans le droit chemin, ce qui ne semble pas entendu, d'où l'éventualité d'un ultimatum et cessation du partenariat avec cette Eglise.

3°) Eglise Méthodiste de la Côte d'Ivoire : cette Eglise connaît une évolution épiscopalienne entrainant des divisions dans l'Eglise. Pouvons-nous rester en communion avec une ecclésiologie où un évêque est nommé « à vie » ? Question posée à nos instances : continuation d'un partenariat ou retrait ?

4°) Situation au Cameroun, qui a vu l'assassinat d'Eric de Putter, professeur de théologie à la faculté de Yaoundé (8 juillet). Deux semaines auparavant, un courrier avait été adressé dénonçant un dysfonctionnement. En octobre, renvoi d'un courrier soulignant l'inadmissible, révélateur de la situation de juin. Et demandant de mettre en œuvre une politique de réforme en profondeur si le partenariat était toujours souhaité. Pas de réponse, pas de Conseil d'administration extraordinaire, seulement ordinaire en février. Pas de nouvelles. Perplexité sur une relation partenariale, mais nouveau souci : le président de l'Eglise Evangélique du Cameroun (avec qui nous sommes en bons termes)

n'était pas présent ni représenté au Conseil d'administration dont il est membre. Sujet de préoccupation laissé à votre appréciation et votre prière.
Certains nous disent de secouer la poussière de nos sandales et de partir, mais nous disons encore que nous faisons partie d'une communauté et il faut faire preuve d'exigence, rester pour interpeller fraternellement, au nom de la vérité de l'Evangile et de la droiture.

En conclusion, juste une interpellation : nous sommes donc en relation avec un certain nombre d'Eglises d'Afrique et d'ailleurs, Certaines ont des communautés installées en France. Didier Crouzet, Marianne Guéroult, Jean-Charles Tenreiro et moi-même accompagnons d'une façon ou d'une autre certaines de ces communautés et nous constatons l'écartèlement entre l'Eglise-Mère qui est au pays et le protestantisme français dans lequel ils ne sont pas vraiment intégrés encore, créant des difficultés de tous ordres. Elles bataillent pour se créer des statuts 1905, ont des problèmes de leadership, de rédaction de Discipline. Je constate une grande souffrance.
Peut-on lancer une réflexion dans le cadre de l'Eglise protestante unie de France, pour trouver une disposition d'accueil, d'intermédiaire, un statut d'Eglise associée, sans brusquer les choses, permettre à ces communautés de nous rejoindre ? Penser à l'Est-lyonnais et la communauté camerounaise associée. En-dehors de la région parisienne, et en quelques endroits de France, cela vaudrait la peine d'aller un peu plus loin dans la réflexion.
Applaudissements et remerciements du modérateur pour ces informations.

Roger-Michel Bory, notamment président du comité de pilotage du projet « Mosaïc », signale que ce projet qui a été initié pour rencontrer des Eglises, évolue aujourd'hui vers l'interculturel, qui traverse nos propres Eglises. L'assemblée générale de la Fédération protestante de France a travaillé ce sujet (voir document annexé au rapport du conseil national), entendu témoignages et réflexions. Une transversalité se repère entre l'œcuménisme, l'interreligieux et l'interculturel. Il y avait deux permanents, un pour le projet « Mosaïc », et un pour les relations œcuméniques. La tendance semble à la réduction du nombre des postes. Un certain nombre de membres de l'Assemblée générale ont déposé un vœu, un projet de résolution, pour demander que le projet « Mosaïc » soit maintenu. Nous sommes actuellement dans l'attente. Nous souhaitons, par cohérence, que ce projet continue dans la dynamique de cette transversalité.

Juliette Tonge (proposante invitée, région Ouest, camerounaise d'origine), connaissant la réalité des Eglises au Cameroun, souligne que la situation économique et culturelle ne permet pas aux associations féminines de s'exprimer. Elles sont pourtant très fortement implantées et constituent une force motrice des Eglises. Devant la remarque de Christian Bonnet, rester ou pas, elle suggère un changement de stratégie. Le fait de s'adresser à l'Institution Eglise peut bloquer quelque part. Les associations féminines sont « poumon du fonctionnement de l'Eglise » dans une société patriarcale et constituent un interlocuteur valable. Elle se réjouit de la présence de la présidente Henriette Mbatchou à l'inauguration.

Stéphane Griffith (trésorier du Défap), après les situations difficiles évoquées par Christian Bonnet, fait appel aux trésoriers locaux pour une communication sur ce qui se passe de bien, au travers du Défap et de la Cevaa. Des tas de projets marchent bien, et il invite à trouver, à travers ces projets, des leviers pour motiver les Eglises concernant le don pour la mission au loin.

Ayité Crepy (NN) fait part de son soutien au Defap et évoque le Togo, qui a des problèmes politiques. Pour l'intervenant, togolais d'origine, le travail du Defap concernant le Togo, est un « oxygénant ». Il évoque l'appui possible sur la diaspora togolaise (deux millions de personnes) dont une partie est protestante (2 pasteurs togolais dans le synode).

DEUXIEME SEANCE DU VENDREDI MATIN 10 MAI

Reprise à 11 h 10.

Modérature : Pascal Hubscher
Rapporteur : la commission des affaires générales

Présentation des vœux

Présentation du 1er vœu : par Anne-Marie Feillens (Sud-Ouest) qui souligne, à l'évidence, l'importance de ce sujet, auquel Information-Evangélisation a consacré récemment un numéro.

Projet de vœu n° 1
Le synode de l'Eglise protestante unie de France réuni à Lyon du 8 au 12 mai 2013 demande au conseil national de mettre à l'ordre du jour du synode national 2015 une réflexion sur l'écologie qui aborde les dimensions théologique, diaconale, spirituelle et environnementale.
Cette réflexion pourra s'inscrire dans la dynamique « Ecoute ! Dieu nous parle... ou « Protester pour Dieu, protester pour l'Homme ».
La réflexion sera auparavant menée au niveau local et dans les synodes régionaux 2014.

Anne-Marie Feillens (Sud-Ouest), Monique Orieux (CLR), Michel Paret (Ouest), Roselyne Armand Despres (CLR), Agnès von Kirchbach (RP), Henry Laslandes (Est)

Christiane Iribarren (CAG) déclare ce vœu recevable, et signale l'existence d'un vœu semblable pour lequel le conseil national n'a pu inscrire le sujet pour des raisons de calendrier chargé (Synode 2011).

Laurent Schlumberger (conseil national) fait une remarque de calendrier, afin que le synode puisse débattre au fond. C'est la responsabilité du conseil national, prévue par la Constitution, de choisir l'ordre du jour des synodes. Il assumera cette responsabilité. C'est important que le synode puisse émettre des souhaits dans un sens ou un autre.

Projet de vœu n° 2
Michel PARET (Ouest) présente le vœu n° 2. En l'introduisant ainsi : C'est parce que nous sommes fragilisés que notre planète est fragilisée. Face aux attentes, aux paroles de Jésus-Christ « Soyez parfaits comme l'est votre Père céleste », je vous invite à voir dans ce vœu une demande plus profonde que le sourire qu'elle peut évoquer. Démarche inscrite dans « Lève-toi et marche » ou « Ecoute ! Dieu nous parle… »

Vœu n° 2
Le synode de l'Eglise protestante unie de France réuni à Lyon du 8 au 12 mai 2013, rappelle qu'à la fin du XIXème siècle, 2 pasteurs mettaient en place la Société vélocipédique pastorale, dont le but était la promotion.de l'usage de la bicyclette pour le ministère (vraisemblablement disparue avec la Première guerre mondiale.) Dans cet esprit le synode national encourage :
1) les associations, Eglises locales, diaconats, à prendre en charge les frais d'entretiens des bicyclettes ministérielles (ou tout autre véhicule à propulsion humaine).
2) Les salariés, ministres et bénévoles de nos associations à utiliser les moyens de transport éco-responsables, à développer le co-voiturage, à user de créativité pour limiter les déplacements.
3) Les délégués synodaux et particulièrement la modérature et le conseil national à venir aux prochains synodes de manière créative et alternative.
Michel Paret (Ouest), Ariane Massot (Ouest), Michel Toillon (Ouest), Michel Clément (Ouest), Anne-Marie Feillens (Sud-Ouest), Loïc Engelhard (Ouest)

Christiane Iribarren, au nom de la CAG, déclare ce vœu recevable qui évoque, lors du dernier synode, une allusion à une paroisse « verte ».

Eric Galia (CLR) votera contre ce vœu, par crainte. Le ministère pastoral ayant beaucoup changé depuis ces années-là, il craint que les pasteurs prennent à leur tour de l'E.P.O comme un certain cycliste célèbre…

Valérie Mitrani (O, présidente CR) confirme que dans une région au relief peu accidenté, son collègue, rapporteur, sait aussi marcher. Il sait écrire et mettre en pratique ce qu'il écrit comme les économies réalisées dans sa paroisse sur le chauffage, les déplacements, …. Vélos, chauffages au bois, co-voiturage sont bien sauf que les territoires paroissiaux s'agrandissent et que des Eglises n'aient d'autres ressources que d'organiser le ministère autrement. Ce serait mieux encore si l'on avait « encore plus de pasteurs » pour effectivement se déplacer en vélo.
Pierre-Emmanuel Panis (Est) signale qu'il n'a pas connaissance d'une plaquette sur une « paroisse verte » et pose la question de la communication de ce document.

Projet de vœu n° 3

Vœu n° 3
Le synode de l'Eglise protestante unie de France réuni à Lyon du 8 au 12 mai 2013 au moment où notre Église choisit de relever le défi du passage d'une « Église de desserte » à une « Église de témoins » demande au conseil national de réfléchir à une démarche permettant d'aborder la question du discernement et de l'accompagnement des ministères non pastoraux de notre Église, et tout particulièrement ceux de conseillers presbytéraux et de prédicateurs laïcs.

Porteur du vœu : Anne Faisandier (CAR)
Signataires : Annie Colombero (CLR), Jean-Luc Eschemann (IP), Eric Galia (CLR), Pascal Hubscher (RM), Délie Muller (CLR)

Christiane Iribarren, au nom de la CAG, déclare ce vœu recevable.

Anne Faisandier (CAR) commente le vœu. Elle rappelle que la question des laïcs avait affleuré à plusieurs moments : notamment dans l'échange sur la pluri appartenance, avec la situation, au sein d'un conseil presbytéral, lorsque le manque de clarté sur les convictions est responsable d'un malaise autour de la personne.
A un autre moment on a parlé de l'évolution du travail des pasteurs et de nos Eglises, et le fait d'une bonne harmonie venait d'une équipe de pasteurs qui étaient non pas en face, mais avec une équipe de laïcs qui avait une vision de l'Eglise et un projet pour leur Eglise, et que le tout se construise ensemble, dans le dialogue. Pour qu'il y ait dialogue, il faut qu'il y ait deux partenaires ensemble, et différents, le Saint-Esprit s'en mêle à ce moment-là. Avec nos différences et nos difficultés, on arrive à construire ensemble.
Aujourd'hui, dans nos Eglises locales et nos paroisses, se pose la question du discernement, notamment pour recruter les conseillers presbytéraux et c'est là un maillon faible, parce que, n'arrivant pas à pourvoir tous les postes, nous renonçons à cette faculté du discernement. Peut-être aussi parce que nous sommes en train de changer et les gens qui sont dans les conseils ne savent plus très bien ce que cela veut dire de discerner. J'ai entendu des conseillers presbytéraux me confier qu'ils ne savaient pas très bien ce qu'ils faisaient dans un conseil, et cela provoquait de la souffrance pour eux et pour ceux qui doivent travailler avec eux, et de la souffrance pour l'Eglise, ni vierge attrayante, ni matrone nourrissante, mais vieille sorcière ridée…
Pourquoi demander une réflexion ? Parce que je n'ai pas de solution miracle mais je suis convaincue qu'ensemble on trouvera des solutions et des pratiques différentes, dans l'inspection luthérienne, dans une région, à Paris, dans l'ouest… Pourquoi discernement et accompagnement ? C'est pour ne pas dire formation. La réponse classique est « formation ». Pourquoi former s'il n'y a pas discernement préalable et accompagnement ensuite ? Et pourquoi les conseillers presbytéraux et les prédicateurs ? Parce qu'il s'agit de la parole et de la gouvernance dans l'Eglise.

Didier Fiévet (SO) partage les attendus d'Anne Faisandier et demande une précision : qu'est-ce qui est attendu par « aborder la question » ? Le souci ? Le partage ? Une mise en œuvre ?
Jean-Christophe Muller (CLR) rappelle qu'il y a quelques années, on opposait desserte et évangélisation. Dans le vœu, « desserte » c'est une façon de faire, « témoins » ce sont des gens. Les deux registres sont différents, risque de stigmatisation. On peut en tout cas rappeler, dans la Constitution, des règles sur les mandats. Nous avons cette disposition à rappeler à nos conseillers, pour qu'ils soient accompagnés ou discernés. Non pas auto proclamés, ni « proclamés » par le pasteur !

Sylvie Franchet d'Esperey (IPT) souscrit à ce vœu et au souci qu'il manifeste sur la formation. Ce n'est pas seulement pour les conseils presbytéraux qu'il faut de la formation, mais pour tous les paroissiens ! Il y a parfois fracture entre les paroissiens et les conseillers presbytéraux. Par ailleurs, jamais les formations courtes ne donnent l'équivalent d'une formation exacte de pasteur, même si des formations sont précieuses pour eux et leurs communautés.

Christel Adlan-Mérini (CN) est membre d'un conseil presbytéral en Haute Provence. Elle souhaite apporter un témoignage à l'occasion de ce vœu qu'elle aurait volontiers signé. Elle connait ce problème dans le conseil presbytéral, qui engendre des difficultés en particulier pour les nouveaux pasteurs ou proposants, lorsqu'ils ont des conseillers ne sachant pourquoi ils sont là. Il ne s'agit pas forcément de récents convertis, mais parfois de protestants « de souche ». Cela peut entrainer pétition, démission, liées à un manque de formation et à l'ignorance de la Discipline. Il y a donc quelque chose à faire dans le discernement et l'accompagnement.

Anne Faisandier (CAR) accepte de mettre « une Eglise d'annonce » au lieu de « une Eglise de témoins ».

Monique Orieux (CLR), intervient sur la forme : parler de « laïcs » suppose des « clercs » dire simplement « prédicateur (trice) ».

Edith Kessler-Heitz (Est) fait remarquer que la région « Est » offre des fragilités. Sans « prédicateurs laïcs », la région serait un désert cultuel. Aussi a été mise en place une commission d'accompagnement, un groupe qui reçoit les demandes de desserte, établit des questionnaires, essaie d'avoir des retours.

Anne Faisandier (CAR) reconnaît la question douloureuse quand on n'a pas assez de monde. Elle pense que parfois il vaut mieux ne pas faire plutôt que de mal faire. Ne pas prêcher plutôt que mal prêcher. C'est douloureux, mais on ne peut pas traverser et aller vers la Terre promise si on ne sait pas qu'on y va, et si on ne laisse pas des trucs en Egypte. Déjà qu'on y tourne 40 ans dans le désert. Si on ne laisse pas derrière nous, ça ne marchera pas. C'est là une question à porter ensemble.

Laurent Schlumberger (conseil national) souhaiterait élargir l'horizon. Ce vœu pourrait être utile pour notre Eglise, mais bien au-delà... pour toute l'Europe ! En septembre dernier, à l'Assemblée générale de la Conférence des Eglises protestantes européennes (CEPE), à Florence, il a été question d'une réflexion fondamentale sur le ministère, l'ordination, l'épiscopé, et donc sur le ministère ordonné, sa particularité, son articulation avec le ministère des fidèles. Petites Eglises latines minoritaires, ERF, EELF, nous avons le souci de valoriser ces ministères et de toujours rappeler que ce ne sont pas des ministères de circonstances exceptionnelles comme c'était prévu dans un texte initial, mais que cela fait partie du ministère de toute l'Eglise. Il y a des ministères réguliers, normaux, et peut-être qu'au regard des autres Eglises européennes, la situation du protestantisme en France est exceptionnelle depuis 5 siècles. Mais une réflexion comme celle-ci peut être féconde pour toute l'Eglise.

Projet de vœu N° 4
Marie-Christine Michau (CN) présente le vœu n° 4

Notre Eglise protestante unie est enrichie par la participation et l'engagement de chrétiens dont l'éducation chrétienne a été faite dans d'autres Eglises, mais qui ont choisi de vivre leur foi dans notre Eglise où ils ont été accueillis. C'est en particulier le cas de conjoints de luthériens ou de réformés.
Affirmer la possibilité de la pluri-appartenance est une façon de prendre acte de cette réalité et d'éviter la stigmatisation des personnes concernées qui, souvent, ne vivent pas une conversion mais une continuité dans une démarche de chrétiens.
Le synode de l'Eglise protestante unie de France réuni à Lyon du 8 au 12 mai 2013 demande au conseil national de soumettre à un prochain synode la question de la pluri-appartenance.
Agnès von Kirchbach (RP), Joachin Schmoll (IP), Mayanga Pangu (RM), Jean-Georges Dorsi (Est), Edith Kessler-Heitz (Est)

Christiane Iribarren au nom de la CAG, déclare recevable ce vœu et rappelle qu'un vœu sur la pluri-appartenance, lors du synode dernier, avait atteint la majorité des voix au synode luthérien, et non au synode réformé.

Jean-Christophe Muller (CLR) serait prêt à voter ce vœu si, à la place de pluri-appartenance, on disait « notre compréhension de membre d'Eglise », et à la fin du texte, « demande au conseil national de soumettre la question des difficultés que nous avons à affirmer les différentes façons de comprendre le membre d'Eglise ». Poser la question de la pluri appartenance comme élément unique, c'est réduire le champ, car dans notre Eglise, il n'y a pas que des gens qui arrivent d'autres Eglises. Si on transforme en « difficultés de vivre notre réalité de membre d'église », on aura fait de grands progrès, sinon c'est une régression.

Isabelle Hervé (RP) ne comprend pas les tenants et les aboutissants de ce vœu. Etant une Eglise « multitudiniste », l'accueil se fait sans demander aux gens de renoncer à ce qu'ils sont quel que soit leur Eglise ou leur confession religieuse. Est protestant celui qui se dit protestant. Dans nos cultes, nous n'obligeons pas les gens à se déterminer comme protestants.

Marie-Christine Michau (CN) se réjouit des deux interventions. Elle ne souhaitait pas remettre le sujet sur le tapis, mais hier, entendre les difficultés identitaires et de discernement d'anciens catholiques dans les conseils presbytéraux a beaucoup choqué. Elle ne voit pas pourquoi on ne peut pas à la fois, manifester l'appartenance à plusieurs Eglises.

Pauline Jeanmougin (SO) est gênée par ce vœu parce qu'elle connait la difficulté des couples mixtes. Quel statut, quel accueil, pour le conjoint dans l'autre Eglise ?

Marie-Christine Michau (CN) pense que la richesse des membres de l'Eglise est aussi faite de leur vie privée.

Giovanni Musi (PACCA) réalise que, derrière ce vœu, il y a une idée ecclésiologique qui le gêne fortement. Appartenir à plusieurs Eglises comme si elles se valent toutes, nous, petite Eglise devant un monolithe, qu'allons-nous devenir ? Dans sa paroisse, il y a beaucoup de protestants sociologiques qui, à un moment donné, quittent leur appartenance au nom d'un « tous égaux, tous pareils ». D'où la nécessaire identité.

Laurent Schlumberger (conseil national) rappelle un point d'archéologie réformée pour l'Eglise protestante unie.
Lors du synode national de 1995, qui avait abordé la question du membre d'Eglise, la difficulté de la question venait du fait que nous mêlions deux plans. Un plan pastoral d'une part, et un plan fondamental, ecclésiologique, d'autre part. Sur ce plan, je rappellerai qu'en 1995, le synode national de l'ERF a exprimé que l'Eglise ne se limite pas mais qu'elle se comprend à partir de son centre. Où est l'Eglise ? Ne cherchons pas à tracer un périmètre, mais son centre : Jésus-Christ. Autrement dit, les

différences confessionnelles sont complètement relatives par rapport à ce centre. Le fait qu'il y ait dans l'itinéraire de chacun, dans les familles, dans les communautés, des personnes qui soient trans-confessionnelles, cela ne pose aucun problème de principe. Il y a la manière pastorale de gérer et de faire avec, de s'adapter, mais l'Eglise, c'est un centre, ce n'est pas un cercle.

Projet de vœu N° 5
Présenté par Vincens Hubac (RP)

Vœu n° 5
Le transhumanisme utilise les technologies de pointe dans le domaine de la robotique, informatique, nanotechnologie et autres pour faire émerger un homme nouveau aux performances physiques et intellectuelles considérablement accrues (longévité de quelques siècles).
Le transhumanisme conduit au post-humanisme, au-delà d'un point de non-retour où l'Homme en symbiose avec les machines (Cyborg par exemple, robot autonome et intelligent) n'aura plus rien à voir avec l'être humain d'aujourd'hui.
Financées par des sociétés comme Google, la Nasa, le département d'Etat US, les recherches sur le transhumanisme sont déjà bien avancées dans beaucoup de laboratoires et mises en application dans de nombreux domaines, en particulier dans les armées.
Le synode de l'Eglise protestante unie de France réuni à Lyon du 8 au 12 mai 2013, devant l'importance prise par le développement du transhumanisme et les problèmes que cela soulève (politiques, éthiques, philosophiques et théologiques) demande au conseil national de l'Eglise de lancer une grande réflexion sur ce sujet.
Christian Krieger (Assoc. Pour la communion avec l'UEPAL) - Michel Clément (Ouest) - Jean-François Collange (Assoc. Pour la communion avec l'UEPAL) - Valérie Mali (Sud-Ouest) - Michel Toillon (Ouest)

Au nom de la CAG, ce vœu est déclaré recevable : Christiane Iribarren (CAG) précise : après quelques explications sur le transhumanisme !

Vincens Hubac (RP) : Ce fut difficile de rassembler 5 signatures. « Jamais entendu parler » ? D'où l'intérêt du vœu. Si tous étaient au courant, ce vœu n'aurait point d'intérêt. On est en plein dedans (transplantations, robotique, jambes en carbone aux jeux olympiques, captation d'un public, enregistrements tous azimuts). Le propre de l'homme se transforme jusqu'à une symbiose avec des machines. L'homme à la recherche d'attributs divins (omnipotent, omniscient, immortel…) une nouvelle humanité ! Et où est Dieu lorsque l'humain robotisé prend toute la place ?

Robert Philipoussi (RP) reconnaît l'opportunité de ce vœu. Cœur artificiel et autres actes artificiels font que nous sommes dans ce temps ; mais il en regrette la présentation. Il demanderait que l'on aborde la question avec moins de catastrophisme.

Serges Raspaud (CLR) va dans le même sens. Il craint le catastrophisme. Lui-même a travaillé dans un laboratoire de recherche sur l'intelligence artificielle. On a abandonné le terme, on en est loin. Il faut surtout être heureux des avancées technologiques surtout dans le domaine de la santé. On ne doit pas craindre et il y a d'autres priorités à traiter aujourd'hui que celle-ci, qui ne me semble pas un danger imminent.

Anne-Marie Feillens (SO) souhaiterait que ce vœu soit abordé du point de vue de la justice sociale car ce qui se fait ne peut que profiter à une minorité.

Jean-Christophe Muller (CLR) fait partie de ceux qui sont tombés des nues, avec le catastrophisme. Mais ce qui est intéressant, c'est de voir pointer une vision de l'homme, de l'homme nouveau, mais en réalité une contrefaçon. Un être préfabriqué serait le contraire de notre espérance en la vie nouvelle. Il propose d'ajouter au texte du vœu : « Devant ce qui peut paraître une expression de l'idolâtrie, nous voulons nous replonger dans notre compréhension de la vie éternelle comme rencontre ».

Eric George (CAG) rappelle, au nom de la CAG, que le vœu est fait pour lancer une réflexion. C'est étonnant, quand une réflexion est lancée, de dire à quelle conclusion elle doit aboutir ! Enfin les interventions ont montré l'intérêt de la réflexion.

Pour Pierre-Emanuel Panis (Est), c'est une question qui touche à l'éthique, et c'est important que, chrétiens, nous soyons attentifs à ce qui se passe ou se passera demain. Comme nous travaillons dans le cadre de la Fédération protestante de France, qui dispose d'une commission d'éthique, serait-il bon d'adresser ce vœu à la FPF ?

Vincens Hubac (RP) commente les interventions. Il a parlé de problèmes plutôt que de catastrophisme. L'évolution du monde est ainsi et elle sera ce que nous en ferons. Une nouvelle humanité pose bien sûr des problèmes éthiques concernant les outils et les finalités. Des expériences sont en cours. La justice sociale est une question parmi d'autres et celle de l'idolâtrie est légitime. On a envie d'entrer dans le débat très vite.

Jean-Pierre Rives (FPF, président de la commission Ethique et société) signale deux textes disponibles, l'un sur les nouvelles technologies de l'information et l'autre sur les dangers et espérance face au progrès technologique. Ce thème pourrait faire l'objet d'une prochaine étude.

Projet de vœu N° 6
Par Michel Toillon (Ouest)

Vœu n° 6
Le synode de l'Eglise protestante unie de France réunie à Lyon du 8 au 12 mai 2013 a bien entendu l'expression par certains de ses ministres, des difficultés rencontrées dans le cadre des services œcuméniques (mariages, semaine de prière pour l'unité des chrétiens, actes pastoraux) et demande au conseil national de lancer une réflexion de fond.
Ariane Massot (Ouest) -Michel Toillon (Ouest) - Michel Clément (Ouest) -Vincens Hubac (RP) -Loïc Engelhard (Ouest) -Valérie Mali (Sud-Ouest)

Au nom de la CAG, Eric George précise que le vœu renvoie au point 5.4 du rapport du conseil national. Le paysage œcuménique est contrasté, pas aussi gelé qu'on le croit. Le vœu est recevable en l'état. Peut-être faudrait-il ajouter le service œcuménique au conseil national ou remplacer le conseil national par le service des relations œcuméniques, et proposer un état de lieux avant une réflexion sur un ressenti.

Michel Toillon (Ouest) présente le vœu comme simple et voulant attirer l'attention du synode et des conseils nationaux sur la mutation actuelle dans les relations œcuméniques, dans le sens d'une altération. En effet, sur le plan pratique, ces services œcuméniques, mariages, et actes pastoraux dans lesquels le versant catholique est amené à laisser une place mal définie, à l'écart, place de figurant, place de faire-valoir aux ministres de nos Eglises. Et la question se pose parallèlement à la montée et la nomination de courants traditionnels, voire traditionalistes, qui aboutissent à une certaine souffrance, une incohérence dans la place des pasteurs. La question est celle des limites que peut supporter un ministre de nos Eglises dans le cadre d'interventions à visée œcuméniques

Joël Dautheville (Montbéliard, président CPLR) signale que, dans le cadre des relations œcuméniques qui existent entre nos Eglises, ce vœu lui apparait important en tant que président de la Communion protestante luthéro-réformée (CPLR). Si le vœu était adressé aussi à la CPLR, il serait transmis au groupe du comité Mixte qui pourrait traiter ce sujet. Il est important de noter le paysage contrasté, mais si cela existe, il faut que l'on puisse aller de l'avant.

Roger Michel Bory (Délégué ERF à l'AG de la FPF) se dit gêné de réduire l'œcuménisme aux relations avec une Eglise : le catholicisme. Alors que nous avons des relations œcuméniques nombreuses et que des choses progressent, y compris avec des catholiques.

Michel Clément (Ouest) a compris, en en parlant, que le mot de crispation était un euphémisme. Dans sa région, c'est potentiel. Certes, ce n'est pas avec tous les catholiques, mais on note quand même un recul qui fait souffrir aussi les catholiques eux-mêmes. Tel prêtre de sa région interdit la communion à certaines personnes. Ce n'est pas seulement le ressenti d'un pasteur, d'une région, certes marquées par le catholicisme (MC est pasteur en Vendée). Parmi les anciens de la paroisse, il y a eu excommunication pour mariage avec un protestant. Catholiques et protestants en souffrent. Les prêtres eux-mêmes ne communiquent pas entre eux, ils sont autonomes et ne rendent compte à personne de leur attitude. La relation est plus facile avec les prêtres âgés.

Ariane Massot (Ouest) est dans les mêmes « Deux-Sèvres » que Michel Clément, mais dans le Poitou protestant. Elle a de meilleurs contacts avec les voisins catholiques qu'avec les protestants du coin. C'est l'occasion de réfléchir à notre rapport avec les autres, sans déléguer tout à la Fédération protestante.

Sophie Zentz-Amédro (CLR) remarque que dans le texte, on a mis mariage en-dehors des actes pastoraux. Le baptême n'est pas difficile, il est reconnu par les deux Eglises. Concernant la CPLR, elle pourrait faire un état des lieux et, en lien avec le service œcuménique de la Fédération, nous pourrions réfléchir en plus à nos relations intra protestantes. Enfin, lors du synode régional de mars à Narbonne, un message fut envoyé aux évêques de la région à l'occasion de l'élection du pape François. Une réponse est venue de l'Archevêque de Montpellier, reconnaissant pour ce message, et écrite dans un ton prometteur pour l'avenir. Si un problème vient, on peut s'appuyer sur une telle réponse.

Le modérateur Gilles Pivot reprend la parole. Lecture du message du vice-président de la conférence épiscopale, Mgr Ulrich.

Au moment où nous célébrons notre démarche Diaconia 2013, vous êtes en synode fondateur. Je t'adresse mes vœux pour ce grand moment qui révèle combien l'Esprit travaille à l'unité. Nos expériences d'Eglise paraissent modestes au regard des opinions publiques, mais elles emportent toujours beaucoup plus qu'elles-mêmes. Puissions-nous avancer et progresser sur cette voie qui importe à l'humanité et le faire en nous soutenant mutuellement dans la connaissance, la reconnaissance, l'amitié fraternelle et la prière.
Bon synode, belles journées lyonnaises.
Avec mon amitié,

Laurent Ulrich

Le modérateur invite Marc Favre d'Arcier, directeur du centre de Valpré.
M. Favre d'Arcier, catholique, laïc et père de famille, est heureux que le synode puisse se tenir à Valpré. Il rappelle qu'un vieux partenariat lie ce centre avec le milieu protestant en général. L'assemblée générale des Adventistes a eu lieu récemment, de même la retraite de l'Armée du salut, et prochainement la convention de « Four Square ». L'Esprit Saint plane sur cette maison !
Cette maison est historiquement le séminaire assomptionniste, congrégation de religieux catholiques fondée par le père Emmanuel d'Alzon, liée aujourd'hui à des éditions religieuses (dont Bayard-Presse). Les assomptionnistes sont répandus dans le monde entier, notamment pour faire la connexion entre l'Eglise romaine et les Eglises orthodoxes. Heureuse de tout ce qui est ferment d'unité, la congrégation regarde avec intérêt ce qui se passe dans votre synode. M. Favre d'Arcier sera présent ce samedi. « Bravo pour l'unité qui vous porte » ! Applaudissements,

Le modérateur remercie le directeur de Valpré pour ses encouragements, pour l'accueil, et à travers lui le personnel du centre. Ensuite, est lu un message du Salvador, du pasteur Santiago Flores (Traduction) reçu ce matin, 9 mai (il sera là vendredi et samedi).
« Demain, je commence mon voyage avec beaucoup de joie vers les frères et sœurs de la nouvelle Eglise unie de France. Je me réjouis profondément, à la fois avec l'Eglise réformée calviniste d'EI Salvador et de manière personnelle, d'avoir le privilège d'être présent à cette réunion d'unification.

Nous avons prié dimanche en sachant que par la suite vous serez confrontés à beaucoup de défis pastoraux, théologiques, administratifs, et d'autres encore.
Nous vous demandons de maintenir l'équilibre entre ce processus interne qui, à coup sûr, vous demandera du temps et la tâche prophétique dont ce monde a besoin de la part d'Eglise engagées comme la vôtre. »
Pasteur Santiago Flores, Eglise réformée calviniste d'EI Salvador (IRCES).

La parole est donnée à Elsa Bouneau, présidente des EEUdF (Eclaireuses et Eclaireurs Unionistes de France).
« Tout d'abord, vous dire mon émotion de prendre la parole lors de ce premier synode de l'Eglise Protestante Unie de France, et les vœux que je formule pour son bel avenir.
Quelques nouvelles des Eclaireuses et Eclaireurs Unionistes de France pour débuter :
Après une forte alerte en 2007, nous nous sommes mis en mouvement pour permettre à plus de personnes de vivre la pertinente proposition scoute unioniste. Tombés à 4500 personnes, nous avons mis en œuvre un plan de développement qui nous a permis d'atteindre aujourd'hui les 6000 membres. Néanmoins, nous craignons aujourd'hui d'atteindre un nouveau point de stagnation, faute de responsables pour accompagner les jeunes louvettes et louveteaux, éclaireuses et éclaireurs et ainés.
Or, nous sommes convaincus que notre mission, aux côtés de l'Eglise protestante Unie de France est essentielle. Car comme pour les autres propositions de jeunesse (Baladins, UCJG, CPCV…), nous sommes une manière de vivre concrètement l'expérience de la foi, par les projets, par les rencontres…
Alors, au moment où nous célébrons cette nouvelle Eglise, je fais le vœu d'une Eglise vivante. Et non, la jeunesse n'est pas l'unique source de vie. Je suis convaincue que la vie c'est bien le fruit de la rencontre entre les jeunes et les moins jeunes, au sein d'une même communauté qui fait la vie d'une paroisse.
Alors vous me direz, les jeunes, ils sont bruyants. Les jeunes ils sont un peu sales, surtout lorsqu'ils rentrent en fin de week-end les chaussures pleines de boue. Oui, tout ça, je le sais. Mais parmi ces jeunes, il y a peut-être les futurs conseillers presbytéraux, il y a peut-être les futurs bénévoles engagés à l'Entraide ou à la Cimade, les futurs envoyés du DEFAP, et, je rêve peut-être, des futurs pasteurs. En tous cas, il y a très surement des citoyens engagés, attentifs les uns aux autres.
Alors, en ce premier synode de la nouvelle Eglise protestante unie de France, je fais un deuxième vœu. Celui que l'Eglise envoie ses jeunes après le catéchisme et les groupes de jeunes, pour se mettre au service de ses œuvres et mouvements afin de vivre concrètement l'expérience d'une foi en action.
Je vous remercie. »
Applaudissements nourris.

Le modérateur appelle les nouveaux ministres à venir devant le synode ainsi que Christian Baccuet et Mayanga Pangu, présidents des commissions des ministères.

Christian Baccuet rappelle que lors du culte synodal, ils seront nominalement appelés. Les « nouveaux ministres » sont en fait dans leur troisième année de ministère (évalués et inscrits au rôle en fin de 2 ème année de proposanat, leur reconnaissance de ministère a été célébrée depuis le dernier synode national). Parmi eux, aussi, des pasteurs venant d'une autre Eglise.

Philippe Grand d'Esnon (Versailles RP) prend la parole au nom de ses collègues. Il exprime la reconnaissance de toutes et tous. Il souligne qu'ils sont les derniers à bénéficier de la reconnaissance par une des deux Eglises, avant l'Union. Le groupe est reconnaissant pour l'accueil reçu, pour le premier synode de l'Eglise protestante unie, pour la qualité des débats, et tout ce qui se passe autour. Anciens et nouveaux ! Merci !

Le modérateur leur souhaite autant de bonheur dans leur ministère pastoral qu'il en a eu et en a dans le sien.

SEANCE DU VENDREDI APRES-MIDI 10 MAI

Le modérateur donne les résultats des élections aux coordinations nationales et à la commission d'appel.

DECISION 22 - ELECTION DES TITULAIRES POUR LES COORDINATIONS NATIONALES.
Sont élus : Corinne Bitaud (PNF, R 89 voix), Anne-Marie Borne (PNF, R 89 voix), Gwenaël Boulet (PNF, L 90 voix), Jean-Daniel Chevalier (90 voix CIPE, L), Bernard Dugas (89 voix PNF, R), Thierry Fabian (89 voix CIPE, R), Anne Faisandier (87 voix CIPE, R), Françoise Giffard (90 voix PNF,R), Agnès Von Kirchbach (89 voix PNF, R), Jean-Pierre Le Guillou (90 voix CIPE, R), Corinne Maroto (90 voix CIPE, R), Hope Nenonene (88 voix CIPE, L), Katharina Schächl (89 voix PNF, R), Caroline Schrumpf (87 voix CIPE, R).
Ont obtenus, Karine Franc, (2 voix), Nathalie Chaumet, (1 voix)

DECISION 23 - ELECTION DES TITULAIRES POUR LA COMMISSION D'APPEL
Sont élus : Pierre Debat (88 voix) R, Eric Demange (86 voix) R, Anne-Marie Feillens, (87 voix) R, Denis Heller (88 voix) R, David Mitrani (88 voix) R, Janine Pirotte (88 voix) R, Joachim Schmoll (88 voix) L, Daniel Schoenenberger (87 voix) R, Gisèle Tron (87 voix) R.
4 bulletins nuls

Le synode procède aux élections des membres suppléants pour le conseil national, la commission des affaires générales, les coordinations, la commission d'appel et la commission des ministères.

Un point est rappelé quant aux suppléants de ces conseils et commissions. Ils sont appelés en cas de départ d'un membre titulaire selon le nombre de voix obtenues.
Jean-Daniel Roque (conseiller juridique) précise que le nombre de voix le plus élevé est un critère, sous réserve de la qualité (ministre ou laïc) et de la confession (luthérienne, réformée). Ces facteurs priment sur le nombre de voix « dans la même catégorie ».

Révision de la carte des régions réformées

Modératrice : Marie Allevard,
Rapporteur : Denis Richard (conseil national), qui commence ainsi :

« Je vais me permettre de changer le plan habituel d'une présentation en vous livrant pour commencer le projet de décision suivant concernant la révision de la carte » :

« Le synode,
Sur le rapport de la commission des affaires générales,
Vu les demandes de remaniement des circonscriptions qui lui ont été soumises,
Pose les deux principes suivants :

1. *Ne pas faire de trop grandes circonscriptions,*
2. *se garder d'en faire de trop petites. »*

C'est la décision 44 du synode de Paris en juin 1907 !
Le sujet est donc à manier avec précaution, trouver la bonne mesure entre le pas trop grand et le pas trop petit !
C'est aussi un sujet qui revient périodiquement : en 1907, puis à la création de l'Eglise réformée de France en 1938, et ensuite en 1969 lors de la mise en place des « grandes régions ».
En 1969, le synode national de l'ERF avait approuvé la délimitation des circonscriptions régionales en 8 régions, et le rapport indique que le projet a été remanié jusqu'au vote final, et que la carte de la région Est n'était que provisoire, dans l'attente d'un accord des autres Eglises des départements

« concordataires ». Cet accord, aurait donné à la région Est une autre configuration avec évidemment d'autres atouts.

Le rapporteur de 1969 pouvait conclure son rapport : *« Les situations peuvent changer et la décision demandée au Synode d'aujourd'hui (1969) n'est que pour un temps, comme en 1938. Un jour plus ou moins lointain, cette question reviendra devant l'instance gouvernementale de l'Eglise Evangélique en France. »*

Le synode national de la Force en 2010 a, avec la décision 19, lancé le processus de révision de la carte des régions :

- *« décide la mise en révision de la carte des régions de l'ERF (et sur propositions des synodes régionaux, les circonscriptions consistoriales.) ».*

Depuis on a changé la Constitution et les consistoires relèvent du synode régional.

Le conseil national de septembre 2010 a mis en place un groupe de travail chargé de mettre au point un ou plusieurs scénarii concernant cette révision afin de les soumettre aux Eglises locales en vue des décisions à prendre lors des synodes régionaux et national. Ce groupe a étudié plusieurs configurations et a proposé au conseil national un avant-projet qui a été ensuite soumis à la concertation des conseils régionaux et des Eglises locales pendant l'année 2011.
Pour assurer une meilleure concertation avec les conseils régionaux et les Eglises locales, et entre les conseils régionaux et les Eglises locales concernées directement, et faire en sorte que cet avis formel des synodes régionaux témoigne d'une véritable appropriation de tous les acteurs, il est apparu nécessaire de prendre du temps et décaler d'une année le débat en synode régional, d'autant que les synodes régionaux de fin 2011 avaient un programme déjà surchargé par la préparation des textes institutionnels de l'Eglise unie, et par conséquent de repousser en 2013 la décision du synode national.

1) Les avis des synodes régionaux de fin 2012 :
Les synodes régionaux devaient formuler des avis sur les projets de décision portant sur :

1. le projet de révision de la carte des régions réformées, et le changement de circonscription régionale des associations cultuelles nommées,
2. le calendrier de mise en œuvre, les modalités pratiques, au 1er juillet 2013, suivi des contributions et clôture des comptes par l'ancienne région pendant le 2ème semestre 2013 et transfert des contributions à la nouvelle région au 1er janvier 2014,
3. le maintien de la répartition des délégations avec voix délibérative au synode national jusqu'à la décision du synode national de l'Eglise protestante unie de France du printemps 2014.

La carte est dans le dossier synodal « Titre V ».

Sur l'ensemble des synodes, la décision n° 1 a recueilli 681 voix pour et 2 voix contre, la décision n° 2 : 686 pour et 2 contre et la décision n° 3 : 629 pour et 51 contre (Un tableau des avis figure dans le dossier synodal)

Seul, le synode de la région Nord-Normandie s'est opposé à la décision n° 3, non pas sur le principe du maintien de la répartition de la délégation jusqu'au synode 2014 mais il a rejeté le choix de l'indicateur de référence proposé pour déterminer le nombre de délégués au synode national (foyers connus, foyers participants, foyers–offrande-nominale, etc..) et a souhaité qu'un débat synodal sur l'ecclésiologie ait lieu préalablement.

2) Calendrier de mise en œuvre
Le processus lancé en 2010 par le synode de La Force concernait la révision de la carte des régions réformées liée à la restructuration de la région Est. Il était établi, par le synode 2009 de Bourg la Reine, que la création d'une région unie serait postérieure à la mise en place de l'Eglise protestante unie.

Par conséquence le calendrier suivant a été proposé :

- entrée en vigueur officielle de la nouvelle carte au 1er juillet 2013, sachant qu'elle ne sera effective qu'à la reprise des activités, au 1er septembre, ce qui permet aux délégations au synode régional d'automne d'être constituées conformément à la nouvelle carte,
- mise en œuvre financière de la nouvelle carte au 1er janvier qui suivra, pour respecter l'exercice financier légal (et permettre à toutes les associations cultuelles concernées par le budget découlant de la nouvelle carte de participer préalablement à son approbation).

La première phase a été la révision de la carte des régions réformées : après les avis donnés par les Synodes régionaux en automne 2012 et la décision de notre synode de Lyon, pour les Synodes régionaux, révision de la carte et élections complémentaires.

Une deuxième phase, qui interviendra ultérieurement, est la création d'une région unie. Après l'avis au synode régional 2013 (sur la carte et la composition du synode national en voix délibérative), décision au synode national 2014, ce qui entrainera renouvellement de la délégation de la région unie-Est au synode national et, le cas échéant, élections complémentaires aussi pour d'autres délégations régionales (synode régional automne 2014).

3) Les conséquences de la révision de la carte
Sur un plan régional :

- la composition des synodes régionaux de fin 2013 sera également revue pour tenir compte des arrivées et départs des associations cultuelles avec en outre le transfert d'une voix délibérative de la région Est vers la région Nord-Normandie concernant Charleville-Mézières ou Sedan (voir projet de décision) ;
- la révision de la carte a des incidences sur la gestion financière des régions et une note est jointe au dossier financier relative notamment à la période de transition et à l'utilisation du fonds Région, fonds issu de la solidarité des régions pour soutenir les régions concernées par cette révision.

La constitution du synode national :

- Elle doit reprendre plusieurs critères :
  - la part relative de chaque région,
  - la répartition entre les collèges confessionnels avec une surreprésentation des confessions minoritaires tant au plan national que régional,
  - un effectif global de délégués au synode national de l'ordre de cent personnes.
- A la suite des remarques des synodes régionaux, la proposition retenue est de ne pas privilégier une référence particulière : postes pastoraux et charges d'aumônerie et/ou foyers pour déterminer le nombre de délégués. Un tableau est donné dans le document avec le nombre de délégués.

Petites régions, pas trop grandes… Une révision pour trente années… Avant de conclure sur un travail qui a commencé en septembre 2010,

- merci à tous ceux qui ont participé d'une façon ou d'une autre à la préparation de ce projet : les membres des conseils régionaux qui sont allés présenter cette révision dans les Eglises locales, les rapporteurs aux synodes régionaux,
- merci à tous ceux qui ont douté dès le début, car leurs questions ont enrichi ce projet,
- merci à tous ceux qui, au fur et à mesure de la mise au point de ces propositions, ont contribué à lever les réserves et commencé à leur donner force et vie.
- Mais en fait, ce dossier n'est pas clos : dès ce printemps les Eglises locales et paroisses vont se pencher sur la création de la région unie « Est-Montbéliard » et cet automne 2013, les synodes régionaux formaliseront un avis, et dès maintenant les conseils régionaux et les équipes des consistoires vont réviser les limites et peut-être les missions des consistoires.

On n'attendra pas trente ans… pour la prochaine révision !

Après avoir remercié le rapporteur, la modératrice donne la parole au synode.

Eric George (NN) rappelle que les questions posées au synode régional Nord-Normandie n'ont pas été financières et ne concernaient pas la seule région Nord-Normandie. Des paroisses et Eglises locales disaient entre elles « comment allons-nous accueillir d'autres Eglises locales dans un projet et faire en sorte qu'elles participent ? » thème majoritaire de ce synode, quant à la révision de la carte.
Bien sûr, on a évoqué et on évoquera les difficultés financières. On a bien entendu que la question de la solidarité était portée par le conseil national mais pas seulement. On a bien entendu que la solidarité n'était pas une réserve d'or dans les caves de la rue de Clichy. Forcément, si une région est en difficulté, cela se ressent sur la solidarité. La proposition est faite d'un point 5 au projet de résolution : « Demande au conseil national d'être particulièrement attentif à la solidarité demandée par la région Nord-Normandie ».

Marie-Pierre Van den Bossche (NN) rebondit sur l'intervention précédente, en exprimant d'abord comme une grâce le fait de vivre cette nouvelle Eglise, le redécoupage, cet accueil de paroisses en région Nord-Normandie. Un foisonnement d'idées est venu au dernier synode. On a cherché comment s'accueillir, se connaître.
Cependant, si on accueille, et même si ces Eglises accueillies ont leurs richesses, est-ce qu'on ne va pas rajouter de la fragilité à la fragilité ? Au niveau financier, la région Nord-Normandie vit déjà de la solidarité nationale. Est-ce que cette région ne va pas avoir plus besoin de solidarité ?
En ouvrant ce dossier, dans la présentation des régions, j'ai été interpellée par une question de la région parisienne qui rappelle combien elle est solidaire et après avoir écrit cela, elle dit : jusqu'à quand ?
Il faut entendre cela. Est-ce que les régions, bénéficiant de la solidarité, ne sont pas appelées à faire l'effort demandé, quant à la création d'ensemble, quant à la diminution des postes pastoraux ?
Eglise d'annonce, oui, mais est-ce une manière d'annoncer l'Evangile quand on passe beaucoup de temps dans sa voiture ? Est-ce bien réaliste de faire un grand nombre de kilomètres pour aller s'abreuver à la source ? La solidarité, pas seulement financière mais pastorale aussi. Dans les villes et les campagnes, de quelle manière pouvons-nous annoncer l'Evangile tous ensemble pas seulement là où il y a du monde mais dans les déserts où les gens ont soif, où les Eglises sont de plus en plus rares ?

Sook-Hee Youn (RP) répond à l'intervention précédente en rappelant qu'au synode de la région parisienne, a été adopté un vœu de solidarité pour proposer une aide pastorale en région Nord-Normandie. C'est notre cas, nous avons pris contact et accueillerons en septembre une paroisse à l'occasion de « Protestants en fête », il est envisagé, concrètement la formation de catéchètes et la participation à l'accompagnement de personnes.

Edith Kessler-Heitz (Est) signale que la région Est bénéficie d'une grande avance, parce que le groupe de deux luthériens et deux réformés, a travaillé avant de faire des propositions au conseil régional et au conseil synodal. Voir partir une partie du consistoire Champagne Ardennes Meuse a été quelque part, pour nous, un déchirement. Ce n'est pas si facile de dire « la région Est a demandé que.. »
Nous avons connu 40 ans la région Est complète, telle que décidée dans les années 70.
Et nous avons mis en place un processus pour accompagner aussi les Eglises qui vont rejoindre d'autres régions. Nous avons fait le même travail vis-à-vis de Dijon, accueilli déjà à l'occasion de synodes régionaux pour que, petit-à-petit, le lissage se fasse, pour que cette maturation vécue entre dans nos habitudes.
C'est vrai que les synodes régionaux à l'automne diront « c'est de la redite ! ». Mais non, c'est important de donner un avis. Pour nous, c'est important que vous entriez dans ce projet dynamique qui est un projet dynamique pour Montbéliard et la région Est.

Sophie Zentz-Amedro (CLR) reconnaît que pour les régions du sud, on peut regarder cela de loin et ne pas se sentir concerné. Mais il est important, en synode national, que nous portions dans la prière les régions concernées : Nord-Normandie, Est,…qu'on les porte dans la solidarité financière, mais aussi dans l'intercession et la communion fraternelle.

Frédéric Verspeeten (NN) est président d'un consistoire qui va accueillir 5 paroisses nouvelles. Il est aussi ancien pasteur de Troyes. Nous sommes très heureux d'accueillir dans notre consistoire, ces

nouvelles paroisses ou Eglises locales, initiative lancée depuis quelques temps avec elles. Il nous faut apprendre à les connaître, c'est une volonté partagée au sein de notre consistoire actuel, puisque nous avons la chance de nous entendre, de nous rencontrer, de faire un certain nombre de choses en commun, de nous connaître vraiment, et nous sommes aussi désireux que cette démarche aboutisse, que ce soit dit, entendu et écrit !
La seconde chose, allusion à l'intervention de Marie-Pierre van den Bossche et au jeu de mot « ni trop petit ni trop grand ». La question pour nous, c'est : n'est-ce pas légèrement trop grand ? Notre volonté, c'est pourtant bel et bien de ne pas laisser tomber aucune zone, aucun secteur, fut-il très petit, de ces lieux d'annonce qui sont dans notre région. Pourquoi et au nom de quoi faudrait-il se dire : cette zone, laissons-la en friche, on ne peut rien faire ? Pourquoi rien faire ? il y a des hommes et des femmes, donc c'est un appel auquel nous devons répondre. A un moment, se pose la question des moyens. C'est un problème de théologie pratique dans lequel nous ne souhaitons pas être abandonnés et nous attendons que ce problème soit porté dans un soutien national (allusion à la précédente intervention). Je ne parle pas finance, mais problème de mise en œuvre, problème de théologie pratique concret, mais avec, à notre niveau, la volonté de faire ce que nous pouvons faire. Je viens d'apprendre que la collègue Sook-Hee Youn a contact avec une paroisse de notre région pour aider à la mise en œuvre d'un projet catéchétique. Je m'en réjouis. Mais dans notre consistoire et dans notre région, nous souhaiterions que tout puisse être mis au point harmonieusement, de manière à ce que nous marchions ensemble à la même vitesse, et non sur initiative personnelle, afin que notre projet et notre démarche démarrent et aboutissent.

Pierre Laurent (ex président région Est) souhaite que chacun le redise dans sa région : merci aux frères et sœurs qui ont accepté, et en premier la région Nord-Normandie. On n'a pas réalisé au départ que ça allait chambouler cette région dans cette dimension-là. Pour nous, région Est et Montbéliard, nous comprenons le travail et le débat qui a lieu. Nous avons quelque avance depuis 1969, 40 ans ! On y travaille depuis 10 ans. On va réaliser un rêve. Denis Heller, ancien président de région l'a récemment confié : « enfin mon rêve s'accomplit ». Je dirai que pour nous, Est-Montbéliard, c'est plus qu'un rêve, c'est une réalité. Nous marchons déjà ensemble la main dans la main, avec des conseils qui se réunissent en commun régulièrement, des synodes en commun. C'est déjà une région unie avant terme. C'est de la bénédiction, c'est de l'espérance.
J'ai fait, comme président, le tour des paroisses de la région Est, et je suis sensible à ce que j'entends de la région Nord-Normandie. Les paroisses de l'Est avaient l'impression d'être mortes, aujourd'hui on est en ordre de marche, on a envie de vivre et on veut témoigner de Jésus-Christ ; voilà pourquoi les projets de formation arrivent par le Pôle national de formation, chez nous, parce que nous essayons une nouvelle façon de vivre l'Eglise. C'est tout un chamboulement, un champ d'expérience, une action de grâce, un grand merci, pas question d'argent, mais d'Evangile et de fraternité, ensemble.

Bertrand de Cazenove (RP, président) intervient simplement pour signaler que le bouleversement est pour toutes les régions qui accueillent de nouvelles paroisses. La région parisienne réformée accueille 3 Eglises : Troyes, de la région Est, Nevers, de la région Centre-Alpes-Rhône, Cosne-Sancerre de la région Ouest. Cet accueil va entrainer la redéfinition des consistoires de la région parisienne et sans doute, de l'ensemble des consistoires. C'est l'occasion qui nous est donnée de revoir la question des consistoires en général, et je dirai que c'est une grâce de profiter de cette occasion pour retravailler une nouvelle dynamique de mutualisation de nos Eglises.

Denis Richard (conseil national, rapporteur) remercie le synode pour les commentaires, les interventions, les souhaits. Il prendra en compte l'amendement proposé, point 5, concernant la région Nord-Normandie.

Applaudissements pour ce travail !

Le modérateur Gilles Pivot communique les résultats des élections concernant les suppléants aux divers conseils et commissions.

DECISION 24 - ELECTION DES SUPPLEANTS POUR LE CONSEIL NATIONAL

Sont élus :
Laïcs : Marie-Pierre Cournot (88 voix) R, Daniel Imiscoz (83 voix) R, Christine Raffinesque (87 voix) R, Annie-Claude Roche (88 voix) R, Sylvaine Wartelle (87 voix) L
Ministres : Victor Adzra (88 voix) R, Frédéric Chavel (88 voix) L, Giovanni Musi (88 voix) R, Vincent Neme-Peyron (85 voix) R, Michel Paret, (88 voix) R
1 bulletin nul

DECISION 25 - ELECTION DES SUPPLEANTS POUR LA COMMISSION DES AFFAIRES GENERALES

Sont élus :
Laïcs : Thierry Mourgues (87 voix) R
Ministres : Stephen Backman (89 voix) R, Christophe Granade (86 voix) R

DECISION 26 - ELECTION DES SUPPLEANTS POUR LES COORDINATIONS NATIONALES

Sont élus ;
Laïcs : Louise Lagasse (86 voix) (CIPE) R, Pascal Lintz (87 voix) (PNF) R
Ministres : Christian Appel (87 voix) (CIPE) R, Béatrice Cléro-Mazire (84 voix) (CIPE) R

DECISION 27 - ELECTION DES SUPPLEANTS POUR LA COMMISSION D'APPEL

Sont élus :
Laïcs : Marguerite Dieleman (84 voix) R, Jean-Georges Dorsi (84 voix) R, Jacques Guin (84 voix) R, Marc Ortlieb (83 voix) L, Marie-Noël Sicard (84 voix) R
Ministres : Ottilie Bonnema (84 voix) R, Jean-François Guéry (84 voix) L, Edith Kessler-Heitz (84 voix) R, Andreas Seyboldt (84 voix) R
Obtenu 1 voix : Monique Quétin, Bulletin nul : 1

DECISION 28 - ELECTION DES SUPPLEANTS A LA COMMISSION DES MINISTERES

Sont élus :
Laïcs : Anne-Laure Bandelier (86 voix) L, Geneviève Guber (87 voix) R
Ministres : Anne-Claire Bretegnier (86 voix) L, Christophe Jacon (87 voix) R, Ulrich Rusen-Weinhold (87 voix) R
Obtenu 1 voix Odile Monnier

Le modérateur propose la reprise des projets de décisions relatives au rapport du conseil national.

DECISION 29 - Associations cultuelles, attributions de voix délibératives dans les synodes régionaux

Vu la Constitution de l'Eglise protestante unie de France, notamment son article 7 (§2) et son règlement d'application,
Vu l'avis favorable du synode de leur circonscription,
Le synode national de l'Eglise protestante unie de France, réuni à Lyon du 8 au 12 mai 2013, accorde la voix délibérative au synode de leur circonscription, pour la période quadriennale 2013-2016, aux associations cultuelles suivantes :

Région Centre-Alpes-Rhône (CAR)
- Villefranche-sur-Saône
- Moulins
- Montluçon
- Voiron
- Sornay

Région Ouest (O)
- Sud-Finistère
- St-Jean d'Angély
- Ile de Ré
- Châteauneuf-sur-Charente
- Segonzac
- Laval et Mayenne
- La Motte Saint-Héray

Région Provence-Alpes-Corse-Côte d'azur (PACCA)
- La Ciotat
- Vence

Région Cévennes-Languedoc-Roussillon (CLR)
- Carcassonne

Dans la perspective de la modification de la carte des régions, le synode national confirme à titre dérogatoire, l'attribution de la voix délibérative à l'association cultuelle de Charleville - Mézières.

(84 voix pour, 0 contre)

DECISION 30 - Associations cultuelles, regroupements, dissolutions

Vu la Constitution de l'Eglise protestante unie de France, notamment son article 11,
Le synode national de l'Eglise protestante unie de France, réuni à Lyon du 8 au 12 mai 2013, approuve :

Les regroupements (CAR) :
- des associations cultuelles de Lamastre et Desaignes dans l'association cultuelle de la Vallée du Doux,
- des associations cultuelles de Vernoux en Vivarais et de Chalencon dans l'association cultuelle de Vernoux-Chalencon.

Les dissolutions (CAR) :
des associations cultuelles de Lamastre et de Vernoux-en-Vivarais, sous la condition suspensive de l'intervention des actes et de toutes les formalités légales nécessaires à la dévolution des biens, y compris celles de la conservation des hypothèques.

(86 voix pour, 0 contre)

*

Liturgie de reconnaissance des ministères

Modérateur : Pascal Hubscher
Rapporteurs : Christian Baccuet, Mayanga Pangu

Titre VI, Liturgie d'ordination-reconnaissance de ministère (pasteur) et reconnaissance de ministère (ministères spécifiques)

Le nouveau projet de résolution est affiché sur l'écran.
Mayanga Pangu (CDM EELF) remercie pour la qualité des débats, des amendements, l'épaisseur théologique, ecclésiologique, liturgique, œcuménique.

Pour des questions de principe et non de fond, les textes proposés partent de l'existant et nous ne souhaitons pas toucher à l'existant sauf quelques dépoussiérages, dès lors que les questions de fond sont amorcées par les amendements. On aura le temps d'ici 2017 pour aborder le fond.
Un amendement tout à fait simple a été retenu : la couleur verte qui mettait en exergue la variante spécifiquement luthérienne, a été supprimée.

Christian Baccuet (CDM ERF) : le projet de décision (Annexe 3 du Titre VI) a été revu. Quelques petits commentaires avant le vote de dimanche matin :
Les attendus sont sans changement. De même 3 alinéas sont présents.
On a inversé l'ordre des paragraphes pour mieux les hiérarchiser, et devant la richesse qu'il peut y avoir devant la réflexion collective, synodale, est mis en avant le synode 2017
Sur la reconnaissance des ministres « liturgie de reconnaissance pour les ministres » parce qu'il y a eu débat : pourquoi deux liturgies différentes ? Dans l'état actuel de la Constitution, il y a deux titres. En prenant le terme générique de la Constitution, cela permettra en 2017 de partir dans la direction que le synode voudra, soit deux ou une liturgie.
2ème point, on a demandé au conseil national d'engager la préparation,et non à la CDM,par cohérence avec le projet de mise à jour.
Et le 3ème alinéa (qui était le 1er) est ainsi mis à la fin pour que les projets de 4 ans ne soient pas simplement des projets amendés en 2017. Dans ce temps où tout le travail va se faire, jusqu'en 2017, on peut utiliser, pour les Eglises qui le souhaitent, les projets fournis et on a rajouté l'amendement proposé, « demeure possible l'usage des liturgies en vigueur précédemment dans l'EELF et l'ERF ». Cela permet une souplesse : partir des projets présentés plutôt qu'un bricolage individuel. La liturgie étudiée est sans couleur verte et sans que soit précisé « variante luthérienne ». Ce texte sera mis aux voix dimanche.

Pascal Hubscher remercie et donne la parole au synode, sans toutefois refaire le débat de fond.
Joël Dautheville (conseil national, CPLR) souligne que le fait de proposer une liturgie de reconnaissance de ministère commune ne signifiait pas qu'on abrogeait par là-même, les liturgies existantes.
Il est satisfait de voir qu'on le précise bien dans le 3ème alinéa. Il réserve toutefois pour le vote une argumentation parce qu'il ne comprend pas qu'à ce moment-là, on ne prenne pas en considération un certain nombre d'amendements qui ont été proposés.

Le débat est clôt.

Gilles Pivot (modérateur) donne la parole aux présidents des comités directeurs.

Laurent Schlumberger (conseil national)
Nous allons entrer dans une nouvelle phase de notre session synodale, avec le départ pour rejoindre le Maire de Lyon, la veillée de prière et, demain, la journée solennelle au cours de laquelle nous rendrons grâce pour la naissance de l'Eglise protestante unie de France.
Maintenant, pour faire retour, et pour évoquer les ministres et les membres de notre Eglise qui ont été particulièrement engagés dans la vie synodale de l'Eglise et qui sont décédés depuis le synode de Belfort, comme les familles en sont informées qu'au cours du synode qui suivra, les ministres disparus cette année et leurs ministères seront mentionnés.
C'est une manière de dire qu'ils sont portés dans le souvenir, dans la reconnaissance par toute l'Eglise et, au-delà, des personnes qui sont rassemblés dans la salle synodale et donc des familles, mais aussi des paroisses qui ont été au bénéfice du ministère, des collègues qui ont partagé le ministère, et sont en communion avec nous, en ce moment même.

Joël Dautheville (conseil exécutif) : se rappeler ces noms, c'est une manière de rendre grâce et d'exprimer notre reconnaissance. Dans la Bible, les listes généalogiques sont une manière de faire mémoire de ceux qui sont disparus, mais elles sont aussi un rappel vivant de la fidélité de Dieu, Celui qui garde nos départs et nos arrivées.

La fidélité de Dieu se manifeste aussi par le don de ses ministres au fil des générations. Ainsi comme un lien entre les noms que nous allons évoquer et les ministres que l'on a accueillis tout à l'heure et que nous retrouverons samedi lors du culte synodal, et puis au-delà de ces ministres qui sont partis, de ceux qui arrivent, et que nous accueillerons dimanche au cours du culte, nous pourrons ainsi penser à tous les serviteurs de l'Eglise ; et je suis sûr que bien des noms monteront à notre cœur et à notre esprit. Rappelons-nous que par eux, nous avons reçu.

Nous commençons par deux serviteurs de l'Eglise qui sont décédés en activité, pendant un ministère d'enseignant et un ministère de pasteur :
Eric de Putter, qui a été assassiné le 8 juillet à Yaoundé, sur le campus où il enseignait,
Didier Destin, décédé le 4 septembre, pasteur à Moncoutant(O), ministère de soutien aux Eglises locales (NN), décédé des suites d'une greffe cardiaque.

Nous évoquons les ministres décédés pendant leur retraite :
Raymond Fillit, pasteur Asnières-Bois-Colombe, Vaunage, Toulouse, Informateur régional Sud-Ouest, Montauban ;
Jean Abel, pasteur, Saverdun, Lamastre, Robinson, Haute-Provence. Il emprunta à Roland de Pury, 1940, ce mot « L'Eglise est le maquis du monde » ;
Sœur Gréthy, desserte des paroisses, Le Havre, Rouen, Drôme provençale ;
Jacques Beaumont, secrétaire général à la CIMADE (1956-1968), avant de rejoindre l'UNICEF ;
Roger Parmentier, pasteur, XVI^{ème} région, à la Commission générale d'Evangélisation, Rodez, Montreuil ;
André Trechnievski, pasteur, Eglise Baptiste, puis Montauban, Le Pouzin ;
René Cousineau, pasteur, Millau, Segonzac, St Antoine de Breuil, La Mothe Saint-Héray-Saint-Maixent ;
Pierre Kneubühler, « colporteur missionnaire », banlieues Dunkerque et Hénin-Liétard, pasteur Saint-Quentin, Champigny, Argenteuil, ministère marqué par engagements Croix bleue et Non-Violence ;
Maurice Chopin, pasteur, Nègrepelisse, Lezay, Le Mazet Saint-Voy, Moncoutant ;
André Fleury, pasteur, Mission Populaire Evangélique, Rouen, Montbéliard, Saint-Nazaire, Beaumont les Valence ;
Jacques Fromental, pasteur, Bordeaux, Dijon, Pentemont Maison Fraternelle, Paris-Bercy, présidence XV^{ème} région ;
Pierre Cadier, ministère à vocation multiple, commissaire Eclaireur Unioniste, missionnaire AOF, AEF, Freyssinière-Briançon, Dakar, Porto Novo, Abidjan ;
Jean-Marc Prieur, pasteur Lédignan, Informateur CLR, coordonnateur stages IPT, Professeur Histoire ancienne Strasbourg ;
Bertrand Meyer, pasteur, Saint-Denis, Courbevoie, Lure-Luxeuil ;
Charly Hédrich, « vocation à la mission prolétarienne » Mission Populaire Saint Nazaire, Nemours, Maison Verte, Poissy ;
Elie Robert, pasteur, Le Vigan, Saint-Maurice de Cazevieille, Brive, Mazamet, Valence, Rodez ;
Christiane Malo, Armée du salut en France et au Congo Brazzaville, Cimade, prisons, pasteur à Hénin Beaumont ;
Jean-Louis Pilloud, pasteur, Athis de l'Orne, Barbezieux ;
Albert Greiner, pasteur, Saint-Denis, Saint-Ouen, Massy, Inspecteur ecclésiastique Paris, Président ANELF, Auteur, avec Jean Bosc, des thèses de Lyon ;
Philippe Bertrand, pasteur, Le Pouzin, Marseille-Grignan, Paris-Saint-Esprit ;
Freddy Van Weddingen pasteur, Liège en Belgique, Envoyé UEPAL, Metz, Strasbourg Temple Neuf, Strasbourg Saint-Paul ;
François Rousset, pasteur, Nîmes, Oloron, Le Raincy, Limoges, Roubaix, Levallois ;
Gérard Scheele, pasteur Montbéliard ;
André Happel, pasteur, Cévennes, puis aumônier aux Armées (Maroc, Allemagne,…).

Au-delà de tous ces noms, il y a tous ces témoins dont nous avons bénéficié, qui nous ont précédés, précédés dans l'Eglise, précédés dans le ministère, précédés dans la découverte et la connaissance de l'Evangile et auxquels chacun de nous pense maintenant avec émotion peut-être et reconnaissance.

Joël Dautheville conduit une brève prière de reconnaissance. Puis le synode est invité à chanter le psaume 23.

Le modérateur clôt la séance.

SEANCE DU DIMANCHE 12 MAI 2013

Le modérateur ouvre la séance en annonçant la composition du Bureau du conseil national, réuni au cours de la journée de samedi :
Président : Laurent Schlumberger (R)
Vice-présidents : Patricia Hildebrand (L), Jean-Frédéric Patrzynski (L)
Trésorier : Denis Richard (R)
Secrétaire : Lucile Mesnil (R)
Secrétaire-adjointe : Nadine Heller (R).

Applaudissements.

Le synode reprend, en séance privée, à 9 h. Un moment de culte célébré par l'aumônier Jacques Noël Pérès. Après le psaume 138 « Que tout mon cœur soit dans mon chant », lecture de l'épitre aux Galates 5,7-15 et après la méditation, lecture spirituelle : Augustin d'Hippone Sermon, Mai 12.

L'aumônier donne la parole au Modérateur pour introduire la prière.

Hier nous avons pris le temps, et c'était important, d'accueillir, d'entourer, de demander la bénédiction de Dieu sur des frères et des sœurs qui ont accepté la charge du conseil national et de membre de la Commission des ministères. Nous les avons envoyés dans une charge que nous leur avons confiée.
Nous avons, au cours de ce synode, élu d'autres personnes à d'autres charges pour participer à la mission de l'Eglise là où ils seront.
Je voudrais que dans notre prière, après, nous les portions, les uns et les autres.

Celles et ceux qui ont été élus à la **commission des Affaires générales** : Jean-Luc Eschemann, Alain Millet, Patrick Russier, Paul Doré, Eric George, Pascal Hubscher.

Celles et ceux qui ont été élus à la **commission d'appel** : Pierre Debat, Janine Pirotte, Joachim Schmoll, Daniel Schoenenberger, Gisèle Tron, Eric Demange, Anne-Marie Feillens, Denis Heller, David Mitrani.

Des hommes et des femmes à qui nous avons confié l'animation dans notre Eglise, en les élisant aux **coordinations nationales** : Corinne Bitaud, Anne-Marie Borne, Jean-Daniel Chevalier, Bernard Dugas, Thierry Fabian, Corinne Maroto, Françoise Giffard, Jean-Pierre Le Guillou, Gwenaël Boulet, Anne Faisandier, Agnès Von Kirchbach, Hope Nenonene, Katharina Schächl, Caroline Schrumpf.

Porter aussi dans notre prière, trois ministres de notre Eglise, le pasteur Claire Six-Gateuille, qui va assurer la responsabilité des relations internationales, Didier Crouzet, qui quitte cette charge et va assurer le secrétariat général de notre Eglise, et le pasteur Andy Buckler qui va animer les deux coordinations.

Le modérateur prononce ensuite une prière d'action de grâce, d'intercession et invite le synode au chant 303 « Seigneur que tous s'unissent pour chanter ton amour… ».

Le modérateur présente la session de travail, pour une grande part consacrée aux votes de textes.

Projet de décision relatif à la liturgie d'ordination-reconnaissance de ministère et à la liturgie de reconnaissance de ministère pour les ministres

Modérateur : Pascal Hubscher
Rapporteurs : Mayanga Pangu et Christian Baccuet

Christian Baccuet (CDM ERF) précise que, suite au débat riche de jeudi après-midi, six amendements ont été déposés à la table de la modérature. Deux d'entre eux ont été intégrés dans la proposition de texte.

- modification de l'ordre des 3 alinéas, mettre en avant la demande de 2017 pour une nouvelle liturgie,

- souhait de laisser ouvert la question de la formulation entre les deux liturgies, ordination-reconnaissance et reconnaissance (ministères spécifiques),

- pour ceux qui le souhaitent, possibilité d'utiliser les liturgies existantes,

- suppression de la couleur verte pour identifier certaines variantes spécifiquement luthériennes.

Deux amendements n'ont pas été intégrés, car sujet de fond (pris en compte par l'ANELF) : la question de l'étole et la question portant sur la théologie trinitaire (question à retenir pour le débat de fond en 2017).

En attendant le débat synodal, les mois qui viennent, les 2 ou 3 ans, les ministres utiliseront les liturgies existantes ou le projet liturgique de la proposition.

Vincens Hubac (RP), compte tenu de la proposition faite que les amendements proposés qui sont de la christologie seront pris en compte pour 2017, attendra dans l'espérance 2017 !

Valérie Mitrani (présidente CR région Ouest) : « Pour les ordinations-reconnaissance que je vais préparer pour la reconnaissance de ministres cette année, je parlerai des trois possibilités. Je trouve dommage qu'il n'y ait pas de réactions qui soient transmises : pourquoi on choisit, pourquoi on ne choisit pas ».

En réponse, les rapporteurs trouvent encourageant qu'il y ait des remontées mais formellement, ce sera au conseil national, en programmant le synode de 2017 ou au rapporteur, d'expliciter.

Le modérateur pose comme question préalable au vote, la question du vote par collège (luthérien, réformé) dans la mesure où il s'agit de questions liturgiques.

Il n'y a pas de demande ni de souhait dans ce sens, le texte est mis aux voix.

DECISION 31 - Projet de décision relatif à la liturgie d'ordination-reconnaissance de ministère et à la liturgie de reconnaissance de ministère pour les ministres

Le synode national de l'Eglise protestante unie de France, réuni à Lyon du 8 au 12 mai 2013,
Vu notamment les articles 11 §1, 18 §5, 18 §7 de la Constitution,
Vu la liturgie d'ordination adoptée par le synode général de Sochaux (2007) et publiée par l'ANELF,
Vu la décision 14 du synode national de Nantes (1998) adoptant la liturgie de reconnaissance des ministères et des ministres,
Vu la décision 8 du synode général/national extraordinaire réuni à Paris les 15 16 janvier 2011,
Vu la décision des comités directeurs des 7-9 décembre 2012,
Vu le rapport,

Demande que lui soit soumise, lors du synode national 2017, une liturgie de reconnaissance pour les ministres,
Demande au conseil national d'engager la préparation des mises à jour des autres liturgies de reconnaissance de ministère (ministères collégiaux, ministères locaux) et de présentation, installation, accueil et envoi des ministres,
Approuve l'utilisation jusqu'en 2017 des liturgies d'ordination – reconnaissance de ministère d'un pasteur et de reconnaissance de ministère pour un ministre admis dans un ministère spécifique jointes en annexe, demeurant possible l'usage des liturgies en vigueur précédemment dans l'EELF et l'ERF.

(88 voix pour ; 0 contre)

Vote des vœux

Le Modérateur signale que le projet de vœu n° 4 a été retiré par son auteur (Marie-Christine Michau).
La commission des Affaires Générales signale qu'elle n'a pas d'observations à faire sur les 4 vœux qui vont suivre.

Vœu n° 1 Sur les questions touchant l'écologie
Valérie Mitrani (pdte CR Ouest) : « Si le vœu passe, je répondrai aux conseils presbytéraux, qu'il y a 4 sujets à travailler pour le synode ! Quand pourrons-nous traiter nos affaires locales ? Je pense que les délégués pourront l'expliquer à leur paroisse ! »
Laurent Schlumberger (conseil national) rappelle que c'est de la responsabilité du conseil national (déjà dit !) que d'inscrire un sujet à l'ordre du jour. Il attire l'attention sur la différence de degré de la demande qui a été faite. Si c'est un débat qui a été préparé en amont, avec document préparatoire (liturgie) il y a une demande pour 2017, elle a plus de poids qu'un vœu exprimé en cours de synode, Il y a une hiérarchie dans les demandes, le conseil national en tient compte.

DECISION 32 – Vœu sur les questions touchant à l'écologie

Le synode national de l'Eglise protestante unie de France, réuni à Lyon du 8 au 12 mai 2013, demande au conseil national de mettre à l'ordre du jour du synode national 2015 une réflexion sur l'écologie qui aborde les dimensions théologique, diaconale, spirituelle et environnementale.
Cette réflexion pourra s'inscrire dans la dynamique « Ecoute ! Dieu nous parle… ou « Protester pour Dieu, protester pour l'Homme ».
La réflexion sera auparavant menée au niveau local et dans les synodes régionaux 2014.

(59 voix pour ; 5 contre)

Vœu n° 2 Sur les modes de transport
Le synode de l'Eglise protestante unie de France réuni à Lyon du 8 au 12 mai 2013, rappelle qu'à la fin du XIX^{ème} siècle 2 pasteurs mettaient en place la Société vélocipédique pastorale dont le but était la promotion de l'usage de la bicyclette pour le ministère vraisemblablement disparue avec la Première Guerre Mondiale. Dans cet esprit le SN encourage ;
1) les associations, églises locales, diaconats à prendre en charge les frais d'entretiens des bicyclettes ministérielles (ou tout autre véhicules à propulsion humaine.
2) Les salariés, ministres et bénévoles de nos associations à utiliser les moyens de transport éco-responsables, à développer le co-voiturage, à user de créativité pour limiter les déplacements.
3) Les délégués synodaux et particulièrement la modérature et le conseil national à venir aux prochains synodes de manière créative et alternative.

Jean-Christophe Müller (CLR) par souci de structure personnelle, demanderait la dissociation.
Jean-George Dorsi (Est) ne votera pas ce vœu, théologiquement incorrect. Les disciples vont par deux, il faut parler de tandem.
Etienne Berthomier (Ouest) trouve le vœu imprécis : véhicule de fonction ou de service ?

(35 voix pour, vœu non adopté)

Vœu n° 3 sur le discernement et l'accompagnement des ministères non pastoraux

Une modification : « Eglise d'annonce » au lieu de « Eglise de témoins »
Marie-Hélène Bonijoly (conseil national) pose la question « conseillers presbytéraux » ou « conseil presbytéral », du fait de la collégialité de ce ministère.
Jean-Daniel Roque (conseiller juridique) confirme que les deux se disent en la matière (les conseillers presbytéraux sont des personnes élues pour un ministère collégial) et s'en remet à la sagesse du synode.

DECISION 33 - Vœu sur le discernement et l'accompagnement des ministères non pastoraux
Le synode national de l'Eglise protestante unie de France, réuni à Lyon du 8 au 12 mai 2013, au moment où notre Eglise choisit de relever le défi du passage d'une « Eglise de desserte » à une « Eglise d'annonce », demande au conseil national de réfléchir à une démarche permettant d'aborder la question du discernement et de l'accompagnement des ministères non pastoraux de notre Eglise, et tout particulièrement ceux de conseillers presbytéraux et de prédicateurs.

(81 voix pour ; 2 contre)

Vœu N° 4 concernant le transhumanisme
Vincens Hubac (RP) auteur du vœu, accepte les modifications qui ont été faites. L'Eglise de Jésus-Christ est « du monde » et « pas du monde ». Elle doit être au courant des grandes questions qui traversent la société dans laquelle elle annonce l'Evangile.

DECISION 34 – Vœu concernant le transhumanisme
Le synode national de l'Eglise protestante unie de France, réuni à Lyon du 8 au 12 mai 2013, devant l'importance prise par le développement du transhumanisme et les problèmes que cela soulève (politiques, éthiques, philosophiques et théologiques), demande au conseil national de l'Eglise de lancer une grande réflexion sur ce sujet.

(57 voix pour ; 3 contre)

Vœu N° 5 sur les relations œcuméniques
Le synode national de l'Eglise protestante unie de France réunie à Lyon du 8 au 12 mai 2013 a été sensible à l'expression, par certains de ses représentants et ministres, de difficultés rencontrées dans le cadre des services œcuméniques (actes pastoraux, célébrations lors de la semaine de l'unité) avec les représentants de certains courants catholiques et demande
1) à la CPLR de dresser un état des lieux relatif à ces dites difficultés :
2) au conseil national de lancer, muni de ce rapport et en lien avec les instances œcuméniques inter protestantes, une réflexion sur ce sujet.

Ariane Massot (Ouest) : c'est Michel Clément qui est l'auteur de ce vœu. Je trouve intéressant la demande faite à la CPLR. Je me demande pourquoi on a précisé « des courants catholiques ».

Michel Toillon (Ouest) : par rapport au vœu initial, on a supprimé « mariage » (inclus dans les actes pastoraux), gardé actes pastoraux et célébration de la semaine de l'unité, écrit « certains courants catholiques », voulant procéder par étapes, l'intra-protestantisme venant ultérieurement et introduit la CPLR.

Romain Gavache (CAR) votera contre ce vœu. Les relations sont souvent des problèmes de personnes. Les textes offrent une avancée. En cas de problèmes, on peut toujours contacter les services diocésains.

Ariane Massot (Ouest) est satisfaite de ce vœu qui cible l'enquête, d'abord avec les catholiques, puis après les protestants.

Ottilie Bonnema (PACCA) : un vœu extrêmement important mais il ne faut pas dire « certains courants », il vaut mieux identifier.

Le modérateur relève la demande de suppression de l'expression.

Jean-Daniel Roque (conseiller juridique), sur la 2ème ligne, non pas « certains de ses représentants » mais « certains de ses membres ».

Marie-Christine Michau (Montbéliard) proposerait « relations œcuméniques » plutôt que « service œcuménique ».

Le modérateur rappelle que l'on n'est pas en situation de débat mais de vote, et invite le rapporteur à se prononcer.

Michel Toillon (Ouest) accepte la modification « certains de ses membres », la suppression « de certains courants ».

Michel Paret (Ouest) précise qu'il n'y a pas de semaine de l'unité mais de « prière pour l'unité ».

Il est procédé à une relecture du vœu :

a été sensible à l'expression, par certains de ses membres, de difficultés rencontrées dans le cadre de célébrations œcuméniques (actes pastoraux, célébrations lors de la semaine de prière pour l'unité des chrétiens) et demande
1) à la CPLR de dresser un état des lieux relatif à ces difficultés :
2) au conseil national de lancer, en lien avec les services œcuméniques, une réflexion sur ce sujet.

Sophie Zentz-Amedro (CLR) enlèverait l'adjectif œcuménique et garderait « célébration ».

Le modérateur propose le texte suivant :
« a été sensible à l'expression, par certains de ses membres, de difficultés rencontrées dans le cadre de relations œcuméniques à l'occasion d'actes pastoraux ou de célébrations lors de la semaine de prière pour l'unité des chrétiens, et demande… »

Le rapporteur accepte.

Agnès Von Kirchbach (RP), à qui les questions œcuméniques tiennent à cœur, ne votera pas ce vœu, qu'elle trouve trop général et trop imprécis. Dire ses difficultés pour un synode alors que nous allons rencontrer catholiques, orthodoxes, Eglises FPF ou hors-FPF, cela mérite plus de réflexion.

Le synode procède au vote : 37 voix pour, le vœu n° 5 n'est pas adopté.

Projet de décision concernant la révision de la Carte des régions

Modérature : Marie Allevard
Rapporteur : Denis Richard (conseil national)

Le rapporteur rappelle que le projet comporte quatre points et un cinquième. Les quatre premiers non modifiés et un cinquième à la demande d'Eric George (NN).

« Demande au conseil national d'être attentif aux solidarités nécessaires à la nouvelle configuration des régions et particulièrement à l'égard de la région Nord-Normandie »

Le rapporteur intègre ce point 5, suite au débat et aux échanges (applaudissements).
Nadine Heller (conseil national) relève, avec ce 5ème point, que le vote concernera une région en particulier.

Le rapporteur répond que les deux membres de phrases sont séparés et le « et particulièrement » sépare deux propositions, toutes les régions étant concernées par la première proposition.

La modératrice met aux voix la proposition.

DECISION 35 - Modification de la carte des régions réformées

Vu les décisions du conseil national proposant la révision de la carte des régions réformées au sein de l'Eglise protestante unie de France ainsi que le calendrier de mise en œuvre de cette révision,
Vu les consultations menées depuis mars 2011 auprès des conseils presbytéraux des Eglises locales appelées à changer de région,
Vu les avis des synodes régionaux de l'automne 2012,
Le synode national réuni à Lyon du 8 au 12 mai 2013,

1° approuve le projet de révision de la carte des régions réformées, et le changement de circonscription régionale des associations cultuelles suivantes :

Région d'origine	Consistoire d'origine	Associations cultuelles	Région après révision
Est	*Champagne-Ardenne*	*Charleville-Mézières*	*Nord-Normandie*
Est	*Champagne-Ardenne*	*Sedan*	*Nord-Normandie*
Est	*Champagne-Ardenne*	*Châlons en Champagne*	*Nord-Normandie*
Est	*Champagne-Ardenne*	*Epernay-Reims*	*Nord-Normandie*
Est	*Champagne-Ardenne*	*Troyes*	*Région Parisienne*
Région Parisienne	*Nord-Ouest*	*Beauvais*	*Nord-Normandie*
Région Parisienne	*Nord-Ouest*	*Creil*	*Nord-Normandie*
Région Parisienne	*Nord-Ouest*	*Compiègne*	*Nord-Normandie*
Centre-Alpes-Rhône	*Bourgogne*	*Dijon-Beaune-Côte d'or*	*Est*
Centre-Alpes-Rhône	*Auvergne-Bourbonnais-Nivernais*	*Nevers*	*Région Parisienne*
Ouest	*Centre-Loire*	*Cosne-Sancerre-Bords de Loire*	*Région Parisienne*

2° approuve le calendrier de mise en œuvre de cette décision : 1er juillet 2013, suivi des contributions et clôture des comptes par l'ancienne région pendant le 2ème semestre 2013 et transfert des contributions à la nouvelle région au 1er janvier 2014,

3° décide de ne pas modifier la répartition des délégations avec voix délibérative au synode national jusqu'à la décision du synode national de l'Eglise protestante unie de France du printemps 2014,

4° décide, à la demande du conseil régional de la région Nord-Normandie, de transférer à la composition du synode régional de cette région, la voix délibérative attribuée pour la période quadriennale 2013-2016 et dans le cadre de la région Est, par la décision 21 du synode national de Belfort à l'une des associations cultuelles Charleville-Mézières ou Sedan.

5° demande au conseil national d'être attentif aux solidarités nécessaires à la nouvelle configuration des régions et en particulier à l'égard de la région Nord-Normandie.

(87 voix pour ; 1 contre)

La modératrice et le synode remercient le rapporteur.

Election du modérateur du synode national 2014

Le modérateur Gilles Pivot propose l'élection du modérateur 2014 –Avignon
Laurent Schlumberger (conseil national) : le conseil national s'est assuré qu'un membre du synode, soit à voix délibérative, soit à voix consultative, serait prêt à assumer cette charge, le synode est interrogé à son tour, le choix n'est pas limitatif. Le conseil national suggère comme modératrice du synode 2014, la pasteure Agnès von Kirchbach.

DECISION 36 - Modérateur du synode national 2014 à Avignon :

Agnès von Kirchbach (R)
80 voix pour, 3 blancs ; 1 voix pour Anne Faisandier, Rédouane Es Sbanti et Françoise Giffard.

Une pause est proposée (reprise à 11 h).

A propos de la fin de la vie humaine

Modérateur : Gilles Pivot
Rapporteurs : Christian Galtier et Sylvie Wolff.

Le modérateur salue Sylvie Wolff qui a participé à la rédaction du document.

Christian Galtier présente l'essentiel des modifications contenues dans le texte amendé, qui est distribué.

Deux demandes ont été déposées par écrit, une d'Eric George (NN) concernant le paragraphe 10, sur l'extension de l'accompagnement et de la performance à la société dans son ensemble. Une autre demande, celle de Jan-Albert Roetman (CN) a amené un paragraphe 18, anciennement 17, réécrit d'une manière assez profonde. Plusieurs interventions orales allaient dans ce sens : accompagnement des personnes diverses.

La responsabilité des familles, des proches,… a été rappelée dans le § 17 devenu § 18.

On a repris, créant un paragraphe 17, de manière synthétique, la question de la dignité (diverses interventions) en la remontant avec « le risque de la liberté ».

Au paragraphe 8, nous avons fait émerger la notion de personne singulière (intervention de Pascal Hubscher). Les paragraphes 6 et 7 indiquent deux postures possibles, deux représentations de la dignité courantes dans le protestantisme. La 3ème posture garde une dimension sociale, on y a intégré la singularité.

En résumé : § 8 la singularité, § 10 élargissement médecine/société, § 17 réaffirmer la dignité quel que soit le choix de la personne et § 18 responsabilité, contribution des accompagnants, de l'entourage, de la famille.

Etienne Berthomier (O) souligne la qualité du document et propose dans la note 8, d'écrire, au lieu de « une loi n'est pas envisageable », « une loi ne serait pas » pour le conditionnel du paragraphe 14.

Sophie Zentz-Amedro (CLR) intervient sur le § 18 à la place de « des Eglises », car on ne parle pas au nom des autres Eglises… Elle propose « de l'Eglise locale » et fait la remarque générale d'un texte un peu didactique. Il y manque un « Nous croyons… ». Elle fait allusion au début de l'allocution du modérateur lors de la réception par le Maire de Lyon, un chapeau pertinent où se dit l'identité.

Pascal Hubscher (Montbéliard) pense que l'on peut mettre « les Eglises », ce que refuse Jean-George Dorsi (Est) soulignant que c'est notre parole et pas celle des autres.

Monique Orieux (CLR), sur le § 8 un chrétien ne peut concevoir une dignité sans transcendance.

Didier Fievet (CN) « de manière diverse » devrait s'écrire au pluriel, « de manières diverses ». Dont acte : correction.

Vincens Hubac (RP) serait d'accord, compte-tenu des messages précédents, pour un début « Au nom de l'Evangile, dont le message est l'amour-agapè de Dieu…. ». L'agapè est l'amour que l'on porte aux mourants et aux morts. Le champ sémantique de l'Agapè nous fait coller au message. On ne peut s'intéresser aux mourants et aux morts que si on porte en soi cette agapè, cet amour gratuit, sans retour.

Christian Galtier intervient sur la responsabilité « des » Eglises : choisi pour dire que ce n'est pas l'Institution-Eglise qui pense que, l'Eglise protestante unie qui pense que, … mais l'implication de tous, et le fait que l'aumônerie hospitalière se fait souvent en partenariat avec d'autres Eglises. Une majuscule, car dans nos représentations courantes, la minuscule désigne le bâtiment. Les Eglises signifiant les partenaires ecclésiaux. A propos du « chapeau » énoncé à la Mairie par le modérateur, c'est envisageable sous forme d'addition ou d'intégration.

Sophie Zentz-Amedro (CLR) revient sur la question des Eglises ou de l'Eglise ; question d'ecclésiologie, il n'y a pas des Eglises entre le local, le régional et le national.

Joël Dautheville (Montbéliard) conseille d'éviter le jargon théologique comme l'Agapè…

Giovanni Musi (PACCA) intervient sur le § 18 où il préfèrerait aussi « de l'Eglise ».

Michel Toillon (O) pose la question douloureuse, des opérateurs, des accompagnateurs.

Valérie Mitrani(O) reprend la question de la responsabilité « des Eglises » ou « de l'Eglise ».

Serges Raspaud (CLR) souligne que l'accompagnement respectueux de la singularité, doit être souhaité par celui ou celle qui est concerné.

Les rapporteurs intègrent le texte de Gilles Pivot (prononcé lors de la réception du synode par le Maire de Lyon), comme chapeau à ce texte.

Marie-Christine Michau (Montbéliard) et Sophie Zentz-Amédro (CLR) reviennent sur la cohérence entre le chapeau et le texte quant à la désignation des Eglises ou de l'Eglise…

Le modérateur fait voter sur ce texte

- Pour la modification : « de l'Eglise » en lieu et place « des Eglises », la proposition recueillant 38 voix, n'est pas prise en compte.

- Pour le texte remanié et les précisions données par les rapporteurs, le « chapeau » ayant été intégré, (avec le conditionnel dans la note)

Voix pour 91, et 0 contre. Le texte suivant est donc adopté.

Christian Galtier remercie le synode au nom du groupe.

Texte définitif :

DECISION 37 - A propos de la fin de la vie humaine

(91 voix pour, 0 contre)

Le synode n'ambitionne nullement de prescrire des consignes, ni d'exprimer une parole définitive sur une question qui touche au plus intime et à l'ultime de chaque vie. Nous refusons de croire que, devant la maladie, la souffrance et la mort, il puisse y avoir un cadre rigide qui définirait ce qu'est la dignité, la liberté individuelle ou la responsabilité collective. Mais nous osons humblement rappeler notre conviction, celle qui fonde la foi chrétienne : c'est le regard que Dieu pose sur chaque vie qui confère à celle-ci sa dignité, sa liberté et sa responsabilité. Et nous croyons que la vocation des Eglises s'accomplit d'abord dans l'accompagnement discret et respectueux de toutes ces situations personnelles et uniques.

Préambule

1. L'Eglise protestante unie de France est plurielle. En matière d'éthique, les approches sont diverses. Il n'y a pas une seule éthique protestante.

2. Nous nous efforçons d'articuler des questions contemporaines à propos de la fin de la vie humaine[1], avec les données des Ecritures bibliques[2] et avec les convictions théologiques fondamentales sur lesquelles reposent les orientations éthiques du protestantisme luthéro-réformé[3]. Cela vaut en particulier pour ce qui concerne le sens de la vie : pour nous, la vie est donnée par Dieu, mais elle n'est pas sacralisée et elle prend sa pleine signification selon le cadre relationnel dans lequel elle s'inscrit.

3. Les réflexions qui suivent font appel à la responsabilité personnelle, dans une perspective de culture du débat. Les repères et les ressources qu'une personne peut trouver dans la foi concernent potentiellement tous les humains, mais ceux-ci sont libres de ne pas y adhérer. La réponse d'un sujet en face de son Dieu ne peut pas servir de référence pour la multitude qui ne partage pas cette foi.

4. Ce débat ne doit jamais se réduire à l'échange d'arguments, ni même à une conversation entre des conceptions philosophiques ou religieuses. Il s'agit ici d'êtres humains en fin de vie, de leur famille, de leur entourage, de personnes exerçant une responsabilité médicale et paramédicale, et de la possibilité pour chacun de rester « vivant jusqu'à la mort »[4]. Ces questions universelles ne sont jamais détachées de situations singulières, de choix individuels et de l'impact collectif de ces choix sur les plans social, économique, moral, juridique, etc.

Une dignité comprise de diverses manières

5. Le terme *dignité* apparaît d'une façon centrale dans les débats d'actualité concernant la fin de la vie humaine. Insister sur une vie digne et sur une fin de vie dans la dignité peut ainsi prendre différents sens.

6. Tout d'abord la dignité de l'homme peut être considérée subjectivement comme liée à la liberté de l'être humain devant Dieu et à son autonomie. Cette compréhension insiste sur le respect des choix de vie du sujet, y compris celui de décider, éventuellement, de sa mort. C'est le regard que le sujet porte sur lui-même qui compte et non celui que pourraient porter les autres sur lui.

7. Mais cette dignité comporte aussi une dimension d'extériorité, reçue et accueillie comme la vie. La dignité de tout être humain demeure indépendamment de son regard et de celui que les autres portent sur lui. Il s'agit alors, pour le croyant, de la possibilité de s'abandonner de manière consciente et voulue à l'amour de Dieu. Dans cette

---

[1] « Je proposerai que toute personne majeure en phase avancée ou terminale d'une maladie incurable, provoquant une souffrance physique ou psychique insupportable, et qui ne peut être apaisée, puisse demander, dans des conditions précises et strictes, à bénéficier d'une assistance médicalisée pour terminer sa vie dans la dignité. » Proposition n° 21 de François HOLLANDE, *Mes 60 engagements pour la France*, élection présidentielle 22 avril 2012.
« Chaque jour voit croître dans notre société une revendication très largement majoritaire (entre 80 et 90 % selon les sondages d'opinion) de personnes répondant positivement à une demande de légalisation de l'euthanasie. Il ne s'agit pas de revendications simplistes ou naïves de personnes qui n'auraient pas compris la question. Il s'agit d'une demande profonde des personnes interrogées, de ne pas être soumises dans cette période d'extrême vulnérabilité de la fin de vie à une médecine sans âme. » *Penser solidairement la fin de vie. Rapport au Président de la République* (dit Rapport Sicard), Paris, La documentation française, 2013, p.14.7

[2] Nous pouvons nous référer à l'Ecriture et à Celui qui en est le centre, et nous interroger sur la place que nous accordons à l'interprétation de la mort et de l'agonie d'un *homme (Jésus-Christ)* qui assume, en relation avec « son Dieu », une mort considérée comme indigne et qui vit l'expérience du sentiment d'abandon.

[3] L'amour inconditionnel de Dieu pour chaque homme ; la justification par la foi seule et non par nos mérites ; la distinction entre l'homme et Dieu, sans déni de la finitude.

[4] En écho au titre de l'ouvrage posthume de Paul RICOEUR, *Vivant jusqu'à la mort*, Paris, Editions du Seuil, 2007.

perspective, l'humanité et la dignité d'une personne ne dépendent que de l'accueil divin, donc de la grâce de Dieu[5].

8. Enfin, la dignité peut se concevoir sans référence aucune à une transcendance, mais au contraire être considérée comme inhérente à la personne, singulière, qui peut lui donner sa propre définition.

Pour une médecine qui accompagne

9. La proposition qu'une « personne majeure en phase avancée ou terminale d'une maladie incurable » puisse demander à « bénéficier d'une assistance médicalisée pour terminer sa vie dans la dignité », envisage de répondre aux situations exceptionnelles de souffrance inapaisable, ne relevant d'aucune législation, mais aboutissant aujourd'hui encore à des pratiques létales dans la clandestinité et la solitude. Cette proposition a pour objectif de donner un nouveau droit aux citoyens, pour exercer leurs choix concernant les conditions de leur fin de vie. Il s'agit concrètement de la possibilité d'envisager dans ces cas très particuliers une aide active pour accélérer le processus de la fin de la vie[6].

10. Mais cela signifie parallèlement que la société tout entière doit être vigilante à ne pas réduire la mission de la médecine à celle de la guérison ou de la performance, encore moins à celle de la rentabilité ou de l'économie. Il s'agit de promouvoir une médecine qui accompagne, qui écoute, qui prodigue des soins de confort pour privilégier avant tout la qualité de la vie particulièrement à la fin de celle-ci quitte à en abréger la durée.

Les options légales, leurs limites, leurs questions

11. Mais que peut-on proposer pour ne pas simplement « laisser vivre », ni « laisser mourir », une personne en fin de vie demandant expressément une aide susceptible d'accélérer sa mort ? Trois réponses semblent ouvertes, la première rencontrant un assentiment général, les deux suivantes étant, en revanche, exclusives l'une de l'autre :

12. a) Mettre réellement en pratique les lois insuffisamment appliquées, en particulier l'interdiction de l'obstination déraisonnable (acharnement thérapeutique)[7]

Développer l'accès aux soins palliatifs, qui restent à privilégier bien en amont des situations de fin de vie, toujours infiniment différentes et complexes. Donner une place fondamentale à la pratique de la sollicitude, de l'écoute, de l'accompagnement, ainsi qu'à la formation, en particulier des médecins et soignants.
Pourquoi ces lois restent-elles si méconnues ? Plus généralement, un texte légal a-t-il vocation à offrir les réponses suffisantes face aux situations singulières et particulières qui toujours demeureront ?

13. b) Rejeter le principe d'une nouvelle loi pour des raisons éthiques, considérant le geste d'accélérer la survenue de la mort comme la transgression d'un interdit, et invoquant un appel à la vie et à la solidarité. En effet, la personne humaine ne vit et ne s'invente que reliée à autrui et dépendante de lui.

Mais cette réponse n'est-elle pas idéaliste, voire imaginaire ? Devant les situations de détresse, peut-on se limiter à des positions de principe ? Refuser toute disposition légale qui permettrait d'entendre et de répondre à la

---

[5] « La souffrance et même la mort sont vécues comme la possibilité de s'abandonner, de façon consciente et voulue, aux mains de Dieu. Sous cet angle − et sans vouloir plaider pour un dolorisme qui fait l'éloge de la souffrance – la perte de l'autonomie en fin de vie pourrait être vécue comme un dernier acte d'autonomie, comme une liberté *coram Deo*. Cela correspondrait au message central des protestants, celui de la justification par la grâce et sans les œuvres : ce qui compte en fin de vie, ce n'est pas une auto-détermination jusqu'au dernier souffle, mais plutôt le savoir que l'humanité et la dignité d'une personne ne dépendent que de l'accueil divin et donc : de la grâce. » Karsten LEHMKUEHLER, *Vivre sa mort*, Actes du colloque de la Fédération Protestante de France, 18 octobre 2012, p. 18.

[6] Trois possibilités concrètes sont aujourd'hui au cœur de la réflexion pour répondre à un sujet qui demande une assistance médicalisée pour terminer sa vie :
- le suicide assisté, c'est-à-dire la mise à disposition d'un malade conscient et autonome d'un médicament qu'il pourrait prendre lui-même lorsqu'il le déciderait et qui provoquerait sa mort ;
- l'euthanasie, c'est-à-dire l'injection par un tiers d'un produit létal, dans l'intention de provoquer la mort ;
- la sédation terminale, qui correspondrait à l'administration d'un médicament destiné à diminuer la vigilance, jusqu'à la perte totale de la conscience, en assumant que ce traitement puisse avoir pour effet secondaire d'abréger la vie.

[7] La loi dite Léonetti : directives anticipées, interdiction d'obstination déraisonnable, droit de refuser tout traitement, droit d'utiliser des médicaments à « double effet », supprimant la douleur intolérable au risque d'abréger la fin de vie, autorisation de recours à la sédation pour soulager la souffrance insupportable par la perte de conscience, transitoire ou prolongée. Loi du 22 avril 2005 relative aux droits des malades et à la fin de vie, Loi n° 2005-370, *JORF*, n° 93, 23 avril 2005, p. 7095

demande d'assistance médicale pour terminer sa vie, ne serait-ce pas se détourner de notre prochain le plus démuni ?

14. c) Adhérer au principe d'une nouvelle loi qui autorise d'accélérer la survenue de la mort pour répondre à une situation exceptionnelle, concernant un adulte responsable, libre, conscient, atteint d'une maladie incurable en phase très évoluée voire terminale, qui en ferait la demande[8]. Elle appellerait une réflexion approfondie sur ses conditions de réalisation (recueil du consentement ou expression de la volonté du patient, discussion collégiale, mode opérationnel précis). Elle assumerait l'exigence de répondre à la demande d'assistance du « plus petit de nos frères » soumis à l'épreuve d'une souffrance qui ne peut être apaisée par les soins palliatifs[9].

Cependant une nouvelle loi dans le domaine de la fin de vie serait-elle mieux appliquée que les précédentes ? Une loi qui dépénaliserait l'euthanasie ou le suicide assisté dans des situations précises, ne serait-elle pas susceptible de provoquer de nouvelles demandes d'extension des situations initialement prévues ?

Le risque de la liberté

15. La loi est faite pour protéger les plus faibles. Elle doit offrir un espace pour que puisse s'exprimer la liberté de conscience du sujet, assumant son choix singulier, en lien avec ses proches et la société. Il s'agit aussi d'accepter que tous ne partagent pas un même point de vue, et puissent accéder à une fin de vie qu'ils considèrent comme « digne ».

16. La question qui demeure est donc celle d'une législation qui ne devrait pas être trop précise, mais suffisamment contraignante pour éviter les dérives, afin de permettre à chacun d'exercer sa responsabilité en conscience. « Nous ne pouvons agir de manière responsable et historique que dans l'ignorance dernière de notre bien et de notre mal, à savoir dans la dépendance de la grâce ». En effet, abréger son existence relève de la grâce et non de la loi. L'action responsable constitue un risque libre, n'est justifiée par aucune loi, renonce à toute autojustification valable et à une connaissance ultime du bien et du mal.

17. La représentation que l'on a de la dignité humaine a des conséquences sur les choix singuliers de chacun. Mais en aucun cas ce choix, quel qu'il soit, n'altère la dignité inaliénable de cette personne.
La responsabilité des Eglises

18. Quels que soient son choix et sa décision, chaque être humain devrait pouvoir bénéficier d'un accompagnement, notamment de la part des Eglises. Le rôle de celles-ci sera de contribuer au développement de la solidarité et de l'accompagnement des personnes en fin de vie et de leur entourage. En effet, dans la vieillesse ou en fin de vie, la présence des plus proches et notamment de la famille est fondamentale et devrait être soutenue. Les Eglises pourraient également promouvoir un environnement de confiance entre soigné et soignants, sans se limiter à une déclaration d'intention mais par un engagement pratique d'une part des institutions, en particulier dans la formation, et d'autre part des communautés locales directement concernées par ces situations de détresse humaine qui concernent la personne et ses proches.

*

Le modérateur donne la parole à Laurent Schlumberger (conseil national) qui partage quelques précisions sur les modalités de diffusion et de documents complémentaires.
Le texte sera envoyé rapidement aux églises locales et sera accompagné d'un dossier (une vingtaine de pages) qui présentera la démarche, et donnera des pistes pour aller plus loin. S'ajouteront des questions pour amorcer la

[8] Malgré ses racines grecques rassurantes (« bonne mort »), et malgré son utilisation légitime par les législations de la Belgique et des Pays-Bas, le terme *euthanasie* entraîne avec lui, pour beaucoup d'entre nous, la mémoire de l'abominable élimination des "vies sans valeur" (malades mentaux et handicapés) pratiquée de façon massive par le régime nazi en dehors de tout consentement des sujets ou de leurs proches. C'est pourquoi une loi ne serait envisageable qu'à la stricte condition de limiter "l'assistance médicale à terminer sa vie dans la dignité", quelle que soit la forme de cette assistance (sédation terminale, injection létale, suicide assisté), aux seuls cas de demande explicite, autonome et répétée durant un délai raisonnable devant divers témoins du sujet lui-même (à l'exclusion des proches), à condition qu'il soit en pleine possession de ses facultés mentales, demande qui peut aussi avoir été exprimée sous la forme de directives anticipées.

[9] Remarquant qu'il n'y a aucune condamnation du suicide dans la Bible, Dietrich BONHOEFFER assurait : « Lorsqu'un malade incurable constate que son état et les soins qu'il requiert entraînent la ruine matérielle et psychique de sa famille et qu'il délivre celle-ci par sa libre décision, on ne pourra le condamner » (*Ethique*, Genève, Labor et Fidès, « Le champ éthique », 1997, p. 137).
Karl BARTH ajoutait : « La vie n'est pas le souverain bien (…) Ne convient-il pas d'envisager que se tuer n'est pas forcément un crime, mais qu'il s'agit d'une action qui peut être accomplie dans la foi et dans la paix avec Dieu ? » (*Dogmatique*, n°16, Troisième volume, tome quatrième, Genève, Labor et Fides, 1965, p. 95).

réflexion, des références à des textes complémentaires (disponibles sur sites, adresses internet indiquées).Les implications régionales ne seront pas oubliées.

Le Modérateur lit le message suivant, diffusé aux membres du synode.

Projet de « Message du synode aux paroisses et Eglises locales »

Message du synode de l'Eglise protestante unie de France, réuni à Lyon du 8 au 12 mai 2013
aux paroisses et Eglises locales

Notre unité, riche de la diversité, est un signe prophétique pour le monde. Aujourd'hui nous affichons humblement qu'il est possible, bien que différents, de vivre ensemble

En marche dans une confiance reconnaissante

De Sochaux en 2007, départ d'une route vers l'unité à Lyon en 2013, première étape de notre Eglise, nous venons de vivre six années à travailler, prier et écouter Dieu nous parler. Nous avons relevé des défis pastoraux, liturgiques, théologiques et administratifs. Et Dieu nous dit : « Voilà, c'est très bon ! ».

Aujourd'hui, à l'instant du premier synode national de notre Eglise, nous disons merci à Dieu pour le chemin parcouru depuis 1517, en passant par les initiateurs de la Concorde de Leuenberg ; nous disons merci à Dieu pour les artisans de la création de l'Eglise Protestante Unie de France ; nous disons merci à Dieu d'avoir ouvert nos cœurs à sa volonté que nous vivions la fraternité dans la diversité ; nous disons merci pour cette unité visible, « non pas pour être plus forts, mais pour être conséquents avec notre foi »[10].

En marche dans une communion confiante

Les journées des 10 et 11 mai se sont révélées intenses : la veillée de prière, le service inaugural, les échanges dans le « Village » et le culte synodal nous ont permis de vivre la joie d'être une Eglise de témoins. Nous souhaitons que vos cultes d'inauguration dans vos paroisses et églises locales soient vécus dans le même élan d'encouragement, de joie et de renouvellement.

En marche dans des débats confiants

Trois principales questions ont donné lieu à des échanges riches et sereins.
Le synode a décidé de renouveler la liturgie de reconnaissance des ministres pour 2017 et de travailler sur l'accompagnement des ministères non pastoraux.
Attentif aux personnes en fin de vie et à leur entourage (famille, amis et soignants), le synode a réaffirmé la vocation de l'Eglise à proposer un accompagnement discret et respectueux de leurs situations, toutes uniques. Vous pourrez poursuivre une réflexion en paroisse ou église locale.
Le synode appelle à une vigilance sur les ressources de notre Eglise, sur leur utilisation et sur la solidarité d'emploi de ces ressources, en particulier la solidarité interrégionale dans ce temps d'ajustement de notre organisation et de redéfinition de nos régions.

En marche confiante vers 2017

Nous sommes, depuis 2007, engagés dans une décennie de renouvellement : la marche vers une Eglise unie, puis l'élan « *Ecoute, Dieu nous parle*... et à présent la dynamique « *Protester pour Dieu, protester pour l'Homme* »[11] qui nous met devant le défi d'attester en 2017, 500 ans après Luther, nos convictions et nos thèses, pour l'Evangile aujourd'hui.
Le souffle de Pentecôte nous conduit à être une Eglise de témoins, en paroles et en actes. Marchons joyeusement sur les chemins que le Seigneur nous ouvrira !

[10] Dietrich BONHOEFFER, *Ethique*, Genève, Labor et Fidès, « Le champ éthique », 1997, p. 191.
[11] Frère Aloïs, prieur de la communauté de Taizé - message d'envoi -11 mai 2013

En marche dans la confiance de Dieu

Dieu nous fait confiance en Jésus-Christ. Réjouissons-nous de cette confiance reçue et partagée, qui nous engage.
Aujourd'hui, l'Eglise protestante unie de France est en ordre de marche : levons-nous et marchons.
Aujourd'hui nous vivons, non pas la fin d'un processus d'union, mais le départ d'un témoignage renouvelé dans la diversité.
Nous exprimons notre reconnaissance envers Celui qui nous appelle à nous lever et à marcher pour manifester la Bonne Nouvelle dans ce « monde qui court »

Pascal Hubscher (Montbéliard) : dans les diverses action de grâce, peut-on introduire « nous avons ressenti sa bénédiction » ?

Sylvie Franchet d''Esperey (IPT) : plutôt que « richesse de la diversité », elle propose « une unité qui accueille la diversité ».

Pierre-Emmanuel Panis (Est) préfèrerait, première ligne, « signe d'espérance » plutôt que « prophétique ».
Michel Mazet (CAR) intervient sur les trois derniers alinéas : peut-on introduire une allusion à nos débats financiers ?

Geoffroy Perrin-Willm (Est) ajouterait, dans les débats confiants (§ 3) une mention du Grand Kiff.

Anne Faisandier (CAR) enlèverait « bien que différents » qui exprime un regret ou un constat négatif. Pour le titre, « Aux paroisses et Eglises locales », il faudrait écrire « Aux paroisses et aux Eglises locales ».

Christian Bonnet (DEFAP) : au lieu de « possible », il mettrait « fécond » (début du texte) et il supprimerait le dernier paragraphe, qui serait résumé en « aujourd'hui, l'Eglise protestante unie est en marche ».

Denis Richard (CN) : peut-on faire allusion aux ressources financières et les solidarités conséquentes ?

Olivier Filhol remarque aussi le signe d'espérance plutôt que prophétique dans le début. En fin de l'avant-dernier paragraphe, au lieu de « le Seigneur nous ouvrira », mettre « le Seigneur nous ouvre ! »

Laurent Schlumberger (président du conseil national) : désormais, l'Eglise protestante unie de France est en ordre de marche, et c'est un signe d'espérance que nous voulons partager. Pourquoi ne pas commencer par cet ordre de marche ?

Jean-Pierre Rive (Ethique et société, FPF) : pourquoi ne pas introduire « Dans un monde traversé par… » ?

Ariane Massot (Ouest) : dans le passage de Sochaux à Lyon, il y a plus qu'une route et une étape, il y a une accélération, peut-on l'exprimer ?

Sophie Zentz Amédro (CLR) est vraiment gênée par ce thème de l'ordre de marche qu'elle ressent dans ce message et regrette cette tonalité directive.

Laurent Schlumberger (conseil national) lui répond qu'un titre n'est qu'un titre, et que ce message est un message parmi d'autres messages de ce synode.

Jan-Albert Roetman (NN, CN) remercie pour ce texte, dans lequel il voit un message pour Pentecôte tout à fait accessible.

Le modérateur remercie les intervenants et met aux voix ce texte sous réserves de quelques modifications.

DECISION 38 - Message aux paroisses et aux Eglises locales.

Le synode national donne son accord pour l'envoi de ce message, après prise en compte des corrections par le bureau du conseil national.

(78 voix pour, 0 contre)

Message du synode national aux paroisses et aux Eglises locales

Au seuil de la mission qui lui est confiée, l'Eglise protestante unie de France entend l'appel qui lui est adressé par Jésus-Christ : lève-toi et marche ! Alors, levons-nous et marchons.

Notre unité, riche de diversité assumée, est un signe d'espérance que nous voulons partager.

En marche dans une confiance reconnaissante

De Sochaux en 2007, départ d'une route vers l'unité, à Lyon en 2013, première étape de notre Eglise, nous venons de vivre six années à travailler, prier et écouter Dieu nous parler. Nous avons relevé des défis pastoraux, liturgiques, théologiques et administratifs.

Aujourd'hui, à l'instant du premier synode national de notre Eglise, nous disons merci à Dieu pour le chemin parcouru depuis 1517, en passant par les initiateurs de la Concorde de Leuenberg ; nous disons merci à Dieu pour les artisans de la création de l'Eglise protestante unie de France ; nous disons merci à Dieu d'avoir ouvert nos cœurs à sa volonté de nous unir pour vivre la fraternité dans la diversité ; nous disons merci pour cette unité visible, « non pas pour être plus forts, mais pour être conséquents avec notre foi »[12]

En marche dans une communion confiante

Les journées des 10 et 11 mai se sont révélées intenses[13] *: la veillée de prière, le service inaugural, les échanges dans les stands du village de tentes et le culte synodal nous ont permis de vivre la joie d'être une Eglise de témoins. Nous souhaitons que les cultes d'inauguration dans les paroisses et Eglises locales soient vécus dans le même élan d'encouragement, de joie et de renouvellement.*

En marche dans des débats confiants

Trois principales questions ont donné lieu à des échanges féconds et sereins.

Le synode a décidé de renouveler la liturgie de reconnaissance des ministres pour 2017 et de travailler sur l'accompagnement des ministères non pastoraux.

Attentif aux personnes en fin de vie et à leur entourage (famille, amis et soignants), le synode a réaffirmé la vocation de l'Eglise à proposer un accompagnement discret et respectueux de leurs situations, toutes uniques. Vous pourrez poursuivre une réflexion en paroisse ou Eglise locale.

Le synode appelle à une vigilance sur les ressources de notre Eglise, sur leur utilisation et sur la solidarité d'emploi de ces ressources, en particulier la solidarité interrégionale dans ce temps d'ajustement de notre organisation et de redéfinition de nos régions.

En marche confiante vers 2017

Nous sommes, depuis 2007, engagés dans une décennie de renouvellement : la marche vers une Eglise protestante unie, puis l'élan « Ecoute, Dieu nous parle… et à présent la dynamique « Protester pour Dieu, protester pour l'Homme » qui nous met devant le défi d'attester en 2017, 500 ans après Luther, nos convictions et nos thèses, pour l'Evangile d'aujourd'hui.

[12] Frère Aloïs, prieur de la communauté de Taizé. Message d'envoi à la fin du service inaugural, 11 mai 2013.

Le souffle de Pentecôte nous conduit à être une Eglise de témoins, en paroles et en actes. Marchons joyeusement sur les chemins que le Seigneur nous ouvre ! D'ores et déjà, le grand rassemblement de jeunesse, Le Grand Kiff, nous attend cet été.

En marche dans la confiance de Dieu

Dieu nous fait confiance en Jésus-Christ. Réjouissons-nous de cette confiance reçue et partagée, qui nous engage !

Aujourd'hui nous vivons, non pas la fin d'un processus d'union, mais le départ d'un témoignage renouvelé dans la diversité.

Nous exprimons notre reconnaissance envers Celui qui marche à nos côtés dans ce « monde qui court » et nous envoie manifester la Bonne Nouvelle.

*

Le modérateur lit quelques messages reçus,

De l'Archevêque de Canterbury, de la Fédération des Eglises Evangéliques baptiste (en congrès à Roubaix), de la Présidente de l'Union des Guides de France.

Puis procède aux remerciements :
A tous les intervenants pour la qualité du travail pendant ce synode
A celles et ceux qui se sont investis, aux rapporteurs
Aux questeurs et secrétaires
Aux membres de l'équipe de préparation et notamment Martine Fleur, Jean-Marc Bolle et l'équipe de préparation
A l'Est-Lyonnais
Aux Lyonnais

Anne Faisandier et Jean-Marc Bolle remercient le synode.

Le modérateur remercie encore ses collègues de la modérature, et donne la parole au président du conseil national.

Laurent Schlumberger remercie à son tour l'aumônier et le modérateur pour leur souplesse, leur humour, leur profondeur. Un portait de deux personnages est affiché sur l'écran, à découvrir progressivement… Photographie de deux étudiants en théologie, en 1968, côte à côte, Gilles Pivot et Jacques-Noël Pérès.
Le président du conseil national remercie chacune et chacun d'avoir pris du temps.
Trois temps forts : les questions financières (récurrentes), et la carte des régions, mais appel à ne pas s'enfermer dans l'administratif, et vivre des communautés engagées, des conseils engagés et relancer sans cesse la dynamique.
Le travail sur la liturgie, qui interroge sur ses propres convictions à partir des convictions de l'autre.
Le texte sur la fin de la vie humaine a montré des convergences dans la diversité et un consensus.
C'est la grâce de l'Union, ce qui est reçu, le partager, le démultiplier, le faire ressurgir…
Que le Dieu vivant nous aide !
…et nous rende attentif au lien synodal… en Avignon 2014 !

Le modérateur donne la parole à l'aumônier.

Après l'invocation antiphonée, lecture de l'Epitre aux Galates 6,1-10

Extrait de la méditation :

« Voyez-vous, s'il est un mot que j'ai vraiment envie de prononcer en cette heure précisément, ce n'est pas séparation, mais bien communion. Communion, car notre premier synode nous a montré que l'unité non seulement est possible, mais qu'elle est utile, et au surplus enthousiasmante au sens premier du terme, emplie de Dieu, nous pénétrant de Dieu, de grâce. Communion aussi, car notre travail, ainsi que Paul nous l'enjoint, désormais est pour le bien de tous : « tant que nous disposons de temps, travaillons pour le bien de tous » ! Rude programme, beau programme, qui nous unira par-delà les moments et les distances, nous réunira à nos frères heureux ou malheureux répandus sur la surface de la terre, quand nous porterons les fardeaux les uns des autres et quand nous serons heureux du bonheur les uns des autres.
Oui, finalement, j'en reviens à ce que je disais vendredi matin : c'est une bonne mère, l'Église protestante unie de France, encore un peu vierge, mais certainement déjà nourrissante matrone !
Ainsi soit-il ! »

Après une lecture spirituelle : « Hermas » Le Pasteur, Précepte10, 42, prière puis chant du cantique 232 « Comme un souffle fragile… »

Ensuite, le modérateur déclare close la session ordinaire du premier synode national de l'Eglise protestante unie de France.

Et donne rendez-vous l'an prochain pour le Synode d'Avignon.

Titre I – CONSEIL NATIONAL

Introduction
aux rapports du Conseil national, des coordinations et des services de l'Union

Les instances de l'Union nationale rendent compte au synode de leur activité et de leurs perspectives. Ce compte rendu se traduit par la rédaction de rapports distincts, selon les exigences légales, celles de la Constitution, des statuts ou du règlement intérieur du synode national.
La fragmentation de ces textes pourrait faire oublier la cohérence de la réalité qu'ils essaient de refléter, cohérence d'autant plus importante à souligner que les instances nationales travaillent de manière fortement coopérative. La présente introduction à l'ensemble de ces rapports a donc un triple objectif :
*- **donner de l'unité**, au dossier constitué par les rapports du Conseil national et de l'équipe nationale d'animation ;*
*- **mettre en valeur** certains des points importants de la vie de l'Union, pour en faciliter la compréhension par les membres du synode ;*
*- **favoriser la communication**, en proposant un document facile à reproduire en tout ou en partie dans les courriers régionaux, les bulletins des paroisses et Églises locales, etc.*
Chaque rapport présente ensuite plus complètement son propre domaine d'activité.

Renouvellement

Pour l'Union nationale, et sans doute pour l'ensemble de notre Église, l'année 2012-2013 restera probablement comme une année trait-d'union, une année de mise en œuvre de changements préparés depuis longtemps, ouvrant sur de nouvelles perspectives.

Bien entendu, **la création effective de l'Église protestante unie**, après les décisions du synode de Belfort, a mobilisé beaucoup de forces et de temps. Déclarée pendant l'été 2012, l'Union nationale des associations cultuelles de l'Église protestante unie de France a poursuivi sa mise en place durant les mois qui ont suivi.

Des textes régissant certains aspects de la vie de l'Église ont été actualisés et parfois repris, comme les Dispositions relatives aux enseignants de l'IPT. Des structures complémentaires ou associées ont été mises à jour : association de solidarité et d'entraide en faveur des ministres, association en faveur de l'EPUdF, association pour la communion avec l'UEPAL, fondation Protestantisme réformé de France devenue fondation Martin Bucer.

L'intégration administrative et comptable des deux inspections et de leurs paroisses a été minutieusement préparée et appliquée à compter du 1er janvier. L'établissement du rôle unique des ministres et la phase finale de la convergence des rémunérations ont été menés à bien. Le processus, lourd et dans un calendrier très serré, de la mise en œuvre régionale et locale des décisions du synode national 2012 a été accompagné. Les innombrables petits ajustements ont été autant que possible anticipés... et les petits couacs ou oublis signalés ont été rattrapés.

Le premier synode national a été attentivement préparé, tant sous l'angle de l'ordre du jour (notamment les élections), du contenu et des procédures, parfois un peu nouvelles, que dans ses aspects festifs, les 10 et 11 mai. Des propositions pour les cultes d'inauguration de juin (publications, exposition, etc.) ont été préparées et réalisées.

D'autres changements, parfois moins immédiatement liés à la création de l'Église unie, ont marqué l'année et sont toujours en cours. Le chantier de la révision de la **carte des régions** a été finalisé pour être présenté au synode national. Celui de la création d'une région unie, provisoirement dite « Est-Montbéliard », a été bien engagé et même accéléré.

Les **services du siège** sont en cours de réorganisation, après un long travail de préparation et de concertation. Un poste de directeur des services, destiné notamment à améliorer la cohérence et la fluidité de l'administration de l'Union (siège et régions), a été créé et pourvu. Plusieurs départs en retraite et embauches sont intervenus. L'équipe nationale a et va évoluer, dans son organisation comme dans sa composition.

Enfin, et il faut le mentionner ici tant les relations de notre Église avec ces **organismes** sont étroites, des changements d'organisation et de personnes sont également en préparation à la Communion protestante luthéro-réformée, dans l'Union des Églises protestantes d'Alsace et de Lorraine et à la Fédération protestante de France.
Assez souvent au fil de l'année, l'impression a donc été celle d'une mobilité tous azimuts, de changements constants, parfois un peu échevelés ou fatigants d'ailleurs ! C'est pourquoi il n'est pas excessif de parler de renouvellement, voire de bascule dans un

nouveau dispositif, peut-être même, pour certains lieux de notre union les plus concrètement touchés, comme les deux inspections luthériennes, de quasi-révolution.

Élargissement

Si l'image du renouvellement, de la transformation, rend compte de bien des aspects de l'année, on peut aussi parler d'élargissement.

Il en va ainsi du nouveau, et maintenant proche, fonctionnement des deux **coordinations** reconfigurées en un seul ensemble. Décidé au synode de Belfort, pour favoriser la transversalité et permettre d'embrasser dans un seul regard et dans de mêmes projets des réalités parfois inutilement séparées, il a été concrètement préparé au cours de l'année.

Evoqué puis annoncé en synode, le chantier communication a connu une progression décisive. Le groupe de travail dédié a mené une analyse fine et formulé des préconisations, pour l'essentiel suivies par les comités directeurs. L'objectif est de s'appuyer sur le renouvellement que la création de l'Église unie manifeste, pour améliorer notre compétence globale en communication, au service de l'annonce de l'Evangile. Il s'agit d'accentuer un effort de communication avec « les 1000 » (présidents de conseil et ministres) et « les 10 000 » (membres de conseils et personnes en charge d'un ministère local), le tout à moyens humains constants. Une décision du synode est sollicitée quant à ces finalités et à ce dispositif.

Les **relations internationales** manifestent également cet élargissement. Sur un plan bilatéral, des relations ont été intensifiées, notamment avec la Fédération des Églises protestantes de Suisse (rencontres récentes et à venir), avec l'Église protestante en Rhénanie (EKIR, signature d'un accord de partenariat), avec l'Église presbytérienne de Corée (PCK, 2ème étape de l'accord de partenariat). Souvent, c'est la capacité de notre Église à vivre et à s'adapter dans un contexte de sécularisation qui intéresse ces Églises-sœurs, pourtant bien plus grandes que nous ; en retour, leur soutien et leurs interpellations nous encouragent.

L'élargissement tient aussi au croisement des réseaux de relations réformés et luthériens. Chacune de nos deux précédentes Églises apporte à l'autre les ressources, les relations et les champs de coopération dont elle disposait déjà. Comme quelques autres en Europe, notre Église appartient désormais à la Communion mondiale d'Églises réformées et à la Fédération luthérienne mondiale.

Sur le plan multilatéral, enfin, l'année est très riche avec les assemblées générales passées de la Communion d'Églises protestantes en Europe et de la Cevaa, et les assemblées à venir de la Conférence des Églises européennes et du Conseil œcuménique des Églises.

De jeunes théologiens, notamment, s'intéressent à ces rencontres et se proposent pour des engagements bénévoles ; c'est un signe encourageant.

Evoquer des élargissements, bien réels, ne doit pas pour autant masquer des **aspects plus difficiles**. Il en va ainsi, par exemple, du nombre de pasteurs, stable mais toujours insuffisant au regard des besoins des paroisses et Églises locales, du nombre de foyers de notre Église, encore en érosion lente, ou des difficultés financières, qui imposent la recherche – actuellement en cours – de nouvelles solidarités entre régions et avec l'Union.

Élan

C'est le troisième mot qui peut être retenu pour cette année. Là encore, il ne doit pas masquer des **pesanteurs**, comme par exemple le poids particulièrement sensible des questions administratives ou l'incapacité, pour l'instant, à faire évoluer le site internet de l'Église de manière satisfaisante. Ce mot traduit certes une volonté, mais aussi des réalités déjà constatées.

L'élan est celui qui veut être donné ou accompagné grâce aux publications imminentes destinées aux **conseils presbytéraux** : livre sur le ministère du conseil presbytéral, parcours de formation proposé à chaque conseil. Il est celui des initiatives **jeunesse** en cours : 2ème édition du Grand kiff, investissement dans zeBible ou le Carrefour de l'engagement, début d'une dynamique de formation interrégionale pour responsable de groupes de jeunes. Il est celui du réseau catéchétique, soutenu par une nouvelle chargée de mission. D'initiatives diverses autour de la **musique** en Église. Des journées de formation au **témoignage**. Du démarrage proche d'un chantier autour de la **vie cultuelle et liturgique**. De **groupes de travail** qui progressent : foi protestante et judaïsme, bénédiction de couples PACSés, Église unie et communautés de vie monastique, etc.

Bien sûr, cet élan est celui qui est exprimé et porté par **« Ecoute ! Dieu nous parle...,** qui connaît avec le synode de Lyon son point d'orgue (rendez-vous samedi 11 après-midi sur les quais du Rhône !). Et dans le prolongement duquel va maintenant se mettre en place la dynamique qui nous conduira jusqu'en 2017 : 1517-2017. Protester pour Dieu, protester pour l'Homme. **Quelles sont nos thèses pour l'Evangile aujourd'hui ?** Une dynamique de communion et de témoignage, qui se traduira entre autres par la rédaction de la déclaration de foi de notre Église. En somme, un élan pour une Église de témoins.

Dans cet élan, nous avançons dans la reconnaissance pour le chemin parcouru grâce à Dieu. Et dans la confiance pour le chemin qui s'ouvre.

Rapport du conseil national

Ce rapport rend compte de l'activité du conseil exécutif de l'Eglise évangélique luthérienne de France et du conseil national de l'Eglise réformée de France, qui ont tenu la plupart de leurs réunions en commun, co-présidées par leurs présidents. Dans ce rapport, par « conseil national », il faut donc entendre ces deux conseils siégeant ensemble et d'un commun accord. Les quelques – et dernières – décisions spécifiques au conseil national ERF et au conseil exécutif EELF sont indiquées au fil du rapport.

Malgré le nombre important de membres et d'invités, plus de 40 à chaque session, malgré la diversité des sujets, leur nouveauté pour certains, la multiplicité des tâches et la difficulté de décisions importantes à prendre pour l'avenir, un climat fraternel a prévalu tout au long des six sessions, les positions divergentes s'exprimant à l'occasion n'ayant jamais clivé luthériens d'un côté et réformés de l'autre.
Le conseil exécutif de l'EELF a accueilli deux nouveaux membres élus, les pasteurs Daniel Bouyssou et Jean-François Guéry.

Le pasteur Eric Demange, ayant changé de poste au 1er juillet 2012 et rejoignant un poste de l'Eglise évangélique luthérienne de France, a cessé de siéger au conseil national ERF. Vu le court laps de temps de la fin du mandat, le conseil national ERF a décidé de ne pas faire appel à un suppléant pour pourvoir le siège laissé vacant.

1. Vie synodale

Le conseil national a donné suite aux décisions des synodes général et national de Belfort (17-20 mai 2012), et a envisagé un calendrier pour les années à venir.

11. Suites des décisions des synodes de Belfort

111. Constitution, statuts, suivi

L'Union nationale des associations cultuelles de l'Eglise protestante unie de France a été déclarée pendant l'été 2012, et sa mise en place effective s'est faite progressivement.

Un classeur contenant la Constitution et son règlement d'application, les statuts de l'Union nationale, les statuts-type des associations cultuelles et des associations régionales, le règlement des synodes, a été confectionné et envoyé à chaque ministre et chaque président de conseil presbytéral. On a veillé à ce que le texte de la Constitution, les dispositions spécifiques luthériennes et réformées, et le RGA composent un ensemble facilement lisible.

Après les décisions du synode national de Belfort, les associations cultuelles ont eu à adopter leurs nouveaux statuts. Sur 480 associations cultuelles, une seule association est encore en attente de modifications de statuts. Les statuts de toutes les autres ont été approuvés par le conseil national (document d'information 1), les modifications introduites par certains restant compatibles avec les statuts-types. 26 associations cultuelles sont « endormies » ; certaines

d'entre elles ont été « réveillées » pour l'adoption des nouveaux statuts. Il conviendra d'être attentif à celles qui ont des biens immobiliers.

Les comités directeurs soulignent l'exceptionnel résultat de tout ce processus. Ils expriment aux conseils presbytéraux et aux conseils régionaux leur gratitude pour le travail accompli, la solidarité manifestée, leur sens de l'Eglise. Ainsi, et c'est remarquable, ce processus d'union ne s'accompagne pas de divisions collatérales. S'il apparaît parfois que les démarches administratives sont fastidieuses, les correspondances entre les associations cultuelles et l'Union ont aussi permis à beaucoup de dialoguer sur des questions ecclésiologiques d'importance.

Les statuts des associations cultuelles suivants ont également été mises à jour :
- Association cultuelle pour la communion avec l'UEPAL,
- Association cultuelle en faveur de l'Eglise protestante unie de France (AFEPUdF, ex AFERF et SCE),
- Association cultuelle de solidarité et d'entraide en faveur des ministres de l'Eglise protestante unie de France (ASEMEPUdF, ex ASEMELRF).

La fondation individualisée « Protestantisme réformé de France » a modifié son règlement pour recevoir la propriété de biens suscitant des revenus patrimoniaux (réguliers et significatifs) appartenant à des associations cultuelles luthériennes et maintenir leur gestion courante par les représentants de ces associations. Pour manifester cette évolution, le nom de cette fondation est devenu « fondation Martin Bucer », en hommage au réformateur strasbourgeois très attaché à l'unité luthérienne et réformée.

Suite aux synodes régionaux de 2011, ont été listées onze questions relatives aux textes de référence, qui ne pouvaient pas être soumises pour décision aux synodes de mai 2012 dans la mesure où elles n'avaient pas été étudiées par l'ensemble des conseils presbytéraux, mais qui sont susceptibles de justifier une saisine ultérieure des synodes régionaux. Lors de l'assemblée préparatoire commune, en mars 2012, trois autres questions ont été ajoutées. Depuis lors, une demande pressante des deux régions luthérienne et réformée de l'Est a également été reçue en vue de la mise en place rapide d'une « région unie ». Enfin, la lecture approfondie des textes adoptés en mai 2012 a déjà mis en évidence la nécessité de leur apporter quelques améliorations.
Trois questions sont donc inscrites simultanément à l'ordre du jour des synodes régionaux :
- le fonctionnement et la gouvernance d'une région unie, luthérienne et réformée,
- l'adaptation de la représentation des régions au synode national à la révision de la carte des régions,
- les modalités de représentation des associations cultuelles au synode régional.

Au final, le groupe de coordination mis en place sous la conduite de Jean-Daniel Roque, conseiller juridique et désigné comme rapporteur national au synode national 2014, a proposé au conseil national un projet de propositions de modification de la Constitution et du Règlement d'application. Dans sa séance de janvier 2013, le conseil national a mis à l'ordre du jour des synodes régionaux 2013 et du synode national 2014 la proposition de modification. Une réunion des rapporteurs régionaux a été organisée en mars 2013.

D'autres demandes de modifications avaient été présentées lors de synodes régionaux de l'automne 2011, telles que la composition des conseils et bureaux, les ministères locaux, la fonction de réviseur, le ministère diaconal, les mandats, le baptême et la confirmation, etc.

Ces questions sont étudiées par le groupe de suivi de la Constitution et leur examen devrait faire ultérieurement l'objet d'une saisine des conseils presbytéraux en vue de l'avis des synodes régionaux.

112. Préparation des élections

Les comités directeurs ont eu trois entretiens avec le président du groupe de préparation des élections, Joël Dautheville. Outre les exigences inscrites dans la Constitution (collèges confessionnels, proportion de ministres, membres du synode, etc.) et les questions habituelles, mais toujours délicates, de critères, de répartition et de disponibilité, le calendrier très serré cette année, compte tenu des synodes régionaux électifs de la mi-mars 2013, a demandé au groupe de préparation des élections un travail particulièrement soutenu. Les comités directeurs ont vivement remercié ce groupe.

113. Délégation à l'assemblée générale de la Fédération protestante de France

Le mandat actuel des délégués à l'assemblée générale de la Fédération protestante de France court jusqu'à l'assemblée générale de janvier 2014 incluse. La composition de la délégation devra donc être renouvelée par le synode national du printemps 2014 et devrait normalement être valable jusqu'à l'assemblée générale de début 2018, alors que le synode national se réunira dans une composition renouvelée dès mai 2017. Afin de synchroniser le renouvellement des instances de l'Eglise unie et la désignation de la délégation de l'Eglise unie à l'assemblée générale de la FPF, toutes deux sur un rythme désormais quadriennal, il est proposé au synode national de 2013 que la délégation désignée en 2014 le soit pour une durée de 3 ans seulement, ce qui permettra une synchronisation effective en 2017. (Voir projet de décision.)

114. Vœu pour une réflexion sur la fin de la vie

Le synode conjoint de Belfort a demandé aux comités directeurs, « dans le cadre de sa réflexion européenne et nationale de s'emparer de la réflexion sur la fin de vie et les soins palliatifs d'un point de vue éthique, théologique et spirituel, s'associant pour cela dans le travail déjà entrepris par la Communion des Eglises protestantes européennes et en vue du débat national qui s'annonce ».

Le conseil national a compris ce vœu comme l'invitant à formaliser une réflexion sur les questions touchant à la fin de la vie humaine, avec la mention explicite des soins palliatifs, dans la perspective d'une contribution publique au débat de société annoncé pour les mois qui suivraient. Cette échéance excluait d'emprunter le processus synodal habituel : travail dans les Eglises locales et notamment les conseils presbytéraux, puis avis des synodes régionaux, puis décision du synode national. Dans cette perspective, le conseil national a donc envisagé qu'un texte pourrait être transmis au synode national de Lyon pour examen, débat et éventuelle adoption. Le texte serait ensuite largement diffusé et accompagné d'un dossier de textes et d'un guide de travail, pour les groupes, Eglises locales et paroisses, Régions, qui souhaiteraient s'en saisir.

Un groupe de travail a été mis en place, avec pour mission de problématiser et d'articuler entre elles de façon accessible à un large public les notions et questions actuellement présentes dans le débat social autour de la fin de la vie humaine : dignité, acharnement thérapeutique, soins palliatifs, euthanasie, assistance au suicide, etc.

Les dimensions spirituelle, théologique, anthropologique, éthique, sociale et médicale de cette réflexion seraient mises en valeur. En s'enracinant dans la tradition protestante luthérienne et réformée sur le plan spirituel et théologique, il s'agirait d'éclairer et non pas de prescrire, de proposer des repères et non des exclusives, de mettre en débat les principes et les situations vécues. Les travaux et publications antérieures et parallèles à ce sujet seraient pris en compte.

Coordonné par Claude Levain (ancien aumônier d'hôpital et enseignant en théologie pratique à la faculté de théologie protestante de Montpellier), ce groupe a rassemblé Béatrice Birmelé (médecin, docteur en sciences et en philosophie, enseignante en bioéthique médicale), Pierre Encrevé (linguiste, directeur d'études à l'EHESS, ancien membre de cabinets ministériels), Christian Galtier (pasteur, directeur général de la Fondation John Bost), Bernadette Oberkampf (médecin, unité de soins palliatifs à Claire Demeure, établissements de la Fondation Diaconesses de Reuilly, et à Notre-Dame du lac) et Sylvie Wolff (présidente du collège des Œuvres et mouvements, auteure du vœu).

Le groupe s'est réuni trois fois, entre septembre 2012 et février 2013. Pendant cette période, le débat public a évolué, par exemple à l'occasion de la parution du rapport *Penser solidairement la fin de vie* remis le 18 décembre par le professeur Didier Sicard au Président de la République, ou de l'adoption d'un texte par l'Ordre national des médecins le 8 février. D'autres évolutions pourraient intervenir avant le synode, par exemple avec l'émission attendue d'un avis par le Conseil consultatif d'éthique.

Le groupe a présenté au conseil national un projet de texte lors de sa session de la fin mars 2013. Ce projet a été affiné. Le conseil national a décidé d'inscrire ce sujet à l'ordre du jour du synode. Comme cela a été dit ci-dessus, il ne s'agit pas d'établir une doctrine de l'Eglise unie sur le long terme. Une telle entreprise aurait nécessité de soumettre préalablement un projet aux conseils presbytéraux et à l'avis des synodes régionaux. Il s'agit bien plus d'informer de manière précise et compétente la réflexion du synode national lui-même pour qu'il puisse, s'il le souhaite, contribuer au débat public sur la fin de vie humaine.

Par ailleurs, le groupe élabore un dossier de textes accompagné de petits guides de travail, à destination des groupes d'Eglises, conseils, pastorales, synode régionaux, etc., qui souhaiteraient se saisir de cette réflexion, la prolonger, et l'approfondir.

115. Pluri-appartenance

Un vœu a été adopté par le synode général luthérien mais non par le synode national réformé. Il n'y a donc pas lieu de donner une suite synodale. Toutefois, le conseil national a pris le temps d'un échange sur ce sujet. Le vœu demandait qu'en prenant acte d'une situation fréquente, il soit publiquement annoncé qu'il est possible pour nos membres d'Eglise d'appartenir en même temps à une autre Eglise chrétienne, et que l'on fasse valoir cela comme une manière de proposer l'Evangile ; ce serait une façon de montrer que l'attestation de l'Eglise protestante unie n'est pas identitaire et que l'Evangile qui traverse nos Eglises les déborde et les dépasse.

Le fait que la majorité n'ait pas été atteinte au sein du synode réformé peut sans doute s'expliquer par un manque de maturation du sujet. Cette problématique ne doit pas être oubliée, et sera à approfondir tout au long du processus 2013-2017.

12. Perspectives

121. Synode de Lyon

Le conseil national a choisi de donner un certain relief pour fêter publiquement la naissance de l'Eglise protestante unie de France au cours du synode national, sans pour autant organiser un événement de grande envergure qui aurait pu être concurrentiel au rassemblement « Protestants en fête » de septembre 2013. L'objectif est d'exprimer la reconnaissance à Dieu pour le chemin parcouru et pour celui qu'il ouvre, et d'utiliser cette rare occasion de témoignage public. Parce que la création de l'Eglise unie est largement le fruit de l'engagement œcuménique, les dimensions internationale et interconfessionnelle ont été placées au cœur de la «journée » du 10 et 11 mai.

Un groupe de pilotage, composé de personnes de Lyon, de l'équipe nationale et de personnes ressources, a été mis en place, sous la conduite de Jean-Marc Bolle, pour cette inauguration de l'Eglise protestante unie de France.

Celle-ci commencera par une veillée de prière œcuménique, le vendredi 10 mai au soir et jusqu'à l'aube. Le samedi 11 mai, un service inaugural aura lieu le matin, avec des messages donnés par des personnalités venues d'horizons œcuméniques et internationaux. Des objets symboliques (bougies avec logo, graines) seront distribués, puis envoyés aux Eglises locales pour contribuer à manifester le lien entre ce synode et les cultes d'inauguration célébrés localement. Invité, le Ministre de l'Intérieur a répondu positivement et souhaité prononcer un discours à l'issue du service inaugural. L'après-midi, les exposants proposeront des animations autour du thème : « Ecoute ! Dieu nous parle… La journée se terminera par un culte, qui restera comme le premier culte synodal de l'Eglise protestante unie de France.

Un message de nouvelle année a été envoyé à tous les présidents de conseils presbytéraux et pasteurs, par Joël Dautheville et Laurent Schlumberger pour les remercier de tout le travail fourni qui a permis la mise en place de notre Eglise unie, et leur présenter cette « journée » inaugurale. Lors des synodes régionaux de mars, une pochette contenant de nombreuses informations et propositions (sur le synode national et la « journée » des 10 et 11 mai, sur les cultes locaux d'inauguration, sur les outils de communication, etc.) a été remise à chaque délégué synodal, pour partage en Eglise locale.

Les outils de communication élaborés pour être mis à la disposition des Eglises locales comprennent des dépliants, une plaquette, une exposition *Eglise de témoins,* etc.

122. Révision de la carte des régions

Suite à la décision 19 du synode national de La Force, puis aux consultations menées depuis mars 2011 auprès des conseils presbytéraux et régionaux, le conseil national de l'Eglise réformée de France a proposé aux synodes régionaux un projet de décision de révision de la carte des régions réformées au sein de l'Eglise protestante unie de France, ainsi que le calendrier de mise en œuvre de cette révision (organisation régionale au 1er juillet 2013 ; suivi des contributions et clôture des comptes par l'ancienne région pendant le 2° semestre 2013 ; transfert des contributions à la nouvelle région au 1er janvier 2014).

Tous les synodes régionaux ont donné un avis positif au projet de décision. Deux régions ont fait des observations qui ne donnent pas lieu à une modification du projet de décision.

123. Une Région unie

Les comités directeurs ont reçu de la Région Est et de la Région de Montbéliard un projet de région unie, aboutissement d'une demande de Région unie remontant à plus de 35 ans ! Il s'agit de stimuler et renforcer l'effort missionnaire au sein même des paroisses et des Eglises locales : communication, synodes conjoints, pastorales, réseau *« Ecoute ! Dieu nous parle...*, réseau jeunesse, forums de présidents et trésoriers, communication commune, pôle administratif unique.

Cette Région unie a été redessinée dans le cadre de la révision de la carte des régions. Elle comprend notamment les agglomérations de Nancy, Dijon, Besançon, Montbéliard. Le schéma, proposé par les comités directeurs des deux unions nationales, devait initialement être soumis à l'avis des synodes régionaux en vue d'une éventuelle entrée en vigueur au 4° trimestre 2015.

Toutefois, les deux conseils régionaux d'un commun accord, tenant compte de tout ce qui se vit déjà sur le terrain, de l'attente particulièrement forte depuis une dizaine d'années et pour alléger la phase transitoire, ont vivement souhaité proposer un agenda raccourci d'un an pour la mise en place de cette Région unie.

Malgré le surcroît de questions administratives, d'organisation et constitutionnelles que cela entraîne, le conseil national a donc proposé que l'ensemble du dispositif (à savoir : mesures expérimentales pour la nouvelle région « unie », nouvelle carte des régions de l'Eglise protestante unie, nouvelle répartition des délégations au synode national) soit soumis à l'avis des synodes régionaux dès l'automne 2013, en vue d'une décision au synode national 2014.

124. Chartes de mutualisation

Comme le stipule la Constitution (article 2, §3) deux ou plusieurs associations cultuelles d'un même consistoire peuvent convenir, pour une durée déterminée, de mettre en commun tout ou partie de leurs activités et moyens, et notamment un ou plusieurs poste(s) de ministres.

La région Cévennes-Languedoc-Roussillon, après un long et patient travail d'expérimentation et de concertation, a transmis au conseil national, qui a donné son accord, les chartes de mutualisation de onze *Ensembles* au sein des consistoires Aude et Pyrénées-Orientales (Ensemble de l'Aude), Hérault (Ensemble Centre-Hérault), Causse-Aigoual (Ensemble des Cévennes viganaises), Montagne des Cévennes (Ensemble fédératif des Vallées cévenoles, Ensemble Nord), Piémont-des-Cévennes (Ensemble Entre Cèze et Gardon, Ensemble Entre Gardon et Vidourle), Gardon-Rhône (Ensemble de la Gardonnenque) et Vaunage-Vistrenque (Ensemble des Terres du Milieu, Ensemble Costière Vidourle, Ensemble Sommiérois-Vaunage).

Les décisions du synode régional CLR du 16 mars 2013 sont présentées à l'approbation du synode national : suppression des 61 postes et 5 charges d'aumônerie, et création de 47 postes et 7 charges d'aumônerie. (Voir le projet de décision concernant les postes.)

125. Dispositions fixant la procédure en matière de sanctions disciplinaires

Ces dispositions (annexe 6) sont prévues par la Constitution, article 28, § 4.3. Elles sont soumises à l'approbation du synode national. (Voir projet de décision.)

126. Calendrier synodal

Lors de sa session de mars, le conseil national a réfléchit à l'agenda synodal de la période quadriennale à venir.

Il a fait le point des sujets déjà prévus, voire inscrits : évolution de la Constitution et de son règlement d'application, congé sabbatique pour les ministres, évaluation et éventuelle modification du dispositif des coordinations, liturgies d'ordination-reconnaissance de ministère (ministère pastoral) et de reconnaissance de ministère (ministères spécifiques), déclaration de foi de l'Eglise protestante unie.

Il a fait une synthèse des sujets évoqués tant dans les synodes régionaux (bénédiction de couples PACSés y compris homosexuels, sauvegarde de la création, nucléaire, œcuménisme) qu'au fil de ses propres réflexions (foi protestante et judaïsme, Eglise protestante unie et communautés de vie monastique, vie cultuelle et liturgique dans l'Eglise unie).

Par ailleurs, dans la continuité de « Ecoute ! Dieu nous parle…, la dynamique 1517-2017. Protester pour Dieu, protester pour l'Homme. Quelles sont nos thèses pour l'Evangile aujourd'hui ? constituera comme la toile de fond sur laquelle d'autres sujets doivent prendre place et trouver leur cohérence.

Le conseil national a retenu l'option d'inscrire à l'ordre du jour des synodes à venir un ou deux sujets à contenu théologique et sociétal dense. Le moment venu, ces sujets feront donc l'objet d'étude dans les paroisses et Eglises locales, et notamment dans les conseils presbytéraux, et seront soumis à l'avis des synodes régionaux. Le conseil national examine actuellement les thèmes, les contenus, les angles et le calendrier possible, et fera des choix d'ici l'été.

2. Animation

21. Coordination interrégionale pour l'évangélisation, Pôle national de formation, Jeunesse

Les nombreux chantiers en cours sont présentés dans les rapports concernés. Ils témoignent avec bonheur d'une Eglise qui se donne des moyens pour sa mission : brochure pour promouvoir des groupes de maison, manuel pour les responsables d'Eglise, musique, notes bibliques pour la prédication, « Noël, un cadeau », prier en vacances, engagement protestant à RCF, brochure sur la diaconie, animations « Ecoute ! Dieu nous parle... (Notamment la web série « Paroles en l'air »), constituent autant d'occasions pour les membres de nos Eglises de bénéficier d'outils de partage et de témoignage. Une exposition *Eglise de témoins* a été tout spécialement créée pour les cultes d'inauguration de l'Eglise protestante unie et sera effectivement disponible début juin.

Le conseil national a été sollicité pour apporter des conseils pour la brochure des conseillers presbytéraux.

Le conseil national, à l'issue d'une évaluation qui intervenait trois ans après sa première nomination, a nommé le pasteur Andy Buckler aux coordinations à l'évangélisation et à la

formation pour un mandat de 4 ans. Il lui a exprimé sa vivre gratitude pour son ministère et a été attentif à une mise en place cohérente du dispositif décidé au synode de Belfort (décision 14 : coordinations nationales dans l'Eglise unie).

Le conseil national a nommée Mme Laurence Belling, chargée de mission nationale Catéchèse. Un week-end de formation Catéchèse a été organisé et toutes les régions ont pu être visitées.

Un début de réflexion sur la question musicale a été amorcé. C'est un sujet sensible, parce qu'important, la musique participant à l'annonce de l'Evangile et à l'édification de l'Eglise. Il y a de grandes disparités dans notre Eglise. Comment avancer vers une musique qui soit une aide au témoignage de l'Eglise ? Quels choix, quelles formations ? En amont de ce chantier, le conseil national a indiqué l'intérêt de soutenir la création, de donner une importance prioritaire à la formation à l'animation de chants et au souci de la qualité de l'hymnologie et des paroles.

Chaque session de conseil aura été l'occasion d'informations et d'échanges sur l'avancement des préparatifs du rassemblement jeunesse Grand Kiff, qui aura lieu à Grenoble en juillet 2013, ainsi que les actions en cours (formations de responsables, *Ze Bible*, équipe FPF). Les principales options du Grand Kiff (thème, destinataires, lieu, suivi budgétaire, spectacle « sortie de crise », questions juridiques…) ont été agréées par le conseil.

22. Identité visuelle

Accompagné par l'agence Aggelos, le conseil national a élaboré, par le biais d'un groupe de travail ad hoc, un projet d'identité visuelle pour l'Eglise protestante unie de France. En juin 2012, le conseil a fait le point sur les résultats de l'appel à idées, sur le travail du groupe de pilotage et il a approuvé le logo tel qu'il a été présenté et diffusé lors des synodes régionaux du mois d'octobre. Un kit a été remis à tous les délégués régionaux : clé USB, dépliant, plaquette, dossier de presse, badges.

23. La communication de l'Eglise protestante unie

Les comités directeurs ont reçu le rapport du groupe de travail sur la communication institutionnelle de l'Eglise unie, présenté lors des synodes d'Orléans et de Belfort. « Une Eglise attestataire sans être identitaire » ou comment, au moment où l'Eglise protestante unie est créée pour développer sa mission de témoignage de l'Evangile, favoriser la clarté et la notoriété, rendre plus visible et accessible ce que nous vivons et croyons, et améliorer la qualité de la communication à tous les niveaux ?
Voici les principales préconisations que les comités directeurs proposent au synode national de Lyon de retenir, pour une mise en œuvre au 1er juillet 2013 (voir projet de décision) :

- Un effort de communication envers les « 1.000 » (pasteurs et présidents de conseils presbytéraux) et les « 10.000 » (conseillers et personnes chargées d'un ministère local), chevilles ouvrières de l'animation de la vie de notre Eglise, et qui sont les plus à même de relayer l'information et nourrir sa communication, notamment auprès des « distancés » et des « chercheurs de Dieu ».
- Le renforcement de la communication interrégionale, et la mise en place d'une communication nationale et en réseau, en articulation avec la Fédération protestante de France.

- Un dispositif (annexe 4) avec un ministre et une équipe nationale communication fonctionnant en deux configurations : pilotage sous la présidence du président du conseil national, et suivi sous la présidence du chargé de communication. On notera que la nomination d'un ministre chargé de la communication ne change pas le nombre de ministres de l'équipe nationale, les deux coordinations bénéficiant du même ministre au 1er juillet 2013, comme cela a été approuvé par le synode de Belfort.
- Les chantiers prioritaires ont été ciblés : charte de communication, base de données, interrégional, outils et culture d'évaluation, une lettre de nouvelles pour les 10.000, le site Web et la présence sur les réseaux sociaux, la formation des 1.000 à une culture et un savoir-faire en matière de formation, des éléments de communication à destination de leaders ou relais d'opinions, une contribution active à la dynamique 2013-2017 : « Quelles sont nos thèses pour l'Evangile aujourd'hui ? ».

24. Groupes de travail

Outre le groupe de réflexion sur la fin de la vie humaine, suite au vœu du synode de Belfort, un point d'étape a été fait sur le travail de plusieurs groupes nommés par le conseil national (la composition des groupes est indiquée dans l'annexe 2 : nominations, délégations, équipes).

241. Bénédictions de couples PACSés, hétéro et homosexuels : quels chemins de réflexions et de pratique ?

Le groupe a fait le choix de commencer son travail de façon inductive, sans trop se laisser enfermer dans des grilles de lecture a priori, en écoutant des témoignages, écrits ou oraux et en s'écoutant les uns les autres. L'enjeu est d'essayer d'entendre de l'intérieur la singularité des situations, de se laisser questionner par ces rencontres, et de percevoir la façon dont elles viennent interroger les institutions. Plusieurs rencontres sont prévues d'ici l'été pour accélérer le travail.

242. Foi protestante et judaïsme : quelles sont nos options fondamentales en ce domaine ?

Le groupe de travail s'est réuni quatre fois. Trois autres réunions sont programmées d'ici fin 2013. Le climat est bon, la collaboration active, avec des différences de positionnement théologique. Le groupe s'oriente vers la constitution d'un dossier « Ressources » à plusieurs entrées, avec des indications bibliques et théologiques, un glossaire, etc.

243. Eglise protestante unie et communautés monastiques : 5 siècles après la Réforme, où en sommes-nous ?

Le groupe est motivé, le travail progresse, mais il est encore dans une phase d'ajustement avant de s'orienter vers une phase de synthèse, puis de concrétisation qui devrait permettre de répondre à la question de la place pour les communautés de vie monastique dans notre Eglise protestante unie ou en lien avec elle.

244. Formation juridique interrégionale

Le projet de formation juridique est devenu réalité. Sous la conduite de Jean-Daniel Roque, conseiller juridique de l'Eglise protestante unie et président de la commission Droit et liberté religieuse de la Fédération protestante de France, une trentaine de personnes ont participé aux

deux premières sessions consistant à se familiariser avec les textes qui organisent la vie de notre Eglise, et plus largement, d'acquérir, de clarifier ou d'approfondir des notions fondamentales concernant le droit des cultes.

245. Quelle vie cultuelle et liturgique pour l'Eglise unie ?

Ce thème sera abordé au moyen d'un colloque, les 12 et 13 octobre prochains. Il s'agit de faire un large tour d'horizon des situations et des questions qui se présentent. Un numéro d'*Information-Evangélisation* est prévu sur ce thème, à paraître juste avant le colloque. Après cet état des lieux, des pratiques et des questions qui se posent, le conseil national étudiera les suites à donner, pour quel but et sous quelle forme.

3. Ministères et ministres

31. Formation initiale, Institut protestant de théologie

311. Vie de l'Institut

Le conseil national a accueilli Sylvie Franchet d'Esperey, présidente du conseil de l'Institut protestant de théologie (IPT), pour faire un tour d'horizon sur la vie de l'Institut. Ont notamment été évoqués la convention annuelle avec le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'agrément Erasmus enfin récemment obtenu, une prochaine campagne en faveur des études de théologie à destination des jeunes des Eglises, le renouvellement de la convention avec la faculté de Strasbourg permettant la validation d'une licence d'Etat, l'enseignement à distance, la politique de recherche scientifique de l'IPT.

312. Dispositions relatives aux enseignants et au pourvoi des postes

Le conseil national, avec Jean-Claude Deroche, a mis à jour les « Dispositions relatives aux enseignants et à leur nomination » (annexe 7, projet de décision). Rendu nécessaire par le passage à l'Eglise protestante unie de France, la préparation de ces « Dispositions… » a fait apparaître la nécessité de modifier certaines dispositions de la Constitution, notamment :

- En présence d'un seul synode national compétent (au lieu de deux précédemment), il n'est plus nécessaire de prévoir de procédure particulière en matière de liste des postes permanents (article 24, §1),
- Il y a lieu de prendre en compte la différence entre les enseignants titulaires de postes permanents et les personnes appelées temporairement dans une fonction d'enseignement : seuls les enseignants titulaires devraient être concernés par l'inscription au rôle des ministres (art 23, § 2, 2).

Il serait normal que l'adoption de *Dispositions relatives aux enseignants de l'IPT et au pourvoi des postes* suive la modification de la Constitution, après saisine pour avis des synodes régionaux. Pour autant, considérant qu'il serait difficile que l'Eglise protestante unie de France demeure en la matière sans texte de référence jusqu'à la fin de ce processus, les comités directeurs ont décidé de proposer au synode national 2013 de ratifier un texte reprenant – par anticipation, à titre provisoire et sous réserve de la modification ultérieure des textes de référence – ces dispositions, dans l'attente de la mise en révision de la Constitution et du Règlement d'application.

313. Nominations d'enseignants

Sur proposition de la commission académique, le conseil national a nommé Valérie Nicolet-Anderson comme Maître de conférence au poste de Nouveau Testament (Paris) et Chrystel Bernat comme Maître de conférence au poste d'histoire moderne (Montpellier). Il a donné son accord à la mutation de Claude Levain sur le poste de théologie pratique – direction du Master professionnel (Montpellier). Il a renouvelé pour six ans dans leur poste Corinne Lanoir (Maître de conférence en Ancien Testament, Paris), Jean-Daniel Causse (Professeur de théologie systématique et éthique, Montpellier) et Elian Cuvillier (Professeur de Nouveau Testament, Montpellier), en leur exprimant une vive reconnaissance.

314. Aides aux étudiants

La convention de stage et le règlement des aides aux étudiants en Master a fait l'objet d'une révision. (Voir dans le dossier financier.)

315. Master professionnel

Cette année, l'habituelle rencontre du conseil national avec la commission des ministères a porté sur la formation initiale des ministres, particulièrement le Master professionnel. Ont également participé à la séance, Douglas Nelson, président de la commission Master pro, et Olivier Millet et Franck Lessay, de la commission académique.

La formule du Master « dite en Y », mise en œuvre en 2006-2007, est en harmonie avec le processus européen LMD (Licence, Master, Doctorat). Elle correspond aux décisions synodales de 1972 et 2000, qui demandaient de conjuguer les critères académiques et la prise en compte de la pratique, de l'expérience, de l'engagement concret, que l'on peut résumer par la formule : « savoir, savoir-faire, savoir être ». Ainsi les stages ont-ils trois objectifs :

- une réflexion en rapport avec une pratique que l'on observe et analyse,
- une meilleure connaissance, ou découverte, de l'aspect professionnel d'un ministère,
- une démarche personnelle, visant la mise à l'épreuve de ses aptitudes et capacités.

De l'avis général, notamment celui de la commission des ministères, l'ensemble du processus de formation initiale donne satisfaction. Les cinq années d'études permettent une maturation théologique qui se révélera précieuse par la suite, qui pourrait manquer à certains bénéficiant d'équivalences ou ayant suivi essentiellement des formations à distance. Il convient de ne pas réduire la durée du stage (sur 10 mois actuellement). L'année de Master pro, qui inclut la rédaction du mémoire, est lourde. Ce travail conséquent est le propre de l'exercice d'un ministère, elle a donc aussi une valeur d'apprentissage et de test. Mais la question de replacer le stage en 4ème année se pose néanmoins, pour permettre un temps d'approfondissement théologique entre le stage et l'entrée dans le ministère, et à la commission des ministères de recevoir les candidats au proposanat après la fin du stage et des analyses conséquentes.

La Commission Master pro partage les mêmes analyses, et pose la question de l'intérêt éventuel d'une 6ème année.

Sur cette base, le conseil national a confié à la commission académique une évaluation du Master, lui demandant de « prendre le temps d'une relecture et d'une analyse, qui pourraient permettre de proposer des améliorations à l'organisation existante ».

32. Ministres

321. Rôle des ministres

Le rôle des ministres de l'Eglise protestante unie de France a été adopté par le conseil national, après que le conseil exécutif de l'EELF et le conseil national de l'ERF aient mis leurs propres rôles à jour. Tous les ministres de l'Eglise protestante unie y sont inscrits (document d'information 2). Conformément à la Constitution (23 § 1) ce rôle unique comporte deux sections : celle des pasteurs et celle des ministres admis pour l'exercice d'un ministère spécifique.

322. Liturgie d'ordination – reconnaissance de ministère d'un pasteur et liturgie de reconnaissance de ministère d'un ministre admis dans un ministère spécifique

Dès le début de la vie de l'Eglise protestante unie, des ordinations-reconnaissances de ministères vont avoir lieu. La décision synodale d'un rôle unique appelle à une liturgie d'ordination-reconnaissance de ministère. Après étude, compte tenu des similitudes des deux liturgies actuelles, les présidents des commissions des ministères EELF et ERF ont fait des propositions aux comités directeurs, pour une utilisation prochaine d'une liturgie comportant quelques variantes possibles. Ces propositions sont transmises pour approbation au synode national (voir le dossier spécifique).

323. Journée des ministres envoyés

Pour la deuxième année consécutive, une journée des ministres « envoyés » a eu lieu à la Maison du protestantisme, à Paris. Une quarantaine de ministres sont venus, certains de fort loin. Les réflexions et les échanges, très riches et appréciés, ont tourné autour de deux thèmes : notre témoignage dans la société d'aujourd'hui, vue comme une société soit d'assistance soit de performance, et la pertinence d'être luthérien réformé pour l'annonce de l'Evangile.

324. Rémunérations

L'harmonisation du mode et des montants de rémunération des ministres de l'Eglise unie, qu'ils soient issus de l'EELF Paris ou Montbéliard ou de l'ERF, était un chantier complexe, ouvert depuis plusieurs années. Ce chantier a été mené à temps et à bien. Tous les ministres ont pu être payés en janvier selon les décisions prises.

325. Congé sabbatique

Une possibilité de temps sabbatique pour les ministres est à l'étude depuis 2009. Un projet a été travaillé avec le conseil national de l'ERF en 2010, et soumis à la commission des ministères de l'EELF début 2010, avant d'être présenté au synode national d'Orléans en mai 2011, puis rediscuté avec les comités directeurs. Le groupe de travail composé de Christian Baccuet et Dominique Hernandez (CDM-ERF), Béatrice Gourlan et Pascal Hubscher (CDM-EELF), Marie-Hélène Bonijoly (CN ERF) et Bertrand de Cazenove (SG) a présenté au conseil national en mars 2013 l'état de la réflexion : pourquoi un congé sabbatique, quels principes, quelles procédures. Le calendrier envisagé consiste en un envoi du dossier aux régions pour transmission aux Eglises locales ou paroisses en vue de l'étude en conseil presbytéral pour préparer les synodes régionaux à donner un avis à l'automne 2014, et prévoir une décision au

synode 2015 en vue de l'inscription du principe d'un temps sabbatique dans l'article 27 § 4 de la Constitution et de ses modalités dans le règlement d'application de cet article.

326. Ministres « en congé »

Chaque année, le conseil national se prononce sur le maintien ou non au rôle des ministres « En congé ». L'expression « En congé » s'applique à des situations diverses : congé pour invalidité, pour études doctorales ou pour convenances personnelles. Le renouvellement n'est pas automatique d'une année sur l'autre. Les trois critères principaux pour le maintien au rôle sont le lien avec l'Eglise protestante unie de France et, sauf invalidité, le projet et la possibilité d'une reprise de ministère.

Conformément à l'usage de l'EELF, et compte tenu de la durée minimale de six années en poste, le conseil national a pris la décision de principe d'un examen approfondi de la situation d'un ministre dans sa 6ème année de congé.
L'année 2013 verra une reprise de ministère d'une dizaine de ministres actuellement en congés. Il devrait alors rester une petite dizaine de ministres « en congé » (2 doctorants, 7 pour convenances personnelles) susceptibles de reprendre un jour un ministère.

327. Dérogations

Deux dérogations à la règle des 5 années de présence minimum dans un poste ont été accordées par le conseil national de l'ERF. On notera qu'au 1er mai 2013, cette durée minimum passe à 6 années.

328. Secrétaire général

Le conseil national a nommé le pasteur Didier Crouzet, au 1er juillet 2013, secrétaire général de l'Eglise protestante unie de France, pour une durée de 5 ans (cahier des charges en annexe 3).

329. Créations de postes

Le conseil national a donné son accord à la création des postes temporaires pour deux ans :
- « Témoignage et Formation » (ACREPU-PACCA)
- « Rédacteur en chef du journal régional » (ACREPU-PACCA)
- « Paris – La Marais II » (AC de Paris Le Marais)
- « Secrétaire national chargé de la communication » (UNAC-EPUdF)

4. Réorganisation des services, informatique, finances

41. Groupe de travail pour la réorganisation des services

Le groupe de travail pour la réorganisation des services du siège en lien avec les Régions, a rendu ses conclusions, suite à un important travail d'audit.

Quatre domaines d'amélioration souhaitables ont été identifiés :

- mettre à jour le référentiel commun de fonctionnement,
- expliciter le « qui fait quoi »,
- mieux répartir les compétences,
- améliorer la gestion des ressources humaines.

Cette réorganisation implique, notamment, la redistribution des tâches assurées par le siège dans deux services aux périmètres modifiés, et la création d'un poste de directeur des services :

- un service dit « administratif et juridique » prendra en charge les dossiers administratif, immobilier, assurances, juridique, systèmes d'information ;
- un service dit « comptable et financier » prendre en charge les dossiers comptabilité, contrôle de gestion, paie, banque et trésorerie ;
- le directeur des services assurera la coordination de ces services entre eux et avec les dix régions et inspections, sera l'interlocuteur privilégié des présidents de conseil régional et inspecteurs ecclésiastiques dans les domaines qu'il supervise, et gèrera les ressources humaines de l'ensemble du personnel salarié.

Le conseil national a validé le dispositif, l'organigramme, les fiches des postes de directeur des services, du chef du service administratif et juridique, du chef de service comptable et financier, ainsi que les évaluations financières et le planning proposé pour mettre en œuvre ce dispositif (document d'information 4).

Le directeur des services a été recruté au 1er mars 2013, en la personne de M. Thierry Besançon. Celui-ci rassemble les compétences et expériences professionnelles nécessaires. Il a les qualités personnelles recherchées. Il est depuis longtemps engagé dans notre Eglise comme conseiller presbytéral, puis président, membre de conseil régional, trésorier de la Fédération protestante de France.

42. Groupe national informatique

L'Eglise protestante unie de France dispose de systèmes informatiques dans divers domaines : bases de données, paie, comptabilité, site internet, etc. Elle utilise ces systèmes à son siège parisien et dans ses dix régions, elle fait appel à des prestataires de service pour la maintenance ou le développement, elle envisage des chantiers futurs (mise à jour de base de données, augmentation du nombre de serveurs, élargissement de son périmètre en raison de l'union luthérienne réformée, etc.). Or, trop souvent, ces systèmes ont été mis en place et sont exploités sans qu'une vision d'ensemble, un suivi cohérent et un pilotage aient été suffisamment pensés et organisés.

A l'initiative du conseil national un groupe national informatique (GNI) a été constitué. Il a tenu sa première réunion en mars 2012 et s'est réuni 4 fois à ce jour. Il est coordonné par André Zwilling. Ses membres, tous professionnels dans leur domaine et par ailleurs membres de notre Eglise sont MM. Jean-Nicolas Bazin, Jean-Pierre Clerc, René Lo Negro, René Mandel, Laurent Ménard, Ando Rakotonirina, Christian Zuber, Gilles Wagner, Michel Haffner (au titre d'invité).

Centre de ressource et d'aide à la maitrise d'ouvrage sa vocation générale est de réfléchir sur « le comment mettre en œuvre » les orientations venant du conseil national en liaison avec les responsables du système d'information (communication et administration).

Dans le cadre d'un cahier des charges validé par le conseil national ce GNI met son expertise des systèmes informatiques au service de notre Eglise : vision d'ensemble des systèmes (bases de données, site, applications), analyse des besoins, expertise, préconisations et aide à la décision, suivi des appels d'offres et collaborations, veille technique, etc.
Des chantiers prioritaires lui ont été ainsi confiés :

4. Document de cadrage visant à définir les missions de l'informatique et des nouveaux moyens de communication
5. Gestion et exploitation des bases de données
6. Pérennité et évolution des systèmes
7. Etude de l'externalisation des données
8. Site internet de l'Eglise unie
9. Opérateur du site internet
10. Annuaire électronique de la Fédération protestante de France
11. Système de vidéoconférence

Pour mener à bien ses chantiers prioritaires, le GNI a procédé à l'analyse de tous les documents de nature stratégique existant dans le domaine de l'informatique et de la communication, et a conduit (et continuera de conduire !) des interviews avec des interlocuteurs clés désignés par l'Eglise unie. Il assure enfin un audit technique, organisationnel et financier du système d'information existant.

43. Finances

La création de l'Eglise protestante unie, avec toutes ses incidences immobilières, administratives et financières, a nettement augmenté l'activité du service financier et immobilier du siège, mais a aussi permis de renouveler certaines pratiques et procédures, tant au niveau local, que consistorial et régional.

Fin juin 2012, le groupe d'analyse des comptes des Eglises locales a revu le dispositif de recueil des données financières, pour pouvoir proposer au synode national qui suit la fin d'un exercice une image « en temps réel » de la situation financière des Eglises. Cette démarche s'insère également dans l'objectif de généraliser l'utilisation du programme Logéas par les paroisses. La création du portail, effective en ce début 2013, complète le dispositif et permet même aux non-détenteurs du logiciel d'établir et de transmettre les Etats récapitulatifs annuels.

La commission nationale des finances, lors de ses deux sessions ordinaires et d'une session en formation restreinte, a examiné plusieurs sujets liés à cette « révision » de nos pratiques :

- la création des Ensembles va créer de nouvelles procédures de gestion entre les Eglises locales qui décident de mettre en commun des moyens humains et matériels,
- les consistoires agissent par délégation des régions et par là-même de l'Union nationale, ce qui imposent certaines règles de reddition des comptes.

Les exercices financiers sous l'égide de l'Eglise protestante unie démarrent officiellement au 1er janvier 2013, mais il était nécessaire avant cette date pour les deux régions luthériennes et certaines régions réformées de reconstituer l'historique des comptes, de valider les pratiques habituelles et d'évaluer aussi la capacité propre du secrétariat régional à assumer ces charges. Cette mission d'assistance a été assurée par le commissaire aux comptes et le responsable du service financier.

Le conseil national et la commission nationale des finances ont aussi été attentifs à plusieurs sujets et projets en cours :

- la refonte du DGFI (Document de gestion financière et immobilière), qui devrait aboutir en septembre 2013,
- les tarifs d'assurances patrimoine et véhicules, maintenus sans augmentation,
- la préparation d'un règlement cadre des parcs auto régionaux,
- le suivi de l'activité des éditions Olivétan,
- la commission des pensions a étudié la revalorisation du minimum garanti pour les pensions de retraite des ministres ; elle a lancé une enquête auprès de toutes les associations cultuelles pour mieux apprécier la charge que représente un logement dans le revenu d'un retraité.

5. Relations entre Eglises

51. Communion protestante luthérienne et réformée (CPLR)

Les Eglises de la CPLR se sont engagées dans des processus d'union ecclésiale sur le plan institutionnel, qui ont abouti à la création de l'Union des Eglises protestantes d'Alsace et de Lorraine d'une part, et de l'Eglise protestante unie de France d'autre part.
A l'heure actuelle, les actions communes concernent avant tout :

- la formation permanente de leurs ministres,
- la catéchèse (Point KT, plateforme catéchétique, offrande des écoles bibliques)
- la coordination des représentations dans des instances œcuméniques nationales et internationales (notamment : CEPE, Cepple, KEK, COE).

Une convention de fonctionnement est à l'étude, pour remplacer les statuts datant de 1972 modifiés en 1989, et maintenant obsolètes. L'idée est qu'une instance de coordination soit constituée par 4 personnes appartenant aux instances dirigeantes de l'UEPAL, et 4 personnes appartenant aux instances de l'EPUdF, ainsi qu'un modérateur désigné d'un commun accord. Ces neuf personnes de la coordination constitueraient l'assemblée générale de soutien de la CPLR.

La CPLR a désigné Laurent Schlumberger comme candidat à l'élection au comité central du Conseil œcuménique des Eglises et Frédéric Chavel comme candidat à la nomination à la Commission Foi et constitution.

Les statuts de l'Association cultuelle pour la communion avec l'UEPAL ont été modifiés (annexe 10).

La CPLR a exprimé ses remerciements à Geoffroy Goetz pour sa présidence, et a nommé Joël Dautheville à sa succession.

52. Eglises réformées de Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion

Les Eglises réformées de Martinique et Guadeloupe, l'Eglise réformée de Guyane, l'Eglise protestante de La Réunion ont exprimé depuis plusieurs années un fort désir de liens fraternels avec l'Eglise réformée de France. L'Eglise internationale de Mayotte, composée essentiellement de ressortissants malgaches, pasteur y compris, n'a pas montré d'intérêt pour de tels liens. La mise en place de l'Eglise protestante unie a donné l'occasion de réfléchir plus précisément à ce qu'il serait possible de faire.

Lors d'une rencontre en juin 2012, les représentants des Eglises intéressées ont convenu avec les responsables de l'Eglise unie de mettre en place une période test (2013-2017) pour renforcer les liens, avant d'imaginer une éventuelle traduction de ces liens dans les structures. Dans sa session de décembre 2012, le conseil national a validé un calendrier qui implique les différentes parties : les Eglises des DOM et les Régions et Inspections de l'Eglise unie pour d'éventuels jumelages, l'Union nationale pour l'envoi d'information et des visites.

Parallèlement à l'établissement de ces liens avec la métropole, les Eglises des DOM seront encouragées à continuer de prendre toute leur place dans leur environnement social et ecclésial, ce qu'elles font déjà, chacune à sa manière.

Concernant le poste pastoral de la Guyane, interrogé par le Defap sur l'opportunité de pourvoir le poste par un ministre d'une Eglise non membre du Défap, faute de candidats des Eglises membres, le conseil national a donné son accord pour la candidature nominative d'un ministre d'une autre Eglise membre de la Fédération protestante de France, tout en demandant que toutes les prochaines vacances de postes ne restent ouvertes, a priori, qu'à des ministres membres des Eglises fondatrices du Défap.

53. Relations internationales

531. Secrétaire national aux relations internationales

Claire Sixt-Gateuille, actuellement pasteure au poste des Hautes-Pyrénées, déléguée de la Communion protestante luthéro-réformée (CPLR) au comité central de la Conférence d'Eglises européennes (KEK), a été nommée par le conseil national au poste de Secrétaire national aux relations internationales, au 1er juillet 2013 (cahier des charges en annexe 5).

532. Eglise protestante de Rhénanie (EKIR)

Les relations sont toujours aussi excellentes. Une délégation de l'EKIR a été reçue au siège de l'ERF pour partager la vie de nos Eglises et débattre de sujets communs (2017, les organisations œcuméniques en Europe) et des soucis (financiers pour l'EKIR) ; à deux reprises, des représentants de l'Eglise unie se sont rendus en Allemagne. Un accord de partenariat a été signé (cf. rapport relations internationales).

533. Communion d'Eglises protestantes en Europe (CEPE, dite aussi Communion de Leuenberg)

Elle fête cette année 2013 ses 40 ans. Il a été suggéré (*Information-Evangélisation*, site, matériel d'animation) que soit rappelée au cours des cultes d'animation, fut-ce brièvement, l'importance de cette concorde-communion pour la vie de nos Eglises, et précisément de l'Eglise protestante unie, puisque c'est sur le fondement de cette concorde que l'Eglise unie a pu être construite. Un exemplaire du recueil de chant *Colours of Grace*, recueil multilingue élaboré par la CEPE, sera offert à chaque paroisse et Eglise locale, à l'automne.

534. Conférence d'Eglises chrétiennes en Europe (KEK)

La KEK a fait parvenir à ses Eglises membres un questionnaire au sujet de propositions relatives au nouveau cadre stratégique et au modèle organisationnel que propose le groupe de travail chargé de ces questions. Une réponse commune des Eglises de la CPLR a été faite. La principale question est la place donnée aux experts qui risquent de prendre celle des commissions. La CPLR préconise que, s'il faut sûrement redonner de la cohérence au travail des commissions et les replacer sous l'autorité du comité central de la KEK, il est tout aussi nécessaire de maintenir une diversité au sein des organes de décisions de la KEK : clercs / laïcs, hommes / femmes, Nord / Sud de l'Europe, experts / membres d'Eglise « de base ».

535. Cevaa, communauté d'Eglises en mission

Le conseil national a accueilli Jean-Arnold de Clermont, Christian Bonnet, respectivement président et secrétaire général du Défap, et Irène Schaerer, membre du conseil exécutif de la Cevaa.

Des échos de la dernière assemblée générale ont été donnés, où un bilan de 40 années d'activités a été fait. La vision de la Cevaa comme communauté d'Eglise en mission, où les petites Eglises ont autant de voix que les grandes, reste d'actualité en exprimant la nécessaire solidarité qui nous lie.

536. Conseil œcuménique des Eglises (COE)

La prochaine assemblée du Conseil œcuménique des Eglises se tiendra à Busan, en Corée du Sud, en octobre et novembre 2013 sur le thème : « Dieu de la vie, conduis-nous vers la justice et la paix ».

Le conseil national a désigné sa délégation, en concertation avec l'UEPAL. Confronté à des questions de gouvernance et financières difficiles, le COE doit s'interroger sur sa mission fondamentale.

54. Relations œcuméniques

Lors de sa séance de juin, le conseil national a reçu la pasteure Jane Stranz, responsable depuis le 1er juillet 2012 du service des relations œcuméniques de la Fédération protestante de France pour un tour d'horizon du « paysage œcuménique ».

Bien des Eglises, y compris catholique et évangéliques, sont actives sur le terrain œcuménique. Ce paysage est contrasté, il n'est pas aussi gelé que ce que l'on en dit souvent. Nos Eglises sont en train de changer et elles ne se connaissent pas suffisamment. Là où nous parlons d'une Eglise de témoins, d'attestation, les évêques parlent d'une Eglise de professants. Les accords de Reuilly (signés en 2000 entre Anglicans, réformés et luthériens) restent à vivre concrètement avec les Eglises signataires. Les Eglises orthodoxes ont des difficultés d'ordre politique, et entre elles.

Quel message, quels signes l'Eglise protestante unie peut-elle porter et poser ? Deux convictions, parmi d'autres : dans notre monde mobile, la diversité interne d'une Eglise est une force ; l'œcuménisme vivant aujourd'hui est souvent du côté des mouvements, des associations, de la diaconie.

6. Institutions, Services

61. Défap, service protestant de mission

Lors du synode national de Belfort, deux interventions ont porté sur les finances du Défap : la baisse régulière de l'apport de l'ERF au Défap est-elle compatible avec l'affirmation que la mission est partie intégrante de notre engagement ecclésial ? Avec 25 % de financement extérieur aux Eglises, le Défap ne va-t-il pas devenir une agence de développement ?

Le président du Défap, Jean-Arnold de Clermont, a écrit une note d'explication sur les financements extérieurs et leur utilisation. Il rappelle que la raison d'être du travail du Défap ce sont les relations d'Eglise à Eglise au service de leur engagement missionnaire. Il ne peut ni ne doit devenir une agence de développement qui proposerait aux Eglises des projets, dont les financements seraient principalement publics. Si des projets, portés par des Eglises, peuvent bénéficier d'un financement public, il s'agit principalement de l'enseignement et de la santé, et de financements spécifiques, dont on ne voit pas pourquoi les Eglises partenaires n'en bénéficieraient pas, dans la mesure où il est clair que cela n'a pas pour objet de « rentabiliser » le dispositif du Défap.

Au terme d'une réflexion en plusieurs étapes, le conseil national a estimé qu'il restait possible que le Defap bénéficie de financements extérieurs. Mais cela doit rester limité et ne pas le conduire à acquérir une autonomie de financement et de gestion. Il y aurait un grand risque qu'il ne réponde plus à sa vocation de service d'Eglise. Un dispositif de fonctionnement, de communication et de déontologie sera mis en place afin que des seuils (financiers, de procédure et de nature de projets) soient rapidement fixés.

Le conseil national a partagé à plusieurs reprises sa profonde tristesse et ses interrogations quant à l'assassinat de Eric de Putter, envoyé par le Défap à la faculté de théologie de l'Université protestante d'Afrique centrale à Yaoundé. Le président du Defap, qui s'est rendu sur place, a pu rencontrer des autorités. Le conseil du Défap s'est constitué partie civile dans l'enquête relative à cet assassinat.

62. Fédération protestante de France

Une question sur les prises de position de la FPF a été posée par un vœu (Cf. annexe 1, dont la question du mariage entre personnes de même sexe).

621. Evolution du service œcuménique

Le conseil national a suivi attentivement les perspectives de l'évolution du service œcuménique, en lien avec les évolutions de l'interculturel et de l'interreligieux. L'hypothèse à laquelle travaille la FPF, est de regrouper ces services en un seul, avec un ministre et une assistante à temps plein. Cette perspective pourrait avoir du sens ce qu'elle peut favoriser des transversalités fructueuses, mais elle est avant tout dictée par des contraintes et des choix financiers. Le conseil national a partagé l'inquiétude de certains que ces contraintes atrophient l'activité œcuménique, interreligieuse et interculturelle.

622. Portail des médias protestants

A l'initiative de la Fédération protestante de France, le projet d'un portail des médias protestants a vu le jour en décembre 2012. L'objectif de ce portail est de promouvoir le protestantisme par un accès centralisé aux différents médias protestants. Il s'agit d'aider les médias protestants à réaliser leur révolution numérique. La ligne éditoriale consiste à valoriser la diversité des débats du protestantisme en prise avec les questions de société. Un pôle de compétences à usage des Eglises et médias protestants a également été mis en place. Ce pôle de compétence est financé par la Fondation Foi et Vie, et le portail par la Fondation Pasteur Eugène Bersier et la Fondation Foi et Vie.

Le conseil national a indiqué le grand intérêt qu'il portait à ce projet. Il a par ailleurs exprimé des regrets sur plusieurs aspects de la charte relative à ce portail, notamment sur l'autorité à ses yeux insuffisamment reconnue à la FPF et sur le pouvoir de décision excessif et non collégial accordé à des personnes.

623. Fonctionnement

Des contraintes de personnel (démission imprévue de la secrétaire-comptable de Montbéliard) et des nécessités internes urgentes (harmonisation des procédures comptables) ont conduit le siège à reprendre le temps de travail de la comptable mise en partie à la disposition de la FPF. Celle-ci, aussitôt informée, a réussi à rapidement mettre en place une solution alternative satisfaisante.

Le conseil national ERF a répondu à une enquête que la FPF a lancé auprès de ses membres afin notamment de proposer un rééquilibrage des contributions financières et fonder la répartition des voix délibératives à l'AG sur un consensus motivé et solidaire.

Suite à sa nomination comme chef des services, Thierry Besançon a démissionné de son poste de trésorier de la FPF. Le conseil national a donné son accord pour que son successeur, membre d'une autre Eglise de la FPF, occupe provisoirement ce siège de l'Eglise protestante unie de France.

63. Editions Olivétan

Le conseil national s'est entretenu d'Olivétan avec Olivier Martin (président) Henri Fischer (Directeur) et Daniel Strohl (trésorier).

Ce service d'édition est né en 2004 du regroupement de « Réveil publications », des « Bergers et des Mages », de l'activité éditoriale des coordinations de l'Eglise réformée de France et de la Société d'édition et de diffusion (SED, ex Société des écoles du dimanche). L'Eglise protestante unie est étroitement liée à la vie et aux décisions de l'association en tant que membre de droit, représentée ès qualité au Conseil d'administration. Elle apporte son concours au développement de l'activité éditoriale de l'association, en lui confiant notamment l'édition de la majorité de ses publications.

Malgré une activité qui a progressé de 2009 à 2011, la situation de trésorerie n'est pas équilibrée. Il ne faut pas compter sur une grande diffusion en rayon spiritualité des librairies, qui ne proposent pas de livres trop typés, et qui retournent les ouvrages non vendus dans les trois mois. L'accent sera mis sur le développement de la vente en ligne et la recherche de fédérer, pour des produits nouveaux, l'ensemble des éditeurs francophones protestants. L'image d'Olivétan sera modernisée. Le nombre de nouveautés pourra être diminué et un plus grand nombre d'exemplaires vendus par livre sera recherché. Des ressources humaines et une sensibilisation des Eglises locales sont demandées.

Le conseil national a réaffirmé la vocation des éditions Olivétan, en soulignant 3 points :
Il a exprimé sa reconnaissance aux acteurs d'Olivétan pour leur engagement et pour la qualité du travail accompli. Ce point est d'autant plus important que le contexte général est très défavorable (édition, médias, économie) et que le contexte plus particulier a été très difficile : changement de diffuseur, réorganisations internes, déceptions par rapport au marché suisse.

Il a confirmé l'importance d'Olivétan, service de publication de l'Eglise protestante unie de France, outil de témoignage ou d'évangélisation au sens large, qui est donc au cœur de la stratégie de l'Eglise.
Enfin il s'est associé à la volonté de rechercher un retour à l'équilibre à la fin de l'exercice 2014-2015, ce qui n'exclut pas le principe d'un apport régulier, pourvu qu'il soit raisonnable, maîtrisé et convenu à l'avance.

64. La Cimade

En juin 2012 dans les locaux de la Maison du protestantisme à Paris, l'Eglise réformée a organisé une rencontre - la première de ce type - entre des membres d'Eglises et des représentants des régions Cimade sur le thème « Cimade-Eglise, construire l'avenir ». Cette rencontre avait pour but de renforcer les liens entre l'Eglise et la Cimade, en espérant que se constituent quelques groupes dans les régions pour renforcer le travail de la Cimade et les liens avec les Eglises. Les participants n'ont pas été très nombreux, mais tous ont souligné le grand intérêt de cette rencontre pour faire le point sur les fondements théologiques et éthiques, les attentes respectives, la recherche et la volonté de collaboration.

Informé par la Cimade d'une réflexion en cours sur ses statuts, à la demande d'adhérents, le conseil national a fait part de ses remarques concernant la référence à l'Evangile, en partageant la conviction que poser une référence claire et tranquille à l'Evangile et aux convictions chrétiennes dans des statuts, pourvu qu'une pleine liberté soit laissée à la conscience de chacun bien entendu, n'est sauf exception jamais un obstacle à l'adhésion de nouveaux membres ; c'est au contraire souvent reçu comme une position qui aide à expliciter les valeurs fondatrices d'un mouvement, d'un association et qui aide donc chacun à se positionner.

7. Ouverture

71. Conjoncture

A chaque session, le conseil national consacre un moment au partage de nouvelles sur les épreuves et joies des responsables de nos Eglises, ainsi qu'aux questions d'actualité – avec un manque de temps pour ces dernières, mais il est possible d'espérer qu'il en ira autrement pour le prochain conseil, avec les contraintes liées à la constitution de l'Eglise protestante unie derrière lui. Ce partage nourrit l'écoute et la prière du culte qui a lieu chaque dimanche matin de session.

Parmi les sujets qui ont retenu l'attention du conseil, et qui ne figurent pas dans l'une des rubriques de ce rapport, citons :

- le mariage de personnes de même sexe ;
- l'évolution du paysage religieux en Chine ;
- les scores du Front national dans des lieux historiquement protestants ;
- l'éventuel « ordinariat » que le Vatican serait prêt à constituer pour accueillir des luthériens désireux de rejoindre l'Eglise catholique ;
- les suites de la réponse du conseil constitutionnel à la question prioritaire de constitutionnalité,
- la vive inquiétude pour les chrétiens de Syrie ;

- et les sans-papiers en grève de la faim dans le temple de Fives-Lille, qui a amené le conseil national à saluer la conduite du conseil presbytéral pour son humanité, son engagement et son sens des responsabilités.

72. « 2013 - 2017. Protester pour Dieu, protester pour l'Homme. Quelles sont nos thèses pour l'Evangile ? »

721. Une dynamique d'Eglise

En 1517, Martin Luther affichait ses 95 thèses, lisibles et visibles, à l'extérieur de la porte de la chapelle du château de Wittenberg. Cet événement est en général considéré comme l'acte fondateur de la Réforme protestante. Le conseil national propose d'utiliser le « jubilé » de cet événement, qui sera perçu dans l'opinion comme « les 500 ans de la Réforme » ou « les 500 ans des protestants », pour mettre en œuvre une dynamique de renouveau du langage de la foi et du témoignage.

Il ne s'agira donc ni de célébrer un « grand ancêtre » (Luther), ni de commémorer une période de l'histoire (la Réformation), mais de s'inspirer d'un geste : l'affichage de convictions issues d'une lecture libératrice de l'Evangile. Aujourd'hui, quelles sont nos thèses pour l'Evangile ? Quel langage et quels gestes faut-il déployer pour qu'elles soient lisibles, visibles, audibles pour nos contemporains ?

Cette démarche pourra donner lieu à de multiples « affichages » possibles, tant sur le contenu que sur la forme. L'un d'entre eux, et sans doute le plus marquant, sera la rédaction, l'adoption et la publication de la déclaration de foi de l'Eglise protestante unie de France. Mais d'abord et avant tout, cette démarche, fondamentalement théologique, cherchera à donner la parole au plus grand nombre dans l'Eglise, personnellement et collectivement, de manière vivante et dynamique.

722. Des enjeux de communion et de témoignage

Dans le prolongement de la démarche *« Ecoute ! Dieu nous parle…*, les enjeux de cette dynamique relèvent :

- de la communion, dans la période d'ajustements et d'approfondissement de l'union qui va suivre la création de l'Eglise unie :
  - mobilisation de l'ensemble du peuple de l'Eglise dans un chantier commun,
  - intégration du souci de la communication interne et externe, au service du témoignage,
  - réappropriation créative et reformulation de l'expression de la foi que nous avons reçue ;

- du témoignage, dans la droite ligne de la perspective *Une Eglise de témoins* qui sous-tend la naissance et l'évolution de l'Eglise unie :
  - utilisation d'une occasion de visibilité forte,
  - positionnement de l'Eglise unie comme Eglise protestante attachée au dialogue avec le monde d'aujourd'hui, la culture, l'œcuménisme, l'interreligieux,
  - clarté du message.

723. La méthode

Cette dynamique cherchera à associer au maximum tout le peuple de l'Eglise à cette réflexion et à ces expressions. Les paroisses, les ministres, l'Institut protestant de théologie, les Œuvres et mouvements seront sollicités, de même que les Eglises-sœurs, françaises et étrangères et les partenaires œcuméniques. On veillera autant à la qualité de la démarche qu'à celle du résultat.

La dynamique globale cherchera à combiner :

L'animation dans toute l'Eglise – aux plans local, régional, national –, avec un côté brainstorming, prise de parole par le plus grand nombre. Elle sera pilotée par un groupe d'animation, interrégional, coordonné par Jan-Albert Roetman.

De manière plus spécifique et ciblée, la rédaction d'un projet de déclaration de foi, avec ce que cela suppose de rigueur et de précision. A l'écoute du processus global, un groupe de rédaction, coordonné par Jacques-Noël Pérès, proposera au conseil national, pour transmission aux synodes, un projet de déclaration de foi destiné à être adopté par le synode national 2017.

724. Les principaux jalons

- En 2013, on met en route !
  Le groupe d'animation prépare le lancement du projet dans les régions, les consistoires, les œuvres et mouvements.

- En 2014, on se lance !
  Publication d'une petite brochure de lancement, largement diffusée. Lancement officiel et simultané, dans les régions, les consistoires, etc., le samedi 11 octobre 2014.

- En 2015, on discute, on anime !
  Edition d'un « livre blanc » qui reprend les idées, problématiques, questionnements etc. évoqués dans les régions et qui relaiera ce qui se passe dans d'autres Eglises. Les synodes régionaux de l'automne 2015 pourraient faire entendre des échos de cette dynamique ainsi lancée.

- En 2016, on anime, on écrit !
  Un premier projet pour une déclaration de foi est soumis aux synodes régionaux en automne 2016. Ce projet est rédigé en lien avec la dynamique dans les régions et ailleurs. En même temps la dynamique d'animation se poursuit dans les régions, consistoires, etc.

- En 2017, on affiche !
  La déclaration de foi de l'Eglise protestante unie de France est adoptée par le synode national, puis « affichée », entourée d'autres « affichages » de tous ordres pour donner expression à nos thèses pour l'Evangile aujourd'hui.

Cette dynamique et cette méthode manifestent un parti pris de confiance, qui prend sa source dans la confiance reçue de Dieu :

- l’Eglise, de la communauté locale à l’institution globale, a besoin de la participation active de tous,
- chacun est appelé à oser afficher sa foi, ses questions, son engagement,
- il est fécond de conjuguer conviction individuelle et expression collective, et de le faire de la manière la plus ouverte.

*

Au terme de ces trois années de mandat, vécues dans les circonstances si particulières de la constitution de l’Eglise protestante unie – des circonstances passionnantes et chargées à la fois –, le conseil national exprime sa gratitude pour cette confiance reçue et partagée. Gratitude aux paroisses, Eglises locales, aux Régions, à leurs conseils et aux ministres, aux Eglises-sœurs et aux partenaires.

Gratitude et reconnaissance au Dieu vivant, d’abord. A lui seul soit toute gloire !

Annexe 1

Vœux des synodes régionaux au conseil national

Les vœux ci-dessous, adressés au conseil national, ont été votés par les synodes régionaux de l'automne 2012. Les réponses du conseil national sont en italiques.

1. Eglise protestante unie

Déclaration de foi

Le synode régional de l'Eglise réformée de France, région Nord-Normandie, réuni à Forges-Les-Eaux du 19 au 21 octobre 2012, demande au conseil national de veiller à ce que la Déclaration de foi de l'Eglise protestante unie de France – communion luthérienne et réformée – soit écrite en concertation avec les Eglises locales et les synodes régionaux.

55 voix pour

L'adoption de cette Déclaration est prévue au synode national de mai 2017. Cela supposera de toute façon les avis des synodes régionaux de l'automne 2016, et donc au préalable une consultation des paroisses, Eglises locales, Œuvres et Mouvements.

Dans le cadre de la dynamique vers 2017 (voir le paragraphe 72 du rapport), des équipes nationale et régionales seront mises en place dès 2013 afin d'élaborer les questions permettant de lancer le travail, de mettre au point des méthodes d'animation, d'enclencher une dynamique de groupes… pour, en octobre 2014, vivre une Journée nationale de lancement : le même jour, dans toutes les régions, consistoires, ensembles, paroisses, Eglises locales, s'approprient la démarche. Un « livre blanc » sera publié en janvier 2015. Pendant ce temps, le comité de rédaction, mis en place dès 2013, travaillera à la rédaction d'un projet de déclaration de foi, tout en se nourrissant des échos et débats de ce qui se vit et se fait dans les paroisses, Eglises, Œuvres et Mouvements. En lien avec le conseil national, il soumettra son travail aux synodes régionaux pour consultation en 2015 et pour avis en 2016.

Liturgies d'ordinations – reconnaissances de ministères

Le synode régional de l'Eglise réformée de France, région Nord-Normandie, réuni à Forges-Les-Eaux du 19 au 21 octobre 2012,
Interroge le conseil national sur la liturgie qui sera utilisée lors des ordinations – reconnaissances de ministères qui seront célébrées dans un proche avenir, et demande que des indications précises soient données en temps utiles.

46 voix pour

Une liturgie commune d'ordination – reconnaissance de ministère (ministère pastoral) et une liturgie commune de reconnaissance de ministère (ministères spécifiques) sont présentées au synode national de 2013.

Composition des conseils

Le synode régional de l'Union synodale de l'Eglise évangélique luthérienne de Paris, réuni en session à Bourg-la-Reine, les 19 et 20 octobre 2012, demande à toutes les instances décisionnaires de veiller à ce que soit respectée du mieux possible l'équilibre dans les instances des conseils presbytéraux, conseil régional, conseil national entre les hommes et les femmes et entre les diverses cultures qui composent l'Eglise protestante unie de France.

23 voix pour, 5 contre

Oui, tout à fait d'accord avec cette attention. Les difficultés que connaissent des Eglises comme des associations, syndicats, etc., à renouveler leurs cadres, et la volonté de ne pas constituer des quotas impératifs, font que le respect recherché des équilibres est bien, comme le dit le vœu, de l'ordre du « mieux possible ». N'oublions pas toutefois l'attention à accorder prioritairement aux compétences.

« Parole pour tous » et « Notre pain quotidien »

Le Synode régional de l'Eglise réformée de France en Cévennes Languedoc Roussillon, réuni à Sète les 20, 21 octobre 2012,
Demande au conseil national de l'EPUdF de veiller dans la suite de l'union luthéro-réformée à harmoniser les lectures bibliques quotidiennes proposées et par « Parole pour tous » et par « Notre pain quotidien ». Une double édition qui se ferait concurrence ne semble pas un bon témoignage commun et une collaboration pertinente des services qui sont un des objectifs de l'union.

76 voix pour - 3 voix contre

Il se trouve que les lectures quotidiennes proposées par « Parole pour tous » et « Notre pain quotidien » sont les mêmes depuis janvier 2013. Ces lectures suivent la liste de la Fédération protestante de France, dite de la « Bible en six ans ». « Notre pain quotidien » indique en plus, pour les dimanches, les textes suivis par l'Union des Eglises d'Alsace et de Lorraine, qui proviennent d'une liste œcuménique d'origine allemande.

Par contre, les relations avec les éditeurs ne peuvent pas être les mêmes : la SMPP qui édite « Parole pour tous » est une société privée sans lien institutionnel avec notre Eglise, tandis que « Olivétan » est la maison d'édition de notre Eglise et collabore, pour « Notre pain quotidien », avec la société luthérienne d'Alsace Moselle. On peut ajouter que « Notre pain quotidien » propose en outre des nouvelles de l'Eglise universelle, et des animations destinées aux enfants.

2. Sujets synodaux et sujets de réflexion

Sujets de réflexion synodale de fond

Au jour où notre église se reconstruit, s'élargit et change de nom, le synode régional Centre Alpes Rhône, réuni à Vogüé les 9, 10, 11 novembre 2012,

Constatant que, loin de réfléchir à la place de l'Église dans le monde, au rôle que nous pourrions tenir en tant que chrétiens par rapport à nos concitoyens, au témoignage que nous nous devrions de porter en paroles et en actes, ainsi qu'aux réflexions par lesquelles nous

pourrions aider aux débats de notre société, le synode se concentre sur ses propres problèmes...

demande aux conseils régional et national

- d'envisager pour les années à venir des sujets de réflexion synodale de fond.
- d'élaborer un calendrier de sujets synodaux visant à aborder des questions de fond.

(Cf. annexe jointe)

113 voix pour - 2 voix contre

Annexe vœu n°2
Etant donné les évolutions récentes et rapides du monde, de la technicité et des rapports humains, il serait peut-être bon d'aborder des réflexions 'bioéthiques' notamment sur les soins thérapeutiques, l'accompagnement des fins de vie, les formes familiales émergentes...

Etant donné les problèmes sociétaux de notre pays, notamment sur l'accès au logement, l'Église devrait peut-être se questionner sur ses bâtiments vides la majeure partie du temps et sur la 'nécessité' de ces bâtiments pour l'exercice du culte...

Etant donné la conjoncture systémique de ce qui nous est présenté comme 'crise financière' où nous pouvons constater que les mécanismes de la finance ont permis aux plus riches de s'enrichir de façon éhontée tout en aggravant la misère d'un grand nombre, nous pourrions réfléchir à l'argent que notre église 'place' dans le système boursier...

Etant donné l'émotion soulevée par l'assassinat d'un envoyé des Eglises de France au Cameroun, le professeur Eric DE PUTTER, le synode régional de l'église réformée en Centre Alpes Rhône réuni à Vogüe les 9, 10, 11 novembre 2012, demande au conseil national qu'une réflexion approfondie sur les objectifs de la mission et la déontologie dans nos relations avec les églises du sud soit entreprise dans l'ensemble de l'église unie.

Etant donné la transformation des pratiques religieuses dans notre pays, il faudrait peut-être reprendre les réflexions œcuméniques pour pouvoir tenir une certaine position chrétienne dans le monde, ainsi qu'un travail inter-religieux pour faire avancer la paix de Dieu en opposition aux haines suscitées par l'ignorance et le renfermement sur soi de certaines communautés religieuses.

Etant donné que depuis 2009 nous tournons autour de la question 'construire l'Église ensemble', ne serait-il pas temps de se demander si l'annonce de la parole, le respect de l'intégrité, le soutien apporté aux plus faibles et aux plus pauvres ne formerait-il pas plus l'Église que d'essayer de sauvegarder des institutions, locaux, pratiques, traditions en nous compromettant dans des pratiques financières profitant aux plus riches pour le mieux et aux corrompus pour le pire ? Devons-nous continuer à mépriser certains frères au regard de critères moraux au nom de la tradition quand notre Seigneur se tournait justement vers les rejetés de son temps selon les critères de son temps ? Notre volonté de servir notre Seigneur peut-elle justifier des pratiques qu'il condamnait ?

Questions sur le mariage pour tous

Le synode régional de l'Eglise réformée de France en Cévennes Languedoc Roussillon, réuni à Sète les 20, 21 octobre 2012,
Considérant que les questions autour du « mariage pour tous » touchent à des réalités concrètes et diverses, déjà vécues par nombre de femmes, d'hommes et d'enfants, membres ou non de nos Eglises locales.
Demande au conseil régional et au conseil national, en s'appuyant sur les travaux de la commission mandatée à cet effet :
De mettre à l'ordre du jour des synodes, le plus rapidement possible, la question de l'union de personnes de même sexe et des différentes formes de conjugalités.
De donner des outils pour que se vive un véritable débat dans les Eglises locales (Cf. Etranger-Etrangers)

93 voix pour

Bioéthique

Face à la tentation de plus en plus forte dans notre société de légiférer en faveur d'un droit au suicide assisté, le Synode régional de l'Eglise réformée de France, en région parisienne, réuni à Dourdan les 19, 20 et 21 octobre 2012, demande au conseil national de l'ERF d'engager le plus rapidement possible un travail synodal sur les questions de bioéthique.

87 voix pour

Fin de vie et soins palliatifs

Le synode régional de l'Eglise réformée de France en Provence Alpes Corse Côte d'Azur réuni à Sanary-sur-Mer, les 12, 13 et 14 octobre 2012,
Souhaite que le conseil national de l'Eglise protestante unie de France mette en œuvre rapidement la réflexion sur la fin de vie et fournisse aux Eglises locales les éléments de réflexions sur ce sujet.

59 voix pour - 0 voix contre

Couple et famille

La société française vit en ce moment des discussions importantes sur le couple et la famille, notamment les foyers homosexuels. Après les décisions politiques, les demandes et les interrogations adressées aux Eglises locales vont certainement suivre.
Dans une lettre adressée aux ministres et aux conseils presbytéraux, le président du conseil national parle d'un groupe de travail qui ne donnera ses conclusions qu'à la fin 2013 ou au début 2014. Afin de faire avancer nos réflexions au sein des Eglises locales et de se préparer à répondre aux sollicitations qui pourraient nous parvenir,
Le synode régional de l'Eglise réformée de France en Provence Alpes Corse Côte d'Azur réuni à Sanary-sur-Mer, les 12, 13 et 14 octobre 2012,

- Demande au conseil régional de réunir des documents déjà existants et de constituer un dossier sur le sujet (notamment bibliques, anthropologiques, sociologiques et théologiques…)
- Encourage le conseil national à mener cette réflexion dans les délais les plus rapides.

50 voix pour - 2 voix contre

La demande de sujet synodaux et de réflexion est tout à fait légitime et témoigne que, vu tout ce qui évolue dans notre société, il y a une impatience à traiter de sujets, après de longs temps de travaux institutionnels, à propos desquels l'Eglise veut s'exprimer.

Le conseil national fait part des réflexions suivantes :

> *Les demandes de sujets synodaux et de sujets de fond, ci-dessus rassemblés, constituent une importante demande de sujets (au moins 6 sujets en CAR, mais cette annexe n'a pas été votée, elle est, selon le conseil régional, de l'ordre de l'illustration), qu'ils soient synodaux on non, et une instante demande de rapidité de leur traitement (CLR Mariage pour tous : « le plus rapidement possible, RP Bioéthique : « le plus rapidement possible », PACCA Fin de vie : « rapidement », PACCA Foyers homosexuels : « délais les plus rapides »). En même temps, et c'est tout à fait cohérent et souhaitable, « des outils pour un véritable débat », des « éléments de réflexions », des « documents et des dossiers » sont demandés… Il y a une véritable tension entre le souhait de pouvoir répondre rapidement à des*

interpellations sociétales, souvent accélérées par des effets médiatiques, d'une part, et, d'autre part, la nécessité de prendre le temps nécessaire à l'élaboration d'une parole commune, en particulier sur des sujets difficiles.

- *Comme le demandent plusieurs vœux, on peut débattre de questions sans forcément prendre la voie et le rythme synodal qui sont contraignants. De même nos Eglises n'ont pas tout à attendre de l'Union pour participer à des débats de société et/ou témoigner de leur foi en Jésus Christ.*

- *Il est toujours utile de se référer aux études et textes déjà produits. Les commissions des vœux sont appelées à les mettre en perspective. Les décisions synodales (de l'ERF) sont répertoriées depuis 1938 dans chaque édition annuelle des Actes du synode national, et une liste ERF-EELF est en cours de constitution. Signalons aussi le numéro 5-6 d'Information-Evangélisation 2012 qui recense tous les dossiers publiés depuis 2003, lesquels renvoient vers des publications, des boîtes à outils, des actes de colloques, etc. L'idée a été émise de rassembler dans une brochure les décisions synodales de ces dernières années dont on constate qu'elles gardent leur pertinence et leur intérêt en dépit du temps qui passe : Etrangers, étrangers (1998), Confesser Jésus-Christ dans une société laïque (2005), Parole, parentalité, espérance : quels repères pour les familles (2007), Solidaires au nom de Jésus-Christ (2010).*

- *Le programme global pour la première période quadriennale de l'Eglise protestante unie de France (2013-2017) va s'attacher à formuler ce qu'il nous semble aujourd'hui essentiel : « 1517-2017. Protester pour Dieu, protester pour l'Homme. Quelles sont nos thèses pour l'Evangile ? » Par ailleurs, des groupes de travail sont à l'œuvre : « foi protestante et judaïsme », « Eglise protestante unie et communautés de vie monastique », « bénédictions de couples pacsés », « réflexion sur la fin de vie » (SN 2013), « vie cultuelle de l'Eglise unie » (colloque automne 2013). Certaines réflexions, le temps venu et le cas échéant, pourront être intégrées au processus 1517-2017 dans un travail synodal ou être prolongées par des débats, animations, publications. Le point 126. du rapport du conseil national introduit la question du calendrier synodal.*

3. Fédération protestante de France

Communication mariage entre personnes de même sexe

Le synode régional de l'Eglise réformée de France en Cévennes Languedoc Roussillon, réuni à Sète les 20, 21 octobre 2012,
Demande au conseil régional et au conseil national,
De veiller à ce que les déclarations publiques émanant de la Fédération protestante de France sur les questions autour du « mariage pour tous » fassent suite à de véritables concertations et une écoute des différentes Eglises, partenaires, associations, personnes concernées ; et fasse état de la diversité des positions dans le protestantisme à ce sujet, pour alimenter le débat public, plutôt que de rentrer dans une logique partisane.

90 voix pour

Le conseil de la Fédération protestante de France s'est exprimé par un communiqué, publié le 13 octobre 2012. Les interventions ultérieures du président de la FPF l'engageaient personnellement et renvoyaient à ce communiqué. On peut discuter du caractère plus ou moins partisan de ce texte, qui a souvent été surinterprété. Les délégués de l'Eglise unie ont joué leur rôle dans l'élaboration de ce texte, notamment en l'infléchissant dans le sens de la diversité protestante, dont le texte fait état. En outre, ici encore, il y a une tension entre des demandes de prise de position rapide d'une part, et la demande de « véritable concertation préalable », préoccupations toutes deux légitimes.

Relations œcuméniques

Le synode régional de l'Eglise réformée de France, région Nord-Normandie, réuni à Forges-Les-Eaux du 19 au 21 octobre 2012,
Fait part au conseil national que, maintenant depuis plusieurs années, les pasteurs et les paroisses ne reçoivent pratiquement ni informations régulières, ni éclairages, ni orientations venant de nos instances ecclésiales nationales quant à nos relations œcuméniques et à leur évaluation théologique, à l'exception de quelques feuilles d'informations concernant les relations internationales – feuillets qui touchent davantage aux structures internationales qu'aux discussions théologiques.
Le synode demande au conseil national d'évaluer si le Service de la Fédération protestante de France, qui reçoit son mandat à partir de la diversité de la FPF, peut valablement être constitué comme la base du Service des relations œcuméniques de l'Eglise protestante unie de France – communion luthérienne et réformée.
Il demande au conseil national de veiller à établir une constante collaboration notamment entre le Secrétaire ou le Service des relations internationales de l'Eglise protestante unie de France – communion luthérienne et réformée, le Groupe théologique de l'Eglise protestante unie, la Communion protestante luthérienne réformée (CPLR) et le service des relations œcuméniques – qu'il soit rattaché à la Fédération protestante de France ou qu'il dépende directement de l'Eglise protestante unie elle-même.

47 voix pour - 2 voix contre

Il est vrai que les ministres et Eglises ne reçoivent plus comme il y a un certain temps des informations œcuméniques régulières. Les informations fournies par le secrétaire national aux relations internationales sont d'un autre ordre même si elles contiennent des éléments œcuméniques puisque, dans la plupart des Eglises, il n'est pas fait de distinction entre l'international et l'œcuménique, l'« oikoumene » signifiant « toute la terre habitée ». C'est aussi pourquoi il y a une coopération constante entre le service œcuménique de la FPF et les RI (cf. par exemple les deux journées de préparation de l'Assemblée du COE de Busan).

Suite à l'AG de la FPF des 19-20 janvier 2013, le conseil de la Fédération étudie une reconfiguration de services et de moyens autour de l'œcuménisme, l'interreligieux et l'interculturel, impliquant le service œcuménique, le projet Mosaïc, les commissions de dialogue avec l'islam et avec le judaïsme. Le conseil national sera attentif au devenir des questions œcuméniques et de leur communication (point 621. du rapport du CN).

4. Droits de l'homme

Liberté religieuse dans les pays dits du printemps Arabe – Egypte

Sachant que Human Rights Watch estime qu'en Egypte, les libertés minorités et les droits des femmes sont bafoués et que les chrétiens coptes d'Egypte sont de plus en plus persécutés et humiliés, le synode régional en région parisienne réuni à Dourdan les 19, 20 et 21 octobre 2012, demande au conseil national de l'ERF que :
Les Eglises locales s'informent sur la situation réelle en Egypte
D'intervenir (si nécessaire via la FPF) auprès du ministère des Affaires Etrangères en vue d'obtenir que la France agisse auprès du gouvernement égyptien pour qu'il respecte dans la nouvelle Constitution la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948, et les traités et conventions internationaux déjà ratifiés par l'Egypte, et conditionne ses aides et assistances directes et indirectes (via l'Union Européennes) au respect de ces traités et des droits de l'homme.

94 voix pour

L'Egypte a effectivement ratifié en 1982 le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Ce pacte oblige l'Egypte. Une intervention auprès du ministère des affaires étrangères sera plus légitimement appuyée sur le non-respect de ce pacte, que sur la notion de droits de l'homme, qui connaît – malheureusement – des définitions différentes de par le monde, et qui ne sont pas contraignantes pour les Etats. Pour nous, c'est la Déclaration universelle des droit de l'homme de 1948 qui a une forte portée symbolique et juridique, mais il existe aussi la « Déclaration islamique universelle des droits de l'homme – 1981 , qui notamment, à la différence de la Déclaration de 1948, se réfère expressément à la Loi (en version anglaise, mais la sharia en version arabe) et ne mentionne pas le droit de changer de religion.

Soutien à la communauté juive

Le synode régional Ouest de l'Eglise réformée de France réuni à Barbezieux du 19 au 21 octobre 2012, préoccupé par la montée en France des actes antisémites, demande au conseil national de l'Eglise réformée de France et au conseil de la Fédération protestante de France de manifester, sous toutes formes qu'il jugera opportunes, sa solidarité et son soutien à la communauté juive.

73 voix pour, 0 contre

Le conseil national prend note de ce vœu, ainsi que du précédent, les deux exprimant des légitimes refus de situations qu'on ne peut se résigner à tolérer. Toutes les occasions favorables sont utilisées pour aller dans leur sens, comme par exemple une récente rencontre entre le ministre des affaires étrangères et la Fédération protestante de France ou les réunions régulières de la conférence des responsables de culte en France, à laquelle le président du conseil national participe.

5. Documentation, aide technique

Accessibilité des bâtiments

Conscient des problèmes que pose à de nombreuses paroisses la mise en conformité de leurs temples et locaux aux règles relatives à l'accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite,
Le synode régional de l'Eglise réformée de France, région Nord-Normandie, réuni à Forges-Les-Eaux du 19 au 21 octobre 2012,
Demande au conseil national de l'Eglise réformée de France de mettre en place une commission chargée d'étudier les différents aspects de cette question (administratifs, légaux, techniques, financiers…) afin d'apporter une aide active aux paroisses concernées, et de prévoir un budget national susceptible de supporter tout ou partie de cette charge financière.

56 voix pour, 1 voix contre

La loi du 11 février 2005 impose aux établissements existants recevant du public de se mettre en conformité avec les normes d'accessibilité aux personnes handicapées. Elle fixe la date limite du 1er janvier 2015 pour réaliser ces travaux. Néanmoins les Eglises locales et paroisses doivent se préoccuper dès maintenant des travaux à faire et de demander d'éventuelles demandes de dérogations.

Les Eglises ne sauraient être indifférentes à l'accueil des personnes handicapées dans leurs lieux de cultes et de réunions. On recommandera à ce sujet le numéro d'avril 2012 d'Information – Evangélisation « Eglise et handicap » qui propose de nombreuses pistes de réflexion et d'action.

Il est apparu que l'application de cette loi posait de nombreuses difficultés que ce soit par l'ampleur des travaux à réaliser, les conceptions architecturales anciennes des bâtiments, l'incohérence et le défaut d'harmonisation des normes suivant les différentes commissions dites d'accessibilité.

D'ores et déjà, certaines commissions régionales et des services du siège répondent à des demandes. Le conseil national, si le synode l'estime nécessaire, peut mettre en place un groupe de travail en sachant que celui-ci ne pourra qu'émettre des recommandations qui risquent de ne trouver qu'un écho limité vu la diversité des situations. Ce groupe pourra néanmoins assurer une veille des différentes mesures ou dérogations qui pourraient être décidées pour l'application de la loi de 2005 et en diffuser l'information aux commissions immobilières régionales.

Celles-ci ont eu ou peuvent avoir une perception de l'ensemble des travaux à réaliser, une connaissance du patrimoine utile au regard de ces exigences nouvelles, un avis sur les aides publiques possibles, et peuvent, dans ce cas faire appel à la solidarité nationale.

Les demandes de dérogation sont à faire par les Eglises locales au plus tôt, sans attendre la mise en place éventuelle d'un groupe de travail.

Communication financière

Constatant qu'il est interdit aux Eglises de la Réforme de communiquer dans les médias au sujet des legs, donations et des dons en général,
Le synode régional Ouest de l'Eglise réformée de France réuni à Barbezieux du 19 au 21 octobre 2012,
Demande à l'Union nationale :

- de communiquer aux conseils presbytéraux des Eglises locales la note déjà existante informant des possibilités légales en matière de legs,
- de formaliser et communiquer aux conseils presbytéraux des Eglises locales une note expliquant l'objet et la nécessité des dons pour la vie des Eglises ;
- Les informations mises à la libre disposition des conseils presbytéraux aideront les Eglises locales dans leur communication avec leurs membres.

70 voix pour

L'article 3 de la loi 91-772 du 7 août 1991 définit la campagne nationale d'appel à la générosité publique par le respect des deux conditions suivantes :
la campagne a pour but de soutenir une cause scientifique, sociale, familiale, humanitaire, philanthropique, éducative, sportive, culturelle ou concourant à la défense de l'environnement ;
la campagne est menée sur la voie publique, soit en utilisant tous moyens de communication (affichage, presse, audiovisuel, voie postale ou procédés de télécommunication).

Cette définition a pour conséquence l'établissement d'une déclaration préalable pour toute campagne nationale d'appel à la générosité du public et l'établissement d'un compte annuel d'emploi des ressources collectées.

Au regard de leur objet strictement cultuel, les associations dites « cultuelles » de la loi du 9 décembre 1905 et les associations diocésaines ne remplissent pas la première condition susmentionnée, leur objet n'étant pas visé dans le cadre des causes de soutien énumérées à l'article 3 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991. En conséquence, ces associations ne sont pas à considérer comme des associations faisant appel à la générosité du public.

De ce constat, il ressort que ces associations ne sont pas soumises aux dispositions suivantes :

- déclaration préalable des campagnes nationales d'appel à la générosité du public ;
- rotation des mandats de commissaires aux comptes ;
- contrôle qualité E.I.P

Documents de dialogue œcuméniques

Le synode régional de l'Eglise réformée de France réuni à Barbezieux du 19 au 21 octobre 2012,
Demande au conseil national de notre Eglise que les textes, accords, document de dialogue œcuménique dans lesquels notre Eglise est engagée soient présentés aux synodes pour information et/ou réception (accueil, débat, mise en œuvre).

La demande de ce vœu est bien entendue. Il s'agit de mieux partager ce qui se vit dans les cercles œcuméniques et internationaux dans les régions, Eglises locales et paroisses. Il ne s'agit pas seulement de la transmission d'informations, mais d'une démarche pédagogique commune d'appropriation et de débat théologique.

Les dialogues et accords qui engagent notre Eglise sont présentés aux synodes. Certains sont étudiés par le groupe théologique, comme c'est le cas en ce moment de la Déclaration commune luthérienne-catholique sur la justification par la foi, signée en 1999, à charge du conseil national de donner une suite appropriée.

La CPLR est en train de mettre sur pied un colloque, ouvert aux ministres et aux laïcs, qui devrait se tenir du 20 au 22 mars 2014 et permettrait d'étudier certains de ces textes et, ainsi, de favoriser leur réception.

6. Ministres et postes

Composition du Bureau du conseil presbytéral

Considérant l'article 4 du § 2 de la Constitution de l'Eglise protestante unie de France, qui stipule que « le conseil presbytéral est composé d'au moins six membres de l'association cultuelle, élus pour 4 ans par l'Assemblée générale, au scrutin secret. Le ou les ministres, titulaires ou intérimaires, ainsi que le ou les proposants en fonction au sein de l'association cultuelle en sont membres de droit ».
Le synode régional en région parisienne, réuni à Dourdan les 19-20-21 octobre 2012, demande au futur conseil national de l'EPUdF qu'un prochain synode national mette à l'ordre du jour un règlement d'application de la Constitution ajoutant à ce même article : le pasteur est également membre de droit du bureau ».

106 voix pour

Les statuts-type des associations cultuelles luthériennes spécifient que lorsque le président est un laïc, le vice-président est un pasteur, et réciproquement. Ce n'est pas le cas des statuts-type réformés.

Côté réformé, dans le cas d'une configuration classique : un poste, un conseil, un bureau, il peut effectivement apparaître tout à fait souhaitable que le pasteur soit membre du bureau, par exemple comme l'un des vice-présidents. Mais cette configuration n'est pas, loin s'en faut, celle de tous les postes. Qu'en serait-il des postes multiples pour une seule association cultuelle ou du poste que se partagent plusieurs associations cultuelles ? Il n'est pas forcément toujours souhaitable que le pasteur soit membre du bureau, rendre cela automatique poserait des difficultés, alors qu'un conseil presbytéral peut toujours élire un pasteur au bureau, notamment comme assesseur.

Cette question fera partie du suivi des divers vœux des SR 2011.

Demande de supervision pour les ministres de l'Union

Le synode régional Ouest de l'Eglise réformée de France réuni à Barbezieux du 19 au 21 octobre 2012, demande au conseil national et à la commission des ministères de donner les moyens aux ministres qui le souhaitent de bénéficier d'une supervision individuelle ou collégiale, ceci pour renforcer la cohérence de l'exercice de leur ministère avec les engagements pris lors de leur ordination-reconnaissance de ministère : « Vous poursuivrez votre formation spirituelle, théologique, humaine. Ainsi vous aurez à cœur de renouveler l'élan de votre ministère ».

(Par exemple :

- une liste de personnes ressources disponible au secrétariat régional
- possibilité de conversion du crédit documentation semestriel pour financer cette supervision).

65 voix pour, 7 voix contre

Dans sa réponse à un vœu similaire l'année dernière, demandant que puisse être offert à tout ministre le demandant une supervision pastorale professionnelle, le conseil national distinguait plusieurs niveaux d'accompagnements :

- *les divers accompagnements institutionnellement prévus (CP, pastorales, président de CR et inspecteurs ecclésiastiques)*
- *l'accompagnement régulier entre pairs, à choix personnel,*
- *des accompagnements plus spécifiques, pour un temps donné, pour telle ou telle fonction ou difficulté, par exemple de type supervision. Le cas échéant, l'accompagnement est choisi et rémunéré par le ministre. Il peut éventuellement faire l'objet d'un soutien de la part d'instances régionales, nationales ou de partenaires.*

Le conseil national réitère son encouragement aux ministres à mettre en place un accompagnement personnel par un pair. Par ailleurs les régions seront rendues attentives à tenir à la disposition des ministres qui le demanderait une liste de personnes ressources. Au cas où le ministre s'orienterait vers une supervision payante, le crédit documentation n'a pas vocation à prendre ce type de frais en charge.

Annexe 2

Nominations, délégations, équipes

Depuis le synode national de Belfort, en 2012, le conseil national, d'un commun accord avec le conseil exécutif, a procédé aux nominations suivantes :

Mission et relations internationales

COE (Conseil œcuménique des Eglises), assemblée, octobre-novembre 2013

Frédéric CHAVEL, Dina RAHJONS, Laurent SCHLUMBERGER, et Claire SIXT-GATEUILLE en tant que « conseiller de délégation ».

Défap, conseil

Stéphane GRIFFITHS, pour compléter la délégation de l'ERF au conseil du Défap, au siège devenu vacant par le décès du trésorier Thierry de BIEVILLE.

Défap, assemblée générale

Agnès CHAVEY, Didier CROUZET, Stéphane GRIFFITHS, Pierre LAURENT, Véronique MEHL, Laza NOMEJANAHARY, Carine PICHARD, Jean-Frédéric PATRZYNSKI, Irène SCHAERER, Françoise STERNBERGER, Christine VILLARD, Jean-Pierre ZANG.

Délégations ERF/EPUdF aux synodes d'Eglises sœurs

- Juillet 2012, Eglise réformée unie de Grande Bretagne : Annie CHAPON.
- Juillet 2012, Eglise évangélique du Gabon (avec une mission de la Cevaa) : Pierre GROSSEIN.
- Août 2012, Eglise vaudoise et méthodiste d'Italie : Guy BALESTIER
- Septembre 2012, AG de l'Eglise presbytérienne en Corée (PCK) : François CLAVAIROLY, Didier CROUZET, Laurent SCHLUMBERGER (mentionnée dans le rapport RI)
- Septembre 2012, AG de l'Eglise presbytérienne en République de Corée (PROK) : Didier CROUZET.
- Octobre 2012, Eglise évangélique au Maroc : Andy BUCKLER.
- Novembre 2012, Eglise protestante unie de Belgique (EPUB) : Jan-Albert ROETMAN.
- Novembre 2012, Eglise réformée de Hongrie : Didier CROUZET.
- Janvier 2013, synode de l'EKIR (Eglise protestante en Rhénanie) : Laurent SCHLUMBERGER.

KEK (Conférence des Eglises européennes), assemblée générale, juillet 2013

Marie-Christine MICHAU, Claire SIXT-GATEUILLE et Jan-Albert ROETMAN.

Groupes permanents

Groupe national informatique

Jean-Nicolas BAZIN, Jean-Pierre CLERC, René LO NEGRO, René MANDEL, Laurent MÉNARD, Ando RAKOTONIRINA, Christian ZUBER, Gilles WAGENER, André ZWILLING (coordonnateur).

Groupe théologique du conseil national

Frédéric CHAVEL et Mayanga PANGU.

Théovie

Sophie ZENTZ-AMEDRO remplace le pasteur Gérard SCRIPIEC, en tant que présidente de conseil régional, au sein de l'équipe Théovie.

Groupes temporaires

Bénédiction de couples PACSés

Olivier ABEL, Jean-Daniel CAUSSE, Isabelle GRELLIER (coordonnatrice), Bruno JOUSSELIN, Corinne LANOIR, Antoine NOUIS, Sophie SCHLUMBERGER.

Eglise protestante unie et communautés de vie monastique

Sœur EVANGELINE (coordonnatrice), Sœur MIREILLE, Sœur DANIELLE, Sœur MARTHE-ELISABETH, Daniel BOURGUET, Frère RICHARD, Olivier ABEL, Marianne CARBONNIER-BURKARD, Jacques-Noël PÉRÈS, Marie-France ROBERT, Jan-Albert ROETMAN, Frédéric ROGNON, Katharina SCHÄCHL, Laurent SCHLUMBERGER (coordonnateur).

Foi protestante et judaïsme

Hubert BOST, Daniel BOUYSSOU, Patrick CABANEL, Elian CUVILLIER, André ENCREVÉ, Geneviève JACQUES, Alain MASSINI, Roland POUPIN, Patrice ROLIN, Tomas RÖMER, François SCHEER, Jean-Charles TENREIRO (coordonnateur) et Danielle VERGNIOL.

Groupe de suivi de la Constitution

Bertrand de CAZENOVE, Jean-Daniel ROQUE (rapporteur), Laurent SCHLUMBERGER, Jean-Frédéric PATRZYNSKI, Denis RICHARD.

Réflexion sur la fin de vie humaine

Béatrice BIRMELÉ, Pierre ENCREVÉ, Christian GALTIER, Claude LEVAIN (coordonnateur), Bernadette OBERKAMPF, Sylvie WOLFF.

2017. Quelles sont nos thèses pour l'Evangile aujourd'hui ?, groupe d'animation

Jean-Charles BEAUCHAMP, Philippe-Alain DEGUILHAUME, Pierre-Olivier DOLINO, Jérémy DUVAL, Anne FAISANDIER, Guy-Pierre GEIGER (UEPAL), Frédéric GENTY, Martine JULLIAN, Sybille KLUMPP, Arnaud LEPINE, Hans LUNG, Délie MULLER, Sylvie OUVRY, Alain PELISSIER, Carine PICHARD, Nadine REVIAL, Jan-Albert ROETMAN (coordonnateur), Katharina SCHÄCHL, Sylvie WOLFF.

2017. Projet de déclaration de foi, groupe de rédaction

Guilhen ANTIER, Marc BOSS, Frédéric CHAVEL, Pierre ENCREVÉ, Agnès LEFRANC, Marie-Christine MICHAU, David MITRANI, Dany NOCQUET, Antoine NOUIS, Jacques-Noël PERES (coordonnateur), Raphaël PICON.

Annexe 3

Secrétaire général
Description du poste

Dans le cadre d'une compétence globale supervisée par le président du conseil national, le secrétaire général est plus particulièrement chargé du suivi des ministres inscrits au rôle des ministres de l'Eglise protestante unie de France.

Il travaille en dialogue constant avec les secrétaires nationaux, les inspecteurs et présidents de conseil régional.

Sa responsabilité spécifique concernant les ministres inclut notamment les tâches suivantes :

- accompagnement personnel des ministres y compris à moyen et long terme,
- animation avec la Commission des ministères de la réflexion de fond concernant les ministres et ministères,
- orientation, avec la CPLR, de la formation permanente des ministres,
- convocation et présidence de la conférence des inspecteurs et présidents de conseil régional,
- affectation des proposants à un poste après concertation avec la Commission des ministères,
- mouvement des ministres, tenue du rôle,
- orientation et suivi dans le dispositif des aides et secours, FOSOREC.

Annexe 4

Secrétaire national chargé de la communication
Cahier des charges

Finalités

L'Eglise protestante unie a été créée pour rendre un meilleur témoignage à l'Evangile. Elle veut être une Eglise de témoins, une Eglise attestataire sans être identitaire. Profitant de l'impulsion donnée par la constitution effective de l'Eglise unie en 2013 et la perspective de l'année 2017, elle se dote d'une politique de communication, tant en interne qu'au sein du protestantisme français et qu'en externe.

Les objectifs de cette politique sont :

- de favoriser la clarté et la notoriété, de manière à ce que notre témoignage soit approfondi et mieux porté par le plus grand nombre,
- de rendre plus aisément visible et accessible ce que nous vivons et croyons,
- d'améliorer la qualité de la communication à tous les niveaux de l'Eglise.

Dans cette perspective de considérer chaque personne exerçant une responsabilité et chaque instance de l'Eglise comme un acteur et un relais « montant », « descendant » et « transversal » de communication, les publics visés sont prioritairement :

- les pasteurs, présidents de conseils presbytéraux et de consistoire (« les 1 000 »),
- les membres des conseils presbytéraux et régionaux, et les personnes chargées d'un ministère local (« les 10 000 »), ainsi que les organismes complémentaires ou partenaires de l'Eglise (par exemple : IPT, Defap, etc.) ;

et secondairement :

- des leaders ou relais d'opinion, les « distancés » et les « chercheurs de Dieu ».

Missions

La ou le Secrétaire national chargé de la communication est l'acteur opérationnel majeur de la mise en œuvre de la politique de communication de l'Eglise protestante unie de France.

Le poste est créé au 1er juillet 2013. Dans la période initiale de 4 ans, la ou le chargé de communication est particulièrement attentif à :

- mettre en place des procédures, des méthodes, des articulations, des relations, des outils de travail,
- faire part à ses partenaires des questions imprévues qui surviennent, des ajustements à envisager (devoir d'alerte),
- contribuer à l'approfondissement de la communion entre luthériens et réformés au sein de l'Eglise unie,
- favoriser la qualité des liens avec et entre les régions.
- acquérir une vision cohérente, globale et détaillée de la communication de et dans l'Eglise unie : acteurs, moyens, partenaires, prestataires, forces et faiblesses, etc.

Au cours de cette période initiale et en fonction des évolutions observées, des modifications pourront être apportées au présent cahier des charges.

Outre les dispositions de la Constitution (article 24, notamment son § 2), une évaluation globale du poste et du ministère du chargé de communication sera menée au terme de la troisième année d'exercice effectif, pour décisions concernant le poste à soumettre au synode national 2017.

Liaisons

La ou le chargé de la communication travaille sous l'autorité directe du conseil national et, nommément, de son président.

Il est membre de l'équipe nationale d'animation.

Il s'appuie sur le réseau des personnes et instances responsables de la communication et de l'information dans les régions, dont il développe les synergies. Il collabore avec le service d'édition de l'Eglise.

Il entretient une collaboration suivie avec la ou le responsable du service Information-communication-documentation de la Fédération protestante de France. Il lui communique les informations appropriées relatives à la vie de l'Eglise unie. Le cas échéant, il s'appuie sur le service pour relayer la communication externe de l'Eglise. Il veille à l'articulation de la communication de l'Eglise unie avec celle de la Fédération protestante.

Il est responsable de l'activité de la personne chargée du site web et du community management de l'Eglise unie.

Le conseil ecclésial compétent, au sens de l'article 24 de la Constitution, est le conseil national.

L'équipe

Une équipe nationale communication accompagne la ou le chargé de la communication dans ses missions et activités. Cette équipe fonctionne en deux configurations.

- En configuration pilotage,

l'équipe élabore le plan de communication national, dans le cadre des orientations fixées et des décisions prises par le conseil national.
Elle se réunit environ deux fois par an, sous la présidence du président du conseil national.
Outre le président du conseil national et le chargé de la communication, elle est composée des responsables régionaux de communication, de personnalités qualifiées nommées par le conseil national, du secrétaire général, du directeur des services, du chef du service administratif et juridique (comme responsable de l'informatique).

- En configuration suivi,

l'équipe suit et contribue à la mise en œuvre du plan de communication, coordonne les actions et les groupes projets.
Elle se réunit 4 à 6 fois par an, sous la présidence du chargé de communication.
Outre ce dernier, elle est composée, à l'initiative du chargé de la communication et avec l'accord du président du conseil national, de quelques responsables régionaux de communication, de collaborateurs bénévoles du chargé de communication, de la personne chargée du site web, de représentants de groupes projets. Elle peut ponctuellement inviter les personnes utiles à son travail.

Activités

Outre les tâches courantes (incluant la responsabilité de la publication d'Information-Evangélisation, la responsabilité éditoriale du site, le lien avec RCF, etc.) et celles qui lui sont confiées par le conseil national ou son président, les chantiers suivants sont prioritaires :

- **Base de données Personnes** : veiller à la vérification, et le cas échéant à l'amélioration, de la base de données et de son fonctionnement.

- **Charte** de communication : élaborer un projet de référentiel explicitant les points forts des convictions, valeurs, positionnements, objectifs, etc., qui guideront l'effort de communication, afin de permettre une appropriation dans les instances de l'EPUdF, un partage transversal démultiplicateur, une circulation de l'information valorisant aussi l'information « ascendante ».

- **Interrégional** : promouvoir une meilleure articulation et une meilleure cohérence des acteurs régionaux entre eux et avec les acteurs nationaux (ex. : missions, statuts des informateurs régionaux et/ou rédacteurs en chef, moyens, etc.). C'est un chantier capital et de longue haleine.

- **Evaluation** : mettre en place des outils et développer une culture d'évaluation des actions de communication.

- **Newsletter** : élaborer le projet d'une newsletter pour « les 10 000 », puis le mettre en œuvre, afin que les destinataires perçoivent clairement les axes principaux de communication, d'agenda, etc., et qu'ils soient ainsi autant de relais « montants », « descendants » et « transversaux ». Au vu du renouvellement important parmi ces personnes et de leur origine fréquemment non protestante, veiller à la qualité pédagogique et aux rappels des fondamentaux par cet outil, ainsi qu'à une diffusion non restrictive.

- **Web** : envisager la refonte du site web et/ou des modifications de fonctionnement pour remédier à son actuelle sous-exploitation. Reprendre la question de la présence sur les réseaux sociaux.

- **Communication externe** : élaborer et proposer des éléments de communication à destination de leaders ou relais d'opinion.

- **Formation** : développer auprès des « 1 000 » une culture et un savoir-faire en matière de communication.

- Contribuer activement à la dynamique « Protester pour Dieu, protester pour l'homme – **Quelles sont nos thèses pour l'Evangile aujourd'hui ?** » (2013-2017).

Secrétaire national chargé des relations internationales Cahier des charges

Animer, organiser et développer des partenariats, créer des liens

Préparer, proposer et suivre les relations bilatérales de l'Eglise protestante unie de France avec les Eglises protestantes à l'étranger, principalement les Eglises luthériennes et réformées.

Assurer le lien avec les organisations œcuméniques internationales (Conférence des Eglises protestantes des pays latins d'Europe, Communion d'Eglises protestantes en Europe, Communion mondiale des Eglises réformées, Conseil œcuménique des Eglises, Fédération luthérienne mondiale, Conférence des Eglises européennes, etc.) en coordination avec le service œcuménique de la Fédération protestante de France.

Veiller au suivi des accords de partenariat établis et des contacts pris lors des rencontres en France ou à l'étranger.

Veiller à la coordination des relations internationales de l'EPUdF avec les relations bilatérales que les régions et inspections entretiennent directement avec des Eglises protestantes étrangères.

Organiser en France des rencontres internationales entre Eglises sur des thèmes.

Animer le réseau international de la Communion protestante luthéro-réformée (CPLR).

Participer à l'organisation de rencontres, conférences et colloques internationaux dans lesquels l'EPUdF est impliquée en France ou à l'étranger.

Faciliter les échanges internationaux de jeunes, y compris les étudiants et les stagiaires, en lien avec le secrétaire national à la jeunesse et l'Institut protestant de théologie.

S'informer et faire connaître

Se tenir informé de l'actualité internationale et religieuse dans le monde, notamment chrétien.

Faire connaître l'EPUdF et le protestantisme français à l'étranger et auprès des Eglises protestantes à l'étranger.

Faire découvrir à l'EPUdF le monde international luthérien et réformé.

Partager les informations avec les différentes instances de l'EPUdF liées à des partenaires internationaux (conseil national, synode national, commission des ministères) et de la CPLR.

Relayer les informations au sein de l'équipe nationale d'animation.

Conseiller

Proposer au Conseil national (CN), à son président ou au secrétaire général, toute initiative pour développer ou enrichir les relations internationales de l'EPUdF, notamment avec les Eglises protestantes à l'étranger.

Préparer, à la demande du président du CN ou du secrétaire général, la correspondance avec les Eglises étrangères et, s'il y a lieu, y donner suite.

Faire connaître largement aux inspections et régions de l'EPUdF et à leurs Eglises locales/paroisses l'existence de ce service. Répondre à leurs demandes de renseignements et d'information dans le domaine des relations internationales et des informations pratiques pouvant faciliter les échanges, contacts, voyages et installations.

Accueillir, représenter

Accueillir (proposer les noms, coordonner et organiser la visite) les invités étrangers au synode national.

Préparer la visite à l'EPUdF des responsables et membres des Eglises étrangères, les accueillir et donner suite à ces rencontres.

Assurer ponctuellement le lien entre l'EPUdF et le corps diplomatique (ambassades étrangères en France, ambassades de France à l'étranger, consulats).

La fonction de secrétaire national chargé des relations internationales :

Suppose d'être en relation :
permanente avec le président du CN, les autres secrétaires nationaux et plus généralement les permanents du 47 rue de Clichy et avec les régions
avec le Service protestant de mission-DEFAP (participation au conseil et à l'assemblée générale)
avec la Communauté des Eglises en mission-CEVAA (participation à l'assemblée générale)
bilatérales avec les Eglises sœurs
avec les organismes et les réseaux œcuméniques internationaux
avec les instances et membres de l'EPUdF, la FPF, la CPLR.

Consiste concrètement :
dans de fréquents voyages à l'étranger et l'outre-mer et des déplacements en France
dans l'accueil en France de personnes et délégations
dans la rédaction d'articles pour des journaux étrangers et français
dans la rédaction de réponses à des documents
dans la rédaction de notes de synthèse (effort de vulgarisation), de feuilles d'information, pour les instances de l'EPUdF
dans la participation à des colloques, séminaires et assemblées
à faire des conférences, des interventions, des cultes dans les paroisses
à faciliter l'organisation de voyages à l'étranger de groupes de paroisse.

Annexe 6

Dispositions fixant la procédure en matière de sanctions disciplinaires

Texte adopté par le conseil exécutif et le conseil national le 24 septembre 2011, puis le 24 mars 2012, (et soumis à la ratification du synode national 2013

Article 1 – Dispositions communes

1.1. Les dispositions du § 4.5. de l'article 28 de la Constitution selon lesquelles « toutes les séances d'instruction et de jugement en matière de sanctions disciplinaires ont lieu à huis clos. (…) Ceux qui ont participé à une séance disciplinaire doivent en garder le secret » s'appliquent aux séances de la commission des ministères concernées par le § 3 qui suit ainsi qu'aux séances de la commission de discipline et de la commission d'appel.

Ne peuvent donc être convoqués aux séances et admis que les membres, titulaires ou suppléants, de la commission concernée, ainsi que les personnes qu'elle convoque. Elle peut aussi entendre, pour consultation, le conseiller juridique.

Chaque personne convoquée non membre de la commission est admise seule à la séance de la commission sauf les cas de confrontation, ou d'entretien avec le conseil presbytéral - ou le conseil ecclésial - dont certains membres peuvent cependant, sur leur demande ou sur décision de la commission des ministères, être entendus séparément. Aucune personne ne peut être maintenue en séance après la signature du procès-verbal de son audition.

1.2. Lorsque, en application du second alinéa du § 4.3. de l'article 28 de la Constitution, une question n'est résolue ni par la Constitution, ni par le Règlement d'application, ni par les présentes dispositions, le président de la commission utilise le pouvoir discrétionnaire qui lui est attribué.

Article 2 - Rôle initial de la commission de discipline

2.1 La lettre de saisine envoyée au président de la commission de discipline en application du Règlement d'application du § 4.3 de l'article 28 de la Constitution établit un rapport détaillé des faits de l'affaire. La conclusion de cette lettre contient l'avis de l'auteur de la saisine.

Si l'auteur de la lettre de saisine a eu – hors la présence de l'intéressé[1] - des entretiens avec le conseil presbytéral (ou le conseil ecclésial responsable du poste occupé par ledit ministre, selon l'article 24 § 3 de la Constitution), un compte-rendu en est annexé à la lettre de saisine. Il en est de même pour les entretiens avec le conseil régional. Y sont aussi annexés les documents reçus ou envoyés au sujet de l'affaire, notamment, le cas échéant, copie des admonestations fraternelles précédemment envoyées.

2.2. Suite à la lettre de saisine, suivant le Règlement d'application du § 4.4. de l'article 28 de la Constitution, la commission de discipline, sans autre formalité qu'un entretien éventuel avec l'auteur de la lettre de saisine, charge immédiatement la commission des ministères d'instruire l'affaire.

2.3. En conformité avec le 1er alinéa du Règlement d'application du § 4.5. de l'article 28, la commission de discipline adresse immédiatement à l'intéressé une lettre recommandée avec accusé de réception. Cette lettre
a) lui fait savoir qu'une sanction disciplinaire est demandée à son encontre,
b) lui donne connaissance des griefs formulés contre lui,
c) lui indique que la commission des ministères est chargée de conduire l'instruction et qu'il sera entendu par elle, et
d) qu'il peut, s'il le désire, se faire assister par un défenseur.
A cette lettre sont joints le texte de l'article 28 de la Constitution et du Règlement d'application, du titre XII du Règlement des synodes et des présentes « Dispositions… ».

[1] Tout au long de ce texte, la mention « l'intéressé » doit être comprise « l'intéressé ou l'intéressée »

Article 3 - Instruction par la Commission des ministères

3.1. La commission des ministères reçoit communication de la lettre de saisine, et de ses annexes ainsi que des documents que le conseil national, ou le secrétariat général, a pu recevoir sur l'affaire avant la lettre de saisine.
L'auteur de la lettre de saisine est toujours entendu seul par la commission qui ne peut procéder à aucune confrontation entre lui et l'intéressé(e) ou un témoin.

3.2. DEFENSEUR OU REPRESENTANT

3.2.1. Si, dès la première séance d'instruction par la commission des ministères où il sera convoqué, ou à des séances ultérieures, l'intéressé désire être assisté d'un défenseur, celui-ci doit répondre aux obligations mentionnées à l'article 79.2 du Règlement des synodes. Le président de la commission de discipline a, pour l'agrément du défenseur auprès de la commission des ministères ou de la commission de discipline, les attributions du modérateur du synode national, étant précisé que la décision d'agrément est prise sur la seule vérification que les susdites conditions sont remplies, aucune autre raison ne pouvant être invoquée pour refuser l'agrément.

Pour que le président de la commission de discipline puisse vérifier si le défenseur est qualifié comme il vient d'être dit et dans l'affirmative l'agréer, l'intéressé doit désigner ce défenseur audit président, dans les plus brefs délais, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

S'il voulait ensuite changer de défenseur, il ferait de même, sinon, ce défenseur, s'il est agréé, le resterait ainsi sans autre formalité pour l'examen de l'affaire par la commission de discipline. La décision concernant l'agrément du défenseur par le président de la commission de discipline est notifiée à l'intéressé, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, et transmise au président de la commission des ministères. Il est fait de même lorsque, les conditions requises n'étant pas remplies, l'agrément n'a pas été accordé et que l'intéressé désigne un autre défenseur.

3.2.2. Pendant l'instruction par la commission des ministères - laquelle n'émet aucun avis ou conclusion pour la commission de discipline qui statuera, contradictoirement, comme juridiction -, l'intéressé absent ne peut pas faire agréer un « représentant » au sens de l'article 79-2 du Règlement des Synodes[2].

3.3. MODALITES PRATIQUES DE REUNION DE LA COMMISSION

La commission des ministères procède en séance plénière aux interrogatoires de l'intéressé, aux confrontations et aux auditions de témoins, qui sont habituellement convoqués à Paris, sauf nécessité particulière.

Les frais de déplacement de l'intéressé et ceux de son défenseur éventuel lui sont remboursés mais non pas ceux des témoins dont il a demandé et obtenu l'audition par la commission.

Toutefois, si le lieu de l'affaire est éloigné de Paris et s'il s'agit de l'audition du conseil presbytéral - ou du conseil ecclésial responsable du pourvoi du poste occupé par l'intéressé - qui, sauf dans les cas prévus au § 3.4 suivant, doit être entendu- la commission peut déléguer, à cet effet, son président, son secrétaire (pour dresser le procès-verbal) et un troisième de ses membres. Elle peut aussi décider de se rendre sur place en entier spécialement, notamment si, outre cet entretien avec le conseil presbytéral ou le comité directeur susmentionné, elle décide d'y entendre aussi plusieurs témoins locaux. Si elle a décidé une vérification ou une visite des lieux, hors la présence de l'intéressé ou en sa présence partielle, elle y procède par la même occasion, procès-verbal étant dressé de ses constatations sur les lieux et joint au dossier.

[2] Il ne s'agit pas alors de permettre d'assurer la « défense » de l'intéressé absent, au contraire d'une séance *au cours de laquelle serait prononcée une sanction*. Si, à la commission des ministères, l'intéressé peut être accompagné d'un défenseur c'est non pas pour plaider mais pour l'assister pendant ses interrogatoires, ses confrontations et les auditions des témoins qu'il a demandé à faire entendre sur les faits et auxquels il peut faire poser des questions.

3.4. AUDITION DU CONSEIL PRESBYTERAL (ou ECCLESIAL)

L'audition, par la commission des ministères, du conseil presbytéral ou du conseil ecclésial responsable du pourvoi du poste occupé par l'intéressé, laquelle est prévue « s'il y a lieu » par le Règlement d'application du § 4.4 de l'article 28 de la Constitution, ne doit pas avoir lieu si, comme il est prévu au § 4.3. du même article, l'inspecteur ecclésiastique ou le président du conseil régional a estimé, « pour des motifs graves qu'il [a exposés] dans sa lettre de saisine », ne pas devoir mettre au courant et entendre le conseil presbytéral ou le conseil ecclésial compétent, et si, dans ce cas, la commission de discipline, en chargeant la commission des ministères d'assurer l'instruction, ne lui a pas demandé (par exemple alors que ledit conseil ne paraît pas être au courant de l'affaire qui entache l'honneur personnel ou familial ou qui est préjudiciable à l'Eglise) de mettre au courant et d'entendre ce conseil. Mais si, durant l'instruction, il apparaît à la commission des ministères que des membres dudit conseil sont alors au courant, elle peut décider d'entendre ce conseil (en entier) comme il a été dit ci-dessus.

3.5. CONSTAT ou EXPERTISE

La commission des ministères, ou son président en cas d'urgence, peut procéder ou faire procéder à tout constat ou à toute expertise dont il fixe la mission. L'intéressé peut faire procéder à une contre-expertise dont il pourra être remboursé dans la limite du coût de l'expertise contestée.

3.6. RELATIONS AVEC L'INTERESSE

3.6.1 A la première séance où l'intéressé a été convoqué, au moins huit jours à l'avance par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, il est introduit et le cas échéant aussi son défenseur si celui-ci est un avocat ou a été agréé par le président de la commission de discipline.

Si l'intéressé, dûment convoqué, est absent sans avoir fait établir, par un certificat médical adressé au président de la commission des ministères, un empêchement physique déterminant, il est passé outre à cette absence et l'instruction continuera. Si l'intéressé s'est borné à adresser des observations écrites sur l'affaire, il en est donné lecture et elles sont incluses au dossier.

Les convocations de l'intéressé à des séances postérieures à la première où il a été présent peuvent lui être faites verbalement en séance. Il en est fait mention dans le procès-verbal.

L'intéressé est toujours libre, dans les interrogatoires et confrontations de ne pas répondre à des questions à lui posées ; il est fait mention au procès-verbal de l'absence de réponse à la question.

3.6.2. Au cas où l'action disciplinaire est ouverte contre deux ou plusieurs personnes, les premiers interrogatoires de chacun sont séparés puis, s'ils le demandent d'un commun accord, la commission des ministères peut décider de les entendre ensuite ensemble pour les réponses aux questions et les confrontations. Si cela n'est pas décidé, notamment au cas où une des personnes le refuse, tous peuvent néanmoins être convoqués ensemble, pour une meilleure recherche de la vérité, à certaines parties de séance. En toute hypothèse, la commission se prononcera par la suite sur chaque personne concernée et pour toute question.

3.6.3.L'intéressé et son défenseur n'ont pas droit à assister aux séances d'instruction de la commission des ministères pendant lesquelles sont entendus l'auteur de la lettre de saisine, le secrétaire général, le conseil presbytéral ou le conseil ecclésial responsable du poste occupé par l'intéressé, ou des tiers ou des témoins des faits qui ne sont pas ceux dont l'intéressé a demandé l'audition.

Mais à tout moment au cours de l'instruction si la commission l'estime utile et, de toute façon vingt jours au plus tard avant la date probable de la clôture de l'instruction, l'intéressé est invité, à tel jour fixé, à venir prendre connaissance - avec son défenseur s'il en a un - des procès-verbaux de déposition des témoins des faits dont il n'a pas demandé l'audition (et, alors, de ces pièces-là du dossier

seulement)[3]. Pendant cette prise de connaissance, sur place, des procès-verbaux de déposition dont il s'agit, deux membres de la commission des ministères sont présents en permanence. L'intéressé peut, ce jour-là, demander que la commission décide sa confrontation avec un ou plusieurs desdits témoins en précisant les termes de la déposition dont il conteste la véracité. La commission des ministères apprécie si cette contestation porte sur un fait ou des faits de l'affaire de nature à influer sur l'appréciation de l'organe de jugement ultérieur. Dans l'affirmative, elle convoque le témoin - en le prévenant du point de la contestation de l'intéressé - et celui-ci et son défenseur pour une séance où sera faite la confrontation. Si le témoin, absent ce jour-là, a adressé une lettre complétant sa déposition, elle est incluse au dossier avec le procès-verbal des observations éventuelles de l'intéressé à son sujet.

Les mêmes formalités ont lieu si la commission décide de procéder à des confrontations après avoir constaté des divergences importantes sur les faits entre des interrogatoires et des dépositions ou entre certaines de celles-ci. Dans ce dernier cas - où des témoins sont seuls en désaccord -, l'intéressé n'est pas convoqué (s'il ne s'agit pas de témoins dont il a demandé l'audition).

En tout état de cause, la commission n'a pas à examiner, même si elles sont soulevées par l'intéressé, des critiques touchant le rôle de l'auteur de la lettre de saisine qui a ouvert l'action disciplinaire ; l'instruction ne doit pas porter sur de tels moyens qui ne pourraient, le cas échéant, être soutenus, par la défense, que devant l'organe chargé de se prononcer sur la sanction.

3.7. TEMOINS

Si le déposant et l'intéressé ont un aïeul commun de deux générations au-dessus au plus, ou s'il est impliqué en partie dans les faits de l'affaire, ou s'il se déclare trop lié avec l'intéressé ou en trop grande inimitié avec lui pour être sûr de dire la vérité, et rien que la vérité, il n'est pas appelé à témoigner et est invité à se retirer à moins que le président ne décide, en vertu de son pouvoir discrétionnaire, qu'il sera entendu par la commission à titre de simple renseignement ce qui est mentionné au début du procès-verbal qu'il ne signera pas.

Il est précisé, au début de tout procès-verbal, la date, le lieu, les nom, prénoms, âge, profession et adresse du témoin ou de la personne entendue à titre de renseignement, ainsi que le lien de parenté avec l'intéressé. Quand des questions sont posées, sont inscrites au procès-verbal la teneur de la question et celle de la réponse. Si le témoin, qui en est libre, refuse de répondre à une question, il en est fait mention.

Les témoins, convoqués par la commission des ministères et autres que ceux dont la déposition a été demandée par l'intéressé, sont remboursés de leurs frais de déplacement, s'ils le demandent, suivant les modalités générales fixées par le conseil national en application du Règlement d'application du § 1 (3.B.1 a) de l'article 27 de la Constitution.

Des témoins peuvent être confrontés entre eux et, le cas échéant, avec l'intéressé.

3.8. PROCES-VERBAUX

Les procès-verbaux de tous interrogatoires, déclarations, confrontations où l'intéressé a parlé devant la commission sont établis séance tenante par la commission des ministères et signés par lui - après avoir, le cas échéant, fait modifier le texte de ses réponses ou interventions. Si, néanmoins, il refuse de signer, mention en est faite au procès-verbal avec le motif allégué.

Les procès-verbaux des témoignages sont aussi établis séance tenante par la commission des ministères en présence du déclarant. Ils sont signés par le déclarant (lequel peut toujours faire modifier le procès-verbal avant d'accepter de le signer), le président et le secrétaire de la commission. Si des

3 Cette possibilité de prise de connaissance de certaines dépositions de témoins n'est prévue uniquement que pour recourir, s'il y a lieu, à des confrontations avant la clôture de l'instruction. Elle est indépendante de la prise de connaissance du dossier entier après cette clôture.

rectifications ont été apportées, elles sont inscrites en marge et chacune d'elles est paraphée par les signataires. Au cas où le déposant persiste à refuser de signer, mention en est faite au procès-verbal avec le motif donné par lui.

Article 4 - Formalités entre la fin de l'instruction et la séance de la commission de discipline

4.1. CONVOCATION DE L'INTERESSE

Huit jours au moins avant la date prévue pour l'accomplissement des formalités suivant la clôture de l'instruction, le président de la commission des ministères informe de cette date le président de la commission de discipline.

Celui-ci adresse aussitôt à l'intéressé une lettre recommandée avec demande d'avis de réception mentionnant la convocation à la commission de discipline à une date (et heure) qui aura été fixée par ledit président, cette date devant être postérieure de 21 jours au moins à l'envoi de la lettre recommandée avec demande d'avis de réception, et informant de ce qui est énoncé aux deux alinéas suivants.

Dans le cas où l'intéressé n'a pas de défenseur ayant été agréé, la lettre du président de la commission de discipline lui indique aussi, d'une part, qu'il peut, devant la commission de discipline, se faire assister, ou représenter au cas où il ne veut ou ne peut se déplacer, par un défenseur ou représentant qualifié comme il est dit à l'alinéa suivant, ou qu'il peut adresser au président de la commission de discipline sa défense par écrit, et, d'autre part, s'il choisit un défenseur ou représentant, il doit, pour que le président de la commission de discipline puisse vérifier si le défenseur remplit les conditions requises et, dans l'affirmative, l'agréer, le désigner par lettre recommandée avec demande d'avis de réception devant parvenir audit président le plus tôt possible et, au plus tard, huit jours avant la date de la séance de la commission de discipline pour laquelle il est convoqué.

Le défenseur ou représentant doit répondre aux obligations mentionnées à l'article 79.2. du règlement des synodes.

Dans le cas prévu aux deux alinéas précédents et dans celui où l'intéressé a déjà un défenseur agréé, la lettre du président de la commission de discipline informe, enfin, l'intéressé qu'il peut, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception qui doit être reçue par le président de la commission de discipline le plus tôt possible et huit jours au plus tard avant la date de ladite séance, demander à prendre connaissance du dossier de l'instruction établi par la commission des ministères. Cette consultation du dossier, sans déplacement de pièces, est faite à la date fixée par le président de la commission de discipline ; un membre de la commission de discipline, désigné par celle-ci et une personne désignée par le secrétaire général de l'Eglise y sont présents en permanence. Si l'intéressé a désigné un défenseur ou représentant, qualifié comme il a été dit à l'alinéa précédent, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception reçue par le président de la commission de discipline au plus tard huit jours avant la date de la séance de ladite commission, ce défenseur ou représentant, s'il a été agréé par le président de la commission de discipline, peut dans les mêmes conditions que ci-dessus pour l'intéressé, prendre, de même, connaissance du dossier de l'instruction seul ou avec ce dernier.

4.2. CONVOCATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION

La commission de discipline devant statuer sur les sanctions disciplinaires selon les conditions fixées au Règlement d'application du § 4 de l'article 28 de la Constitution (présence d'au moins six membres), le président de cette commission, averti de ce que certains de ses membres seront empêchés de se déplacer, ou sont récusables, notamment comme il est dit à l'alinéa suivant, ou se récuseront personnellement par analogie avec les dispositions du § 80.2 et 80.4 du Règlement des synodes qui sont applicables en l'occurrence en vertu du § 4.2 de l'article 28 de la Constitution, convoque des membres suppléants de la commission de discipline.

A cet effet, si l'intéressé croit être fondé à demander à la commission de discipline de récuser, dans l'esprit de l'article 80 dudit règlement des synodes, un ou plusieurs de ses membres, il le fait, en énonçant ses motifs précis, dans une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, lettre qui devra parvenir au président de la commission de discipline dix jours au moins avant la séance. Passé ce délai, la demande est irrecevable.

4.3. CONVOCATION DES TEMOINS

Le président de la commission de discipline, au vu du dossier d'instruction, peut demander à la commission d'entendre un ou plusieurs témoins des faits, l'auteur de la lettre de saisine ou le secrétaire général. Il convoque les personnes dont il demandera la déposition.

L'intéressé peut, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception que le président de la commission de discipline doit recevoir huit jours au moins avant la date de la séance disciplinaire pour que la demande soit recevable, demander à la commission de discipline d'entendre un ou plusieurs témoins des faits qu'il désigne.

Il appartient à l'intéressé de convoquer son défenseur, ou représentant, agréé, ainsi que les témoins dont il a demandé que la commission de discipline autorise la déposition.

Article 5 - Procédure à suivre devant la commission de discipline

5.1. S'appliquent de plein droit à la commission de disciplines les dispositions des articles 4.1, 4.2, 4.3 et 4.5 de l'article 28 de la Constitution ainsi que le Règlement d'application du § 4 du même article.

5.2. Lorsque les dispositions des articles qui précèdent ne sont pas suffisantes, les dispositions des articles 78 à 84 ainsi que 86.1 du *Règlement des synodes* sur ses délibérations en matière de sanction disciplinaire, sont applicables, mutatis mutandis[4], aux séances de la commission de discipline. Dès lors, il ne sera indiqué ci-après, pour les dits articles, que ceux dont les adaptations à faire ne sont pas évidentes et ceux qui ne sont pas applicables à la commission de discipline ou qui doivent être modifiés.

5.2.1. L'*article 81-1 du Règlement* est, pour la commission de discipline, remplacé par l'alinéa suivant :

« Après que l'intéressé et son défenseur, ou son représentant agréé, ont été introduits, le président de la commission de discipline présente un exposé de l'affaire en donnant notamment lecture de la lettre de saisine et des pièces, ou parties de pièces, du dossier d'instruction dont la connaissance, par les membres de la commission, lui paraît indispensable dès le début. »

5.2.2. La fin de l'*article 81-2* est complété par : « A tout moment de la séance, un membre de la commission peut demander la lecture de pièces du dossier d'instruction ».

Pour l'*article 81-3* (sur les témoins), outre le § 4.3 ci-dessus, il y a lieu de rappeler que la commission de discipline,

a) comme le synode national, n'est pas tenue de faire droit à la mesure « exceptionnelle » d'audition de témoins des faits, témoins dont les procès-verbaux de déposition doivent figurer dans le dossier d'instruction de la commission des ministères,

b) statue donc préalablement sur l'acceptation ou le rejet de ces demandes d'audition[5].

4 Notamment la mention du « modérateur » est remplacée par celle du « président de la commission », et celle de « synode » par celle de « commission ».
5 Par votes à bulletins secrets (comme tous les votes en matière de sanctions disciplinaires : art. 28 § 4.5 – seconde phrase - de la Constitution) et à la majorité absolue des suffrages exprimés (Règlement d'application du § 4.3. de l'article 28).

5.2.3. L'*article 81-4* n'est pas applicable.

5.2.4. L'*article 81-5* est remplacé par les dispositions suivantes :

« La partie contradictoire de la séance étant close après qu'aucun membre de la commission de discipline n'a redemandé la parole, celle-ci est donnée au défenseur puis à l'intéressé qui a le droit de parler le dernier, ou a son représentant s'il est seul présent.

Si, ensuite, la parole est reprise par le président de la commission de discipline ou donnée à un membre de la commission pour poser une question, le président offre de nouveau au défenseur ou à l'intéressé (ou à son représentant) de parler en dernier lieu.

Si l'intéressé n'a fait que transmettre une défense écrite, lecture est donnée de cette défense immédiatement avant le délibéré ».

5.2.5. L'*article 83* est remplacé par les dispositions suivantes :

« Le vote a lieu, dans tous les cas, à bulletins secrets, sans discontinuer et sans aucune intervention orale entre les scrutins - dont les chiffres des voix sont annoncés à la commission -, en commençant par la sanction la plus élevée possible (la radiation du rôle).

Si la commission s'y montre favorable à la majorité requise (majorité absolue des suffrages exprimés), le président constate qu'il s'agit là d'une recommandation pour la commission d'appel, à laquelle doit être sans délai transmis le dossier. En outre, le président consulte la commission, par vote également à bulletins secrets, sur la question de la suspension provisoire des fonctions de l'intéressé(e) avec traitement jusqu'à la décision de la commission d'appel.

Si la sanction la plus élevée possible n'est pas retenue, mais si est retenue la 3° sanction mentionnée au § 3 de l'article 28 de la Constitution, le président consulte la commission, par vote également à bulletins secrets, sur la question de la suspension provisoire des fonctions ou la suspension du rôle, selon l'ordre mentionné au « a » de l'article 83.3. En cas de recours devant la commission d'appel, la commission de discipline peut prolonger ou prononcer cette suspension jusqu'à la séance de la commission d'appel. »

5.2.6. L'*article 83.4* n'est pas applicable.

5.2.7. L'*article 84* est remplacé par les dispositions suivantes
« La commission de discipline peut, si elle ne s'estime pas pleinement éclairée par le dossier de l'instruction et par les débats de la séance, décider - par un vote hors de la présence de l'intéressé et de son défenseur ou représentant - de surseoir à statuer jusqu'à une séance ultérieure en ordonnant un supplément d'instruction sur tel ou tels points précis ou sur l'ensemble de l'affaire (lequel peut comporter une enquête sur place) dont elle charge un ou plusieurs de ses membres ou la commission des ministères, ou une expertise (qui peut être médicale), la désignation de l'expert étant faite par le président de la commission de discipline qui s'inspire de ce qui est dit à l'article 3.5 ci-dessus.

A moins que le renvoi soit fait à une autre séance de la même session de la commission de discipline - auquel cas n'y pourront être admis à participer que les membres qui ont été présents à la première séance disciplinaire -, l'affaire est entièrement réexaminée à la séance où elle est reprise.

Toutes les nouvelles pièces d'instruction, notamment les procès-verbaux d'auditions de témoins, établies entre les deux séances de la commission, ainsi que, de toute façon, les procès-verbaux de dépositions de témoins devant la commission que celle-ci peut avoir décidé de faire établir et signer séance tenante si le témoignage fait état de faits importants qui n'ont pas été mentionnés dans le

dossier de la commission des ministères, ou, de même, des procès-verbaux de déclarations nouvelles de l'intéressé devant la commission[6] sont réunies en un dossier complémentaire constitué comme il est dit à l'article 5.12 ci-dessus pour le dossier d'instruction - lequel reste intangible -et qui lui est annexé. »

5.2.8. A la fin du 3me alinéa de l'*article 86.1* (« accusé de réception de cette notification mentionnant la sanction »), ajouter les mots : « en précisant, s'il y a lieu, la durée de la suspension des fonctions ».

Article 6 - Questions pouvant se poser entre la décision de la commission de discipline et la séance de la commission d'appel

6.1. DELAI D'APPEL

Le délai d'appel devant la commission d'appel d'une décision de la commission de discipline infligeant une sanction disciplinaire[7] est d'un mois à compter de sa notification à l'intéressé.

La date de cette notification est celle où elle a été faite verbalement à l'intéressé à la fin de la séance de la commission de discipline ou, s'il était absent, celle qui résulte de l'accusé de réception de la lettre recommandée avec demande d'avis de réception l'informant de la décision de la commission, que cet accusé de réception ait été signé ou qu'il en ressort que l'intéressé a refusé de signer ou a été mis à même d'aller retirer la lettre à la poste.
L'appel, formulé par écrit et signé, doit être adressé au président du conseil national de l'Eglise protestante unie de France, 47, rue de Clichy - 75311 Paris Cedex 09. Pour être recevable, il doit parvenir avant l'expiration du délai[8]. Le délai expiré, la décision de la commission de discipline est devenue définitive. Tout appel tardif est inopérant.

6.2. ELEMENTS NOUVEAUX

Si des faits nouveaux sur le fond de l'affaire, ou des demandes de déposition de témoins nouveaux sur de tels faits - dont ces demandes énoncent la teneur -, apparaissent ou sont adressés après la saisine de la commission d'appel, la commission de discipline étant alors dessaisie et l'instruction ayant été close, il appartient à la commission d'appel, ou à son président s'il y a urgence, d'examiner s'il importe, sans rouvrir l'instruction, eu égard à l'importance que lesdits faits nouveaux s'ils étaient établis - pourraient avoir sur la décision de la commission et à la circonstance qu'une preuve pourrait disparaître avant sa séance (par exemple, si le témoin est malade), que le président, assisté au besoin d'autres membres de cette commission, procède à l'audition de ce ou de ces témoins nouveaux de tels faits, les questionne et dresse procès-verbal de leur déposition en s'inspirant de ce qui est dit à l'article 3.7 ci-dessus.

Si l'intéressé(e) et son défenseur agréé demandent, comme il est prévu à l'article 79.3 du Règlement des synodes, « à prendre connaissance du dossier de l'instruction établi par la commission des ministères et complété, le cas échéant, par la commission de discipline avant sa décision sur l'affaire », le ou les procès-verbaux des dépositions mentionnées au précédent alinéa sont ajoutés, à cet effet, audit dossier qui, ainsi complété, sera celui sur lequel la commission d'appel est saisie.

[6] L'établissement, en séance de la commission de discipline, de ces procès-verbaux d'audition de témoins mentionnant des faits non relatés dans le dossier d'instruction ou de déclaration nouvelle de l'intéressé est, en effet, indispensable pour le cas où la commission d'appel connaîtrait de l'affaire.
[7] Si la commission de discipline a décidé de proposer la radiation définitive du rôle, elle n'a pas prononcé une sanction dont il peut être fait appel mais elle a déféré directement l'intéressé devant la commission d'appel.
[8] Ce qui implique d'expédier l'appel par lettre recommandée, avec demande d'avis de réception, au plus tard deux jours avant celui de l'expiration du délai ou de la remettre au siège de l'Eglise protestante unie de France à Paris - où il en sera donné récépissé - pendant l'ouverture de ses bureaux.

Article 7 – Procédure à suivre devant la commission d'appel

Lorsque la commission d'appel est saisie d'une recommandation de la commission de discipline en vue de prononcer la radiation du rôle d'un (ou plusieurs) ministre(s), ou d'un appel suite à une décision de sanction prise par la commission de discipline (ou à sa décision de ne pas prononcer de sanction), les dispositions du présent règlement sont applicables, mutatis mutandis. Si la commission d'appel confirme la sanction proposée par la commission de discipline en matière de radiation du rôle, pour l'application des dispositions de l'article 6.2, le modérateur du synode national (à qui doivent être réexpédiées toutes les lettres, pièces ou demandes relatives à l'affaire, reçues par tout responsable de l'Eglise) communique au président de la commission des affaires générales celles d'entre elles qu'il a reçues concernant des faits nouveaux ou des demandes de déposition sur de tels faits. Le président de la commission des affaires générales, de son côté, tient informé en permanence le modérateur qui peut, à tout moment, comme il l'entend, prendre lui-même connaissance du dossier de l'affaire pour préparer sa présidence de la séance disciplinaire du synode national.

Article 8 - Modifications au présent règlement

Le présent règlement peut être modifié par décision du conseil national, après que les avis de la commission de discipline, de la commission d'appel et de la commission du règlement aient été sollicités. Le synode national en est saisi pour ratification.

Annexe 7

DISPOSITIONS RELATIVES AUX ENSEIGNANTS DE L'INSTITUT PROTESTANT DE THÉOLOGIE

(Facultés libres de théologie protestante de Montpellier et de Paris)

ET AU POURVOI DES POSTES

Texte arrêté par le Conseil national de l'Eglise protestante unie de France le 26 janvier 2013 et soumis à la ratification du Synode national réuni à Lyon du 8 au 12 mai 2013

PLAN

1. RELATIONS ENTRE L'EGLISE PROTESTANTE UNIE DE FRANCE ET L'INSTITUT PROTESTANT DE THÉOLOGIE - FACULTES LIBRES DE THEOLOGIE PROTESTANTE DE MONTPELLIER ET DE PARIS

1.1. Responsabilités du Conseil national de l'Eglise protestante unie de France

1.2. Commission académique

1.2.1 Composition

1.2.2 Compétences

2. ENSEIGNANTS

2.1. Postes et emplois des enseignants

2.1.1 Création, suppression ou transformation d'un poste

2.1.2 Cahier des charges

2.1.3 Emplois temporaires relevant du seul Conseil de l'Institut

2.2. Titres et durée des fonctions

2.2.1 Enseignants titulaires

2.2.1.1 Professeurs

2.2.1.2 Maîtres de conférences

2.2.2 Chargés d'enseignement

2.2.3 Enseignants temporaires

2.2.3.1 Professeurs invités

2.2.3.2 Professeurs associés

2.2.3.3 Chargés de cours

2.2.3.4 Vacataires

2.2.4 Eméritat

2.3. Procédure de nomination

2.3.1 Enseignants titulaires et chargés d'enseignement

2.3.1.1 Candidatures

2.3.1.1.1 Publication de la vacance

2.3.1.1.2 Dépôt des candidatures

2.3.1.2 Examen des candidatures

2.3.1.2.1 Avis des experts

2.3.1.2.2 Rapporteur

2.3.1.2.3 Commission d'instruction

2.3.1.2.4 Conseil scientifique

2.3.1.2.5 Commission académique

2.3.1.3 Nomination

2.3.1.3.1 Autorités compétentes

2.3.1.3.2 Décision du Conseil national de l'Eglise protestante unie de France

2.3.1.3.3 Fonctionnaires détachés

2.3.1.4 Evaluation périodique

2.3.1.4.1 Professeurs

2.3.1.4.2 Maitres de conférences

2.3.1.4.3 Chargés d'enseignement

2.3.1.5 Mutations

2.3.2 Enseignants temporaires

2.3.2.1 Professeurs invités

2.3.2.2 Professeurs associés

2.3.2.3 Chargés de cours

2.3.2.4 Vacataires

2.4. Congé (hors congés annuels)

2.5. Suspension d'un enseignant

2.5.1 Enseignants titulaires

2.2.2 Fonctionnaires détachés

2.6. Statut personnel – Reconnaissance ecclésiale

3. Adoption et modification des présentes dispositions

1. RELATIONS ENTRE L'EGLISE PROTESTANTE UNIE DE FRANCE ET L'INSTITUT PROTESTANT DE THÉOLOGIE

1.1. Responsabilités du Conseil national de l'Eglise protestante unie de France

Le Conseil national de l'Église protestante unie de France veille à ce que les activités de l'Institut protestant de théologie - Facultés libres de Montpellier et de Paris se développent selon les orientations prises par les synodes.

En particulier, le Conseil national nomme et peut suspendre les enseignants titulaires de l'Institut et les chargés d'enseignement, comme il est dit ci-après.

Le Conseil national de l'Eglise protestante unie de France est juge des situations particulières qui peuvent se présenter en ce qui concerne les enseignants titulaires et chargés d'enseignement de l'Institut.

1.2. Commission académique

1.2.1. Composition

Le Conseil national de l'Eglise protestante unie de France nomme la Commission académique.

La Commission académique est composée de six membres, tous membres d'une association cultuelle faisant partie de l'Eglise protestante unie de France, et qui sont, de préférence, des ministres, des personnes occupant des fonctions universitaires ou des fonctions de recherche. L'un d'entre eux au moins est membre du Conseil national. L'un d'entre eux au moins fait partie de chacune des confessions reconnues au sein de l'Eglise protestante unie de France.

Les membres de la Commission académique sont nommés pour la durée du mandat du Conseil national ; cette nomination est renouvelable. Si un membre de la Commission académique se retire de cette instance ou ne peut plus en faire partie, le Conseil national nomme un remplaçant pour la durée restante du mandat.
Après chaque renouvellement quadriennal de la Commission académique, la commission élit son président.

1.2.2 Compétences

La Commission académique :
- rapporte au moins une fois par an devant le Conseil national sur toutes questions à propos desquelles elle souhaite attirer son attention,
- traite les questions qui lui sont soumises par le Conseil national,
- peut instruire de sa propre initiative les questions concernant les orientations générales des études de théologie, et exprimer dans ce domaine tout avis aux instances concernées par la vie de l'Institut,
- exerce les fonctions que lui attribue le présent texte.

Pour ce faire, la Commission académique peut interroger les conseils, les enseignants et les étudiants et doit recevoir les informations qu'elle demande.

La Commission académique et le Conseil de l'Institut sont réunis ensemble par leurs présidents au moins une fois par an sur un ordre du jour fixé en commun comportant en particulier toute question soumise au Conseil national ou posée par lui.

2. ENSEIGNANTS

2.1. Postes et emplois d'enseignants

2.1.1. Création, suppression ou transformation d'un poste

La proposition de création, de suppression ou de transformation d'un poste permanent est arrêtée par le Conseil national de l'Église protestante unie de France après consultation ou à l'initiative de la Commission académique et du Conseil de l'Institut. Cette proposition mentionne le(s) département(s) et la(les) faculté(s) auxquels le poste est attaché. Chaque enseignant, nommé dans un poste attaché à l'une ou l'autre des deux facultés de l'Institut, a vocation à contribuer à l'enseignement dispensé dans chacune de ces facultés.

Lorsque la proposition de création ou de transformation d'un poste a été retenue, le bureau du Conseil de l'Institut charge une commission d'enseignants composée notamment des enseignants titulaires du département concerné de l'Institut d'élaborer, en concertation avec la Commission académique, un projet de cahier des charges du poste. Une fois rédigé, le cahier des charges est soumis à l'approbation du Conseil de l'Institut et transmis à la Commission académique qui se prononce sur son adoption.

La création, suppression ou transformation du poste est ensuite soumise au Synode national de l'Église protestante unie de France.

2.1.2. Cahier des charges

Lorsque la transformation d'un poste est décidée, lorsqu'un poste permanent devient vacant ou lorsque la vacance d'un poste permanent est prévue dans un délai de moins de deux ans, le bureau du Conseil de l'Institut charge une commission d'enseignants composée notamment des enseignants titulaires du/des département(s) concerné(s) de l'Institut de mettre à jour le cahier des charges, en concertation avec la Commission académique. Celle-ci sollicite l'avis du Conseil national de l'Eglise protestante unie de France sur les orientations générales du poste. Le cahier des charges du poste précise, le cas échéant, s'il est nécessaire que les candidats soient habilités à diriger des recherches. Le cahier des charges est ensuite soumis à l'agrément du Conseil de l'Institut puis à celui de la Commission académique qui l'adopte et le transmet pour information au président du Conseil national de l'Église protestante unie de France.

2.1.3. Emplois temporaires relevant du seul Conseil de l'Institut

Le Conseil de l'Institut en formation restreinte a la responsabilité de décider le recrutement de professeurs invités (sous réserve des dispositions du point 2.3.2.1.) ou associés et de chargés de cours. La charge financière qui résulte de ces décisions est supportée par l'Institut sous réserve, le cas échéant, des dispositions dérogatoires contenues dans la convention mentionnée dans le Règlement d'application article 24 D.

2.2. Titres et durée des fonctions

Les titres des enseignants sont attribués par une commission dite Commission des titres.

Cette commission est composée pour moitié d'enseignants de l'Institut protestant de théologie habilités à la direction de recherche, et pour l'autre moitié, à parts égales de membres de la Commission académique et du Conseil scientifique de l'Institut.

Cette commission se prononce sur les équivalences de titres ou de diplômes.

La durée des fonctions des enseignants titulaires et temporaires est définie ci-après sous réserve de l'application des dispositions de la Constitution de l'Eglise protestante unie de France.

2.2.1. Enseignants titulaires

Les enseignants titulaires sont nommés selon la procédure fixée au 2.3.1 ci-après.

2.2.1.1. Professeurs

Ce titre est attribué par la commission des titres à ceux qui possèdent une habilitation à diriger des recherches ou un titre étranger admis en équivalence, et qui ont enseigné trois ans au moins dans une faculté de théologie ou dans un établissement d'enseignement supérieur français ou étranger.

Les professeurs sont nommés pour une première période de six ans avant le terme de laquelle il est procédé à l'évaluation prévue au 2.3.1.4.1, ci-après.

2.2.1.2. Maîtres de conférences

Ce titre est attribué par la commission des titres :
- à ceux qui possèdent les diplômes nécessaires pour être nommés professeurs, mais qui n'ont pas encore acquis d'expérience pédagogique ;
- aux docteurs ou à ceux qui possèdent un diplôme admis en équivalence du doctorat.

La première nomination d'un maître de conférences est faite pour trois ans, comme il est dit au 2.3.1.4.2 ci-après.

S'il n'est pas déjà habilité à la direction de recherches, il est attendu d'un maître de conférences qu'il prépare une Habilitation à la direction de recherches et la soutienne dans un délai raisonnable, si possible avant l'évaluation sexennale qui suit la première évaluation triennale.

2.2.2 Chargés d'enseignement

La fonction de chargé d'enseignement est confiée à ceux qui, n'ayant pas les titres ou qualifications requis pour être professeurs ou maîtres de conférences, sont nommés par le Conseil national dans les postes permanents, provisoirement vacants ou non occupés de l'Institut. Ils possèdent un Master 2, un DEA ou un diplôme français ou étranger admis en équivalence, ou leurs travaux et expérience attestent, de l'avis des experts, la compétence pour l'enseignement et la recherche. Ils sont nommés pour un an selon la procédure fixée au 2.3.1 ci-après.

Les obligations d'un chargé d'enseignement peuvent être allégées afin de lui permettre de préparer une thèse de doctorat.

2.2.3. Enseignants temporaires

2.2.3.1. Professeurs invités

Les professeurs invités sont des enseignants titulaires d'un poste de l'enseignement supérieur à l'étranger, qui, pour une période d'au plus un an, assurent les charges d'enseignement afférentes à un poste provisoirement vacant (ou dont le titulaire a pu bénéficier des dispositions du point 2.4.) dans l'Institut.

2.2.3.2. Professeurs associés

Les professeurs associés sont des enseignants hautement qualifiés, titulaires d'un poste dans l'enseignement supérieur en France ou à l'étranger qui, sans occuper un poste dans l'Institut, participent à l'enseignement et aux activités de recherche qui y sont organisés.

2.2.3.3. Chargés de cours

Les chargés de cours assurent un enseignement complémentaire sous la responsabilité d'un enseignant titulaire.

2.2.3.4. Vacataires

Les vacataires sont appelés, par l'intermédiaire des professeurs ou maîtres de conférences, pour un concours occasionnel ; leur enseignement ne permet pas, à lui seul, la validation de crédits.

2.2.4 Eméritat

Tout professeur admis à la retraite peut demander sa nomination en qualité de professeur émérite afin de pouvoir participer à des jurys et achever la direction de thèses en cours. La Commission académique et le Conseil scientifique proposent d'un commun accord cette nomination et sa durée au Conseil de l'Institut qui prend la décision.

2.3. Procédure de nomination

2.3.1. Enseignants titulaires et chargés d'enseignement

2.3.1.1. Candidatures

2.3.1.1.1. Publication de la vacance

Dès l'adoption du cahier des charges, le bureau du Conseil de l'Institut transmet l'information à tous les enseignants puis, le cas échéant, procède, avec l'accord de la Commission académique, à la publication de la vacance du poste.

Le bureau du Conseil de l'Institut assure une publicité appropriée à chaque déclaration de vacance. Cette publication doit, notamment, préciser le profil du poste, la faculté et le département auxquels il est attaché, les titres et diplômes exigés et le délai de dépôt des candidatures.

Chaque candidat reçoit, outre ces informations, des précisions relatives aux conditions de candidature, d'engagement et de rémunération.

2.3.1.1.2. Dépôt des candidatures

Les candidatures sont recevables dans un délai arrêté par le Conseil de l'Institut et précisé lors de la publication de la vacance. Ce délai ne peut être inférieur à deux mois.

Chaque candidat fournit un dossier comprenant :
- son curriculum vitae, la liste de ses titres, travaux et services ;
- une photocopie des titres universitaires ;
- un exemplaire de cinq travaux, choisis parmi les plus représentatifs de sa recherche, incluant la thèse de doctorat et le rapport de soutenance de thèse le cas échéant (éventuellement sous forme numérique) ;
- une déclaration où il expose sa conception de l'enseignement, ses orientations, ses méthodes et où il trace les grandes lignes de sa recherche ;
- l'engagement prévu aux 3° et 4° du paragraphe 1 de l'article 22 de la Constitution de l'Église protestante unie de France.

Le bureau du Conseil de l'Institut se prononce, au vu des pièces du dossier et du cahier des charges, sur la recevabilité des candidatures.

Dans tous les cas, le dépôt d'une seule candidature suffit pour ouvrir la procédure prévue au présent règlement.

2.3.1.2. Examen des candidatures

2.3.1.2.1. Avis des experts

Le bureau du Conseil de l'IPT désigne, en concertation avec les enseignants du département concerné, trois experts choisis parmi des personnalités scientifiques reconnues, spécialistes de la discipline. Un de ces experts, sauf exception, doit être pris parmi les enseignants de la Faculté de théologie protestante de Strasbourg. Au terme de leur rapport sur les candidats, les experts proposent un ordre de classement et indiquent, le cas échéant, les candidatures qui ne leur semblent pas devoir être retenues.

Seuls ont accès au rapport des experts le rapporteur désigné par le bureau, le président de l'IPT, les doyens, le président de la Commission académique et le président du Conseil national de l'Église protestante unie de France.

2.3.1.2.2. Rapporteur

Le bureau du Conseil de l'Institut désigne, en concertation avec les enseignants du département concerné, un rapporteur choisi, sauf cas particulier, parmi les enseignants titulaires, au sein de la faculté mais hors du département concerné par la nomination. Le rapporteur participe à l'ensemble du déroulement de l'instruction.

2.3.1.2.3 Commission d'instruction

Le bureau du Conseil de l'IPT désigne une commission composée ainsi :
- le rapporteur désigné au 2.3.1.2.2. ci-dessus,
- deux enseignants de chaque faculté de l'Institut (dont si possible au moins deux du département concerné).

Cette commission, dénommée Commission d'instruction, est chargée de l'instruction des candidatures dont le bureau du Conseil a constaté qu'elles étaient recevables.

Le rapporteur présente devant cette commission un résumé des rapports des experts en préservant l'anonymat de ceux-ci. La commission convoque un par un les candidats dont la candidature a été déclarée recevable par le bureau du Conseil de l'Institut. Il peut leur être demandé par la commission un exercice universitaire (leçon, animation de séminaire, etc.). La Commission d'instruction peut décider d'examiner les dossiers de candidats qui, pour des motifs qu'elle reconnaît valables, ne se seraient pas rendus à la convocation.

En outre, les candidats sont invités à rencontrer, sauf impossibilité, les enseignants de la faculté et les étudiants élus au Conseil de la faculté à laquelle le poste est attaché. Ces derniers, comme les enseignants de la faculté concernée, ont accès aux dossiers des candidats. Lesdits enseignants transmettent leur avis à la Commission d'instruction ; lesdits étudiants recueillent et transmettent à cette commission l'avis des étudiants de ladite faculté.

Après avoir reçu tous ces éléments d'information, la Commission d'instruction classe les candidats selon un ordre préférentiel.

2.3.1.2.4 Conseil scientifique

Devant le Conseil scientifique de l'Institut siégeant en formation restreinte conformément à l'article 9 des statuts de l'IPT, le rapporteur présente une synthèse des rapports des experts et des autres avis qu'il aura éventuellement recueillis, rappelle l'avis exprimé par les étudiants et transmet les conclusions motivées de la Commission d'instruction. Le Conseil scientifique, par vote à bulletins secrets, classe les candidatures qu'il retient.

Sur avis conforme de la commission des titres visée au point 2.2, il indique le titre qu'il propose d'attribuer à chaque candidat au cas où il serait nommé.

Le président du Conseil de l'Institut transmet le résultat du vote consultatif du Conseil scientifique à la Commission académique.

Si le classement adopté est différent de celui qui a été exprimé par la Commission d'instruction, le Conseil scientifique doit expliciter les raisons de son choix auprès de la Commission académique.

2.3.1.2.5 Commission académique

La Commission académique organise une rencontre d'au moins deux de ses membres avec chacun des candidats. A cette fin, le doyen de la faculté concernée consulte le président de la Commission académique et fixe le jour où les candidats sont convoqués.

Le rapporteur présente devant la Commission académique une synthèse des avis des experts ainsi que les avis des enseignants et des étudiants, et un rapport sur le déroulement de la procédure et sur la position du Conseil scientifique.

La Commission académique élabore à son tour sa proposition, qu'elle adopte à la majorité de ses membres et à bulletins secrets. Cette proposition peut concerner un ou plusieurs des candidats classés par la Commission d'instruction et le Conseil scientifique. Elle la transmet avec un rapport motivé au Conseil national de l'Eglise protestante unie de France. Elle propose aussi, dans la mesure du possible, le nom du candidat qui pourrait remplacer le premier au cas où celui-ci retirerait sa candidature ou serait empêché de prendre son poste.

Le délai entre la date de la clôture du dépôt des candidatures et la proposition de la Commission académique ne doit pas excéder trois mois.

2.3.1.3. Nomination

2.3.1.3.1. Autorités compétentes

Les enseignants titulaires et les chargés d'enseignement sont nommés par le Conseil national de l'Église protestante unie de France.

2.3.1.3.2. Décision du Conseil national de l'Église protestante unie de France.

La Commission académique rapporte devant le Conseil national ; elle adresse au moins quinze jours au préalable un rapport écrit au président du Conseil national qui le diffuse aux membres du Conseil.

Le Conseil national se prononce sur la proposition de nomination puis, éventuellement, sur ses propositions de remplacement.

La nomination d'un enseignant peut être assortie de conditions particulières concernant notamment le lieu de résidence, la poursuite d'autres activités, la mise à jour universitaire.

En cas de désaccord entre la proposition de la Commission académique et celle du Conseil scientifique, les deux propositions sont soumises au Conseil national de l'Église protestante unie de France qui entend également le rapporteur. Le Conseil national se prononce d'abord sur la proposition de la Commission académique

Dans le cas où aucune nomination n'aurait été prononcée, la procédure de recrutement serait alors reprise, avec le même cahier des charges ou avec un cahier des charges modifié. Le bureau du Conseil de l'Institut rencontrera la Commission académique ou son président avant que ne soit rouverte la procédure de recrutement.

2.3.1.3.3 Fonctionnaires détachés

Lorsque parmi les candidats, se trouve un fonctionnaire qui, au cas où il serait nommé, ferait une demande de détachement de son administration d'origine, la procédure prévue en 2.3.1 est appliquée jusqu'au point 2.3.1.2.5 inclus.

Si, au cours de la procédure décrite en 2.3.1.3.2., le choix du Conseil national de l'Église protestante unie de France se porte sur ledit candidat, il ne prononce pas la nomination mais fait part de son choix au Conseil de l'Institut qui, en tant que Comité directeur de ladite association, demande le détachement en application de l'article 14 des statuts de l'Institut.

Il ne peut y avoir qu'un seul fonctionnaire détaché à la fois au sein du corps enseignant de l'Institut.

2.3.1.4. Evaluation périodique

L'exercice de la fonction d'enseignant titulaire fait l'objet d'une évaluation périodique, de caractère universitaire et ecclésial. La Commission académique a la charge d'instruire les évaluations périodiques, selon la procédure suivante :
1. Prendre contact avec l'enseignant concerné et lui demander un rapport écrit sur ses activités d'enseignement, de recherche et sa participation aux tâches communes de l'IPT.
2. Assister à un ou plusieurs cours, selon le programme ou la période de l'année.
3. S'entretenir avec l'enseignant concerné.
4. S'entretenir avec les étudiants membres soit du Conseil de l'IPT, soit de celui de la faculté. Ceci nécessite que, dès le début de la procédure, ces étudiants soient prévenus, par le doyen de la faculté ou le président de l'IPT.
5. S'entretenir avec le doyen de la faculté et le président de l'IPT.
6. Reprendre les stades 3, 4 ou 5 si cela paraît nécessaire.
7. Rédiger un rapport d'évaluation soumis au vote de la Commission académique.

Les contacts voulus seront pris suffisamment à l'avance pour que la Commission académique puisse rendre compte au Conseil national de janvier.

La Commission académique rend compte au Conseil national de l'Église protestante unie de France. La décision de confirmation dans la fonction est prise par ledit Conseil national de l'Église protestante unie de France.

La décision prise par le Conseil national de l'Église protestante unie de France lors d'une évaluation peut être assortie de recommandations, voire de conditions particulières concernant notamment le lieu de résidence, la poursuite d'autres activités, la mise à jour universitaire. La confirmation dans la fonction peut être décidée pour une durée limitée. Dans le cas où le Conseil national estime que le maintien dans le poste n'est pas souhaitable, la date de cessation de fonction est fixée à l'expiration de la période sexennale ou triennale en cours.

2.3.1.4.1. Professeurs

L'évaluation périodique intervient tous les six ans.

2.3.1.4.2. Maîtres de conférences

La première nomination d'un maître de conférences est faite pour trois ans.

Avant le terme de ces trois ans, après avis du Conseil scientifique et de la Commission académique, le Conseil national de l'Église protestante unie de France doit, soit le confirmer dans sa fonction, soit mettre fin à son enseignement. Sauf précision contraire, cette confirmation marquera le point de départ d'une période de six ans avant le terme de laquelle aura lieu l'évaluation suivante.

La nomination d'un maître de conférences comme professeur ne modifie pas l'échéance des évaluations.

2.3.1.4.3 Chargés d'enseignement

La fonction de chargé d'enseignement peut être renouvelée une fois, à titre exceptionnel, par décision du Conseil national, sur proposition du Conseil scientifique, après évaluation par la Commission académique selon la procédure commune. La durée de ce renouvellement est fixée par le Conseil national.

2.3.1.5. Mutations

Un enseignant titulaire peut demander sa mutation au sein de l'Institut sur un poste qui vient à être vacant. Cette demande doit être adressée à la Commission académique dans les quinze jours qui suivent la transmission de l'information aux enseignants indiquée au 2.3.1.1.1.

Après avis favorable du Conseil scientifique en formation restreinte, et du collège enseignant de la faculté concernée, la Commission académique apprécie s'il y a lieu de transmettre la demande de mutation au Conseil national de l'Eglise protestante unie de France qui prend la décision.

Si la mutation ne recueille pas l'avis favorable du Conseil scientifique ou du collège enseignant de la faculté concernée, ou si elle n'est pas décidée par le Conseil national de l'Eglise protestante unie de France, la procédure est reprise par la publication de la vacance, comme il est dit au point 2.3.1.1.1.

2.3.2. Enseignants temporaires

2.3.2.1 Professeurs invités

Les professeurs invités sont nommés pour un an par le Conseil de l'Institut en formation restreinte sur proposition du département concerné, après avis favorable du Conseil scientifique en formation restreinte et de la Commission académique.

Un professeur invité ne peut être renouvelé dans ses fonctions (pour une nouvelle période d'au plus un an) qu'après avis favorable du président du Conseil national de l'Eglise protestante unie de France.

2.3.2.2. Professeurs associés

Les professeurs associés sont nommés par le Conseil de l'Institut en formation restreinte, sur proposition du département concerné, après avis favorable du Conseil scientifique en formation restreinte et de la Commission académique. Cette nomination est faite pour une période de trois ans, renouvelable sur proposition du département, après avis favorable de la Commission académique.

2.3.2.3. Chargés de cours

Les chargés de cours sont des enseignants désignés pour un an par le Conseil de l'Institut en formation restreinte sur proposition du conseil de faculté concerné. La Commission académique est tenue informée.

2.3.2.4. Vacataires

Les vacataires sont nommés par le conseil de faculté concerné.

2.4. Congé (hors congés annuels)

Un enseignant titulaire peut, selon les règles propres à l'Église protestante unie de France (article 26 § 2 de la Constitution) demander à bénéficier d'un congé. Celui-ci est accordé par le Conseil national de l'Eglise protestante unie de France, sur avis du Conseil de l'Institut et de la Commission académique.

2.5. Suspension d'un enseignant

2.5.1 Enseignant titulaire

L'article 21 §12 de la Constitution de l'Eglise protestante unie de France s'applique.

2.5.2. Fonctionnaires détachés

Le Conseil de l'Institut protestant de théologie en formation restreinte, à la demande motivée du Conseil scientifique de l'Institut, de la Commission académique, du Conseil national de l'Eglise protestante unie de France ou de son secrétaire général, peut prononcer à la majorité absolue de ses membres, une mesure de suspension à l'égard d'un fonctionnaire détaché, avec maintien du traitement. Une telle mesure n'a aucun caractère disciplinaire, mais elle n'empêche pas, par la suite, l'ouverture d'une action disciplinaire pour le même fait.

2.6. Statut personnel – Reconnaissance ecclésiale

Le statut des enseignants titulaires et leur reconnaissance ecclésiale sont définis par la Constitution de l'Eglise protestante unie de France

3. ADOPTION ET MODIFICATION DES PRÉSENTES DISPOSITIONS

Les présentes « Dispositions relatives aux enseignants de l'Institut protestant de théologie (Facultés libres de théologie protestante de Montpellier et Paris) et au pourvoi des postes », sont établies, adoptées et modifiées selon la procédure indiquée par la Constitution de l'Eglise protestante unie de France.

Annexe 8

Rapport du service de la formation permanente des pasteurs pour le Synode National de l'Eglise protestante unie de France 2013

A - Le service de formation de la CPLR

Le travail du service de la formation permanente est porté et réalisé par la commission de formation, l'équipe des animateurs de stage et le ministre permanent. Le service incarne dans sa manière de travailler la collaboration et la communion souhaitée par les Eglises luthériennes et réformées.

Equipe des animateurs de stage
Pasteurs EPUdF : Ottilie Bonnema, Hans Lung et Bernard Millet
Pasteurs UEPAL : Alexandra Breukink, Richard Fischer, Richard Grell, Daniel Grundler, Christian Kempf, Claire Lise Oltz-Meyer, Elisabeth Westphal-Muths Pasteur EPUB : Jean Paul Lecomte

Commission de formation

- David Arnera
- Christian Baccuet (représentant formation initiale ERF)
- Bertrand de Cazenove (Secrétaire général ERF)
- Bernard Dugas (président)
- Inge Ganzevoort
- Richard Grell (représentant formation initiale UEPAL)
- Christian Kempf (représentant équipe animateurs de stage)
- Pierre Maurer (secrétaire général UEPAL)
- Esther Wieland-Maret (coordinatrice de la formation permanente)

B - Partenariats-collaborations

Eglise Protestante Unie de Belgique (EPUB)

L'Eglise protestante unie de Belgique envoie ses pasteurs à nos stages de formation. Un pasteur de l'EPUB est membre de l'équipe des animateurs de stage.

Office Protestant de Formation des Eglises suisses francophones (OPF)

L'Office protestant de la formation des ministres suisses est un partenaire très ancien. Les ministres des Eglises de la CPLR et les ministres des Eglises suisses peuvent bénéficier de l'offre de formation de l'organisme partenaire. Nous proposons également des stages en collaboration. Cette collaboration est passée d'un rythme biannuel à un rythme annuel et à partir de 2012 avec une proposition de 2 stages par an.

Service Protestant de Mission-DEFAP

La CPLR collabore régulièrement avec le DEFAP pour des sessions de formations communes entre pasteurs des différents pays du Sud et les pasteurs de la CPLR (échange pasteurs Nord-Sud, Sénégal, Cameroun,...). Un prochain stage est prévu en 2014 au Maroc (voir proposition stages 2014).

Eglise protestante de Rhénanie (EKiR)

Ce partenariat qui existe depuis l'année 2000 pour la formation permanente des pasteurs continue avec une proposition de stage Franco-allemand ouvert aux pasteurs de la Cepple (Conférence des Eglises protestantes des pays latins d'Europe) en 2013 (voir ci-dessous) et un stage franco-allemand en 2014 (voir proposition stages 2014). En plus de ces formations communes des pasteurs français germanophones ont la possibilité de participer aux stages du programme annuel de formation de l'EKIR et des pasteurs allemands francophones peuvent se joindre aux stages organisés par la CPLR.

Stage CPLR-EKIR - Cepple auquel l'EKiR nous invite et que nous avons élaboré ensemble (stage hors programme des stages CPLR 2013)

Rencontre de formation permanente pour des pasteurs de différents pays d'Europe
Collaboration CPLR- EKiR (Eglise protestante en Rhénanie) avec invitation aux pasteurs des Eglises de la CEPPLE (Conférence des Eglises protestantes des pays latins en Europe)
Langues : *français et allemand, avec traduction simultanée*
Lieu : *67000 Strasbourg – Centre Saint Thomas - France*
Dates : *du 8 au 14 octobre 2013*

Héritiers de la Réforme
Défis pour les pasteurs des Eglises en Europe aujourd'hui

Au cours de cette semaine de formation et de rencontre entre des pasteurs des Eglises de la CPLR, de l'EKiR et de la CEPPLE, nous voulons mettre au centre de nos échanges la question suivante :
Quels défis se présentent à nos Eglises et à nous pasteurs, selon nos contextes politiques et sociétaux différents.
Les participants sont invités à présenter leurs Eglises aux collègues des autres Eglises en y incluant des questions liées à la pratique pastorale :

- Quelle forme de travail de jeunesse dans nos paroisses ?
- Quelle place pour la Bible, pas seulement au cours du culte dominical ?
- Quelle place pour la prière ?
- Quelles sortes de catéchèse ? (la question de la transmission et de la formation)
- Quelles formes de spiritualités communautaire et personnelle rencontrons-nous dans nos ministères?
- Quel travail œcuménique ?
- Quelle place avons-nous et quel rôle jouons-nous en tant qu'Eglise (Eglise locale) dans la société ?

C - Les formations organisés par le service de formation

1. Les stages de formation CPLR 2013 - état des inscriptions

Stage	EPUdF	UEPAL	AUTRES	TOTAL
Le pasteur et la communauté	**11**	**6**		**17**
Dieu ou l'embarras de la théologie	**9**	**10**	**2**	**21**
L'acte pastoral en question	**2**	**2**	**1**	**annulé**
Le Temps en marche	**7**	**6**	**3**	**16** / complet
Quand les silences du texte se mettent à parler- Bibliologue / (1EPUdF 1 UEPAL attente)	**8**	**3**	**2**	**13** (plus 2 sur liste d'attente)/plus 4 OPF Total 17/ **complet**
Voyage théologique sur les traces de Dietrich Bonhoeffer (1EPUdF attente)	**17**	**11**	**3**	**31** / plus 4 OPF Total 35/ **complet**
Total	**52**	**36**	**10**	**98**

1. Observation des « tendances » des inscriptions aux stages CPLR

En 2013 le nombre de participants « extérieurs » inscrits à nos formations remonte un peu et l'origine varie également : Aumônerie à l'Armée 2 ; EPUB 5, EKiR 1 plus un collègue rwandais via EKiR, OPF 1 - Total 10.

Le nombre de pasteurs CPLR remonte de manière significative cette année grâce à une très forte mobilisation de l'UEPAL et un maintien avec légère hausse des inscriptions EPUdF. Il faut noter également que nous avons reçu les inscriptions très tôt pour cette année. En septembre - octobre 2012 90 % des demandes d'inscription étaient arrivées (d'autres années plutôt en décembre-janvier).

2. <u>Historique des inscriptions aux stages organisés par la CPLR</u>
(Hors formation « présidents-inspecteurs » et formations « autres »)

	EPUdF		**UEPAL**		**Total CPLR**	extérieurs	**TOTAL**
2013	52		36		88	10	98
2012	50		16		64	7 (4 EPUB)	72
2011	44		14		58	8 (4EPUB)	66
2010	38		20		58	13	71
2009	64		24		88	11	99
2008	43	2	18	4	64	14	81
2007	42	5	19	8	74	20	94
2006	39	3	21	4	67	14	81
2005	33	4	10	4	51	37 pas de formation OPF	88
2004	21	4	8	5	38	24 peu de formation OPF	62
2003	24	0	11	1	36	13	49
2002	31	3	10	1	45	17	62
2001	30	0	12	3	45	11	56

3. <u>Formation Présidents-Inspecteurs- Secrétaires Généraux- Présidents CDM</u>

Année	**thème**	**inscrits**
2013	« Fenêtres ouvertes sur l'Espérance »	20
2012	L'accompagnement des pasteurs : pratiques, histoire et spiritualité	20
2011	L'Autorité en question	18
2010	Les ministères : les questions de vocation et de déontologie.	22
2009	Les pratiques pastorales de guérison et de délivrance- Quelles questions posent ces pratiques à nos Eglises de la Réforme ?	17
2008	Vivre la communion ecclésiale -Avancées et défis	18
2007	Le discernement	19
2006	Le Conflit : expérience humaine et spirituelle	23
2005	La gestion des conflits au sein de l'Eglise-Que la paix soit avec vous	20
2004	Rôle et fonction de l'inspecteur-président-Quelle méthodologie pour créer une stratégie d'Eglise ?	19
2002	Reconnaissance et Estime de Soi	19

D - Projets de stages de formation pour 2014
Sous réserve de modifications

<u>Stage CPLR 1</u>
Du 6 au 13 février 2014 à Marseille

Le pasteur et la communauté

Stage spécifique pour pasteurs après 5 ans de ministère

Le pasteur est un théologien pour une communauté. Mais qu'en est-il dans « ma » réalité ? Où en suis-je de mon existence théologique ? Quelle dimension donner à la « communauté », paroissiale ou autre ? Quel lien établir avec les ministères locaux ? Une semaine de travail et de détente pour faire ensemble le point sur nos pratiques pastorales, après les premières années de ministère.
Ce stage rassemble tous les pasteurs de l'UEPAL, EELF, ERF, EPUB qui terminent leur 3ème année d'exercice après leur CAFP ou leur inscription au rôle.

Stage CPLR 2 / stage en collaboration avec le DEFAP

Du 9/10 au 19/20 Mai 2014 au Maroc

Communautés chrétiennes en pays musulman
La mission comme expérience de dépouillement

L'Eglise évangélique du Maroc a vécu une grande mutation en vingt années.
Issue de l'époque coloniale, elle s'est transformée en une église multiculturelle, accueillant de nombreux étudiants et immigrés venant de différents pays d'Afrique.
Pendant 10 jours nous voulons aller à la rencontre de cette église (et de ses pasteurs) et à travers elle, découvrir une situation œcuménique singulière et un dialogue inter-religieux étonnant.
Notre réflexion portera aussi sur une conception de la mission comme expérience de dépouillement et reconnaissance du besoin que nous avons de l'autre.
Lieu : Maroc : Rabat et autres villes

Stage CPLR 3

Du 15 au 22 mai 2014

Le pasteur dans le chaudron diaconal

Les pasteurs sont souvent désignés pour participer au CA d'une œuvre d'origine (soit comme membres de droit, soit pour marquer leur lien avec l'église locale...).
Ils ne savent pas toujours quel rôle doit être le leur. Et pourtant ils sont régulièrement sollicités comme référence morale dans le management, les débats, voire les conflits.
Par ailleurs le secteur sanitaire, social et médicosocial connaît des bouleversements importants. Derrière ceux-ci se cachent des enjeux de société et des questions sur le témoignage que le protestantisme peut apporter au travers de ses œuvres.

Stage CPLR 4/ stage franco-suisse

Du 10 au 17 juin 2014 à Strasbourg

Rencontre avec Jacques ELLUL, 1912 – 1994
« L'homme qui avait (presque) tout prévu » (Jean-Luc Porquet)*

Pourquoi s'intéresser à Jacques Ellul (juriste, sociologue et théologien) et ses écrits, vingt ans après sa mort ? Depuis un certain temps il y a un intérêt croissant pour la pensée de Jacques Ellul dans des mouvements d'horizons très divers et bien des mouvements d'opinion se réfèrent à lui. Dans les Eglises protestantes francophones les idées de ce protestant engagé n'ont pas toujours eu cet écho.
L'étonnante actualité des analyses sociologiques de J. Ellul nous invite à le redécouvrir et à nous laisser inspirer pour des paroles et des gestes pour aujourd'hui.

Stage CPLR 5 Stage franco-allemand/ avec EKiR et Conférence des Eglises riveraines du Rhin

Du 20 au 27 mars 2014

Sortir des tranchées !
L'épineuse question des identités en Europe

Lors de la première guerre mondiale, le conflit se fige dans les tranchées, chaque partie campée sur une position bien arrêtée. La problématique de l'identité, inhérente à ce conflit, a traversé la construction européenne tout au long du 20ème siècle.
Et aujourd'hui, où en sommes-nous cent ans plus tard ? Nous vivons en paix. Quelle est la solidité de cette paix face aux blessures qui restent dans la mémoire collective et face aux différentes crises que traversent les pays de l'Europe ? La question des identités se pose chaque jour de manière diverse / les identités nationales sont diluées par la mondialisation, l'immigration, la construction de l'Europe (et la régionalisation). L'identité chrétienne est interrogée par la sécularisation et par un contact quotidien avec d'autres religions. La définition de l'identité de l'homme et de la femme est interrogée par la transformation du modèle familial et social.
Dans ce stage nous voulons regarder l'aspect historique à travers l'étude de prédications de l'époque de la première guerre. Quelles images étaient véhiculées de nos chaires ? Quel rôle joue le langage par rapport au vivre ensemble ?
Les commémorations prévues en 2014 rappellent aux Eglises l'importance de sortir des tranchées identitaires et de reprendre la question de l'identité en vue d'un vivre ensemble apaisé. Nous voulons travailler à cela pendant ce stage, découvrir des lieux de réconciliation et partager un vécu spirituel.

Stage CPLR 6 / stage franco-suisse

Du 6 au 13 octobre 2014 à Bosé en Italie

Une lecture priante de la Bible
Découverte de la Lectio Divina au Monastère de Bose en Italie

Bose est une communauté monastique œcuménique et mixte (hommes et femmes), haut-lieu de la Lectio Divina. Nous y allons à la découverte d'une lecture biblique priante avec ses temps de silence et ses partages. Les frères et sœurs seront les intervenants de cette session. Nous partagerons avec eux les repas et les offices. Nous découvrirons comment se vit au monastère l'articulation entre lectio divina et travail. Un temps de retraite pour mieux se ressourcer.

E - Et pour conclure...

…je vous laisse avec une phrase d'une collègue à la fin d'une semaine de stage :

« Pendant cette semaine j'ai vraiment réalisé ce que c'est qu'un corps pastoral des Eglises qui sont en communion les unes avec les autres. »

Cette collègue a exprimé ce que beaucoup de collègues peuvent ressentir à la fin d'une semaine de ressourcement et de travail entre pasteurs de différentes régions de France et de différents pays d'Europe ou d'ailleurs.

Pour le service de la formation permanente de la CPLR
Esther Wieland-Maret

Annexe 9

A propos
de la fin de la vie humaine

Préambule

1. L'Eglise protestante unie de France est plurielle. En matière d'éthique, les approches sont diverses. Il n'y a pas une seule éthique protestante.

2. Nous nous efforçons d'articuler des questions contemporaines à propos de la fin de la vie humaine[1], avec les données des Ecritures bibliques[2] et avec les convictions théologiques fondamentales sur lesquelles reposent les orientations éthiques du protestantisme luthéro-réformé[3]. Cela vaut en particulier pour ce qui concerne le sens de la vie : pour nous, la vie est donnée par Dieu, mais elle n'est pas sacralisée et elle prend sa pleine signification selon le cadre relationnel dans lequel elle s'inscrit.

3. Les réflexions qui suivent font appel à la responsabilité personnelle, dans une perspective de culture du débat. Les repères et les ressources qu'une personne peut trouver dans la foi concernent potentiellement tous les humains, mais ceux-ci sont libres de ne pas y adhérer. La réponse d'un sujet en face de son Dieu ne peut pas servir de référence pour la multitude qui ne partage pas cette foi.

4. Ce débat ne doit jamais se réduire à l'échange d'arguments, ni même à une conversation entre des conceptions philosophiques ou religieuses. Il s'agit ici d'êtres humains en fin de vie, de leur famille, de leur entourage, de personnes exerçant une responsabilité médicale et paramédicale, et de la possibilité pour chacun de rester « vivant jusqu'à la mort »[4]. Ces questions universelles ne sont jamais détachées de situations singulières, de choix individuels et de l'impact collectif de ces choix sur les plans social, économique, moral, juridique, etc.

Une dignité comprise de manière diverse

5. Le terme dignité apparaît d'une façon centrale dans les débats d'actualité concernant la fin de la vie humaine. Insister sur une vie digne et sur une fin de vie dans la dignité peut ainsi prendre différents sens.

6. Tout d'abord la dignité de l'homme peut être considérée subjectivement comme liée à la liberté de l'être humain devant Dieu et à son autonomie. Cette compréhension insiste sur le respect des choix de vie du sujet, y compris celui de décider, éventuellement, de sa mort. C'est le regard que le sujet porte sur lui-même qui compte et non celui que pourraient porter les autres sur lui.

7. Mais cette dignité comporte aussi une dimension d'extériorité, reçue et accueillie comme la vie. La dignité de tout être humain demeure indépendamment de son regard et de celui que les autres portent sur lui. Il s'agit alors, pour le croyant, de la possibilité de s'abandonner de manière consciente et

1 « Je proposerai que toute personne majeure en phase avancée ou terminale d'une maladie incurable, provoquant une souffrance physique ou psychique insupportable, et qui ne peut être apaisée, puisse demander, dans des conditions précises et strictes, à bénéficier d'une assistance médicalisée pour terminer sa vie dans la dignité. » Proposition n° 21 de François HOLLANDE, Mes 60 engagements pour la France, élection présidentielle 22 avril 2012.
« Chaque jour voit croître dans notre société une revendication très largement majoritaire (entre 80 et 90% selon les sondages d'opinion) de personnes répondant positivement à une demande de légalisation de l'euthanasie. Il ne s'agit pas de revendications simplistes ou naïves de personnes qui n'auraient pas compris la question. Il s'agit d'une demande profonde des personnes interrogées, de ne pas être soumises dans cette période d'extrême vulnérabilité de la fin de vie à une médecine sans âme. » Penser solidairement la fin de vie. Rapport au Président de la République (dit Rapport Sicard), Paris, La documentation française, 2013, p.14.
2 Nous pouvons nous référer à l'Ecriture et à Celui qui en est le centre, et nous interroger sur la place que nous accordons à l'interprétation de la mort et de l'agonie d'un homme (Jésus-Christ) qui assume, en relation avec « son Dieu », une mort considérée comme indigne et qui vit l'expérience du sentiment d'abandon.
3 L'amour inconditionnel de Dieu pour chaque homme ; la justification par la foi seule et non par nos mérites ; la distinction entre l'homme et Dieu, sans déni de la finitude.
4 En écho au titre de l'ouvrage posthume de Paul RICOEUR, Vivant jusqu'à la mort, Paris, Editions du Seuil, 2007.

voulue à l'amour de Dieu. Dans cette perspective, l'humanité et la dignité d'une personne ne dépendent que de l'accueil divin, donc de la grâce de Dieu[5].

8. Enfin, la dignité peut se concevoir sans référence aucune à une transcendance, mais au contraire être considérée comme inhérente à la personne, qui peut lui donner sa propre définition.

Pour une médecine qui accompagne

9. La proposition qu'une « personne majeure en phase avancée ou terminale d'une maladie incurable » puisse demander à « bénéficier d'une assistance médicalisée pour terminer sa vie dans la dignité », envisage de répondre aux situations exceptionnelles de souffrance inapaisable, ne relevant d'aucune législation, mais aboutissant aujourd'hui encore à des pratiques létales dans la clandestinité et la solitude. Cette proposition a pour objectif de donner un nouveau droit aux citoyens, pour exercer leurs choix concernant les conditions de leur fin de vie. Il s'agit concrètement de la possibilité d'envisager dans ces cas très particuliers une aide active pour accélérer le processus de la fin de la vie[6].

10. Mais cela signifie parallèlement que la médecine doit être vigilante à ne pas réduire sa mission à celle de la guérison ou de la performance, mais muer vers une médecine qui accompagne, qui écoute, qui prodigue des soins de confort pour privilégier avant tout la qualité de la vie particulièrement à la fin de celle-ci quitte à en abréger la durée.

Les options légales, leurs limites, leurs questions

11. Mais que peut-on proposer pour ne pas simplement « laisser vivre », ni « laisser mourir », une personne en fin de vie demandant expressément une aide susceptible d'accélérer sa mort ? Trois réponses semblent ouvertes, la première rencontrant un assentiment général, les deux suivantes étant, en revanche, exclusives l'une de l'autre :

12. a) Mettre réellement en pratique les lois insuffisamment appliquées, en particulier l'interdiction de l'obstination déraisonnable (acharnement thérapeutique)[7]. Développer l'accès aux soins palliatifs, qui restent à privilégier bien en amont des situations de fin de vie, toujours infiniment différentes et complexes. Donner une place fondamentale à la pratique de la sollicitude, de l'écoute, de l'accompagnement, ainsi qu'à la formation, en particulier des médecins et soignants.

Pourquoi ces lois restent-elles si méconnues ? Plus généralement, un texte légal a-t-il vocation à offrir les réponses suffisantes face aux situations singulières et particulières qui toujours demeureront ?

13. b) Rejeter le principe d'une nouvelle loi pour des raisons éthiques,
considérant le geste d'accélérer la survenue de la mort comme la transgression d'un interdit, et invoquant un appel à la vie et à la solidarité. En effet, la personne humaine ne vit et ne s'invente que reliée à autrui et dépendante de lui.

---

5 « La souffrance et même la mort sont vécues comme la possibilité de s'abandonner, de façon consciente et voulue, aux mains de Dieu. Sous cet angle − et sans vouloir plaider pour un dolorisme qui fait l'éloge de la souffrance – la perte de l'autonomie en fin de vie pourrait être vécue comme un dernier acte d'autonomie, comme une liberté coram Deo. Cela correspondrait au message central des protestants, celui de la justification par la grâce et sans les œuvres : ce qui compte en fin de vie, ce n'est pas une auto-détermination jusqu'au dernier souffle, mais plutôt le savoir que l'humanité et la dignité d'une personne ne dépendent que de l'accueil divin et donc : de la grâce. » Karsten LEHMKUEHLER, Vivre sa mort, Actes du colloque de la Fédération Protestante de France, 18 octobre 2012, p. 18.

6 Trois possibilités concrètes sont aujourd'hui au cœur de la réflexion pour répondre à un sujet qui demande une assistance médicalisée pour terminer sa vie :
- le suicide assisté, c'est-à-dire la mise à disposition d'un malade conscient et autonome d'un médicament qu'il pourrait prendre lui-même lorsqu'il le déciderait et qui provoquerait sa mort ;
- l'euthanasie, c'est-à-dire l'injection par un tiers d'un produit létal, dans l'intention de provoquer la mort ;
- la sédation terminale, qui correspondrait à l'administration d'un médicament destiné à diminuer la vigilance, jusqu'à la perte totale de la conscience, en assumant que ce traitement puisse avoir pour effet secondaire d'abréger la vie.

7 La loi dite Léonetti : directives anticipées, interdiction d'obstination déraisonnable, droit de refuser tout traitement, droit d'utiliser des médicaments à « double effet », supprimant la douleur intolérable au risque d'abréger la fin de vie, autorisation de recours à la sédation pour soulager la souffrance insupportable par la perte de conscience, transitoire ou prolongée. Loi du 22 avril 2005 relative aux droits des malades et à la fin de vie, Loi n° 2005-370, *JORF*, n° 93, 23 avril 2005, p. 7095.

Mais cette réponse n'est-elle pas idéaliste, voire imaginaire ? Devant les situations de détresse, peut-on se limiter à des positions de principe ? Refuser toute disposition légale qui permettrait d'entendre et de répondre à la demande d'assistance médicale pour terminer sa vie, ne serait-ce pas se détourner de notre prochain le plus démuni ?

14. c) Adhérer au principe d'une nouvelle loi qui autorise d'accélérer la survenue de la mort pour répondre à une situation exceptionnelle, concernant un adulte responsable, libre, conscient, atteint d'une maladie incurable en phase très évoluée voire terminale, qui en ferait la demande[8]. Elle appellerait une réflexion approfondie sur ses conditions de réalisation (recueil du consentement ou expression de la volonté du patient, discussion collégiale, mode opérationnel précis). Elle assumerait l'exigence de répondre à la demande d'assistance du « plus petit de nos frères » soumis à l'épreuve d'une souffrance qui ne peut être apaisée par les soins palliatifs[9].

Cependant une nouvelle loi dans le domaine de la fin de vie serait-elle mieux appliquée que les précédentes ? Une loi qui dépénaliserait l'euthanasie ou le suicide assisté dans des situations précises, ne serait-elle pas susceptible de provoquer de nouvelles demandes d'extension des situations initialement prévues ?

Le risque de la liberté

15. La loi est faite pour protéger les plus faibles. Elle doit offrir un espace pour que puisse s'exprimer la liberté de conscience du sujet, assumant son choix singulier, en lien avec ses proches et la société. Il s'agit aussi d'accepter que tous ne partagent pas un même point de vue, et puissent accéder à une fin de vie qu'ils considèrent comme « digne ».

16. La question qui demeure est donc celle d'une législation qui ne devrait pas être trop précise, mais suffisamment contraignante pour éviter les dérives, afin de permettre à chacun d'exercer sa responsabilité en conscience. « Nous ne pouvons agir de manière responsable et historique que dans l'ignorance dernière de notre bien et de notre mal, à savoir dans la dépendance de la grâce »[10]. En effet, abréger son existence relève de la grâce et non de la loi. L'action responsable constitue un risque libre, n'est justifiée par aucune loi, renonce à toute autojustification valable et à une connaissance ultime du bien et du mal.

La responsabilité des Eglises

17. La responsabilité des Eglises sera, dans tous les cas, d'engager une pratique d'accompagnement pour chaque être humain, quels que soient son choix et sa décision. Leur rôle sera de développer la solidarité et l'accompagnement des personnes en fin de vie, de promouvoir un environnement de confiance entre soigné et soignants, sans se limiter à une déclaration d'intention mais par un engagement pratique d'une part des institutions, en particulier dans la formation, et d'autre part des communautés locales directement concernées par ces situations de détresse humaine qui concernent la personne et ses proches.

8 Malgré ses racines grecques rassurantes (« bonne mort »), et malgré son utilisation légitime par les législations de la Belgique et des Pays-Bas, le terme euthanasie entraîne avec lui, pour beaucoup d'entre nous, la mémoire de l'abominable élimination des "vies sans valeur" (malades mentaux et handicapés) pratiquée de façon massive par le régime nazi en dehors de tout consentement des sujets ou de leurs proches. C'est pourquoi une loi n'est envisageable qu'à la stricte condition de limiter "l'assistance médicale à terminer sa vie dans la dignité", quelle que soit la forme de cette assistance (sédation terminale, injection létale, suicide assisté), aux seuls cas de demande explicite, autonome et répétée durant un délai raisonnable devant divers témoins du sujet lui-même (à l'exclusion des proches), à condition qu'il soit en pleine possession de ses facultés mentales, demande qui peut aussi avoir été exprimée sous la forme de directives anticipées.

9 Remarquant qu'il n'y a aucune condamnation du suicide dans la Bible, Dietrich BONHOEFFER assurait : « Lorsqu'un malade incurable constate que son état et les soins qu'il requiert entraînent la ruine matérielle et psychique de sa famille et qu'il délivre celle-ci par sa libre décision, on ne pourra le condamner » (Ethique, Genève, Labor et Fidès, « Le champ éthique », 1997, p. 137). Karl BARTH ajoutait : « La vie n'est pas le souverain bien (…) Ne convient-il pas d'envisager que se tuer n'est pas forcément un crime, mais qu'il s'agit d'une action qui peut être accomplie dans la foi et dans la paix avec Dieu ? » (Dogmatique, n° 16, Troisième volume, tome quatrième, Genève, Labor et Fidès, 1965, p. 95).

10 Dietrich BONHOEFFER, Ethique, Genève, Labor et Fidès, « Le champ éthique », 1997, p 191.

LISTE DES ASSOCIATIONS CULTUELLES (AC) MEMBRES DE L'UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS CULTUELLES DE L'EGLISE PROTESTANTE UNIE DE FRANCE (EPU) – Communion luthérienne et réformée

Région Centre-Alpes-Rhône

Ancienne dénomination	Nouvelle dénomination
	Association cultuelle à vocation régionale CAR
Consistoire de Bourgogne	
AC de l'ER évangélique de Chalon-sur-Saône	AC de l'EPU de Chalon-sur-Saône, Tournus et environs
AC de l'ER de Sorney-Branges	AC de l'EPU de Sornay et Environs
AC de l'ER de Villefranche-sur-Saône	AC de l'ER de Villefranche-sur-Saône membre de l'EPU
AC protestante de Mâcon	AC de l'ER de Mâcon – membre de l'EPU
AC de l'ER de Bresse-Bugey et Dombes	AC de l'EPU en Bresse-Bugey-Dombes
AC de l'ER de Dijon Beaune Côte d'Or	AC de l'EPU de Dijon, Beaune et Côte d'Or
AC de l'ER évangélique du Creusot et Disséminés	AC de l'EPU du Creusot et Disséminés
Consistoire Auvergne-Bourdonnais-Nivernais	
	AC de l'EPU de Moulins
AC de l'ER évangélique de Moulins	AC de l'ER de Thiers Les Sarraix, membre de l'EPU
AC de l'ER de Thiers	AC de l'EPU de Montluçon
AC de l'ER évangélique de Montluçon	AC de l'EPU de Vichy
AC de l'ER évangélique de Vichy	AC de l'ER de Clermont-Auvergne, membre de l'EPU
AC de l'ER évangélique de Clermont-Ferrand	AC de l'EPU de Nevers
AC de l'ER de Nevers	

Consistoire Loire	
AC de l'ER de Firminy	AC de l'EPU de Firminy Forez
AC de l'ER de Saint-Chamond, Vallée du Gier, La Talaudière	AC de l'EPU de St-Chamond-Vallée du Gier – St Jean Bonnefonds-Sorbiers-La Talaudière
AC de l'ER de Saint-Etienne-Forez	AC l'EPU de Firminy Forez St-Etienne
AC de l'ER de Roanne	AC de l'EPU de Roanne
Consistoire du Lyonnais	
AC de l'ER de Lyon	AC de l'EPU de Lyon
AC de l'ER de Lyon Terreaux	AC de l'ER de Lyon Terreaux, membre de l'EPU
Consistoire de Léman Savoie	
AC de l'ER d'Annecy	AC de l'EPU d'Annecy
AC de l'ER du Pays de Gex	AC de l'EPU du Pays de Gex
AC de l'ER de Savoie	AC de l'EPU de Savoie
AC presbytérale de Thonon	AC de l'ER du Chablais, membre de l'EPU
AC de l'ER Arve Mont Blanc	AC de l'ER Arve Mont blanc, membre de l'EPU
AC de l'ER Genevois et Giffre	AC de l'ER du Genevois et Giffre, membre de l'EPU
AC de l'ER de Bellegarde	AC de l'EPU de Valserine Haut-Bugey
Consistoire du Dauphiné	
AC de l'ER de Grenoble	AC de l'EPU de Grenoble
AC de l'ER de Trièves-Matheysine	AC de l'EPU de Trièves-Matheysine
AC de l'ER de Bourgoin Jallieu et du Nord Isère	AC de l'EPU du Nord Isère
AC de l'ER de Voiron, Pont de Beauvoisin, St-Marcellin	AC de l'EPU de Voiron

Consistoire de la Montagne	
AC de l'ER de Tence	AC de l'EPU de Tence
AC de l'ER du Mazet Saint-Voy	AC de l'EPU du Mazet Saint-Voy
AC de l'ER de Devesset	AC de l'EPU de Devesset
AC de l'ER Le Puy, Yssingeaux et disséminés	AC de l'EPU de Le Puy, Yssingeaux et disséminés
AC de l'ER évangélique de Saint-Agrève	AC de l'EPU du secteur de Saint-Agrève
AC de l'ER évangélique du Chambon sur Lignon	AC de l'EPU du Chambon sur Lignon
Consistoire du Valentinois	
AC de l'ER d'Annonay	AC de l'EPU d'Annonay
AC de l'ER de Beaumont Etoile	AC de l'EPU de Beaumont Etoile
AC de l'ER de Chabeuil-Châteaudouble	AC de l'EPU de Chabeuil-Châteaudouble
AC de l'ER de Saint-Péray	AC de l'EPU de Saint-Péray
AC de l'ER de Romans	AC de l'EPU de Romans
AC de l'ER de Vienne-Roussillon-St-Vallier	AC de l'EPU de Vienne-Roussillon-St Vallier
AC de l'ER de Bourg-lès-Valence	AC de l'ER de Bourg-lès-Valence, membre de l'EPU
AC de l'ER de Valence	AC de l'EPU de Valence
AC de l'ER évangélique de Tournon	AC de l'EPU de Tournon-Tain
AC de l'ER de Portes Lès Valence	AC de l'ER de Portes les Valence, membre de l'EPU
AC de l'ER de Montmeyran-La Baume Cornillane	AC de l'EPU de Montmeyran-La Baume Cornillane
Consistoire de l'Eyrieux-Doux	
AC de l'ER du Plateau d'Alboussière	AC de l'EPU du Plateau d'Alboussière
AC de l'ER de Desaignes La Batie d'Andaure	AC de l'EPU de la Vallée du Doux
AC de l'ER de Chalencon	AC de l'EPU de Chalencon
AC de l'ER de Vernoux en Vivarais	AC de l'EPU de Vernoux-Chalencon
C de l'ER de la Pervenche	AC de l'EPU de La Pervenche
AC de l'ER évangélique de Saint-Laurent du Pape	AC de l'ER évangélique de St-Laurent du Pape, membre de l'EPU
AC de l'ER de St-Sauveur de Montagut	AC de l'ER de St-Sauveur de Montagut, membre de l'EPU
AC de l'ER du Serre de la Palle	AC de l'EPU du Serre de la Palle
AC de l'ER du Cheylard-Le Talaron	AC de l'EPU du Cheylard-Le Talaron

AC de l'ER du Moyen Eyrieux	AC de l'EPU du Moyen Eyrieux
AC de l'ER du Bas-Eyrieux	AC de l'EPU du Bas-Eyrieux
Consistoire Portes du Midi	
AC de l'ER d'Aubenas-Vals	AC de l'EPU d'Aubenas-Vals
AC de l'ER de l'Est-Crestois	AC de l'EPU de l'Est Crestois
AC de l'ER de Die	AC de l'EPU de Die
AC de l'ER du Bas-Diois	AC de l'EPU du Bas-Diois
AC de l'ER de Le Pouzin Vallée de l'Ouvèze	AC de l'EPU de Ouvèze-Payre
AC de Puy St-Martin	AC de l'EPU de Puy St-Martin La Valdaine
AC de l'ER de Loriol	AC de l'EPU de Loriol-Cliousclat-Saulce
AC de l'ER de Montélimar-Le Teil	AC de l'EPU de Montélimar Le Teil
AC de l'ER du Pont d'Arc	AC de l'EPU du Pont d'Arc
AC de l'ER du Haut Diois Valdrôme	AC de l'ER de Valdrôme, membre de l'EPU
AC de l'ER du Haut Diois Luc en Diois	AC de l'ER de Luc-en-Diois, membre de l'EPU
AC de l'ER du Haut Diois Lesches Beaurières	AC de l'ER de Lesches, membre de l'EPU
AC de l'ER du Haut Diois Châtillon	AC de l'ER du Haut Diois, membre de l'EPU
AC de l'ER de Dieulefit	AC de l'ER du Pays de Dieulefit, membre de l'EPU
AC de l'ER de Taulignan, Valréas, St-Paul trois Châteaux, Pierrelatte,	AC de l'EPU de l'Enclave et du Tricastin
AC des Baronnies	AC de l'EPU des Baronnies
AC de l'ER de Crest	AC de l'EPU de Crest
AC de l'ER de Privas-Flaviac	AC de l'EPU de Privas-Flaviac
AC de l'ER de Livron sur Rhône	AC de l'EPU de Livron sur Rhône
AC de l'ER évangélique de Bourdeaux	AC de l'EPU du Pays de Bourdeaux

Région Cévennes-Languedoc-Roussillon

Précédente dénomination	Nouvelle dénomination
AC régionale de l'ER en CLR – ACRERF-CLR	AC à vocation régionale de l'Eglise protestante unie de France en CLR ACREPU-CLR
Consistoire de Piémont des Cévennes	
AC de l'Eglise réformée de Durfort	AC de l'EPU de Durfort
AC de l'ER du Coutach	AC de l'EPU du Coutach
AC de l'ER de Lezan-Canaules	AC de l'EPU de Lezan-Canaules
AC de l'ER de Monoblet	AC de l'EPU de Monoblet
AC de l'ER de Lédignan-Ribaute-les-Tavernes	AC de l'EPU de Lédignan-Ribaute-les-Tavernes
AC de l'ER de Saint-Hyppolyte-du-Fort	AC de l'EPU du Haut Vidourle
AC de l'ER de la Vallée de l'Ourne	AC de l'EPU de la Vallée de l'Ourne
AC de l'ER évangélique de Les Mages	AC de l'EPU du Cèze-Auzonnet Les Mages
AC de l'ER évangélique de Saint-Ambroix	AC de l'EPU du Cèze Auzonnet de Saint-Ambroix
AC de l'ER évangélique de Bessèges	AC de l'EPU du Cèze-Auzonnet de Bessèges
AC de l'ER de Cros	AC de l'EPU de Cros-Bourras
AC de l'ER d'Alès-Bassin Alésien Sud	AC de l'EPU du Bassin Alésien – Communion luthérienne et réformée
Consistoire de Vaunage Vistrenque	
AC de l'ER d'Aubais	AC de l'EPU d'Aubais
AC de l'ER d'Aujargues	AC de l'EPU d'Aujargues-Junas-Souvignargues
AC de l'ER de Saint-Laurent d'Aigouze-Aigues Mortes – Le Grau du Roi – La Grande Motte	AC de l'EPU de Saint-Laurent d'Aigouze-Aigues Mortes – Le Grau du Roi – La Grande Motte
AC de l'ER évangélique de Codognan	AC de l'EPU de Codognan-Mus
AC de l'ER évangélique de Mus	AC de l'EPU de Mus-Codognan
AC de l'ER d'Aigues Vives	AC de l'EPU d'Aigues Vives
AC de l'ER évangélique de Lunel	AC de l'EPU du Lunellois
AC de l'ER de Combas	ACER de Combas -membre de l'EPU
AC de l'ER de Cannes	ACER de Cannes – membre de l'EPU
AC de l'ER de Garrigue-Vistrenque	AC de l'EPU de Garrigue-Vistrenque

AC de l'ER de Saint-Gilles	AC de l'EPU de Saint-Gilles
AC de l'ER évangélique de Beauvoisin	ACER de Beauvoisin – membre de l'EPU
AC de l'ER d'Aimargues	AC de l'EPU d'Aimargues
AC protestante de Sommières et environs	AC de l'EPU de Sommières et villages
AC de l'ER de Vergèze	AC de l'EPU de Vergèze
AC de l'ER évangélique de Calvisson Nages et Solorgues et Boissières	ACER évangélique de Calvisson Nages et Solorgues et Boissières – membre de l'EPU
AC de l'ER de Vauvert	AC de l'EPU de Vauvert
AC de l'ER évangélique de Congénies	AC de l'EPU de Congénies
AC de l'ER évangélique Le Cailar	AC de l'EPU de Le Cailar
AC de l'ER de Nages et Solorgues	AC de l'EPU de Nages et Solorgues
AC de l'ER de Marsillargues	AC de l'EPU de Marsillargues
AC de l'ER de Générac-Aubord	AC de l'EPU de Générac-Aubord
AC de de l'ER évangélique de Clarensac Saint-Côme	AC de l'EPU de Clarensac Saint-Côme
AC de l'ERE de Caveirac-Langlade	AC de l'EPU de Caveirac-Langlade Saint-Dionisy
AC de l'ER de Gallargues Le Montueux	AC de l'EPU de Gallargues Le Montueux
Consistoire Gardon-Rhône	
AC de l'ER de Bagnols sur Cèze-Pont St-Esprit – Bourg St Andéol	AC de l'EPU de Bagnols-Pont Bourg
AC de l'ER de Brignon	AC de l'EPU de Gardonnenque
Ass. Paroissiale de l'ER de Saint-Maurice de Cazevieille	AC de l'EPU de Gardonnenque Brignon Saint-Maurice
AC de l'ER de Saint-Geniès Gajan	AC de l'EPU de Saint-Geniès Gajan
AC de l'ER de Beaucaire Tarascon	AC de l'EPU de Beaucaire Tarascon
AC de l'Eglise chrétienne réformée de Saint-Chaptes	AC de l'EPU de Saint-Chaptes
AC de l'ER de l'Uzège	AC de l'EPU de l'Uzège
Consistoire de l'Hérault	
AC de l'ER de Béziers	AC de l'EPU de Béziers
AC de l'ER libérale de Bédarieux	AC de l'EPU du Secteur Nord-Hérault
AC de l'ER de Faugères	AC de l'EPU de Faugères
AC de l'ER de Montpellier	AC de l'EPU de Montpellier et Agglomération
AC de l'ER de Pignan-Cournonterral	AC de l'EPU de Pignon-Cournonterral
AC de l'ER de Sète	AC de l'EPU de Sète et Bassin de Thau
AC de l'ER de Montagnac	

	AC de l'EPU de Montagnac-Saint-Pargoire
Consistoire de l'Aude et Pyrénées orientales	
AC de l'ER de Carcassonne	
AC de l'ERF de Narbonne	AC de l'EPU de Carcassonne
AC de l'ER de Collioure	AC de l'EPU de Narbonne
AC de l'ER de Perpignan et des Pyrénées orientales	AC de ER de Collioure, membre de l'EPU
	AC de l'ER de Perpignan et des Pyrénées orientales, membre de l'EPU
Consistoire de Nîmes	
AC de l'ER de Nîmes	
	AC de l'EPU de Nîmes
Consistoire Montagne des Cévennes	
AC de l'ER de Saint-André de Lancize	
AC de l'ER de la Vallée française	AC de l'EPU de Saint-André de Lancize
AC de l'ER de Mende	AC de l'EPU des Hautes Vallées cévenoles
AC de l'ER de Saint-André de Valborgne	ACER de Mende – membre de l'EPU
AC de l'ER du Collet de Dèze	AC de l'EPU de St-André de Valborgne, Le Pompidou, Bassurels
AC de l'ER du Mont Lozère Est	AC de l'EPU du Collet de Dèze
AC de l'ER paroisse de Genolhac	AC de l'EPU de Vialas
AC de l'ER de Saint-Privat de Vallongue	AC de l'EPU de Génolhac
AC de l'ER de Saint-Germain de Calberte	AC de l'EPU de Saint-Privat de Vallongue
AC de l'ER de Pont de Montvert	AC de l'EPU de St-Germain de Calberte
AC de l'ER Val de Salendrinque	AC de l'EPU de Pont de Montvert
AC de l'ER de Vébron-Rousses	AC de l'EPU du Val de Salendrinque
AC de l'ER de Florac	AC de l'EPU de Vébron-Rousses
AC de l'Eglise évangélique réformée de Saint-Jean-du-Gard-Peyrolles	AC de l'EPU de Florac
AC de l'ER de Mialet-Corbes	AC de l'ER de Saint-jean du Gard – Peyrolles, membre de l'EPU
	AC de l'ER de Mialet-Corbes membre de l'EPU
Consistoire Causse-Aigoual	
AC de l'ER d'Aumessas	
AC des Eglises réformées évangéliques de Bréau	AC de l'EPU d'Aumessas-Saint-Jean-du-Bruel

AC de l'ER de Millau AC de l'ER du Pays Saint Affricain AC de l'ER de Meyrueis AC de l'ER du Viganais AC de l'ER de Valleraugue-Ardailles-Taleyrac	AC de l'EPU de Aulas-Arphy-Bréau AC de l'EPU de Millau AC de l'EPU du Pays Saint-Affricain AC de l'EPU de Meyrueis AC de l'EPU du Viganais AC de l'EPU de Valleraugue-Ardaillès-Taleyrac

Région Est

Ancienne dénomination	Nouvelle dénomination
Consistoire Champagne-Ardennes-Meuse	
AC de l'ER de Bar le Duc et Saint-Dizier	AC de l'Eglise protestante unie de Bar le Duc et Saint-Dizier
AC de l'ER d'Epernay-Reims	AC de l'Eglise protestante unie de Reims-Epernay
AC de l'ER de Troyes et Aube	AC de l'Eglise protestante unie de Troyes et Aube
AC de l'ER de Châlons-en-Champagne	AC de l'Eglise protestante unie de Châlons-en-Champagne
AC de l'ER de Charleville-Mézières-Sedan	AC de l'Eglise protestante unie de Charleville-Mézières
AC de l'ER de Sedan	AC de l'Eglise protestante unie de Sedan
AC de l'ER de Verdun	AC de l'Eglise protestante unie de Verdun
AC de l'ER de Chaumont Sud Haute-Marne	AC de l'Eglise protestante unie de Chaumont/Sud Haute Marne
Consistoire de Lorraine-Vosges	AC de l'Eglise protestante unie de Nancy et environs
	AC de l'Eglise protestante unie de Lunéville-Dombasle et environs
AC de l'ER de Nancy et environs	AC de l'Eglise protestante unie d'Epinal
AC de l'ER de Lunéville Dombasle et Environs	AC de l'Eglise protestante unie de Saint-Dié
AC de l'ER d'Epinal	AC de l'Eglise protestante unie de Raon l'Etape-Senones-Baccarat
AC de l'ER de Saint-Dié des Vosges	AC de l'Eglise protestante unie de Remiremont
AC de l'ER de Raon l'Etape Senones	AC de l'Eglise protestante unie de Thaon-les-Vosges
AC de l'ER de Remiremont	

AC de l'ER de Thaon les Vosges ***Consistoire de Franche-Comté*** AC de l'ER de Besançon et Environs AC de l'ER de Pontarlier AC de l'ER de Morteau Villers le Lac AC de l'ER de Jura-Sud (Lons-le-Saunier) AC de l'ER de Dole	 AC de l'Eglise protestante unie de Besançon et Environs AC de l'Eglise protestante unie de Pontarlier AC de l'Eglise protestante unie de Morteau AC de l'Eglise protestante unie de Jura Sud, Lons-le-Saunier AC de l'Eglise protestante unie de Dole

Région Nord-Normandie

Ancienne dénomination	Nouvelle dénomination
Ass cultuelle régionale immobilière de l'ER en NN « Société chrétienne Nord Normandie » ***Consistoire de Hainaut-Picardie*** AC de l'ER évangélique de Cambrai AC de l'ER évangélique de Caudry AC de l'ER de la Somme AC de l'ER de Saint-Quentin AC de l'ER des Disséminés de l'Aisne AC de l'ER de Lecelles et St-Amand les Eaux AC de l'ER de Maubeuge et Avesnois AC de l'ER de Landouzy-la Ville-Hirson AC de l'ER de Parfondeval AC de l'ER de Valenciennes AC de l'ER évangélique de Walincourt	Association cultuelle à vocation régionale de l'Eglise protestante unie en Nord-Normandie (ACREPU-NN) AC de l'EPU de Cambrai AC de l'EPU de l'Est Cambraisis AC de l'EPU de la Somme AC de l'EPU de Saint-Quentin AC de l'EPU des Disséminés de l'Aisne AC de l'EPU de Lecelles, Saint Amand les Eaux AC de l'EPU de Maubeuge et Avenois AC de l'EPU de Landouzy-la-Ville-Hirson AC de l'Eglise protestante unie de Parfondeval AC de l'EPU de Valenciennes AC de l'EPU de Walincourt

Consistoire de Flandres-Artois-Littoral	
ERF – ass. paroissiale de l'Eglise de Boulogne-sur-Mer	AC de l'EPU de Boulogne-sur-Mer/Berck/Desvres
AC de l'ER de Calais	AC de l'EPU de Calais – St-Omer
AC de l'ER de Dunkerque	AC de l'EPU de Dunkerque
Eglise évangélique de Fives « Foyer du peuple »	AC de l'EPU de Fives-Lille, « Foyer du peuple »
AC de l'ER de Lille	AC de l'EPU de Lille
AC de l'ER de Roubaix Tourcoing	AC de l'EPU de Roubaix-Tourcoing
AC de l'ER de l'Artois	AC de l'EPU de l'Artois
AC de l'ER du Douaisis	AC de l'EPU du Douaisis
AC de l'ER de Liévin-Hénin-Beaumont-Lens	AC de l'EPU du Bassin Minier
Consistoire de Haute Normandie	
AC de l'ER Bolbec-Fécamp-Goderville-St-Romain de Colbosc	AC de l'EPU de Côte d'Albâtre/Caux
Ass. Paroissiale de l'ER de Dieppe	AC de l'EPU de Dieppe
AC de l'ER d'Elbeuf	AC de l'EPU d'Elbeuf
AC de l'ER d'Evreux	AC de l'EPU d'Evreux
AC de l'ER de Lillebonne	AC de l'EPU de Lillebonne
AC de l'ER de Luneray	AC de l'EPU de Luneray
AC de l'ER de Rouen	AC de l'EPU de Rouen
AC de l'ER du Havre	AC de l'EPU du Havre, Etretat, Montivilliers
Consistoire de Basse-Normandie	
	AC de l'EPU – paroisse réformée d'Alençon
AC de l'ER d'Alençon	AC de l'EPU du Bocage normand
AC de l'ER du Bocage normand	AC de l'EPU de Courseulles – Côte de Nacre
AC de l'ER de Courseulles Côte de Nacre	AC de l'EPU de Bayeux
AC de l'ER de Bayeux	AC de l'EPU de Cherbourg Nord-Cotentin
AC de l'ER de Cherbourg Nord Cotentin	AC de l'EPU de St-Lô – Manche sud
AC de l'ERF de St-Lô-Manche sud	AC de l'EPU du Pays d'Auge
AC du Pays d'Auge	AC de l'EPU de Caen
AC de l'ER de Caen	

Région Ouest

Ancienne dénomination	Nouvelle dénomination
Société d'évangélisation de l'Ouest	AC à vocation régionale de l'ACREPU-Ouest
Consistoire de Bretagne	
AC de l'ER de Brest et du Nord Finistère	AC de l'EPU de Brest et du Nord Finistère
AC de l'ER de la Côte d'Emeraude (ERCE)	AC de l'EPU de la Côte d'Emeraude
AC de l'ER du Grand Ouest- Morbihan	AC de l'EPU de Lorient Grand Ouest Morbihan
AC de l'ER de Vannes et Morbihan Est	AC de l'EPU de Vannes Morbihan Est
AC de l'ER de Sud-Finistère (Quimper)	AC de l'Eglise protestante unie du Finistère Sud
AC de l'ER évangélique de Rennes	AC de l'EPU de Rennes
AC de l'ER de Saint-Brieuc Côtes d'Armor	AC de l'EPU des Côtes d'Armor
Consistoire Centre Loire	
AC de l'ER de Blois et de Loir et Cher	AC de l'ER de Loir et Cher – membre de l'EPU
AC de l'ER de Bourges-Vierzon	AC de l'ER de Bourges-Vierzon, membre de l'EPU
AC de l'ER de Châteauroux	AC de l'EPU d'Indre et Creuse
AC de l'ER de Cosnes Sancerre Bords de Loire	AC de l'EPU de Cosnes Sancerre Bords de Loire
AC de l'ER d'Orléans	AC de l'ER d'Orléans, membre de l'EPU
AC de l'ER de Tours et de Touraine	AC de l'Eglise protestante réformée de Touraine
Consistoire Loire-Océan	
AC de l'ER d'Angers-Cholet	AC de l'EPU d'Angers-Cholet
AC de l'ER de Laval	AC de l'EPU de la Mayenne
AC de l'ER du Mans et de la Sarthe	AC de l'EPU du Mans et dans la Sarthe
AC de l'ER de Nantes	AC de l'EPU de Loire-Atlantique
AC de l'ER de Saumur	AC de l'Eglise protestante réformée de Saumur

Consistoire de Charente-Limousin	
AC de l'ER de Barbezieux	AC de l'EPU de Barbezieux
AC de l'ER de Châteauneuf-sur-Charente	AC de l'ER de Châteauneuf-sur-Charente, membre de l'EPU
AC de l'ER de Villefavard	AC de l'EPU de Villefavard
AC de l'ER Charente nord et Angoumois (ERCA)	AC de l'EPU Angoumois Nord Charente
AC de l'ER de Cognac	AC de l'ER de Cognac – membre de l'EPU
AC de l'ER de Jarnac	AC de l'ER de Jarnac – membre de l'EPU
AC de l'ER de Limoges	AC de l'ER de Limoges – membre de l'EPU
AC de l'ER de Segonzac	AC de l'Eglise protestante unie de Segonsac
AC de l'ER de Thiat	AC de l'EPU de Thiat
Consistoire de Charente Maritime	
AC de l'ER de l'île de Ré	AC de l'Eglise protestante de l'île de Ré
AC de l'ER des Iles de Saintonge	AC de l'Eglise protestante unie des Iles de Saintonge
AC de l'ER de Saintonge Océan	AC de l'ER de Saintonge-Océan, membre de l'EPU
AC de l'ER de La Rochelle	AC de l'EPU de La Rochelle – confession réformée
AC de l'ER de Rochefort-sur-Mer	AC de l'Eglise réformée de Rochefort-sur-Mer
AC de l'ER de Royan Saint-Georges de Didonne	AC de l'Eglise protestante unie de France « AC de Royan »
AC de l'ER de Saintes- Sud Saintonge	AC de l'Eglise protestante unie de Saintes Sud-Saintonge
AC de l'ER de Saint-Jean d'Angély	AC de l'EPU de Saint-Jean d'Angély
Consistoire du Poitou	
AC de l'ER du canton de Lusignan	AC de l'ER du Canton de Lusignan
AC de l'ER de Celles-sur-Belle	AC de l'EPU de Celles-sur-Belle
AC de l'ER de Châtellerault	AC de l'EPU de Châtellerault
AC de l'ER du Canton de La Mothe Saint-Héray	AC de l'Eglise protestante unie de la Mothe Saint-Héray
AC de l'ER évangélique de Lezay	AC de l'EPU de Lezay
AC de l'ER de Melle	AC de l'EPU de Melles-Celles
AC de l'ER de Niort	AC de l'EPU du Pays Niortais
AC de l'ER de Poitiers	AC de l'ER de Poitiers, membre de l'EPU
AC de l'ER de Saint-Maixent l'Ecole - Souvigné	AC de l'Eglise protestante unie de Saint-Maixent l'Ecole-Souvigné

Consistoire de Vendée	
AC de l'ER du Bocage vendéen	AC de l'EPU du Bocage vendéen
AC de l'ER de Fontenay le Comte et du Sud Vendée	AC de l'EPU de Fontenay-le-Comte et Sud Vendée
AC de l'ER de Moncoutant	AC de l'EPU de Moncoutant
AC de l'ER de la Vendée Ouest	AC de l'Eglise protestante unie de la Vendée Ouest
AC de l'ERE de Mouillerons en Pareds	AC de l'EPU de Mouilleron-en-Pareds

Région parisienne

Ancienne dénomination	Nouvelle dénomination
AC immobilière de la région parisienne ERF (ACIRP-ERP)	AC régionale de l'EPU en région parisienne ACREPUF-RP
Consistoire Nord-Est	
AC de l'ER d'Aulnay-Drancy	AC de l'EPU d'Asnières Bois-Colombes (ACEPUABC)
AC de l'ER évangélique de Paris-Béthanie	AC de l'EPU de Paris-Batignolles
AC de l'ER de Paris-Belleville	AC de l'EPU de Beauvais
AC de l'ER de Champigny-sur-Marne	
AC de l'ER évangélique de Charenton Parc Saint-Maur	AC de l'EPU de Cergy-Pontoise et environs (EPUCP)
AC de l'ER de la Bastille-Le Foyer de l'Ame	
AC de l'ER de Château Thierry Monneaux	AC de l'EPU de Compiègne et ses environs
AC de l'ER évangélique de Quincy-Lagny	AC de l'EPU de Creil
AC de l'ER de Milton-Nord	AC de l'EPU d'Enghien-les-Bains
AC de l'ER du Marais	AC de l'EPU de l'Etoile
AC de l'ER de Nanteuil lès Meaux	AC de l'EPU d'Ermont-Taverny
AC Association presbytérale de l'ER de l'Oratoire du Louvre (APEROL)	AC de l'EPU de Houilles, Sartrouville, Maisons-Laffitte
	AC de l'EPU de Levallois-Clichy
AC de l'ER de Pantin	AC de l'EPU de la Boucle au Vésinet
AC de l'ER du Raincy et des environs	AC de l'ER de Mantes-Les-Mureaux – membre de l'EPU
AC de l'ER de Saint-Maur-des-Fossés	AC de l'EPU de Marly le Roi et environs

AC de l'ER de Vincennes-Montreuil	AC de l'ER de Neuilly-sur-Seine – membre de l'EPU
	AC de l'EPU de Poissy et environs
Consistoire Nord-Ouest	AC de l'EPU de Rueil et Nanterre
	AC de l'EPU de Saint-Esprit
AC de l'ER d'Asnières Bois-Colombes	AC de l'EPU de Saint-Germain-en-Laye
AC de l'ER de Paris-Batignolles	AC de l'EPU de Sarcelles
AC de l'ER de Beauvais	
Ass. Pour l'animation du centre protestant de rencontre de Cergy – ERF (APAC)	
	AC de l'EPU, paroisse luthéro-réformée d'Auxerre
AC de l'ER de Compiègne et environs	AC de l'EPU du Kremlin-Bicêtre et des communes environnantes
AC de l'ER de Creil	AC de l'EPU de Boissy-Saint-Léger
AC de l'ER d'Enghien-les-Bains	AC de l'EPU de Choisy-le-Roi
AC de l'ER de l'Etoile	AC de l'EPU de Corbeil-Evry
AC de l'ER de Taverny-Ermont	AC de l'EPU de Fontainebleau Nemours Montereau
AC de l'ER de Houilles, Sartrouville, Maisons Laffitte	AC de l'EPU de Melun et environs
AC de l'ER de Levallois-Clichy	AC de l'EPU de Montargis
AC de l'ER de la Boucle au Vésinet	AC de l'EPU de Montrouge
AC de l'ER de Mantes-Les-Mureaux	AC de l'EPU de Pentemont-Luxembourg
AC de l'ER de Marly le Roi et environs	AC de l'EPU de Montparnasse Plaisance
AC de l'ER de Neuilly-sur-Seine	AC de l'EPU de Port-Royal quartier latin
AC de l'ER évangélique de Poissy et environs	AC de l'EPU de Robinson
AC de l'ER de Rueil et Nanterre	AC de l'EPU de Sens et environs
AC de l'ER du Saint-Esprit	AC de l'EPU de Villeneuve-Saint-Georges
AC de l'ER de Saint-Germain-en-Laye	AC de l'EPU de la Vallée de Chevreuse/Communauté réformée
AC de l'ER de Sarcelles	AC de l'EPU de la Vallée de l'Orge
Consistoire Sud-Est	
	AC de l'EPU de l'Annonciation
AC de l'ER d'Auxerre	AC de l'EPU d'Auteuil OU AC de l'ER d'Auteuil
AC de l'ER de la banlieue Sud-Est de Paris	AC de l'EPU de Boulogne-Billancourt
AC de l'ER de Boissy-Saint-Léger	AC de l'EPU de Chartres, Beauce et Perche
AC de l'ER de Choisy-le-Roi	AC de l'EPU de Clamart, Issy-les-Moulineaux, Meudon la Forêt
AC de l'ER de Corbeil-Evry	AC de l'EPU de Dreux-Marsauceux
AC de l'ER de Fontainebleau, Nemours, Montereau	AC de l'EPU de Jouy-en-Josas, Viroflay, Chaville

AC de l'ER de Melun	AC de l'EPU de Melun et environs
AC de l'ER de Montargis	AC de l'EPU de Montargis
AC de l'ER de Montrouge	AC de l'EPU de Montrouge
AC de l'ER de Pentemont-Luxembourg	AC de l'EPU de Pentemont-Luxembourg
AC de l'ER de Paris Plaisance	AC de l'EPU de Montparnasse Plaisance
AC de l'ER de Port Royal quartier latin	AC de l'EPU de Port-Royal quartier latin
AC de l'ER de Robinson	AC de l'EPU de Robinson
AC de l'ER de Sens et environs	AC de l'EPU de Sens et environs
AC de l'ER de Villeneuve-Saint-Georges	AC de l'EPU de Villeneuve-Saint-Georges
AC de l'ER de la Vallée de Chevreuse	AC de l'EPU de la Vallée de Chevreuse/Communauté réformée
AC de l'ER de la Vallée de l'Orge	AC de l'EPU de la Vallée de l'Orge
Consistoire Sud-Ouest	
AC de l'ER de l'Annonciation	AC de l'EPU de l'Annonciation
AC de l'ER d'Auteuil	AC de l'EPU d'Auteuil OU AC de l'ER d'Auteuil
AC de l'ER de Boulogne-Billancourt	AC de l'EPU de Boulogne-Billancourt
AC de l'ER de Chartres, Beauce et Perche	AC de l'EPU de Chartres, Beauce et Perche
AC de l'ER de Clamart, Issy-les-Moulineaux, Meudon la Forêt	AC de l'EPU de Clamart, Issy-les-Moulineaux, Meudon la Forêt
AC de l'ER de Dreux-Marsauceux	AC de l'EPU de Dreux-Marsauceux
AC de l'ER de Jouy-en-Josas, Viroflay, Vélizy, Chaville	AC de l'EPU de Jouy-en-Josas, Viroflay, Chaville
AC de l'ER de Bellevue-Meudon-Sèvres-Ville d'Avray	AC de l'EPU de Meudon-Sèvres-Ville d'Avray
AC de l'ER de Rambouillet-Chevreuse-Monfort l'Amaury	AC de l'EPU de Rambouillet-Chevreuse-Monfort l'Amaury
AC de l'ER de Saint-Cloud et La Celle Saint-Cloud	AC de l'EPU de Saint-Cloud et La Celle Saint-Cloud
AC de l'ER de Saint-Quentin-en-Yvelines	AC de l'EPU de Saint-Quentin-en-Yvelines
AC de l'ER de Versailles	AC de l'EPU de Versailles

Région Provence Alpes Corse Côte d'Azur

Ancienne dénomination	Nouvelle dénomination
Consistoire de Rhône-Provence	ACREPU-PACCA
AC de l'ER d'Avignon	AC de l'Eglise protestante unie d'Avignon
AC de l'ER de Cavaillon, Mérindol et disséminés du Lubéron	AC de l'Eglise protestante unie de Cavaillon-Lubéron
AC de l'ER de Martigues	AC de l'Eglise protestante unie de Martigues
AC de l'ER d'Orange-Carpentras	AC de l'Eglise protestante unie d'Orange-Carpentras
AC de l'ER d'Arles-sur-Rhône	AC de l'Eglise protestante unie du Pays d'Arles
AC de l'ER de Salon de Provence	AC de l'Eglise protestante unie de Salon de Provence
Consistoire des Alpes-Pays d'Aix	
AC de l'ER d'Aix-en Provence	AC de l'Eglise protestante unie du Pays d'Aix en Provence
AC de l'ER évangélique de Fressinières-Briançon-Queyras	AC de l'Eglise protestante unie de Freissinières-Briançon-Queyras
AC de l'ER du Gapençais	AC de l'Eglise protestante unie des Alpes du Sud
AC de l'Eglise réformée de haute-Provence (Manosque)	AC de l'Eglise protestante unie de Haute-Provence
AC de l'ER de Lourmarin Pays d'Aigues Val de Durance	AC de l'EPU de Lourmarin-Pays d'Aigues-Val de Durance
Consistoire de l'Arc phocéen	
AC de l'ER de La Ciotat Cassis Ceyreste	AC de l'Eglise protestante unie de La Ciotat Cassis Ceyreste
AC de l'ER de Marseille-Grignan Centre Sud	AC de l'Eglise protestante unie de Marseille Grignan
AC de l'ER de Marseille Sud Est	AC de l'Eglise protestante unie de Marseille Sud-Est Pays d'Aubagne
AC de l'ER de Vitrolles Marseille Nord	AC de l'Eglise protestante unie de Vitrolles Marseille-Nord
AC de l'ER de Marseille Provence	AC de l'Eglise protestante unie de Marseille Provence
Consistoire de la Côte varoise	
AC de l'ER d'Hyères	AC de l'Eglise protestante unie d'Hyères
AC de l'ER de Sanary-la Seyne	AC de l'Eglise protestante unie de Sanary-la-Seyne
AC de l'ER de Toulon	AC de l'Eglise protestante luthéro-réformée de Toulon

Consistoire de la Côte d'Azur et Corse	
AC de l'ER d'Antibes-Cagnes	AC de l'Eglise protestante unie de Antibes Cagnes
AC Eglise réformée (Cannes)	AC de l'Eglise protestante unie de Cannes
AC de l'ER de Corse	AC de l'Eglise protestante unie de Corse
AC de l'ER de l'Est Varois (Saint-Raphaël)	AC de l'Eglise protestante unie de l'Est Var
AC de l'ER de Grasse	AC de l'Eglise protestante unie de Grasse
Ass. paroissiale de l'ER de Menton	AC de l'Eglise protestante unie de Menton
AC de l'ER de Nice	AC de l'Eglise protestante unie de Nice Saint-Esprit
AC de l'ER de Vence	AC de l'Eglise protestante unie de Vence

Région Sud-Ouest

Ancienne dénomination	Nouvelle dénomination
	ACREPU Sud-Ouest
Consistoire de l'Agenais	
AC de l'ER d'Agen	AC de l'EPU d'Agen ACEPUA
AC de l'ER de Marmande	AC de l'EPU de Marmande
AC de l'Eglise réformée de Tonneins	AC de l'EPU de Tonneins
AC de l'ER de Nérac-Condom-Eauze Albret-Armagnac	AC de l'EPU d'Albret-Armagnac
AC de l'ER de la Vallée du Lot	AC de l'EPU de la Vallée du Lot
Consistoire de l'Ariège et Sud-Gascogne	
AC de l'ER de Foix-Pamiers	AC de l'EPU de Foix-Pamiers
AC de l'ER du Carla-Bayle	AC de l'EPU de Carla-Bayle
AC de l'ER de la Vallée de l'Arize (Les Bordes sur Arize)	AC de l'EPU du Val d'Arize
AC de l'ER évangélique de Saverdun	AC de l'ER de Saverdun, membre de l'EPU
AC de l'ER de Mazères	AC de l'ER de Mazères – membre de l'EPU

AC de l'ER de Calmont	AC de l'EPU de Calmont
AC de l'ER du Comminges	AC de l'ER des protestants unis du Comminges
AC de l'ER du Gers	AC de l'ER du Gers, membre de l'EPU
Consistoire du Béarn	
AC de l'ER de Bayonne	AC de l'EPU de Bayonne
AC de l'ER de Biarritz	AC de l'EPU de Biarritz
Ass. Paroissiale de l'ER de Mont de Marsan	AC de l'EPU des Landes
AC de l'ER d'Ose en Aspe-Oloron Sainte-Marie	AC de l'EPU d'Osse-Oloron
AC de l'ER de Pau	AC de l'ER de Pau – membre de l'EPU
AC de l'ER des hautes Pyrénées	AC de l'EPU en Hautes-Pyrénées
AC de l'ER d'Orthez	AC de l'EPU d'Orthez
AC de l'ER de Salies de Béarn	AC de l'EPU de Salies de Béarn
AC de l'ER de Sauveterre de Béarn	AC de l'EPU de Sauveterre de Béarn
AC de l'ERE de Bellocq	AC de l'EPU de Bellocq
Consistoire de la Dordogne	
AC de l'ER du Bergeracois	AC de l'EPU du Bergeracois
AC de l'ER de Libourne/Castillon/Flaujagues	AC de l'EPU de Libourne/Castillon/Flaujagues
St-Antoine de Breuilhy (moyenne Dordogne)	
AC de l'ER du Pays Foyen (Sainte-Foy la Grande)	AC de l'EPU du Pays Foyen
AC de l'ER de Périgueux	AC de l'EPU de Périgueux
AC de l'ER de Moyenne Dordogne	AC de l'EPU de Moyenne Dordogne
Consistoire de Guyenne	
AC de l'ER d'Arcachon	AC de l'EPU du Bassin d'Arcachon et du Nord des Landes
AC de l'ER de Bordeaux	AC de l'EPU de Bordeaux
Consistoire du Bas Quercy et du Montalbanais	
AC de l'ER de Quercy Route de Paris (Nègrepelisse)	AC de l'EPU de Quercy Route de Paris
AC de l'ER de Montauban/Carmes	AC de l'EPU de Montauban/Carmes-Le Fau

AC de l'ER de Meauzac	AC de l'EPU de Meauzac-Moissac
AC de l'ER de Barry d'Islemade	AC de l'EPU de Barry d'Islemade
AC de l'ER de Nègrepelisse, Bioule, St-Etienne de Tulmont	AC de l'EPU de Nègrepelisse, Bioule, St-Etienne de Tulmont
Consistoire du Rouergue – Haut-Quercy	
AC de l'ER d'Aurillac	AC de l'EPU du Cantal
AC de l'ER de Brive la Gaillarde	AC de l'EPU de Brive la Gaillarde
AC de l'ER de Rodez	AC de l'EPU de Rouergue
Consistoire du Tarn	
AC de l'ER d'Albi	AC de l'EPU de l'Albigeois
AC de l'ER de Castres	AC de l'EPU de Castres
AC de l'ER de Mazamet et Alentours	AC de l'EPU de Mazamet et Alentours
AC de l'ER du Lauragais	AC de l'EPU du Lauragais
AC de l'ER de Montredon Labessonnié	AC de l'EPU de Montredon-Labessonnié
AC de l'ER évangélique de Réalmont	AC de l'EPU du secteur de Réalmont
AC de l'ER de Labastide Rouairoux	AC de l'EPU de Labastide Rouairoux
AC de l'ER de la Montagne du Tarn	AC de l'EPU de la Montagne du Tarn
AC de l'Ass. Paroissiale de l'ER unie de Saint-Amans	AC de l'EPU de Saint-Amans
AC de l'ER de Toulouse	AC de l'ER de Toulouse membre de l'EPU
AC de l'ER de Roquecourbe	AC de l'EPU de Roquecourbe

Liste des nouvelles associations cultuelles ayant demandé leur adhésion
à l'Eglise protestante unie de France – Communion luthérienne et réformée

Inspection de Montbéliard

ACREPU Est Montbéliard

Consistoire d'Audincourt
AC de l'EEL de Audincourt-Arbouans
AC de l'EPU de Beaucourt
AC de l'EPU de Béthoncourt Bussurel Vyans le Val
AC de l'EPU de Dampierre
AC de l'EPU de Delle-Badevel
AC de l'EPU d'Etupes
AC de l'EPU d'Allenjoie
AC de l'EPU de Vandoncourt-Dasle
AC de l'EPU de Fesches le Chatel
AC de l'EPU de Sochaux Chaumont

Consistoire de Blamont
AC de l'EPU de Mandeure
AC de l'EPU de Montécheroux
AC de l'EPU du Plateau de Blamont
AC de l'EPU de Pont de Roide
AC de l'EPU de Seloncourt-Bondeval
AC de l'EPU de Valentigney
AC de l'EPU du Vallon

Consistoire d'Héricourt
AC de l'EPU de Belfort-Giromagny
AC de l'EPU du Mont Vaudois
AC de l'EPU de Vesoul
AC de l'EPU des Vosges Saônoises

Consistoire de Saint-Julien
AC de l'EPU de Bavans (ACPU de Bavans)

AC de l’EPU du Châtelot
AC de l’EPU de Montbéliard
AC de l’EPU de Sainte-Suzanne
AC de l’EPU de la Vallée du Rupt
AC de l’EPU de Voujeaucourt

Inspection de PARIS

ACREPU Inspection luthérienne de Paris
Mission intérieure

Consistoire Centre Est
AC de l’EPU de la paroisse St-Marc de Noisy-le-Sec
AP de l’EPU paroisse luthérienne des Billettes
AC de l’EPU de Bon Secours
AC de l’EPU paroisse Saint-Etienne du Perreux
AC de l’EPU de Noisy le Grand
AC de l’EPU Saint-Matthieu
AC de l’EPU paroisse luthérienne de la Rédemption

Consistoire Nord-Ouest
AC de l’EPU paroisse de la Réconciliation à Suresnes
AC de l’EPU Martin Luther de Saint-Denis
AC de l’EPU de Saint-Paul
AC de l’EPU paroisse de l’Ascension
AC de l’EPU paroisse de Courbevoie la Garenne-Colombes

Consistoire Sud
AC de l’EPU paroisse luthérienne Trinité Saint-Marcel
AC de l’EPU de Saint-Luc de Vanves
AC de l’EPU de Bourg la Reine
AC de l’EPU communauté luthérienne à Lyon
AC de l’EPU paroisse luthérienne Saint-Marc de Massy
AC de l’EPU paroisse de la Transfiguration
AC de l’EPU paroisse luthérienne de la Résurrection
AC de l’EPU de Saint-Jean

ROLE DE L'EGLISE PROTESTANTE UNIE DE FRANCE

01.01.2013

MINISTRES PASTEURS	DATE DE NAISSANCE	ADMISSION	ORDINATION RECONNAISSANCE DE MINISTERE	ADMISSION A D'AUTRES MINISTERES	EN POSTE OU SITUATION
ADZRA Yawo	07.07.1960	ERF : 24.02.2008	Eglise presbytérienne du Togo : 11.04.1990		RP 2011 Taverny – Ermont
AFONSO David	01.09.1947	ERF : 19.06.1979	ERF : 14.04.1995		OUEST 2002 Indre & Creuse
AKLI Corinne	05.12.1953	ERF : 12.12.1993	Eglise protestante unie de Belgique : 15.06.1980		RP 2008 Paris – La Rencontre
ALLIOT Charlotte	25.03.1953	ERF : 23.09.2006	UEPAL : 16.09.1998 ERF : 18.01.2009		PACCA 2007 Hyères
ALTEMULLER Eckhart	13.04.1960	ERF : 14.03.2010	Eglise évangélique du Valais 09.04.1989 ERF : 10.10.2010		NN 2008 Lille II
AMBS SZAFARCZYK Fabienne	22.10.1957	ERF : 21.06.1998	ERF : 06.12.1998		CLR 2005 Mont Lozère Est
AMEDRO Christophe	15.01.1964	ERF : 11.12.1999	ERF : 30.04.2000	Aumônier des hôpitaux 21.06.2009	CLR 2007 Entre Gardon & Vidourle IV Chargé d'aumônerie à Alès 2007
AMEDRO Samuel	20.04.1967	ERF : 16.02.1997	ERF : 20.04.1997		2012 Envoyé EEA Maroc
ANGLADE François	26.12.1952	ERF : 12.12.1982	ERF : 28.06.1987		OUEST 2011 Nantes & Loire Atlantique II
ANTIER Guilhen	10.01.1980	ERF : 20.02.2005	ERF : 13.04.2008		CAR 2007 Dijon II
ANZALA Jean-Pierre	02.03.1964	ERF : 05.04.2009	ERF : 08.11.2009		2011 Envoyé Antilles
APEL Christian	20.05.1964	ERF : 14.03.1994	ERF : 21.06.1998		RP 2012 Mantes
APPEL Marc	17.09.1952	ERF : 04.04.1993	ERF : 13.06.1993		1998 Envoyé Centre J. Knox
ARNERA Matthieu	11.05.1968	ERF : 16.02.1997	ERF : 29.06.1997		2008 Envoyé Alliance biblique
ARNOUX Alain	12.01.1953	ERF : 30.06.1980	ERF : 20.09.1981	Animateur en évangélisation 23.01.2005	CAR 2005 Evangéliste régional (PRECAR)
ARNOUX Sonia	04.11.1954	ERF : 11.01.1986	ERF : 24.05.1987		CAR 2005 Grenoble II

AUBLET Patrick	29.03.1954	ERF : 12.12.1982 Réinscription 01.07.2012	ERF : 23.10.1983	Aumônier des hôpitaux 27.04.2002	CAR 2011 Clermont Auvergne
AZEMARD Thierry	01.10.1963	ERF : 23.02.2003	ERF : 27.04.2003		CAR 2012 Beaumont les Valence
AZZOUG Farida	15.04.1961	ERF : 22.02.1992	ERF : 05.09.1993		2010 Envoyée Aumônerie aux armées
BACCUET Christian	23.12.1963	ERF : 20.02.1993	ERF : 03.10.1993		UN 2007 Président CDM
BACKMAN Stephen	10.05.1966	ERF : 20.02.1994	ERF : 02.10.1994		CAR 2010 Lyon IV – Est Lyonnais
BADET Christian	04.02.1959	ERF : 26.02.1989	ERF : 17.09.1989	Aumônier des hôpitaux 22.06.2008	PACCA 2007 Avignon I
BALESTIER Guy	27.08.1952	ERF : 12.01.1985		Animateur biblique 01.07.1988	UN 2008 Secrétaire national CIPE
BARBERY Christian	03.03.1965	ERF : 20.02.1994	ERF : 30.10.1994		PACCA 2012 Grasse
BAY Françoise	15.06.1957	ERF : 06.12.1985	ERF : 18.10.1987		CAR 2011 Die – Bas Diois
BEGOUIN Hélène	06.01.1949	ERF : 09.03.2000	EELF : 14.09.1980	Aumônier des hôpitaux 23.09.2007	CAR 2010 Tence
BELTRAMI Roberto	14.08.1968	ERF : 13.04.1998	ERF : 24.06.2001		2008 Mis à disposition de la MPEF
BENEDETTO Enrico	01.02.1956	ERF : 19.03.2006	ERF : 17.09.2006		2010 Envoyé Faculté Vaudoise de Rome
BENNAHMIAS Richard	20.12.1951	ERF : 15.07.1982	ERF : 01.06.1985	Informateur régional 29.04.2007	2010 Envoyé Eglise Wallonne d'Amsterdam
BERGERON Franck	28.02.1956	ERF : 17.01.1987			SUD OUEST 2007 Montagne du Tarn I
BERLOT Laurence	19.05.1963	ERF : 29.01.2006	ERF : 23.09.2006		RP 2012 Lagny – Chelles – Marne la Vallée
BERTHOMIER Etienne	14.02.1970	ERF : 25.04.2003	ERF : 26.10.2003		OUEST 2006 Angers Cholet
BERTRAND Michel	05.03.1946	ERF : 01.07.1970	ERF : 22.06.1985		IPT 2009 Directeur master pro
BLANC Nicolas	05.11.1977	ERF : 16.03.2008	ERF : 29.06.2008		CLR 2010 Costières II
BLANZAT Pierre	18.07.1971	ERF : 18.02.2001	ERF : 20.05.2001		CAR 2005 Montélimar
BLOCK Michel	06.12.1971	ERF : 11.04.2010	ERF : 03.10.2010		OUEST 2008 Ile de Saintonge I (Etaules)
BLONDON Florence	27.06.1956	ERF : 13.03.2005	ERF : 26.06.2005		RP 2008 Paris Etoile II

BONINI Jacques André	06.11.1968	ERF : 20.06.2004	ERF : 17.07.2005		2011 Envoyé Aumônerie aux armées
BONNECHOSE Eric (de)	13.09.1963	ERF : 15.02.1998	ERF : 11.10.1998	Aumônerie des hôpitaux 29.11.2009	SO 2010 Bordeaux VIII (Etablissement privés protestants)
BONNECHOSE Marc (de)	25.02.1965	ERF : 14.05.1995	ERF : 04.05.1997		2011 Envoyé Œuvres de St Jean
BONNEMA Ottilie	01.10.1957	ERF : 28.11.1988	ERF : 11.06.1989		PACCA 2008 Sanary
BONNET Christian	22.03.1958	ERF : 14.12.1997			2006 Mis à disposition du DEFAP
BONNET Francine	24.11.1955	ERF : 30.06.1982			2008 Congé
BONNEVILLE Jean-Jacques	01.12.1946	ERF : 02.06.1984	ERF : 19.10.1986		PACCA 2010 Corse – Bastia
BOSS Markus	28.04.1961	ERF : 05.04.1992	ERF : 18.04.1993		IPT 1998 Dogmatique 2ème cycle
BOSSERT Charles	15.10.1955	ERF : 24.09.2000			2010 Envoyé CEVAA (La Réunion)
BOSSET Luc-Olivier	19.06.1972	ERF : 24.06.2001	ERF : 16.09.2001		CLR 2010 Montpellier IV
BOST Hubert	11.07.1957	ERF : 23.09.1980	ERF : 24.10.1981		2004 Envoyé Ecole pratique des Hautes Etudes
BOUCOMONT Gilles	03.02.1972	ERF : 21.03.1999	ERF : 23.05.1999		RP 2004 Paris – Le Marais
BOUILLON David	16.01.1969	ERF : 26.02.2006	EPUB : 24.11.1996		CAR 2004 St Laurent du Pape
BOULET Gwenaël	07.11.1977		EELF : 31.10.2010		EELF Montbéliard Sochaux
BOULINEAU Esther Mélanie	18.04.1972	ERF : 27.02.2011	ERF : 09.10.2011		RP 2009 Aulnay sous-bois – Drancy
BOURQUENEY Jean-Marie (de)	05.09.1964	ERF : 02.12.1990	ERF : 27.01.1991		RP 2011 Paris Batignolles
BOUSQUET MARC Isabelle	04.05.1963	ERF : 11.09.1993	ERF : 16.03.1991	Animatrice jeunesse 13.01.1991 Formatrice en catéchèse 1999	2011 Envoyée Fondation John Bost
BOUYSSOU Daniel	15.06.1946		EELF : 09.10.2005		EELF Paris Bon secours
BOUZY Christian	17.12.1961	ERF : 24.02.1989	ERF : 14.04.2003		2010 Mis à disposition de la Mission populaire

BRADDOCK Quentin	10.02.1955	ERF : 18.02.2001	ERF : 01.07.2001		Nord Normandie 2007 Rouen I
BRAUN Andreas	19.07.1960	ERF : 04.04.1993	ERF : 03.04.1994		CAR 2007 Le Chambon sur Lignon
BRETEGNIER Anne-Claire	19.12.1964		EELF : 09.11.1997		EELF Montbéliard Vesoul
BRETONES Caroline	25.11.1970		EELF : 31.09.1997		EELF Paris Mission Intérieure
BREYNE Jean-François	08.10.1963	ERF : 18.01.1998	ERF : 26.07.1998		CLR 2002 Nîmes VI (Sud)
BRINKMAN Elisabeth	26.11.1954	ERF : 25.02.2007	ERF : 04.11.2007		SO 2007 Bergerac I
BRUNEL Jean-Paul	18.09.1965	ERF : 08.04.1992	ERF : 16.07.1995		CAR 2009 Valence I
BUCKLER Andrew	24.03.1968	ERF : 29.02.2004	Eglise anglicane d'Angleterre : 1996		UN 2010 Secrétaire permanent Pôle national formation
BULANGALIRE Majagira	23.12.1960	ERF : 28.04.2002	Eglise protestante de Kiliba RDC 1994		2012 Congé
BURGGRAF TEULIE Karin	15.08.1962	ERF : 05.06.1988	ERF : 04.12.1988		PACCA 2011 Salon de Provence
CALLA Dominique	27.08.1972		EELF : 28.09.2008		Envoyé Aumônerie aux armées
CARAYON Gilbert	20.05.1952	ERF : 26.06.1993	ERF : 08.05.1994		CAR 2010 Chabeuil
CARLIER Magali	01.02.1973	ERF : 26.02.2006	ERF : 15.10.2006		CAR 2009 Roanne
CARRIERE SEYBOLDT Emmanuelle	18.08.1970	ERF : 24.03.1996	ERF : 09.04.2000	Aumônier des hôpitaux 29.02.2004	PACCA 2012 Lourmarin
CASSOU Daniel	24.03.1960	ERF : 10.01.1987	ERF : 18.10.1987	Informateur régional : 27.04.2003 Animateur universitaire 11.11.1996	RP 2003 Informateur régional RP
CAUSSE Jean-Daniel	18.06.1962	ERF : 10.01.1987	ERF : 06.12.1987		IPT 1997 Ethique 2ème cycle
CAUX Bernard	18.02.1961	ERF : 10.12.1995	ERF : 28.04.1996		2000 Congé pour invalidité
CAVALIE Matthieu	18.09.1976	ERF : 23.02.2003	ERF : 02.05.2004		Ouest 2008 Bocage Vendéen Ouest
CAZENOVE Bertrand (de)	12.12.1959	ERF : 10.01.1988	ERF : 02.10.1988		UN 2002 Secrétaire Général de l'ERF

CHAPON Annie	24.09.1951	ERF : 23.02.1990	ERF : 08.09.1990		2004 Envoyée Eglise protestante française à Londres
CHARRIAU Corinne	09.02.1964	ERF : 25.01.2004	ERF : 24.10.2004		CAR 2008 Lyon IV – Est Lyonnais
CHAUMET Nathalie	08.07.1969	ERF : 14.01.1996	ERF : 14.04.1996	Aumônier des hôpitaux 25.04.2004	RP 2008 Boucle du Vésinet
CHAVEL Frédéric	05.05.1975		EELF : 27.10.02		EELF Paris St Jean
CHONG Patrick	18.08.1953	ERF : 14.01.1984	ERF : 13.05.1984		RP 2012 Vincennes
CHRISTELER Vincent	16.01.1970	ERF : 22.04.2001	ERF : 10.03.2002		CAR 2006 Bresse Bugey Dombes
CISSE Alkaly	16.02.1946	ERF : 06.03.1986	ERF : 12.10.1986	Aumônier des hôpitaux 28.09.2008	RP 2011 Champigny
CLAVAIROLY François	11.05.1957	ERF : 14.01.1984	ERF : 13.09.1987		RP 2001 Paris St Esprit
CLEMENT Michel	21.03.1953	ERF : 29.04.2007	ERF : 28.10.2007		NN 2005 Bocage Vendéen Est
CLERMONT Guillaume (de)	28.01.1966	ERF : 15.12.1996	ERF : 18.12.1999	Pasteur Animateur jeunesse 15.12.1996	OUEST 2007 Orléans
CLERO MAZIRE Béatrice	20.10.1970	ERF : 24.04.2005	ERF : 11.09.2005		RP 2008 Boulogne sur Seine
CORE Delphine	08.10.1979	ERF : 16.03.2008	ERF : 12.10.2008		2009 Congés
CORREIA Emmanuel	03.10.1969	ERF : 23.01.2005	ERF : 26.06.2005		2012 Congé pour études doctorales
COTTIN Bettina	04.04.1958	ERF : 15.04.1986	ERF : 21.03.1987		2011 Envoyée UEPAL Aumônerie universitaire
COTTIN Jérôme	18.06.1959	ERF : 12.04.1986	ERF : 21.03.1987		2009 Envoyé Faculté de théologie de Strasbourg
COUPRIE Florence	30.06.1951	ERF : 20.02.2005	ERF : 04.09.2005		RP 2009 Saint Maur
COUSINIE Christophe	15.04.1979	ERF : 05.04.2009	ERF : 21.06.2009		SO 2011 Toulouse Ouverture
COYAULT Bernard	16.10.1962	ERF : 12.12.1992	ERF : 20.06.1993		2012 Congés pour études doctorales
COYAULT Ruth Annie	04.07.1969	ERF : 27.02.2011	ERF : 02.10.2011		RP 2009 Melun
CREMER Jean-Luc	14.06.1962	ERF : 29.02.2004	ERF : 26.09.2004	Animateur jeunesse : 12.02.2012	CAR 2010 Animateur jeunesse régionale (PRECAR)

CROISSANT Bernard	12.09.1947	ERF : 30.06.1972	ERF : 03.10.1983	Aumônier aux armées : 20.06.1989	CAR 2011 Loriol
CROUZET Didier	13.11.1955	ERF : 16.02.1997	ERF : 28.09.1997		UN 2004 Chargé de mission relations internationales
CUVILLIER Elian	22.03.1960	ERF : 30.06.1985	ERF : 15.10.1995		IPT 1991 Nouveau Testament 2ème cycle
DAHAN Joël	01.05.1972	ERF : 14.02.1999	ERF : 20.06.1999		CLR 2005 Montpellier V
DANET Anne Laure	10.06.1961	ERF : 18.01.1992	ERF : 13.09.1992		2010 Mise à disposition du DEFAP
DAUDE Gill	21.12.1960	ERF : 07.01.1989	ERF : 24.09.1989		RP 2008 Paris Annonciation
DAUTHEVILLE Joël	06.08.1951		EELF : 08.05.1983		EELF Montbéliard Inspecteur ecclésiastique
DAVAINE Christian	04.07.1947	ERF : 19.04.1994	ERF : 25.09.2005	ERF Animateur des coordinations 28.05.1995 Informateur régional : 25.09.2005	PACCA 2006 Aix en Provence
DAVAL Didier	31.08.1954	ERF : 12.01.1991	ERF : 16.06.1991		CAR 2006 Genevois & Giffre
DEAUX Olivier	04.08.1958	ERF : 17.06.1995 Réinscription 01.07.2010			OUEST 2010 Ile de Saintonge II (La Tremblade)
DEHEUVELS Alain	13.05.1961	ERF : 05.06.1988	ERF : 30.10.1988		1993 Envoyé La Cause
DEHEUVELS Nicole	24.05.1954	ERF : 05.06.1988	ERF : 30.10.1988		1994 Envoyée La Cause
DELANNOY Bernard	30.05.1954	ERF : 12.01.1985	ERF : 02.06.1996		1986 Envoyé Aumônerie aux armées
DELANNOY Françoise	13.05.1957	ERF : 26.03.1994	ERF : 19.06.1994	Aumônerie des hôpitaux 01.07.1998	CLR 2011 Basse Vaunage I
DELARUELLE Thibault	22.11.1977	ERF : 24.04.2005	ERF : 16.102005		2008 Envoyé DEFAP
DEMANGE Eric	16.06.1957	ERF : 02.03.1983	ERF : 24.03.1991		EELF Montbéliard
DENIS Christophe	10.10.1962	ERF : 26.03.1994	ERF : 23.10.1994		SO 2007 Bordeaux VI (Rive droite)
DENNIS Bruce	01.09.1947	ERF : 14.04.2012	Eglise presbytérienne du Canada : 11.05.1979		2012 Salies du Béarn
DENTAN VERSEILS Anne-Sophie	28.04.1967	ERF : 24.03.1996	ERF : 15.10.2000	Aumônier des hôpitaux 24.04.2005	2012 Congé

DERUPT Aurélie	12.02.1984		EELF : 04.11.2012		EELF Montbéliard Vallée du Rupt
DESMARAIS Stéphane	02.01.1964	ERF : 15.02.1998 Réinscription 01.09.2009	ERF : 20.09.1998		2009 Mis à disposition du DEFAP (Guyane)
DESPLANQUE Agnès	14.09.1958	ERF : 05.06.1988	ERF : 04.03.1990	Aumônier des hôpitaux 19.03.2006	SO 2010 Toulouse Hôpitaux
DESPLANQUE Christophe	20.09.1960	ERF : 05.06.1988	ERF : 04.03.1990		SO 2010 Agen
DEYMIE Brice	20.01.1962	ERF : 14.01.1993	ERF : 25.04.1997		2009 Mis à disposition de la FPF Aumônier des prisons
DIAMBAYE Mirana	22.02.1953		EELF : 11.02.2007		EELF Montbéliard Belfort
DIETZ François	24.11.1956	ERF : 20.05.1991	ERF : 20.06.1999	Animateur universitaire 10.04.1992	NN 2010 Douai Bassin minier
DIETZ Jean	03.05.1961	ERF : 20.02.2000	ERF : 01.10.2000		CAR 2010 Chargé de mission solidarité
DOLINO Pierre-Olivier	16.06.1978	ERF : 20.06.2004	ERF : 28.11.2004	Animateur de centre 2004	2002 Mis à disposition de la Mission populaire Evangélique
DORE Paul	30.03.1957	ERF : 19.03.2006	ERF : 08.10.2006		RP 2004 Viroflay
DUMAS LAIROLLE Aurélie	03.05.1981	ERF : 16.03.2008	ERF : 05.10.2008		2012 Congé parental
DURAND LEIS Christine	18.10.1953	ERF : 24.03.1996	ERF : 16.11.1997	Aumônier des hôpitaux 16.11.1997	RP 2006 Aubervilliers
DUVAL Jérémy	22.05.1978	ERF : 13.03.2005	ERF : 25.09.2005		NN 2011 Côte d'Opale
ES SBANTI Rédouane	25.02.1958	ERF : 10.01.1988	ERF : 26.06.1988	Animateur de centre animateur radio 22.06.2008	CLR 2006 Communication
ES SBANTI Titia	26.05.1962	ERF : 24.02.1989	ERF : 24.09.1989		CLR 2006 Montpellier I & II
FABRE Nicole	06.02.1955	ERF : 15.02.1998	15.11.1998	Animatrice biblique 15.02.1998	CAR 2012 Lyon – Aumônerie hospitalière
FACCHIN David	05.02.1973	ERF : 29.04.2002	ERF : 12.09.2004		2012 Congé pour études doctorales
FAISANDIER RAOUL DUVAL Anne	06.04.1970	ERF : 19.01.1998	ERF : 11.10.1998		CAR 2003 Lyon Brotteaux II
FARIGOULE Pierre-François	08.09.1954	ERF : 18.02.2001	ERF : 28.10.2001		OUEST 2010 Morbihan
FAUCHE Georges	06.07.1959	ERF : 10.01.1988	ERF : 16.10.1988		CLR 2006 Basse Vaunage II

FAUCHE Marie-Claude	03.07.1959	ERF : 14.01.2001	ERF : 02.12.2001		2008 Congés pour invalidité
FEILLENS Anne-Marie	27.07.1965	ERF : 16.02.1997	ERF : 14.09.1997		SO 2009 Orthez
FIEVET Didier	09.04.1952	ERF : 20.02.2000	ERF : 04.03.2001		SO 2011 Toulouse I
FILHOL Olivier	19.07.1964	ERF : 18.01.1992	ERF : 19.07.1992		NN 2010 Président de CR de Nord Normandie
FISCHER Henri	25.03.1951	ERF : 01.07.1979	ERF : 20.12.1981		2007 Mis à disposition d'Olivétan
FOURNIER Frédéric	10.06.1969	ERF : 08.02.2009	ERF : 13.09.2009		NN 2007 Roubaix Tourcoing I
FRANCO Grégory	01.09.1980		EELF : 18.10.2009		EELF Montbéliard Plateau de Blamont
FROMONT Philippe	24.04.1967	ERF : 24.02.2008	ERF : 05.10.2008		CLR 2009 Bassin Alésien III
FROSSARD Béatrice	30.10.1961	ERF : 20.02.2005	ERF : 30.10.2005		CAR 2008 Bourg les Valence
GALIA Eric	22.08.1967	ERF : 20.02.2000	ERF : 15.10.2000	Animateur jeunesse 29.04.2007	CLR 2012 Bassin Alésien I
GALTIER Christian	08.10.1955	ERF : 12.01.1987	ERF : 25.11.1990		2000 Envoyé Fondation John Bost
GANTZ Hervé	10.09.1965	ERF : 15.02.1997	ERF : 01.06.1997		PACCA 2001 Toulon II
GARDELLE Jean-Pierre	13.03.1954	ERF : 10.01.1988	ERF : 29.05.1988		CLR 2004 Vaunage Est
GAUDELET Bruno	06.06.1963	ERF : 23.02.2003	ERF : 27.07.2003		RP 2011 Neuilly
GAUDEMARD Yves	23.02.1952	ERF : 02.12.1998	ERF : 15.11.1998	Conseiller théologique 1990 Animateur. Directeur de centre 1996 Informateur régional 24.04.2005	CLR 2010 Vidourle III
GAVACHE Romain	24.02.1981	ERF : 11.04.2010	ERF : 26.09.2010		CAR 2008 Vienne
GEISER Joël	21.11.1967	ERF : 22.03.1998	ERF : 22.11.1998		CAR 2009 Grenoble III
GENEVAZ Christophe	03.06.1957	ERF : 04.03.1986	ERF : 22.11.1986		1983 Envoyé Aumônerie aux armées
GENTY Frédéric	05.08.1974	ERF : 23.02.2003	ERF : 21.09.2003		RP 2009 Nanteuil les Meaux

GEOFFROY Pascal	14.10.1959	ERF : 12.01.1991	ERF : 05.10.1991		CAR 2007 Valréas
GEORGE Eric	17.12.1970	ERF : 16.03.1997			NN 2005 Evreux
GERARD Charlotte	25.05.1978	ERF : 20.02.2005	ERF : 21.10.2007		CAR 2011 Annecy
GILLET Claude	08.07.1957	ERF : 16.02.1997	ERF : 25.05.1997		SO 2006 Bordeaux VII (Petit Temple)
GIRARD Magali	18.10.1977	ERF : 16.03.2006	ERF : 15.06.2008		CAR 2006 Savoie I
GIRARDEY Hugues	23.02.1972	ERF : 18.03.2012	ERF : 07.10.2012		CAR 2011 Grenoble I
GONZALEZ David	04.04.1972	ERF : 08.02.2009	ERF : 29.04.2009		NN 2006 Alençon
GRANADE Christophe	31.12.1956	ERF : 26.02.1989	ERF : 19.11.1989		CLR 2000 Nîmes II (Petit Temple)
GRAND D'ESNON Philippe	26.11.1960	ERF : 18.03.2012	ERF : 23.09.2012		RP 2010 Versailles I
GRELLIER Isabelle	15.02.1954	ERF : 26.02.1989	ERF : 29.10.1989		1989 Envoyée Faculté de théologie de Strasbourg
GROSSEIN Pierre	12.08.1955	ERF : 24.10.1981	ERF : 03.11.1985		CAR 2006 Président de CR de la région CAR
GUEROULT Marianne	23.05.1979		EELF : 28.09.2008		EELF Mise à disposition FPF Mosaïc
GUERY Jean-François	19.07.1972		EELF : 14.11.2004		EELF Montbéliard Val d'Alban
GUIBAL Pierre Emmanuel	24.07.1970	ERF : 28.04.2002	ERF : 27.10.2002		CAR 2007 Grenoble IV
GUTTINGER Marie-Laure	15.02.1951	ERF : 24.02.2008	ERF : 19.10.2008		EST 2012 Marne III
HAMRAT Leïla	05.04.1957	ERF : 25.11.1985	ERF : 23.03.1986		2010 Envoyée Eglise Wallonne Utrecht
HEIDEMANN Claudia	27.11.1970		EELF : 07.01.2007		EELF Paris St Denis
HEINTZ Jean-Marc	11.05.1961	ERF : 16.04.1989	ERF : 18.06.1989		1989 Envoyé UEPAL
HELLER Denis	07.11.1956	ERF : 11.01.1986	ERF : 12.10.1986		RP 2007 Paris Annonciation II
HELLER Nadine	09.05.1965	ERF : 18.03.2007	ERF : 30.09.2007		CAR 2005 Moyen Eyrieux

HELMLINGER Matthias	08.12.1954	ERF : 14.01.1984	ERF : 31.08.1986		CAR 2009 Thiers
HERNANDEZ Dominique	30.03.1963	ERF : 09.04.2000	ERF : 01.10.2000		RP 2011 Vallée de Chevreuse
HERVE Isabelle	10.02.1972	ERF : 21.09.2003	ERF : 07.12.2003		RP 2008 Montrouge
HERVE Stéphane	21.04.1970	ERF : 23.02.2003	ERF : 15.06.2003	Aumônier des aéroports 29.09.2009	RP 2007 Aumônerie Aéroport d'Orly
HOLLARD BEAU Béatrice	18.10.1957	ERF : 26.02.2006	ERF : 01.10.2006		RP 2004 Paris Plaisance
HONEGGER Franck	06.01.1964	ERF : 23.04.1994	ERF : 13.04.1997	Informateur régional 29.02.2004	CAR 2004 Informateur régional CAR
HUBAC Vincens	16.09.1950	ERF : 05.09.1985	ERF : 27.10.1985		RP 2006 Paris Foyer de l'Ame
HUBSCHER Pascal	18.08.1960		EELF : 28.11.1987	Aumônerie des hôpitaux	EELF Montbéliard Aumônier des hôpitaux
HULSHOF Peter	21.06.1974	ERF : 21.03.2004	ERF : 23.04.2006		SO 2005 Ste Foy – Le Fleix – Les Briands
ILL Silvia	10.05.1960	ERF : 16.02.1997	ERF : 05.10.1997		PACCA 2006 Martigues
INGELAERE Benoît	17.02.1977	ERF : 20.02.2005	ERF : 11.09.2005		CLR 2008 Usège I
JACOB Michel	15.07.1957	ERF : 01.03.1985	ERF : 05.05.1985	Aumônier aux armées 01.07.1988	SO 2012 Oloron – Osse 2012 Pau I
JACON Christophe	29.06.1971	ERF : 20.02.2005	ERF : 23.10.2005	Informateur régional 22.01.2012	SO 2010 Informateur régional SO
JACQUEMUS Serge	14.02.1952	ERF : 17.01.1986	ERF : 16.11.1986		RP 2003 Paris Belleville
JAS Michel	11.04.1953	ERF : 09.09.1985	ERF : 27.10.1985		CLR 2009 Narbonne
JOLY Alain	13.08.1964		EELF : 21.11.1992		EELF Paris Billettes
JOLY Régis	29.09.1963	ERF : 15.03.2009	ERF : 04.10.2009		CAR 2007 Saint Peray II
JORNOD Michel	07.10.1948	ERF : 30.06.1975	ERF : 14.06.1987		2000 Envoyé Maison de retraite du Creusot
JOSSE Catherine	25.06.1958	ERF : 05.04.2009	ERF : 04.10.2009		2012 Mis à disposition de la Mission populaire Evangélique
JOUVE Evelyne	26.08.1952	ERF : 30.06.1979	ERF : 20.11.1988	Aumônier des hôpitaux 1989	2006 Envoyée Fondation John Bost

JULIAN Jean-Pierre	21.12.1961	ERF : 16.02.1997	ERF : 02.03.1997		CLR 2009 Montpellier IV
KABONGO MBAYA Philippe	02.01.1948	ERF : 14.01.1990	Eglise du Christ au Zaïre 07.02.1970	EELF Animateur biblique 01.09.1987	RP 2003 Robinson
KALTENMARK Frédéric	29.07.1952		EELF : 05.11.1988		EELF Paris Congé
KELLER Frédéric	16.07.1960	ERF : 20.02.1989	ERF : 17.09.1989		PACCA 2006 Marseille Grignan Centre sud
KESSLER HEITZ Edith	19.04.1952	ERF : 19.09.1985	ERF : 06.101985		EST 2007 Haut Doubs
KLUMP Sibylle	25.03.1957	ERF : 16.02.1997	ERF : 20.04.1997		PACCA 2004 Avignon II
KONTZI MERESSE Nicola	12.02.1961	ERF : 24.02.2008	ERF : 21.09.2008		CLR 2011 Perpignan Pyrénées Orientales
KRAUSE Angelika	11.03.1956	ERF : 04.04.1993	ERF : 26.09.1993		OUEST 2009 Bourges – Vierzon
KRONERT Volker	23.08.1968	ERF : 18.02.2001	ERF : 17.06.2001		NN 2011 Bolbec
KUTASI Andras	14.06.1955	ERF : 12.01.1991	ERF : 19.051991		OUEST 2011 Blois et Loire & Cher
LABARTHE Marc	19.05.1959	ERF : 02.11.1986	ERF : 26.02.1989		SO 2010 Bordeaux V (Nord-Ouest – Médoc)
LAIPE Roland	27.08.1963	ERF : 03.03.1991	ERF : 05.10.1991	Aumônier des hôpitaux 12.02.2012	CLR 2001 Beaucaire Tarascon
LAMBOLEY Boglarka	19.03.1970	ERF : 23.02.2003	ERF : 28.09.2003		CAR 2010 Chablais
LANGLOIS Xavier	13.12.1968	ERF : 15.02.1998	ERF : 27.09.1998		CAR 2011 Lyon change
LAURENT Pierre	15.06.1948	ERF : 12.01.1991	EPUB : 25.06.1977	Aumônier des hôpitaux 01.07.1995	EST 2010 Président de CR région EST
LAVIGNOTTE Stéphane	03.05.1970	ERF : 27.01.2008	ERF : 16.11.2008		2006 Mis à disposition de la Mission populaire évangélique
LAZERUS André	13.10.1947		EELF : 29.05.1983		EELF Paris Courbevoie
LEFRANC Agnès	31.05.1964	ERF : 20.03.2011	ERF : 02.07.2011		NN 2009 Le Mans & La Sarthe
LEGRAND Thierry	01.05.1963	ERF : 12.01.1991			1998 Envoyé Faculté de théologie de Strasbourg
LELIEVRE MARTIN Anne	19.02.1964	ERF : 05.04.1992	ERF : 19.10.1997		2002 Envoyée Eglise évangélique du canton de Vaud

LEVAIN Claude	07.12.1951	ERF : 25.02.1990		Aumônier des hôpitaux 1992	IPT 2011 Théologie pratique
LEVEILLE BELUTAUD Eléonore	24.07.1983	ERF : 18.03.2012	ERF : 14.10.2012		OUEST 2010 Côte d'Emeraude
LIBERMAN Nina	01.05.1974	ERF : 18.03.2012	ERF : 09.12.2012		SO 2010 Bordeaux II (Diaconat)
LIENHARD Fritz	14.02.1964		UEPAL 20.11.1994	Enseignant IPT 08.12.2001	2006 Envoyé Faculté de théologie d'Heidelberg
LOF Andreas	17.12.1959	ERF : 24.03.1996	ERF : 07.12.1997		RP 2006 Asnières – Bois Colombes II
LOUVET Catherine	08.03.1972	ERF : 26.02.2006	ERF : 17.09.2006		SO 2012 Libourne
LOUYS Jacques Hervé	18.06.1960		EELF : 14.11.1999		EELF Montbéliard Vallon
LOWE James	18.03.1969	ERF : 11.04.2010	ERF : 04.07.2010		OUEST 2008 Vendée Ouest
LUNG KRAUS Hans	30.04.1956	ERF : 26.03.1994	ERF : 09.04.1995	Pasteur – Animateur théologique 1994	OUEST 2009 Animation biblique et théologique I & II
LUSETTI Florence	20.07.1961	ERF : 08.02.2009	ERF : 17.10.2009		2012 Congé
MACHABERT Gérald	11.02.1976		EELF : 08.02.2004		EELF Montbéliard Informateur régional
MACKAIN David	13.03.1962	ERF : 03.03.1991	ERF : 14.06.1992		2003 Envoyé Aumônerie aux armées
MAGNE DE LA CROIX Pierre	13.04.1961	ERF : 04.04.1993	ERF : 18.04.1993		2005 Envoyé UEPAL Strasbourg
MAGNIN Michel	06.02.1958		EELF : 05.05.1991		Envoyé Aumônerie aux armées
MAKUNGA Lendo	22.12.1956	ERF : 16.02.1997	ERF : 14.09.1997		RP 2011 Ivry Bicêtre
MALI Valérie	21.09.1964	ERF : 13.04.1997	ERF : 26.10.1997		SO 2011 Bordeaux I (Centre-ville)
MARTEL Daniel	14.06.1948	ERF : 15.06.1982	ERF : 21.05.1983		CAR 2009 Lamastre
MARTIN Hervé	22.08.1959	ERF : 12.12.1989	ERF : 20.05.1990	Aumônier des hôpitaux Décembre 1996	2002 Envoyé Eglise évangélique canton de Vaud
MARTIN Pascale	17.06.1948	ERF : 14.01.1984	ERF : 03.06.1984		2002 Congés pour convenances personnelles
MARTY Laurent	03.09.1956	ERF : 16.06.2002	ERF : 24.11.2002		SO 2008 Mont de Marsan

MASSLER Franck	17.04.1969	ERF : 26.02.2006	Eglise Unie de Bade 2002		PACCA 2004 Marseille Sud Est II
MASSOT Ariane	07.03.1962	ERF : 23.02.2003	ERF : 07.09.2003		Ouest 2011 Melle & Celles
MBENGA Marcel	27.05.1966	ERF : 23.02.2003	ERF : 14.09.2003		CAR 2010 Chalons sur Saône
MEAR Gilbert	02.07.1951	ERF : 13.01.1985	ERF : 12.05.1985		RP 2009 Compiègne
MENTZEL Thomas	18.08.1954	ERF : 05.04.1992	ERF : 21.03.1993		2008 Aube
MERCURIO Stefano	19.05.1991	ERF : 12.02.2012	Eglise Vaudoise d'Italie Août 2000 ERF : 30.09.2012		CLR 2010 Vidourle II
MERLINI Richard	14.05.1950	ERF : 26.03.1995	ERF : 15.10.1995		1996 Envoyé Aumônerie aux armées
MEYER Didier	19.05.1967	ERF : 25.04.2005	ECAAL 1998 ERF : 01.07.1995		PACCA 2002 Menton Monaco
MEYKUCHEL Isabelle	12.08.1959	ERF 05.06.1988	ERF : 28.05.1989	Aumônier des hôpitaux 2002	2011 Mis à disposition de la FPF
MIELKE GOURIO Christine	08.03.1975	ERF : 13.03.2005	ERF : 11.09.2005		CLR 2003 Mialet St Jean du Gard
MILLER LAUPRETTE Cynthia Anne	12.09.1955	ERF : 16.04.1988	ERF : 25.09.1988	Aumônier des hôpitaux 1999	SO 2012 Aumônier des hôpitaux Bordeaux
MILLET Bernard	05.01.1955	ERF : 12.12.1982	ERF : 30.04.1989		CAR 2012 Lyon Terreaux – Croix Rousse
MISSEMER Hervé	31.12.1948	ERF : 30.06.1976	ERF : 14.01.1991		CAR 2004 Annonay
MITRANI David	18.11.1958	ERF : 10.01.1987	ERF : 01.05.1987		Ouest 2012 Tours & Touraine I
MITRANI Valérie	03.12.1961	ERF : 10.01.1988	ERF : 23.10.1988		Ouest 2006 Présidente de CR Ouest
MIZZI Arielle	06.04.1957	ERF : 02.12.1990	ERF : 10.10.1999		CAR 2006 Alboussière
MIZZI Michel	11.08.1961	ERF : 14.01.1990	ERF : 15.09.1991		2004 Congé
MOKRI Zohra	26.05.1959	ERF : 26.02.2006	ERF : 25.11.2007		2011 Congé
MONTOYA Christophe	05.02.1978	ERF : 23.09.2007	ERF : 25.11.2007		CAR 2005 Toulon I
MORLACCHETTI Paolo	04.12.1972	ERF : 28.01.2007	ERF : 02.12.2007		PACCA 2007 Cannes

MORLEY Jean-Paul	18.01.1948	ERF : 17.09.1989	ERF : 24.11.1996		RP 2007 Pentemont – Luxembourg I
MOUBITANG Anderson	15.07.1959	ERF : 16.06.2003	ERF : 24.04.2010		CLR 2004 Béziers
MOURGUES Nicolas	18.09.1960	ERF : 20.02.1994	ERF : 12.06.1994		CAR 2011 Le Pouzin
MOURIER Emmanuel	07.07.1974	ERF : 18.03.2007	ERF : 13.07.2008		2011 Congé
MOUYON Emmanuelle	20.01.1972	ERF : 18.03.2001	09.09.2001	Animatrice biblique 18.03.2001	2011 Congé
MULLER Denis	20.04.1959	ERF : 21.06.1998	ERF : 29.11.1998	Pasteur 20.03.2011 Aumônier des hôpitaux 1998	CLR 2011 Nîmes – Maisons de retraite
MULLER Francis	17.07.1960	ERF : 01.01.2008	ERAL : 1989		2008 Mis à disposition de La Mission populaire
MULLER Jean-Christophe	11 07.1958	ERF : 20.12.2000	ERF : 06.10.2001		CLR 2010 Poste régional : Itinérance – Accompagnement - Evangélisation
MULLER Marc Frédéric	15.01.1964	ERF : 16.03.2003	EELF 05.05.1991		EELF Paris Bourg la Reine
MULLER Pierre	01.04.1953	ERF : 13.06.1978	ERF : 29.10.1978		SO 2006 Castres I
MULLER Régina	21.05.1960	ERF : 20.02.2000	ERF : 01.10.2000	Aumônier universitaire 29.02.2004	2008 Congé
MUNCH Jacqui	18.10.1960	ERF : 11.04.2010	ERF : 10.10.2010		SO 2008 Périgueux
MUSI Giovanni	17.10.1950	ERF : 27.02.2011	ERF : 02.10.2011		PACCA 2009 Freyssinières Briançon Queyras
NELSON Douglas	10.01.1952	ERF : 11.01.1987	Eglise Episcopale USA : 28.07.1979		OUEST 2007 Royan
NEME PEYRON Vincent	21.07.1963	ERF : 19.02.1994	ERF : 09.10.1994		RP 2010 Asnières – Bois Colombes I
NENONENE Hope	20.03.1964		Eglise presbytérienne du Togo : 24.02.2002		EELF Montbéliard Audincourt
NESPOULET Franck	24.03.1957	ERF : 04.12.2005	ERF : 06.12.2009	Théologien chargé édition : 2005 Aumônier des hôpitaux 06.12.2009	CAR 2008 Lyon Change – Aumônerie des maisons de retraite
NGASI Manyana	06.04.1956		EELF 08.02.2004		EELF Montbéliard Pont de Roide

NIZET Jean-Pierre	28.01.1965	ERF : 17.01.1998	ERF : 11.04.1999	Animateur de centre 27.04.2003	SO 2009 Toulouse II
NOBLESSE Annie	10.01.1958		EELF : 09.03.1991		EELF Paris Envoyée Faculté de théologie de Strasbourg
NOCQUET Dany	10.07.1955	ERF : 01.07.1983	ERF : 13.09.1992	Animateur théologique 1999	IPT 2006 Ancien testament 2ème cycle enseignant
NOCQUET Eva	19.05.1957	ERF : 15.04.1992	ERF : 13.09.1992		CLR 2008 Centre Hérault III (Mer)
NOMENJAAHARY Laza	23.08.1968		EELF : 28.09.2003		EELF Paris Trinité St Marcel
NOUIS Antoine	01.03.1955	ERF : 05.09.1985	ERF : 05.01.1986		2012 Envoyé Réforme
NOYER Yves	25.06.1950	ERF : 01.07.1980	ERF : 25.10.1981		NN 2008 Lisieux
NYANGONO Christine	02.09.1966	ERF : 05.04.2009	ERF : 06.09.2009		OUEST 2007 Barbezieux
OH Hyun-Seok	10.04.1967	ERF : 16.03.2008	ERF : 21.09.2008		CAR 2006 Le Creusot & disséminés
OPPERMANN Wulf			EELF 24.06.2012		EELF Paris Lyon
ORIEUX Monique	04.08.1962	ERF : 21.03.2004	ERF : 19.09.2004		CLR 2010 Millau St Affrique Meyrueis I
PACHECO SANSBURY		EELL 09.2009	Eglise Luthérienne de Suède : 08.06.2008		EELF Paris Le Perreux
PANGU Mayanga	25.01.1957		EELF : 02.10.1996		EELF Montbéliard Valentigney
PANIS Pierre-Emmanuel	09.01.1962	ERF : 22.03.1998	ERF : 20.09.1998		EST : Besançon & Environs II
PAQUEREAU Nathalie	19.10.1966	ERF : 20.02.1994	ERF : 11.09.1994		2011 Congé
PARDOEN Gérard	07.05.1951	ERF : 28.02.1982	ERF : 16.02.1986		CAR 2005 Bourgoin Jallieu & Nord Isère
PARET Michel	29.03.1957	ERF : 29.04.2007	ERF : 28.10.2007		OUEST 2004 Fontenay le comte & Sud Vendée
PATRZYNSKI Jean Frédéric	17.09.1956		EELF : 21.11.1982		EELF Paris Inspecteur ecclésiastique
PAYOT Cyrille	22.03.1974	ERF : 21.03.2004	ERF : 24.09.2006		Envoyé CEEEFE : 2012 Eglise protestante francophone de Washington
PELISSIER ALAIN	05.10.1967	ERF : 16.02.1997	ERF : 16.11.1997		SO 2012 Président de CR – SO

PERES Jacques Noël	13.01.1949		EELF : 20.10.1974		EELF IPT Patristique 1993
PERNOT Louis	20.11.1959	ERF : 01.04.1990	ERF : 29.09.1991		RP 1991 Paris Etoile I
PERNOT Marc	05.05.1957	ERF : 24.03.1996	ERF : 24.09.2000		RP 2007 Paris Oratoire du Louvre II
PERRENOUD Philippe	16.08.1960	ERF : 25.05.1991	ERF : 22.10.2000		PACCA 2008 Est Varois
PERRIER Eric	24.05.1958	ERF : 10.01.1988	ERF : 25.09.1988		EST 2009 Chargé de mission du CN – EPM
PERRIN Jean-Christophe	08.03.1957	ERF : 16.03.2008	ERF : 05.10.2008		RP 2011 Charenton Créteil & environs
PERRIN WILLM Geoffroy	13.06.1974	ERF : 18.03.2012	ERF : 22.09.2012		EST 2010 Meurthe & Moselle I
PETIT Didier	26.11.1968	ERF : 19.04.1999 Réinscript : 02.12.2011	ERF : 17.10.1999		RP 2012 Corbeil Essonne
PHILIPOUSSI Robert	13.03.1961	ERF : 26.02.1989	ERF : 24.09.1989		RP 2010 Port Royal Quartier Latin I
PICHARD Carine	20.01.1974		EELF : 12.11.2000		EELF Montbéliard Montbéliard
PICHARD Fabrice	27.01.1965		EELF : 12.11.2000	Aumônier aux armées 2008	EELF Montbéliard
PICON Raphaël	7.03.1968	ERF : 24.03.1996	ERF : 08.12.1996		IPT 2002 Théologie pratique IPT
PIERRON Isabelle	22.08.1951	ERF : 09.04.2000	ERF : 30.09.2000		CAR 2009 Arve Mont Blanc
PIVOT Gilles	05.12.1947	ERF : 06.03.1986	ERF : 27.04.1986		PACCA 2009 Président de CR – PACCA
PLAA Cécile	20.03.1972	ERF : 21.03.2004	ERF : 31.10.2004		PACCA 2007 Arles
PLOUVIET Philippe	04.08.1954	ERF : 27.02.2011	UEPAL : 2001 ERF : 26.06.2011		SO 2009 Arcachon
POPP Rudiger	28.09.1973	ERF : 13.03.2005	ERF : 02.07.2005		2012 Envoyé UEPAL Strasbourg
POUPIN Roland	09.12.1955	ERF : 19.03.2000	ERF : 11.06.2000		OUEST 2012 Poitiers
PRAT Ingrid	03.02.1976	ERF : 13.03.2005	ERF : 25.09.2005		CLR 2008 Vallée Française Val de Lasalle II
PRIVAT Philippe	18.12.1954	ERF : 15.01.1984			CLR 2009 Ensemble du Viganais
PUJOL Françoise	09.11.1964	ERF : 26.03.1995	ERF : 11.06.1995		SO 1998 Albi

PUTTER Loïc (de)	18.101978	ERF : 24.02.2008	ERF : 05.10.2008		CAR 2008 Saint Etienne Forez III
PUTZ Olivier	07.12.1972	ERF : 23.04.2006	ERF : 28.04.2007	Aumônier des hôpitaux 27.09.2009	OUEST 2011 Rennes
PY THEODORE Nadine	08.04.1968	ERF : 24.03.1996	ERF : 13.04.1997		SO 2011 Castres II
RADAFIARIJAONA Dina	03.02.1979	ERF : 25.02.2007	ERF : 28.10.2007		CAR 2005 Privas
RAFENONIRINA Julia	27.08.1950	ERF : 02.03.1992	ERF : 04.10.1992		RP 2007 Choisy le Roi – Essonne
RAHAMELISON Patricia	29.12.1968	ERF : 14.12.1997	ERF : 28.06.1998		RP 2003 Creil
RAJAKOBA Hérizo	07.05.1974	ERF : 19.03.2006	ERF : 29.10.2006		SO 2004 Nérac
RAJHONS Dina	10.07.1979	ERF : 13.03.2005	ERF : 23.10.2005		RP 2009 Chartes Beauce & Perche
RAKOTO Emmanuel	01.01.1948	ERF : 21.04.1996	ERF : 29.09.1996		OUEST 2004 La Mothe - St Heray - St Maixent
RAKOTO VOLOLONDRIAKA Raony	05.02.1954	ERF : 24.02.2008	ERF : 26.10.2008		CAR 2011 Tournon
RAKOTOVAO Mary	12.05.1963		EELF : 31.05.1992		EELF Paris Envoyé NMS
RAKOTOVAO Rafi	18.05.1963		EELF : 19.11.2000		EELF Paris Envoyé NMS
RANDRIAMANANTENA Mino	19.03.1969	ERF : 11.12.1999	ERF : 28.05.2000		2011 Envoyé DEFAP Faculté de théologie de Fianaranisota
RAOUL DUVAL Olivier	21.10.1968	ERF : 14.02.1999	ERF : 19.09.1999		CAR 2002 Lyon Guillotière I
RAZAFIMAHEFA Edmond	18.12.1949	ERF : 18.03.2012	FJKM 1975		OUEST 2011 et 2012 Lezay & Châtellerault ½ temps
REMY Stéphane	07.04.1961	ERF : 05.04.1992	ERF : 22.05.2005		1993 Envoyé Aumônerie aux armées
REUTER Iris	20.06.1970	ERF : 24.04.2005	Eglise Unie de Bade : 01.07.2001		PACCA 2003 Vitrolles – Marseille Nord
REVERSAT Pierre	08.12.1980	ERF : 05.04.2009	ERF : 06.09.2009		CAR 2012 Saint Agrève I
ROBERT Jean-Christophe	29.05.1960	ERF : 26.02.1989	ERF : 14.04.1991		2012 Envoyé CEEEFE Eglise française à Stockholm
ROEHRICH Georgia	04.02.1953	ERF : 05.04.1992	ERF : 06.12.1992		2007 Congés pour convenances personnelles

ROETMAN Jan-Albert	15.02.1961	ERF : 05.04.1992	ERF : 18.10.1992		NN 2010 Lille II
ROGNON Frédéric	01.10.1961	ERF : 23.01.2000			2001 Envoyé Faculté de théologie de Strasbourg
ROHMER Céline	26.09.1975	ERF : 17.03.2002	ERF : 23.06.2002		2012 Congés pour études doctorales
ROLIN Patrice	18.11.1956	ERF : 11.01.1986	ERF : 11.06.1989	Animateur biblique 1992	RP 2002 Animateur biblique
ROMAN LOMBARD Odile	18.08.1966	ERF : 16.03.1997	ERF : 09.11.1997		RP 2009 Fontainebleau
ROSSITER Andrew	04.02.1958	ERF : 23.02.2003	Eglise baptiste d'Angleterre 24.04.1988		NN 2006 Luneray
ROULLAND RUPP Nicole	05.10.1978	ERF : 15.03.2009	ERF : 11.10.2009		CAR 2012 Savoie II
RUSEN WEINHOLD Ulrich	23.11.1968	ERF : 16.03.2008	Eglise évangélique en Rhénanie : 26.06.2005	Aumônerie des hôpitaux 2008	PACCA 2006 Nice hôpitaux
SABATIER Jérôme	25.08.1948	ERF : 26.03.1994	ERF : 23.05.1994		CLR 2011 Centre Hérault I (Montagne)
SALQUE Anne-Lise	10.01.1959	ERF : 21.02.1988	ERF : 20.11.1988		2010 Envoyée UEPAL
SAUTTER Robin	15.02.1979	ERF : 27.04.2008	ERF : 26.10.2008		NN 2006 Artois
SCHAECHTELIN Pierre-André	07.02.1961	ERF : 16.03.2008	UEEL : mai 1991 ERF : 12.10.2008		RP 2006 St Quentin en Yvelines
SCHAEFER GUIGNIER Otto	26.07.1955	ERF : 14.01.1984	ERF : 10.04.1988		1987 Envoyé FEPS
SCHAEFER Johan	09.10.1979	ERF : 15.03.2009	ERF : 11.10.2009		CAR 2007 Mazet St Voy
SCHAEFER Marc	02.07.1975	ERF : 24.02.2002	ERF : 29.09.2002		2012 Secrétaire national animation réseaux jeunesse
SCHAEFFER Agnès	05.06.1957	ERF : 14.02.1999	19.09.1999		RP 2011 Clamart
SCHEELE Corinne	12.09.1974		EELF 10.11.2002		EELF Montbéliard Mont Bart
SCHLICK Michaël	10.11.1962	ERF : 14.02.1999	Eglise de Rhénanie Avril 1996		2005 Envoyé DEFAP Djibouti
SCHLUCHTER Armand	25.06.1951	ERF : 30.06.1988	ERF : 19.06.1983		2009 Envoyé UEPAL
SCHLUMBERGER Laurent	11.08.1957	ERF : 13.01.1985	ERF : 03.12.1989		UN 2010 Président du CN

SCHNITZLER Edgard	04.02.1954		EELF 30.10.2011		EELF Paris Suresnes
SCHRUMPF Caroline	21.01.1967	ERF : 24.03.1996	ERF : 20.10.1996		OUEST 2009 Nantes & Loire Atlantique I
SCHRUMPF Daniel	04.08.1965	ERF : 30.01.2011	ERF : 11.09.2011		RP 2012 Meudon Sèvres
SCHVARTZ Magalie	12.05.1976	ERF : 22.01.2012	ERF : 02.06.2012		SO 2010 Montalbanais
SCRIPIEC Gérard	27.12.1953	ERF : 24.10.1980	ERF : 25.03.2006		CLR 2012 Gardonnenque III (St Geniès)
SEBAS Marie-Emilie	22.09.1953	ERF : 13.03.2005	ERF : 23.10.2005		RP 2008 Château Thierry
SECKEL Marianne	14.09.1952	ERF : 04.12.2010	EELF : 25.10.1998		OUEST 2011 La Rochelle & Ile de Ré
SEITZ Lilian	27.04.1975	ERF : 18.03.2012	ERF : 23.09.2012		PACCA 2010 Marseille Provence
SERRANO Luc	12.03.1964	ERF : 14.02.1999	ERF : 20.06.1999		SO 2012 Rodez
SEYBOLDT Andréas	27.01.1964	ERF : 24.03.1996	ERF : 07.07.1996		PACCA 2005 Cavaillon
SHEBECK Robert	30.03.1961	ERF : 18.02.2001 Réinscription 2012	ERF : 23.09.2001		RP 2012 Villeneuve St Georges
SINGER Christophe	18.11.1965	ERF : 14.02.1999	ERF : 11.07.1999		PACCA 2006 Portes les Valence
SINGER Iris	19.12.1971	ERF : 16.02.1997	ERF : 16.11.1997	Aumônier des hôpitaux 24.06.2007	2012 Congé
SIXT GATEUILLE Claire	26.05.1980	ERF : 05.04.2009	ERF : 01.11.2009		SO 2007 Tarbes
STENGEL BLAIND Eliane			EELF 01.07.2012		2012 Envoyée UEPAL
STERNBERGER Françoise	15.06.1959	ERF : 21.06.1997 Animateur universitaire	ERF : 16.11.1997	Pasteur 21.03.2004	RP 2002 Houilles
STERNBERGER Jean-Pierre	02.10.1957	ERF : 10.01.1987	ERF : 23.11.1987	Animateur biblique 19.11.2000	RP 2000 Animateur biblique
STEUERNAGEL Wolfram	09.07.1973	ERF : 14.03.2010	ERF : 19.09.2010		OUEST 2012 Saintonge Océan
STRANZ Jane	02.07.1963	ERF : 26.06.1993	Eglise réformée unie d'Angleterre 22.09.1991		2011 Mis à disposition de la FPF
STRICKER Nicola	11.12.1973		EELF : 24.05.2008		IPT Dogmatique

STRUMPLER Gérard	12.02.1969	ERF : 17.01.1999			SO 2011 Brive la Gaillarde
STUCKER Hervé	28.01.1963	ERF : 24.06.1996	ERF : 20.10.1996		OUEST 2002 Morbihan
TAMBON Lionel	08.12.1970	ERF : 25.02.2007	ERF : 21.10.2007		CLR 2011 Nîmes aumônerie des hôpitaux
TARTAR FOUCHIER Laurence	26.06.1961	ERF : 02.01.1998	ERF : 31.01.1999		2011 Envoyée Canton de Berne
TAUBMANN Florence	10.10.1957	ERF : 19.06.1994	ERF : 09.10.1994		OUEST 2007 Limoges
TAUFER Richard	13.01.1955	ERF : 16.03.1997	Eglise évangélique luthérienne de Bavière : 22.11.1993	Aumônier des hôpitaux 29.04.2007	NN 2009 Lillebonne
TENREIRO Jean-Charles	23.12.1956	ERF : 06.06.1986	ERF : 12.10.1986		RP 2004 Président de CR – RP
THOMAS Yvon	01.03.1954	ERF : 12.12.1994	ERF : 08.10.1995		NN 2005 Cherbourg St Lô Sud Manche
TONJE Juliette	21.06.1965	ERF : 18.03.2012	ERF : 04.11.2012		OUEST 2010 St Brieuc Côte d'Armor
TONNAC Christian (de)	07.10.1953	ERF : 30.06.1981	ERF : 15.07.1984		CLR 2012 Bassin Alésien I
TROCME Eric	05.04.1951	ERF : 30.06.1982	ERF : 08.06.1987		NN 2012 Bocage Normand
TRUNCK Pascal	04.03.1962	ERF : 23.02.1990	ERF : 28.10.1990		1994 Envoyé Aumônerie aux armées
URBAN Christine	11.08.1961	ERF : 12.02.2012	Eglise évangélique de Sachfen 19.09.1994 ERF : 14.10.2012		CAR 2010 Saint-Etienne Forez II
VAN DE KERK Arina	31.03.1958	ERF : 14.01.1986	ERF : 08.06.1986		2008 Envoyée CASP
VAN DEN BOSSCHE Marie-Pierre	16.11.1964	ERF : 14.02.2010	ERF : 26.09.2010		NN 2008 Aisne I
VANWEDDINGEN Freddy	14.05.1954	ERF : 30.06.1982	ERF : 21.04.1985		2007 Envoyé UEPAL
VELDHUIZEN Evert	26.08.1952	ERF : 28.04.2002	FEEB 1988		OUEST 2006 Canton de Lusignan
VERGNIOL Bertrand	14.12.1956	ERF : 08.06.1986			2006 Congé
VERNIER Pascal	22.03.1953	ERF : 12.12.1982	ERF : 13.04.1986		SO 1996 Bordeaux III (foyer fraternel)

VERREY Christophe	09.08.1954	ERF : 20.02.1988	ERF : 23.04.1989		2003 Envoyé Eglise évangélique du Valais
VERSEILS Philippe	04.12.1954	ERF : 21.01.2004	ERF : 06.06.2004		2010 Envoyé Entraide protestante de Nîmes
VERSPEETEN Frédéric	23.11.1954	ERF : 14.01.1990	ERF : 23.09.1990		NN 2004 Valenciennes St Amand les Eaux
VIALARD Marie Françoise	13.05.1969	ERF : 21.03.2004	ERF : 26.09.2004		SO 2009 Castelmoron
VIDAL Gilles	15.09.1975	ERF : 16.02.1997	ERF : 26.10.1997		IPT 2011 Histoire ecclésiastique 2ème cycle
VINARD Françoise	13.09.1954	ERF : 12.09.1985	ERF : 27.10.1985		2002 Envoyée Aumônier Val de Grance
VION Etienne	24.04.1959	ERF : 10.01.1987	ERF : 08.06.1987		CLR 2011 Mende Florac Vébron
VISSER'T HOOFT Caspar	31.12.1960	ERF : 05.04.1992	ERF : 15.05.1994		PACCA 2009 Orange
VON ALLMEN Gilbert	06.11.1959	ERF : 26.03.1994	Eglise évangélique de Neuchâtel 31.08.1986		CAR 2011 Pont d'Arc
VON ALLMEN KOHLER Marianne	23.12.1962	ERF : 23.02.2003	ERF : 05.10.2003		CAR 2006 Livron
VON KIRCHBACH Agnès	29.02.1952	ERF : 18.01.1997	ERF : 11.01.1998		RP 2009 St Cloud & La Celle St Cloud
WEINHOLD Christina	28.12.1969	ERF : 27.01.2008	Eglise évangélique de Rhénanie 03.03.2004		PACCA 2006 Nice I
WEISS DEAUX Solange	28.07.1964	ERF : 18.02.2001	ERF : 23.06.2001		OUEST 2010 Charente Nord & Angoumois
WETZSTEIN Joëlle	06.09.1979	ERF : 14.02.2010	ERF : 24.10.2010		CLR 2008 Bagnols Pont Bourg
WHITE Malcolm	13.09.1950	ERF : 30.06.1981	ERF : 21.03.1982		CLR 2008 Costière I
WIBLE Simon	03.08.1977	ERF : 20.02.2005	ERF : 02.09.2005		RP 2008 Pentemont Luxembourg I
WIELAND MARET Esther	10.01.1963	ERF : 19.06.1994	ERF : 25.03.1995	Ministère diaconal 22.10.2000	2002 Mis à disposition de la CPLR
WILSON (Miquel) Marie-Odile	07.05.1961	ERF : 28.02.2006	ERF : 24.06.2006		RP 2004 Auxerre
WOODWARD Noémie	22.05.1978	ERF : 19.06.2005	ERF : 06.11.2005		CAR 2010 Haut Diois
WOODY James	24.08.1972	ERF : 20.02.2000	ERF : 22.10.2000		RP 2009 Paris Oratoire du Louvre II
WUTHRICH Serge	24.02.1963	ERF : 13.03.2005	ERF : 19.06.2005		OUEST 2003 Niort

YOUN Sook Hee	18.01.1954	ERF : 20.02.2000	ERF : 28.05.2000		RP 2008 Vallée de l'Orge
ZALAY Zoltan	13.11.1950	ERF : 30.06.1978	ERF : 14.11.1982	Aumônier des aéroports 1982	NN 2007 Rouen II (Hôpitaux)
ZANG Jean-Pierre	26.01.1959	ERF : 15.02.1998	ERF : 23.06.2001		RP 2007 Rueil Nanterre
ZENTZ AMEDRO Sophie	03.12.1967	ERF : 11.12.1994	ERF : 29.09.1996		CLR 2010 Présidente de CR – CLR
ZIEGLER Thierry	07.08.1957		EELF : 28.09.2008		EELF Montbéliard Luxeuil

RECAPITULATIF du MOUVEMENT des PROPOSANTS Du 25 mars 2012 au 24 mars 2013

PROPOSANTS

** 1ère affectation*

CADOUX Richard à Vernoux (CAR)	du 01.07.2012 au 30.06.2013
COFFINET Isabelle à Cergy Pontoise (RP)	du 01.07.2012 au 30.06.2013
HEIMERDINGER Anne à Informateur régional (CEP) (CLR)	du 01.07.2012 au 30.06.2012
PULAI Edina à Saintes & Sud Saintonge (O)	du 01.07.2012 au 30.06.2013
ROUANET Emmanuel à Le Havre II (NN)	du 01.08.2012 au 30.06.2013
SKUBAL Petr à Landouzy Parfondeval (NN)	du 01.07.2012 au 30.06.2013
THOMAS Corinna à Montpellier VI hôpitaux (CLR)	du 01.07.2012 au 30.06.2013

** Maintien sur place*

ALEXA Véronique à Gardonnenque I (CLR) maintien sur place	du 01.07.2012 au 30.06.2013
BEAUCHAMP Jean-Charles à Vosges Moselle II (E) maintien sur place	du 01.07.2012 au 30.06.2013
COFFINET Julien Saint Germain en Laye (RP) maintien sur place	du 01.07.2012 au 30.06.2013
FRESSE Sébastien à Cambrésis I (NN) maintien sur place	du 01.07.2012 au 30.06.2013
GEIGER Isabelle à Meurthe & Moselle III (E) maintien sur place	du 01.07.2012 au 30.06.2013
KELLER Thomas à Boissy Saint Léger (RP) maintien sur place	du 01.07.2012 au 30.06.2013
KOWAL Rodolphe à Cognaçais I (O) maintien sur place	du 01.07.2012 au 30.06.2013
LEFEBVRE Pascal à Tonneins & Marmande (SO) maintien sur place	du 01.07.2012 au 30.06.2013
MOUROU Bernard à Haute Provence (PACCA) maintien sur place	du 01.07.2012 au 30.06.2013
MOYAT Virginie à Poissy (RP) maintien sur place	du 01.07.2012 au 30.06.2013
NGOUGO FOTSO Guy-Bertrand à Nevers Moulins (CAR) maintien sur place	du 01.07.2012 au 30.06.2013
PETIT Anne à Rambouillet–Chevreuse–Monfort l'Amaury (RP) maintien sur place	du 01.07.2012 au 30.06.2013

** 2ème proposanat*

BLANCHETON Jean-François à Sens & environs (RP) venant de Somme	du 01.07.2012 au 30.06.2013

** Proposant au service d'un autre organisme : néant*

** Fin de 1er proposanat en attente d'un 2ème proposanat : néant*

** Fin de proposanat sans admission : néant*

** Arrêt de proposanat : néant*

Document d'information n° 4

Nouvelle organisation des services : les fiches de fonction des responsables

Extraits des fiches de fonction du directeur des services, du chef de service administratif et juridique, et du chef du service comptable et financier, de l'Eglise protestante unie de France

Le passage de l'organisation précédente des services à la nouvelle organisation, à laquelle correspondent les résumés des fiches de fonction ci-dessous, se fait progressivement pendant l'année 2013.
Le poste de directeur des services est occupé depuis le 1er mars 2013 par Thierry Besançon.
Jusqu'au 30 juin, date à laquelle elle partira à la retraite, Evelyne Tiercet est secrétaire administrative.
Michel Haffner est chef du service financier et immobilier (service appelé à disparaître dans ce périmètre et sous cette appellation) et deviendra responsable du service administratif et juridique.
Le responsable du service comptable et financier sera recruté à partir de septembre 2013.

*

Directeur des services

Position dans la structure
Liaisons hiérarchiques : président du conseil national.
Responsable hiérarchique : responsable du service administratif et juridique, et responsable du service comptable et financier.
Liaisons fonctionnelles : au siège, le secrétaire général, et plus généralement l'équipe nationale d'animation, et le conseiller juridique ; dans les régions : les présidents de conseil régional et inspecteurs ecclésiastiques, les associations cultuelles locales.

Finalité de la fonction
Assurer la coordination des services administratif et juridique, et comptable et financier, de l'Union, pour que l'ensemble fonctionne harmonieusement en relation avec les dix régions de l'Eglise protestante unie de France.
Assurer le management des ressources humaines de l'ensemble du personnel laïc, salariés de l'Eglise unie, et contribuer au management des bénévoles. Pour les ministres, il ne supervise que la gestion administrative.
Devoir d'alerte de tout dysfonctionnement ou problème dans le domaine de l'administration et de la gestion/finance.

Missions permanentes
Dans son rôle de coordination il couvre 3 grands domaines :

- **La supervision des services administratif/juridique et comptable/financier :**
  - Il assure que « la maison tourne ».
  - Il est facilitateur, il assure la fluidité.
  - Avec les responsables des services, il identifie les problèmes et trouve des solutions.
- **L'appui à l'équipe nationale** d'animation dans la prise en charge de dossiers ou projets relatifs à la gestion transversale de l'Eglise (siège et régions), et l'appui aux commissions ou groupes de travail ad hoc dont il est membre de droit, fonction qu'il peut déléguer aux chefs de service (planification des ressources, préparation des budgets, gestion des accords extérieurs, suivi des procédures d'organisation, etc.). Il contribue au synode national de l'Eglise unie en coordonnant l'organisation documentaire et logistique du synode national, auquel il participe.

- **Le conseil** sur des projets d'optimisation du fonctionnement du siège et des régions au service de la mission de l'Eglise, c'est-à-dire :
    - Etre l'interlocuteur privilégié des présidents de conseil régional ou des inspecteurs ecclésiastiques, qu'il visite périodiquement et pour lesquels il s'assure que le siège est vraiment à leur service.
    - Porter un diagnostic sur le fonctionnement (par exemple, la conduite du changement) ou des aspects particuliers du management (organisation, système d'information, ressources humaines, qualité, etc.).
    - Proposer des axes d'évolution au président du conseil national.

Dans son rôle de management des ressources humaines, il remplit au sein de l'Eglise protestante unie de France une quadruple mission :

- **Assurer la cohérence et la communication en matière de ressources humaines**
  Le directeur des services conseille et accompagne le président du conseil national dans ses orientations quand elles ont un impact sur les ressources humaines. Il définit et valide les axes de la politique des ressources humaines et prend en charge les relations sociales, notamment avec les instances représentatives du personnel. Il assure la communication interne vis-à-vis des personnels du siège et des régions.
- **Jouer un rôle de conseil auprès des chefs de services au siège, des inspecteurs ecclésiastiques et des présidents de conseil régional**
  Il assure la fonction de management des ressources humaines en veillant à ce que les compétences existent là où elles sont nécessaires. Pour ce faire, il pilote le développement des ressources humaines, le recrutement, la formation, l'évaluation, la gestion des progressions et l'employabilité du personnel. Il supervise ces actions quand elles sont confiées à des prestataires.
- **Jouer un rôle d'accompagnement auprès de bénévoles**
  Il assure en lien avec les présidents de commissions « techniques » (assurance, informatique, etc.) un rôle de veille pour maintenir une composition adéquate en contribuant lors des renouvellements à la recherche des bénévoles, à leur formation, et en assurant pendant leur mandat une bonne communication des informations nécessaires.
- **Diriger l'administration du personnel**
  Il supervise l'administration du personnel en matière de tenue des dossiers administratifs du personnel (y compris ceux des ministres), de paie (validation des données), congés et RTT, droit du travail, aspects règlementaires, cotisations sociales, rédaction des contrats de travail, respect du règlement intérieur. Il assure le « reporting » social (synthèses des données, bilan social, statistiques).

Activités permanentes

Immobilier

- Assurer le suivi des dossiers de garantie donnée (caution, hypothèque, ...) y compris les baux immobiliers et les autres opérations relevant de l'immobilier.

Assurances

- Etre informé des dossiers de sinistres, et suivre le déclenchement éventuel de procédures judiciaires relatives aux assurances.

Juridique

- Assurer le suivi de la mise à jour des statuts des associations.

Fonctionnement logistique

- Décider des engagements de dépenses d'investissement mobilier et ou les gros travaux et le gros entretien en dessous d'un seuil financier défini.

- Décider de l'engagement des contrats de prestation de services et de locations de bien mobiliers si la durée est supérieure à 3 ans, qu'ils sont prévus par le budget et si le montant annuel est dans la fourchette qui a été définie.

Gestion du personnel salarié laïc
- Décider des contrats d'embauche de personnel salarié non cadre et du niveau de leur rémunération.
- Valider, sur proposition des chefs de services et des responsables régionaux, pour l'ensemble du personnel national et régional, les formations nécessaires au maintien du niveau de compétences et de l'employabilité.
- Fournir les procédures et outils pour les évaluations et les valider pour l'ensemble du personnel national et régional.
- Décider sur propositions des chefs de service des évolutions, mobilités ou promotion de l'ensemble du personnel national et régional.
- Décider des procédures disciplinaires à prendre à l'encontre des personnels du siège et des régions sauf les décisions de départ.
- Instruire les dossiers de décision de départ concernant les personnels du siège et des régions
- Gérer les relations sociales pour tout le personnel.
- Assurer la veille et mettre en œuvre les évolutions du droit social.

Gestion du personnel « pasteurs retraités »
- Veiller à ce que les pasteurs retraités obtiennent les réponses aux questions relatives à leur retraite, tant sur le domaine administratif que sur les aspects financiers.

Paie, Budget, Comptabilité et Trésorerie
- Valider les données variables de paie.
- Valider les besoins à prendre en compte dans l'élaboration du budget (titre A et titre B) pour les domaines qu'il supervise.
- Décider des engagements des charges courantes prévues par le budget.
- Valider les dossiers de décision de placement et d'autres opérations de trésorerie.
- Signer les règlements urgents, les bordereaux de paie, de paiements des charges sociales et des prestataires bénéficiant d'un contrat régulier correspondant aux seuils fixés.
- Signer les achats et ventes de placements correspondant aux seuils fixés.

Missions transversales

Participer aux différentes instances de l'association : bureau du conseil national, conseil national, synode national, commissions et groupes de travail relevant de son domaine, et sur demande du président du conseil national.
Participer à des groupes de projets transversaux externes ou internes sur des thèmes liées à la fonction.
Participer au développement ou création des établissements et services.
Participer à l'élaboration des documents associatifs.
Assurer les déplacements nécessaires dans les régions et les Eglises locales.
Assurer l'interface avec les partenaires (associations, fondations, organismes, ...) utilisant les services du siège.

Responsable du service administratif et juridique

Position dans la structure

Liaisons Hiérarchiques : directeur des services.
Responsable hiérarchique : personnels du service administratif et juridique.
Liaisons fonctionnelles : au siège, chef du service comptable et financier, correspondants des partenaires, conseiller juridique ; dans les régions : trésoriers de conseil régional, secrétariats régionaux (y compris responsables des commissions immobilières, assurance, etc.).

Finalité de la fonction

Proposer et participer à l'élaboration d'une politique d'administration et de gestion, en accord avec le conseiller juridique.
Mettre en œuvre la politique d'administration et de gestion de l'association.
Participer à l'élaboration puis à la mise en œuvre du plan directeur du système d'information et de communication.
Devoir d'alerte de tout dysfonctionnement ou problème dans le domaine de l'administration.

Missions permanentes

Proposer et participer à l'élaboration d'une politique de gestion immobilière, une politique d'assurances, une politique pour les systèmes d'information et à la définition des orientations stratégiques de l'association en matière d'administration.
Mettre en œuvre les politiques dans les domaines dont il a la charge, les animer et les évaluer. Apporter expertise, conseils et outils aux instances nationales, régionales et locales,
Animer et coordonner son équipe. Veiller à l'animation, coordination de la fonction administration sur l'ensemble de l'union d'associations. Assurer la mission de chef de projet sur des dossiers transversaux à la demande du directeur des services.

Activités permanentes

Immobilier

- Assurer la préparation des dossiers de garantie donnée (caution, hypothèque, ...) y compris les baux immobiliers et les autres opérations relevant de l'immobilier,
- Suivre l'entretien du parc immobilier de l'union et des opérations de vente.

Assurances

- Avec l'aide du groupe assurance, mener les négociations des contrats d'assurance
- Préparer et assurer le suivi des dossiers de sinistres, des procédures judiciaires et des autres dossiers relatifs aux assurances,

Juridique

- Réaliser la mise à jour des statuts des associations pour validation par le directeur des services
- Instruire les dossiers relatifs aux dons (reçu fiscal) et aux legs (donations) pour préparer les décisions du conseil national
- Assurer la veille juridique dans les domaines du droit associatif, du droit des cultes et celui des retraites, en accord avec le conseiller juridique.

Fonctionnement logistique

- Préparer et valider les dossiers d'engagement de dépenses d'investissement mobilier et ou les gros travaux et le gros entretien en dessous d'un seuil financier défini, pour décision du Directeur des services.

- Décider de l'engagement des contrats de prestation de services et de locations de bien mobiliers si la durée est inférieure à 3ans, qu'ils sont prévus par le budget et inférieur au seuil défini.

Gestion du personnel salarié laïc et des bénévoles
- Superviser les employés du service, y compris la fonction accueil, dans leur organisation et le respect des délais et des procédures.
- Proposer, pour le personnel national dont il a la responsabilité, les formations nécessaires au maintien du niveau de compétences et de l'employabilité.
- Contribuer à l'évaluation annuelle des personnels dont il a la responsabilité.
- Proposer, pour le personnel national dont il a la responsabilité, les évolutions, mobilités ou promotion qu'il pourrait juger opportunes en fonction des postes qui se libèrent dans la structure.

Gestion du personnel « pasteurs retraités »
- Assurer la transition administrative des dossiers des pasteurs partant à la retraite.
- Répondre aux questions touchant le domaine administratif pour les pasteurs en retraite.

Budget
- Exprimer les besoins à prendre en compte dans l'élaboration du budget (titre A et titre B) pour les domaines dont il a la responsabilité.
- Décider des engagements des charges courantes prévues par le budget.

Système d'information
- Assurer l'interface vis-à-vis des prestataires de ce domaine.
- Superviser la mise en œuvre du plan directeur « informatique ».
- Travailler avec le groupe national informatique au maintien et à l'évolution des systèmes d'information pour qu'il reste adapté au besoin.
- Superviser la mise à jour des bases de données.

Economat
- Proposer au directeur des services des types de placements.
- Assurer l'achat et l'approvisionnement des consommables du siège.
- Auditer les contrats des prestataires de services du siège et des régions (photocopie, imprimerie, etc.).
- Assurer la relation avec la maison du protestantisme (salles, repas, sécurité, etc.).

Missions transversales

Participer aux commissions techniques qui le concernent.
Participer occasionnellement aux différentes instances de l'association, sur demande du Directeur des services.
Participer à des groupes de projets transversaux externes et/ou internes sur des thèmes liées à la fonction.
Participer au développement ou création des établissements et services.
Participer à l'élaboration des documents associatifs.
Assurer les déplacements nécessaires dans les régions et les Eglises locales.

Responsable du service comptable et financier

Position dans la structure

Liaisons Hiérarchiques : directeur des services.
Responsable hiérarchique : personnels du service comptable et financier.
Liaisons fonctionnelles : au siège, chef du service administratif et juridique, trésorier du conseil national, conseiller juridique et correspondants financiers des partenaires ; dans les régions : trésoriers de conseil régional, secrétariats régionaux.

Finalité de la fonction

Proposer et participer à l'élaboration d'une politique financière et de gestion.
Mettre en œuvre la politique financière et de gestion.
Devoir d'alerte de tout dysfonctionnement ou problème dans le domaine comptable et financier.

Missions permanentes

Proposer et participer à l'élaboration d'une politique financière et de gestion et à la définition des orientations stratégiques de l'association.
Mettre en œuvre la politique financière et de gestion, l'animer et l'évaluer. Apporter expertise, conseils et outils aux instances nationales, régionales et locales.
Animer et coordonner son équipe. Veiller à l'animation, coordination de la fonction comptable sur l'ensemble de l'union d'associations. Assurer la mission de chef de projet sur des dossiers transversaux à la demande du Directeur des services.

Activités permanentes

Comptabilité-contrôle de gestion

- Garantir la fiabilité des comptes de l'union d'associations, des régions et des consistoires, des documents financiers et comptables en conformité avec la législation – Etablir le rapport financier, les comptes et annexes.
- Elaborer ou valider les procédures, les fiches techniques, s'assurer de leur diffusion, appropriation et mises en œuvre.
- Superviser les équipes comptables dans leur organisation et le respect des délais, des procédures et des normes comptables.
- Contribuer, en lien avec le trésorier, à la mise en place du contrôle de gestion (audit) en définissant les principales orientations des contrôles et indicateurs à mettre en place.
- Assurer la clôture des comptes, la consolidation et participer au processus d'élaboration budgétaire,
- Assurer une veille juridique en liaison avec le conseiller juridique et concevoir des outils, des fiches techniques à destination des régions et de l'union dans le domaine comptable et financier.
- Assurer les liens avec les commissaires aux comptes.

Paie - déclarations sociales et fiscales

- Réaliser et/ou contrôler la paie des salariés dans son intégralité, ainsi que les charges sociales et parafiscales.
- Assurer une veille sociale et apporter conseil aux régions et aux Eglises locales.
- Paramétrer les mises à jour du logiciel et participer à l'évolution de l'outil.
- Manager l'équipe de gestionnaires paie.
- Répondre aux questions touchant les rémunérations individuelles pour l'ensemble des personnels.

Répondre aux questions touchant à la préparation à la retraite, gérer les départs avec calcul des droits et des compléments, actualiser chaque année le complément de retraite, gérer les reversions au conjoint survivant.

Banque/Trésorerie

- Mettre en œuvre la gestion financière et assurer les relations bancaires (appel d'offre, prévision de la trésorerie...).
- Evaluer les besoins de financement de l'union à court, moyen et long termes et proposer des
- solutions au directeur des services.
- Prépare les dossiers des emprunts (y compris crédit-bail) et les dossiers d'ouverture ou de clôture de compte bancaire pour les domaines dont il a la charge.
- Mettre en œuvre la politique de communication relative à la recherche de fonds (mécénat...).
- Assurer le suivi de la trésorerie au quotidien et les organismes bancaires.

Gestion du personnel salarié laïc et des bénévoles

- Superviser les employés du service dans leur organisation et le respect des délais et des procédures.
- Proposer, pour le personnel national dont il a la responsabilité, les formations nécessaires au maintien du niveau de compétences et de l'employabilité.
- Contribuer à l'évaluation annuelle des personnels dont il a la responsabilité.
- Proposer, pour le personnel national dont il a la responsabilité, les évolutions, mobilités ou promotion qu'il pourrait juger opportunes en fonction des postes qui se libèrent dans la structure.

Informatique

- Participer à l'implantation de nouveaux outils de gestion.

Missions transversales

Participer occasionnellement aux différentes instances de l'association, sur demande du Directeur des services.
Participer à des groupes de projets transversaux externes et/ou internes sur des thèmes liés à la fonction.
Participer au développement ou à la création des établissements et services. Participer à l'élaboration des documents associatifs.
Assurer les déplacements nécessaires dans les régions et les Eglises locales.

Protestantisme et Images
www.protestantismeetimages.com

Protestantisme
I m a g e s

Protestantisme & Images (P&I) est un réseau à la fois humain et virtuel, qui vise à la rencontre entre le protestantisme, et plus largement le christianisme, et le monde d'images de qualité (surtout artistiques, mais aussi médiatiques et virtuelles). Ses moyens d'actions dépendent d'une donation personnalisée, faite en 1995 à l'ERF (« Donation Cellérier »).

P&I anime un site Internet, contribue à l'organisation de séminaires, colloques et journées d'études de niveau universitaire, aide à la publication d'ouvrages, aide financièrement de jeunes artistes, enfin organise des expositions reconnues de haute qualité artistique dans le monde des arts. Le point commun à toutes ces initiatives est la rencontre entre des réalisations artistiques et un message spirituel chrétien ou d'inspiration chrétienne.

L'équipe de *Protestantisme & Images* est actuellement composée de Mmes Brigitte Berlemont, Martine Grenier, Valérie Soubeyran, Sylvie Tschiember et MM. Daniel Gaubiac (représentant le CN), Jacques-Henri Jourdan (développeur web) et du Prof. Jérôme Cottin.

Expositions organisées et/ou financées par *Protestantisme & Images* depuis le Synode national de 2012

Date	Lieu	Artistes exposés	Thème et partenaires
juin 2012	IPT- faculté de théologie	12 artistes	« Le silence de Dieu »
octobre 2012	Strasbourg Aula du Palais Universitaire	Ambroise Monod	Le récup'Art (collaboration avec l'aumônerie univ. prot.)
4 février	Paris, Fondation Bersier	30 artistes présents	repas des artistes
17-18 mars 2013	Paris Egl. Luthérienne des Billettes	Françoise Bissara-Fréreau	« Au seuil de la Parole et du silence »
25 mars – 12 avril	Strasbourg, Médiathèque protestante	Albert Buber	« Aujourd'hui le Christ », photographies
11-12 avril 2013	Strasbourg, Palais universitaire	Jean-Christophe Ballot Olivier Christinat Thomas Devaux Jean-Louis Hess Axelle Henriet	« Le Christ dans la photographie contemporaine, (1990-2013) »,
juin 2013	Paris 7e, Galerie Lehalle	S. Tschiember, Luc Robin	La transparence
septembre 2013	Paris, Faculté de théologie protestante	12 artistes	« Ecoute la lumière » (diverses techniques)
sept 2013	Paris, FPF - Protestants en fête, égl. des Billettes	Sylvie Tschiember	La lumière

Protestantisme & images a aidé à la publication de l'ouvrage collectif, édité par Jérôme Cottin, Wilhelm Gräb, Bettina Schaller, *Spiritualité contemporaine de l'art*, Genève, Labor et Fidès, 2012, 325 pages.

Protestantisme & images, a aidé à la préparation, l'organisation et le financement du colloque européen « Le Christ dans la photographie contemporaine, 1990-2013 », à l'Université de Strasbourg, les 11 et 12 avril 201

Protestantisme & images sera présent à la fête de l'Eglise protestante unie du 11 mai 2013 à Lyon par un stand et une animation autour de « vraies » œuvres d'art contemporaines.

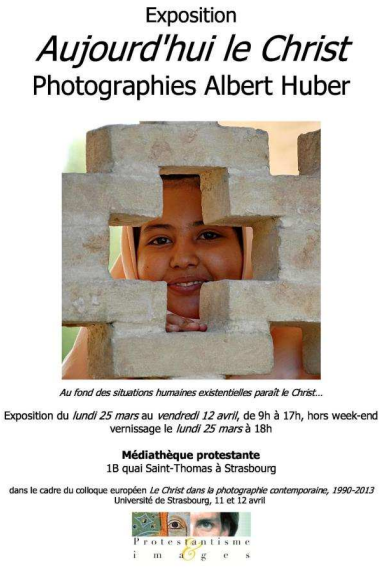

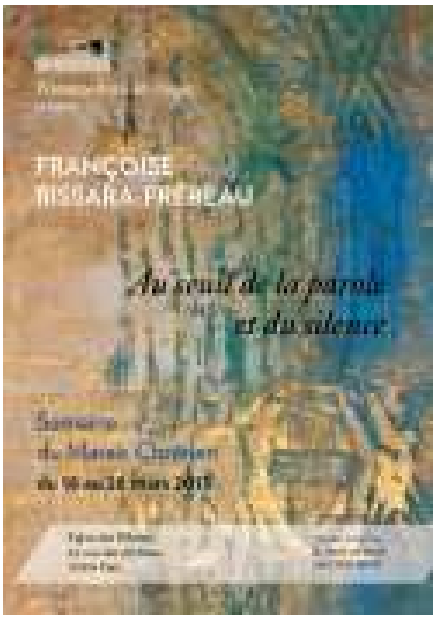

Rapport Théovie pour le Synode national du 9 au 12 mai 2013 à Lyon

Le rapport synodal, d'une année à l'autre, permet plusieurs choses à la fois :
* Aux acteurs du service de prendre un moment de recul pour mesurer la route parcourue depuis le dernier synode, de faire part des projets et questions qui se posent pour l'avenir.
* Aux lecteurs de ce rapport, de suivre continuellement l'évolution du service, de découvrir des éléments anciens et nouveaux, ainsi que le questionnement qui accompagne nécessairement un service de formation.

L'équipe de Théovie
L'équipe nommée par le CN a changé en raison du départ de Gérard Scripiec en poste de paroisse. Nous avons pu accueillir Sophie Zentz-Amédro, présidente de la région CLR et familière avec le service depuis longtemps.

Délégués régionaux
Les délégués régionaux qui assurent un lien entre Théovie et les activités de formation en région sont au complet ! Nous nous réjouissons de pouvoir compter désormais sur deux nouveaux délégués : Marie Christine Michau, luthérienne (région Est/inspection ecclésiastique de Montbéliard) et le pasteur Lilian Seitz de la région PACCA.

Quelques chiffres...
Sans oublier que l'essentiel ne se joue pas dans les chiffres[1], mais dans les échanges riches et parfois poignants qu'un certain anonymat sur internet semble plutôt favoriser ! En tout cas, dans un premier temps, car bien souvent Théovie est appelé à servir de relais pour des demandes d'accompagnement, d'approfondissement, d'intégration dans une paroisse. Merci ici aux pasteurs que nous sommes amenés à contacter et qui répondent fidèlement présents !

Le rythme des inscriptions n'a pas changé : 2 inscriptions par jour en moyenne. Nous avons aujourd'hui 4302 inscrits.
Toujours une majorité d'hommes (57 %), la majorité des inscrits vit en « contexte urbain » (71 %). Quelques chiffres continuent de nous interroger : alors que 89 se disent « croyants », parmi eux 30% se définissent comme simples « sympathisants » (ni participant régulier, ni même participant occasionnel)... Est-ce que notre catégorie de « croyant » doit être réévaluée ?

L'âge reste également stable : 3 % de moins de 20 ans, 25 % de 20 à 39 ans, 39 % de 40 à 59 ans, 23 % de 60 à 79 ans et 2 % de plus de 80 ans (il n'y a pas d'âge pour se mettre sur Internet !).

Quelques coups de projecteur sur...
Les modules : les modules « Ecoute, Dieu nous parle » ainsi que « Fêtes chrétiennes » sont disponibles. Ce dernier module a profité d'un concours exceptionnel : grâce à l'engagement de Sylvie Tschiember, luthérienne, plusieurs artistes contemporains ont accepté de mettre à disposition leurs œuvres pour ce module. Merci pour cette belle collaboration !

D'autres modules seront disponibles sous peu : « L'œuvre théologique de Paul », « Des femmes dans la Bible », « Pourquoi, comment prêcher ? »,... et plein d'autres !
Plusieurs nous ont fait part de leur intérêt pour un module qui aborderait le baptême. C'est l'occasion de dire merci pour ces interpellations qui permettent au service de répondre aux besoins des Eglises !

1 Les statistiques détaillées peuvent être demandées au service.

Le téléchargement PDF : Grâce à Dominique Péralta (qu'il soit tout particulièrement remercié pour sa veille constante au bon fonctionnement du site !), nous avons un instrument statistique qui nous permet de mesurer -entre autres- le nombre de téléchargement en PDF des modules. Nous avons été surpris du nombre : en 3 mois il y a eu 3300 téléchargements.

Les groupes utilisant les modules de Théovie : Un quart des inscrits participe aujourd'hui à un groupe qui utilise les modules de Théovie (ponctuellement ou en continue).
Depuis le dernier synode, plusieurs nouveaux groupes ont vu le jour : **à Paris** (Florence Blondon), à **Marseille** (Lilian Seitz), **à Salon de Provence** (Karin Burggraf), **à Lyon** (Pierre-Olivier Dolino), **à Belfort** (Marie Christine Michau), **à La Rochell**e (Marianne Seckel).
Merci de nous signaler l'existence de groupes travaillant avec des modules de Théovie. Certains inscrits recherchent le partage dans un groupe !

L'échange avec le service : L'échange via le mail ou le téléphone, mais surtout à travers les réponses aux questions « Pour aujourd'hui » des modules, est en augmentation (il tourne aujourd'hui autour de 180 personnes en raison d'une soixantaine de réponses par mois). Le dispositif (avec formulaire de réponse) permet un envoi facile et rapide.
Un questionnement nous accompagne depuis la mise en place des formulaires de réponse : Ce qui d'un côté favorise indéniablement l'interaction réduit incontestablement le temps de réflexion pris pour certaines questions (les exceptions parmi les inscrits qui rédigent de longs textes de réponses confirment la règle !). Que faire ? Ce n'est probablement qu'en veillant à ce qu'un approfondissement soit proposé par le service dans ses commentaires.

Le lien avec les Eglises locales : N'hésitez pas à inviter Théovie dans votre paroisse ! C'est un temps de découverte et de présentation d'un outil de formation biblique et théologique de notre Eglise, mais aussi l'occasion de vivre un échange, une étude biblique, une conférence, un culte... Plusieurs paroisses en ont déjà bénéficié et peuvent en témoigner.

Les collaborations diverses et variées : Le service poursuit les collaborations déjà anciennes qui permettent un échange et un travail de mise en commun régulier. Certaines collaborations se vivent sur l'année : PNF, l'IPT (MasterPro), Cours biblique par correspondance (Office protestant de Formation, Lausanne),...
D'autres sont plus ponctuelles : service biblique de la FPF, service Radio de la FPF, le « GrandKiff 2013 »,...

Un rapport ne peut transcrire que très partiellement la joie que me procure ce travail au quotidien, le plaisir de pouvoir compter sur une équipe fidèle et disponible ! La reconnaissance aussi que je voudrais exprimer ici pour l'accueil si favorable dans les différents lieux d'Eglise qui m'ont accueillie, et last but not least, pour l'écho que le service reçoit de la part des inscrits, un encouragement qui ne se limite pas aux messages du « livre d'or » sur le site...

Katharina SCHÄCHL, responsable du service Théovie.

Document d'information n° 7

Association cultuelle pour la communion avec l'Union des Eglise protestantes d'Alsace et de Lorraine

Exposé des motifs et calendrier de mise en œuvre

1 - Rappel des textes de référence de l'Eglise Protestante Unie de France

Statuts de l'union nationale, article 4 - Assemblée générale
« Le synode national.... est composé... des délégués élus par les synodes régionaux, fonctionnant comme collèges électoraux et par les comités directeurs d'associations cultuelles membres de l'Union et agréées par le synode national comme collèges électoraux directs, ces délégués siégeant avec voix délibérative... »

Constitution - Article 7 - Constitution du synode régional § 3 - Membres avec voix consultative
« 9) dans le ou les synodes de la région Est, trois représentants de l'association cultuelle pour la communion avec l'Union des Eglises protestantes d'Alsace et de Lorraine, désignés par le comité directeur de cette association »

Constitution de l'Eglise protestante unie de France - Article 10 - Constitution du synode national § 2 - Membres avec voix délibérative
« B) Trois représentants de l'association cultuelle pour la communion avec l'Union des Eglises protestantes d'Alsace et de Lorraine, désignés par le comité directeur de cette association fonctionnant comme collège électoral : deux de ces représentants sont désignés parmi les membres de l'Eglise protestante de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine et un parmi les membres de l'Eglise protestante réformée d'Alsace et de Lorraine. »

2 - Questions soulevées par ce dispositif

2.1. Activités de l'association cultuelle

L'objet statutaire initial (1964) avait été rédigé « *dans la perspective d'une marche vers l'intégration totale des deux Eglises* [ERF et ERAL] », alors que dès 1975 cet objectif a été remplacé par « conserver des relations privilégiées ». Ce dernier objectif est notamment mis en œuvre par la participation aux synodes de l'Eglise Protestante Unie de France dans les régions Est & Montbéliard ainsi qu'au synode national. Mais une association cultuelle doit d'abord, selon la loi du 9 décembre 1905, avoir pour activité l'exercice du culte. Les activités de l'association « CPLR », rappelées au premier alinéa du préambule, répondent à cette exigence. L'activité de représentation de cette association pourra ainsi être considérée comme venant compléter celle de l'association « CPLR ».

2.2. Délégations synodales et liste des membres de l'association cultuelle

L'article 4 des statuts de l'Union nationale traite de la même manière d'une part les délégués élus par les synodes régionaux et d'autre part ceux élus par les comités directeurs d'associations cultuelles agréés comme collèges électoraux directs. Or le point 2.1. du Règlement d'application du § 2 de l'article 7 de la Constitution dispose que *« Les délégués laïcs au synode régional ... sont élus par les comités directeurs desdites associations, en leur sein. Par exception... les statuts d'une association cultuelle peuvent prévoir la désignation de ces délégués parmi les membres inscrits sur la liste des membres de l'association cultuelle ».*

Afin de maintenir la souplesse actuelle que permet la désignation de délégués sans tenir compte de la composition du comité directeur, il sera proposé au Synode national de reprendre la même possibilité de dérogation que celle prévue pour les délégations des associations cultuelles au synode régional et d'approuver à cet effet une adjonction au Règlement d'application du § 2 de l'article 10 de la Constitution.

Mais il importe de veiller à ce que toutes les personnes susceptibles d'être déléguées (soit comme titulaires soit comme suppléants) aux synodes (régionaux ou national) fassent bien partie des membres de l'association.

3. Calendrier de mise en œuvre

1) Convocation du comité directeur de l'association cultuelle pour la communion avec l'ERAL afin que

a) il agrée, conformément à l'article 3 (3°) des statuts en vigueur comme membres de l'association
- les membres de l'actuel CN de l'ERF (et eux seuls, puisque les membres du CE de l'EELF ne répondent pas aux obligations),
- autant de personnes le cas échéant nécessaires en plus (secrétaire général, conseiller juridique, secrétaires nationaux…) pour arriver au minimum de 25 membres

b) il approuve le nouveau projet de statuts de l'association et décide de convoquer l'assemblée générale.

2) Convocation par le comité directeur de l'Assemblée générale de l'association pour
a) approuver les nouveaux statuts, qui se substituent entièrement à ceux actuellement en vigueur,
b) approuver les comptes 2012
c) élire le nouveau comité directeur

3) Réunion du Comité directeur pour :
a) Renouveler son bureau
b) Prononcer l'inscription des nouveaux membres luthériens (EELF et EPCAAL) et réformés (EPRAL)
c) Désigner les personnes nommées membres du synode national (mai 2013)

STATUTS modifiés

Préambule

A la suite des initiatives prises au début des années 1960 puis dans le cadre de la Concorde de Leuenberg (1973), les Eglises luthériennes (Eglise de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine, Eglise évangélique luthérienne de France) et réformées (Eglise réformée d'Alsace et de Lorraine, Eglise réformée de France) ont développé et conduisent dans le cadre de l'association COMMUNION PROTESTANTE LUTHERO-REFORMEE plusieurs actions communes notamment dans les domaines de la formation continue des ministres, les dialogues œcuméniques bilatéraux, les délégations communes auprès des instances œcuméniques et la coordination catéchétique.

Pour permettre la pleine participation aux synodes de l'Eglise Réformée de France (ERF) de représentants de l'Eglise Réformée d'Alsace et de Lorraine (ERAL), a été constituée en 1964 une « association cultuelle pour la communion avec l'Eglise réformée d'Alsace et de Lorraine ». Pour confirmer leur désir de rendre sans cesse plus visible la communion ecclésiale qui les unit tout en tenant compte des différents régimes institutionnels qui les régissent, les Eglises concernées ont décidé d'élargir le champ d'action de cette association, dorénavant régie par les statuts qui suivent.

Article 1er

L'association cultuelle pour la communion avec l'Union des Eglises protestantes d'Alsace et de Lorraine, constituée en conformité de la loi du 9 décembre 1905, a pour objet de contribuer aux liens entre l'Eglise protestante de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine (EPCAAL) ainsi que l'Eglise protestante réformée d'Alsace et de Lorraine (EPRAL), désormais réunies en une Union des Eglises protestantes d'Alsace et de Lorraine (UEPAL), d'une part, et l'Eglise protestante unie de France (EPUdF) d'autre part, notamment par l'exercice du culte protestant, luthérien ou réformé, par la participation en tout ou partie aux frais et besoins de ce culte et des activités qui s'y rattachent et par la représentation des membres de l'Union des Eglises Protestantes d'Alsace et de Lorraine au sein de l'Union Nationale des Associations Cultuelles de l'Eglise Protestante unie de France.
Sa circonscription comprend la France.
Son siège est à Paris. Il pourra être transporté ailleurs par décision du Comité Directeur soumise à ratification de l'assemblée générale lors de sa plus proche réunion.
L'association se compose d'au moins vingt-cinq membres majeurs, domiciliés ou résidant dans sa circonscription.
Sa durée est illimitée.

Article 2 - Membres

2.1. Pour être membre de l'association, il faut :
1° - adhérer soit à la Confession d'Augsbourg et aux autres livres symboliques luthériens soit à la Déclaration de foi de 1938 de l'Eglise réformée de France,
2° - se soumettre à la Constitution de l'Eglise protestante unie de France,
3° - être agréé par le Comité Directeur.

Tous les membres de l'association ont voix délibérative dans les Assemblées générales. Ils sont appelés à participer selon leurs ressources, aux charges de l'association cultuelle.
2.2. Sont rayés de la liste des membres ceux qui l'ont demandé et ceux qui sont décédés.
Peuvent faire l'objet d'une radiation de la liste des membres, après qu'ils ont été informés des motifs de cette mesure et mis à même de fournir leurs explications, par écrit ou de vive voix devant le Comité directeur :
1° ceux qui ne se conforment pas aux présents statuts ou aux prescriptions de la Constitution de l'Eglise protestante unie de France,
2° ceux qui, pendant trois années consécutives, ont été absents à l'assemblée générale ordinaire, sans s'être fait représenter ni excuser.

2.3. Les décisions du Comité Directeur comportant refus d'inscription ou radiation d'un membre peuvent faire l'objet d'un appel dans le délai d'un mois après notification de la décision. L'appel est porté devant l'Assemblée générale.

Article 3 - Comité Directeur

3.1. L'association est administrée par un Comité directeur d'au moins six membres élus pour quatre années par l'Assemblée générale. Le nombre de membres du comité directeur peut être modifié par décision de l'assemblée générale prise ou modifiée avant l'ouverture du scrutin pour l'élection du Comité directeur. Les membres sortants sont rééligibles.

Le Comité Directeur élit son bureau composé au moins d'un président, d'un vice-président, d'un trésorier et d'un secrétaire.

3.2. Le Comité Directeur se réunit sur convocation du secrétaire, ordonnée par le Président (ou à défaut par le vice-président) indiquant les questions à l'ordre du jour. Cette convocation est obligatoire si trois membres du Comité la demandent.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. La présence de la moitié plus un des membres en exercice est indispensable à la validité des délibérations. Sur une deuxième convocation, les délibérations sont valables pourvu que le tiers au moins des membres du conseil y prennent effectivement part.

3.3. Le Comité Directeur a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de l'association cultuelle et la représenter au regard des tiers. Il ne peut toutefois contracter des emprunts, consentir des hypothèques sur des immeubles appartenant à l'association, faire toutes acquisitions ou toutes aliénations d'immeubles qu'après un vote favorable de l'Assemblée générale.

3.4. Le secrétaire est chargé de préparer le compte-rendu des séances, qui est soumis à l'approbation du comité lors de la séance suivante.

Article 4 - Ressources et budget

Outre les cotisations de ses membres les ressources de l'association cultuelle se composent du produit des quêtes et collectes, des dons et legs et de toutes les ressources que les dispositions législatives et règlementaires ne lui interdisent pas de provoquer ou de recueillir. Le budget de l'association est dressé par le Comité Directeur.

L'association verse à l'Union nationale des associations cultuelles de l'Eglise Protestante unie de France les contributions fixées par le Synode national et se soumet, pour les traitements de ses ministres et autres obligations financières, aux décisions de ce Synode.

Le budget et les comptes de l'exercice clos sont approuvés par l'Assemblée générale.

Article 5 - Attribution des membres du Bureau

Le Président, ou tout autre membre délégué ou mandaté par le Comité Directeur, représente l'association auprès des pouvoirs publics, ordonnance les dépenses, signe valablement les actes sous seing privé et remplit les formalités administratives édictées par les lois et règlements.
Il est fait de même, mais après délégation spéciale du Comité Directeur, pour la signature des actes authentiques et la représentation en justice de l'association, y compris pour exercer les voies de recours.

Le trésorier, sous sa seule signature, perçoit les recettes, paie les dépenses et fait tous versements, virements et retraits sur les comptes courants de l'association. Un autre membre du Comité Directeur peut recevoir délégation pour accomplir également les mêmes opérations sous sa seule signature.

Le secrétaire est responsable de la bonne tenue et de la conservation des archives de l'association et des organismes prédécesseurs.

Article 6 - Assemblée générale

L'assemblée générale des membres de l'association cultuelle est réunie au moins une fois par an par les soins du Comité directeur qui en arrête l'ordre du jour. Des convocations individuelles sont adressées par tout moyen écrit, y compris électronique, aux membres au moins dix jours à l'avance.

Le bureau du Comité directeur est celui de l'Assemblée générale.

Le vote par pouvoir est admis. Seul un membre de l'association peut représenter un membre absent ; il ne peut, outre sa voix, disposer de plus d'un pouvoir. Le vote par correspondance n'est pas admis.

L'assemblée générale entend un rapport sur l'activité du Comité directeur pendant l'année écoulée, approuve les actes et prévisions d'administration financière et de gestion ou disposition des biens qui sont de sa compétence et délibère sur les questions mises à l'ordre du jour. Toute délibération prise à la majorité des membres présents est valable, quel que soit leur nombre.

Le Comité directeur doit convoquer une assemblée générale si cette convocation est demandée par le quart au moins des membres de l'association. Cette demande doit préciser la ou les questions sur lesquelles les pétitionnaires désirent que l'assemblée se prononce.

Article 7 - Union nationale

7.1. L'association cultuelle adhère à l'Union nationale des associations cultuelles de l'Eglise protestante unie de France et reconnaît sa solidarité avec les associations cultuelles membres de cette Union.
Elle y est représentée par ses propres délégués conformément aux dispositions de la Constitution de cette union nationale. Ses délégués sont élus parmi les membres de l'association par le Comité directeur de l'association fonctionnant à cette fin comme collège électoral.

7.2. L'association peut se retirer en tout temps de la susdite Union nationale. La décision prononçant ce retrait doit être prise au scrutin secret, sur proposition du Comité directeur, par une assemblée extraordinaire des membres de l'association dûment convoqués à cet effet. Le Conseil national de l'Union nationale doit être mis à même d'être entendu par l'assemblée avant cette décision. Le total des suffrages favorables au retrait doit représenter les trois quarts des membres de l'association.

Article 8 - Modification des statuts

Tout projet de modification aux présents statuts doit avoir reçu l'approbation préalable du conseil national de l'union susmentionnée, avant de pouvoir être adopté, sur proposition du comité directeur, par l'assemblée générale réunie sur convocations individuelles énonçant le texte de la modification proposée. La présence du tiers au moins des membres est nécessaire pour la validité de la délibération qui ne peut être prise qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

Article 9 – Dissolution

En cas de dissolution de l'association, votée dans les mêmes conditions que le retrait de l'adhésion à l'Union nationale, la dévolution de ses biens meubles et immeubles sera effectuée, sur la proposition du Comité directeur, par délibération de l'assemblée générale puis ratifiées, avant sa mise en œuvre, par le Synode national.

Association de solidarité et d'entraide en faveur des ministres de l'Eglise protestante unie de France (ASEMEPUdF)

Présentation de l'association

Cette association cultuelle a été créée à l'initiative du conseil national de l'Eglise réformée de France en 1989 afin d'éviter que les sommes destinées à l'entraide en faveur des ministres ne soient déposées sur des comptes au nom de personnes physiques.

Puis, dans le cadre de la régularisation des modalités de certains versements aux ministres, lorsque la prise en charge de la taxe d'habitation a été (en tout ou partie) remplacée par l'attribution d'une indemnité de résidence, le conseil national a proposé que tout ou partie de la taxe d'habitation dont le montant est supérieur à l'indemnité de résidence fasse l'objet d'un secours exceptionnel attribué par cette association. Depuis lors (1990), chaque association cultuelle membre de l'union nationale est appelée à verser à cette association – en sus de la contribution à l'union nationale - une contribution, dont le montant est fixé par le synode régional.

Enfin, l'association peut aussi attribuer des prêts sociaux à des ministres.

Les personnes physiques membres de l'association devraient être, à titre personnel et après agrément par le comité directeur :

- les membres du bureau du conseil national, appelés également à constituer le bureau de l'association,
- Les présidents et trésoriers de conseil régional, ainsi que les inspecteurs ecclésiastiques,
- Le secrétaire général, le directeur des services et le conseiller juridique.

L'association est organisée en dix sections régionales (dont les champs géographiques d'action correspondent aux circonscriptions régionales) et une section nationale.

Modification des statuts

Les statuts de l'association ASEMERF ont déjà été modifiés une première fois afin de permettre, au 1er janvier 2012, l'extension de ses activités aux ministres de l'EELF, dans le cadre de deux sections supplémentaires.

En 2013, il a fallu tenir compte de la mise en place effective de l'Eglise protestante unie de France, venue prendre la suite des deux unions, générale et nationale. Cette adaptation fut aussi l'occasion d'apporter quelques améliorations.

Les modifications proposées à l'assemblée générale de l'association qui s'est tenue le 2 mars 2013 portaient sur :

- en ce qui concerne les statuts,

- le nom de l'association,
- la référence à la seule UNACEPUdF au lieu et places deux unions générale et nationale,
- à l'article 2, l'agrément comme membre de l'association par le conseil d'administration sur proposition du bureau, en remplacement de l'agrément par l'assemblée générale, le même transfert étant opéré en ce qui concerne la radiation,
- à l'article 3, le remplacement de trois par quatre (années) pour la durée des mandats,

- à l’article 4, le remplacement de « procès-verbal » (qui présente un caractère d’exhaustivité) par « compte-rendu » (plus succinct, se limitant à l’exposé des motifs et au contenu des décisions prises),
- à l’article 6, 2°, l’adjonction de la mention des dons,
- à l’article 8, l’adjonction du dernier alinéa relatif au vote par pouvoir ou par correspondance ;

- en ce qui concerne le règlement intérieur,

- la suppression de la mention de titulaires de fonctions exercées au sein du conseil régional, dans la mesure où il s’agit d’une autre institution, cette absence de référence explicite ne devant rien modifier aux pratiques antérieures, selon lesquelles le comité régional est constitué généralement par au moins le président, le vice-président et le trésorier du conseil régional et, le cas échéant, l’inspecteur ecclésiastique ainsi que si le comité le juge utile, par d’autres personnes désignées parmi celles élues au bureau du conseil régional (afin de permettre la réunion du comité régional à l’occasion de séances du bureau du conseil régional).

Statuts adoptés par l’assemblée générale du 2 mars 2013

Article 1 - L'Association de Solidarité et d'Entraide en faveur des Ministres de l’Eglise Protestante Unie de France, en abrégé ASEMEPUF, association cultuelle constituée en conformité des dispositions législatives et réglementaires, notamment de la loi du 9 décembre 1905 et du décret du 16 mars 1906 (titre III), a pour objet de contribuer à l’exercice du culte protestant et de pourvoir aux frais et besoins de ces cultes et des divers services et activités qui peuvent s'y rattacher légalement, notamment en apportant aide et secours aux ministres de l'Eglise Protestante Unie de France et à leur famille.
Sa circonscription comprend la France. Son siège est à Paris.
L'association se compose d'au moins vingt-cinq membres.
Sa durée est illimitée.

Article 2 - Pour être membre de l'association, il faut :
1° être inscrit au rôle des ministres de l’Eglise Protestante Unie de France ou sur la liste des membres de l'une des Associations cultuelles membres de l’Union nationale des associations cultuelles de l’Eglise Protestante unie de France ;
2° être agréé par le Conseil d'administration, sur proposition du Bureau.

La qualité de membres de l'Association se perd par :
1. la démission,
12. le décès,
13. le retrait de l'agrément décidé par le Conseil d’administration, sur proposition du Bureau, l'intéressé ayant été au préalable invité à se présenter devant le Conseil.

Article 3 - L'association est administrée par un Conseil composé de cinq membres au minimum.
Le Conseil choisit en son sein un président, un vice-président, un trésorier, un trésorier-adjoint et un secrétaire.
Le Conseil est élu par l'assemblée générale pour quatre ans. En cas de vacance, le Conseil peut pourvoir provisoirement au remplacement de ses membres.

Article 4 - Le Conseil se réunit au moins deux fois par an. Sa réunion est obligatoire lorsque la demande en est adressée au président par le tiers de ses membres précisant la ou les questions à mettre à l'ordre du jour. Le Bureau peut ajouter d'autres questions à cet ordre du jour.
Il est tenu compte-rendu des séances.

Article 5 - Le conseil a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de l'association et la représenter au regard des tiers.

Notamment il organise les activités de l'Association en constituant des sections régionales -dont les limites correspondent aux circonscriptions régionales de l'Eglise Protestante unie de France- et une section nationale, et désigner pour chaque section un ou plusieurs mandataires, auxquels il donne délégation pour le fonctionnement d'un compte de l'association propre aux activités de la section.

Article 6 - Les recettes de l'association se composent :
10 du produit des contributions et souscriptions, quêtes et collectes ;
20 des dons et subventions qui pourraient lui être accordées ;
30 plus généralement, de toutes les ressources que les dispositions législatives et réglementaires ne lui interdisent pas de recueillir ou provoquer.
Le budget de l'association est dressé par le Conseil et approuvé par l'assemblée générale. L'exercice financier est arrêté au 31 décembre.

Article 7 - Le président, ou tout autre membre du Bureau délégué ou mandaté par le Conseil, représente l'association auprès des pouvoirs publics, ordonnance les dépenses, signe valablement les actes sous seing privé et remplit les formalités administratives édictées par les lois et règlements.
Il en est de même pour la signature des actes authentiques et la représentation en justice de l'association tant en demande qu'en défense y compris pour exercer les voies de recours.

Article 8 - L'assemblée générale est composée de tous les membres de l'association. Elle est réunie au moins une fois par an par les soins du Conseil qui en arrête l'ordre du jour.
Son bureau est celui du Conseil.
L'assemblée générale entend un rapport sur l'activité du Conseil pendant l'année écoulée ; elle approuve les comptes de l'exercice clos, dont la présentation doit permettre le suivi des comptes de chacune des sections constituées conformément à l'article 5 ; elle délibère sur toutes les questions portées à l'ordre du jour ; elle procède à l'élection du Conseil.
Les délibérations sont prises à la majorité absolue des membres présents, quel que soit leur nombre.
Seul un membre de l'association peut représenter un membre absent ; il ne peut, outre sa voix, disposer de plus d'un pouvoir. Le vote par correspondance n'est pas admis.

Article 9 - Les statuts ne peuvent être modifiés que sur la proposition du Conseil.
Pour pouvoir délibérer valablement sur un projet de modification des statuts, l'assemblée générale doit réunir au moins le tiers des membres de l'association.
Au cas où ce quorum ne serait pas atteint, l'assemblée générale peut décider de convoquer une nouvelle assemblée générale, au moins quinze jours plus tard. Sur cette seconde convocation, l'assemblée délibère valablement quel que soit le nombre des présents.
Pour être valable, une modification doit avoir été adoptée par les deux tiers au moins des membres présents.

Article 10 - La dissolution de l'association ne peut être décidée que par une assemblée générale extraordinaire convoquée à cet effet et réunissant au moins la moitié plus un des membres de l'association.
Au cas où ce quorum ne serait pas atteint, les membres présents peuvent décider la convocation d'une nouvelle assemblée générale, au moins quinze jours plus tard. Sur cette seconde convocation, l'assemblée délibère valablement quel que soit le nombre des présents.
En cas de dissolution, la dévolution des biens de l'association est décidée par l'assemblée générale et répartie au profit d'une association cultuelle membre de l'union mentionnée au 1° de l'article 2 ou au profit de la susdite union.

Article 11 - Un règlement intérieur, préparé par le Conseil et soumis à l'approbation de l'assemblée générale, détermine, en tant que de besoin, les conditions d'application des présents statuts, notamment pour le fonctionnement des sections.

RAPPORTS DE L'EQUIPE NATIONALE

1. Coordination Interrégionale Pour l'Évangélisation

- Alain ARNOUX (Centre Alpes Rhône)
- Guy BALESTIER (secrétaire national)
- Guillaume DE CLERMONT (Ouest)
- Thierry FABIAN (Nord Normandie)
- Rédouane ES-BANTI (Cévennes Languedoc Roussillon)
- Béatrice HOLLARD –BEAU (Région Parisienne)
- Louise LAGASSE (Provence Alpes Corse Côte d'Azur)
- Alain PELISSIER (Sud - Ouest)
- Éric PERRIER (Est)

1. Renouvellement.

Depuis 2007 date de la création de la Coordination Interrégionale Pour l'Évangélisation (Cipé, succédant à la coordination Témoigner – Servir), la Cipé a eu la responsabilité de coordonner les actions de témoignage et de service de notre Église, de permettre le partage et le soutien des expériences et des initiatives dans les Églises locales, les régions, et les partenaires de notre Église.

Pour cela, la Cipé était composée de représentants des 8 régions ERF de France, du coordonnateur et dans les premières années s'est ajouté quelqu'un de l'UEPAL. Corinne Akli a d'abord été coordinatrice de la Cipé puis Guy Balestier lui a succédé et la Cipé arrive en fin de mandat.

Depuis deux ans l'équipe nationale a commencé à réfléchir à l'organisation du travail notamment entre le PNF (Pôle National Formation, créé en même temps que la Cipé et succédant à la coordination Édifier – Former) et la Cipé parce que nous avions pris conscience que le processus proposé à l'origine n'était pas pratique, qu'il n'a jamais pu être mis en place et que les champs de travail de la Cipé et du PNF se recouvraient en partie. Andy Buckler du PNF et Guy Balestier de la Cipé ont beaucoup travaillé ensemble.

Il nous a semblé intéressant d'organiser un travail entre les 2 coordinations réunies pour une meilleure prise en compte de ce qui les unit. Cela débouche sur ce renouvellement dans lequel ces deux coordinations, dont vous allez élire les membres, travaillent ensemble avec un seul coordonnateur. L'exemple récent le plus significatif est la production du dépliant sur les Groupes de maison résultat d'une collaboration.

Cependant ce coordonnateur ne pourra pas assurer la totalité de ce que faisait celui de la Cipé. En effet, les réseaux (voir la liste ci-dessous) que suivait le permanent de la Cipé devront être soit arrêtés, soit confiés à des personnes qui les suivront pour le compte de l'équipe nationale.

D'autres éléments ont pu jouer un rôle secondaire dans ce choix, notamment le fait qu'il n'est ni possible, ni sain d'augmenter le nombre de postes nationaux et qu'il y a des besoins spécifiques pour lesquelles ont été faites des propositions que vous devez valider.

2. Quel est le bilan de la Cipé

Le but de ce bilan est de partager sur les réussites et les échecs, en sachant que rien n'est vraiment totalement vert ou totalement rouge, et d'en tirer des enseignements pour l'avenir.

Quelques remarques générales : elles sont souvent écrites de manière impersonnelle car elles traitent de généralités. Certaines n'engagent que moi.

• Il est souvent proposé de s'investir dans quelque chose de nouveau à des personnes qui ont montré leur potentiel si bien qu'elles se trouvent surchargées alors que cela pourrait être proposé à d'autres qui donneraient du temps et montreraient leurs capacités.

• J'ai pris le relais du délégué de la région Nord-Normandie qui avait quitté la région avant qu'une nouvelle Cipé soit élue en 2010. Je me suis fait inviter par des consistoires pour un bureau ou une rencontre, même si cela n'a pas été facile. J'ai pu apprécier la richesse de l'échange notamment au niveau de l'information que je recevais de leur travail en consistoire et en Église locale. J'ai pu aussi transmettre les projets et la réflexion de la Cipé. J'ai donc essayé d'en tirer profit et de me faire inviter dans d'autres consistoires des autres régions. Cela a été impossible car c'était le rôle des délégués régionaux mais ils n'avaient pas assez de temps pour cela.

• Ce qui est fait localement est d'une richesse insoupçonnable. La plupart du temps, il y a une qualité de réflexion, d'invention, de mise en place, de joie dans l'action qui aurait à être partagée. Pourtant cela n'est pas souvent fait et ne permet pas à d'autres de s'en saisir, de l'adapter et de s'enrichir. Ce qui empêche cette transmission peut avoir plusieurs raisons : trop souvent, la banalisation par leurs auteurs de ce qui est fait pour diverses raisons ; le surplus de travail que demande une reprise des éléments pour une transmission ; le fait qu'on passe à d'autres actions et qu'il est difficile de prendre du temps pour faire cette reprise.

• Concernant les propositions qui sont faites par des personnes de l'instance nationale, il semble que c'est souvent reçu comme quelque chose qui s'ajoute à ce qui est fait ou vécu localement ou qui s'ajoute à toutes les informations reçues chaque jour. Il est donc nécessaire que toutes ces propositions soient accompagnées d'une rencontre et d'un échange qui seraient mieux de faire dans des réunions de consistoire, de conseillers ou des pastorales.

21. « Les critères pour une évangélisation réformée » (janvier 2009)

« Critères » pour une évangélisation réformée.

Un projet pour être considéré comme un projet d'évangélisation
s'il comporte visées et éléments. Nous sommes conscients que
la mission de l'Église est d'annoncer l'Evangile en marchant mais
s'il y a projet spécifique d'évangélisation.

Ce projet vise :
L'annonce explicite de l'Evangile au service d'une rencontre
avec le Seigneur.
Ceux qui ne connaissent pas ou plus l'Evangile.
L'accueil et l'écoute de l'autre sans jugement.
A favoriser une nouvelle proximité.
A toujours la discernement de chacun, son intelligence et sa
liberté.

Ce projet exige :
Un travail d'appréhendement et de compréhension des mêmes
et de notre propre foi.
L'implication de l'Eglise locale ou consistoriales régionale ou
nationale, concertée entrainé et motivé.
D'encourager et de former les membres de la communauté au
témoignage personnel.
Une équipe solidement constituée pour piloter le projet.
La prise en charge d'une communication de qualité tout autour.

Remarques :
Si la croissance nous encourage, elle ne nous appartient pas,
elle est un don à prendre bas de l'accueil.
Le projet nouvelle l'information déclic que l'on fait et l'attention
que on se fait d'elles.
La vocale : l'Eglise est organisée en permanence pour annoncer,
accompagner et responsabiliser les nouveaux venus.

CIPE - Coordination Interrégionale Pour l'Evangélisation - Janvier 2009

Cette première production de la Cipé a joué un rôle important dans le sens qu'elle a soudé le groupe. Le texte qui a été élaboré n'est pas parfait et pourtant il nous semble toujours pertinent. En effet, souvent quand nous avons parlé d'évangélisation nous avons fait référence à ce texte. Élaboré pour servir de critères dans l'évaluation de projets soumis par les régions, il peut servir à créer un projet d'évangélisation en regardant comment le projet répond aux différents alinéas des critères.

D'autres part, il met en évidence que les deux logiques qu'on a pu opposer, la logique de desserte et la logique d'annonce sont complémentaires et interdépendantes. Un accent est quand même mis sur le fait qu'il est essentiel de démarrer avec un projet d'annonce qui aura des répercussions positives sur la desserte qui en sera enrichie et enrichira le projet d'annonce. L'inverse est beaucoup moins probable. Les 3 remarques de la fin du texte sont aussi essentielles car elles disent que l'annonce de l'évangile est faite pour elle-même gratuitement et toujours à reproduire, qu'elle est liée et dépendante de ce qui se fait en Église.

22. « Écoute ! Dieu nous parle...

Ce projet initié par les comités directeurs a permis l'exploitation d'un travail que la Cipé faisait. Depuis le début elle recensait à travers ses délégués régionaux les actions locales qui pouvaient être considérées comme des projets d'évangélisation et elle a eu le projet de systématiser cela en créant une grille de lecture d'actions pour les recenser selon un modèle. Au même moment la région CAR créait sur le site régional une boîte à idées qui assemblait les projets régionaux. C'est donc dans le projet « Écoute ! Dieu nous parle... que se sont rassemblées les actions recensées par la Cipé, dans le livre et sur le site. La Cipé a continué ce travail et c'est elle qui, principalement, nourrit le site avec de nouvelles fiches d'animation collectées dans les Églises locales ; elle ajoute aussi des retours créatifs à partir des premières animations proposées.

Un réseau « Écoute ! Dieu nous parle... a été mis en place dans la région Est et l'inspection de Montbéliard en lien avec la Cipé et les ÉPM (Équipes Pastorales Missionnaires) ; ce réseau est constitué de personnes qui partagent ce qui se fait localement, s'informent de nouvelles actions qui pourraient être utilisées ici ou là, rencontrent les CP pour les sensibiliser au témoignage et à des actions d'évangélisation et les accompagnent dans la mise en place de ces actions. Bien sûr les pasteurs des ÉPM jouent un rôle essentiel du fait de leur expertise et de leur position régionale au service du local. L'action de ce réseau devrait amener dans cette région une dynamique de formation à l'évangélisation, au témoignage, et d'action, pleine d'espérance.

(http://ecoutedieunousparle.com/).

23. Évangéliser à travers les actes pastoraux.

Ce qui est dit ensuite montre que le bilan est actuellement mitigé et il pourrait devenir positif si un projet est vraiment mis en place dans une Église locale.

- Il semble que l'accueil ait été très positif comme le montrent les retours que nous avons eus sur l'idée, la manière dont cela a été fait, l'intérêt des personnes à leur lecture, la demande de faire un feuillet sur l'accueil d'un enfant mais aussi le nombre de demande de transmettre les feuillets sous forme numérique. Parce que toutes les paroisses auraient dû recevoir les fichiers numériques, cela montre aussi que la transmission est toujours difficile. Cette difficulté est même renforcée par le besoin qu'ont certains d'avoir une information orale ou personnelle pour comprendre ce projet et l'accueillir.

- En certains lieux, la réception des feuillets a donné l'occasion d'un travail en CP ou en paroisse sur le texte des feuillets avec ou sans réécriture des textes et cela a souvent permis aux membres des groupes de faire un travail de redécouverte et d'approfondissement de ces différentes cérémonies. C'était un des buts de notre proposition ouverte qui rejoint une exigence des « critères pour une évangélisation réformée » : « Un travail d'approfondissement et de compréhension des écritures et de notre propre foi. »

- Concernant l'utilisation, d'après les retours, la plupart du temps ces feuillets ont été utilisés en les mettant sur les sièges ou dans les livrets faits pour la cérémonie (certains mariés l'ont demandé) ou encore mis sur un présentoir à l'entrée du temple ; dans une paroisse, il n'a pas semblé utile d'ajouter quelque chose d'explicatif ou de justificatif à la cérémonie. A notre connaissance, aucune paroisse n'a utilisé ces documents dans un projet d'évangélisation. Faire un projet n'est bien sûr pas simple comme cela a été noté : difficulté de distribuer les feuillets avant la cérémonie mais qui est liée au fait qu'il n'y a pas de projet construit et en conséquence quelque chose à faire en plus pour le pasteur ; difficulté d'imaginer que quelqu'un puisse être touché par le contenu du feuillet dans une cérémonie de bénédiction d'un couple, car « les gens ne pensent qu'au repas qui suivra ».

Une proposition d'animation pour réfléchir à la création d'un projet d'évangélisation à partir de ces feuillets et à sa mise en place concrètement a récemment été utilisée par des paroisses des régions Nord Normandie et Ouest.

24. Les formations à l'évangélisation, au témoignage.

Cette année les demandes ont été réduites mais là où il y a un accompagnement par quelques personnes comme avec le réseau Est ou une volonté régionale, les propositions et les demandes augmentent. Bien sûr, il y a d'autres formations qui se passent dans certaines régions comme le fait Alain Arnoux en CAR ou les projets en Centre Bretagne ou encore localement.

25. Le forum sur l'évangélisation.

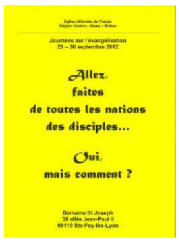

Il a été organisé par Alain Arnoux en lien avec la Cipé sous la forme de 5 tables rondes sur Missions d'évangélisation ; Lieux d'Église ouverts ; Médias ; Art et Spectacle ; Évangélisation de rue avec 3 témoignages concrets à chaque fois.

Les témoignages étaient très divers et certains pouvaient toucher les uns ou les autres, certains étaient plutôt professionnelles et d'autres possibles à tout un chacun si bien que cela mettait des objectifs à la portée de chacun.

Un des éléments qui semble être ressorti de ce colloque c'est que, quand on invite quelqu'un pour une animation pour l'évangélisation, il est fondamental qu'il y ait un projet travaillé par le CP autour de l'animation et à son service de telle manière que les membres du CP et de l'Église locale soient parties prenantes et actives en amont (c'est essentiel et peut prendre du temps), pendant l'événement et en aval. Ont été abordés les thèmes de la visibilité, de la technique, de la formation, de la disponibilité, des bénévoles.

26. La Mission des Églises en grandes villes.

Comme souvent l'intérêt des réseaux se manifeste lors des rencontres ; cela a été le cas lors de la rencontre du 6 septembre 2012 quand l'expérience des uns interpelle les autres ou qu'elle leur permet de changer de regard, d'angle de vue. Cette rencontre était sur le thème « la relation entre les lieux culturels et les paroisses ». La prochaine du 22 mars aura pour objectif de réfléchir avec une journaliste et un philosophe sur les thèmes qui pourront être présent dans notre société dans les mois à venir afin de pouvoir en programmer dans les activités des lieux culturels.

27. Les Groupes de Maison.

Ce projet a été lancé cette année mais ne pourra pas être suivi par la Cipé du fait du temps de réponse qui fait que les demandes seront décalées dans le temps et commenceront à arriver en fin de printemps ou au début de l'année 2013 – 2014.

Si nous nous en tenons aux retours exprimés, le document a rencontré un intérêt certain mais n'a pas encore débouché sur des demandes concrètes. Il est vraisemblable qu'un temps de maturation est nécessaire pour que les demandes arrivent.

Trois éléments sont présentés dans ce dépliant et à disposition.

- Un feuillet de motivation et présentation des Groupes de Maison qui doit donner envie d'activer un tel projet sur sa paroisse.

- Une proposition d'animation d'une journée pour formateurs d'animateur et en même temps pour les animateurs eux-mêmes : réfléchir à l'animation de groupe et à celle de Groupe de Maison, à son organisation, à la relation à élaborer et à vivre, à la notion et aux enjeux du partage biblique ; expérimenter un Groupe de Maison ; mettre en place une formation d'animateur en action.

- Un schéma de formation en action, c'est-à-dire de formation sur le tas en animant un Groupe de Maison pendant plusieurs séances avec un temps de relecture critique pour en retirer des enseignements. L'avantage de cette méthode est qu'elle est légère et pratique, qu'elle forme des formateurs dans la journée et des animateurs pendant les groupes de maison mais aussi que chacun, animateur lors de la journée et participants pendant les rencontres de groupe, seront sensibilisés à toutes les données d'une animation d'un Groupe et seront plus à même d'agir pour le bon déroulement du Groupe.

28. Apprendre à prier.

Une publicité conséquente a été faite dans toutes les paroisses dont les membres étaient invités à devenir des relais d'information et d'incitation, sur les journaux (régionaux, Réforme) et sur les radios protestantes à partir du service radio de la FPF, sur RCF. Au moment où ces lignes sont écrites, le retour se fait attendre.

Une petite semaine fin août 2013 : « Écoute ! Dieu nous parle en vacances » pour découvrir et commencer un cheminement spirituel dans toutes les dimensions de l'être. Trois orientations :

- un apprentissage de la prière selon différents modes, simples et concrets en lien avec les 5 sens ;

- la vie fraternelle à travers les relations interpersonnelles et intergénérationnelles, l'entraide, le partage des tâches ;

- les vacances pour intégrer la vie spirituelle à la vie de tous les jours afin qu'ensuite chacun puisse continuer de vivre sa spiritualité dans la vie de tous les jours.

Des temps spécifiques seront proposés pour différentes tranches d'âge.
www.prierenvacances.org – prierenvacances@gmail.com

3. Point d'avancement des projets régionaux.

En janvier 2009, le conseil national, avec l'aide de la Cipé et des critères pour une évangélisation réformée, a décidé de soutenir des projets d'évangélisation proposés par des régions. La Cipé suit la progression des ces différents projets.

31. Les ÉPM, Équipes Pastorales Missionnaires en Région Est

Le changement d'orientation des ÉPM qui passent de deux postes pastoraux par ÉPM à un seul poste accompagné d'un assistant par ÉPM semble être plus facile à mettre en place.
Pour l'ÉPM 1, personne n'a été trouvé pour accompagner Éric Perrier. Il a mis en place

- une stratégie qui accompagne les gens à chaque degré d'implication :
  les contacts personnels pour témoigner auprès de nouvelles personnes
- les cultes café-croissants pour inviter à un pas de foi
- le parcours alpha pour inviter à un engagement de foi
- les rencontres de maison pour affermir dans une vie de foi

Pour l'ÉPM 2, l'assistant missionnaire, Matt Riley, qui accompagnera Patrice Fondja, est en France et travaille son français pour être opérationnel à partir de juillet 2013. Patrice travaille essentiellement sur Toul et Verdun et avec Matt ils auront à être présents sur Lunéville. Accompagnement des gens, accueil de nouveaux et formation avec les cultes café - croissants et les parcours Alpha, présence dans la ville avec le projet œcuménique « Christ pour Toul ».

La venue des étudiants en théologie de « ERF on tour » pendant 15 jours a été formatrice pour les étudiants qui se sont confrontés à la question de l'évangélisation et du contact avec des personnes dans la rue en voyant que c'était possible et enrichissant ; cela a été aussi utile pour les pasteurs des ÉPM car la dynamique de groupe a permis des actions d'animation dans la rue et d'invitation au culte café - croissants.

Les ÉPM sont parties très actives dans le réseau « Écoute ! Dieu nous parle... qui, dans la région Est et au pays de Montbéliard, crée une dynamique régionale pour des actions d'évangélisation et la promotion des formations.

32. Le Parvis du Protestantisme à Marseille.

La dynamique amenée par la création du parvis du protestantisme se poursuit avec des animations et une présence toujours importante dans l'espace culturel de la Cité Phocéenne. Les actions se poursuivent avec un nouvel Itinéraire Spirituel sur « 5 rencontres de Jésus » par Elian Cuvillier qui donneront naissance à un livre avec DVD utilisable dans de nombreuses réunions.

Le lancement de Marseille Provence capitale européenne de la culture en 2013 permettra à deux projets de voir le jour et ce sera l'occasion de faire résonner dans la Cité une voix protestante (http://www.parvisprotestantisme.eu/).

33. « Espace Culturel Protestant » (ECP) à Toulouse

L'association a pour objectifs de débattre, d'interroger, d'accueillir et de témoigner. Elle le fait avec les « Mercredis du Vieux Temple » sur le thème « Limites et Frontières », les cours de théologie qui ont un rayonnement régional, des conférences, l'animation biblique, un colloque sur « La terre dans tous ces états » et des lectures croisées avec la librairie Carève qui permet des rencontres autour du livre ; tout cela apporte une dynamique locale et régionale. Les travaux pour transformer ce lieu vont se poursuivre afin de lui donner une meilleure capacité d'accueil et donc de rencontre et de service. Pour l'instant vous pouvez aller sur http : //www.ecp-toulouse.org/.

4 Le suivi d'autres réseaux.

Le permanent de la Cipé est le correspondant de l'ÉRF dans ces réseaux et y joue un rôle plus ou moins actif.

41. Colloque des Musées.

Cette structure, qui doit tant à Yo Ludwig et Pierre Bolle tous les deux décédés, est en train de se réorganiser dans deux directions :

- essayer de fédérer les musées protestants français pour travailler ensemble, mutualiser les forces, partager les manières d'agir, envisager l'avenir et la modernisation des musées ;

- organiser les relations européennes de manière à donner la place à chacun, élargir les participants et participer à la construction d'une Europe protestante.

Le dernier colloque aura eu lieu du 25 au 28 avril 2012 à la maison de Luther à Wittenberg (Allemagne) sur le thème « Réformation et Tolérance ». La planification du colloque de 2014 : il aura lieu vraisemblablement lieu au musée Calvin de Noyon. Pour 2015, le musée hussite de Tábor en république Tchèque a lancé une invitation. Nous sommes en contact avec les Pays-Bas afin, que pour la 1ère fois, un colloque puisse avoir lieu là-bas.

42. La radio.

L'ÉPUdF, siège au Conseil d'Orientation (CO) de RCF avec deux sièges pour chacune des communions ; ce CO est composé de 63 évêques des diocèses où une radio existe plus un représentant des 4 Églises associées.

Le travail étant difficile en étant si nombreux, un changement de statut a créé un bureau du CO où sont représentés un évêque par région ecclésiastique et un représentant des Églises associées. Le CO a décidé de commencer un travail de réflexion sur la vie œcuménique au sein de RCF
Avec le Service Radio de la FPF, nous cherchons à recenser tous les responsables et acteurs protestants présents dans les radios locales RCF pour avoir un contact, les fédérer et leur rendre service. Une rencontre pour vivre ce contact a été programmée pour le 10 avril 2013.
(http://www.rcf.fr/radio/rcfnational) - (http://www.protestants.org/index.php?id=69)

43. Défi Michée.

L'action de plaidoyer se poursuit avec cette année un accent sur la lutte contre la corruption avec la campagne ***Exposed 2013 - Pleins feux sur la corruption*** cause d'une pauvreté toujours trop importante dans notre monde.

Chaque Église locale pourra vivre cela dans le culte d'octobre à une date proche du 17 octobre, journée internationale du refus de la misère.
(http://www.defimichee.fr/spip2.1/)

44. Le projet Mosaïc

Ce projet continue son travail de fond et de relation. Il a abordé différentes thématiques : pour des raisons essentiellement financière, le conseil de la FPF a évoqué la fin du poste du projet Mosaïc et son rattachement au service œcuménique et interreligieux. (http://www.protestants.org/index.php?id=32053)

45. Profil

L'EPUdF soutient l'association Profil, notamment dans la production de sa revue « Vu de Pro-Fil » ; cette association intervient dans les paroisses et les contacts avec l'EPUdF sont plus locaux que nationaux. (http://www.pro-fil-online.fr/)

46. Le Foyer Le Pont

Ce centre européen veut favoriser les liens et les échanges au sein de l'Europe avec comme visée première ceux des Églises et des chrétiens.
En effet, il est soutenu par l'Église protestante de la région du Rhin en Allemagne (EKiR), son œuvre diaconale, l'Église allemande de Paris et l'EPUdF.

Pour cela, ils offrent 22 chambres de 1 à 3 lits pour un prix raisonnable et des salles de réunions qui permettent à des groupes de travailler ensemble et d'être en lien avec le protestantisme parisien et son histoire.
Depuis peu, une convention de partenariat avec l'EKiR inclut ce foyer et lui donne un rôle à jouer dans nos relations.

Pour et avec la Cipé Guy Balestier

2. Pôle national de formation

1. Renouvellement

Le Pôle National de Formation, dans sa composition actuelle, a été élu en 2010 par le synode national pour

- **coordonner** les actions de formation entreprises dans l'Église et avec celles proposées par ses partenaires
- **renforcer** la synergie entre les acteurs nationaux, régionaux et locaux
- **proposer** des outils de témoignage et de formation pour les Églises

Pour réaliser ces objectifs, le PNF fonctionne en collaboration avec le conseil national, l'équipe nationale d'animation, la Coordination interrégionale pour l'évangélisation (Cipé), les présidents de conseil régional, les équipes régionales, et les différents partenaires de formation en lien avec les projets nationaux, régionaux et locaux. Un aspect du travail du PNF est l'élaboration d'outils de formation, mais un autre aspect, moins visible, est tout aussi important : celui de soutenir des dynamiques spirituelles et communautaires de foi et de témoignage.

Pôle National de Formation

- Florence BLONDON
- Andy BUCKLER (secrétaire national)
- Lluis CABALLÉ
- Bernard DUGAS
- Claude LEVAIN
- Pascale LINTZ
- Manon LORTAL
- Katharina SCHÄCHL
- Agnès VON KIRCHBACH
- Gwenaël BOULET (invitée)

Depuis l'élection du PNF en 2010, il y a eu plusieurs changements dans la composition des membres :

- Manon Lortal s'est retirée pour des raisons de manque de disponibilité (2011). Nous la remercions de sa participation au début de l'aventure !
- Gwenaël Boulet (EELF Montbéliard) a rejoint l'équipe comme invitée permanente, désignée par le conseil exécutif de l'EELF.
- Marc Schaefer (secrétaire national à l'animation jeunesse) a participé au travail pour les projets en lien avec la jeunesse à partir de 2012.

Nous avons privilégié une souplesse de méthode, combinant réunions formelles du PNF (en 2012-13 : septembre, janvier, avril) avec la création de groupes de travail sur projet (auxquels d'autres personnes se sont associées).

Au moment de la création en 2007 du PNF et de la Cipé, les missions de ces deux coordinations ont été articulées ensemble, les champs de la formation et de l'évangélisation étant complémentaires et interdépendants. C'est ainsi que les coordinations ont pu travailler ensemble sur divers projets (formation au témoignage, « Écoute ! Dieu nous parle…, création d'expos…). Cette collaboration a néanmoins été freinée par des difficultés pratiques (chaque coordination ayant un cadre de fonctionnement différent).

La création de l'Église protestante unie a été l'occasion de redéfinir le travail des coordinations de manière plus intégrée et plus souple, sous la responsabilité d'un seul secrétaire national (décision 14 du synode national de Belfort). C'est dans ce cadre que les nouveaux membres des coordinations seront élus lors du synode national actuel.

2. Des partenaires de formation

Institut Protestant de Théologie

www.iptheologie.fr

Au-delà des cycles formels de théologie, depuis 2006 l'IPT propose des cours décentralisés qui connaissent un grand succès. Ces cycles proposent aux membres des Églises une initiation à la théologie pour approfondir leur foi. En 2012-2013, des cycles ont lieu à Bordeaux, Montpellier et Nice. L'IPT à Montpellier a également organisé des cours publics sur le thème « Les religions entre elles, une conversation continue ». À Paris des cours d'initiation à la théologie sont proposés en 2013 sur le thème « L'Animal et la théologie » et avec l'EPUdF (région parisienne) des ateliers de formation de prédicateurs laïcs.

Voir rapport IPT

ThéoVie

www.theovie.org

Les modules « Écoute ! Dieu nous parle… », « Vie en plénitude dans l'Évangile de Jean » et « Fêtes chrétiennes » sont disponibles. D'autres modules sortent bientôt : « L'œuvre théologique de Paul », « Des femmes dans la Bible » et « Pourquoi, comment prêcher? » Actuellement, 4302 personnes sont inscrites à Théovie (2 nouvelles personnes par jour), en 3 mois il y a eu 3300 téléchargements de fiches. Le nombre de groupes Théovie continue à augmenter (de nouveaux groupes depuis le dernier synode à Paris, Lyon, Belfort, Salon de Provence, La Rochelle).

Voir annexe au rapport Conseil National

CPLR

www.eglise-protestante-unie.fr

Le service de formation permanente de la CPLR offre aux pasteurs des stages de formation en partenariat avec d'autres Églises. Pour 2013, 98 participants aux stages sont enregistrés dont 52 pour l'EPUdF. Pour la session annuelle des président/inspecteurs 20 participants (dont 13 pour l'EPUdF). Pour rappel : 66 participants en 2011 (dont 40 de l'ERF et 4 de l'EELF) ; 72 en 2012 (dont 45 de l'ERF et 5 de l'EELF). Les chiffres pour l'EPUdF sont en légère augmentation. Parmi les thèmes en 2013 : « Quand les silences du texte se mettent à parler », « Le temps en marche », « Voyage théologique sur les traces de Bonhoeffer ». Les thèmes annoncés pour 2014 : « Communautés chrétiennes en pays musulman », « le pasteur dans le chaudron diaconal », « rencontre avec Jacques Ellul », « Sortir des tranchés ! L'épineuse question des identités en Europe », « Une lecture priante de la Bible – découverte de la Lectio Divina ».

Voir annexe au rapport Conseil National

Formations à l'animation (BAFA)

Plusieurs organismes protestants partenaires de l'EPUdF proposent aux jeunes des formations au BAFA ou BAFD, dont les EEUdF (www.eeudf.org), les CPCV (www.cpcv-union.org) et les UCGJ (www.ucgj.fr). L'EPUdF offre des subventions financières aux jeunes et aux étudiants impliqués dans nos Églises qui désirent se former à l'animation.

Service protestant de mission – DEFAP

www.defap.fr

Le Défap poursuit avec les équipes régionales trois axes :

1) Organiser des rencontres dans les paroisses sur le thème « L'Église est universelle, comment vivre la mission aujourd'hui ? » Intégrer la dimension missionnaire dans le projet de vie, partager sa foi, lire la Bible en prenant en compte les différences culturelles… Des outils ont été créés pour accompagner ces rencontres.

2) Coordonner des visites de témoins. C'est au contact des autres qu'on apprend à se connaître, à construire son identité et être mieux équipé pour témoigner de sa foi. Karen Smith (pasteur au Maroc) en particulier anime chaque année un travail régional en lien avec les paroisses sur le dialogue islamo-chrétien et la lecture de la Bible et du Coran.

3) Développer des liens avec des Églises sœurs. Les envoyés et les boursiers sont des liens visibles de collaboration avec des Églises sœurs dans le monde ; un pasteur kanak et sa famille vient 3 mois dans une de nos paroisses (en 2013 à Thonon les Bains), un groupe de paroissiens étant ensuite reçu en Nouvelle Calédonie ; des camps internationaux de jeunes organisés chaque année avec l'aide du Défap, aident les jeunes à découvrir d'autres expressions de la foi.

Voir rapport Défap

Service biblique de la FPF
www.animation-biblique.org

Par son site internet et le livre du même nom en 2010, le service biblique cherche à développer des outils d'animation biblique en vue d'une lecture de la Bible en groupe renouvelée. Le service propose de nombreuses journées de formation, journées bibliques pour des membres d'Églises locales. Notamment, une journée de formation à l'animation de groupes bibliques a été organisée avec beaucoup de succès en juillet 2012.

Fédération d'Entraide Protestante

www.fep.asso.fr

Dans le domaine de la formation, la FEP cherche à capitaliser les expériences existantes, innovantes et reproductibles ; prioriser l'accompagnement des bénévoles ; proposer des formations alliant technique et éthique aux salariés des établissements des associations membres. L'action Conseil et Formation s'est en 2012 concentrée sur les demandes majeures suivantes :

- le projet associatif et son actualisation : ce dernier est en permanence au centre des échanges
- la dynamisation de l'action bénévole et son adaptation aux populations accompagnées comme aux changements des modes d'engagement
- l'évolution des métiers, la pénibilité du travail, la précarisation du salariat, la validation des expériences
- les actions de gouvernance et d'anticipation des évolutions
- la prise en compte du contexte : financement, évolutions juridiques et réglementaires, relations avec les autres acteurs
- la gestion des contraintes et du patrimoine ; la défense des spécificités associatives
- la gestion des projets innovants
- l'accompagnement spirituel.

3. Des projets en cours

Une Église de témoins

Formations « Écoute ! Dieu nous parle… : Lancé en 2011, la dynamique Écoute ! Dieu nous parle... continue à porter du fruit, à des vitesses différentes selon les contextes locaux et régionaux. De nouveau cette année, le PNF a été sollicité à plusieurs reprises pour animer des formations liés au thème auprès des consistoires, lors de pastorales régionales, de synodes régionaux, ou en paroisse.

Paroles en l'air : lancée en octobre 2012, cette web-série mise en scène par le comédien Pierre-Philippe Devaux, a eu comme objectif de stimuler et d'approfondir la réflexion sur le thème de l'écoute de Dieu, à partir du nouveau support d'internet. Deux niveaux d'appropriation ont été identifiés pour les 4 épisodes : individuel, par les média sociaux (Facebook, YouTube), et communautaire, par le site web dédié (www.parolesenlair.com), qui propose des outils d'animation pour une utilisation comme élément de formation en paroisse. Si le premier niveau a été réussi (réception individuelle), le deuxième (outil communautaire) reste à développer.

Formation au témoignage : le cadre de ces journées de formation, lancées initialement en région Est au sein des Equipes pastorales missionnaires, s'élargit pour inclure des formations régionales : pour catéchètes en région CLR (février 2013), par consistoires en région (réformée) parisienne (à partir d'avril 2013). Une rencontre préparatoire a eu lieu en région sud-ouest en vue de la mise en place de formations dans les consistoires en 2013-2014.

C'est aussi ça l'Église : cette série de vidéos-reportages courtes (4 min) mettant en valeur des actions et initiatives de nos paroisses, va sortir progressivement dans les mois à venir. Un prolongement du principe du livre Écoute ! Dieu nous parle…, la série cherche à accompagner le développement d'une Église de témoins par le partage d'expériences pratiques. www.cest-ca-leglise.fr

Exposition « Église de témoins » : Cette expo a été conçue à la demande du Conseil national pour marquer l'inauguration de l'Église protestante unie de France. Par 12 panneaux en couleurs et en très grand format, des membres de l'Église expriment leur foi avec humour et décalage. Des outils d'animation et de communication accompagnent cette expo qui est proposée à toutes les paroisses à un prix réduit, notamment pour accompagner leurs cultes d'inauguration en juin. L'expo sera présentée pour la première fois au synode de Lyon.

Formation de responsables

Lancé en décembre 2010, ce projet est accompagné notamment par Bernard Dugas, Andy Buckler et Florence Blondon. Il portera ses premiers fruits dans les mois qui viennent, avec la publication de deux outils importants de formation :

Le Conseil presbytéral, un guide : Disponible à partir de **juin 2013**, avec plus de 50 contributeurs, et présenté en 6 parties *(Une Église en mouvement, la Vocation du conseil, la Vie du conseil, le Conseil et la dynamique paroissiale, Continuité et innovation, une Église en plusieurs dimensions)*, ce nouveau livre remplace l'ancienne brochure « Le Conseil presbytéral » (1999) comme outil de base pour les Conseillers presbytéraux de l'Église protestante unie.

Le Conseil presbytéral, des animations : un 2e volume qui complètera le premier en proposant des d'animations pour enrichir la réflexion et la pratique du conseil presbytéral. Présenté sous forme de 4 parcours *(Apprendre à se connaître, avancer ensemble, une place pour chacun, une Église qui*

rayonne), les 20 modules offerts aborderont des thèmes aussi variés que : Pour quoi l'Eglise ?, l'Entraide au cœur de l'Église, Prier ensemble, Comment discerner des ministères ?, des Textes qui nous parlent, Grandir dans la foi, une Grande famille, la Musique au culte, l'Évangélisation, quels projets pour quelle Eglise ?, les Actes pastoraux, une bonne nouvelle... Ces modules seront progressivement disponibles sur internet à partir de l'été 2013, avec l'édition du livre prévue **fin 2013.**

Deux autres niveaux de formation figurent dans le travail du PNF autour de la formation des responsables :

Les offres régionales : Souvent riches, les offres régionales pour conseils presbytéraux varient selon la région. Certaines régions proposent des rencontres annuelles de tous les conseillers autour d'un thème, d'autres ciblent plus particulièrement la formation liées à des fonctions particulières (trésoriers, présidents...). D'autres encore situent la formation au niveau consistorial, de manière régulière ou ponctuelle. Par le partage d'informations et de ressources, le PNF cherche à coordonner et mutualiser les pratiques.

Des offres plus larges : Ce niveau consiste à élargir la réflexion au-delà du conseil presbytéral, pour accompagner le développement des ministères laïcs locaux ou régionaux, notamment par la mise en place de parcours de formation précis. Des outils sont à développer pour aider ceux qui portent un ministère dans l'Église à mieux le vivre et en saisir la richesse. Des parcours existants pourront être développés (formations de chargés de mission...) ; d'autres seront à élaborer en partenariat avec des instances de formation (CPLR, IPT...) ou à partir d'initiatives nouvelles (projet St Paul à Paris, formation Pierres vivantes à Lyon...).

Formation et entraide

Le PNF travaille depuis 2011 sur des outils de formation pour mieux articuler ensemble Église et diaconie. Le groupe de réflexion est composé de Lluis Caballé (FEP), Katharina Schächl (ThéoVie), Claude Levain (IPT), Andy Buckler, avec la participation de Caroline Bretones et Isabelle Grellier (rapporteurs du synode national de 2010). Son travail s'est centré principalement sur l'élaboration d'un nouveau livre-guide sur l'entraide à destination des paroisses dans la même série que celui sur le Conseil presbytéral. Ce livre proposera des pistes pour mieux intégrer la diaconie au cœur de la vie d'Église locale, notamment par une réflexion sur la vocation diaconale de la paroisse. Sa publication est prévue au **premier trimestre 2014.**

Noël un cadeau

Ce projet a été proposé à partir de septembre 2012 pour permettre aux paroisses de renouveler leur annonce de l'Évangile au moment des fêtes de Noël. Il comporte trois éléments (disponibles sur le site www.noeluncadeau.fr) :

Le livre « Noël un Cadeau » (Olivétan) : conçu en collaboration avec la Cellule régionale d'animation catéchétique de la région parisienne (CRAC). Ce livre présente une trentaine d'animations, issues des Églises locales, pour enrichir les célébrations et des actions d'évangélisation autour de Noël.

L'exposition « Noëls » : créée initialement en 2009 par l'Église réformée du Marais, cette expo interpelle par des mises en scène modernes à partir de thèmes traditionnels. Plus de 80 expos ont été distribuées.

Le CD-musique « Gloria » : enregistré exprès pour l'occasion, ce CD trois titres a été proposé comme un cadeau gratuit, offert par des Eglises locales. Plus de 4000 CDs ont ainsi été distribués et le clip vidéo (YouTube) été visionné près de 3500 fois.

Merci en particulier à Emmanuelle Seyboldt, Gilles Boucomont et Sook-Hee Youn pour leur implication dans ce projet. Dans sa suite, le Service catéchétique coordonne actuellement la préparation d'un livre d'animations autour de Pâques « Pâques, la vie en cadeau » - publication prévue **début 2014.**

Formation à la prédication

Notes bibliques et prédications : Ce service existe depuis une trentaine d'années (initialement par courrier et ensuite par email). Il offre des notes et des prédications pour chaque dimanche, suivant les lectures de la FPF. Il est très apprécié, notamment par des prédicateurs laïcs dans des paroisses sans pasteur. Pourtant, il est peu connu et le nombre d'abonnés est peu nombreux (250 abonnés en tout). Pour développer ce service et le rendre plus accessible, un travail de mise en ligne a été effectué en 2012 et le service a été rendu gratuit. Depuis octobre 2012, les notes pour chaque dimanche sont ainsi disponibles sur le site de l'Église protestante unie, ou directement à partir de l'adresse : www.notes-bibliques.org.

Une deuxième phase de développement est en cours depuis janvier 2013, qui permettra d'accéder par inscription gratuite à la totalité du service : accès aux anciennes notes par moteur de recherche (référence biblique et thème) et téléchargements plus faciles. Ce passage à l'inscription gratuite nous permettra de mieux évaluer l'utilisation du service. La mise en ligne progressive des 30 ans d'archives se fait depuis avril 2013. Un grand merci à tous ceux qui accompagnent ce service, notamment Richard Bennahmias (pour le suivi des contributeurs) et Marc Plana (pour la réception et la mise en forme des notes).

Projet Bucer : Depuis deux ans, un travail de recensement des formations à la prédication offertes en France, et en Europe francophone est mené par Marc Pelcé en lien avec la cellule régionale de formation de la région parisienne, le PNF et l'IPT. Ce travail très complet a permis de constater la diversité des offres disponibles et constitue une base de données considérable pour enrichir et mutualiser nos formations de prédicateurs. Une prochaine étape pour développer et exploiter pleinement ce travail est à l'étude.

Musique dans l'Église

Dans le cadre de la création de l'Église protestante unie, une réflexion importante a été ouverte sur la place de la musique dans notre Église. Lors de sa séance de novembre 2012, le conseil national a affirmé l'importance de la musique non seulement dans l'héritage de la Réforme, mais aussi pour le développement de la vie spirituelle de l'Église aujourd'hui. La musique est à la fois une expression collective de la foi d'une communauté locale, et un moyen d'annonce du message de l'Évangile. C'est pour relever le double défi d'une revalorisation du patrimoine musical (souvent méconnu), et de l'encouragement d'une créativité nouvelle que le PNF accompagne ce projet de développement de la musique dans nos Églises.

Un groupe de travail est en train de se constituer pour identifier des champs d'action possibles, notamment dans les domaines de la formation pratique et théologique, de l'accompagnement des paroisses, des personnes ressources, du développement de nouvelles ressources musicales, de la mutualisation des compétences... Deux projets précis sont déjà en cours :

Lumières du monde : l'enregistrement d'un CD de 15 titres de chants d'assemblée à destination des groupes de jeunes de nos paroisses, en préparation pour le Grand Kiff en juillet (voir plus loin). Les titres du CD ont été choisis à partir d'une liste de 30 chants, qui constituera le répertoire musical pour les moments cultuels du rassemblement. Les partitions des chants seront disponibles sur le site internet du Grand Kiff). Le CD sera disponible à partir de **juin 2013**.

Vous qui la terre habitez : ce nouveau CD de Psaumes de la Réforme, enregistrés par le groupe « l'Ensemble des Planètes », est proposé en collaboration avec le PNF comme la base musicale d'un

projet paroissial de (re)découverte spirituelle des psaumes. Accompagné d'outils pédagogiques et théologiques, il sera disponible à partir de **septembre 2013**.

Animation jeunesse

Depuis janvier 2012, l'animation jeunesse ne dépend plus directement du PNF, étant porté par le secrétaire national à l'animation jeunesse (Marc Schaefer) et le réseau jeunesse – voir rapport séparé. Cependant, il est bien de souligner plusieurs domaines de formation où la participation du PNF est importante :

Le Grand Kiff 2013 : en dehors d'une implication générale au sein du comité, et du développement d'outils de formation musicale pour l'événement et ensuite pour les paroisses (déjà évoqués), le PNF se charge (dans la personne d'Andy Buckler) de la préparation et de l'organisation des 60 **animations bibliques** qui vont rythmer le rassemblement. En septembre 2013, ces animations variées, d'approche pédagogique diverse, seront rassemblées sous forme de fiches pratiques sur internet, et permettront de lancer une nouvelle dynamique d'animation biblique pour les groupes de jeunes de nos Églises. Pour plus de renseignements : www.legrandkiff.org

Accueil de volontaires en paroisse : Le PNF a continué cette année à accompagner des stagiaires étrangers en paroisse (6 pour l'année 2012-2013), notamment par la mise en place de journées de reprise pendant l'année. Ces formations riches confirment l'intérêt de ce programme que nous espérons élargir dans les années à venir pour inclure des jeunes Français qui désirent servir pendant un an, dans un cadre d'Église clairement missionnaire. Ce projet sera développé en lien avec l'animation jeunesse, qui porte également la coordination avec le Carrefour de l'Engagement (FEP) pour le service civique (loi 1901).

Formation d'animateurs de groupes de jeunes : cette année, deux formations avaient été programmées pour animateurs de groupes de jeunes. A Paris, une *Université des animateurs de groupes de jeunes* a proposé un parcours de trois rencontres en 2012-2013, dont un week-end qui a réuni une quinzaine de participants des paroisses de la région parisiennes. A Valence, le week-end de formation en janvier 2013 s'est muté en journée de formation, à cause du nombre faible de participants. À suivre...

4. Le Service national catéchétique

Des évolutions

La composition du service national catéchétique continue à évoluer : depuis le dernier synode, nous avons dit au revoir à Christiane Dieterlé (juillet 2012) et à Emmanuelle Seyboldt (déc. 2012). Emmanuelle, notamment, en tant que chargée de mission, a supervisé la production de la série Dieu dans nos vies (Olivétan) et Bible en Lumière 1 et 2 (Méromédia). Un grand merci aux deux pour leur travail !

En septembre 2012, nous avons accueilli **Laurence Belling** comme chargée de mission nationale catéchèse. Laurence anime et accompagne le Service national dans son travail, sous la responsabilité du Secrétaire national à la formation, selon les priorités du service :

- accompagner et former les acteurs de la catéchèse,
- coordonner et communiquer en favorisant le partage de ressources et de bonnes pratiques,
- produire du matériel catéchétique

Le Service national catéchétique

- Caroline BRETONES
- Laurence BELLING (chargée de mission)
- Luc-Olivier BOSSET
- Isabelle BOUSQUET
- Andy BUCKLER (secrétaire national)
- Anne FAISANDIER
- Arnaud LEPINE
- Marie-Pierre TONNON

Des rencontres

Suite à des rencontres en 2011-2012 avec toutes les équipes régionales de catéchèse, un week-end en juillet 2012 pour les membres des équipes (40 participants), intitulé « Prêts à plonger », a permis de renforcer les liens entre le service national et les équipes, de préciser les priorités pour la catéchèse à partir de quatre défis :

- **Défi communautaire :** resituer la catéchèse comme dynamique spirituelle au cœur de l'Église
- **Défi ouverture :** la catéchèse comme évangélisation dans un monde qui change
- **Défi formation :** quel accompagnement pour une catéchèse de témoins ?
- **Défi matériel :** quels outils pour quel projet ?

En 2012-13, le travail du service s'est articulé autour de l'accompagnement des équipes régionales et le renforcement de liens :

- Une newsletter régulière pour les équipes a été lancée par Laurence en septembre 2012
- Une « dropbox » centralisée sur internet est à l'étude pour mutualiser les outils de formation
- Une rencontre entre Laurence et les présidents de région en novembre 2012, a permis un échange en vue de la mise en place de rencontres entre équipes régionales et conseils régionaux (2013-14)
- Un deuxième week-end national d'équipes aura lieu les 29-30 juin à Paris

Des outils

Un travail de **cohérence** des matériels catéchétiques est en cours, pour remettre en valeur des outils existants et identifier les besoins pour le développement de nouveaux matériels. Cette cohérence passera notamment par le développement de propositions de parcours globaux de foi sur plusieurs années.

La cohérence de matériels passe également par une meilleure articulation entre catéchèse et dynamique paroissiale dans son ensemble. C'est dans ce sens que, depuis 2 ans, plusieurs matériels développés pour l'Église dans son ensemble (notamment en lien avec *« Écoute ! Dieu nous parle...*) ont une forte dimension catéchétique, et inversement. En 2012-13, citons en particulier le projet ***Noël un cadeau*** (voir plus haut), dont l'impulsion pour le livre est venue de la cellule catéchétique de la région parisienne. Le travail préparatif pour ***Pâques, la vie en cadeau*** (à paraître en **janvier 2014**) est porté par le service national catéchétique, en lien avec les équipes régionales.

Un projet de parcours est en cours, autour du thème du baptême. Intitulé **« Le Grand Plongeon »**, ce matériel proposera un parcours d'approfondissement (ou découverte) de la foi à travers le symbole biblique du baptême. Des animations pour enfants, adolescents et adultes permettront de vivre ce parcours également comme une dynamique communautaire. A paraître en **juin 2013.**

Collaborations en catéchèse

La Commission d'orientation catéchétique (COC), qui réunit des Églises de la CPLR, de la CER (Suisse) et de l'EPUB (Belgique), fournit le contexte principal pour des rencontres avec des partenaires d'autres Églises sœurs francophones, et permet de partager des pratiques, des outils et des ressources. Ce lieu d'échange a beaucoup de potentiel pour des collaborations réelles, mais souvent ces actions se limitent à des échanges de nouvelles. C'est dommage, alors que ces mêmes échanges soulignent l'intérêt qu'il y aurait à monter des projets concrets ensemble.

Un des projets pratiques dont la COC est responsable est le site PointKT. Cette plate-forme d'information et d'échange catéchétique est une ressource riche en propositions d'animations ponctuelles pour la catéchèse. Depuis plusieurs mois, le service national catéchétique cherche à renforcer les liens avec l'équipe qui anime le site www.pointkt.org

Les Offrandes des Écoles du dimanche

Projets soutenus…

2013-14 - Egypte	
2012-13 - **Espagne**	
2011-12 – **Nicaragua**	(30.000 euros)*
2010-11 - **Haïti**	(35.000 euros)
2009-10 – **Rwanda**	(31.735 euros)

* approximation

La COC est également responsable de l'organisation de l'Offrande des Écoles du dimanche, action annuelle organisée depuis plusieurs années en collaboration avec le DEFAP. Pour 2013-14, l'Offrande sera consacrée au soutien d'un orphelinat en Egypte.

5. Des réseaux et des ressources

Des lieux de formation

Le PNF est régulièrement sollicité pour participer à des dynamiques de formations dans divers lieux paroissiaux ou régionaux. Le PNF est notamment impliqué dans l'élaboration et l'animation du programme de formation en Région Ouest, destinée aux membres de l'Église qui désirent exercer un ministère de chargé de mission régional. Avec la Cipé, le PNF est également impliqué dans l'accompagnement du projet des Équipes Pastorales Missionnaires (EPM) en Région Est.

Parmi d'autres formations animées en 2012-13 au nom du PNF, on peut citer en particulier des journées animées par Bernard Dugas sur la gestion du conflit (une journée pour les présidents de CP en région parisienne) et sur les techniques du management (Master Pro), sur la gestion du temps (proposants). Andy Buckler a également animé des journées de pastorale (région PACCA, CLR), des formations de présidents et de trésoriers de CP (région est-Montbéliard), des retraites de conseil presbytéral (Nord-Normandie, région Parisienne, région Sud-ouest), des formations de consistoire (catéchèse région Ouest). Il est intervenu à l'IPT sur la catéchèse (Master Pro), et la formation à la prédication (région Parisienne). Il a également été aumônier en 2012-13 des synodes régionaux de CLR et Est-Montbéliard.

Réseau biblique

Le réseau biblique rassemble 3 fois par an des animateurs bibliques, ainsi que d'autres personnes engagées dans le travail biblique. Il s'agit d'un temps de ressourcement et d'échange de pratiques, ainsi que l'occasion d'une réflexion sur des ressources à développer et à mettre à la disposition des Églises. Plusieurs membres du réseau sont impliqués dans l'élaboration de matériels catéchétiques ou d'outils d'animation biblique.

Développé notamment par le service biblique de la FPF, l'animation biblique permet de renouveler l'étude de la Bible en groupe. Depuis deux ans, le PNF collabore avec le service biblique pour faciliter la participation à des formations à l'animation biblique proposées par la FPF. D'autres formations à l'animation biblique seront à développer en lien avec le PNF au niveau paroissial, consistorial ou régional.

En juillet 2012, le réseau s'est réuni pendant deux jours pour un temps d'étude riche avec Anne Pénicaud, enseignante à l'université catholique de Lyon. En mai 2013, la rencontre sera avec Emile Genouvrier (Professeur émérite de linguistique de l'Université de Tours).

Réseau bible et création

Le réseau Bible et Création rassemble une cinquantaine de contacts à travers la France qui reçoivent des informations sur la thématique "Église et écologie". Il cherche à mettre en contact et à aider les initiatives des Eglises locales et permet par ailleurs d'entretenir beaucoup de relations œcuméniques et de liens avec les œuvres et mouvements. Il cherche à susciter et à diffuser la production théologique, à mettre en réseau des gens investis localement et à encourager le concept de paroisse verte. Les temps forts sont les quatre journées de rencontres annuelles qui rassemblent entre 10 et 15 personnes à Paris. Le site internet sert de support de publication pour les divers articles et comptes rendus.

En 2012, une rencontre délocalisée a été organisée par un des membres à Metz sur les questions éthiques qui se posent à l'agriculture. Un numéro d'Information-Évangélisation sur "théologie et écologie" est en cours de finalisation ainsi qu'un outil à l'intention des Églises locales qui souhaiteraient travailler cette question. En 2013 le réseau s'est rapproché de la commission "Église et société" de la FPF pour susciter l'organisation de colloques à l'IPT.

Pour plus de renseignements, voir notamment www.tempspourlacreation.com

Protestants en Fête 2013

Le PNF est impliqué à plusieurs niveaux dans la préparation et l'organisation du rassemblement national **Protestants en Fête** (sept. 2013), notamment par l'implication au pôle biblique du rassemblement (mise en place d'animations bibliques de rue au cœur de Paris) et dans l'élaboration de stands pour l'Église protestante unie.

Réseaux internationaux

L'Église protestante unie fait partie de divers réseaux de formation, dont l'**EAEE**, un réseau européen de formateurs d'adultes en Église (le « *Réseau européen protestant et anglican pour la formation continue* »). L'EAEE propose des stages d'étude et de réflexion annuels, qui permettent également la rencontre d'acteurs du terrain. L'année dernière le stage d'une semaine a eu lieu à Utrecht et à Amsterdam (Pays-Bas). En juin 2013, le stage sera accueilli à Madrid par l'Église évangélique de l'Espagne. Le PNF est formellement représenté au bureau de l'EAEE par Patrice Rolin, animateur biblique pour la région parisienne.

Andy BUCKLER
Secrétaire national à la formation
Mars 2013

3. Animation des réseaux jeunesse

Après un premier semestre 2012 à mi-temps et depuis le 1er juillet 2012 à plein temps, je peux confirmer ce que j'écrivais lors de mon premier rapport au synode national de l'Eglise Reformée de France en 2012, quelques mois après le début de ce nouveau ministère.

Il existe de nombreuses attentes de la part du réseau jeunesse, des partenaires, des régions et des jeunes engagés dans notre Eglise. Ainsi le travail que nous avons mis en place a tenté de répondre à ces diverses attentes en privilégiant la dynamique autour du Grand Kiff 2013. Ce dernier est un outil de la dynamique elle-même et de la mise en lien avec des partenaires. L'attention à la place de la Parole dans la dynamique jeunesse est également une priorité car c'est elle qui fonde, porte notre Eglise et notre foi. Ainsi l'accompagnement d'initiatives régionales mais aussi nationales nouvelles permet de mettre à jour de nouvelles propositions qui devraient se révéler à plus ou moins court terme des outils précieux voire indispensables.

Les quelques lignes de ce rapport tenteront de partager ainsi les richesses de l'animation des réseaux jeunesse au service de la dynamique jeunesse de notre Eglise.

1. Une dynamique en marche : Le Grand Kiff

Souhaité par plusieurs synodes régionaux puis par le synode national de l'Eglise Réformée de France en 2011, nous préparons le second Grand Kiff depuis janvier 2012. Il ne s'agit pas seulement de préparer 5 jours de fête dans le cadre d'un rassemblement protestant pour les jeunes mais aussi d'engendrer une dynamique avant, pendant et après ce temps fort. Cette dynamique ne prendra tout son sens que si l'ensemble de l'Eglise qui a souhaité ce rendez-vous s'en saisit. Ainsi les 5 jours proposés aux 15-25 ans de notre Eglise sont portés dans la prière par plusieurs communautés. Ils sont préparés par une équipe de pilotage d'une dizaine de personnes soutenue par une vingtaine de plus ou moins grandes équipes venant de divers mouvements et régions. Certains outils proposés permettent d'associer directement ou indirectement tous les âges à ce temps fort de la dynamique jeunesse de notre Eglise protestante unie de France.

11. Un outil pour animer nos communautés et le réseau

Pour cela, nous avons créé des outils comme le cahier préparatoire édité en décembre 2012 en version papier et qui était déjà disponible depuis début octobre 2012 sur le site internet du Grand Kiff en téléchargement. Nous avons également veillé à associer les acteurs jeunesses de notre Eglise en région et dans l'ensemble des réseaux dans les différentes étapes de préparation. D'autres outils sont encore en création et resteront précieux au-delà des 26 au 30 juillet 2013 lors du Grand Kiff.

111. le cahier préparatoire

Le cahier préparatoire du rassemblement permet d'entrer dans la thématique du rassemblement « Vous êtes lumière(s) du monde » et des trois temps choisis pour décliner ce thème durant le rassemblement : « Ecoute Dieu nous parle dans le monde », « Va vers toi », « Etre témoin ». Autour de réflexions théologiques, de paroles de jeunes, de réflexions pédagogiques et d'animations bibliques ou de

propositions pratiques intergénérationnelles clés en main le lecteur peut faire rentrer les jeunes et la communauté qui les entourent dans la dynamique du rassemblement. Le cahier permet aussi de se saisir de la proposition qui est faite autour d'un festival des créations et de son concours ainsi que du chant créé à l'occasion de ce second rassemblement.

112. Le site internet www.legrandkiff.org

Outil complémentaire, le site internet du Grand Kiff est mis à jour chaque semaine depuis septembre 2012. Il permet de partager les dernières nouvelles des préparatifs du rassemblement, de mettre en valeur les initiatives régionales ou encore tout simplement de s'inscrire à l'évènement.

Si cet outil s'adresse essentiellement aux jeunes déjà engagés dans l'Eglise et aux responsables jeunesse, il est complété par une présence active sur Facebook et progressivement sur Twitter afin de toucher un public plus large que celui régulièrement en lien avec notre Eglise.

113. Une mobilisation interrégionale qui dépasse les frontières de notre Eglise

Tout ce qui est mis en place ne pourrait se faire sans le soutien du Réseau Jeunesse qui se réunit 3 à 4 fois par an et qui attend ce nouvel évènement pour soutenir ou ré-enclencher la dynamique dans leur région au service de chaque Eglise locale.
Nous ne pourrions pas non plus préparer un évènement de cette ampleur sans le dynamisme et le travail accompli par *l'Eglise protestante unie de Grenoble* notamment par l'un de ses pasteurs (Hugues Girardey) et de son président (Philippe Sautter).
La *Fédération de l'Entraide Protestante* ainsi que le *Défap Service protestant de mission*, porteurs ensemble du Village des solidarités durant le rassemblement sont également des partenaires importants pour la réalisation d'un tel rendez-vous.
Les *Eclaireurs et Eclaireuses Unionistes de France* sont également partenaires de l'évènement mais n'organiseront pas de camp national BAU à la même date à Grenoble.
D'autres mouvements de jeunesses comme *les Baladins, le CPCV ou les UCJG* participeront avec leurs moyens à ce rendez-vous de l'été 2013.

Force est de constater que dans notre Eglise protestante unie de France des initiatives régionales se sont développées ces derniers mois dans toutes les régions, initiatives portées par les animateurs, permanents ou équipes régionales jeunesse. Certains consistoires ou certaines paroisses ont également lancé leur propres initiatives afin de communiquer autour du Grand Kiff ou/et de préparer un déplacement groupé vers Grenoble.

Nos frères luthériens et réformés de l'UEPAL ainsi que de Suisse se mobilisent également pour venir vivre ce temps fort avec nous.

Notons enfin que certaines Eglises membres de la Fédération protestante de France organisent des délégations de jeunes afin de vivre ce temps fort avec notre Eglise et que nous accueillerons dans le cadre de certains camps des jeunes venant de l'étranger. Sont également invités par notre Eglise protestante Unie de France des jeunes des Eglises des départements d'outre-mer. Tout ceci contribuera à donner une dimension interculturelle à ces 5 jours grenoblois.

114. Des outils pour préparer le rassemblement et soutenir la dynamique future

Si la Web TV liée au Grand Kiff a ressemblé dans ses débuts aux radios libres des années 80, durant le Grand Kiff elle deviendra plus professionnelle. Cette Web TV permettra de présenter l'évènement, mais également de vivre l'évènement de l'intérieur par de courts reportages. Elle sera coordonnée et préparée quotidiennement par des jeunes. Les images ainsi diffusées en quasi direct tous les soirs à 20 h sur le site internet du Grand Kiff du 24 au 31 juillet, permettront également d'alimenter les retours vers les paroissiens à l'issue du Grand Kiff. Cette Web TV deviendra un soutien au témoignage des jeunes sur ce qu'ils auront vécu.
De même sortira avant le Grand Kiff un CD de 15 titres. Ces 15 chants ont été sélectionnés parmi une trentaine de divers répertoires utilisés dans nos Eglises. Ils sont à la fois issus du répertoire dit « classique » de notre Eglise, tout en passant par des créations plus contemporaines. Cette sélection s'ouvrira également à de la louange française, évangélique ou encore du Gospel chanté dans nos Eglises. C'est ainsi un panorama large des répertoires chantés dans les rassemblements jeunesses régionaux entrant en dialogue avec des chants d'horizon divers comme ceux de Taizé ou plus international (CEVAA) qui seront offerts à un plus large public. Ce CD restera évidemment disponible à la suite du rassemblement pour soutenir la diversité hymnologique et musicale de notre Eglise.

12. Les 5 jours du Grand Kiff, un point d'étape

Les 5 jours du Grand Kiff se veulent un point d'étape dans la dynamique jeunesse.

121. Une équipe au service de la dynamique

Près de 200 personnes œuvreront et œuvrent déjà à la réussite de ce rendez-vous : une vingtaine de personnes préparent des animations bibliques quotidiennes ; une équipe crée la cérémonie d'ouverture et de clôture ; un travail se fait avec les personnes qui présideront successivement les cultes ; une équipe de musiciens se préparent à la dimension de la louange ; une équipe s'active à la réussite du grand jeu ou encore une autre coordonne le temps des afters.
Pendant une semaine des bénévoles se relaieront pour préparer sur le terrain l'espace qui accueillera le rassemblement et quelques jours seront nécessaire après l'évènement pour rendre l'espace comme nous l'avons trouvé à notre arrivée.
Sur place, l'hébergement et la restauration, même assurés par un prestataire, nécessiteront le soutien d'une quarantaine de bénévoles.

122. Des espaces permanents

Durant l'évènement sont prévus des espaces permanents, certains porteront une dimension spirituelle comme l'espace prière ou le labyrinthe, d'autres une dimension d'informations et d'animations comme l'espace de *l'Institut Protestant de Théologie, celui des Eclaireuses et Eclaireurs unionistes de France ou encore du Carrefour de l'engagement*.

123. Un programme festif et spirituel

Le programme des 5 journées de rassemblement sera le suivant :

Au-delà de ces 5 jours, l'accueil retour dans les communautés des jeunes participants sera également important afin de leur donner la parole sur ce qu'ils auront vécu.

2. Une Ecriture au centre et qui se transmet

Comme l'a montré le programme du rassemblement, la Parole biblique sera au centre de ce rendez-vous par la thématique biblique générale « Vous êtes lumière(s) du monde » et sa déclinaison quotidienne. La Bible sera évidemment ouverte et partagée quotidiennement au cœur d'une ambiance festive.

21. Projet Animations bibliques

L'Eglise ayant pour mission de partager la Parole avec les jeunes, non pas uniquement durant un rassemblement exceptionnel comme le Grand Kiff mais bien toute l'année, nous profiterons donc du Grand Kiff pour lancer un nouvel outil d'animation biblique. Ce dernier ne viendra pas en concurrence de ceux existants déjà et de grande qualité comme *animationbiblique.org*, *théovie* ou encore *pointkt* mais viendra répondre aux demandes d'outils d'animations bibliques pour les 15-25 ans. Cet outil sera disponible à l'automne avec la mise en ligne des ateliers bibliques qui auront été proposés chaque matin durant le Grand Kiff.
Il restera ensuite à l'alimenter régulièrement de nouvelles animations.

22. Ze Bible 2.0

L'Eglise protestante unie de France est également associée avec différents partenaires œcuméniques à un projet coordonné par *l'Alliance Biblique Française* qui vient prolonger la Bible papier pour les jeunes (et les moins jeunes) *Ze Bible*.

D'après un sondage IPSOS pour l'ABF (février 2010), sur *les 4 millions de 15-20 ans en France : 71 % ne possèdent pas de Bible, 98 % ne lisent pas la Bible.*
Afin de montrer la pertinence aujourd'hui de la lecture biblique, le nouveau projet *Ze Bible* sur les réseaux sociaux illustre avec différents supports l'actualité quotidienne de la Bible.
Ainsi depuis le 1er octobre 2012, après le lancement d'une « autre expérience » (vidéo dont vous êtes le héros), près de 10 000 personnes se sont progressivement inscrites à la page Facebook de *Ze Bible* afin de recevoir quotidiennement une interpellation biblique avec un visuel, parfois un support vidéo ou musical.
Fin mai 2013 sera lancée une web série qui viendra appuyer ce dialogue entre le quotidien et l'Ecriture à travers des thèmes abordés par la Web série et redéveloppés dans les médias existants ou mis en place à l'occasion.

3. Accueillir la nouveauté et les outils

Pour venir prolonger, soutenir et accompagner le travail des uns et des autres et particulièrement la dynamique jeunesse de notre Eglise, il nous faut encore découvrir l'utilité de nouveaux projets, et leur pertinence, afin de nous en saisir largement.

31. Carrefour de l'engagement (www.engagement-protestant.fr)

Le *Carrefour de l'engagement* présenté au synode national 2012 à Belfort et lancé en juin 2012 par la *Fédération de l'entraide protestante* est l'un de ces outils qui demande à ne pas rester sur l'établi de nos dynamiques. Notre Eglise protestante unie est membre du comité de pilotage avec d'autres partenaires comme le Défap et les EEUdF. Le Carrefour permet de mettre en ligne et de porter largement à la connaissance des offres de bénévolats, de volontariats comme le service civique ou des postes de volontaire international et même des offres d'emploi.
Cet outil est une chance, il a permis, durant cette première année de fonctionnement de mettre en liens des jeunes avec des mouvements et associations protestantes. Ils ont ainsi pu vivre de nouvelles expériences d'engagements et ont apporté par leur jeunesse une nouvelle fraîcheur aux œuvres et mouvements qui leur ont fait confiance.
Notons enfin que les offres de bénévolats pour le Grand Kiff s'y trouvent depuis le mois d'avril.

32. Projet théâtre avec Sketch Up Compagnie

Lancé début juillet 2012, le projet théâtre avec la compagnie Sketch Up est déjà riche dans sa réalisation.
Ce projet a pour but de donner la parole à des jeunes de notre Eglise sur les crises, sujet difficile et angoissant pour cette génération Y qui vit avec de véritables peurs liées aux crises. La foi de ces jeunes et leurs réflexions ont permis de poser, au-delà des peurs, toutes leurs espérances.
Le spectacle « Sorties de Crises » qui sera présenté aux participants lors de la soirée du 27 juillet 2013 au Grand Kiff puis en extraits à Bercy *à Protestants en Fête* fin septembre a été ainsi écrit au regard de lectures, entretiens, retour de groupes de jeunes par 6 jeunes de l'Eglise protestante unie de France

accompagnés de deux comédiens de la compagnie *Sketch Up*. Ce spectacle a vocation à tourner par la suite dans nos communautés mais aussi au-delà afin de faire circuler cette parole d'espérance des jeunes.
Un casting pour la recherche des acteurs est prévu début juin 2013. Il donnera la possibilité à des jeunes acteurs de vivre une première expérience professionnelle riche dans le milieu artistique et de défendre ainsi avec humour sur les planches toutes ces paroles d'espérance.

Si l'organisation de ce grand projet jeunesse qu'est le second Grand Kiff a permis de développer nombre de synergies entre les animateurs et réseaux régionaux, nous espérons qu'il permettra lors de sa réalisation, la mise en valeur des projets, des témoignages et des expériences de chacun tout en consolidant les liens avec les différents mouvements de jeunesse partenaires.

Ce rapport ne serait pas complet s'il n'évoquait pas également le soutien à la formation comme dans la participation avec le Pôle National de Formation aux formations d'animateurs mais aussi aux directeurs de camps organisées en région respectivement en région Parisienne et en région Centre Alpes Rhône. Le soutien des financements des formations BAFA et BAFD tout au long de l'année vient compléter ce dispositif de formation. Enfin, la présence du réseau à travers le secrétaire national jeunesse à un grand nombre de rassemblements régionaux permet également de mieux soutenir les dynamiques régionales par une meilleure connaissance des uns et des autres.

C'est donc plein d'espérance autour du prolongement et du soutien des dynamiques jeunesses de notre Eglise que nous pouvons dire et redire qu'aujourd'hui, c'est toute l'Eglise protestante unie de France, dont sa jeunesse, qui est lumière du monde !

Pasteur Marc Schaefer
Secrétaire National Jeunesse

4. Relations Internationales
Année 2012-2013

Pour les délégués qui participent pour la première fois à un synode national, je crois utile de rappeler le sens et la mission de ce « service » des relations internationales avant de détailler les actions menées depuis le synode national 2012.

De même qu'une Eglise locale ne conçoit pas de témoigner de Jésus-Christ sans nourrir de liens avec les autres Eglises chrétiennes présentes sur son territoire, avec les pouvoirs publics, avec le réseau associatif, de même au niveau national, l'Eglise protestante unie n'envisage pas de rester isolée dans le concert des Eglises et des problématiques mondiales. Aucune Eglise ne peut remplir seule sa mission, parce qu'aucune Eglise n'est à elle seule l'Eglise de Jésus-Christ. Les Eglises comme les individus croyants ont besoin des autres pour approfondir leur foi et mieux témoigner face aux défis de notre temps.

La mission de ce poste est donc de faire circuler des personnes, des idées, des expériences, bref de construire et d'entretenir du lien. Car les relations internationales ne sont pas l'apanage d'une seule personne. Elles doivent irriguer tous les niveaux de l'Eglise afin de maintenir vive la conscience de l'universalité de l'Eglise du Christ. C'est pourquoi les délégations et représentations sont réparties autant que possible entre différentes personnes.

Ce rapport s'ouvre par la mise en lumière ***de quatre axes*** *du travail de l'année. Le contenu en sera détaillé avec les autres activités en trois chapitres principaux :* ***les relations bilatérales, les organismes et réseaux œcuméniques internationaux, les engagements missionnaires.***

En effet, l'Eglise protestante unie de France au niveau national vit l'Eglise universelle de plusieurs manières. Si celle-ci est comparée à une famille, on pourrait dire que les relations bilatérales permettent de renforcer les liens avec les Eglises sœurs, comme entre les membres d'une même famille. Les relations avec les organisations œcuméniques nourrissent la conscience que la famille ne se limite pas à deux ou trois de ses membres, mais qu'elle est beaucoup plus large. Les engagements missionnaires marquent le choix de vivre une relation privilégiée avec certains membres de la famille qui partagent une proximité culturelle, linguistique, et une histoire commune.

Un bref chapitre sur la ***communication*** *précèdera quelques mots de conclusion. Une liste des Eglises et organismes avec lesquels l'Eglise unie est en lien complètera ce rapport.*

2012-2013 : quatre axes à souligner

a. Approfondissement des liens avec des Eglises sœurs

Cet approfondissement s'est manifesté de deux manières.

● Des rencontres au niveau national : visite d'une délégation du conseil national de l'Eglise protestante en Rhénanie (EKIR) en juin, visite d'une délégation du conseil de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse (FEPS) à Paris en juin également, visite d'une délégation EPUdF en Corée en septembre et à Prague en octobre. A chaque fois, plusieurs jours passés ensemble, ce qui permet d'approfondir les dossiers, de mieux se connaître. Les maîtres mots sont : hospitalité, travail, convivialité.

● La signature d'accords de partenariat : avec l'EKIR en juin, avec l'Eglise presbytérienne de Corée (PCK) en septembre. Ces accords marquent la volonté d'inscrire les relations dans la durée et de faire bénéficier de ces relations les différents domaines de la vie de l'Eglise (facultés de théologie, formation permanente des pasteurs, diaconie, mission, musique, Eglises locales, …).

Ces rencontres et partenariats seront développés dans le chapitre 1.

b. L'expérience de la relation interculturelle

Divers projets ou rencontres ont permis de faire l'expérience de la relation interculturelle, avec ses difficultés et ses joies.

● Le Forum Defap en avril 2012 sur le thème : « le monde est chez toi. Vivre l'interculturel dans l'Eglise».
● L'échange entre l'Eglise évangélique presbytérienne du Togo et l'EPUdF dans le cadre des 40 ans de la Cevaa-Communauté d'Eglises en mission (voir chapitre 1).
● L'Assemblée générale de la Cevaa en octobre 2012 (voir chapitre 3).

Au bout du compte, chacun fait l'apprentissage des décalages culturels dans la manière de vivre en Eglise, de célébrer le culte, d'être Eglise dans la société. Cela remet en question des pratiques et des certitudes. Mais cela permet aussi de mesurer la communion indéfectible qui unit les frères et les sœurs en Christ.

c. L'implication de jeunes théologiens

Le deuxième semestre 2012 a été particulièrement faste de ce point de vue. Une étudiante en théologie a participé à une formation théologique internationale organisée par la Communion mondiale d'Eglises réformées. Un étudiant en théologie a été recruté dans l'équipe de « stewards » (jeunes chargés d'aider aux tâches matérielles) lors du comité central du Conseil œcuménique des Eglises, et un autre a également travaillé comme steward à l'Assemblée générale de la Communion d'Eglises protestantes en Europe. Deux autres étudiants en théologie ont participé à la rencontre biblique franco tchèque à Prague. Ils sont rentrés très enthousiastes de ces rencontres (voir chapitres 1 et 2)

d. Les assemblées internationales

Outre l'assemblée générale de la Cevaa mentionnée plus haut, la Communion d'Eglises protestantes en Europe a tenu son assemblée générale en septembre 2012. En 2013, ce sera le tour de la Conférence des Eglises européennes (juillet), et du Conseil œcuménique des Eglises (novembre). (Voir chapitre 2).

Ces assemblées et leur préparation sont l'occasion pour chaque Eglise nationale d'élargir son horizon, de se laisser interpeller par des problématiques qui ne sont pas nécessairement les siennes, de se confronter à d'autres habitudes ecclésiales. C'est aussi pour l'EPUdF l'occasion de tester ses points de vue et de partager son expérience de vie d'Eglise.

1. Les relations bilatérales[1]

ALLEMAGNE

Eglise protestante en Rhénanie (EKiR)

● Au cours d'une journée de travail à Paris le 9 juin 2012, les conseils nationaux de l'ERF et de l'EKIR ont signé une convention de partenariat qui permet de formaliser les liens anciens entre les deux Eglises. Sept domaines de collaboration ont été identifiés : l'évangélisation, la formation permanente des pasteurs (en lien avec la CPLR), notre participation au mouvement œcuménique, l'accueil et la défense des immigrés (en lien avec la Cimade), la musique d'Eglise, communication et médias, le Foyer Le Pont. Cette journée de travail avait été précédée par la visite d'une délégation de

[1] Lorsque les relations se sont limitées à une représentation au synode national ou à l'assemblée générale d'une Eglise, celles-ci sont mentionnées en annexe du rapport du conseil national.

l'EKIR dans le sud de la France (rencontre avec l'Eglise réformée de Nîmes, de Saint Jean du Gard, visite du musée du Désert).

Cette convention s'applique de facto à l'Eglise protestante unie, puisqu'il est prévu que les partenariats et affiliations de l'Eglise réformée de France et de l'Eglise évangélique luthérienne de France sont intégralement repris par l'Eglise Protestante unie de France.
● Laurent Schlumberger a participé au synode de l'EKIR en janvier. Dans son intervention, il a salué l'engagement du président Schneider dans les relations franco-allemandes et son engagement à la tête de l'EKIR. Un nouveau président a été élu. Le pasteur Manfred Rekowski a été installé dans sa fonction le 3 mars à l'occasion d'un culte solennel où l'EPUdF était représentée par Didier Crouzet.

● Depuis de nombreuses années, l'EKIR soutient le travail de la Cimade. Les fonds récoltés transitent par l'ERF qui a reversé à la Cimade 4 712.91 euros en 2012.

Kirchentag

Du 1er mai au 5 mai 2013 se déroulera le 34ème Kirchentag protestant allemand à Hambourg. Le thème en est „Autant que nécessaire" (Exode 16, 18), allusion à l'envoi par le Seigneur de la manne aux israélites dans le désert. Ce texte soulève la question : „qu'est-ce qui est nécessaire pour vivre ?" 100 000 personnes sont attendues. Une délégation de l'EPUdF animera un stand aux côtés du Foyer Le Pont. Elle se compose de Eva Nocquet, Anne Oberkampf, Frank Thomas, Danielle Vergniol, Esther Wieland-Maret.

COREE

Eglise presbytérienne de Corée (PCK)

Après la signature d'une déclaration de partenariat au synode d'Orléans en 2011, l'ERF et la PCK en ont défini le contenu au cours de l'année 2012 : échange entre instituts de formation théologique, renforcement de la coopération entre Eglises locales, coopération pour le travail missionnaire. Une délégation de l'ERF (François Clavairoly, Didier Crouzet, Laurent Schlumberger) s'est rendue en septembre à l'Assemblée générale de la PCK pour signer le texte définitif. La PCK est très attentive à cultiver des liens avec les Eglises européennes car leur longue histoire est riche d'enseignement pour les Eglises coréennes qui commencent à voir apparaître en leur sein des signes de sécularisation. Après une forte croissance dans les années 80, le nombre de membres stagne, voire régresse. Une délégation de professeurs et d'étudiants en théologie de la PCK a été accueillie au siège de l'Eglise unie en janvier.

Eglise presbytérienne en République de Corée (PROK)

Le partenariat signé en 2000 porte ses fruits. Après des camps de jeunes en Corée et en France (2011 et 2012), la région Centre Alpes Rhône a établi des liens formels avec la Région Séoul Est de la PROK. Une délégation coréenne a été reçue au synode régional.

A Paris, le pasteur Woo-Seong LEE accompagne une petite communauté coréenne avec le projet de faciliter l'intégration de ces coréens au sein de l'Eglise réformée locale. Au titre de cette mission, le conseil national, dans sa session de mai 2012, a nommé le pasteur LEE ministre associé.

REPUBLIQUE TCHEQUE

Eglise Protestante des Frères Tchèques (EPFT)

Une délégation de l'EPUdF s'est rendue à Prague en octobre 2012 (Frédéric Chavel, Didier Crouzet, Lucile Mesnil, Laurent Schlumberger). Ce n'était pas arrivé depuis 2001. C'est la raison pour laquelle ce chapitre « tchèque » est un peu plus développé.

Depuis plus de 70 ans les protestants tchèques et français entretiennent des relations suivies. Leurs contextes et leurs histoires sont très semblables. Issus du mouvement initié par Jan Hus (1369-1415), les protestants tchèques se rallient à la Réforme calviniste, subissent un siècle de persécution, et renaissent après l'édit de tolérance de 1781. Réformés et luthériens forment une Eglise unie en 1918.

Aujourd'hui, l'EPFT représente environ 1 % de la population (115 000 membres, 263 paroisses, 251 pasteurs payés par l'Etat). Depuis les années 90 et la chute du communisme, elle a développé un secteur diaconal qui en fait l'une des plus grosses organisations du pays dans le secteur médico-social : 110 établissements, 1500 employés, 1000 bénévoles.

La faculté de théologie est intégrée à l'Université publique et totalement autonome par rapport à l'Eglise. Elle accueille 700 étudiants, 25 professeurs. Elle propose un cursus en anglais pour les étudiants étrangers et bénéficie du programme ERASMUS. Chaque année, une dizaine d'étudiants s'oriente vers un ministère au sein de l'EPFT.

Les défis que rencontre l'EPFT sont les suivants :
● Renforcer la communion au sein de l'Eglise. Des groupes de jeunes pasteurs veulent revivifier la tradition liturgique luthérienne tandis que d'autres revendiquent l'héritage réformé. Le débat est stimulant, mais risque de dégénérer en congrégationalisme.

● Faire entendre sa voix au sein de la société. L'enjeu de cette communion à l'intérieur de l'Eglise est de pouvoir offrir une parole aux contemporains et de contribuer à la vie sociale.

● Former des responsables. Le rôle des pasteurs est essentiel dans le développement des Eglises locales. Il faut développer non seulement les connaissances intellectuelles, mais aussi les capacités relationnelles et le savoir-faire pédagogique.

Au cours de cette visite, des pistes de collaboration ont été évoquées : musique, échange d'étudiants et de professeurs, rencontres entre institutions diaconales. A noter également : l'EPUdF prépare la rédaction d'une déclaration de foi pour 2017 et l'EPFT prépare le 600ème anniversaire de la mort de Jan Hus (2015) et ses 100 ans d'existence (2018). Nous nous associerons à ces événements. Parmi les collaborations bien établies, une mention spéciale doit être faite aux rencontres bibliques.

Semaine biblique franco-tchèque

Elle a lieu tous les deux ans depuis une quarantaine d'années alternativement en France et en république Tchèque. En 2012, elle a rassemblé du 26 août au 2 septembre à Vinor (15 km de Prague) une cinquantaine de personnes dont deux étudiants en théologie. Le travail biblique sur le thème « l'exil dans l'exode » a été animé par la bibliste Nicole Fabre. La semaine a été ponctuée par les cultes en français et en tchèque, des visites touristiques, des soirées thématiques. La prochaine rencontre aura lieu en septembre 2014 à Marseille.

SUISSE

Fédération des Eglises protestantes de Suisse (FEPS)

Une délégation du conseil de la FEPS a rendu visite à l'ERF et à la Fédération protestante de France en juin 2012. La proximité toujours vérifiée entre nos Eglises a permis des échanges cordiaux et approfondis. Parmi les questions abordées, deux ont été plus spécialement développées.

● Vocation et « management » pastoral. L'échange a permis de mieux comprendre l'évolution du statut du ministère pastoral et du ministre en Suisse. Le vocabulaire du management reste un outil qui a permis de clarifier les rôles (pasteur, conseil de paroisse, conseil d'Eglise). Reste que ces outils véhiculent une idéologie qui peut entrer en contradiction avec nos principes. Ils manifestent peut-être également un désir de l'Eglise d'être reconnue pour ses compétences professionnelles et d'acquérir ainsi une respectabilité sociale.

● 2017 : comment interpréter de manière « réformée » cette date symbolique ? L'échange de points de vue montre un consensus entre nos Eglises pour ne pas célébrer un « Jubilé Luther ». Il s'agit plus de célébrer un geste qu'une personne. 2017 devrait être une fête du protestantisme européen. La FEPS organise un colloque à Zurich en octobre 2013 où seront invités deux représentants de l'EPUdF (Jan-Albert Roetman et Laurent Schlumberger).

TOGO

La très grande majorité des liens entre le protestantisme français et les Eglises d'Afrique et de Madagascar est organisée par le Defap/Service protestant de Mission (voir point 4). C'est un choix délibéré des Eglises de France de mutualiser les ressources et les compétences au niveau national pour répondre aux demandes de nos partenaires du Sud comme des paroisses de France. Une partie de ces liens est gérée à travers des programmes de formation, des bourses, et l'envoi de personnel technique. Une autre partie est prise en charge et vécue très concrètement par les Eglises locales à travers des échanges de groupes et des soutiens à des projets éducatifs, agricoles, etc. Parfois c'est le niveau national de notre Eglise qui s'implique directement. En 2012, s'est vécu un jumelage entre l'ERF et l'Eglise évangélique presbytérienne du Togo (EEPT), organisé dans le cadre des 40 ans de la Cevaa-Communauté d'Eglises en mission. Un temps fort qui mérite quelques commentaires.

Histoire d'un jumelage

L'EEPT est née de l'œuvre d'évangélisation des missionnaires luthériens et calvinistes envoyés principalement d'Allemagne et de Suisse puis de France. Elle a donc une double identité luthérienne et réformée, ainsi qu'une organisation « mixte » : elle est gouvernée par un régime presbytérien synodal, les régions de l'Eglise sont sous la responsabilité d'inspecteurs ecclésiastiques.

Le pasteur Joseph Daké et Audrey Adjé Lako ont été accueillis pendant dix jours en France au mois d'avril. Ils ont participé au Forum du Defap (voir point 4) et ont rencontré plusieurs Eglises locales pour découvrir la réalité de l'EPUdF. En juillet, l'EEPT a accueilli Christine Villard et le pasteur Olivier Putz. Ces visites se sont organisées autour de deux axes : l'engagement social des Eglises, la vie cultuelle. Les visiteurs togolais ont été impressionnés par la vitalité de l'engagement de notre Eglise dans la vie sociale : accueil et défense des migrants, alphabétisation, repas pour les plus démunis, accompagnement de chercheurs d'emploi, etc. Ils nous encouragent à être plus visible en tant que protestants, à jouer pleinement un rôle de sentinelle pour dénoncer les injustices, à porter la parole de ceux qui n'ont pas voix au chapitre, et même à interpeller nos gouvernants sur le rôle de la France en Afrique.

De leur côté, les envoyés de l'ERF ont découvert une Eglise également très engagée socialement. L'Eglise Evangélique Presbytérienne du Togo contribue à la réduction de la misère, des souffrances et des inégalités au sein de la société togolaise dans le cadre d'un programme intitulé : « Foi authentique pour le salut intégral de l'être humain ». Elle a créé une Division « Lutte contre la Pauvreté » qui gère des Centres pour le Développement. L'EEPT participe également au « Projet d'Accompagnement Œcuménique pour le Togo » financé entre autres par la Cevaa. A travers ce programme, l'Eglise veut promouvoir la réconciliation, la bonne gouvernance, la démocratie et la citoyenneté responsable au Togo.

Sur l'axe cultuel, les échanges ont été nourris. Nous avons noté de grandes différences dans l'animation du culte : en France, pas de cloche appelant au culte, pas de procession à l'entrée, pas de chorales. Le début du culte n'est pas marqué de façon formelle. Au Togo, les chorales offrent une place et une forme de reconnaissance à chaque membre de l'Eglise. Mais sur le fond, la liturgie est très semblable. Une question est posée à propos de la confession de la foi lue pendant le culte : est-elle celle de l'Eglise locale, de l'ERF, de l'officiant ? Une autre question encore concerne l'organisation de l'Eglise, en particulier la place du pasteur dans l'ERF, la place des anciens dans l'EEPT. Les togolais ont été surpris du peu de différence entre pasteur et laïc chez nous. Mais côté EEPT, il semble qu'il y a parfois des rivalités entre pasteurs et anciens, une conception plus hiérarchique de l'Eglise.

Au final, ce jumelage a permis de casser des idées toutes faites et de découvrir la réalité, entre idéalisation d'une Europe « riche » et compassion pour une Afrique « pauvre ». Nos frères et sœurs de l'EEPT nous ont redit que dans ce jumelage ils avaient apprécié de vivre un temps de découverte mutuelle, d'échanges d'expérience, d'analyses, de réflexion théologique dans un rapport d'égalité. Un film vidéo intitulé « Prier et servir de Lomé à Paris » a été réalisé et largement diffusé.

En conclusion de ce chapitre, je mentionne une rencontre locale à dimension internationale.

Rencontre des Eglises et communautés étrangères en région parisienne

Le 16 janvier 2013, pour la quatrième année consécutive, une douzaine de représentants des Eglises étrangères de Paris et de la région se sont retrouvés pour un temps de rencontre et d'échange à l'invitation de l'Eglise protestante unie de France, de la région réformée et de l'inspection luthérienne de Paris. Chrétiens réformés et luthériens, coréens, malgaches, camerounais, allemands, hongrois, et français ont partagé des nouvelles de leurs communautés. Ils ont échangé sur le thème du mariage pour tous. Un repas a conclu ce moment très convivial.

Il apparaît ainsi que les relations internationales ne sont pas l'apanage du « national ». De nombreux liens sont développés par les Eglises locales, par les régions, par les inspections. A titre d'exemple, mentionnons les liens de la Région Nord-Normandie avec une région de l'Eglise réformée unie de Grande Bretagne et de l'Eglise unie de Zambie, le partenariat Centre-Alpes Rhône – Séoul (voir ci-dessus paragraphe « Corée »), les relations entre l'inspection de Montbéliard et l'Eglise luthérienne du Wurtemberg, entre l'inspection de Paris et le doyenné luthérien de Munich, l'Eglise de Hanovre, le mission norvégienne de Stavanger, la mission d'Helsinki de l'Eglise luthérienne de Finlande.

Les liens avec les Eglises luthériennes constitueront un nouveau champ à explorer pour le service des relations internationales de l'Eglise protestante unie de France.

2. Les organismes et réseaux œcuméniques internationaux

COMMUNION MONDIALE D'EGLISES REFORMEES

www.wcrc.ch

Après l'année 2010 qui avait vu la création de la Communion mondiale d'Eglises réformées (CMER) par la fusion de deux grandes organisations réformées, après l'année 2011 qui avait vu l'adoption d'un plan d'activités jusqu'en 2017, l'année 2012 a été une année plutôt creuse.

Les Eglises membres ont été peu sollicitées, si ce n'est pour avoir leur avis sur un déménagement du siège. Le conseil a finalement tranché : le 1er janvier 2014, la CMER déménagera de Genève à Hanovre, dans les locaux de l'Alliance réformée d'Allemagne. Ce sont des raisons financières qui ont conduit à cette décision. La majorité des revenus de la CMER étant versée en euros, le taux de change entre euro et franc suisse fait perdre à l'organisation 200 000 CHF par an. Les responsables de la CMER ont passé beaucoup de temps et d'énergie à stabiliser les finances.

Il faut tout de même souligner l'organisation d'une session de formation théologique en Indonésie à laquelle a pu participer Pascale Renaud-Grosbras, étudiante en théologie à Montpellier. Cette session a rassemblé 43 jeunes théologiens du monde entier pour trois semaines d'études œcuméniques et d'immersion dans un contexte interculturel.

Le groupe régional européen de la CMER s'est réuni à Athènes du 7 au 9 mars. L'Eglise évangélique de Grèce a partagé les difficultés économiques du pays qui rejaillissent sur la vie de l'Eglise. Celle-ci craint de ne plus pouvoir assurer dans un avenir proche la totalité des salaires des pasteurs (une vingtaine). Au cours de l'année écoulée, le bureau européen de la CMER a accompagné les petites Eglises réformées de Lituanie et de Roumanie, aux prises avec le gouvernement de leur pays, la

première sur des questions de propriété, la seconde à propos de la renationalisation des écoles protestantes.

Rappelons que la CMER regroupe 230 Eglises et 80 millions de membres. Ses cinq domaines d'engagements prioritaires sont les suivants : mission, approfondissement de la communion entre Eglises membres, justice, théologie, engagement œcuménique. La CMER s'est beaucoup engagée dans la dénonciation des injustices économiques et la promotion d'une économie solidaire.

COMMUNION D'EGLISES PROTESTANTES EN EUROPE (CEPE)

www.leuenberg.eu

Gemeinschaft Evangelischer Kirchen in Europa (GEKE)
Community of Protestant Churches in Europe (CPCE)
Communion d'Eglises Protestantes en Europe (CEPE)

Issue de la Concorde de Leuenberg en 1973, la CEPE a pour vocation d'approfondir la communion entre luthériens, réformés, méthodistes. Elle a développé le concept d'« unité dans la diversité réconciliée », qu'elle propose comme modèle pour le mouvement œcuménique.

Une fois tous les six ans, les 105 Eglises membres se rassemblent. Du 20 au 26 septembre 2012 à Florence, en Italie, elles ont travaillé sur le thème **« Libres pour l'avenir – les Eglises protestantes en Europe »**. Elles se sont exprimées sur les crises de toutes sortes qui secouent notre continent : *« L'Europe est plus qu'un espace économique. Elle vit avant tout et essentiellement des multiples rencontres entre ses habitants »*. La marque de la CEPE étant la réflexion théologique, deux études ont été adoptées : « Ecriture, confession de foi, Eglise » et « Ministère, ordination, épiscopat ». Un nouveau conseil a été élu. Il sera présidé par l'évêque luthérien allemand Friedrich Weber. La pasteure Esther Wieland-Maret, qui était déléguée de l'EPUdf avec Laurent Schlumberger, en fait partie. Quatre thèmes principaux sont sur l'agenda du conseil : approfondissement de la communion ecclésiale, étude sur la pluralité des religions, soutien aux dialogues interconfessionnels, accompagnement du renouveau des Eglises protestantes.

En 2013, la concorde de Leuenberg fêtera ses 40 ans. Plusieurs manifestations sont prévues en Europe. En France, les paroisses de l'EPUdF recevront cet automne un exemplaire du recueil de chants multilingues édité par la CEPE « Colours of Grace » ainsi qu'un livret de prières et de textes liturgiques pour célébrer la communion ecclésiale de Leuenberg.

CONFERENCE DES EGLISES EUROPEENNES (KEK)

http://www.ceceurope.org

cec
conference of european churches

Née en 1959 en plein guerre froide, la KEK s'était donné pour mission la réconciliation et la paix en Europe. Depuis, la situation a bien changé. Certaines frontières ont disparues, d'autres ont émergé. Des Eglises sont en perte de vitesse tandis que d'autres sont en croissance. L'Europe est multiculturelle et multi religieuse.

Aujourd'hui, quel est l'objectif de cette organisation qui rassemble 124 Eglises protestantes, orthodoxes, anglicanes ? Comment doit-elle s'organiser pour répondre aux défis présents ? Quels sont les besoins des Eglises membres ? Secouée par des difficultés financières et des problèmes de cohérence interne, la KEK travaille depuis 2009 sur son projet et sa réorganisation. Un rapport sur le renouveau de la KEK sera présenté lors de l'assemblée générale qui se tiendra à Budapest, du 3 au 8 juillet 2013. Jan-Albert Roetman, Marie-Christine Michau et Claire Sixt-Gateuille représenteront l'EPUdF. La pasteure Claire Sixt-Gateuille siège depuis 2009 au Comité central de la KEK. Celui-ci a nommé en juillet 2012 le pasteur belge Guy Liagre comme Secrétaire Général.

Le rapport sur le renouveau de la KEK a été élaboré en concertation avec les Eglises membres. En France, un groupe de travail a été mis en place par la CPLR (Communion protestante luthéro-

réformée). Dans les grandes lignes, le rapport estime que la KEK doit se définir comme une communauté d'Eglises réconciliées alliant unité et diversité. Les maîtres mots devraient être hospitalité, humilité, dialogue, partenariat, responsabilité mutuelle. En vivant cette réconciliation, les Eglises permettront à la KEK de témoigner au sein des sociétés européennes et de contribuer à la construction d'une Europe plus unie et plus humaine. Pour cela, le rapport propose de maintenir le travail de la KEK auprès des institutions européennes et de renforcer la concertation entre les Eglises membres.

En termes d'organisation, le rapport propose de supprimer les commissions (Eglise et Société, Dialogue interconfessionnel) et de les remplacer par des groupes de travail pilotés par les membres du staff. Il s'agit de rendre la structure permanente plus flexible et de recentrer le « gouvernement » de la KEK. Le comité central compterait 15 membres (au lieu de 40 actuellement). Le siège de la KEK serait transféré à Bruxelles, afin de souder les équipes qui travaillent actuellement à Bruxelles, Genève et Strasbourg.

CONFERENCE DES EGLISES PROTESTANTES DES PAYS LATINS D'EUROPE (CEPPLE)

http://www.cepple.eu

Comme pour la KEK, ce sont les circonstances de l'Histoire qui ont présidé à la création de la CEPPLE. En 1950, la situation politique et économique appelle un soutien aux Eglises sœurs de la péninsule ibérique. Vingt-six Eglises réparties dans six pays d'Europe de culture latine (Espagne, Portugal, Italie, France, Suisse, Belgique) se donnent pour objectif de développer entre elles des solidarités en matière de formation, de catéchèse, de réflexion théologique et pastorale. En 2012, cette solidarité a pris la forme de trois rencontres.

● Un colloque a été organisé au Maroc du 8 au 12 mai en collaboration avec l'Eglise évangélique au Maroc et l'Eglise protestante en Rhénanie. Le thème **« Eglise minoritaire dans la société civile »** a permis des échanges très riches, nourris par des rencontres avec l'archevêque de Rabat et la visite de l'université Hasan II à Ifrane, qui inclut dans son programme un enseignement sur le christianisme. Christel Adlan Mérini et Didier Crouzet y ont représenté l'ERF.

● En octobre 2012, c'est la question de la **bénédiction des couples de même sexe** qui a rassemblé en Italie des délégués des Eglises de la CEPPLE (pour l'EPUdF, Corine Lanoir, Arielle Mizzi et Jean-Luc Dumas). Toutes les Eglises membres sont confrontées à cette question et cette rencontre a permis de s'informer mutuellement sur la manière d'y répondre.

● Toujours en Italie, mais à Rome, en février 2013, les présidents d'Eglises et les doyens de facultés de théologie ont participé à une journée d'échanges sur la **formation théologique initiale des ministres**, l'articulation entre formation académique et formation pastorale, et les relations entre Eglises et facultés de théologie. Laurent Schlumberger et Raphaël Picon, doyen de la faculté de théologie de Paris, ont participé à cette rencontre.

Au cours de l'année, 2012, les discussions entre la CEPPLE et la CEPE ont abouti. Depuis plusieurs années, cette dernière souhaitait que la CEPPLE devienne un groupe régional de la CEPE, afin que l'approche latine, plus existentielle, moins académique, soit mieux intégrée à la vie et au travail de la CEPE. Sans perdre son existence autonome, la CEPPLE permettra à la CEPE d'être encore plus européenne et un peu moins germanique.

CONSEIL ŒCUMENIQUE DES EGLISES (COE)

http://www.oikoumene.org/fr/coe.html

Depuis plusieurs mois, le COE prépare sa 10ème assemblée générale. 825 délégués des 350 Eglises membres représentant 550 millions de chrétiens se retrouveront à Busan, en Corée du Sud, du 30 octobre au 8 novembre 2013. Les délégués de l'Eglise protestante unie seront Frédéric Chavel, Dina Rajohns, et Laurent Schlumberger.

Le thème de l'assemblée sera : « Dieu de vie, conduis-nous vers la justice et la paix ». Trois sous-thèmes sont prévus. La vie ensemble dans la foi : unité et mission ; la vie ensemble dans l'espérance : pour la justice, la paix et la réconciliation dans le monde ; la vie ensemble dans l'amour : pour un avenir commun.
Le programme de l'assemblée comprendra : prières, études bibliques, entretiens œcuméniques, ateliers, expositions. Plusieurs textes seront présentés à l'assemblée.

● Une **Déclaration sur l'unité** développe l'idée que l'unité des chrétien-ne-s, l'unité de la communauté humaine et l'unité de la création toute entière sont indissociables.

● **« L'Eglise – vers une vision commune ».** Ce document a été travaillé par la commission Foi et Constitution qui le considère comme un document de convergence, ayant le même statut et le même caractère que *Baptême, Eucharistie, Ministère* (1982). Il sera envoyé aux Églises comme un point de référence commun qui devrait leur permettre de vérifier ou discerner leurs propres convergences ecclésiologiques les unes avec les autres et, ainsi, les aider à poursuivre leur pèlerinage vers la manifestation de cette unité pour laquelle Christ a prié.

● **« Ensemble vers la vie : mission et évangélisation dans des contextes en évolution ».** Ce texte propose une réflexion sur de nouvelles définitions de la mission et de l'évangélisation face « à l'idolâtrie inhérente à l'économie de marché », pour un christianisme dont le centre de gravité s'est déplacé vers le Sud et vers l'Est et qui doit tenir compte d'un monde multi religieux. La dernière déclaration officielle du COE sur la mission remonte à 1982.

● **« L'économie de la vie, la justice et la paix pour toutes et tous ».** Ce texte synthétise les réflexions du COE des six dernières années sur les thèmes de la pauvreté, de la richesse et de l'écologie.

L'Assemblée se prononcera également sur la réforme de la gouvernance et des organes de direction, qui vise à simplifier les circuits de décision et à réduire les coûts.

Pour préparer l'assemblée, deux journées de préparation ont été organisées avec le service œcuménique de la FPF. Une première journée s'est déroulée le 27 février 2013 sous forme d'un colloque autour de la situation du mouvement œcuménique avec Konrad Raiser, ancien secrétaire général du COE et Larry Miller, secrétaire général du Forum Chrétien mondial. Une 2ème journée se déroulera le 28 juin pour travailler les documents de l'Assemblée générale.

Mentionnons également dans ce paragraphe le travail du **Forum Chrétien mondial** (FCM). Lancé dans les années 2000 à l'initiative du COE, une des fonctions de ce Forum est d'offrir un espace où un éventail le plus large possible d'Eglises chrétiennes puisse se rencontrer. Il rassemble ainsi des pentecôtistes, des évangéliques, des catholiques, des protestants, des anglicans, des orthodoxes. Sur l'agenda du FCM s'inscrivent trois grands défis : la mission et le prosélytisme, la situation des Eglises persécutées, l'avenir du christianisme face aux évolutions démographiques mondiales.

FEDERATION LUTHERIENNE MONDIALE (FLM)
http://www.lutheranworld.org/Welcome.FR.html

La Fédération luthérienne mondiale, fondée en 1947, compte aujourd'hui 145 Eglises et 70 millions de membres. Elle s'organise autour de 3 Départements : « Mission et développement », « Théologie et témoignage public » « Service du monde et Diaconie ».

C'est la Diaconie qui constitue l'engagement principal de la FLM. Puisque l'EELF était membre de la FLM, l'Eglise protestante unie maintient cette affiliation. C'est en 2013 que ce lien prendra corps de manière concrète.

En conclusion de cette partie sur les organisations œcuméniques internationales, mentionnons deux réseaux particuliers.

La Communauté d'Eglises protestantes francophones – Ceeefe. Elle regroupe vingt-cinq Eglises disséminées en Europe, Afrique du Nord, Moyen Orient, Etats-Unis, ainsi que les Eglises luthéro-réformées des départements français d'outre-mer. Ce réseau permet à ces Eglises très isolées de se soutenir, d'échanger, et de rester en lien avec le protestantisme français. L'EPUdF est engagée dans la Ceeefe à travers un soutien financier, des délégués au comité directeur et à l'assemblée générale, et l'envoi de plusieurs de ses pasteurs au service de ces Eglises (dix actuellement).

Le réseau international de la CPLR. En 2010, les quatre Eglises fondatrices (regroupées aujourd'hui en une union d'Eglises – UEPAL et une Eglise unie – EPUdF) ont choisi de mutualiser leurs forces dans le domaine international. Ainsi chaque année, en marge de la réunion de février du conseil de la CPLR, les délégués de ces Églises dans les instances des diverses organisations internationales se retrouvent pour un tour d'horizon. Ils partagent ensuite les informations internationales avec le conseil et proposent une question à débattre. Cette année, c'est le lien avec la FLM qui a retenu notre attention. L'UEPAL et l'EPUdF, toute deux membres de la FLM, sont bien décidées à travailler ensemble mais les modalités de cette collaboration restent à imaginer.

3. Les engagements missionnaires communautaires

Comme l'année passée, l'adjectif « communautaires » est ajouté aux termes « engagements missionnaires » dans le titre de cette partie consacré à la Cevaa et au Defap. Dans la vision défendue par les Eglises qui ont fondé la Cevaa et le Defap, il ne peut y avoir de mission que locale, c'est-à-dire sous la responsabilité de chaque Eglise. Chaque Eglise « nationale », chaque paroisse est appelée à développer des actions missionnaires dans son environnement. Pour autant, aucune Eglise n'est l'Eglise toute seule. Toutes participent à la même mission qui est la mission de Dieu[2].

Cette mission a donc forcément un aspect universel. D'où le choix des Eglises luthériennes et réformées de France de s'épauler et de rechercher des collaborations auprès d'Eglises sœurs pour mener à bien leurs projets missionnaires. Pour cela, elles se sont dotées d'un service missionnaire commun qui est le Defap. Elles sont membres d'une communauté internationale de 37 Eglises, la Cevaa.

[2] L'expression « Mission de Dieu » renvoie à un débat qui traverse la réflexion missiologique depuis quelques décennies. Pendant des siècles, on a considéré que Dieu avait envoyé son Fils en mission dans le monde et qu'à son tour celui-ci envoyait ses disciples. La mission était donc considérée comme une sorte de travail par délégation, le personnage central étant le missionnaire, la mission devenant parfois la « mission du missionnaire ». Puis dans la deuxième moitié du 20ème siècle, on a réfléchi autrement. On a mis en avant le Saint Esprit et la dynamique qu'il insuffle dans le monde, et on a dit qu'au fond, c'était Dieu lui-même qui envoyait son Esprit dans le monde, qu'il était lui-même missionnaire. On a parlé alors de la « mission de Dieu ». Dans cette optique, les missionnaires sont des collaborateurs de Dieu et non plus les « maîtres de la mission ». L'avantage de cette manière de comprendre la mission, c'est qu'elle insiste moins sur le travail des hommes que sur la force que Dieu leur donne. C'est cette conception qui prévaut aujourd'hui.

L'une des caractéristiques de la Cevaa est donc de faire travailler les Eglises ensemble dans la mission de Dieu, ce qui a été manifesté pour son 40ème anniversaire par des jumelages. Elle offre une plate-forme de partage au niveau des ressources et des compétences, sans oublier la prière les unes pour les autres. Dans le même registre, le Defap stimule les Eglises locales en France à intégrer au mieux la dimension universelle de l'Eglise en initiant le questionnement suivant : comment l'Eglise locale vit-elle l'Eglise universelle ? Comment celle-ci s'incarne-t-elle dans l'accueil des étrangers, dans la liturgie, dans la catéchèse, la diaconie, etc. ? Le Defap offre une réflexion sur ce qu'est la Mission et fait du lien avec des Eglises sœurs dans le monde, grâce en particulier au réseau de la Cevaa.

3.1. Cevaa - Communauté d'Eglises en mission

En 2012, le temps fort a été l'assemblée générale de Torre Pellice, dans les vallées vaudoises d'Italie (16-24 octobre). Saisissant l'occasion du 40ème anniversaire, les délégués des 37 Eglises membres ont retravaillé l'identité de la Cevaa.
Ils ont affirmé que la Cevaa n'est ni un Conseil d'Eglises qui siègent côte à côte, ni une Conférence d'Eglises qui se consultent, mais une Communauté d'Eglises qui veulent être ensemble en mission. Pour cela, elles partagent ressources matérielles et humaines, expériences de vie d'Eglise, intercession, lecture de la Bible. La rencontre est le moment privilégié de ce partage. L'assemblée a redit le rôle central des envoyés qui sont comme des lettres vivantes. Ils donnent un visage à l'Eglise universelle. Ils représentent l'altérité qui évite à une Eglise de se replier sur elle-même.

Les délégués ont souhaité que les projets missionnaires présentés par les Eglises au financement communautaire se concentrent autour de quelques axes qui constitueront les priorités de travail de la Cevaa pour les prochaines années : l'évangélisation, les enfants et les adolescents (sous l'angle de la lutte contre la violence qui leur est faite), le rôle des femmes dans la société et dans l'Eglise, la sauvegarde de l'environnement. En France, le projet Mosaïc a été lancé avec l'aide financière de la Cevaa.

L'Assemblée générale a élu un nouveau président, le pasteur Thierry Mulhbach, de l'UEPAL, et un nouveau conseil, dont fait partie Irène Schaerer, membre de l'EPUdF.

3.2. Defap - Service protestant de mission

Le Defap assure le relais entre la Cevaa et les Eglises locales en termes d'informations et de réflexions sur la mission. Il soutient et accompagne des actions telles l'envoi et l'échange de personnes, l'accueil de boursiers, l'accompagnement de groupes de jeunes pour des camps Nord-Sud. En complément de l'information que le synode recevra, les paragraphes ci-dessous soulignent quelques points particulièrement travaillés au cours de l'année écoulée.

Il a été rédigé en concertation avec les délégués de l'Eglise protestante unie de France au conseil du Defap (Agnès Chavey, Stéphane Griffiths, désigné en cours d'année suite au décès de Thierry de Biéville, Véronique Mehl, Laza Nomenjanahary, Carine Pichard, Irène Schaerer, Françoise Sternberger, Jean-Pierre Zang).

● **Devant la baisse du nombre d'envoyés longue durée, le Defap a développé deux offres de volontariat**. Le volontaire de solidarité internationale met ses compétences au service d'une mission de développement et d'urgence humanitaire. 51 sont actuellement suivis par le Defap sur des missions de un à deux ans. Le volontaire du service civique a entre 16 et 25 ans et s'engage auprès d'un organisme agréé qui poursuit un projet d'intérêt général en France ou à l'étranger. En 2012, le Defap a accompagné 11 missions de service civique. Six pasteurs sont actuellement envoyés au service d'Eglises outre-mer.

● **Parmi les pays et les Eglises qui ont retenu l'attention du conseil, le Cameroun et Madagascar** tiennent une bonne place. L'assassinat d'Eric de Putter en juillet 2012 dans l'enceinte de l'Université protestante d'Afrique centrale (UPAC) a bouleversé les Eglises concernées tant en France qu'au Cameroun. Le président du Defap et le secrétaire général de la Cevaa se sont rendus sur place pour exiger et s'assurer que la lumière soit faite sur les circonstances de ce drame. Il apparaît que la gestion de l'UPAC souffre d'un manque de rigueur financière et académique. Le conseil d'administration a été totalement renouvelé et mis en demeure de redresser la situation.

La situation de Madagascar a régulièrement été évoquée au conseil. Les rivalités politiques persistent et les Eglises peinent à trouver un langage commun. Le Defap a travaillé avec les partenaires œcuméniques (COE, Cevaa) pour faciliter le dialogue entre les Eglises. Il a organisé le 23 mars une rencontre nationale avec tous ceux qui, dans nos Eglises de France, ont des liens avec Madagascar afin de partager les informations, faire le point sur les actions menées et mettre en place si possible des synergies entre ces acteurs. Pour le Défap, un des enjeux sera de faire le lien entre les actions « officielles » menées par le Défap et les initiatives locales qui répondent plus à une demande de lien direct.

● **Redéfinition des postes communication et jeunesse :** après le départ de Benjamin Mangado (responsable jeunesse) en août 2012 et compte-tenu du souhait de Valérie Thorin (responsable communication) de rester à mi-temps, le conseil et le bureau ont réfléchi aux missions de ces deux postes. Ils ont souhaité que le responsable Communication prenne en charge non seulement le journal Mission mais aussi la création d'outils de communication. Il devra également relayer auprès des pouvoirs publics et des Eglises les actions entreprises par le Defap, notamment en matière de plaidoyer. Il pourrait également travailler en partie pour la communication de la Cevaa. Pour ces deux postes, « communication » et « jeunesse », un recrutement est en cours. En attendant, sur ce dernier poste, Jonathan Dürlemann a été recruté en CDD jusqu'à fin juillet. Il assurera la présence du réseau Defap au Grand Kiff.

● **Au sein du personnel**, Denis Brante a quitté ses fonctions aux finances et a été remplacé par Laure Daudruy qui travaillait déjà au service financier. Le pasteur Christian Bonnet, Secrétaire général, a annoncé son départ en 2014.

● **Du côté des finances** : les contributions des Eglises ayant baissé de 6,5 % en dix ans, le Defap s'est tourné depuis quelques années vers des partenaires publics et associatifs qui tendent à imposer leurs règles et leur vision de l'aide au développement. C'est pourquoi, interpellé par l'ERF et l'EELF, le conseil du Defap a adopté quelques règles de déontologie pour éviter les dérives possibles.

4. Communication

● Tout au long de l'année, des membres de l'Eglise protestante unie sollicitent le siège national pour connaître des adresses d'Eglises protestantes à l'étranger, organiser un voyage de paroisse, un camp de jeunes. Des étrangers s'adressent à nous pour avoir des contacts avec des Eglises locales en France. Régulièrement, des demandes d'information sur l'EPUdF nous parviennent via le site internet.

● Plusieurs Eglises sœurs préparent chaque année un livret de prière à destination de leurs fidèles : elles nous sollicitent pour présenter notre Eglise et proposer des sujets d'intercession.

● La presse protestante régionale et nationale demande des articles sur les pays visités et les manifestations internationales. Une feuille de « Nouvelles internationales » est envoyée chaque semestre aux rédacteurs des journaux protestants et aux Régions et Inspections.

Conclusion

Ce rapport est le dernier que je rédige comme secrétaire national aux relations internationales. En effet, je quitterai ce poste au 1er juillet 2013 après neuf années passionnantes. Grâce aux contacts internationaux, j'ai entendu les différentes sonorités que prend la Bonne Nouvelle selon les langues et les cultures. J'en ai découvert l'infinie beauté et les bienfaits innombrables. J'ai fait l'expérience de la relation indéfectible qui unit les frères et les sœurs en Christ de par le monde. J'ai mesuré combien le réseau de relations et d'informations qu'offre l'Eglise universelle peut aider les chrétiens à grandir dans leur vie spirituelle, intellectuelle, sociale, ecclésiale.

Enraciner sa foi et sa vie d'Eglise dans le terreau de l'Eglise universelle, c'est à coup sûr gagner de la confiance dans la puissance de l'Evangile qui est partout à l'œuvre. C'est gagner de la confiance dans nos convictions et donc gagner en énergie pour partager ce qui nous fait vivre, pour témoigner publiquement de la Bonne Nouvelle**.** Avec l'aide et le soutien des frères et sœurs d'ailleurs, de partout, nous avons plus de force et de courage pour agir au milieu de la tourmente afin de transformer le monde.

Toutes ces découvertes, j'ai essayé de les partager avec le plus grand nombre, à commencer par les collègues de l'équipe nationale et tous ceux qui travaillent au siège de l'Eglise. Leur écoute, leurs encouragements, leur esprit d'équipe a fait de ces années un temps privilégié. Je les en remercie.

Au 1er juillet, la pasteure Claire Sixt-Gateuille prendra le relais. Je lui souhaite un ministère fécond et joyeux.

Didier Crouzet, pasteur
Secrétaire national aux Relations internationales.

Relations internationales de l'Eglise protestante unie de France

Un tour d'horizon

Sans compter l'outre-mer, l'EPUdF est en relation avec 74 Eglises ou ensembles d'Eglises : 38 en Europe, 17 en Afrique et Océan indien, 6 en Afrique du Nord et Proche-Orient, 4 en Amérique latine, 6 en Amérique du Nord, 3 en Asie.

Elle est également membre de 8 organismes européens, multicontinentaux ou mondiaux, dans lesquels s'établissent des liens bilatéraux et multilatéraux.

Le suivi de ces relations internationales est assuré, selon les situations et les moments, par le secrétaire national aux relations internationales ou par le Defap (Service commun à l'EPUdF et à 2 autres Eglises protestantes, qui collabore avec la Fédération protestante de France).

Relations bilatérales

Outre-mer

Eglise réformée de la Martinique
Eglise protestante réformée de la Guadeloupe
Eglise réformée de la Guyane
Eglise protestante internationale de Mayotte
Eglise protestante de la Réunion
Eglise protestante Mao'hi *(Polynésie)*
Eglise évangélique en Nouvelle-Calédonie et aux Iles Loyauté

Europe

ALLEMAGNE
Eglise protestante en Allemagne
Eglise protestante en Rhénanie
Eglise protestante du Wurtemberg
Doyenné de Munich de l'Eglise évangélique luthérienne
Eglises francophones de Berlin et de Bonn

ANGLETERRE
Eglise réformée unie
Eglise méthodiste
Eglise protestante française francophone de Londres
Eglise francophone de Canterbury

BELGIQUE
Eglise protestante Unie de Belgique

BIELORUSSIE
Eglise réformée évangélique de Biélorussie

DANEMARK
Eglise réformée française de Copenhague

ECOSSE
Eglise d'Ecosse *(presbytérienne)*

ESPAGNE
Eglise Evangélique Espagnole

FINLANDE
Eglise évangélique luthérienne de Finlande

HONGRIE
Eglise réformée de Hongrie

IRLANDE
Eglise presbytérienne d'Irlande

ITALIE
Fédération des Eglises protestantes d'Italie
Eglise évangélique Vaudoise

LITUANIE
Eglise évangélique réformée de Lituanie

LUXEMBOURG
Eglise protestante du Luxembourg

NORVEGE
Eglise évangélique luthérienne de Norvège
Mission de Stavanger, NMS

PAYS BAS
Eglise protestante des Pays-Bas
Eglises wallonnes des Pays-Bas, membres de la PKN

POLOGNE
Eglise Evangélique réformée de Pologne

PORTUGAL
Eglise méthodiste du Portugal
Eglise presbytérienne du Portugal

SUEDE
Eglise suédoise

SUISSE
Fédération des Eglises protestantes de Suisse
Conférence des Eglises de Suisse Romande
Eglises cantonales : Berne-Jura-Soleure, Genève, Fribourg, Neuchâtel, Vaud, Valais

REPUBLIQUE TCHEQUE
Eglise protestante des Frères Tchèques

Afrique et Océan Indien

BENIN
Eglise protestante méthodiste du Bénin

CAMEROUN
Eglise évangélique du Cameroun
Eglise évangélique luthérienne du Cameroun
Eglise luthérienne fraternelle du Cameroun

CENTRAFRIQUE
Eglise protestante du Christ-Roi
Eglise luthérienne de Centrafrique

CONGO
Eglise évangélique du Congo

DIBOUTI
Eglise protestante évangélique de Djibouti

GABON
Eglise évangélique du Gabon

MADAGASCAR
Eglise réformée à Madagascar *(FJKM)*

MAURICE
Eglise presbytérienne de l'Ile Maurice

RWANDA
Eglise presbytérienne au Rwanda

SENEGAL
Eglise protestante du Sénégal
Eglise luthérienne du Sénégal

TOGO
Eglise évangélique presbytérienne du Togo
Eglise méthodiste du Togo

ZAMBIE
Eglise unie de Zambie

Afrique du Nord et Proche-Orient

ALGERIE
Eglise protestante d'Alger

EGYPTE
Eglises évangéliques du Caire et d'Alexandrie

ISRAEL
Eglise protestante francophone en Israël

LIBAN
Eglise protestante française au Liban

MAROC
Eglise évangélique au Maroc

TUNISIE
Eglise protestante de Tunisie

Amérique latine

ARGENTINE
Eglise Evangélique vaudoise du Rio de la Plata

CUBA
Eglise presbytérienne réformée à Cuba

EL SALVADOR
Eglise réformée calviniste d'El Salvador

NICARAGUA
C.I.E.E.T.S. (faculté de théologie)

Amérique du Nord

CANADA
Eglise unie du Canada

U.S.A.
The Disciples of Christ
Eglise unie du Christ
Eglise presbytérienne – USA
Eglise protestante francophone de Washington
Eglise réformée en Amérique

Asie

COREE
Eglise presbytérienne en République de Corée (*PCK*
Eglise presbytérienne de Corée (*PROK*)

JAPON
Eglise Unie du Christ au Japon

Organismes internationaux

Europe

CEPPLE (26 Eglises)
Conférence des Eglises protestantes des pays latins d'Europe

CEPE (105 Eglises)
Communion d'Eglises protestantes en Europe

KEK (124 Eglises)
Conférence des Eglises européennes

Multicontinental

Ceeefe (25 Eglises)
Communauté d'Eglises protestantes francophones

Cevaa (37 Eglises)
Communauté d'Eglises en mission

Monde

FLM (145 Eglises)
Fédération luthérienne mondiale

CMER (230 Eglises)
Communion Mondiale d'Eglises Réformées

COE (350 Eglises)
Conseil œcuménique des Eglises

Service Protestant de Mission

Défap
www.defap.fr

Rendez-vous avec l'universel !

Ce nouveau slogan décliné par le Défap veut inviter les communautés locales à considérer que leur vie et leur santé passe aussi par une bonne 'oxygénation'. Ouvrir ses portes et ses fenêtres, aller au-devant de l'autre qui n'est pas protestant, accueillir le frère ou la sœur venus d'une autre culture, développer des liens avec des Eglises dans d'autres pays : cette ouverture à l'universel est un signe de vitalité spirituelle et, de ce point de vue, nos Eglises font souvent preuve d'une grande générosité.

Le Défap a mis en œuvre au cours de l'année 2012 la 'feuille de route' adoptée par les synodes nationaux en 2011 qui trace un certain nombre de priorités :

- **La lecture interculturelle de la Bible pour se préparer à rencontrer l'universel :** l'équipe du Défap relayée par les équipes régionales mission multiplie les animations dans les paroisses et les consistoires, participe aux rassemblements régionaux ou aux pastorales pour promouvoir cette lecture participative de la Bible. Le Forum organisé en lien avec les Eglises de Rouen en avril 2012 a réuni 450 personnes venues de toutes la France et de plusieurs pays étrangers autour du thème « Le monde est chez toi ». Une occasion de prendre conscience de la présence féconde de chrétiens venus d'ailleurs dans nos communautés pour devenir ensemble témoins du Christ.

- **La recherche de l'unité des chrétiens :** le Défap est engagé au côté d'Eglises partenaires pour lesquelles cette unité ne va pas de soi. A Madagascar, en Haïti, au Cameroun, en Côte d'Ivoire, l'émiettement du protestantisme le pénalise dans son rayonnement et dans son action. Le Défap travaille aux côtés de la Fédération protestante de France pour favoriser un véritable mouvement fédératif dans ces pays. La naissance de l'Eglise protestante Unie est de ce point de vue un bel exemple que nous pouvons mettre en avant.
  Au Maroc, le Défap a accompagné avec beaucoup d'intérêt la création d'un Institut Œcuménique de théologie dénommé Al-Mowafaqa'. Que dans un pays où elles sont ultra-minoritaires, l'Eglise protestante et l'Eglise catholique s'unissent pour créer un outil commun de formation de leurs leaders, avec une reconnaissance officielle des diplômes par les facultés française, voilà qui n'est pas banal. Là encore, un très beau symbole à mettre en avant !

- **Une nouvelle approche du dialogue avec les autres religions :** le Défap soutient le ministère de Karen Smith, aumônier de l'Université royale d'Ifrane au Maroc et l'invite régulièrement à venir témoigner de son expérience auprès des Eglises de France. En 2012, Karen a rencontré un certain nombre d'Eglises en région parisienne, en 2013, sa tournée la conduira vers la région Est-Montbéliard. Le Défap a ouvert une période expérimentale de deux années pour démarrer un partenariat avec l'Eglise réformée de Tunisie. Quatre nouveaux envoyés sont déjà sur le terrain et travaillent soit dans l'Eglise elle-même soit dans l'école protestante Kalaline qui accueille de nombreux enfants musulmans. La Tunisie est le seul pays du Maghreb où il n'est pas interdit à un musulman de devenir chrétien, si bien que l'ERT organise dans ses locaux tout à fait ouvertement des cultes pour les chrétiens arabophones. Le travail missionnaire conduit par l'Eglise luthérienne du Sénégal est aussi très intéressant : cette Eglise est composée essentiellement de chrétiens de l'ethnie sérère. Elle développe des actions de témoignage tout à fait crédibles auprès de la population, au travers de ses engagements pour la santé, pour l'accueil des jeunes éloignés de leur famille, pour la préservation de l'environnement. Le succès de son évangélisation 'soft' en milieu musulman force le respect.

- **Une théologie citoyenne qui s'efforce de traduire l'espérance chrétienne en actes pour le bien de tous.** Le Défap accompagne l'engagement des Eglises qui travaillent à l'amélioration des conditions socio-politiques dans leur pays ou leurs territoires. En Nouvelle-Calédonie, l'Eglise évangélique a joué un grand rôle dans la réconciliation des populations et dans la préparation du processus d'autodétermination qui se profile pour 2014. Le Défap l'accompagne tout particulièrement pour l'aider à se préparer à ces futures échéances et pour faire face aux mutations sociales rapides. Un programme d'échange de paroisse à paroisse a été mis en place d'abord à Marseille en 2011 puis dans le Chablais en 2013.

  Le Défap soutient l'Eglise presbytérienne et l'Eglise méthodiste du Togo dans leur combat contre les dérives dictatoriales du régime en place. Avec d'autres partenaires européens, il les a aidées à mettre en place structure de conscientisation et de plaidoyer. Cela est d'autant plus important que se profilent des élections législatives puis présidentielles, qui seront chaque fois de véritables tests pour la démocratie.

  En Afrique de l'Ouest, le Défap soutient le Secaar, un réseau d'Eglises et organisations engagées dans le développement holistique et rural. Ce réseau actif dans une dizaine de pays en Afrique travaille à l'intégrité des personnes et de toute la création : il vise à l'amélioration des conditions de vie en milieu rural, pour freiner autant que possible l'exode vers les grandes villes.

  Le Défap a accepté de prendre en charge le programme œcuménique qui envoie des observateurs sur la frontière israélo-palestinienne afin de limiter les atteintes aux droits de l'homme et les violations du droit international. Ce programme prend une dimension résolument œcuménique avec l'engagement fort du Secours catholique et du CCFD et à partir de 2014, de l'envoi simultané d'un binôme d'observateurs catholique et protestant, originaire de la même région, pour augmenter l'impact de leur mission.

Défap-Cevaa : des perspectives communes

La plupart des Eglises mentionnées ci-dessus sont membres de la Cevaa. Ce réseau communautaire facilite des liens de coopération et de confiance. Le Defap joue ainsi son rôle d'interface entre les Eglises de la Cevaa en France et les Eglise de la Cevaa au Sud. Rencontrant quelques difficultés à boucler son budget 2013, le Défap s'est tourné vers le conseil de la Cevaa pour lui présenter les actions conduites en direction d'Eglises membres de la Cevaa et lui demander s'il accepterait de les prendre en charge sur le budget régulier de la communauté. Le Conseil a accepté avec beaucoup de générosité en remerciant le Défap de cette loyauté 'renforcée'. Cet accord en dit long sur le climat de confiance qui règne aujourd'hui entre les deux structures. Défap et Cevaa envisagent de mutualiser un poste de responsable de la communication qui serait basé à Paris mais travaillerait pour les deux organisations.

Envoyés du Défap : sécurité renforcée

Après l'assassinat d'Eric de Putter au Cameroun en juillet 2012, les troubles en Afrique centrale (Cameroun et Centrafrique) ont obligé le Défap à faire rentrer trois de ses envoyés depuis le début de l'année 2013. Ces situations tendues nous interrogent et nous obligent à évoluer pour vivre de nouvelles formes de partenariats sans envoyés...

Pour plus de détail sur l'activité du Défap : www.defap.fr

EGLISE PROTESTANTE UNIE DE FRANCE
communion luthérienne et réformée

Délégation à l'AG de la Fédération protestante de France

Le service information-communication de la FPF a, dès le 22 janvier, communiqué le texte d'orientation voté par cette AG, les quatre recommandations dont deux appelaient au soutien des populations de Syrie et de la République démocratique du Congo, **appel toujours cruellement d'actualité (voir appel du 11 avril transmis par la FPF)** et un compte-rendu détaillé des débats. Les délégués synodaux peuvent se reporter à ces documents complets et renseignés.

« **L'œcuménisme, l'interreligieux et l'interculturel** » était le thème de cette assemblée. Notre FPF est déjà une illustration de ce sujet. Celui-ci est **peut-être un des défis majeurs** pour ce lieu d'Eglise qui est le nôtre avec d'autres.
Comment discuter vraiment de cette question en tenant compte et en intégrant les différences théologiques, spirituelles, ecclésiales des Eglises membres de la FPF ?
Comment vivre une assemblée générale entre représentants d'Eglises différentes qui n'ont pas la même culture du débat et de la prise de décision ?

Comment faire en sorte que les structures de la FPF avec son assemblée générale, son conseil, ses services avec leurs responsables respectifs, son secrétariat général, ses commissions permettent un dialogue, une émulation réciproque pour **une parole réellement construite ensemble** qui rende témoignage de l'évangile **selon la « couleur protestante FPF »**, dans l'espace public et aux oreilles des Eglises ?

Les réponses à ces questions ne sont pas définitives. Elles ont besoin de l'intelligence, de l'engagement et de l'ouverture de tous.

Au moment de la création de l'Eglise Protestante Unie de France, nous avons proclamé que **l'unité était en chemin** entre réformés et luthériens de France. La réalité et l'esprit fédératif procèdent de la même manière. Ce terrain est travaillé. Il doit continuer à l'être pour des questions comme celle débattue lors de l'AG de la FPF mais aussi dans notre Eglise, entre nos Eglises de la FPF ou pas et au cœur du **monde qui a « mal »** à son œcuménisme, son interreligieux et à son interculturel.

Valérie Mitrani, déléguée ERF à l'AG, membre du conseil de la FPF

Communiqué publié à l'issue de l'assemblée générale de la Fédération protestante de France des 19 et 20 janvier 2013

Malgré une météo très hivernale, plus d'une centaine de délégués représentant Eglises, œuvres, communautés et mouvements membres de la Fédération, et venant de toute la France, ont convergé vers Paris pour l'assemblée générale annuelle de la FPF. C'est le siège de la Fondation de l'Armée du Salut, dans le 20e arrondissement parisien, qui a accueilli cette rencontre fédérative les 19 et 20 janvier 2013, et dont l'aumônerie a été assurée par Jean-François Collange, président de l'Union des Eglises protestantes d'Alsace et de Lorraine (UEPAL) et vice-président de la FPF. Victoria Kamondji (Communauté des Eglises d'expressions africaines de France), vice-présidente de la FPF, a assuré la présidence de la modérature, assistée par Danielle Meyer-Treiber (UEPAL), membre du Conseil de la FPF et par le pasteur Jean-Raymond Stauffacher, président de l'Union nationale des Églises protestantes réformées évangéliques de France.

C'est sous le signe de l'espérance qui « donne à la foi et à l'amour leur dimension humaine » que le pasteur Baty a introduit son message d'orientation, invitant un peu plus loin à être « audacieux mais jamais aventureux » pour un protestantisme vécu dans une diversité harmonieuse et dans le respect de l'autre. A propos des questions traversant la société (filiation, fin de vie ou encore laïcité), le président de la FPF appelle à tenir une « place de sentinelle ». Reconnaissant l'importance de ces sujets, il a souligné cependant qu'ils ne devaient pas « masquer des enjeux importants » concernant la justice sociale et d'autant plus en cette période de crise.

Claude Baty a rendu hommage au pasteur Frank Bourgeois, directeur de l'aumônerie protestante aux armées, décédé brutalement peu de temps après l'AG de l'année dernière, au cours de laquelle il avait contribué à la réflexion sur les aumôneries.

Il a salué le travail accompli par le pasteur Sophie Schlumberger, qui après quinze ans d'engagement, quitte son poste de responsable du service Bible où elle a développé notamment animations et formations bibliques dans une claire perspective fédérative.

Claude Baty a remercié Jean Figuière, « l'artisan des cultes télévisés », un des plus anciens collaborateurs de la FPF, qui prend sa retraite.

François Clavairoly, prochain président de la FPF
Le pasteur Claude Baty ayant exprimé lors de l'assemblée générale précédente le souhait personnel de se retirer courant 2013, le Conseil, selon les statuts de la FPF, a mené ces derniers mois les procédures de nomination. Il a désigné le pasteur François Clavairoly en octobre dernier pour succéder au pasteur Claude Baty, et a choisi d'annoncer cette nomination à l'Assemblée générale de la FPF, le 19 janvier 2013. Cette annonce a été faite par le pasteur Claude Baty au moment de son message d'orientation, et le pasteur François Clavairoly a ensuite adressé des salutations à l'assemblée.

Théologien, homme de dialogue, François Clavairoly est très attaché à la dimension œcuménique des relations entre les différentes Eglises chrétiennes, et au développement de la relation entre partenaires religieux.

Actuel président de la commission des relations de la Fédération protestante de France avec le judaïsme, François Clavairoly est un acteur confirmé de la vie fédérative, ayant eu aussi des responsabilités au sein de l'aumônerie des prisons, et participé à des groupes de réflexion sur divers sujets de société.

Le pasteur François Clavairoly prendra ses fonctions à la présidence de la FPF, le 1er octobre 2013. Le second rassemblement Protestants en fête qui se tiendra les 27 au 29 septembre 2013 à Paris, sera l'occasion de marquer le passage de relais entre le pasteur Claude Baty et le pasteur François Clavairoly.

Un thème dédié à l'œcuménisme, l'interreligieux et l'interculturel
Le Conseil de la Fédération, ayant engagé ces derniers mois une réflexion sur l'œcuménisme, l'interreligieux et l'interculturel, a proposé à l'assemblée générale de la FPF, d'examiner plusieurs questions relatives à ces domaines et à leurs connexions ou articulations, afin de dégager des objectifs et des moyens de mise en œuvre.

Durant l'AG, le théologien Shafique Keshavjee, auteur notamment du livre Le Roi, le Sage et le Bouffon a évoqué les interactions entre œcuménisme, interreligieux et interculturel. De par son parcours personnel et sa réflexion, il est un témoin privilégié de ces trois réalités.

Hubert Van Beek, un des acteurs majeurs du Forum chrétien mondial, a présenté la genèse de ce mouvement qui œuvre à combler des déficits de relation entre des Eglises déjà engagées dans l'œcuménisme et des Eglises de traditions plus récentes (évangélique, pentecôtiste, charismatique). Le pasteur Jane Stranz, responsable du service des relations œcuméniques de la Fédération et chargée par le Conseil de la FPF d'un travail d'observation sur les articulations entre œcuménisme, interreligieux et interculturel, a dressé un état des lieux dans un document adressé aux délégués. Le pasteur Marianne Guéroult, responsable du Projet Mosaïc, service dédié à la rencontre et à la collaboration des chrétiens protestants de diverses cultures et origines, a montré dans un autre document de réflexion que l'interculturel fait émerger un œcuménisme d'un genre nouveau et réinterroge la vision de la « mission », prise dans le sens de l'évangélisation.

Ces interventions et ces contributions étaient destinées à nourrir les temps consacrés au débat. Et c'est le professeur Gilles Vidal, de l'Institut protestant de théologie de Montpellier, qui a eu la délicate tâche au regard de l'étendue du sujet et de ses implications de proposer en fin d'AG une synthèse et un texte d'orientation, voté par les délégués. La diversité culturelle et religieuse, un défi pour la société comme pour les Eglises, est perçue comme « la chance d'un approfondissement de la communion chrétienne ». C'est bien une volonté claire de « maintenir les liens de fidélité entre les communautés chrétiennes », comme de poursuivre ou de développer échanges et relations avec de nouveaux partenaires et autres traditions religieuses qui a été réaffirmée. L'AG ayant pointé la nécessité de mener un travail transversal, c'est maintenant au Conseil de la FPF de le poursuivre en élaborant des projets et en menant également une réflexion structurelle à propos des services et commissions de la FPF dédiés à l'œcuménisme, l'interreligieux et l'interculturel. Dans cette perspective, la première recommandation de l'AG au Conseil concerne la pérennisation du projet Mosaïc.

Trois autres recommandations ont été votées par l'AG. Deux portaient sur la Syrie et la République démocratique du Congo, et le sort des populations respectives de ces pays. Ces recommandations détaillées ouvrent toutes deux sur des appels à une solidarité effective : pour une aide d'urgence aux familles syriennes déplacées et le soutien des populations les plus vulnérables c'est-à-dire les femmes et les enfants dans l'Est de la RDC.

La dernière recommandation porte sur la crise écologique afin d'encourager les Eglises à davantage prendre la mesure de cette urgence en s'appuyant sur les travaux et initiatives mis à disposition par différentes organisations œcuméniques. L'AG demande la tenue d'un colloque organisé par la commission Eglise et société sur le thème de la spiritualité protestante et de la crise écologique.

Protestants en fête 2013
Du 27 au 29 septembre, plus de 20 000 personnes sont attendues à Paris pour cet événement porté par la Fédération protestante de France et les Eglises du pôle FPF en région parisienne. Les organisateurs ont fait le point sur les préparatifs du rassemblement, dont les deux grands temps forts se tiendront au Palais omnisports Paris-Bercy, et son financement.

L'AG a pris en compte par un vote les réajustements nécessaires apportés au projet et le rappel des engagements financiers déjà pris à l'AG précédente concernant les contributions des Eglises. Alors que les inscriptions en ligne vont être lancées dans les toutes prochaines semaines, les organisateurs de Protestants en fête, comme le pasteur Baty dans son message d'orientation, ont partagé avec l'assemblée les signaux indiquant une forte attente de la part des protestants pour cette deuxième édition de Protestants en fête.

De nouveaux membres
L'AG a voté l'adhésion définitive de la radio Almorsal Les Messagers. Une nouvelle admission en probation a été votée dans le premier collège de la FPF, c'est-à-dire celui des Unions d'Eglises et Eglises, celle de l'Eglise de Pentecôte de France (EPF) qui compte 23 paroisses et 1670 membres. L'association A Rocha (organisation chrétienne pour la défense de la nature), l'association évangélique protestante des policiers et gendarmes de France (AEPPGF), la Communauté chrétienne universitaire (CCU), Radio Colombe et Radio Ebène ont été admises en probation dans le 2e collège de la FPF.

(Service communication de la FPF - 22 janvier 2013)

*

L'œcuménisme, l'interreligieux, l'interculturel
Texte d'orientation voté par l'assemblée générale de la FPF des 19 et 20 janvier 2013

L'Assemblée Générale ordinaire de la Fédération Protestante de France réunie les 19-20 janvier 2013 à Paris :

- affirme que la diversité culturelle et religieuse qui caractérise notre société est un défi
- perçoit cette diversité liée à notre « vivre ensemble », comme la chance d'un approfondissement de notre communion chrétienne. Sans remettre en cause nos convictions cette diversité participe à la construction de notre identité.
- encourage les Eglises, œuvres et mouvements à dépasser tout repli identitaire et confessionnel souvent conditionné par un réflexe de peur.
- recommande au Conseil de la Fédération d'accentuer un travail transversal :
    - en maintenant les liens de fidélité tissés entre les communautés chrétiennes au fil de l'histoire,
    - en poursuivant ces relations avec de nouveaux partenaires,
    - en favorisant une démarche de dialogue empreinte d'humilité, d'honnêteté intellectuelle, d'exigence théologique et de partage de convictions,
    - en tenant compte de la spécificité et de la qualité des liens marqués par l'épaisseur de l'histoire, en particulier vis à vis du judaïsme,
    - en approfondissant les échanges avec l'islam pour une meilleure compréhension de celui-ci et de ses évolutions actuelles,
    - en développant des relations avec les autres traditions religieuses et spiritualités,
    - en encourageant la réception et la transmission aux Eglises des acquis issus de tous ces dialogues.

Recommandations
adoptées par l'assemblée générale de la FPF des 19-20 janvier 2013

Recommandation n° 1
L'assemblée générale de la Fédération protestante de France (FPF), réunie à Paris les 19 et 20 janvier 2013, considérant :

- la nécessité croissante de maintenir et approfondir un dialogue avec les Églises issues de l'immigration, qui constituent une richesse pour notre protestantisme,
- et le besoin accru de développer les relations interculturelles au sein de nos Églises,

demande au Conseil de la FPF :

- de rechercher les moyens financiers nécessaires pour pérenniser la mission du Projet Mosaïc.

(adoptée par 66 voix pour, 5 voix contre, et 2 abstentions)

Recommandation n° 2
L'assemblée générale de la Fédération protestante de France, réunie les 19 et 20 janvier 2013 à Paris, demande au Conseil de la FPF d'intervenir en faveur des habitants de la Syrie :

- Considérant les troubles politiques en Syrie, occasionnant de terribles violences, perpétrées à la fois par le pouvoir en place et par des opposants ;
- Considérant l'Action chrétienne en Orient, grâce à laquelle les Églises protestantes de France ont un lien régulier avec les Églises de Syrie, victimes, comme le reste de la population, de la tragédie sans précédent que connaît ce pays ;
- Considérant les lieux de culte endommagés ou détruits ;
- Considérant que 2 millions de Syriens ont trouvé refuge dans les pays voisins, auxquels s'ajoutent ceux qui ont perdu leur domicile et ont été accueillis par leur famille en Syrie même, tous tentant de survivre avec des ressources limitées...
- Considérant la mobilisation des Églises protestantes, en Syrie comme au Liban pour organiser la solidarité avec les familles les plus démunies (distribution aux réfugiés de colis alimentaires, de vêtements, de médicaments) ;

L'assemblée générale de la FPF tient à assurer de son soutien la population syrienne et tout particulièrement les chrétiens qui ont peur de voir le scénario irakien se reproduire en Syrie. Elle appelle les protestants de France à se mobiliser sur le plan matériel et spirituel en faveur des Églises protestantes en Syrie et au Liban.

- Elle appelle à une mobilisation dans la prière pour qu'une solution pacifique durable soit trouvée à la crise politique actuelle.
- Elle soutient l'appel que lance la FPF par le biais de Solidarité Protestante pour apporter l'aide d'urgence dont les familles déplacées ont besoin.

(adoptée par 79 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention)

Recommandation n°3
L'assemblée générale de la Fédération protestante de France, réunie les 19 et 20 janvier 2013 à Paris, demande au Conseil de la FPF d'intervenir en faveur de la population de la République démocratique du Congo :

- Considérant que depuis plusieurs années la Fédération protestante de France, tout comme la communauté œcuménique internationale, suit avec inquiétude la situation de ce pays notamment dans ses provinces de l'Est ;
- Considérant que des millions de personnes ont été victimes des soubresauts politiques régionaux dans l'indifférence apparente de la communauté internationale, malgré la présence de la MONUSCO (force de l'ONU de près de 17 000 hommes) ;
- Considérant le calvaire des populations congolaises ayant pour cause économique les besoins des pays voisins et ceux des compagnies internationales ;

L'assemblée générale demande une intervention auprès de nos autorités gouvernementales pour qu'elles soutiennent :

- L'organisation de concertations de type conférences nationales et la mise en place d'institutions pluriethniques, tant au Rwanda qu'en Ouganda, à l'instar du Burundi
- L'effort de démocratisation en RDC et son maintien à travers le soutien des institutions présentes et à venir issues des urnes
- Une redéfinition de la mission de la MONUSCO qui lui permette de mettre fin au droit de poursuite évoqué par les agresseurs.

Elle demande également qu'un appel soit adressé aux membres de la Fédération protestante de France pour un appui concret aux initiatives locales qui, dans l'urgence, gèrent les conséquences de cette situation et soutiennent les victimes.

Elle soutient l'appel d'urgence lancé par la FPF par le biais de Solidarité Protestante, pour le soutien de SADI « Solidarité Africaine pour le Développement Intégré », association sans but lucratif et reconnue d'utilité publique en RDC qui œuvre dans le domaine du développement notamment celui de la santé et de l'encadrement des populations les plus vulnérables.

(adoptée par 78 voix pour, 0 voix contre, et 1 abstention)

Recommandation n° 4

- Considérant que le devenir de la planète est aujourd'hui menacé par le réchauffement climatique et de l'érosion de la biodiversité induits par l'activité humaine ;
- Considérant que l'écologie est trop souvent dénaturée par des enjeux politiciens ou mise au second plan en raison du caractère plus immédiat de la crise économique ;
- Considérant que la crise écologique a déjà ou risque d'avoir de plus en plus de répercussions quant à la précarisation de populations entières ;
- Considérant que nos racines bibliques et théologiques peuvent contribuer à la réflexion dans ces domaines ;
- Considérant la mobilisation annuelle à l'occasion du « Temps pour la Création » soutenu par différentes organisations œcuméniques internationales ;

L'assemblée générale de la Fédération protestante de France, réunie à Paris les 19 et 20 janvier 2013,

- attire l'attention des Eglises membres sur les textes déjà parus sur ce sujet et les encourage à s'en saisir,
- demande à ce qu'un colloque soit organisé par la commission « Eglise et société » sur le thème de la spiritualité protestante et de la crise écologique.

(adoptée par 74 voix pour, 0 voix contre, et 5 abstentions)

Rapport des trésoriers

1. 2012 dernière ou 2012 avant-première

En fait l'exercice financier 2012 aurait pu être simplement un exercice de transition avant de se lancer dans la mise en place des structures et procédures de l'Eglise protestante unie de France au 1er janvier 2013. Mais une création ou une naissance oblige à voir plus loin et surtout à jeter un œil critique sur nos habitudes et nos pratiques.
A titre d'exemple, les consistoires luthériens n'avaient pas la même structure juridique que les consistoires réformés et il devenait évident que les consistoires de la nouvelle Eglise devaient avoir les mêmes règles de gestion et que celles-ci devaient être précisées. De même, après une période d'expérimentation dans l'Eglise réformée, la nouvelle Constitution a codifié les règles de vie des Ensembles, ce qui a amené à définir les modalités des échanges financiers au sein de ces Ensembles.
D'une façon plus prosaïque, notre Eglise présente des comptes consolidés entre les régions et le siège national, mais cela ne peut se faire que si toutes les entités adoptent la même décomposition de leurs comptes et surtout si l'historique de ces comptes est établie pour que la base soit vraiment commune à toutes les régions et inspections et que toutes démarrent d'un bon pied dès le début de l'année 2013.
Cette révision indispensable de nos pratiques nous a invités à analyser notre capacité à faire face à ces adaptations tant au siège que dans secrétariats régionaux concernés, et il faut saluer l'engagement de tous au sein des différents services, financier et immobilier du siège, comptables et secrétariats des régions pour accepter et réussir cette mission.
L'année 2012 est bien une dernière pour l'EELF et l'ERF mais surtout une avant-première pour un plein exercice 2013 de l'Eglise protestante unie de France auquel il fallait mettre tout le soin nécessaire dans sa préparation.

Ce rapport présentera les comptes 2012 de l'Eglise réformée, les comptes 2012 de l'Eglise Evangélique Luthérienne et le budget 2013.

2. COMPTES DE L'UNACERF 2012 (comptes intégrés) : fiche 1.2

2.1. Le bilan

Pour l'année 2012, le montant total net du bilan est de 66 237 591 €.

1. Passif

Le montant des fonds associatifs et réserves, incluant le résultat de l'exercice, inscrits au bilan à 60 630 789 € a augmenté de 2,7 % à l'arrêté des comptes le 31/12/2012 soit + 1 622 267 € par rapport au montant figurant au bilan de l'année 2011. Cette augmentation s'explique par la variation en valeur des postes suivants :

POSTES COMPTABLES	ANNEE 2012	ANNEE 2013	VARIATION 2013/2012
Résultat de l'exercice	325 817	1 685 984	+ 1 360 167
Réserves avant affectation	19 757 988	20 083 806	+ 325 818
Fonds statutaires	38 924 717	38 860 999	- 63 718

Les dettes contractées par les régions et l'Union nationale, à 4 732 577 € représentent 7,14 % du total du bilan. Leur proportion varie quasiment pas d'un exercice à l'autre. Notons toutefois que, 74,91 % des dettes totales soit le montant de 3 544 956 € sont :

1. des dettes fiscales et sociales qui, à 1 261 894 € correspondent au montant de cotisations sur salaire du 4ème trimestre plus des régularisations qui sont exigibles mais versées dans les premiers jours de l'année civile suivante.
2. des dépôts des associations cultuelles qui, à 2 283 062 € comptent pour 48,24 % du total des dettes de l'UNAC ERF. Ces dettes sont des dépôts de certaines associations cultuelles dans les comptes de certaines régions. Elles doivent interpeller par l'importance de leur montant. En effet, ces dépôts doivent faire l'objet d'une reconnaissance de dette signée par l'église locale prêteuse d'une part, et la région emprunteuse, c'est-à-dire l'Union, d'autre part (2 entités juridiques distinctes) dans laquelle doit être précisée la durée de la mise à disposition, le montant et, éventuellement le taux de rémunération pour le prêteur. Or je ne suis pas sûr que cela soit ainsi fait partout ! Compte tenu des sommes en jeu, pour les régions concernées, il peut y avoir suspicion que ces régions, n'étant pas un intermédiaire financier agréé, se livrent à une activité bancaire non autorisée par la loi. C'est pourquoi, en raison du risque encouru, il est demandé aux régions qui usent de cette pratique de bien vouloir régulariser cette situation dans les plus brefs délais si ce n'est pas fait, soit en formalisant dans une reconnaissance de dette le dépôt fait par chaque église locale à la région, soit en mettant fin à cette pratique.

2. Actif

En valeur nette l'actif immobilisé augmente de 3,76 % le 31/12/2012 par rapport au montant figurant au bilan de l'année 2011.
L'actif circulant est en diminution de 401 320 € à la date d'arrêté du bilan 2012 comparé au montant inscrit au bilan dressé le 31/12/2011. La part des contributions non versées par les églises locales atteint le montant de 520 229 € contre 639 981 € à fin 2011. Le portefeuille de valeurs mobilières, grâce à une gestion prudente et très suivie n'a pas souffert de l'évolution très irrégulière des marchés financiers au cours de l'année écoulée. Ainsi, si ce portefeuille avait été vendu en totalité à la fin de l'année 2012 une plus-value de 2 752 922 € aurait été comptabilisée.
Les fonds disponibles (soldes des comptes bancaires et en caisse) à 8 800 152 € atteignent 43,48 % du total de l'actif circulant. Ces disponibilités permettent à l'Eglise de ne pas avoir de problème de trésorerie et d'être à même de faire face à tous ses engagements sans retard.
Le bilan des comptes intégrés de l'Union nationale présente peu de risques.

2.2. Le compte de résultat

Le compte de résultat intégré de l'exercice 2012 est excédentaire d'un montant de 1 685 984 € (voir la ventilation en page 21). Ce résultat intégré se décompose en :
- un résultat d'exploitation de 430 430 € (page 4), en retrait de 36 % par rapport à celui de l'exercice précédent ;
- un résultat financier de 532 559 €. Ce résultat a priori séduisant n'est en fait le reflet que de besoins exceptionnels en trésorerie qui nous ont conduits à vendre beaucoup plus que d'habitude des parts du fonds commun de placement SOLIPRO (Solidarité Protestante) et à faire ainsi apparaître des plus-values de cessions.
- un résultat exceptionnel de 739 940 € ; les produits et charges exceptionnels sont détaillés en page 23) ; ce sont à la fois un nombre important de transactions immobilières et un jeu de provisions qui explique le montant important de ce résultat.

Le montant des contributions reçues des églises locales a augmenté de 146 258 € au cours de l'année 2012, soit une variation + 0,87 % par rapport à l'année 2011.
Comparé à l'année 2011, le poste salaires et traitements a progressé de 78 371 € soit + 1,07 % avec un nombre de personnes équivalent temps plein rémunéré à 365,58 (dont 332,72 ministres et 32,86 laïcs) contre 352,27 en 2011.

3. COMPTES DE L'UNION année 2012 -TITRE A

Le Titre A, budget géré directement par le Conseil national, est repris dans le rapport financier présenté au synode national. Il permet aux délégués au synode de constater les dépenses initiées par le Conseil national au cours de l'année écoulée.

1. **RECETTES :** En 2012 les recettes du Titre A s'élèvent à 6 142 059 €. Ces ressources ont pour origine les contributions reçues des régions qui constituent 96,2 % du total de ces recettes. Toutes les régions ont versé la totalité des contributions votées au synode national d'Orléans et budgétées. La région Ouest a même versée 5 000 € en sus.
   Désormais, les ressources reçues de la FIPE ne figurent plus au Titre A mais dans un tableau annexe aux comptes. En effet, ces sommes affectées, sont destinées au financement de projets spécifiques pluriannuels (se reporter à la fiche 2-4-10).
2. **DEPENSES :** Le montant global des dépenses s'élève à 6 194 593 € et celles-ci sont supérieures de 47 184 € aux dépenses envisagées lors de la préparation du budget pour l'année 2012 et voté par le synode national à Belfort.

Les dépenses inscrites au :

- **chapitre 1 : Actions communes** sont conformes au budget voté puisque ce sont pour l'essentiel des participations ou cotisations qui sont fixées préalablement à l'établissement du budget.
- **chapitre 2 : Dépenses mutualisées** sont essentiellement des dépenses qui concernent les ministres :

22 – complément pour les ministres qui :

- vivent des situations particulières que l'Eglise accompagne et aide financièrement,
- reçoivent des indemnités à l'entrée dans le ministère sous certaines conditions, lors des départs à la retraite,
- ont les frais de déménagement pris en charge par l'Eglise lors d'une mutation ou du départ à la retraite.

23 - <u>ministres retraités</u>
auxquels, selon des critères prédéterminés, l'Eglise verse une pension complémentaire aux pensions du régime général de l'assurance vieillesse et du régime complémentaire.

24 – <u>Solidarité et reclassement (FOSOREC)</u>
pour des ministres qui démissionnent du ministère auxquels l'Eglise verse une aide mensuelle qui peut aller jusqu'à 18 mois. En 2012, quatre ministres ont bénéficié de cette solidarité, ce qui représente un niveau exceptionnellement élevé et non-récurrent.

- **chapitre 3 : vie de l'Union** ont été bien maitrisées avec un total inférieur de 8 811 € au budget voté à Montbéliard, malgré :

- les dépenses des Services (ligne 36) qui sont supérieures de 3,4 % au budget à cause, notamment, des charges de personnel plus élevées que prévu. En effet, il a été nécessaire de recourir à de l'assistance pour le traitement de la paie depuis plusieurs mois suite au départ à la retraite d'une salariée qui n'a pu être remplacée par manque de candidatures correspondant au profil de poste recherché et à l'absence fréquente de la responsable du service.
- la nécessité de développer des applications informatiques pour simplifier et rendre plus aisé des traitements administratifs dans le cadre de l'adaptation ou de l'évolution de certaines procédures et pratiques pour le passage à l'Eglise protestante unie de France.

En conclusion : le total des dépenses 2012 pour le seul titre A est supérieur de 0,7 % au total des dépenses inscrites au budget voté lors du synode national de Montbéliard, et supérieur de 52 534 € aux recettes de l'année. Pour couvrir ce déficit dans les décisions financières qui seront soumises au vote, le conseil national proposera un prélèvement sur la réserve générale de l'Union.

4. Comptes 2012 de l'Union Générale de l'EELF

Ceux-ci sont présentés en annexe 1.3. de ce dossier par le trésorier de l'Union Générale.

5. Budget 2103 de l'Eglise protestante unie de France

5.1. De 2012 au synode 2013

Le budget 2013, du moins dans sa partie « Recettes » a fait l'objet d'une décision du synode de Belfort en 2012. Cette décision a approuvé les propositions de la Commission nationale des finances de Mars 2012 et des comités directeurs, elle fixe le montant des contributions versées par chaque inspections et régions en 2013 au titre A du budget national.

Régions	**2013**
Centre-Alpes-Rhône	1 335 285
Cévennes-Languedoc-Roussillon	800 000
Est	94 262
Nord-Normandie	234 085
Ouest	519 000
Provence-Alpes- Corse-Côte d'Azur	501 260 1 661 000
Région Parisienne	740 574
Sud-Ouest	140 000
Inspection de Montbéliard	110 000
Inspection de Paris	
Total	**6 135 466 €**

Le projet de budget dans son intégralité, recettes-dépenses, a également été présenté au synode national de Belfort. Ce budget prévoyait un déficit de l'ordre de 54 000 € et devait être affiné dans les mois suivants.

Depuis cette date la Commission nationale des Finances dans ses 2 sessions de septembre 2012 et de mars 2013 et les comités directeurs ont suivi la mise au point de ce budget et ont approuvé les options prises.

Le tableau suivant résume cette évolution :

	Chapitres	Projet présenté au synode 2012	Projet présenté au Synode 2013
Produits	Contributions des régions et Inspections	6 135 466 €	6 135 466 €
	Autres Ressources	51 284 €	83 880 €
	Total des Produits	6 186 750 €	6 219 346 €
Charges	Chapitre 1 : Actions Communes	1 873 441 €	1 900 107 €
	Chapitre 2 : Dépenses mutualisées	2 007 488 €	1 856 210 €
	Chapitre 3 : Vie de l'Union	2 359 655 €	2 549 631 €
	Total	6 240 584 €	6 305 948 €

On relèvera notamment les changements suivants :

- Chapitre 1 des dépenses : celles-ci tiennent compte des engagements antérieurs de l'EELF et des contributions recalculées aux organisations mondiales : CMER et FLM
- Chapitre 2 : La diminution de ce chapitre provient principalement de la non-dotation du fonds d'action sociale pour les retraités, fonds sans mouvement depuis plusieurs années, l'action sociale auprès des ministres retraités étant assurée par d'autres organismes.
- Chapitre 3 : L'augmentation de ce chapitre est liée à d'une part l'arrêt des prestations faites par le service financier du siège au profit de la FPF pour réorienter nos moyens vers le soutien aux comptabilités des régions et d'autre part à la prise en charge des coûts de maintenance du logiciel de gestion LOGEAS et faciliter ainsi la diffusion de cet outil.

Le déficit entre recettes et dépenses de ce budget est de 86 602 € qui fera l'objet d'un prélèvement sur les réserves générales.

5.2. Détails du budget 2013

- Chapitre 1 des dépenses :
  - Le plan quinquennal de l'IPT voté lors du dernier synode sera appliqué pour la première année. Il est déduit de l'aide apportée aux étudiants en cycle Master 1 & 2 pour tenir compte des préconisations notées dans ce dossier au point 2.6
  - La contribution à la FPF est établie en ajoutant les participations ERF et EELF.
  - Le poste « Actions à l'étranger » a été reprécisé et prend en compte les contributions révisées aux différentes institutions mondiales et européennes. Les frais de déplacement sont répartis entre la ligne 166 du chapitre 1 et la ligne 3513 du chapitre 3.
- Chapitre 2 : Dépenses mutualisées :
  - Les dépenses complémentaires pour les ministres (ligne 22) ont été revues et prennent en compte les mouvements des ministres luthériens.
  - Retraites des ministres : la ligne 231 correspondant aux pensions a été revalorisée en prévision d'une augmentation du minimum garanti non définie à ce jour mais applicable au 2ème semestre 2013 et estimée à 4 %. La dotation au fonds de garantie des retraites est maintenue.
  - Comme prévu antérieurement, la dotation au fonds Eglise unie s'arrête en 2013 et la dotation au fonds Région arrivera à son terme en 2013 avec un dernier montant de 70 000€.
- Chapitre 3 : Vie de l'Union
  - La présentation du poste « Animation-Evangélisation-Formation » a été revue pour mieux faire apparaître et mieux suivre les différents objets de ce poste indépendamment du fonctionnement de l'équipe. Ainsi les thèmes Jeunesse, Evangélisation-Formation, Catéchèse et Relations internationales sont identifiés et évalués tant en production qu'en fonctionnement.
  - Services : 3 incidences majeures provoquent l'augmentation de ce poste d'environ 100 000 € par rapport au réalisé 2012 : la charge immobilière de la Maison du Protestantisme (+ 25000 €), l'arrêt des prestations faites pour la FPF (solde de 38000 €), l'amortissement des travaux informatiques récents (+ 35000 €).
  - La ligne nouvelle 37 concerne la prise en charge de la maintenance du logiciel Logéas avec la perspective de le généraliser dans les paroisses et Eglises locales.

5.3. Un budget limité

Ce budget, 1er budget de l'Eglise protestante unie de France, a de ce fait une coloration particulière sur plusieurs aspects :

- Il ne pouvait pas être simplement déduit du budget 2012 ou des comptes 2012, ou de l'addition des budgets luthériens et réformés.

- Il se doit de prendre en compte d'une part les besoins, le fonctionnement et les projets de l'Eglise unie mais aussi les effets de la mutualisation des moyens et des synergies qui seront encore à développer,
- Il doit être un budget de projets et pas seulement de fonctionnement.

C'est un budget limité par la réalité économique environnante mais avec l'ambition de permettre à l'Eglise protestante unie de France d'assurer dès sa création toutes ses missions.

6. Les dossiers de l'année 2012

Comme cité en introduction, plusieurs dossiers ont fait l'objet de plusieurs allers-retours entre la Commission nationale des finances et les comités directeurs avant de faire l'objet de projets de décisions soumis au synode de Lyon :

- Les comptes des consistoires,
- La gestion des Ensembles d'associations cultuelles
- les parcs auto régionaux
- les aides aux étudiants en Master de l'IPT

6.1. Les comptes des consistoires

Le dossier explicatif est joint au point 4.2 du dossier financier.

Rappelons que n'ayant pas de personnalité juridique propre, les consistoires dépendent directement de leur région respective. Tous les actes de gestion du consistoire sont par conséquent exercés dans le cadre d'une délégation de l'Union nationale et le conseil de consistoire est invité à rendre compte de ses actes de gestion à la Région.

Pour cela, il est proposé d'inscrire dans la présentation des comptes de la région un titre E correspondant aux recettes et aux dépenses des consistoires.

6.2. La gestion des Ensembles

La note de présentation constitue le point 4.3 du dossier financier.

Lorsque deux ou plusieurs associations cultuelles décident de mettre en commun des moyens et des activités, elles constituent un Ensemble selon les dispositions de l'article 2 § 3 de la Constitution. Elles signent à cet effet une Charte de mutualisation.

Cet Ensemble n'est pas une structure dotée d'une personnalité juridique et sa gestion financière ne doit pas donner lieu à la création d'une structure intermédiaire nouvelle.

S'agissant de la gestion des associations cultuelles, ce point n'est soumis au Synode que pour information, il ne donnera pas lieu à une décision formelle.

6.3. Les parcs auto régionaux

Contexte

Depuis 2001 l'Eglise a fait l'objet de deux contrôles de l'URSSAF qui ont remis des conclusions relatives à l'utilisation des véhicules de service.

1 – Contrôle de 2001

A propos des voitures mises à disposition des ministres et propriété de l'Eglise, le premier rapport des contrôleurs s'interroge sur le fait que le véhicule mis à disposition du ministre puisse être considéré comme un véhicule de service dans la mesure où ce véhicule est à la disposition du ministre 24/24 h et 7/7 j et qu'il peut en faire usage tant pour remplir sa fonction pastorale que pour ses besoins

personnels : partir en vacances, faire les courses du ménage, prêter le véhicule au conjoint et éventuellement aux enfants. La requalification des voitures de service en voiture de fonction a été évoquée et envisagée par l'URSSAF. Cette requalification aurait pour conséquence une nouvelle charge financière importante pour l'Eglise et une baisse de la rémunération nette des ministres. A titre d'exemple, pour l'année 2012, la requalification des voitures de service en voiture de fonction se serait traduite en une charge d'environ 370 000 € pour l'Eglise. En outre, nous aurions dû inscrire sur le bulletin de paie des ministres un avantage en nature de l'ordre de 1 000 € à 1 100 € annuel ce qui se serait traduit par une baisse du revenu net perçu équivalente aux charges sur salaire calculées sur ce montant. C'est pourquoi, le conseil national a, dès l'année 2002, opté pour le maintien de la qualification « véhicule de service » et a demandé aux régions de bien vouloir se mettre en conformité avec les règles de l'URSSAF (tenue d'un carnet de bord, restriction en matière d'utilisation à titre privé de la voiture appartenant à l'Eglise).

2 – Contrôle de 2007

Lors du contrôle de 2007, l'URSSAF a confirmé sa position et, notant les améliorations intervenues dans l'utilisation des voitures de service (l'existence du carnet de bord notamment), n'a pas évoqué la requalification du véhicule de service en véhicule de fonction mais a demandé que dans les règlements autos il soit clairement écrit que « **le véhicule de service est utilisé pour les déplacements strictement professionnels** ». Toutefois, l'URSSAF a admis, compte tenu des arguments présentés par l'Eglise, que, dans quelques situations exceptionnelles et cas de force majeure, une utilisation du véhicule pour un déplacement privé puisse être faite. En conséquence, au cours de l'année 2008, il a été demandé aux Conseils régionaux de bien vouloir modifier leur règlement Autos pour aller dans le sens voulu par l'URSSAF. De son côté, dans l'année 2009, le conseil national a pris deux dispositions :

a – création d'un fonds dédié pour aider un ministre à acquérir un véhicule personnel

Le véhicule de service est un véhicule professionnel qui ne peut être utilisé pour des déplacements privés. C'est pourquoi, conscient des conséquences découlant de cette décision pour une famille pastorale, le Conseil national a créé un fonds spécial pour aider les ministres à acquérir un véhicule personnel. Grâce à ce fonds, tout ministre peut obtenir une avance sur salaire dont le montant est fonction du véhicule acquis (prix d'achat et catégorie) et remboursable par retenue sur le salaire selon un rythme choisit par le ministre sans pouvoir dépasser la durée d'amortissement admise pour les véhicules à moteur.

b – remboursement des kilomètres parcourus à titre privé sur une valeur forfaitaire du kilomètre.

Avec l'avis des responsables régionaux des parcs Autos, le conseil national a décidé que le ministre qui utiliserait le véhicule de service à des fins personnelles, dans des situations exceptionnelles, reverserait à l'église un montant calculé en fonction du nombre de kilomètres effectués multiplié par une valeur forfaitaire du kilomètre parcouru.

Ce choix a été fait en fonction de deux éléments :

- **le principe de l'égalité de traitement des ministres de l'Eglise** : le taux forfaitaire s'appliquant à tous les ministres il n'y a pas de traitement différencié en fonction du type de véhicule et du nombre de kilomètres parcourus annuellement ;

- **un même cadre** qui ne modifie pas les pratiques du ministre lorsqu'il passe d'une région à une autre.

Ces dispositions étant rappelées, l'ensemble des régions de l'EPUdF et des églises locales et paroisses qui, propriétaires de voitures, les mettent à disposition des ministres dans un cadre professionnel doivent adapter leur règlement en conséquence.
C'est pourquoi, le Conseil national a mandaté une petite équipe pour préparer un règlement cadre.

Cette équipe composée de Jean-Pierre Chalamet (CAR), Jean Puis (EST), Denis Richard (CN), Daniel Gaubiac (CN) et Michel Haffner (trésorier délégué) a établi des préconisations, qui aboutissent au règlement qui fait l'objet d'un projet de décision joint au point 4.5 du dossier financier.

6.4. Les aides aux étudiants de l'IPT en Master
Les projets de convention de stage et de note d'information aux étudiants sont joints au dossier financier au point 2.6.

Les étudiants inscrits à l'IPT poursuivant leurs études en cycle Master 1 & 2 et agrées par la Commission des ministères peuvent bénéficier d'une aide financière. Cette aide est versée par l'union nationale et peut apparaître comme une rémunération ou un complément de salaire amenant à considérer l'étudiant comme un salarié potentiel de l'Eglise protestante unie et relever des dispositions sociales correspondantes. Il est important de prendre les mesures nécessaires pour éviter une requalification de cette période de fin d'étude en une période préprofessionnelle.

Aussi, il est proposé de distinguer les aides sociales qui seraient versées à l'étudiant ou à l'étudiant-stagiaire et les remboursements de frais de reprise de stage et la gratification réglementaire qui relève de l'établissement d'accueil du stagiaire, l'EpudF en la circonstance.

Daniel Gaubiac et Denis Richard
Trésoriers du Conseil national

Administration légale des biens

Au cours de l'année 2012, le Conseil national, comité directeur de l'Union nationale, sur demande des associations cultuelles et après avis favorable du conseil régional concerné, a décidé les actes suivants d'administration légale des biens :

I. LEGS ACCEPTES PAR LE CONSEIL NATIONAL

- **VALETTE Louis** Bien immobilier **70.000 €**
  Légataire universel pour 1/2 de la succession, au profit A.C. de Brive-la-Gaillarde
- **LOBET née TOUPET Yvonne** Liquidité **124.385 €**
  Légataire universel pour 1/3 de la succession
- **ROMEYKO née PONSARD Monique** Liquidités et biens mobiliers **537.569 €**
  Légataire universel pour 1/2 de la succession, **au profit de la CIMADE**

II. ACQUISITIONS

- **AMIENS 80000** Logement de fonction Région **250.000 €**
  Résidence La Hôtoie - 2 avenue Louis Blanc (logement présidence)
- **CARRIERES SUR SEINE 78420** Logement de fonction UN **790.000 €**
  12 impasse Héloïse

III. ALIENATIONS

- **BEAUMONT-LES-VALENCE 26760** Presbytère **210.000 €**
  Rue des Remparts
- **BOULOGNE BILLANCOURT 92100** Studio **110.000 €**
  64 rue des Peupliers (succession Mme Lainé)
- **FLAINE 74300** Chapelle **1 € symbolique**
  Lieu-dit « près de Flaine » **ARACHES**
- **FONTAINE 38600** Presbytère **600.000 €**
  37/39 rue de la Liberté
- **GORDES 84200** Terrain nu **4.000 €**
  Lieu-dit « Clos des Jeannons »
- **LA CIOTAT 13600** Temple **90.000 €**
  1bis rue des Capucines
- **LUC-EN-DIOIS 26310** Presbytère **235.000 €**
  Faubourg Saint-Laurent
- **MONTPELLIER 34080** Presbytère **280.000 €**
  8 impasse Edmond
- **PLATEAU D'ASSY 74190** 3 garages **39.020 €**
  439 avenue du Docteur Jacques Arnaud
- **SAINT-GENIS-POUILLY 01630** Temple et presbytère **500.000 €**
  13 rue de Lyon

IV. DONATION ACCEPTEE PAR LE CONSEIL NATIONAL

- **BOURG LA REINE 92340** Presbytère **180.000 €**
  18 avenue du Panorama
  Immeuble propriété de l'Union Générale de l'Eglise Evangélique Luthérienne de France

Annexe 1.2.

COMPTES ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2012

(COMPTES INTEGRES)

✸ ○ ✸ ○ ✸ ○ ✸ ○ ✸

BILAN au 31 DECEMBRE 2012

COMPTE DE RESULTAT du 1er JANVIER au 31 DECEMBRE 2012

ANNEXE

Annexe 1.2.

Bilan 2012 UNACERF (COMPTES INTEGRES)

ACTIF	EXERCICE 2012			EXERCICE 2011
	Brut	Amort. et prov	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de Recherche Développement	486 146	425 733	60 413	142 004
Logiciels	689 435	478 580	210 854	231 957
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	1 755 094		1 755 094	1 551 694
Terrains mis à disposition	6 980 330		6 980 330	6 924 330
Constructions	5 449 647	726 006	4 723 642	4 157 212
Constructions mis à disposition	27 828 072		27 828 072	27 604 072
Agencements des constructions	2 058 849	654 858	1 403 991	1 204 837
Agencements logements Ministres	742 201	294 669	447 531	470 964
Matériel de transport	1 354 132	1 013 890	340 242	417 729
Matériel de bureaux et Informatique	240 278	179 224	61 054	43 795
Mobilier de bureaux et divers	118 321	60 102	58 220	44 795
Autres matériels	7 705	7 705		410
Immobilisations en cours	45 129		45 129	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations OIKOCREDIT	551 671		551 671	521 590
Participations ACIRP	76 225		76 225	76 225
Participations OLIVETAN	300 000		300 000	100 000
Prêts aux Associations Cultuelles	990 767		990 767	651 550
Prêts aux Ministres	47 528		47 528	68 198
Cautions pour loyers	17 503		17 503	21 522
TOTAL I	49 739 032	3 840 767	45 898 265	44 232 883
ACTIF CIRCULANT				
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES				
CREANCES				
Fournisseurs	45 793		45 793	28 815
Associations cultuelles : Contributions Année Cours	1 103 680	604 509	499 171	525 464
. Antérieurs	545 985	545 532	453	4 000
. Plan de redressement	20 605		20 605	110 517
. Autres Créances	144 841		144 841	572 730
. Avances	49 262		49 262	47 500
Autres créances	1 101 225		1 101 225	1 211 425
(avance sur frais, produits à recevoir, tickets restau...)				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	9 579 680		9 579 680	10 526 493
DISPONIBILITES : banques et caisse	8 800 152		8 800 152	7 615 559
TOTAL II	21 391 223	1 150 041	20 241 182	20 642 502
COMPTE DE REGULARISATION				
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	98 144		98 144	75 910
(entretiens divers, téléphone, loyers etc…)				
TOTAL III	98 144		98 144	75 910
TOTAL IV				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	71 228 399	4 990 808	66 237 592	64 951 296

Annexe 1.2.

BILAN 2011 UNACERF (COMPTES INTEGRES)

PASSIF	EXERCICE 2012	EXERCICE 2011
FONDS STATUTAIRE		
Patrimoine intégré	1 304 914	1 428 632
Patrimoine intégré (2006)	35 771 800	35 771 800
Legs et donations	1 784 285	1 724 285
S/TOTAL 1	38 860 999	38 924 717
RESERVES :		
Réserves statutaires ou contractuelles	8 204 614	8 555 372
Autes réserves	11 879 191	11 202 616
S/TOTAL 2	20 083 806	19 757 988
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES (avant affectation du résultat)	58 944 805	58 682 705
RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENT)	1 685 984	325 817
TOTAL I	**60 630 789**	**59 008 522**
PROVISION RISQUE CHARGE		
PROVISIONS POUR RISQUES	144 861	86 296
Provision pour dépréciation des Immos		379 900
PROVISIONS POUR CHARGES	724 435	557 505
TOTAL II	**869 296**	**1 023 701**
DETTES		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		
Emprunts bancaires	34 883	55 751
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES		
Dépôts et cautionnements	6 576	6 576
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	226 297	162 493
Dettes fiscales et sociales		
. REUNICA-URSSAF-MUTUELLES et Autres	1 261 894	1 243 654
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES		
. Liaisons financières A.C.	126 619	149 922
. SPM-DEFAP	13 500	12 460
. Dépôts des A.C.	2 283 062	2 346 712
. Autres (convention décès, et créditeurs divers)	779 746	939 006
TOTAL III	**4 732 577**	**4 916 574**
COMPTES DE REGULARISATION		
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	4 930	2 498
TOTAL IV	**4 930**	**2 498**
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	**66 237 591**	**64 951 295**

Annexe 1.2.

COMPTE DE RESULTAT 2012 UNACERF (COMPTES INTEGRES)

COMPTES DE RESULTAT	EXERCICE 2012	EXERCICE 2011
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Reprises sur provisions		
. Au titre des AC	490 282	440 730
. Pour risques et charges	73 925	188 789
Contributions des AC	16 907 994	16 761 736
Loyers	76 976	92 608
Participation, remboursements de frais et transferts de charges	1 811 966	1 808 066
Participations pensions	113 477	114 158
Autres produits	783 699	736 039
Quote-part des apports Presbytères	123 718	100 934
Divers produits de gestion	5 653	2 569
TOTAL I	**20 387 690**	**20 245 628**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Frais généraux de gestion (électricité, loyers, assurances,	3 349 347	3 127 708
Frais de déplacement, d'affranchissements, de téléphone, etc..)		
Impôts, taxes et versements assimilés	448 675	486 663
Salaires et traitements	7 401 516	7 323 145
Charges sociales	2 972 985	2 948 479
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
. Sur créances : dotations pour dépréciations	543 134	492 943
. Sur immobilisations : dotations aux amortissements	671 404	590 912
. Pour risques et charges : dotations aux provisions	313 200	287 456
Autres charges		
. Pensions	1 134 433	1 098 449
. Créances de contributions irrécouvrables	185 964	120 836
. Bourses étudiants	96 702	109 974
. Indemnités et allocations ministres	23 874	45 475
. Subventions accordées	393 305	549 495
. Contributions SPM-DEFAP	1 477 673	1 471 226
. Contributions FPF-IPT	804 112	779 719
. Cotisation APFP	28 350	27 233
. Autres cotisations	109 724	107 383
. Divers	2 863	3 369
TOTAL II	**19 957 260**	**19 570 465**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**430 430**	**675 163**

Annexe 1.2.

COMPTE DE RESULTAT 2012 UNACERF (COMPTES INTEGRES)

COMPTES DE RESULTAT	EXERCICE 2012	EXERCICE 2011
PRODUITS FINANCIERS		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	5 342	3 273
Autres intérêts et produits assimilés	49 609	47 160
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différence positive de changes		
Produits nets sur cess. de valeurs mob. de placements	491 358	195 199
TOTAL III	**546 308**	**245 632**
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilés	13 749	2 800
Différence négative de charges		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Charges nettes sur cess. de valeurs mob. de placement		
Participation produits financiers		
TOTAL IV	13 749	**2 800**
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**532 559**	**242 832**
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**962 989**	**917 995**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion (dons, legs, autres……..)	1 250 395	860 193
Sur opérations en capital	58 281	1 835 747
Reprise sur provisions, dépréciations et transferts de charges	379 900	7 300
TOTAL V	**1 688 576**	**2 703 240**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion (subventions, créances irrécouvrables)	931 403	2 191 464
Sur opérations en capital	17 232	986 299
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		105 580
TOTAL VI	**948 635**	**3 283 343**
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**739 940**	**-580 103**
IMPOTS SUR LES SOCIETES (VII)	16 946	12 075
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	**22 622 574**	**23 194 500**
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII)	**20 936 590**	**22 868 683**
RESULTAT (EXCEDENT)	**1 685 984**	**325 817**

Annexe 1.2.

UNACERF (COMPTES INTEGRES)

A N N E X E

2 0 1 2

INFORMATIONS	Fournies	Non fournies
1 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE	**X**	
2 PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	**X**	
3 NOTES SUR LE BILAN :		
3.1 Immobilisations et amortissements	**X**	
3.2 Provisions	**X**	
3.3 Eléments fongibles de l'actif circulant	**X**	
3.4 Comptes de régularisation	**X**	
3.5 Créances et dettes	**X**	
3.6 Charges à payer, produits à recevoir et charges constatées d'avance	**X**	
3.7 Engagements et sûretés consentis	**X**	
3.8 Variation des fonds associatifs et des réserves	**X**	
3.9 Valorisation des contributions volontaires	**X**	
3.10 Fonds dédiés*		**X**
4 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT :		
4.1 Analyse des produits et des ressources	**X**	
4.2 Produits et charges exceptionnels	**X**	
5 AUTRES INFORMATIONS :		
5.1 Legs et donations en cours	**X**	
5.2 Libéralités reversées	**X**	
5.3 Droit individuel à la formation (DIF)	**X**	

Seules sont exprimées les informations significatives

* Non fournis au moment du rapport, mais intégrés dans les présents actes en annexe 2.4.

UNACERF (COMPTES INTEGRES)
ANNEXE (suite) Exercice 2012

Annexe au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2012 dont le total est de : **66 237 592 €**

Et au compte de résultat de l'exercice dégageant un excédent de : **1 685 984 €**

L'exercice a une durée de 12 mois.
Les comptes sont arrêtés par les conseils régionaux et le Conseil national.

Il est rappelé que les comptes annuels de l'exercice 2012 sont établis en respect de la décision du Synode national du 1er au 4 mai 2008 prévoyant l'intégration des comptabilités des Régions à celle de l'Union nationale.
Cette modification du périmètre comptable s'est traduite par l'intégration des comptes relevant à la fois des responsabilités du Conseil national et de chacun des conseils régionaux, à savoir les comptes des Régions ci-après :

- Centre-Alpes-Rhône
- Cévennes Languedoc Roussillon
- Est
- Nord-Normandie
- Ouest
- Provence Alpes Corse Côte d'Azur
- Région parisienne
- Sud-Ouest

Caractérisée par une autonomie de gestion, chaque entité dispose d'une comptabilité autonome. Ces comptabilités sont rattachées par l'intermédiaire de comptes de liaison qui enregistrent toutes les opérations réalisées entre les entités de manière symétrique, dans la même période comptable et sur la base des mêmes pièces justificatives.

En vue de produire une image fidèle de l'activité et de la situation de l'ensemble formé par les entités comprises dans le périmètre d'intégration et de présenter, selon ce principe :
- les seuls comptes exprimant un actif ou un passif à l'égard de tiers étrangers à l'ensemble,
- les seules transactions réalisées avec ces tiers,
- ainsi que les seuls résultats provenant d'opérations réalisées avec ceux-ci,

les principaux retraitements ci-après ont été opérés au 31 décembre 2012 :

- Compensation des soldes réciproques des comptes de liaison,
- Elimination des comptes de créances et dettes réciproques,
- Elimination des produits et charges réciproques.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ayant été établis en conformité de la décision synodale de 2008, aucune modification des règles de leur présentation n'a été apportée.

1) EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Les évènements significatifs de l'exercice 2012 sont les suivants :

1.1 – Activité et Projets

Les synodes général et national de Sochaux-Montbéliard (2007) et Bourg-la-Reine (2009) ont poursuivi le processus engagé visant à réaliser l'Union institutionnelle de l'Eglise évangélique luthérienne de France et de l'Eglise réformée de France.

Il s'est tenu une assemblée préparatoire commune les 10 et 11 mars 2012 ayant pour objet d'examiner les avis donnés par les synodes régionaux et d'arrêter la version définitive des textes soumis au synode national de 2012; ce dernier, réuni des 17 au 20 mai 2012, s'est prononcé sur tous les textes de référence nécessaires à l'Eglise protestante unie de France et il a notamment approuvé les décisions suivantes :

- Décision 1 – La Constitution de l'Eglise protestante unie de France et le Règlement d'application,
- Décision 2 – Les statuts de l'union nationale des associations cultuelles de l'Eglise protestante unie de France
- Décision 6 – Les dispositions relatives à la politique et à l'organisation financière
- Décision 7 – Calendrier et modalité d'application, avec une prise d'effet des dispositions financières au 1er janvier 2013.

Dans ce contexte, il est expressément signalé que les modifications statutaires et réglementaires décidées sur l'exercice 2012 et liées au processus d'Union des Eglises n'ont pas eu d'incidence financière significative sur les comptes 2012 présentés.
Il est rappelé qu'une réserve affectée au processus d'Union a été créée par décision du Synode national de 2010 à l'effet d'identifier les charges et produits directement affectables à ce processus.
Pour l'exercice nommé, les charges exposées par l'Eglise réformée de France s'établissent à 165 000 € (contre 40 400 euros pour 2011) **165 000 €**

1.2 – Patrimoine immobilier

- Des acquisitions (3 biens) sont intervenues sur l'exercice, conformément aux décisions du Conseil national, pour un prix d'achat cumulé de **1 237 000** €

- Conformément à la décision du Conseil national du 21mai 2009, l'UNACERF a été au bénéfice de la donation d'un temple évalué à **60 000 €**
  et mis à disposition d'une Eglise locale.

Les biens immobiliers propriétés de l'UNACERF et mis à la disposition d'autres associations ou organismes font l'objet d'une dépréciation exceptionnelle. Elle concerne les biens immobiliers :
- inscrits à l'actif à la clôture de l'exercice,
- pour lesquels une décision d'aliénation des instances a été prise avant cette clôture,
- dont le prix de cession fixé est inférieur à la valorisation comptable retenue.

Il est précisé que la dépréciation est limitée dans son montant à la moins-value latente dégagée après compensation avec les éventuelles plus-values latentes retenues dans les mêmes conditions.
La comparaison entre les valeurs d'actif des biens immobiliers considérés au 31 décembre 2012 et les prix de cession fixés par les instances met en évidence une plus-value latente de 95 000 euros ; en conséquence la dépréciation comptabilisée au 31 décembre 2011 a été reprise au compte de résultat exceptionnel pour son montant de **379 900 €**

1.3 – Avances financières

- En respect d'une décision du Conseil national du 25 mars 2012, un apport financier, complémentaire d'un premier versement de 100 000 € apuré en 2010, a été consenti sur l'exercice 2012 à l'association Olivétan, dans le cadre de son redressement financier, pour un montant de **200 000 €**

- Suite à une décision du Conseil de la Région Centre Alpes-Rhône en date du 29 janvier 2011, il a été versé une avance de trésorerie à l'association cultuelle de Lyon pour un montant de **300 000 €**

dans l'attente de la réception de financements publics liés au projet « Grand Temple ».

- Sur décision du Conseil du 04 février 2012, une avance complémentaire de **200 000 €** a été versée pour la création d'un espace à usage de bureau.

- Une avance de trésorerie temporaire a été consentie à la Fondation du protestantisme pour un montant de **90 000 €**
dans l'attente de la cession d'un bien immobilier dont cet organisme est propriétaire.

- L'avance de trésorerie temporaire destinée à faciliter les travaux de rénovations du temple de l'Association cultuelle de Marseille Grignan, décidée par le Conseil national du 01 juillet 2011 a été intégralement remboursée en 2012 pour **400 000 €**

1.4 – Dons et Libéralités

Conséquence de la décision d'acceptation du Conseil national prise en 2012, l'Eglise protestante unie de France est au bénéfice de deux legs et d'une donation non délivrés à la clôture de l'exercice dont l'estimation globale s'établit à **914 600 €**

L'Eglise réformée de France a bénéficié de ressources exceptionnelles pour un montant de **630 000 €**
Ces ressources, non versées par des associations, ont permis de financer des actions spécifiques de l'Eglise réformée de France.

2) PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 - Les états financiers sont établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99.01 du Comité de la Réglementation Comptable (C.R.C.) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, en intégrant les particularités suivantes liées aux statuts de l'Union nationale, d'une part, à la gestion patrimoniale des biens immobiliers, d'autre part.
En conséquence, la valorisation du patrimoine immobilier, propriété de l'UNAC-EPUdF, concerne :
- les biens gérés directement par le siège, à savoir les logements des ministres inscrits au Titre A ;
- depuis 2006, les biens immobiliers, propriétés de l'UNAC-EPUdF, mis à disposition des associations cultuelles ou organismes liés.

2.2 - L'évaluation des éléments de l'actif est pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques, sous réserve des précisions fournies au § 2.3 relatives aux immeubles intégrés en 2006.

2.3 - Les conventions générales comptables sont appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices.

Concernant la permanence des méthodes comptables, il est rappelé que les méthodes applicables à l'évaluation et à la présentation des actifs ont été modifiées en 2006.
Il est fait application des nouvelles dispositions issues du règlement 2002-10 du Comité de la Réglementation Comptable relatif à la dépréciation des actifs, notamment celles applicables aux ensembles immobiliers portant sur :
- la méthode d'amortissement par composants,
- la prise en compte de la valeur résiduelle pour la détermination de la base d'amortissement, selon la catégorie d'immeuble (immeubles gérés ou mis à disposition).

Dans ce cadre, les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

A – Les ensembles immobiliers gérés directement sont évalués comme suit :

- terrains : valeur portée à l'acte ou 20 % de la valeur globale de l'ensemble immobilier lorsque l'évaluation du terrain n'est pas stipulée.
- constructions : valeur portée à l'acte ou 80 % de la valeur globale de l'ensemble immobilier.

Pour la comptabilisation des constructions, les règles suivantes sont retenues :

- ventilation de la construction en trois composants identifiés,
- définition d'un plan d'amortissement adapté à chaque composant,
- détermination de la dotation aux amortissements de chaque composant, à partir de la durée d'utilité.

Il n'est pas tenu compte sur le plan comptable de la valeur résiduelle des actifs immobiliers, et une dotation aux amortissements est pratiquée sur les structures et assimilés des ensembles immobiliers.
La nature des composants, les durées d'utilité et les critères de valorisation des composants sont résumés dans le tableau ci-après :

TABLEAU DES COMPOSANTS

NATURE DU COMPOSANT	VALORISATION DU COMPOSANT	DUREE D'UTILITE
Structures et assimilés	80 %	50 ans
Façade /Etanchéité/Toiture	10 %	15 ans
Installations générales techniques	10 %	20 ans

B – Les ensembles immobiliers mis à disposition sont comptabilisés selon les critères généraux suivants :

- terrains : 20 % du montant déclaré lors de l'opération de revalorisation de 2001 ou selon la valeur portée à l'acte lorsque ce dernier est postérieur à 2001.
- constructions : 80 % du même montant déclaré ou porté à l'acte. Il est précisé que cette valeur est assimilée dans son intégralité à la valorisation du composant « structures et assimilés » dans la mesure où les gros travaux considérés comme des immobilisations relevant des composants « Façade/Etanchéité/Toiture » et « Installations Générales Techniques » sont par nature exécutés, financés et comptabilisés par l'occupant.
  Il est par ailleurs tenu compte de la valeur résiduelle des actifs immobiliers mis à disposition (Terrains et Structures). De ce fait il n'est pas pratiqué d'amortissement sur les structures et assimilés.

C – Les autres immobilisations corporelles sont traitées en tant qu'éléments non décomposables, sans valeur résiduelle, et sont amorties sur leur durée d'utilité.

2.4 – Des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux risques identifiés par le Conseil national ou les conseils régionaux.

2.5 – Les dépréciations de créances sont pratiquées selon une règle générale applicable aux créances représentatives d'arriérés de contributions :

- dépréciation systématique à 100 % de l'arriéré constaté au 31 décembre de l'exercice,
- sous déduction des règlements reçus et clairement affectés au retard de contributions sur la période du 1er au 31 janvier de l'exercice suivant.

3) NOTES SUR LE BILAN

3.1. IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE						
RUBRIQUES	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la clôture de l'exercice
		Acquisitions Régularisations	Transferts	Régularisations et Transferts	Cessions Rebuts	
1. Immobilisations incorporelles						
.Frais de développement	769 622				283 476	486 146
.Logiciels	746 709	7 267			64 542	689 434
total 1	1 516 330	7 267			348 018	1 175 580
2. Immobilisations corporelles						
.Terrains	1 551 694	153 400				1 755 094
.Terrains mis à disposition	6 924 330	106 000				6 980 330
.Constructions	4 798 766	490 880				5 449 64
.Constructions mises à disposition	27 604 072	424 000				27 828 072
.Agencements des constructions	1 790 437	237 058			8 646	2 058 849
.Autres immobilisations corporelles	2 443 344	217 404			198 111	2 462 637
.Immobilisations en cours		45 129				45 129
total 2	45 112 644	1 673 871			206 757	46 579 758
3. Immobilisations financières	1 439 084	720 151			175 541	1 983 694
TOTAL	48 068 058	2 401 289			730 315	49 739 032

ETATS DES AMORTISSEMENTS						
AMORTISSEMENTS	Amortissements à l'ouverture de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Amortissements à la clôture de l'exercice
		Régularisations	Dotations de l'exercice	Régularisations	Rebuts ou cessions de l'exercice	
1. Amortissements incorporelles						
.Frais de développement	627 618		81 591		283 476	425 733
.Logiciels	514 753		28 370		64 542	478 581
Total 1	1 142 370		109 961		348 018	904 314
2. Immobilisations corporelles						
.Constructions	641 555		84 451			726 006
.Agencements des Constructions	585 600		77 015		7 757	654 858
.Autres immobilisations corporelles	1 465 651		271 770		181 831	1 555 590
Total 2	2 692 806		433 236		189 588	2 936 454
TOTAL GENERAL 1+2	3 835 177		543 197		537 605	3 840 768

Les immobilisations incorporelles et corporelles acquises sont enregistrées au prix d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires inclus), hors honoraires et droits d'enregistrement sur les acquisitions d'immeubles.

Les ensembles immobiliers transférés entre établissements sont enregistrés à la valeur comptable des biens (en valeur brute et amortissements cumulés) figurant dans la comptabilité de l'établissement d'origine à la date du transfert.

Les ensembles immobiliers mis à disposition ont été intégrés à la clôture de l'exercice à la valeur déclarée lors de l'opération de valorisation des biens détenus en 2001 ou au prix « à l'acte » lorsque celui-ci est postérieur à 2001.

La variation de l'actif immobilisé, en valeur brute, correspond pour l'essentiel aux mouvements suivants :

En augmentation :

- **Immobilisations incorporelles**
  Les investissements engagés au cours des exercices antérieurs en matière de dépenses de développement informatiques et de mise en œuvre d'applications ont été menés à bonne fin en 2010. De ce fait, aucun projet nettement individualisé et répondant aux conditions d'activation n'a été conduit sur l'exercice nommé.

- **Immobilisations corporelles**

- Terrains, constructions et agencements :

- Acquisition de trois biens immobiliers comptabilisée pour une valeur brute de **1 237 000 €**
- Enregistrement pour la valeur estimée à l'acte de donation d'un immeuble situé à Digne les Bains pour une valeur de **60 000 €**
- Travaux d'aménagements du secrétariat régional de la Région Centre Alpes Rhône **95 285 €**

- Autres immobilisations corporelles :

Achats de 9 véhicules pour une valeur brute de **100 790 €**
se répartissant comme suit :

- Centre-Alpes-Rhône	46 776 € (4)
- Est	26 030 € (2)
- Provence Alpes Corse Côte d'Azur	27 984 € (3)

En diminution

- **Immobilisations incorporelles**

- Frais de développement :

Sortie pour une valeur de 283 476 €
de dépenses de développement informatique exposées entre 2006 et 2010 et jugés obsolètes.

- Logiciels :

Sortie d'anciennes applications pour une valeur de 64 542 €

- Autres immobilisations corporelles :

- Cession de 16 véhicules pour une valeur brute de 132 709 €
  se répartissant comme suit :

- Centre-Alpes-Rhône	20 416 € (2)
- Cévennes Languedoc Roussillon	20 353 € (6)
- Est	36 782 € (3)
- Provence Alpes Corse Côte d'Azur	23 408 € (2)
- Sud-Ouest	31 749 € (3)

- Matériels informatiques rebutés pour une valeur brute de **65 341 €**

• Les amortissements de l'exercice sont calculés suivant le mode linéaire aux taux suivants :

TAUX D'AMORTISSEMENTS	
Immobilisations concernées	Taux
• Développements	20 %, 33,33 % et 100 % (site WEB)
• Logiciels	20 %, 33,33 % et 100 % (dépenses d'accompagnement)
• Constructions (composant structure et assimilés).	2% (à l'exception des constructions hors Titre A qui ne sont pas amorties)
• Composants façade, étanchéité, toiture	6,67 %
• Composants Installations générales techniques	5 %
• Agencements et installations	10 %
• Matériel de bureau et informatique	20 % et 33,33 %
• Mobilier de bureau	10 %
• Matériels divers	20 %

3.2. PROVISIONS

ETAT DES PROVISIONS				
PROVISIONS	Provisions à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la clôture de l'exercice
1. Provisions pour risques et charges	643 801	313 200	87 705	869 296
2. provisions pour dépréciation des immeubles	379 900		379 900	
TOTAL	1 023 701	313 200	467 605	869 296

- Les provisions pour risques et charges comprennent notamment à la clôture
  - une provision pour risques charges constituée dans une Région à hauteur de **19 547 €**
  en vue de couvrir sa participation éventuelle au frais de remise en état de son parc auto pris sous contrat de location.
  - diverses provisions pour charges constituées pour faire face aux risques **849 749 €**
  identifiés par le Conseil national, cumulant à dont une provision constituée en vue de tenir compte de l'engagement pris dans le cadre du plan quinquennal conclu avec l'Institut Protestant de Théologie s'élevant à 144 861 €

- Par ailleurs la dépréciation des immeubles mis à disposition constatée en 2011 à hauteur de **379 900 €**
  a été reprise en 2012.
  Cette dépréciation est fondée sur les mouvements de biens immobiliers dépréciés à l'ouverture de l'exercice et cédés sur l'exercice 2012, d'une part, sur la moins-value latente issue de la comparaison entre les valeurs d'actif au 31 décembre 2012 et les prix de cession fixés par les Instances, d'autre part par application de ces modalités, la base de calcul concerne sept ensembles immobiliers valorisés à l'actif pour une valeur brute à la clôture de **1 452 500 €**
  et dont le prix de vente fixé par le Conseil ressort globalement à **1 548 000 €**
  justifiant la reprise de la provision.

3.3. ELEMENTS FONGIBLES DE L'ACTIF CIRCULANT (Portefeuille de valeurs mobilières)

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées au prix d'acquisition (hors frais d'acquisition accessoires). En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés est déterminée selon la méthode du prix moyen pondéré. Lorsque la valeur à la date de clôture est inférieure à la valeur figurant au bilan, une provision pour dépréciation est constituée à concurrence du montant de la différence entre ces deux valeurs. En respect des prescriptions comptables, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

L'évolution et les montants gérés par gestionnaire sont présentés ci-dessous :

EVOLUTION DU PORTEFEUILLE						
GESTIONNAIRE	31/12/2011			31/12/2012		
	Valeur Brute	Dépréciations	Valeur Nette	Valeur Brute	Dépréciations	Valeur Nette
1. C.A INDOSUEZ	8 700 014		8 700 014	7 547 133		7 547 133
3. HSBC	1 090 332		1 090 332	1 312 347		1 312 347
5. AUTRES	736 147		736 147	720 201		720 201
TOTAL	**10 526 493**		**10 526 493**	**9 579 680**		**9 579 680**

Le portefeuille au 31 décembre 2012 est constitué à hauteur de : **7 465 832 €**
par des parts de fonds commun de placement SOLIPRO (Solidarité Protestante).
(contre au 31 décembre 2011 = 8 618 712 €)
La plus-value latente du portefeuille non comptabilisée s'établit à **2 752 922 €**
(contre au 31 décembre 2011 = 2 407 408 €)

3.4. COMPTES DE REGULARISATION

Ils comprennent des charges constatées d'avance à caractère courant pour **98 144 €**
et des produits de même nature pour **4 930 €**

3.5. CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

ETAT DES CREANCES ET DETTES					
RUBRIQUES	Montant brut	Dont Sur AC	Dont Sur Autres	Dont A moins d'un an	Dont A plus d'un an
CREANCES					
1. Actif immobilisé					
- Apports	376 225	76 225	300 000	76 225	300 000
- Prêts divers	1 038 295	690 167	348 128	266 664	771 631
- Cautions	17 503		17 503	17 503	17 503
2. Actif circulant					
- Créances sur associations cultuelles	1 864 373	1 864 373		1 864 373	
- Autres créances	1 147 018		1 147 018	1 147 018	
- Charges constatées d'avance	98 144		98 144	98 144	
	4 541 558	2 630 765	1 910 793	3 452 424	1 089 134
DETTES					
1. Emprunts et dettes financières	41 459		41 459	28 337	13 122
2. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	226 297		226 297	226 297	
3. Dettes fiscales et sociales	1 261 894		1 261 894	1 261 894	
4. Autres					
- Dettes sur associations cultuelles	126 619	126 619		126 619	
- Dépôts des associations cultuelles	2 283 062	2 283 062		2 283 062	
- Autres dettes	793 246		793 246	421 783	371 463
- produits constatés d'avance	4 930		4 930	4 930	
TOTAL	**4 737 507**	**2 409 681**	**2 327 826**	**4 352 922**	**384 585**

Les postes des apports et prêts comprennent notamment au 31 décembre 2012 :

- un prêt-relais consenti en 2011 à l'Eglise réformée de Lyon dans l'attente de financements publics pour **300 000 €**
- et une avance complémentaire destinée au financement d'un espace à usage de bureaux d'un montant de **200 000 €**
- une avance de trésorerie remboursable faite à la Fondation du Protestantisme de **169 500 €** dans le cadre d'un soutien à l'association Asnit.
- un apport financier fait à l'association Olivétan dans le cadre de son redressement financier d'un montant cumulé de **300 000 €**
- une avance de trésorerie remboursable faite à la Fondation du Protestantisme de **90 000 €** en vue de travaux à la Granderie
- l'en-cours de 18 prêts consentis aux ministres dans le respect d'une décision du Conseil national du 14 mars 2009 concernant le soutien à l'acquisition d'un véhicule, soit **49 483 €**

Les créances des associations cultuelles comprennent en particulier les arriérés de contributions à la clôture soit la somme de **1 670 270 €**

qui correspond aux situations suivantes :

- créances de l'année 2012	1 103 680 €
- créances antérieures	545 985 €
- plan de redressement	20 605 €
	1 670 270 €
Ces créances sont dépréciées de	(1 150 041 €)
Leur valeur nette est inscrite à l'actif du bilan pour (contre 639 981 € au 31 décembre 2011)	520 229 €

Ce montant résulte pour l'essentiel de

- l'arriéré 2012, réglé en janvier 2013 et non déprécié pour **499 171 €**
- la position résiduelle des créances faisant l'objet d'un plan de redressement adopté en 2005 par le Synode de la Région Cévennes Languedoc Roussillon soit **20 605 €**

Il est précisé que la créance initiale arrêtée à la somme de 535 000 € fait l'objet d'un apurement sur une période de 5 à 10 ans, au prorata de la part de chaque association dans la dette totale.

La diminution importante du poste « Associations cultuelles autres créances » est liée au remboursement sur l'exercice 2012 d'une avance temporaire faite à l'association de Marseille Grignan à hauteur de **400 000 €**
et destinée au financement de travaux immobiliers. Son remboursement était conditionné par la perception de subventions publiques.

Le poste « autres créances » comprend essentiellement un financement de **630 000 €** encaissé en 2013, destiné à couvrir des dépenses exposées en 2012 dans le cadre d'actions spécifiques menées par l'Eglise réformée de France et financées par des ressources extérieures aux associations membres de l'Union.

Le chapitre des dettes est représenté à concurrence de **1 261 894 €**
(contre au 31 décembre 2011 = 1 243 654 €), par les cotisations fiscales et sociales, mensuelles ou trimestrielles, de l'année 2012 réglées au cours du 1er trimestre 2013.
Il comprend également les avances faites par les associations cultuelles pour un montant de **2 283 062 €**

Le détail de ces avances opérées dans un contexte de solidarité est présenté par Région :

		(pm 2011)
- Centre-Alpes-Rhône	**1 894 726 €**	2 039 614 €
- Cévennes Languedoc Roussillon	**10 961 €**	37 723 €
- Ouest	**228 084 €**	130 084 €
- Provence Alpes Corse Côte d'Azur	**139 291 €**	139 291 €
- Sud-Ouest	**10 000 €**	
	2 283 062 €	2 346 712 €

Ces avances, en principe remboursables à première demande, figurent dans les échéances à moins d'un an.

3.6. CHARGES A PAYER, PRODUIT A RECEVOIR

3.6.1. CHARGES À PAYER

POSTES DE DETTES CHARGES A PAYER	MONTANT AU 31.12.2012
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	84 517
Dettes fiscales et sociales	137 458
Autres dettes	228 303
TOTAL	450 278

Les « Dettes fiscales et sociales » comprennent en particulier les provisions constituées à la clôture au titre des droits à congés payés, charges sociales et fiscales incluses, du personnel laïc pour **133 452 €**

Les « autres dettes » intègrent à concurrence de **109 950 €**
des avances sur frais de notaires engagés pour les acquisitions immobilières, non reçus à la clôture et une subvention immobilière de la Région parisienne destinée à l'association de Houilles pour **60 000 €**

3.6.2. PRODUITS A RECEVOIR

POSTES DE CREANCES PRODUITS A RECEVOIR	MONTANT AU 31.12.2012
Autres créances	710 174
Disponibilités	18 297
TOTAL	728 471

Le poste « Autres créances » inclut le financement de projets spécifiques de l'Eglise **630 000 €**
à recevoir à la clôture de l'exercice 2012 commenté au 3.5 CREANCES ET DETTES

3.7. ENGAGEMENTS ET SÛRETES CONSENTIS

Lorsque le Conseil national se porte caution pour un bien de l'UNACERF, le conseil régional concerné supporte le risque financier (ou à défaut le siège en dernier ressort).
Aucune caution n'a été appelée sur l'exercice 2012.

3.8. VARIATIONS DES FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES

3.8.1 CAPITAUX PROPRES

VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES								
SITUATIONS	au début de l'exercice	Variations 2012				au 31/12/2012 avant affectation du résultat 2012	Affectation Résultat 2012	au 31/12/2012 après affectation du résultat 2012
		Affectation résultat 2011	Legs donations	Régularisations et transferts	Reprise fonds associatifs			
1. Fonds associatifs sans droit de reprise								
- Patrimoine intégré	1 428 632				-123 718	1 304 914		1 304 914
- Patrimoine intégré (2006)	35 771 800					35 771 800		35 771 800
- legs et donation avec contrepartie d'actif immobilisé	1 724 285		60 000			1 784 285		1 784 285
Total fonds associatifs sans droit de reprise	38 924 717		60 000		-123 718	38 860 999		38 860 999
2. Réserves statutaires ou contractuelles								
- Fonds d'équipement	1 430 588	-780 987				649 601	488 168	1 137 769
- Fonds retraite	7 124 784	430 229				7 555 013	363 661	7 918 674
Total réserves statutaires	8 555 372	-350 758				8 204 614	851 829	9 056 443
3. Autres réserves								
- Réserve générale	6 915 300	151 424		30 000		7 096 724	571 814	7 668 538
- Autres fonds	4 287 317	525 151		-30 000		4 782 468	262 341	5 044 809
Report à nouveau								
Total autres réserves	11 202 617	676 575		0		11 879 192	834 155	12 713 347
TOTAL	**58 682 706**	**325 817**	**60 000**	**0**	**-123 718**	**58 944 805**	**1 685 984**	**60 630 789**

La variation des réserves est représentée notamment :

- par les affectations du résultat de l'exercice 2011 décidées par les Instances nationales et régionales, soit un excédent de **325 817 €**
- par l'enregistrement de la donation d'un bien immobilier de **60 000 €**
  dont l'exacte contrepartie figure en « Immobilisations corporelles »
  (Cf. Notes 1 et 3 § 3-1 de l'annexe).
- des transferts de réserves affectées à des projets associatifs vers des réserves affectées à d'autres projets associatifs (Région Sud-Ouest : 52 000 €) ou de réserves affectées vers la réserve générale conformément à la décision de l'instance régionale de la Région Est pour un montant de **30 000 €**

3.8.2 VARIATION GLOBALE DES CAPITAUX PROPRES

VARIATION GLOBALE DES CAPITAUX PROPRES		
A la clôture Avant affectation du résultat 2012	Résultat de l'exercice 2012 (Excédent)	A la clôture Après affectation du résultat 2012
58 944 805	**1 685 984**	**60 630 789**

3.9. VALORISATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Aucune valorisation au titre des contributions volontaires bénévoles n'est effectuée.

4) NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Le tableau ci-dessous indique la formation du résultat et son évolution comparée d'un exercice à l'autre.

EVOLUTION DES RESULTATS COMPARES		
	31.12.2011	**31.12.2012**
Résultat d'exploitation	675 163	**430 430**
Résultat financier	242 832	**532 559**
- Résultat courant (avant impôts)	917 995	**962 989**
Résultat exceptionnel	-580 103	**739 940**
- Impôt sur les sociétés	- 12 075	**- 16 946**
- Résultat de l'exercice	325 817 Excédent	**1 685 984** **Excédent**

L'évolution du résultat entre les deux exercices, soit 1 360 000 € environ, est essentiellement due à l'évolution du résultat exceptionnel, en augmentation de 1 320 000 € entre 2011 et 2012.

La ventilation des résultats dégagés par chacune des entités intégrées au 31 décembre 2012 est présentée pour information ci-après :

	Excédent		Déficit	
	2012	Pour mémoire 2011	2012	Pour mémoire 2011
- Résultat de l'Union nationale (a)	1 563 325 €	425 670 €		
- Résultats des Régions				
Centre-Alpes-Rhône	92 249 €	32 531 €		
Cévennes Languedoc Roussillon	17 902 €			17 050 €
Est			37 622 €	11 709 €
Nord-Normandie		45 629 €	2 737 €	
Ouest	20 336 €			69 787 €
Provence Alpes Corse Côte d'Azur	212 170 €	23 324 €		
Région parisienne			67 786 €	24 607 €
Sud-Ouest			111 854 €	78 183 €
Cumul des résultats des Régions	342 657 €	101 484 €	219 999 €	201 337 €
- Résultat global des Régions (b)	**122 659 €**			**- 99 853 €**
Résultat global intégré (a+b)	**1 685 984 €**	**325 817 €**		

4.1. ANALYSE DES PRODUITS ET RESSOURCES

Pour l'analyse et l'appréciation des éléments constitutifs des charges du compte de résultat courant, il convient de tenir compte des transferts de charges, remboursements des charges ou participations aux frais dont le montant s'établit pour l'année 2012 à **1 811 966 €**

L'évolution des postes composant le résultat d'exploitation n'appelle pas d'observation significative.

Le résultat financier est excédentaire avec un montant de **532 559 €**
contre un excédent de 242 832 € pour l'exercice 2011.
Les produits de cession, de parts du fonds commun de placement SOLIPRO (Solidarité Protestante) de 466 456 € (contre en 2011 : 136 034 €) représentent l'essentiel du résultat positif.
L'augmentation des produits financiers dégagés sur l'exercice 2012, résulte d'un besoin de trésorerie plus important.

4.2. PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS			
RUBRIQUES		ANNEE 2012	ANNEE 2011
1 Produits exceptionnels			
- Sur opérations de gestion			
- Libéralités, dons et reversements des associations sur libéralités et cessions d'immobilisations		793 888	417 919
- Subventions		101 079	255 720
- Contributions exceptionnelles des associations		157 959	81 799
- Divers		197 469	104 755
TOTAL I		1 250 395	860 193
- Sur opérations en capital			
- Cessions d'ensembles immobiliers			1 776 900
- Cessions d'autres immobilisations		58 281	58 847
TOTAL II		58 281	1 835 747
- Reprise sur provisions et transfert de charges			
- Sur dépréciation			
- Sur autres provisions		379 900	7 300
TOTAL III		379 900	7 300
TOTAL (I+II+III)		1 688 576	2 703 240
2 Charges exceptionnelles			
- Sur opérations de gestion			
- Subventions - Dons		738 958	1 947 225
- Créances irrécouvrables et abandons de créances		76 277	75 165
- Divers		116 168	169 074
TOTAL IV		931 403	2 191 464
- Sur opérations en capital	TOTAL V	17 232	986 299
- Dotations aux provisions pour risques et dépréciations	TOTAL VI		105 580
TOTAL : (IV+V+VI)		**948 635**	**3 283 343**

Le compte de résultat exceptionnel 2012 comprend essentiellement :

<u>En produits</u> :

• Sur opérations de gestion :
- des produits de dons ou libéralités, des versements de solidarité opérés par les associations cultuelles lors de l'aliénation de biens immobiliers ou de l'entrée en possession de libéralités, soit **793 888 €**
(contre en 2011 : 254 064 €)
- le versement des associations cultuelles faisant l'objet d'un plan de redressement pour la région Cévennes Languedoc Roussillon **87 754 €**

• Sur opérations en capital :
Des produits représentés, pour l'essentiel, par la vente de véhicules des parcs automobiles régionaux. **58 281 €**

• En reprise sur provisions :
la reprise de la provision constituée au 31 décembre 2011 sur les ensembles immobiliers mis à disposition de **379 900 €**

<u>En charges</u> :

• Des subventions à caractère immobilier attribuées par le Conseil national ou les conseils régionaux pour le montant de **699 982 €**
dont notamment :
- subventions immobilières versées par le Siège 19 998 €
- subventions versées aux associations cultuelles par les Régions 679 984 €
699 982 €

• Des abandons de créances décidés par les instances régionales pour un montant cumulé de **76 277 €**

• La valeur nette comptable des immobilisations cédées, transférées ou mises au rebut sur l'exercice, soit **17 232 €**

5) AUTRES INFORMATIONS :

5.1. LEGS ET DONATIONS EN COURS

LEGS ET DONATIONS		
RUBRIQUES	NOMBRE	VALEUR ESTIMEE
. Libéralités acceptées par le Conseil national	7	2 551 600
Dont legs acceptés en 2012	3	914 600

Les libéralités en cours sont constituées par des actifs immobiliers et des liquidités.

Il est signalé que trois legs ou donations ont été acceptés en 2012 par le Conseil national :
- 27 janvier 2012- Legs universel composé de biens immobiliers et de liquidités évalués à **253 000 €**
- 24 juin 2012 – Legs universel composé de biens mobiliers et de liquidités évalués à **481 600 €**
- 07 décembre 2012- Donation d'un bien immobilier situé à Bourg la Reine (92) valorisé pour **180 000 €**

5-2 LIBERALITES REVERSEES

Les libéralités perçues et reversées conformément aux charges testamentaires ne sont pas enregistrées dans les produits ou charges du compte de résultat, les mouvements financiers les concernant étant directement enregistrés dans le bilan.
Aucune libéralité n'a été reversée sur l'exercice 2012. La première libéralité de 253 000 € est à reverser à l'association cultuelle de Brive la Gaillarde
La seconde (481 600 €) doit être entièrement consacrée aux activités de l'organisme CIMADE.

5-3 DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION (DIF)

Volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF au 31 décembre 2012, soit 2 392 heures.

Annexe 1.3.

Les comptes de l'Eglise Evangélique luthérienne de France (E.E.L.F.)

BILAN COMPTES EELF AU 31 DECEMBRE 2012

ACTIF					PASSIF			
	31 décembre 2012			31 déc 2011		31 décembre 2012		31 déc 2011
	valeur brute	amort. et dépréc. except.	valeur nette	valeur nette		Après affectation aux projets associatifs	Avant affectation aux projets associatifs	Après affectation aux projets associatifs
Immobilisations Corporelles					**Capitaux propres :**			
Maison de Bourg la Reine (27/7/1959)	4 764,03	764,03	0	0	Fonds de réserve	44 164,21	44 164,21	47 282,61
Matériel informatique	0		0	60,27	Résultat de l'exercice	**-37 771,09**	**-48 663,24**	**-3 118,40**
Mobilier	0		0	0		**6 393,12**	**-4 499,03**	**44 164,21**
					Projets pluriannuels :			
					Bourses d'étudiant en théologie	7 300,00	16 500,00	16 500,00
Immobilisations Financières					Projets des Unions Régionales			
221,2194 parts OIKOCREDIT	45 120,10	45 120,10	0	44 243,87	Projet Conférences internationales	3 307,85	5 000,00	5 000,00
						10 607,85	21 500,00	21 500,00
Créances à recouvrir :					**Provision :**			
Créance Daniel Nalis	155 932,29	155 932,29	0	156 457,29	Provision pour risque / créance D. Nalis			156 457,29
Autres créances :					**Dettes sociales :**			
Avance sur salaire				200,00	Rémunérations dues			
Tickets restaurants	114,53		114,53		Dettes pour congés à payer			
					Sécurité Sociale : Urssaf	5 699,00	5 699,00	4 212,00
					Garp - assedic			
Produits à recevoir :					Retraite : REUNICA	2 592,00	2 592,00	2 519,00
Subvention Paris à recevoir	34 375,00		34 375,00		Prévoyance - Mutuelle			
Produits à recevoir Formation CPLR	3 099,76		3 099,76	9 577,90	Charges sociales sur congés à payer			
Produits à recevoir FPF	7 403,12		7 403,12	5 938,41	Cotisation Formation	341,23	341,23	342,90
Produits à recevoir divers	2 600,00		2 600,00		Indemnité de résidence			
Charges constatées d'avance					Tickets restaurant			98,28
Débiteurs divers				700,00	Indemnités journalières SS			
					Autres dettes :			
Trésorerie :					Charges Diverses à Payer	21 959,21	21 959,21	9 913,52
Banque postale	5 046,36	5 046,36	0	22 125,72	Dons Écoles bibliques			130,00
Caisse	33,74	33,74	0	33,74	Débiteurs divers			
Total	**253 724,90**	**206 132,49**	**47 592,41**	**239 337,20**	**Total**	**47 592,41**	**47 592,41**	**239 337,20**

EXERCICE 2012 EELF
COMPTES DE RESULTATS

	CHARGES	A **COMPTES 2011**	B **BUDGET RÉVISÉ 2012**	C **COMPTES 2012**
1	**ENSEIGNEMENT THEOLOGIQUE**	**105 561,26**	**101 680**	**109 275,47**
2	Traitement des professeurs	35 968,49	40 400	37 655,55
3	Charges sociales	18 416,02	12 600	14 487,73
4	Autres avantages (tickets resto)	2 558,38	2 880	2 628,86
5	Indemnités de résidence	1 815,49	1 900	1 205,10
6	Indemnité compensatrice de logement	6 083,65		
7	Frais de logement	15 584,49	17 000	20 577,38
8	Master pro	808,00	6 000	2 080,00
9	Crédits documentation	1 742,86	2 400	2 494,01
10	Frais de formation (CPLR)	5 930,00	6 000	10 644,00
11	Bourses d'étudiants	9 200,00	5 000	9 200,00
12	Participation aux frais inscription faculté	53,88	100	902,84
13	Contributions à l'IPT	7 400,00	7 400	7 400,00
14	Subvention exceptionnelle IPT	-		-
15	**SALAIRE ET CHARGES POUR FPF**	**21 356,77**	**22 000**	**24 137,83**
16	Salaire + indemnité de résidence	15 328,76	22 000	17 185,85
17	Charges sociales	4 912,31		5 692,96
18	Autres avantages (tickets resto)	1 115,70		1 259,02
19	**COTISATIONS**	**48 441,04**	**49 480**	**50 404,94**
20	Cotisation FPF	40 400,00	40 400	40 400,00
21	Cotisation FLM (via ANELF)	1 861,44	2 000	2 000,00
22	Cotisation COE	2 000,00	2 900	3 720,00
23	Cotisation CEPPLE	350,00	350	350,00
24	Cotisation ANELF	517,00	530	530,00
25	Cotisation CPLR	1 889,60	2 000	1 977,94
26	Cotisation LEKKJ (via ANELF)	76,00	80	80,00
27	Cotisation KEK	830,00	700	830,00
28	Cotisation CEEEFE	350,00	350	350,00
29	Cotisation Auditoire	150,00	150	150,00
30	Cotisation Oikocredit	17,00	20	17,00
31	**SUBVENTIONS**	**4 130,00**	**3 430**	**3 430,00**
32	Subvention Alliance Biblique	230,00	230	230,00
33	Subvention Positions Luthériennes	1 200,00	1 200	1 200,00
34	Subvention RCF	500,00	500	500,00
35	Subventions diverses (MOSAÏC)	1 500,00	1 500	1 500,00
36	Dons divers	700,00		
37	**FONCTIONNEMENT**	**53 792,98**	**42 790**	**33 547,01**
38	Frais administratifs	553,58	500	513,87
39	Frais de secrétariat			
40	Documentation et publication			
41	Frais de réunions	1 370,50	1 500	2 073,14
42	Conférences internationales	2 120,00		1 612,05
43	Frais postaux	10,80		
44	Intérêts et frais bancaires	237,29	270	145,77
45	Honoraires	4 783,80	4 800	5 700,00
46	Frais de déplacement	10 446,56	12 000	10 092,22
47	Frais de repas	1 678,86	2 000	658,65
48	Synode général	3 422,95	5 500	2 196,54
49	Synode général – Soirée festive		6 000	4 522,00
50	Synode exceptionnel – Assemblée commune	6 696,86	5 000	3 255,25
51	Processus Église unie	2 751,00	4 800	2 017,25
52	Dotation aux amortissements	151,49	100	60,27
53	Divers	1 077,79	320	700,00
54	Projets des Unions régionales	18 491,50		
55	**Total des charges d'exploitation courante**	**233 282,05**	**219 380**	**220 795,25**

EXERCICE 2012 EELF
COMPTES DE RESULTATS

	PRODUITS	A COMPTES 2011	B BUDGET RÉVISÉ 2012	C COMPTES 2012
54	**CONTRIBUTIONS**	**178 300,00**	**180 800**	**178 300,00**
55	Contribution UR de Montbéliard	113 300,00	113 300	113 300,00
56	Contribution UR de Paris	65 000,00	67 500	65 000,00
57	**DIVERS**	**32 050,79**	**34 000**	**42 630,98**
58	Remboursements salaire FPF	21 361,17	20 000	24 137,62
59	Remboursements formation CPLR	6 049,10	6 000	10 793,32
60	Participation synodes	3 600,00	8 000	6 100,00
61	Produits et dons divers	1 040,52		1 600,04
62	**Total des produits d'exploitation courante**	**210 350,79**	**214 800**	**220 930,98**
63	**RÉSULTAT D'EXPLOITATION COURANTE**	**-22 931,26**	**-4 580**	**135,73**
	PRODUITS FINANCIERS			
64	Dividendes perçus	864,96		876,23
	RÉSULTAT FINANCIER	**864,96**		**876,23**
	RÉSULTAT D'EXPL. COUR. avec produits financiers	**-22 066,30**		**1 011,96**
	OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES			
65	Charges exceptionnelles pour dépréciations			-206 132,49
67	**Total des charges exceptionnelles**			-206 132,49
68	Reprise sur provision pour risques et charges			156 457,29
70	**Total des produits exceptionnels**		-	156 457,29
71	**Résultat Exceptionnel**		-	-49 675,20
72	**RESULTAT NET COMPTABLE avant affectation**	**-21 609,90**		**-48 663,24**
	AFFECTATION AUX PROJETS			
73	**Projet pluriannuel de bourses**			9 200,00
74	**Projet appartement**			
75	**Projet Unions Régionales**	18 491,50		
76	**Projet Conférences internationales**			1 692,15
77	**RESULTAT NET COMPTABLE après affectation**	**-3 118,40**		**-37 771,09**

COLLÈGE LUTHÉRIEN
RAPPORT FINANCIER

Du fait de la création de l'Église unie, qui est effective depuis le 1er janvier 2013 du point de vue administratif et financier, l'exercice 2012 est le dernier plein exercice de l'Union générale de l'EELF.

Lors du Synode conjoint de l'EELF et de l'ERF, tenu à Belfort du 17 au 20 mai 2012, au cours de la séance propre à l'EELF, celle-ci a décidé la dévolution de ses actifs au profit de la nouvelle Église protestante unie de France. Comptablement, cette dévolution se traduit par la dépréciation de ces actifs.

A - Compte de résultat de l'exercice 2012
(colonne C)

1. Charges

Le total des charges d'exploitation courante pour l'exercice 2012 s'élève à 220 795 €. Il faut toutefois noter que nous rémunérons un pasteur pour le compte de la FPF, pour un total de 24 138 € (ligne 15), montant qui nous est intégralement remboursé par la Fédération (ligne 58). On peut donc considérer que les charges propres à l'Union générale sont en fait de 220 795 – 24 138 = 196 657 €.

Analysons les grands chapitres de nos charges :

a) **L'enseignement théologique** (ligne 1), représente 109 275 €, soit 55 % de nos charges.

Quelques points particuliers :

Charges sociales (ligne 3)
Elles sont moins élevées qu'en 2011, car nous avions subi des cotisations supplémentaires dues au fait que nous avions remboursé pendant 5 mois le loyer d'un des professeurs.

Indemnités de résidence (ligne 5)
Elles sont moins élevées qu'en 2011 du fait du faible montant de la taxe d'habitation de Bourg-la-Reine.

Frais de logement (ligne 7)

Ils sont en augmentation de 32 % par rapport à 2011, ce supplément étant dû en particulier à une forte augmentation des frais de chauffage à Bourg-la-Reine (49 %).

Master pro (ligne 8)
Nous avons eu en 2011 la charge d'un étudiant en master pro pendant 4 mois, alors qu'en 2012 ce fut pendant l'année entière.

Frais de formation CPLR (ligne 10)
Ces frais nous sont facturés par la CPLR. Il y a eu un stagiaire de plus de notre Église en 2012.

Frais d'inscription à l'IPT (ligne 12)
Les droits d'inscription à l'IPT ont sensiblement augmenté en 2012, et nous avons remboursé la totalité de ces frais à un de nos étudiants.

b) **Salaire et charges pour FPF** (ligne 15)
Nous assurons la rémunération d'un pasteur pour le compte de la FPF, qui nous rembourse intégralement ces frais. Du point de vue de la gestion, comme cela a été mentionné précédemment, il ne s'agit donc pas d'une charge pour notre budget.

c) Les cotisations et subventions à des organismes divers (lignes 19 et 31) représentent au total 50 405 €, soit 28 % de nos charges. Le poste le plus important concerne la FPF, pour un montant de 40 400 € (ligne 20).

d) Les frais de fonctionnement (ligne 37). Ces frais s'élèvent à 33 547 €, soit 17 % de nos charges, en diminution par rapport à l'exercice 2011.

2. Produits

Le total des produits d'exploitation courante s'élève à 220 931 €. De même que pour les charges, il y a lieu de soustraire ce qui concerne le remboursement du traitement d'un pasteur par la FPF (ligne 58), de sorte que les produits propres à l'Union générale sont en fait de 196 793 €. L'essentiel de nos ressources (91 %) provient des contributions des deux Unions régionales.

3. Résultat

Le résultat d'exploitation courante (ligne 63) fait ainsi apparaître un excédent de 136 €, auquel il convient d'ajouter les produits financiers pour 876 € (ligne 64), ce qui conduit à un résultat brut en excédent de 1 012 €.
Les opérations exceptionnelles ont trait aux dépréciations qui découlent de la dévolution des actifs de l'EELF au profit de l'EPUdF, comme indiqué dans l'introduction de ce rapport. Au niveau

des charges, ces dépréciations concernent les parts Oikocredit dont nous étions titulaires, pour un montant de 45 120 €, la créance Nalis à recouvrer pour 155 932 € et la trésorerie au 31 décembre pour 5 080 €, soit au total 206 132 € (ligne 67). La reprise de la provision pour risque afférente à la créance Nalis, pour un montant de 155 932 € ainsi que les remboursements de cette créance pour 525 € constituent un total des produits exceptionnels de 156 457 € (ligne 70).

Ces opérations exceptionnelles se soldent par un résultat déficitaire de 49 675 € (ligne 71). Celui-ci se déduit du résultat d'exploitation courante de 1 012 € pour obtenir un résultat net comptable déficitaire de 48 663 € (ligne 72).

Affectation aux projets pluriannuels

Le collège luthérien du synode doit valider l'affectation du poste « bourses d'étudiants » pour 9 200 € (ligne 11) au projet pluriannuel « Bourses d'étudiants en théologie », dont le montant passerait ainsi de 16 500 à 7 300 € ; et par ailleurs l'affectation du poste « Conférences internationales » (ligne 42), pour 1 612 € au projet pluriannuel « Projet conférences internationales », dont le montant passerait ainsi de 5 000 à 3 308 €.
Après ces affectations, le résultat net comptable ressortirait à un déficit de 37 771 €, ce qui porterait notre fonds de réserve à 6 393 € (voir passif du bilan).

B – Bilan au 31 décembre 2012

1. Actif

En ce qui concerne les immobilisations corporelles, c'est-à-dire les biens matériels dont nous sommes propriétaires, il faut mentionner le pavillon de Bourg-la-Reine qui constitue le logement de fonction du professeur Nicola Stricker. Il a été acquis en 1969, avec un amortissement sur 50 ans, ce qui signifie qu'il est aujourd'hui amorti et que sa valeur comptable est nulle (par contre, on peut penser que sa valeur commerciale est voisine de 150 000 €). Quant au matériel informatique, il est également entièrement amorti, en sorte que sa valeur comptable nulle.

En ce qui concerne les immobilisations financières, nous sommes titulaires de 221 parts du fonds Oikocredit pour un montant de 45 120 €. Conformément à ce qui est indiqué au 2e alinéa de l'introduction de ce rapport, ces parts font l'objet d'une dépréciation du même montant, ce qui amène leur valeur nette à 0.

Il en est de même de la créance sur M. Nalis, pour un montant de 155 932 €, dont la dépréciation se traduit par une valeur nette nulle.

Viennent ensuite différentes créances et enfin notre trésorerie au 31 décembre 2012 qui, pour l'essentiel, se trouve à la Banque postale. Le montant de cette trésorerie est également déprécié dans les mêmes conditions que ci-dessus.

2. Passif

Après les affectations aux projets pluriannuels, comme cela a été mentionné au sujet du compte de résultat, et du résultat déficitaire de l'exercice 2012, notre fonds de réserve passe de 44 164 à 6 393 €.

Figurent ensuite les « projets pluriannuels », qui sont en quelque sorte des réserves et qui concernent les bourses d'étudiants et les projets de conférences internationales.

Ensuite est mentionnée la provision pour risque qui a été constituée pour faire face au non remboursement éventuel de la créance Nalis. Cette provision fait l'objet d'une reprise due à la dépréciation de la créance concernée, ce qui annule son montant.

Figurent enfin un certain nombre de dettes, dont les principales sont constituées par les charges sociales du 4e trimestre 2012.

*
* * *

DENIS DUCHESNE
E.S.C.P.
EXPERT-COMPTABLE DIPLÔMÉ PAR L'ÉTAT
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE PARIS

ADRESSE PROFESSIONNELLE :
85, RUE LA FAYETTE - 75009 PARIS
TEL. 01 42 81 58 41
FAX. 01 42 81 92 84

E-MAIL : sfic@free.fr

UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS CULTUELLES DE L'EGLISE PROTESTANTE UNIE DE FRANCE UNAC-EPUdF

Association déclarée, régie par les lois du 1er juillet 1901 et du 9 décembre 1905
Siège social : 47 rue de Clichy - 75009 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS - EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

Synode national 2013 - LYON

Mesdames, Messieurs,
En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Synode national, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS CULTUELLES DE L'EGLISE PROTESTANTE UNIE DE FRANCE, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil national et les conseils régionaux. Il nous appartient, sur la base de notre audit d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre de la décision du Synode national du 1er au 4 mai 2008 prévoyant l'intégration des comptabilités des Régions à celle de l'Union nationale.

L'association a procédé, pour la première fois en 2008, à l'établissement de comptes annuels établis selon les normes du Plan comptable général, adapté aux spécificités de l'Union, et fondés sur l'intégration des mouvements financiers relevant à la fois des responsabilités du Conseil national et de chacun des huit conseils régionaux.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 225-235 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments d'appréciation suivants.

L'association rappelle en préambule de ['annexe le changement de méthode comptable intervenu au cours de l'exercice 2008 et qui résulte de l'obligation d'établir des comptes annuels intégrés comprenant un bilan, un compte de résultat et une annexe.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par l'association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application sur l'exercice 2012.

Nous nous sommes également assurés du bien-fondé des méthodes comptables mentionnées ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

Les éléments probants obtenus et les appréciations ainsi portées sur ces éléments ont contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

DENIS DUCHESNE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE DE PARIS

3. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIOUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 3 avril 2013

Denis DUCHESNE
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de PARIS

DENIS DUCHESNE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE DE PARIS

ANNEXE 1.5.

Analyse des comptes 2011 des Eglises locales

Le rapport sur l'analyse des comptes concerne, pour cette année 2012 et pour la dernière fois, les comptes des églises locales de l'Eglise réformée de France.
L'année prochaine ce même rapport présentera les comptes des églises locales/ paroisses de l'Eglise protestante unie de France.

Un objectif

L'analyse des comptes des églises locales a pour but de fournir à l'Union nationale et à tous les acteurs de l'animation financière, que ce soit au niveau local, régional ou national, des données fiables et aussi précises que possible permettant de :
suivre l'évolution des recettes et des dépenses des Eglises locales, et de « dégager » des tendances dans ces évolutions,
donner des informations utiles au Conseil national et à la Commission nationales de finances pour adapter la politique financière de l'Union.

Elle est donc une aide précieuse pour tout travail d'animation financière et apportent des éléments chiffrés pour alimenter la réflexion des responsables d'Eglises sur tout travail d'animation financière mais aussi sur la prise en charge de la solidarité entre les régions de l'Eglise réformée.

Une méthode

Toutes les informations collectées, auprès des trésoriers d'Eglise locale par l'intermédiaire du document financier appelé « état récapitulatif », sont vérifiées, analysées selon les mêmes procédures et critères d'appréciation clairement définis par tous les responsables régionaux et nationaux de l'ERF : l'objectif étant de parler un même langage, d'utiliser les mêmes indicateurs et sigles, en clair retrouver une démarche commune en matière financière dans l'ensemble des régions.

Des difficultés

Le dispositif d'analyse des comptes repose principalement sur le travail des trésoriers de CP qui doivent remplir avec beaucoup d'application et dans toutes ses composantes, le document financier appelé « Etat récapitulatif » et l'envoyer ensuite dans les délais, au secrétariat régional. Il est ensuite analysé par le responsable régional.
Or, très souvent chaque année à la fin juin, les responsables régionaux de l'analyse des comptes ne disposent pas de l'ensemble des états (il en manque entre 10 et 12 % de l'ensemble). Il arrive même qu'en fin d'année, certaines églises locales n'aient pas encore envoyé l'état financier de l'année précédente.
Cet état de fait perturbe les travaux d'analyse des comptes et en tous cas en retarde leur exploitation.

Présentation générale

1. L'Eglise : des hommes et des femmes
1.1. Les foyers connus (FC)
1.2. Les foyers participants à la vie financière (FP)
Les foyers versant des offrandes nominatives (FON)

2. L'Eglise : des ressources en argent grâce aux dons des fidèles
2.1. Les recettes ordinaires en 2011
2.1.1. Présentation
2.1.2. Les recettes ordinaires internes
2.1.3. Les recettes ordinaires

3. L'Eglise : des projets, l'annonce de l'évangile
3.1. Les dépenses ordinaires en 2011
3.3. Les comptes ordinaires et leur évolution

4. Les dons des fidèles
4.1. Les offrandes nominatives régulières
4.2. Le don moyen annuel

5. Perspectives

Annexes :
1. L'offrande en 2011
14. Liste des 10 indicateurs inter-régionaux
15. Comptes ordinaires de l'année 2011
16. Evolution de quelques indicateurs entre 2010 et 2011
17. Liste des responsables régionaux de l'analyse des comptes

Evolution de l'indice des prix, en moyenne annuelle

année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Indice du coût de la vie	102,1	103,7	105,5	107,5	109,3	111,2	113,1	114,8	118 ,0	118,0	119,8	122,2
% augmentation En moyenne annuelle	+1,6 %	+1,6 %	+1,7 %	+1,9 %	+1,7 %	+1,7 %	+1,7 %	+1,5 %	+2,8 %	0,1 %	+1,5 %	+2,1 %

Source : INSEE (ensemble hors tabac).

Inflation sur la période	1997 - 2011 : 22,9 % 2000 – 2011 : 19,7 %

1. L'Eglise : des hommes et des femmes

1.1. Les foyers connus (FC) ⟹ - 3,4 % par rapport à 2010

L'Eglise réformée de France compte, en 2011, 101 200 foyers connus (FC), total en baisse assez nette par rapport à 2010 (- 3,4 % soit environ 3500 foyers en moins).

Les données fournies par les associations cultuelles, pour chacune des régions, nous montrent que, sur la période 1997 – 2011, toutes les régions ont perdu des foyers.
Seule la région Sud-Ouest parvient à stabiliser le nombre de ses foyers connus autour de 13 000.

Sur l'ensemble de l'Eglise réformée, la perte est d'environ 15 000 foyers depuis l'année 1997.

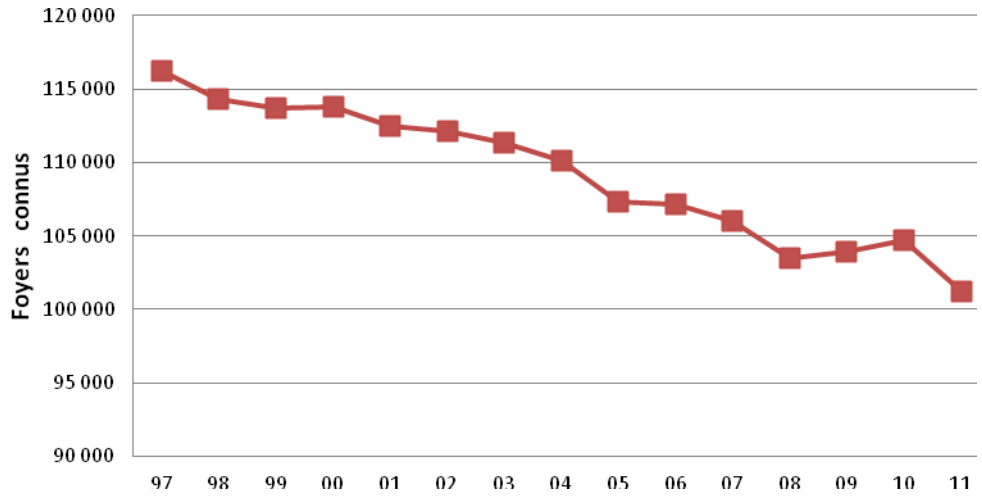

Cet indicateur FC (foyers connus) reste une notion peu précise car est répertorié comme foyer connu celui dont un membre au moins relève du ministère de l'Eglise réformée.
Ces foyers correspondent, en général, à ceux qui sont répertoriés dans le fichier de la paroisse, cependant cet indicateur met en évidence les potentialités humaines locales.
Bien que les pratiques locales soient très différentes d'une Eglise à une autre, ce qui est véritablement significatif est l'évolution du nombre de ces foyers dans l'ensemble de l'Union.

Sur l'ensemble de l'Union, cette baisse, continue et régulière, sur la période 1997 – 2011, s'établit sur un rythme de 1 % l'an.

1.2. Les foyers participant à la vie financière (FP) ⟹ - 1,3 % par rapport à 2010

Parmi les 101 200 foyers connus et recensés dans les Eglises locales, un certain nombre d'entre eux participent de façon régulière à la vie de l'Eglise et, conscients que les ressources de l'Eglise sont constituées des seuls dons des fidèles, participent aussi à la vie financière de l'Eglise que ce soit sous forme anonyme ou nominative.
Ces foyers sont comptabilisés sous le sigle FP (foyer participant à la vie financière) et leur nombre est estimé par le trésorier de l'Eglise locale car il comprend aussi ceux qui donnent de façon anonyme.

En 2011 on en compte 44 400, nombre qui est en diminution stagne par rapport à 2010 (- 1,3 %). Ce qui représente un taux de participation à la vie financière de l'Eglise (FP/FC) de 43,9 % ; taux qui varie selon les régions entre 37,7 % et 48,5 %.

Taux de participation financière par région (ratio FP/FC)

Région	**Taux de participation financière en 2011**	Rappel en 2010
Centre Alpes Rhône	**45,3 %**	44,9 %
Cévennes- Languedoc-Roussillon	**44,6 %**	40,6 %
Est	**37,7 %**	38,5 %
Nord-Normandie	**46,6 %**	47,7 %
Ouest	**48,5 %**	48,5 %
Provence Alpes Corse Cote d'Azur	**40,0 %**	41,1 %
Région parisienne *	**40,4 %**	38,9 %
Sud-Ouest	**46,1 %**	45,4 %
UNACERF	**43,9 %**	43,0 %

Remarque : La région parisienne comptabilise comme foyers participants(FP) uniquement les foyers versant des offrandes nominatives(FON) ce qui a pour effet de réduire l'indicateur FP et donc le taux de participation financière. Les foyers qui participent uniquement de façon anonyme ne sont donc pas comptabilisés.

L'animation financière développée dans les communautés locales peut donc avoir deux axes principaux :

- s'adresser aux 46 foyers qui participent déjà à la vie financière de l'Eglise et qui savent que l'Eglise a besoin de moyens importants pour accomplir sa mission même s'ils ne sont pas toujours conscients de l'importance de ces besoins,
- informer les 54 foyers qui ne participent pas du tout à la vie financière de l'Eglise, mais qui, à un moment ou à un autre expriment des demandes à l'Eglise : c'est alors une toute autre animation financière à mettre en place, et en cherchant tout d'abord le contact avec eux, à leur faire connaître les différents projets de l'église et leur expliquer que les seules ressources de l'Eglise sont les dons des fidèles.

Parmi les foyers participants à la vie financière, une grande majorité le font de façon nominative (FON). En 2011, on comptabilise 38 253 de ces foyers pour un total de 38 826 en 2010 (soit une baisse de 1,5 %)

Les foyers participant de façon nominative (FON) ⟹ **- 1,5 %** par rapport à 2010

Dans le rapport de l'analyse des comptes 2010 présenté à la commission nationale de finances de septembre 2011, il était déjà fait état de cette baisse continue du nombre de foyers faisant des dons nominatifs dans un contexte fiscal pourtant très favorable. Nous avons d'autre part quelques inquiétudes pour les prochains mois avec la question des « niches fiscales » : qu'en sera-t-il à l'avenir de la réduction d'impôt accordée sur les dons faits aux associations cultuelles après les craintes des mois précédents ?

2. L'Eglise : des ressources en argent grâce aux dons des fidèles

2.1. Les recettes ordinaires en 2011

2.1.1. Présentation

Les recettes ordinaires (RO) de l'Eglise locale se présentent de la façon suivante :

① Les recettes ordinaires internes (ROI) qui comprennent les dons et offrandes versés par les paroissiens sous les formes suivantes :

- les offrandes nominatives régulières **(ON)** versées pour le fonctionnement ordinaire de l'Eglise
- les offrandes anonymes, et offrandes après cérémonies
- les versements reçus lors de manifestations diverses ou de journées d'Eglise.

② Les recettes ordinaires externes **(ROE)** : certaines associations cultuelles bénéficient d'autres ressources, subventions régulières provenant d'entités de l'ERF ou d'autres organismes ou encore de revenus provenant de locations d'immeubles faisant partie du patrimoine de l'Eglise locale.

L'ensemble de ces recettes ordinaires appelé « recettes ordinaires » **RO** est utilisé pour la vie courante de l'Eglise.

Recettes ordinaires internes (ROI)
+
Recettes ordinaires externes (ROE)

} **Recettes ordinaires RO**

2.1.2. Montant des recettes ordinaires internes (ROI) ⟹ + 1,2 % par rapport à 2010

Ces recettes proviennent uniquement des membres des communautés locales et constituent plus de 90 % des ressources régulières des Eglises locales ; d'autre part elles sont un signe de l'engagement financier des membres de la paroisse et c'est donc sur ces foyers que s'oriente, le plus souvent, l'animation financière.

Elles ne comprennent donc pas les recettes patrimoniales ou les éventuelles subventions versées à l'Eglise locale.
En 2011 elles progressent de 1,2 % par rapport à 2010, c'est-à-dire nettement moins que l'inflation (+ 2,1 %).

Montant des recettes ordinaires internes en 2011 par région

Régions	ROI 2010	ROI 2011	évolution 2011/2010
CAR	4 897 224	4 971 524	1,5%
CLR	3 040 128	3 092 933	1,7%
EST	709 944	726 044	2,3%
NN	1 402 251	1 400 018	-0,2%
OUEST	2 305 417	2 277 861	-1,2%
PACCA	1 798 915	1 764 807	-1,9%
RP	6 390 018	6 640 860	3,9%
SO	2 582 829	2 540 349	-1,6%
Total ERF	23 126 726	23 414 396	1,2%

Si on examine l'évolution de ces recettes ordinaires internes (ROI) depuis l'année 1997, on peut remarquer que la progression est régulière, en euros courants, (+ 13,3 % sur la période 1997 – 2011) mais reste néanmoins très inférieure à l'inflation qui s'établit à **22,9 %** sur la même période.

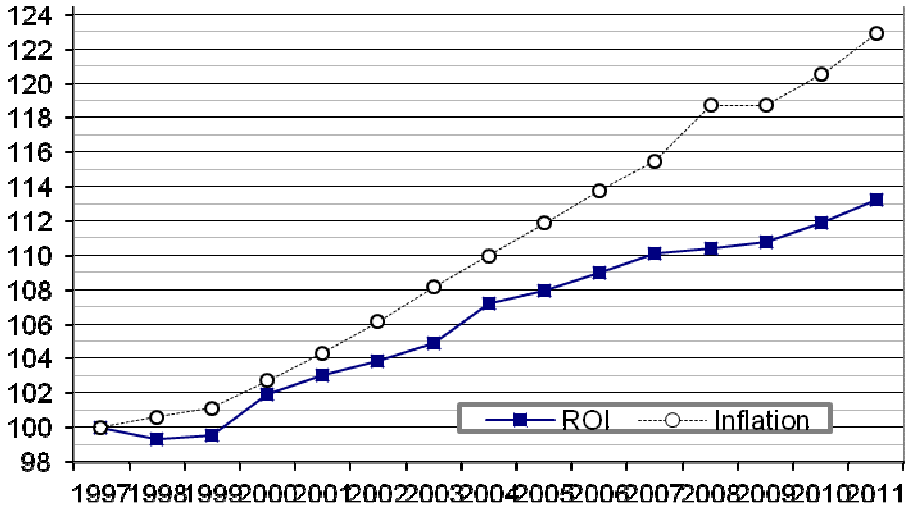

En 2011, un foyer de l'ERF qui participe à la vie financière, donne, en moyenne, 530 € pour le fonctionnement de l'Eglise.

Cette augmentation des ROI est principalement due à trois régions qui progressent très nettement : RP (+ 22,7 %) ; PACCA (+ 16,3 %) et OUEST (+ 14,4 %) alors que la région EST est en évolution négative (- 4,2 %).

Cependant pour avoir une idée plus précise de la situation financière des églises locales, il faut aussi tenir compte d'autres ressources appelées « externes » (ROE) dont ont pu bénéficier des églises locales : revenus patrimoniaux et/ou subventions régulières provenant de l'ERF ou d'autres organismes.

On obtient ainsi l'ensemble « recettes ordinaires » (RO).

2.1.3. Les recettes ordinaires (RO) ⟹ + 1,1 % par rapport à 2010

Ces recettes permettent à l'église locale d'assurer le fonctionnement régulier de l'église. Leur évolution est donc suivie avec beaucoup d'attention car de ces recettes dépend le bon fonctionnement de l'Eglise puisque nombre de dépenses de l'ERF, en tout cas pour les plus importantes, sont prises en charge aux niveaux régional et national.
Ces recettes sont passées de 25 352 910 euros en 2010 à 25 640 609 euros en 2011 soit une augmentation de 1,1 %.
Ces recettes constituent l'ensemble des ressources ordinaires des 393 églises locales ayant une « vie financière », ce qui fait une moyenne de 65 200 euros par AC (le minimum étant de 3000 euros et le maximum de 714 000 euros).
On peut examiner ci-dessous le détail par région :

Régions	RO mini	RO maxi	RO moyen	Paroisses avec RO > 100 000 euros
CAR	9 000	714 000	71 860	13
CLR	3 000	544 000	45 770	4
EST	5 700	161 000	39 800	3
NN	7 600	151 000	44 730	3
OUEST	8 200	185 000	50 200	4
PACCA	24 000	145 000	68 000	4
RP	13 000	587 000	116 240	17
SO	5 200	477 000	54 100	6

Cette augmentation des recettes ordinaires est insuffisante pour couvrir l'ensemble des dépenses liées au fonctionnement régulier de l'Eglise qui suivent globalement l'inflation (dépenses de rémunération des ministres, dépenses de logement et frais annexes, dépenses liées à l'immobilier, …).

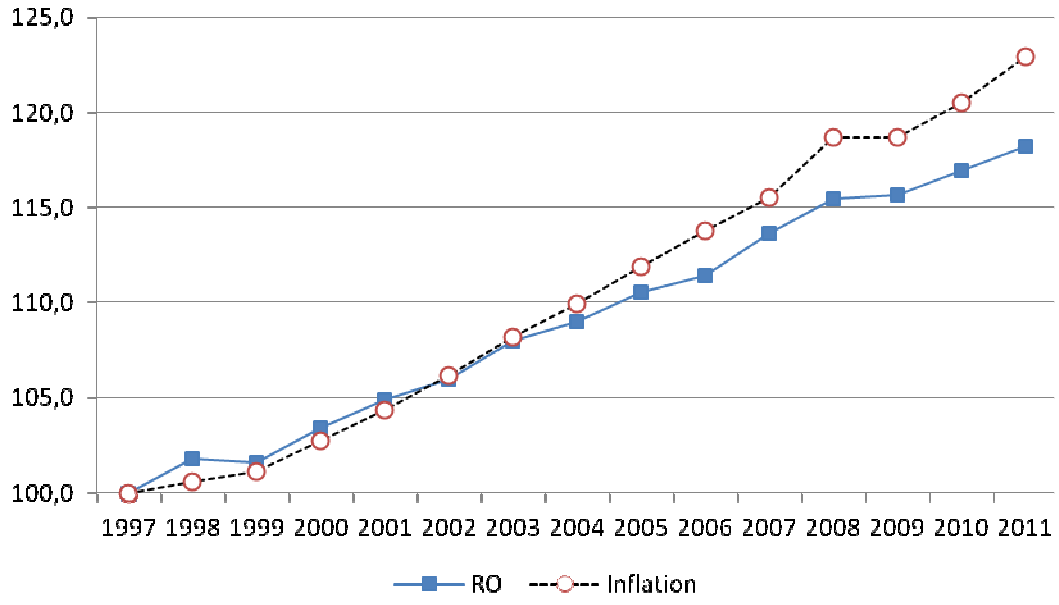

3. L'Eglise : des projets

3.1. Les dépenses ordinaires en 2011

Dépenses locales (DL)
+
Contributions versées (CV)

} **Dépenses ordinaires (DO)**

Les dépenses ordinaires (DO)[1] de l'Eglise locale sont de deux types :

⟹ les dépenses locales (**DL**) qui comprennent les dépenses de fonctionnement de l'Eglise locale (logement du pasteur, desserte, activités de la paroisse, entretien des bâtiments,...).

Elles ont augmenté de 180 000 euros en 2011 **(+ 2,1 %)** après avoir beaucoup diminué en 2010 (- 6,1 %). Elles restent **contenues dans des limites très raisonnables** par rapport à leur niveau de l'année 2008. Il faut cependant noter qu'en 2008 elles avaient atteint un « point haut » ; elles ont donc repris en 2010 et 2011 un niveau plus conforme aux années antérieures.

	2008	2009	2010	2011
Dépenses locales (DL) en euros courants	8 941 477	9 126 453	8 565 228	8 719 317
évolution		+ 2,1 %	- 6,1 %	+ 2,1 %

⟹ la contribution versée à la Région (**CV**) au titre de l'année ou des retards.

Cette « contribution régionale » votée en synode régional est un élément de la solidarité qui s'exerce entre les Eglises.

Elle représente la participation aux frais communs des Eglises (rémunération des ministres, retraites, études de théologie, Fédération protestante de France, ouverture sur l'extérieur, mission, …).

[1] Le montant DO ne comprend pas la contribution au fonctionnement du Consistoire ni la cotisation à l'ASEMERF, sommes qui sont négligeables par rapport au montant des dépenses ordinaires (DO).

Ces contributions régionales progressent très légèrement en 2011 (+ 0,8 %) après une stagnation en 2010. Ce qui n'est pas sans poser de problèmes sur la construction des budgets régionaux. L'équilibre de ces budgets se faisant par deux biais : la compression extrême du titre C et le non pourvoi des postes budgétés.

	2008	2009	2010	2011
Contributions versées (CV) en euros courants	16 270 952	16 423 387	16 382 407	16 514 657
évolution		+ 0,9 %	- 0,2 %	+ 0,8 %
inflation		+ 0,1 %	+ 1,5 %	+ 2,1 %

Depuis 2008 cet indicateur (CV) n'a augmenté que de 244 000 euros.
Au vu de ces données, on peut constater qu'en moyenne, pour 100 euros de dépenses ordinaires de l'église locale, elles en dépensent 34 localement pour leur fonctionnement propre et en versent 66 en contribution régionale pour toutes les dépenses de l'ERF prises en charge aux niveaux régional et national.

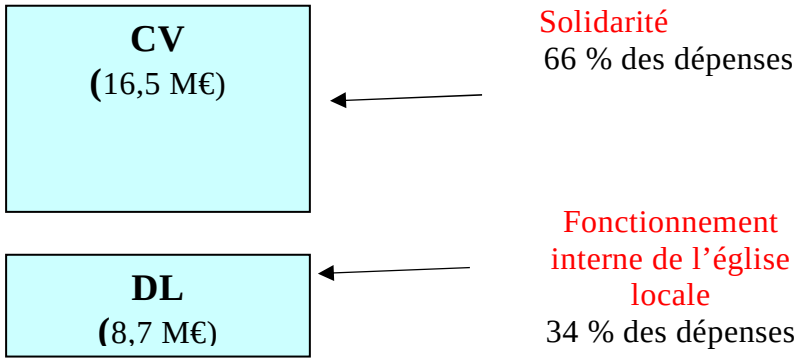

3.2. Les comptes ordinaires en 2011 et leur évolution

Les comptes ordinaires des Eglises locales sont associés au fonctionnement régulier de la communauté locale et sont constitués des recettes ordinaires (RO) et des dépenses ordinaires (DO) détaillées précédemment.
Les comptes ordinaires des Eglises locales devant être équilibrés, les dépenses ordinaires étant assurées par des recettes ordinaires, le solde du compte ordinaire (SO = RO – DO) est donc, en théorie, proche de zéro.

Le tableau suivant présente les comptes ordinaires pour les années 2008 à 2011 et pour l'ensemble des associations cultuelles de l'UNACERF.

Dépenses locales à un haut niveau

	2008	2009	2010	2011	Evolution 2011/2010	Evolution 2011/2008	Ecart en euros de 2008 à 2011
RO	**25 034 352**	**25 074 663**	**25 352 910**	**25 640 609**	+ 1,1 %	+ 2,4 %	606 257
DO = DL + CV	**25 188 217**	**25 549 840**	**24 926 667**	**25 233 974**	+ 1,2 %	+ 0,2 %	45 757
DL	*8 941 477*	*9 126 453*	*8 539 960*	*8 719 317*	+ 2,1 %	- 2,5 %	
CV	*16 246 740*	*16 423 387*	*16 386 707*	*16 514 657*	+ 0,8 %	+ 1,6 %	
Solde Ordinaire (SO)	- 153 865	- 475 177	+ 426 243	+ 406 635			

On peut remarquer des évolutions similaires des recettes ordinaires et des dépenses ordinaires en 2011 (respectivement 1,1 % et 1,2 %), ce qui fait que le solde ordinaire affiche un niveau identique en 2010 et en 2011 (autour de 410 000 euros).
Après avoir affiché des montants négatifs en 2008 et 2009, les comptes ordinaires sont donc repassés dans le « positif » en 2010 et 2011 grâce à la diminution des dépenses locales et un moindre effort sur les contributions versées. Effectivement depuis 2008, les recettes ordinaires ont augmenté d'environ 606 000 euros alors que les dépenses n'ont augmenté que de 46 000 euros.
Après deux années 2008 et 2009 difficiles, les trésoreries des églises locales ont donc retrouvé un résultat positif comme c'était déjà le cas les années précédentes.

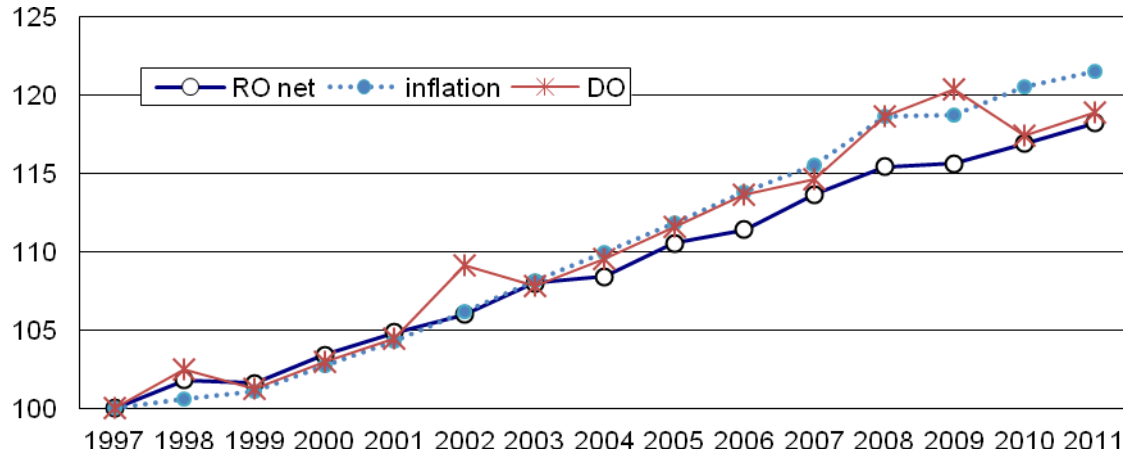

4. Les dons des fidèles

4.1. Les offrandes nominatives régulières (ON) ⟹ **+ 2,7 %** par rapport à 2010

Une grande partie des recettes ordinaires internes (75 %), provient des offrandes nominatives régulières (ON) qui sont apportées par les foyers qui participent de façon régulière à la vie financière de l'Eglise en effectuant des dons nominatifs (chèques, virements). Ces foyers sont comptabilisés sous le sigle FON (foyer versant des offrandes nominatives). Ils sont donc parfaitement connus du trésorier d'Eglise locale.

Ces offrandes sont passées de 16,7 millions d'euros en 2010 à 17,2 millions d'euros en 2011 (2,7 % d'augmentation soit + 450 000 euros).
Cet indicateur est précis, connu très exactement et peut donc être suivi dans son évolution.
Le nombre de ces foyers (FON) passe de 38 826 en 2010 à 38 253 en 2011 soit une diminution de 1,5 %.

4.2. Le don moyen annuel (ON/FON) :

Malgré la diminution du nombre de foyers participant à la vie financière sous forme nominative, le montant des offrandes nominatives progressent néanmoins grâce à un effort plus important de chaque foyer participant qui a donné en moyenne annuelle la somme de 448 euros en 2011.
Ce montant a très nettement augmenté depuis le début de l'analyse des comptes en 1997.

En 1997, le don nominatif annuel moyen est de :
300 euros

⟹

En 2011, le don nominatif annuel moyen est de :
448 euros

Dans le monde associatif, cette augmentation du don moyen se constate aussi. Cependant, à partir de 2010, des indicateurs[2] de tendance font apparaître quelques signes inquiétants :

- le nombre de **foyers donateurs** n'augmente quasiment plus
- un ralentissement dans le rythme de croissance des dons,
- le don moyen par foyer donateur augmente peu (environ 370 euros en 2011),
- cette moindre augmentation s'expliquant par la baisse du don moyen des foyers déclarant 45000 à 60000 euros de revenu imposable (- 8 %), et de ceux déclarant plus de 200 000 euros (- 7 %).

Voici le détail des dons nominatifs moyens ainsi que le taux de participation financière des foyers des églises locales, par région.

Région	FP/FC	ON/FON
CAR	45,3%	445
CLR	44,6%	372
EST	37,7%	328
NN	46,6%	450
OUEST	48,5%	434
PACCA	40,0%	414
RP	40,4%	619
SO	46,1%	342
Total	43,9%	448

5. Perspectives

Comment vont évoluer ces différents indicateurs ? De quels moyens peut-on espérer disposer dans les prochaines années ?

♦ **le RO pour le niveau de l'Eglise locale** (Recettes ordinaires) :

c'est le socle, la base des ressources financières de l'Union.

Les dons et offrandes des paroissiens (ROI) ne suffisent pas car ils progressent de façon moins rapide que l'inflation mais ils sont complétés par d'autres ressources externes pour former le RO qui lui, suit l'inflation. Mais pour combien de temps ?

En cette année 2011, la crise commence à affecter la générosité des français mais les intentions de dons restent fragiles et sont même en recul chez certaines catégories de français.

Il est évident que la situation économique se dégradant très sérieusement, les ménages adoptent des comportements de plus en plus prudents (la consommation des français qui est un des moteurs habituels de la croissance en France, commence à régresser).

Alors qu'en sera-t-il pour les foyers donateurs de l'Eglise ? Quel sera leur comportement ? Comment vont-ils réagir aux conséquences de cette crise qui atteint maintenant l'Europe ?

[2] France générosités – Cerphi : étude de la générosité en France (juin 2012).

♦ **le CV pour le niveau régional** (Contributions versées à l'Union) :

son importance dépend d'un certain nombre de facteurs dont les ressources des Eglises locales.

♦ **le Titre A pour le niveau national (**prise en charge des dépenses mutualisées au niveau national**) :**

il est lié aux choix politiques faits sur le plan national et aux décisions du Synode national c'est-à-dire prises par l'ensemble des représentants des Eglises locales mais aussi des différentes politiques régionales qui conditionnent la plus ou moins grande facilité à verser le titre A.

Il s'agit de réfléchir tous ensemble, dans la plus grande transparence et avec toutes ces données financières, à ce que nous voulons faire, à dégager des priorités dans tous nos projets au service de l'Eglise pour que l'Union ait les moyens nécessaires pour assurer ses responsabilités, en particulier sur le plan de la formation, de la rémunération et de la retraite des ministres.

Jean-Marc Degon

Annexe 1

L'Offrande en 2011

dans les 393 Eglises locales de l'Union

Nombre de foyers connus dans les 8 Régions de l'ERF

101 200

Nombre de foyers participants **à la vie financière de l'Eglise** **44 400**

soit un taux de participation de : **43,9 %**

Les Eglises locales ont reçu de la part des paroissiens **23 400 000 €** de recettes ordinaires internes (offrandes nominatives, collectes, journées d'offrandes)

Cela représente une moyenne de **527 €** par "foyer participant".

Comment l'argent recueilli est-il utilisé ?

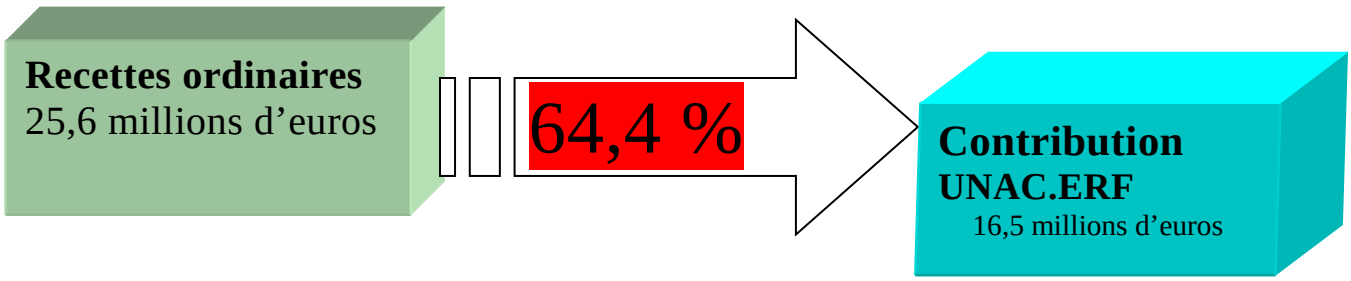

Annexe 2

Liste des 10 indicateurs inter-régionaux

FC ; FP ; FON ; ON ; ROI ; RO net ; CAPEL ; CA ; CV ; DL

Les définitions sont les suivantes :

Sigles	Définitions	Localisation dans l'état récapitulatif
FC	nombre de foyers connus	Annexe de l'état récapitulatif
FP	nombre de foyers participant à la vie financière	Annexe de l'état récapitulatif
FON	nombre de foyers versant des offrandes nominatives régulières	Annexe de l'état récapitulatif
ON	Montants, en euros, des offrandes nominatives régulières	ligne 11 ; page 2
ROI	montant des recettes ordinaires internes	= chapitre 1 - ligne 116
ROE	montant des recettes ordinaires externes	= chapitre 2 des recettes
RO net	montant des recettes ordinaires, diminuées des éventuelles subventions ordinaires du Consistoire ou du Conseil régional	= chap 1 + chap 2 - ligne 116 - ligne 21
CAPEL	montant de la capacité contributive des membres des Eglises locales : recettes ordinaires internes et souscriptions et offrandes spéciales pour véhicule ou bâtiments	= chap 1 – ligne 116 + lignes 31 et 32
CV	montant de la contribution régionale versée dans l'année, au titre de l'exercice et des exercices précédents (y compris le Service protestant de mission-DEFAP) et diminuée des éventuelles compensations régionales (desserte, vacance de poste, ...)	ligne 201
DL	montant des dépenses locales + placements au fonds de réserve véhicule	= chap1 – ligne 19 – ligne 116 + ligne 5011

Annexe 3

Comptes ordinaires – Année 2011

Tableau n°1 : montant des indicateurs par région

Région	FC	FP	FON	ON	ROI	RO net	CAPEL	DL	CV
CAR	21 482	9 724	8 099	3 607 768	4 971 524	5 245 889	4 996 042	1 837 057	3 709 186
CLR	16 732	7 456	6 046	2 247 674	3 092 933	3 387 142	3 183 751	1 048 715	2 364 702
EST	4 825	1 817	1 540	504 935	726 044	795 959	760 813	333 120	465 519
NN	6 049	2 821	2 308	1 038 741	1 400 018	1 520 935	1 441 438	490 290	975 556
OUEST	9 933	4 820	3 925	1 705 115	2 277 861	2 410 402	2 379 628	735 652	1 579 802
PACCA	9 033	3 617	3 061	1 268 278	1 764 807	1 904 846	1 852 093	533 422	1 414 712
RP	19 979	8 075	8 075	5 000 100	6 640 860	7 671 730		2 880 180	4 136 670
SO	13 167	6 070	5 199	1 779 054	2 540 349	2 703 706	2 642 218	860 881	1 868 510
Total	101 200	44 400	38 253	17 151 665	23 414 396	25 640 609	*17 255 983*	8 719 317	16 514 657

Tableau n°2 : indicateurs inter-régionaux (en euros)

Région	ROI/FC	ROI/FP	FP/FC	ON/FON	RO net/FC	RO net/FP	DL/RO net	CV/RO net	CV/FC	CV/FP
CAR	231	511	45,3 %	445	244	539	35,0 %	70,7 %	173	381
CLR	185	415	44,6 %	372	202	454	31,0 %	69,8 %	141	317
EST	150	400	37,7 %	328	165	438	41,9 %	58,5 %	96	256
NN	231	496	46,6 %	450	251	539	32,2 %	64,1 %	161	346
OUEST	229	473	48,5 %	434	243	500	30,5 %	65,5 %	159	328
PACCA	195	488	40,0 %	414	211	527	28,0 %	74,3 %	157	391
RP	332	822	40,4 %	619	384	950	37,5 %	53,9 %	207	512
SO	193	419	46,1 %	342	205	445	31,8 %	69,1 %	142	308
Total	231	527	43,9 %	448	253	577	34,0 %	64,4 %	163	372

Tableau n°3 : Poids des régions, en % de l'ensemble de l'Union, par indicateur

Région	FC (%)	FP (%)	ROI (%)	DL (%)	CV (%)
CAR	*21,2 %*	*21,9 %*	*21,2 %*	*21,1 %*	*22,5 %*
CLR	*16,5 %*	*16,8 %*	*13,2 %*	*12,0 %*	*14,3 %*
EST	*4,8 %*	*4,1 %*	*3,1 %*	*3,8 %*	*2,8 %*
NN	*6,0 %*	*6,4 %*	*6,0 %*	*5,6 %*	*5,9 %*
OUEST	*9,8 %*	*10,9 %*	*9,7 %*	*8,4 %*	*9,6 %*
PACCA	*8,9 %*	*8,1 %*	*7,5 %*	*6,1 %*	*8,6 %*
RP	*19,7 %*	*18,2 %*	*28,4 %*	*33,0 %*	*25,0 %*
SO	*13,0 %*	*13,7 %*	*10,8 %*	*9,9 %*	*11,3 %*
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Légende : ces chiffres ont été fournis par les responsables régionaux de l'analyse des comptes
FC : nombre de foyers connus
FP : nombre de foyers participant à la vie financière (élément estimé)
FON : nombre de foyers versant des offrandes nominatives régulières (voir annexe de l'état récapitulatif ; montant T1 du tableau "STATISTIQUES")
ON : montant des offrandes nominatives régulières (montant indiqué ligne 11 des recettes de l'état récapitulatif ; montant T2 du tableau "STATISTIQUES")
ROI : recettes ordinaires internes (= chap. 1 - ligne 116)
RO net : recettes ordinaires nettes (= chap. 1 + chap. 2 - ligne 116 - ligne 21 c'est-à-dire recettes ordinaires diminuées d'éventuelles subventions ordinaires du CR)
CAPEL : capacité contributive des Eglises locales (= chap. 1 - ligne 116 + lignes 31 et 32 du chap. 3 c'est à dire recettes ordinaires internes + offrandes et souscriptions spéciales)
DL : dépenses locales = chap. 1 - lignes 19 et 116 + ligne 500-2 (placement au fonds de réserve véhicule)
CV : contribution régionale versée dans l'année, au titre de l'exercice et des précédents (y compris SPM-DEFAP) et diminuée des éventuelles compensations régionales

Annexe 4

Evolutions de quelques indicateurs entre 2010 et 2011

Nombre de Foyers

Régions	FC 2010	FC 2011	Evol. 2011/2010	FP 2010	FP 2011	Evol. 2011/2010	FON 2010	FON 2011	Evol. 2011/2010
CAR	22 355	21 482	-3,9 %	10 047	9 724	-3,2 %	8 317	8 099	-2,6 %
CLR	18 232	16 732	-8,2 %	7 405	7 456	0,7 %	6 139	6 046	-1,5 %
EST	4 745	4 825	1,7 %	1 827	1 817	-0,5 %	1 499	1 540	2,7 %
NN	5 999	6 049	0,8 %	2 860	2 821	-1,4 %	2 369	2 308	-2,6 %
OUEST	10 371	9 933	-4,2 %	5 029	4 820	-4,2 %	4 019	3 925	-2,3 %
PACCA	9 164	9 033	-1,4 %	3 764	3 617	-3,9 %	3 200	3 061	-4,3 %
RP	20 400	19 979	-2,1 %	7 940	8 075	1,7 %	7 940	8 075	1,7 %
SO	13 470	13 167	-2,2 %	6 113	6 070	-0,7 %	5 343	5 199	-2,7 %
Total ERF	104 736	101 200	-3,4 %	44 985	44 400	-1,3 %	38 826	38 253	-1,5 %

Recettes ordinaires

Régions	ROI 2010	ROI 2011	Evol. 2011/2010	RO 2010	RO 2011	Evol. 2011/2010
CAR	4 897 224	4 971 524	1,5 %	5 208 257	5 245 889	0,7 %
CLR	3 040 128	3 092 933	1,7 %	3 366 527	3 387 142	0,6 %
EST	709 944	726 044	2,3 %	774 627	795 959	2,8 %
NN	1 402 251	1 400 018	-0,2 %	1 514 960	1 520 935	0,4 %
OUEST	2 305 417	2 277 861	-1,2 %	2 436 619	2 410 402	-1,1 %
PACCA	1 798 915	1 764 807	-1,9 %	1 951 534	1 904 846	-2,4 %
RP	6 390 018	6 640 860	3,9 %	7 317 582	7 671 730	4,8 %
SO	2 582 829	2 540 349	-1,6 %	2 782 804	2 703 706	-2,8 %
Total ERF	23 126 726	23 414 396	1,2 %	25 352 910	25 640 609	1,1 %

Dépenses ordinaires

Régions	DL 2010	DL 2011	Evol. 2011/2010	CV 2010	CV 2011	Evol. 2011/2010
CAR	1 516 066	1 837 057	21,2 %	3 615 826	3 709 186	2,6 %
CLR	983 185	1 048 715	6,7 %	2 341 954	2 364 702	1,0 %
EST	314 723	333 120	5,8 %	412 740	465 519	12,8 %
NN	475 054	490 290	3,2 %	1 065 070	975 556	-8,4 %
OUEST	884 915	735 652	-16,9 %	1 608 327	1 579 802	-1,8 %
PACCA	496 409	533 422	7,5 %	1 394 295	1 414 712	1,5 %
RP	2 936 553	2 880 180	-1,9 %	4 084 145	4 136 670	1,3 %
SO	933 055	860 881	-7,7 %	1 864 350	1 868 510	0,2 %
Total ERF	8 539 960	8 719 317	2,1 %	16 386 707	16 514 657	0,8 %

Annexe 5

Responsables régionaux de l'analyse des comptes

Responsable du groupe de travail :	Jean-Marc DEGON 25 avenue Vincent Auriol 02300 CHAUNY	Tél. : 03 23 39 25 13 jmdegon@wanadoo.fr
Trésorier délégué :	Michel HAFFNER 47 rue de Clichy 75311 PARIS cedex 09	Tél. : 01 48 74 97 57 michel.haffner@unacerf.org
Centre-Alpes-Rhône	Alexis BIENVENUE 12 rue Montaigne 69600 OULLINS	Tél. : 04.78.51.11.69 parf@passoire.fr
Cévennes-Languedoc-Roussillon	Patrick RUSSIER La Salle Prunet 48400 FLORAC	Tél. : 04.66.45.14.09 patrick.russier@orange.fr
Est	Anne-Marie MAILLARD 4 Place Maréchal Foch 10000 TROYES	Tél. : 03 25 81 00 03 anne-marie.maillard@laposte.net
	Laurent PLET 15 rue Louis Maison 10000 TROYES	Tél. : 03.25.79.35.70 laurent@lplet.org
Nord-Normandie	Jean-Marc DEGON 25 avenue Vincent Auriol 02300 CHAUNY	Tél. : 03 23 39 25 13 jmdegon@wanadoo.fr
Ouest	Francis Moreau 1 chemin du moulin de Kerguesten 29100 DOUARNENEZ	Tél. : 02.98.92.31.53 francis_moreau@orange.fr
Provence Alpes Corse Côte-d'Azur	Marc-André DECAILLET Lotissement Les Bartavelles, n° 87 83300 DRAGUIGNAN	Tél. : 04 94 68 92 62 decaillet.marca@infonie.fr
Région Parisienne	Christian VOITELIER 44 rue Albert Sarraut 78000 VERSAILLES	Tél. : 06 07 86 25 94 christian.voitelier@neuf.fr
Sud-Ouest	Danielle MANGADO 108 Chemin des Capelles 31300 TOULOUSE	Tél. : 05 61 63 43 17 mangado.robdan@wanadoo.fr

Responsables pour l'EELF

Inspection de Paris	Pierre CHAVEL 12 rue Charles de Gaulle bat A 91400 ORSAY	Tél. : 01 48 43 60 29 pierre.chavel@gmail.com
Inspection de Montbéliard	Yves MARTI 25 rue du stade 25750 ARCEY	Tél. : 03 81 93 59 66 yves.marti@orange.fr

Synthèse des recettes et dépenses de l'ERF en 2011

en milliers d'€uros	en unité	CUMUL		Régions	Nation	AC
Recettes nominatives		17 151	66,8 %	-	-	17 151
	Nbre de foyer contributeurs	44 400	-	-	-	
Autres dons (collectes, après cérémonies, etc.)		6 263	24,4 %	-	-	6 263
Total recettes ordinaires (ROI)		**23 414**	91,1 %	-	-	**23 414**
Recettes ordinaires externes (ROE)		**2 226**	8,7 %	-	-	**2 226**
Recettes extraordinaires		**54**	0,2 %		**54**	
Autre recettes de I'Eglise (FIPE)		**0**	0,0 %	**0**	**0**	
CUMUL RECETTES		**25 694**	**100,0 %**	**0**	**54**	**25 640**
CIBLES REGIONALES & reversement à NATION		- -	- -	16 700 - 5 862	- 5 862	 -16 700
Dépenses de fonctionnement des EL		8 719	34,3 %			8 719
Dépenses de fonctionnement Titre C des régions		2 020	7,9 %	2 020		
Dépenses d'animation et fonctionnement		1 903	7,5 %		1 903	
Total Dépenses de fonctionnement		**12 642**	**49,69 %**	**2 020**	**1 903**	**8 719**
Rémunération des ministres Titre B des régions		7 337	28,8 %	7 337		-
Dépenses mutualisées pour les Ministres		1 449	5,7 %		1 449	
Dotation Fonds de retraite des ministres		370	1,5 %	-	370	-
Total Dépenses pour les Ministres		**9 156**	**35,99 %**	**7 337**	**1 819**	**0**
Contribution versée au DEFAP titre D des régions		1 471	5,8 %	1 471		
Actions communes et dotations IPT, CPLR, FPF,		1 677	6,6 %		1 677	-
Total Actions communes		**3 148**	**12,4 %**	**1 471**	**1 677**	**0**
Projets Jeunesse-Formation International		297	1,2 %		297	-
Fond Eglise unie		119	0,5 %		119	
Fond Régions		80	0,3 %		80	-
Total Aides aux projets		**496**	**1,9 %**	**0**	**496**	**0**
CUMUL DEPENSES		**25 442**	**100,0 %**	**10 828**	**5 895**	**8 719**
NET RECETTES / DEPENSES		**2 521**		**10**	**21**	**221**

Analyse des comptes 2012 des Eglises locales
Premières indications

Un nouvel outil : la plate-forme LOGEAS-UNION

Lors des dernières séances du Synode National, les débats entre les délégués ont souligné une demande d'amélioration de l'information financière, par le biais de la mise à leur disposition des données financières les plus récentes relatives aux Eglises locales ou paroisses.
Pour y répondre de manière positive, les comités directeurs de l'EELF et de l'ERF ont mis en place une plate-forme informatique dédiée à la collecte des données financières pour en faciliter la transmission et la collecte entre l'échelon local et l'échelon régional, et pour permettre de présenter au synode national les données de l'année précédente sur les comptes des Eglises locales ou paroisses (ce qui n'est pas le cas actuellement).

Chaque trésorier d'église locale/paroisse a jusqu'au 15 mars de chaque année pour entrer toutes les données financières de l'exercice précédent, permettant ainsi un travail d'analyse et d'exploitation des comptes et la possibilité de présenter un rapport de synthèse au synode national au mois de mai suivant.

Ces mesures devaient s'appliquer à partir des comptes de l'année 2012, c'est-à-dire qu'elles auraient dû être déjà mises en œuvre avant le 15 Mars de cette année par les trésoriers de conseil presbytéral, ce qui aurait permis ainsi de présenter au synode national un premier aperçu de ces comptes locaux pour l'année 2012.

Une mise en route délicate

Mais l'application de ces mesures dans les églises locales/paroisses a posé cette année un certain nombre de problèmes dus essentiellement à :

- la nouveauté de l'outil et l'utilisation de l'informatique,
- les nombreux changements qui ont eu lieu en ce début d'année 2013 concernant l'Eglise unie que les conseils presbytéraux ont eu à gérer,
- les renouvellements importants de ces conseils presbytéraux, en particulier de leurs trésoriers, lors des AG extraordinaires de la fin 2012, avec parfois un manque de communication entre l'ancien et le nouveau trésorier pour transmettre toutes les informations nécessaires au bon fonctionnement de la trésorerie locale.

Malgré toutes ces difficultés, on constate qu'un peu plus de 50 % des trésoriers ont accompli cette démarche ; c'est un signe encourageant, avec un nombre d'états déjà plus important que les années antérieures à la même date.
Néanmoins les données ainsi récoltées ne sont pas issues d'un échantillon suffisamment représentatif d'associations cultuelles ; elles ne permettent donc pas de présenter au synode national 2013 une exploitation rigoureuse de ces données chiffrées. De plus, les responsables régionaux de l'analyse des comptes n'ont pas pu effectuer un véritable travail d'analyse et de vérification de ces données avant leur officialisation, du fait de délais très courts.
D'ici l'année prochaine, tous les trésoriers d'Eglise locale/paroisse auront le temps de s'imprégner de cette nouvelle démarche, de se familiariser avec la plateforme informatique et pourront ainsi se préparer dans les meilleures conditions à son utilisation. Ils trouveront auprès des équipes du siège, si le besoin s'en fait sentir et si les difficultés sont bien anticipées, le soutien nécessaire à la bonne maîtrise de cet outil, **qui est un très important facteur d'efficacité et de transparence pour l'ensemble de notre Eglise.**

Annexe 2.

Budget 2014 et dispositions diverses

RAPPORT DES TRESORIERS (II)

1) Le budget 2014

Le projet de budget 2014 figure dans le sous-dossier 2 du dossier financier sous le numéro 2.2 pour la présentation simplifiée et sous le numéro 2.3 pour le détail. La commission nationale des finances dans ses réunions de septembre 2012 et de mars 2013 a examiné ce projet et les comités directeurs en ont approuvé les grandes lignes.

Certes ce budget ne sera formellement approuvé que lors du synode 2014, mais il est apparu souhaitable d'en préciser dès maintenant, alors que le synode va décider des contributions des régions au titre A 2014, les hypothèses et la faisabilité.

- Chapitre 1 : Actions communes

Ce poste est en augmentation de 1,2 % par rapport au budget 2013 avec principalement une hausse conforme au plan quinquennal arrêté avec l'IPT de 1,5 % de la dotation annuelle globale.

- Chapitre 2 : Dépenses mutualisées pour les ministres

Le chapitre 2 est en légère diminution du fait de la fin de l'abondement du fonds « Région ».
La revalorisation des pensions est de 1,5 %, et la dotation au fonds de garantie des retraites sera maintenue au montant de 260 000 €. Comme en 2013 les différentes charges de déménagement, documentation, départs en retraite tiennent compte des effectifs des ministres des 2 régions confessionnelles luthériennes.

- Chapitre 3 : Vie de l'Union

Les charges liées aux Services du siège prennent en compte une augmentation prévisionnelle de 1,5 % des charges de personnel en partie compensée par une baisse des dépenses liées à l'informatique.

Le poste « Assistance informatique » correspondant à la prise en charge par le siège des frais de maintenance du Logiciel Logéas sont maintenues.

Les lignes concernant les projets : Jeunesse, Formation, Catéchèse et relations internationales sont maintenues à leur niveau de 2013.

- Le Titre A 2014

Le montant global des charges prévisionnel pour 2014 s'élève à 6 286 054 € en diminution de 0,1 % par rapport au budget 2013. C'est donc un budget très serré où toutes les augmentations normales ont été limitées ou compensées. C'est aussi le 2ème budget de l'Eglise protestante unie établi sans la référence d'un exercice accompli permettant de lever certaines incertitudes.

2) Les contributions des régions et la répartition du titre A

La conférence financière de décembre 2012 et les commissions nationales des finances ont évoqué et décidé de revoir les principes de la répartition du titre A entre les régions.

Pour le budget 2013, premier budget de l'Eglise protestante unie de France, les contributions des régions et Inspections ont été fixées suivant la méthode antérieure : évaluation des capacités et concertation lors de la commission nationale des finances de septembre 2011 pour aboutir à la décision du synode de Belfort en mai 2012.

En 2014, le processus de mise en place de la révision de la carte des régions sera réalisé et par conséquent l'importance relative de chaque région étant modifiée, la contribution devrait être également modifiée.

Plusieurs critères ont été proposés pour déterminer cette contribution :

- la part relative aux ministres dans le titre A, correspondant aux charges liées à la formation initiale, aux retraites, à la formation permanente, aux dépenses mutualisées, cet ensemble représente 51 % du titre A ;
- la part relative aux services et aux projets de formation, liés à la jeunesse, à la catéchèse…, cet ensemble représente 49 % du titre A.

Ces deux critères pourraient suffire à déterminer une répartition des versements des régions, mais chaque région se différencie par les ressources des Eglises locales, par son territoire (densité de population, revenu des foyers…), par son histoire et ainsi le 3ème critère est la solidarité entre les régions. Cette solidarité devrait représenter en 2014 un pot commun supérieur à 735 000 € pour pouvoir équilibrer le budget. Certaines régions ont fait état de difficultés : baisse des ressources locales, augmentation ou maintien du nombre de ministres, pour boucler leur prévision 2014 et n'ont pas ou moins participé à cette solidarité interrégionale.

La commission des finances de mars 2013 a décidé de poursuivre cette réflexion, un groupe de travail s'est réuni et devrait présenter des conclusions lors de la session de septembre.

3) Un projet de budget en déséquilibre

Le projet de budget 2014 présente à cette date un déficit de 178 596 € et les contributions des régions sont fixées comme suit :

Régions	**2014**
Centre-Alpes-Rhône	1 180 000 €
Cévennes-Languedoc-Roussillon	830 000 €
Est	75 000 €
Montbéliard	150 000 €
Inspection de Paris	110 000 €
Nord-Normandie	242 654 €
Ouest	521 128 €
Provence-Alpes-Corse-Côte d'Azur	506 785 €
Région parisienne réformée	1 686 833 €
Sud-Ouest	722 250 €
Total	**6 024 650 €**

Daniel Gaubiac et Denis Richard
Trésoriers du Conseil national

PRESENTATION SIMPLIFIEE TITRE A - BUDGETS 2013-2014

CHARGES								PRODUITS						
	Libellé	*Comptes 2011*	*Budget 2012*	*Estimation comptes 2012*	*Budget 2013*	*Budget 2014*	*répartition Budget 2013*		*Libellé*	*Comptes 2011*	*Budget 2012*	*Estimation comptes 2012*	*Budget 2013*	*Budget 2014*
	Chapitre 1 Actions communes								***Recettes ordinaires***					+1,1%
11	Institut Protestant de Théologie	1 118 154	1 128 217	1 128 217	1 155 240	1 174 053	61%	11	Contributions des régions	5 862 339	5 909 107	5 914 107	6 135 466	6 203 246
	dotation aides aux étudiants				99 000	99 000	5%							
12	Fédération Protestante de France	456 037	460 000	460 940	529 200	532 357	28%	12	Contributions des régions : RCF	4 380	4 380	4 380	4 380	4 380
13	Service protestant de Mission - DEFAP	1 484	1 600	1 297	1 600	1 600	0%	12,2	Contributions des régions : FPF			30 000	30 000	28 928
14	CPLR	11 807	12 912	11 807	15 057	15 800	1%	13	Association pour la communion avec l'EPRAL	6 500	25 000	29 500	29 500	29 500
15	Cotisations	17 067	17 000	17 050	18 180	18 218	1%	14	Service paie IPT	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
16	Actions à l'étranger	72 723	73 080	73 080	81 830	82 330	4%							
	Total Chapitre 1	1 677 273	1 692 809	1 692 391	1 900 107	1 923 358	100%		***Total Recettes ordinaires***	5 876 219	5 941 487	5 980 987	6 202 346	6 269 054
	Chapitre 2 Dépenses mutualisées													
22	Compléments pour les ministres	390 262	407 000	354 730	404 500	419 500	22%							
23	Retraites des ministres	1 354 290	1 375 000	1 390 173	1 320 980	1 336 895	71%							
24	Solidarité et reclassement (FOSOREC)	63 392	40 000	130 282	44 730	46 960	2%							
25	Assurance Responsabilité civile (UN et AC)	10 232	10 640	10 749	13 000	13 000	1%							
26	Honoraires et litiges	1 535	5 000	2 949	3 000	3 000	0%							
27	Dotation fond Eglise Unie	119 000	48 000	48 000	0	0	0%							
29	Dotation Fond Régions	80 000	100 000	100 000	70 000	0	4%							
	Total Chapitre 2	2 018 711	1 985 640	2 036 883	1 856 210	1 819 355	100%							
	Chapitre 3 Vie de l'Union								***Ressources exceptionnelles***					
31	Synode national	152 694	146 500	107 973	151 500	145 500	6%	21	Don Mosaïc	30 000	30 000			
32	Conseil national et commissions	193 982	213 010	194 554	209 000	211 000	8%							
33	Commission des ministères	70 716	72 830	80 848	82 349	83 996	3%	22	Versement Eglise de Londres	6 122	7 000	9 240	7 000	7 000
34	Logements de fonction du siège	46 844	48 000	39 431	45 000	45 000	2%	24	Dons		3 922	17 662	10 000	10 000
35	Animation Evangélisation Formation							25	Prélèvement sur réserves				74 102	
351	*Animation Evangélisation Formation Fonctionnement des équipes*	176 670	233 000	232 920	178 315	180 165	7%							
352	*Projets suivis par équipe d'animation*	289 464	311 700	352 543	383 700	389 200	15%							
36	Services du Siège	1 248 801	1 278 920	1 322 880	1 425 267	1 426 481	56%							
	Assistance Informatique EL			0	62 000	62 000	2%							
	Total Chapitre 3	2 179 171	2 303 960	2 331 149	2 537 131	2 543 342	100%		***Total Ressources exceptionnelles***	36 122	40 922	26 902	91 102	17 000
	TOTAL CHARGES	5 875 155	5 982 409	6 060 423	6 293 448	6 286 054			TOTAL PRODUITS	5 912 341	5 982 409	6 007 889	6 293 448	6 286 054
	Résultat de l'exercice	37 186	0	-52 534	0	0								
	Compte Pluriannuel des Projets d' Animation-Evangélisation-Formation	***Comptes 2011***	***Budget 2012***		***Budget 2013***	***Budget 2014***	***Échéance***		***Dons affectés sur projets***				***Budget 2013***	

	Chargé de mission et Grand Kiff		50 000		300 000	50000	2014		Dons affectés sur projets				1 090 000		
	Equipe pastorale missionnaire Est	141 884	150 000		180 000	200 000	2015								
	Informateur régional Est-Montbéliard		40 000		40 000	40 000	2015								
	Comm. locale inauguration EPUdF				150 000		2013								
	"Ecoute Dieu nous parle…	29 458	75 000		150 000		2013								
	ERF Saint Nazaire		30 000		30 000	30000	2014								
	Espace culturel protestant Toulouse		30 000		25 000		2013								
	Bourses doctorales		25 000		25 000	25000	2015								
	Etude Modernisation des AC				30 000	30000	2015								
	Médias protestants		25000		25 000		2013								
	Formation ministre à la communication				50 000		2013								
	Mission Centre-Bretagne				15 000	35000	2016								
	Réseau de création musicale				20 000	20000	2015								
	2017				50 000	100000	2018								
	Total Compte Pluriannuel	222 816	630 000		1 090 000	530 000			***Total Compte Pluriannuel***				1 090 000		

TITRE A - DEPENSES

Chapitre 1 ACTIONS COMMUNES	Budget 2010	Comptes 2010	Budget 2011	Comptes 2011	Budget 2012	Comptes 2012	Budget 2013	Budget 2014
11 Institut Protestant de Théologie								
111 IPT	1 110 381	1 066 277	1 118 154	1 058 742	1 128 217	1 055 872	1 155 240	1 174 053
112 Reliquat fonds IPT		44 104		59 412		72 345		
113 Dotation aides sociales étudiants							99 000	99 000
TOTAL 11 (dotation globale)	**1 110 381**	**1 110 381**	**1 118 154**	**1 118 154**	**1 128 217**	**1 128 217**	**1 254 240**	**1 273 053**
12 Fédération Protestante de France								
121 Contribution	457 600	457 600	453 150	453 150	457 000	457 000	524 200	527 357
122 Assemblée Générale - Assises	6 200	5 472	6 000	2 887	3 000	3 940	5 000	5 000
TOTAL 12	**463 800**	**463 072**	**459 150**	**456 037**	**460 000**	**460 940**	**529 200**	**532 357**
13 Service Protestant de Mission-DEFAP								
131 Délégués CN au Conseil et à l'A.G.	1 600	1 285	1 600	1 484	1 600	1 297	1 600	1 600
TOTAL 13	**1 600**	**1 285**	**1 600**	**1 484**	**1 600**	**1 297**	**1 600**	**1 600**
14 CPLR								
142 Contribution au fonctionnement de la CPLR	12 000	12 000	11 800	11 807	12 912	11 807	15 057	15 800
TOTAL 14	**12 000**	**12 000**	**11 800**	**11 807**	**12 912**	**11 807**	**15 057**	**15 800**
15 Cotisations								
151 Alliance biblique	1 524	1 524	1 524	1 524	1 524	1 524	1 754	1 754
152 Foyer le Pont (Centre Européen de Rencontre des Eglises Protestantes)	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500
153 Radios chrétiennes en France	13 614	13 614	13 614	13 614	13 614	13 614	14 114	14 114
154 Autres partenaires	379	379	429	429	362	412	812	850
TOTAL 15	**17 017**	**17 017**	**17 067**	**17 067**	**17 000**	**17 050**	**18 180**	**18 218**
16 Actions à l'étranger								
161 Conseil Œcuménique des Eglises	38 280	38 280	38 280	38 280	38 280	38 280	38 500	38 500
162 Communion mondiale des Eglises Réfor.	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000	8 400	8 400
163 Conférence Eglises Européennes	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500	8 400	8 400
164 CEPPLE	2 300	2 300	2 300	2 300	2 300	2 300	2 650	2 650
165 CEEEFE			7 443	7 443	7 500	7 500	7 850	7 850
166 Déplacements et séjours	9 200	9 200	9 200	9 200	9 500	9 500	9 500	10 000
167 Fédération Luthérienne Mondiale							6 000	6 000
168 ANELF							530	530
TOTAL 16	**65 280**	**65 280**	**72 723**	**72 723**	**73 080**	**73 080**	**81 830**	**82 330**
TOTAL CHAPITRE I	**1 670 078**	**1 669 035**	**1 680 494**	**1 677 273**	**1 692 809**	**1 692 391**	**1 900 107**	**1 923 358**

TITRE A - DEPENSES

Chapitre 2 DEPENSES MUTUALISEES	Budget 2010	Comptes 2010	Budget 2011	Comptes 2011	Budget 2012	Comptes 2012	Budget 2013	Budget 2014
22 Dep. Complément. pour les ministres								
221 Situations particulières	30 000		40 000					50 000
2211 Congés longue maladie		1 732		9 350	10 000		10 000	
2212 Secours invalidité								
2213 Ministres hors cadre		49 529		29 641	30 000	42 188	30 000	
2214 Adaptation au ministère		3 505		8 151	5 000		5 000	
2215 Cotisation retraite temps partiel								
2216 Démission								
2217 Litiges et procédures						9 000	3 000	
222 Indemnités								
2221 Premier établissement	58 000	53 157	60 000	55 965	60 000	54 135	60 000	61 500
2225 Départs en retraite	104 000	114 900	102 000	94 949	100 000	83 885	100 000	105 000
223 Déménagements								
2231 Mutations	65 000	74 083	74 000	75 471	78 000	72 493	78 000	80 000
2232 Retraites	42 000	49 830	45 000	40 922	40 000	24 168	40 000	40 000
224 Entraide								
2243 Dotation ASEMERF	17 000	17 000	17 000	17 000	17 000	17 000	17 000	17 000
225 Crédit compl. de docum.								
2251 1ère nomination	19 000	17 684	19 000	13 988	19 000	8 888	14 500	18 000
2252 Après stage formation	13 000	10 907	13 000	10 187	12 000	9 128	12 000	12 000
228 Dotation convention décès inter-ecclésiale	36 000	34 336	36 000	34 638	36 000	33 845	35 000	36 000
TOTAL 22	**384 000**	**426 662**	**406 000**	**390 262**	**407 000**	**354 730**	**404 500**	**419 500**
23 Ministres retraités								
231 Pensions: dotation fonds retraite	990 000	997 273	990 000	984 290	1 005 000	1 020 173	1 060 980	1 076 895
232 Fonds retraite : dotation action sociale	110 000	110 000	110 000	110 000	110 000	110 000	0	0
233 Fonds retraite : dotation garantie	206 775	320 855	262 925	260 000	260 000	260 000	260 000	260 000
TOTAL 23	**1 306 775**	**1 428 128**	**1 362 925**	**1 354 290**	**1 375 000**	**1 390 173**	**1 320 980**	**1 336 895**
24 Solidarité et reclassement (FOSOREC)	**40 000**	**27 579**	**40 000**	**63 392**	**40 000**	**130 282**	**44 730**	**46 960**

25 Assurance respons. civile de l'UN et des AC ainsi que des bénévoles, protection juridique	**12 000**	**10 733**	**12 000**	**10 232**	**10 640**	**10 749**	**13 000**	**13 000**
26 Honoraires litige				**1 535**	**5 000**	**2 949**	**3 000**	**3 000**
27 Dotation fonds Eglise Unie	**119 000**	**119 000**	**119 000**	**119 000**	**48 000**	**48 000**		
28 Effort complémentaire pour les étudiants	**20 000**	**20 000**	**20 000**					
29 Dotation Fond Régions				**80 000**	**100 000**	**100 000**	**70 000**	
TOTAL CHAPITRE II	**1 881 775**	**2 032 103**	**1 959 925**	**2 018 712**	**1 985 640**	**2 036 883**	**1 856 210**	**1 819 355**

TITRE A - DEPENSES

Chapitre 3 VIE DE L'UNION	**Budget 2010**	**Comptes 2010**	**Budget 2011**	**Comptes 2011**	**Budget 2012**	**Comptes 2012**	**Budget 2013**	**Budget 2014**
31 Synode national								
311 Session et documents	115 000	83 651	161 000	151 409	145 000	107 748	150 000	144 000
312 Commission des affaires générales	3 000	1 508	3 000	1 285	1 500	225	1 500	1 500
TOTAL 31	**118 000**	**85 159**	**164 000**	**152 694**	**146 500**	**107 973**	**151 500**	**145 500**
32 Conseil national								
321 Président, secrétaire général, sessions	138 000	148 103	152 000	144 396	147 010	148 115	150 000	150 000
322 Conférence des Présidents C.R.	13 500	17 007	15 000	12 175	15 000	13 518	15 000	15 000
323 Commissions permanentes	27 000	27 561	28 000	18 896	20 000	15 934	20 000	21 000
324 Groupes de travail	21 000	18 412	26 000	14 860	25 000	15 107	20 000	21 000
326 Dotation Information-Evangélisation	6 000	8 576	8 000	3 655	6 000	1 880	4 000	4 000
TOTAL 32	**205 500**	**219 659**	**229 000**	**193 982**	**213 010**	**194 554**	**209 000**	**211 000**
33 Commission des Ministères								
Président, sessions	**72 000**	**76 014**	**77 000**	**70 716**	**72 830**	**80 848**	**82 349**	**83 996**
34 Logements de fonction	**50 000**	**43 809**	**48 000**	**46 844**	**48 000**	**39 431**	**45 000**	**45 000**
35 Animation - Evangélisation - Formation (cf fiche 2.2.1.b)	**1 035 000**	**567 640**	**763 000**	**466 134**	**580 700**	**585 463**	**562 015**	**569 365**
351 Fonctionnement Equipe d'animation		167 291	180 000	176 670	233 000	232 920	178 315	180 165
352 Projets Jeunesse-Formation-International		400 349	583 000	289 464	347 700	352 543	383 700	389 200
36 Services (voir annexe pour détails)	**1 233 600**	**1 226 901**	**1 256 300**	**1 248 801**	**1 278 920**	**1 322 880**	**1 425 267**	**1 426 481**
37 Assistance Informatique gestion							62 000	62 000
TOTAL CHAPITRE III	**2 714 100**	**2 219 181**	**2 537 300**	**2 179 171**	**2 339 960**	**2 331 149**	**2 537 131**	**2 543 342**

TITRE A - RECAPITULATION DES DEPENSES

	Budget 2010	**Comptes 2010**	**Budget 2011**	**Comptes 2011**	**Budget 2012**	**Comptes 2012**	**Budget 2013**	**Budget 2014**
Chapitre I								
Actions communes	1 670 078	1 669 035	1 680 494	1 677 273	1 692 809	1 692 391	1 900 107	1 923 358
%	26,65	28,19	27,20	28,55	28,13	27,93	30,19	30,60
Chapitre 2								
Dépenses mutualisées	1 881 775	2 032 103	1 959 925	2 018 712	1 985 640	2 036 883	1 856 210	1 819 355
%	30,03	34,32	31,73	34,36	32,99	33,61	29,49	28,94
Chapitre 3								
Vie de l'Union	2 714 100	2 219 181	2 537 300	2 179 171	2 339 960	2 331 149	2 537 131	2 543 342
%	43,32	37,48	41,07	37,09	38,88	38,47	40,31	40,46
SOUS/TOTAL DEPENSES	**6 265 953**	**5 920 320**	**6 177 719**	**5 875 155**	**6 018 409**	**6 060 423**	**6 293 448**	**6 286 054**
Résultat de l'exercice à affecter				37 186	-39 922	-52 534	0	-6 203 247
TOTAL DEPENSES 100,00%	**6 265 953**	**5 920 320**	**6 177 719**	**5 912 341**	**5 978 487**	**6 007 889**	**6 293 448**	

RECETTES

	Budget 2010	Comptes 2010	Budget 2011	Comptes 2011	Budget 2012	Comptes 2012	Budget 2013	Budget 2014
1 Recettes ordinaires								
11 Régions								
. Inspection Montbéliard							140 000	
. Inspection Paris							110 000	
. Centre-Alpes-Rhône	1 362 536	1 362 536	1 335 285	1 335 285	1 335 285	1 335 285	1 335 285	
. Cévennes-Languedoc-Roussillon	843 973	843 973	852 413	852 413	856 675	856 675	800 000	
. Est	92 862	92 862	93 326	93 326	93 795	93 795	94 262	
. Nord-Normandie	229 472	229 472	231 767	231 767	234 085	234 085	234 085	
. Ouest	496 213	501 213	503 656	508 656	511 213	516 213	519 000	
. Provence-Côte d'Azur-Corse	486 517	486 517	491 382	491 382	496 292	496 292	501 260	
. Région Parisienne	1 581 000	1 581 000	1 612 620	1 612 620	1 644 872	1 644 872	1 661 000	
. Sud-Ouest	726 000	726 000	736 890	736 890	736 890	736 890	740 574	
Sous total Régions	**5 818 573**	**5 823 573**	**5 857 339**	**5 862 339**	**5 909 107**	**5 914 107**	**6 135 466**	**0**
12 Contribution Complém. des Régions								
121 Radios chrétiennes en France	4 380	4 380	4 380	4 380	4 380	4 380	4 380	4 380
122 Participation région à FPF (JAP)+Mosaïc						30 000	30 000	28 928
13 Assoc. pour la Communion avec l'EPRAL	5 000	36 000	25 000	6 500	25 000	29 500	29 500	29 500
14 Convention paie IPT	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
SOUS-TOTAL R1	**5 830 953**	**5 866 953**	**5 889 719**	**5 876 219**	**5 941 487**	**5 980 987**	**6 202 346**	**65 808**
2 Ressources exceptionnelles								
21 Dons Mosaïc	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000			
22 Eglise de Londres	8 000	13 366	8 000	6 122	7 000	9 240	7 000	7 000
23 Dons Animat-Evangélis-Format	397 000	436 311	540 000					
24 Dons		10 000				17 662	10 000	10 000
25 Prélèvement sur réserve							74 102	
SOUS-TOTAL R2	**435 000**	**489 677**	**578 000**	**36 122**	**37 000**	**26 902**	**91 102**	**17 000**
TOTAL DES RECETTES	**6 265 953**	**6 356 630**	**6 467 719**	**5 912 341**	**5 978 487**	**6 007 889**	**6 293 448**	**82 808**

ANNEXE I DU TITRE A

DETAIL DU CHAPITRE 36 (services – cf. p 3)

	Budget 2010	Comptes 2010	Budget 2011	Comptes 2011	Budget 2012	Comptes 2012	Budget 2013	Budget 2014
CHARGES								
361 Charges de personnel*	870 000	873 002	890 000	874 970	915 320	953 988	947 567	961 781
362 Commissaire aux comptes siège	28 500	28 500	29 000	29 000	29 000	29 000	38 000	38 000
Commissaire aux comptes Régions	47 000	47 001	47 000	47 000	47 000	47 000	48 000	48 000
Missions Assistance		7 511		4 066	6 500	8 000		
363 Frais généraux								
3631 Charges immobilières	117 000	101 302	119 000	113 933	113 300	120 022	145 000	145 000
3632 Papeterie, PTT, accueil, documentation								
matériel bureau, photocopies	87 500	90 062	92 000	86 478	88 000	72 273	85 000	86 000
3633 Informatique								
36331 Fonctionnement	48 000	50 006	52 000	54 492	55 000	91 169	90 000	80 000
36332 Amortissements	140 000	150 366	145 000	155 502	146 000	127 799	160 000	156 000
3634 Frais de déplacement	7 800	7 800	7 800	7 800	7 800	7 800	7 800	7 800
TOTAL I	**1 345 800**	**1 355 552**	**1 381 800**	**1 373 241**	**1 407 920**	**1 457 050**	**1 521 367**	**1 522 581**
PRODUITS								
26 Frais de gestion et participat. (AFERF, SCE, ASEMERF)	10 000	10 000	7 000	7 000	7 000	8 000	8 000	8 000
27 Participation Fondation pour les ministres FPF - EELF-DEFAP								
271 au titre des charges de personnel	82 000	98 137	98 000	96 258	101 000	106 856	55 100	55 100
272 au titre des charges immobilières	4 500	4 514	4 500	5 183	5 000	3 314	5 000	5 000
28 Contributions complément Régions poste comptable régional	15 700	16 000	16 000	16 000	16 000	16 000	28 000	28 000
TOTAL II	**112 200**	**128 651**	**125 500**	**124 441**	**129 000**	**134 170**	**96 100**	**96 100**
TOTAL I - TOTAL II ligne36	**1 233 600**	**1 226 901**	**1 256 300**	**1 248 801**	**1 278 920**	**1 322 880**	**1 425 267**	**1 426 481**
DETAIL DU CHAPITRE 11 (IPT - cf p 1)								
11 Institut Protestant de Théologie								
a) Rémunérations Enseignants	516 000	465 170	527 000	483 877	563 377	453 646	655 996	670 268
b) Logements de fonction	146 000	133 378	140 000	148 257	144 000	157 502	145 000	145 000
c) Fonctionnement								
- Cotisations	3 613	3 613	3 613	3 613	3 613	3 613	3 613	3 613
- Dotation générale	313 618	313 618	290 641	290 641	293 256	293 256	302 731	307 272
- Transferts de rémunération								
modalités de rémunération	35 250	43 195	59 000	32 928	59 000	50 856	44 000	44 000
d) Commission académique et A.G.	900		900	326	900	110	900	900
e) Convention paie	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
TOTAL 1	**1 018 381**	**961 973**	**1 024 154**	**962 642**	**1 067 146**	**961 984**	**1 155 240**	**1 174 053**
f) Etudiants agréés par CDM								
- Aides sociales dotation	80 000	95 777	90 000	96 100	99 000	93 888	99 000	99 000
- Rémunérations	12 000	8 527	4 000	0	0	0	0	0
TOTAL 2	**92 000**	**104 304**	**94 000**	**96 100**	**99 000**	**93 888**	**99 000**	**99 000**
TOTAL 111 IPT hors reliquat	**1 110 381**	**1 066 277**	**1 118 154**	**1 058 742**	**1 166 146**	**1 055 872**	**1 254 240**	**1 273 053**
112 Reliquat fonds IPT ou prélèvement sur fond		44 104		59 412	**-37 929**	**72 345**	**0**	**1**
TOTAL IPT avec reliquat	**1 110 381**	**1 110 381**	**1 118 154**	**1 118 154**	**1 128 217**	**1 128 217**	**1 254 240**	**1 273 054**

* Le service financier et immobilier bénéficie de la présence des membres bénévoles de l'équipe immobilière nationale

ANNEXE 2 DU TITRE A

DETAIL DU CHAPITRE 35 Animation-Evangélisation-Formation

	Budget 2010	Comptes 2010	Budget 2011	Comptes 2011	Budget 2012	Comptes 2012	Budget 2013	Budget 2014
351 Fonctionnement de l'Equipe d'animation		**167 291**	**180 000**	**176 670**	**233 000**	**232 920**	**178 315**	**180 165**
3511 Rémunération des secrétaires nationaux		92 938	97 000	100 235	139 000	120 897	123 315	125 165
3512 Logements des secrétaires nationaux		46 684	50 000	38 036	53 000	44 140	50 000	50 000
3513 Déplacements des secrétaires nationaux		12 507	13 000	19 615	21 000	40 054	5 000	5 000
3518 Sessions, Réunions, matériels		15 162	20 000	18 784	20 000	27 829		
352 Projets jeunesse-Formation-International		**400 349**	**583 000**	**289 464**	**347 700**	**352 543**	**383 700**	**389 200**
Jeunesse								
3521 Projets jeunesse		2 018	3000	5 911		2 007	15 000	16 000
3522 Formation BAFA-BAFD		5 475	6 000	10 650	11 000	14 602	12 000	12 000
3523 Chargé de mission		21821	50000	0				
3524 Réseau jeunesse		3107	4000	5996	7000	4813	6000	6000
3525 Développement des outils d'animation							5000	5000
Evangélisation-Formation								
3531 Soutien des projets régionaux		67 281	278 000	44 877	79 000	48 206		
3533 Participations projets œcuméniques		138	1 000	4 224	4 000	3 190		
Coordination et réseaux							20 000	20 000
Projets d'évangélisation							20 000	20 000
Projets de formation							20 000	20 000
3534 Formation permanente des ministres		88 419	100 000	81 275	100 000	97 415	95 000	96 000
3535 Formation des proposants		11 963	13 000	13 131	13 000	16 475	14 000	15 000
3536 Théovie		148 264	70 000	81 190	83 700	108 429	100 000	102 000
Développement des outils de formation							5 000	5 000
Catéchèse								
3541 Réseau Catéchétique		860	2 000	1 112	2 000	5 714	5 000	5 000
3542 Chargé de mission : Rémun. déplacements		34 124	35 000	26 391	30 000	26 749	30 000	30 000
3543 Service national catéchétique		6 871	10 000	5 616	6 000	7 514	8 000	8 000
Développement des outils catéchétiques							12 000	12 000
3544 Bible en jeux				-2 213		-742		
3545 Positions Luthériennes							1 200	1 200
Relations internationales							0	
3532 Relations internationales		10 008	11 000	11 304	12 000	18 173	15 500	16 000

COMMENTAIRES TITRE A – 2012

1. Chapitre 1 : Actions communes

Ligne 11	Dotation globale : voir le détail à l'annexe du Titre A	1 128 217
Ligne 112 (détail)	Frais engagés pour le fonctionnement, l'amortissement des logements de fonction des enseignants des deux facultés : - Faculté de Théologie de Paris - Faculté de Théologie de Montpellier TOTAL répartis dans les charges comme suit : * loyers (en cas de location) * eau, gaz, électricité * charges de copropriété, assurances * travaux d'entretien * taxes foncières * amortissement et provisions TOTAL	 93 556 63 946 157 502 1 458 26 150 22 191 8 597 20 942 78 164 157 502
Ligne 1133	Comprend : le reversement à l'IPT pour son fonctionnement de l'économie apparente due aux nouvelles modalités de rémunérations pour sept enseignants pour 4 trimestres.	50 856
Ligne 211 (détail)	Etudiants Master 1 / Etudiants Master Pro Aides locatives 0 / 6 388 Inscriptions 795 / 5 565 Gratifications 0 / 9 765 Frais déplac[t] 0 / 5 654 Aides sociales 17 013 / 20 493 Autres 1 200 / 27 015 19 008 / 74 880	93 888
Ligne 142	La participation de l'Eglise réformée de France aux dépenses de la CPLR représente 50 % des contributions des Eglises au budget 2012 de fonctionnement, hors dépenses de formations permanentes	11 807
Ligne 154	Cotisations IFO-SCOD (relais Oikocredit), AUDITOIRE, OPL OLIVETAN, MORTS DE LA RUE	412

2. Chapitre 2 : Dépenses mutualisées

Ligne 2221	Ces indemnités sont versées à 6 proposants en deux fois : - Versement en août 2012 au titre de l'année 2012 (1ère moitié) - Une provision est constituée en outre pour faire face aux engagements de la 2ème moitié	54 135
Ligne 2225	Indemnités versées à ministres partant à la retraite, soit	83 885
Ligne 2231	Représente la part de l'Union nationale pour 30 déménagements pour un montant de	72 493
Ligne 2232	Prise en charge de 6 déménagements	24 168
Ligne 2251	Correspond à l'attribution d'un crédit équivalent à une fois le traitement brut mensuel de base : 8 bénéficiaires	8 888
Ligne 2252	Obtenu après stage de formation permanente CPLR : ¼ du traitement brut mensuel de base 31 bénéficiaires	9 128
Ligne 228	Participation à la convention inter-ecclésiale "décès des ministres en activité" pour	33 845
Ligne 231	Ce montant est le versement au fonds retraite aux compléments de pensions versés par l'ERF	1 020 173
Ligne 232	Ce montant est le versement au fonds retraite pour l'action sociale	110 000
Ligne 24	Prise en charge de rémunérations sous forme de CDD et de formations au titre de la reconversion professionnelle	130 282
Ligne 25	Au titre de la responsabilité civile et de la protection juridique de l'UNACERF pour l'ensemble des associations cultuelles membres de l'Union	10 749

3. Chapitre 3 : Vie de l'Union

Ligne 311	Budget global du Synode national a) Recettes : inscription par délégués + remboursements -21 420 b) Dépenses : Publications : *Actes* du Synode national 9 578 Déplacement des délégués, repas, Hébergement, réceptions 76 600 Fournitures bureau et location 1 509 Affranchissement et téléphone 431 Divers 41 050 soit un solde net de	107 748
Ligne 321	Traitements et charges du président du Conseil national et du Secrétaire général Frais de sessions et délégations du Conseil national	68 255 79 860
Ligne 323	Se décompose comme suit : - Commission nationale des finances - Commission de liturgie - Commission conjugalité-famille - Equipe immobilière nationale - Commissions diverses (commissions des pensions, commission de Discipline, ...)	14 378 1 468 88
Ligne 324	- Groupe assurances - Divers (communication internet, commissions régionales immobilières, parcs autos…)	3 463 11 644
Ligne 33	Traitement et charges du président de la commission des ministères Frais de sessions et délégations de la commission des ministères	43 062 37 786
Ligne 34	Frais (charges courantes locatives et de copropriété, dotation annuelle de l'amortissement) engagés pour le logement des ministres travaillant au siège (président du Conseil national, Secrétaire général, président de la commission des ministères, conseiller juridique) : - eau, gaz, électricité - loyer des immeubles - charges copropriétés et assurances - taxes foncières travaux d'entretien - amortissements et autres	 5 142 3 216 5 711 3 082 2 746 19 534
Ligne 3631	Quote-part d'occupant des locaux au sein de l'établissement Maison du Protestantisme : - charges locatives - amortissement mobilier et matériel	 103 932 12 325

CHARGES DE PERSONNEL (valeurs nettes)

ANNEE 2012		ANNEE 2011	
- Charges récurrentes		**- Charges récurrentes**	
-Réunions du personnel	4 690,44	-Réunions du personnel	10 807,98
- Salaires et charges		- Salaires et charges	
18,67 équivalents temps pleins	822 213,17	16,40 équivalents temps pleins	761 522,45
- Déplacements comptables Régions	4 228,23	- Déplacements comptables Régions	3 769,68
	831 131.84		**776 100.11**
TOTAL	**831 131.84**	**TOTAL**	**776 100.11**

Annexe 2.5.

Fonds dédiés

FONDS ANIMATION-EVANGELISATION-FORMATION

Les recettes et les dépenses de ce fonds, gérées par le service financier de l'Union nationale selon les directives des coordinations (PNF et CIPE), qui disposent :
- de la dotation inscrite au titre A (ligne 35)
- des recettes affectées de la Société centrale d'évangélisation (SCE)
- (si nécessaire) d'un prélèvement sur le fonds de réserve des coordinations.

COMPTE DE RESULTAT 2012

CHARGES		PRODUITS	
Dépenses	585 462,70	Dotation Titre A	585 462,70
	585 462,70		**585 462,70**

BILAN AU 31.12.2012

ACTIF		PASSIF	
Immob. - matér. informatique	10 847,85	Report au 01.01.2012	208 117,86
amortissements	-4 551,34		
		Dettes Fournisseurs	6 945,72
Avances et acomptes	900,00	Charges personnel provision	1 611,99
Acomptes Fournisseurs	486,33	Créditeurs divers	81 382,25
Débiteurs divers	14 980,59		
		Fact. Fourn. non parvenues	3 076,19
Charges constatées d'avance	4 505,33		
Avoirs à recevoir	271,38		
Portefeuille Union nationale	273 693,87		
	301 134,01		**301 134,01**

Détails Titre A Animation - Evangélisation -Formation
COMPTES AU 31/12/2012

	Fonctionnement équipe animation	BUDGET **2011**	COMPTES **2011**	BUDGET **2012**	COMPTES **2012**
3511	Rémunérations des secrétaires nationaux	97 000	100 235	139 000	120 897
3512	Logements des secrétaires nationaux	50 000	38 036	53 000	44 140
3513	Déplacements des secrétaires nationaux	13 000	19 615	21 000	40 054
3514	Salaires & charges secrétaire				
3515	Rémunérations chargé de missions				
3516	Logements des chargés de mission				
3517	Déplacements des chargés de missions				
3518	Sessions, réunions, moyens matériels	20 000	18 784	20 000	27 829
	Sous-total 1	**180 000**	**176 670**	**233 000**	**232 920**

	Animation jeunesse	BUDGET **2011**	COMPTES **2011**	BUDGET **2012**	COMPTES **2012**
3521	Evènements jeunesse	3 000	5 911	0	2 007
3522	Formations Bafa-Bafd	6 000	10 650	11 000	14 602
3523	Chargés de mission	50 000	0	0	0
3524	Réseau jeunesse	4 000	5 996	7 000	4 813
	Sous-total 2	**63 000**	**22 557**	**18 000**	**21 422**

	Animation réseaux et organismes	BUDGET **2011**	COMPTES **2011**	BUDGET **2012**	COMPTES **2012**
3531	Projets soutenus	278 000	45 077	79 000	48 206
3532	Participations, visites relations internat.	11 000	11 304	12 000	18 173
3533	Participations projets œcuméniques	1 000	4 224	4 000	3 190
3534	Formation permanente ministres	100 000	81 275	100 000	97 415
3535	Formation des proposants	13 000	19 323	13 000	16 475
3536	Théovie	70 000	81 190	83 700	108 429
	Sous-total 3	**473 000**	**242 393**	**291 700**	**291 888**

	Animation Catéchèse	BUDGET **2011**	COMPTES **2011**	BUDGET **2012**	COMPTES **2012**
3541	Réseau Catéchétique	2 000	1 112	2 000	5 714
3542	Chargés de mission : rémun., déplacement	35 000	26 406	30 000	26 749
3543	Service national catéchétique	10 000	1 384	6 000	7 514
3544	Bible en Jeux		2 623		-742
	Sous-total 4	**47 000**	**31 525**	**38 000**	**39 235**

Total dépenses	**763 000**	**473 145**	**580 700**	**585 465**

FONDS D'EQUIPEMENT

BILAN AU 31.12.2012

Ce fonds est essentiellement alimenté par l'affectation de legs ou du produit de la vente d'immeubles appartenant à l'Union nationale, ou provenant de legs. La responsabilité de la gestion des opérations d'avances de trésorerie en faveur d'associations cultuelles membres de l'Union nationale, remboursables sur une durée inférieure à cinq ans, est déléguée par le Conseil national à la commission nationale des finances.

ACTIF		**PASSIF**	
Immobilisations		**Réserves affectées :**	
. Terrains	170 560,00	. Fonds Hicks	2 121,79
. Immeubles	682 240,00	. Fonds Le Dain	1 288,37
. Amortissements	-10 972,62	. Fonds action missionnaire	99 998,27
		Résultat 2011	-80 000,00
		. Legs et Donation avec actif immobilisé	1 678 550,00
sous-total	841 827,38	*sous-total*	1 701 958,43
Immobilisation à long terme		Report à nouveau au 01.01.2012	626 192,08
. OIKOCREDIT participations	238 873,93	Résultat 2012	488 167,88
. ACIRP - ERF apport	76 224,51		
sous-total	315 098,44	*sous-total*	1 114 359,96
Débiteurs divers		**Créditeurs divers :**	
. La Granderie (FDP) - avance trésorerie	90 000,00	. Legs Haegele	20 916,01
. Région CAR - vente Haut-Diois	72 079,11	. Fournisseurs et divers	1 879,90
. Legs Wengers	616,43	. Impôt sur les sociétés	5 396,00
. Avances notaires	52 450,00		
. Avances loyers	73,34		
sous-total	215 218,88	*sous-total*	28 191,91
Charges constatées d'avance	1 788,70	**Charges à payer**	52 450,00
Financement acquisitions presbytères	1 260 000,00		
Portefeuille Union nationale	263 026,90		
TOTAL	**2 896 960,30**	TOTAL	**2 896 960,30**

FONDS D'EQUIPEMENT

COMPTE DE RESULTAT 2012

CHARGES		PRODUITS	
Charges d'exploitation		**Produits d'exploitation**	
. Charges legs Lainé	7 893,62	. Loyers legs Lainé	26 027,44
. Charges diverses	414,84	. Dividendes OIKOCREDIT	3 622,16
. Frais entretien EPUdF	408,00	. Revenus Fonciers SCPI	634,66
. Commissions s/achat	28 000,00	. Revenus titres de participation	6 375,60
. Honoraires notaires aliénations	63 800,01	. Remboursement impôts (LAINE)	3 511,00
. Honoraires avocats	271,80		
. Honoraires autres	3 658,25	S/total	40 170,86
. Taxes foncières et assurances	10 393,66		
. Droit enregistrement	39 955,00		
. Impôts sociétés 2012	5 352,00		
. Subventions autres (programme EAPPI)	8 000,00		
. Dotation aux amortissements	5 976,01		
S/total	174 123,19		
. Subventions immobilières et reversements legs		**. Subventions immobilières et reversements legs**	
. Subvention FIPRF - Projet Guadeloupe	19 998,27	Région CAR - Haut Diois	72 079,11
		Legs Lobet	110 659,73
		Assurances vie - Mme PERKINS	75 445,08
S/total	19 998,27	S/total	258 183,92
		. Reprise sur provision Immeubles	379 900,00
		. Transfert de charges	4 034,56
Résultat Fonds d'Equipement 2012	488 167,88		
TOTAL	682 289,34	TOTAL	682 289,34

FONDS RETRAITE

Sur ce fonds sont progressivement provisionnées les sommes nécessaires au respect de l'engagement de l'Union (dévolu par le Synode national) en matière de garantie des retraites.

COMPTE DE RESULTAT 2012

CHARGES		PRODUITS	
Dotation UN fonds pensions	1 020 173,03	Dotation Titre A pensions 2012	1 020 173,03
		Dotation Titre A action sociale	110 000,00
		Dotation Titre A garantie retraite	260 000,00
Résultat 2012	370 000,00		
	1 390 173,03		**1 390 173,03**

BILAN AU 31.12.2012

ACTIF		PASSIF	
		CAPITAUX PROPRES	
		Report à nouveau au 1.1.2012	7 067 521,67
Portefeuille Union nationale	7 437 521,67	Résultat 2012	370 000,00
	7 437 521,67		**7 437 521,67**

FONDS PENSIONS

Ce fonds a pour vocation d'attribuer des compléments de pensions versés aux ministres retraités, en sus des pensions perçues par les retraités aux titre des régimes obligatoires, Les compléments de pensions versées par l'Eglise sont déterminés selon un montant de Référence (dit « minimum garanti ») au prorata des années de ministère.

COMPTE DE RESULTAT 2012

CHARGES		PRODUITS	
. Pensions directes	670 300,16	. Participation UN (fonds retraite)	1 020 173,03
. Pensions de réversion		. Participation SPM-DEFAP	69 270,96
(taux de base)	117 440,73	. Participation Mission Populaire	40 933,38
. Pensions de réversion		. Participation F.P.F	3 273,06
(taux majoré)	345 909,54		
	1 133 650,43		**1 133 650,43**

BILAN AU 31.12.2012

ACTIF		PASSIF	
Créances		**Dettes**	
Mission populaire	3 482,93	Pensions en attente de versement	157,11
SPM-DEFAP	11 137,60		
F.P.F.	259,53		
Portefeuille Union nationale	-14 722,95		
	157,11		**157,11**

FONDS D'ENTRAIDE

Ce fonds est destiné à pouvoir aider certaines situations difficiles rencontrées par le personnel salarié de l'Union nationale (personnel du siège et des secrétariats régionaux). Ce fonds est alimenté par une cotisation patronale égale à ¼ de point des rémunérations brutes des salariés (cf. Actes SN 1996 pp. 251-252).

COMPTE DE RESULTAT 2012

CHARGES		PRODUITS	
Secours exceptionnels 2012	1 400,00	Contribution 2012 (participation UNAC-EPUdF)	3 392,31
Résultat 2012	1 992,31		
	3 392,31		**3 392,31**

BILAN AU 31.12.2012

ACTIF		PASSIF	
Créances Régions	942,67	Report à nouveau au 01/01/2012	11 273,16
		Résultat 2012	1 992,31
Portefeuille Union nationale	12 322,80		
	13 265,47		**13 265,47**

FONDS ASSURANCE

Ce fonds a été créé en 1999 grâce aux résultats bénéficiaires des « fonds gérés » issus de la police patrimoine de l'UNACERF (puis de la police automobile), souscrite pour le compte des associations cultuelles. Dans un premier temps, ce fonds a pour objet d'amortir les majorations éventuelles des primes d'assurances, ainsi que de faire face à des situations extrêmes en matière de sinistralité.

COMPTE DE RESULTAT 2012

CHARGES		PRODUITS	
Police patrimoine		**Police patrimoine**	
Participation prime de l' UN	9 463,17	Contributions des Régions aux fonds gérés et recours	
Règlements sinistres AC			
année 2010 - 2011	10 871,53		
année 2011 - 2012	29 924,62		
année 2012 - 2013	35 023,61	Recours 2012-2013	5 898,22
charges à payer			
année 2012-2013	34 306,00	Solde 2011-2012	28 057,00
		Fonds gérés 2012-2013	78 859,75
Flotte Automobile		**Flotte Automobile**	5 685,85
Participation prime de l'UN	15 734,61		
Charges à payer - Fonds Garantie	500,00		
		Charges constatées d'avance	2 365,79
		Résultat 2012	14 956,93
	135 823,54		**135 823,54**

BILAN AU 31.12.2012

ACTIF		PASSIF		
Avance courtier SERVYR	25 295,64	Report à nouveau au 1.1.2012		75 845,55
		Résultat 2012		-14 956,93
Charges constatées d'avance	2 365,79		*s/total*	60 888,62
Portefeuille Union nationale	89 907,95	Charges à payer sinistres AC pour 2010-2011-2012		56 680,76
		Charges à payer Fonds Garantie		500,00
	117 569,38			**117 569,38**

FONDS DONATION MURIEL CELLERIER

(Protestantisme et Image)

Ce fonds est issu d'une donation de Muriel CELLERIER. Les produits financiers générés au-delà de l'impératif de maintien de la valeur du capital (fonds « Donation Muriel CELLERIER » au passif du bilan) servent à financer des projets qui visent au rapprochement entre le protestantisme, fondé sur la communication de la Parole, et le monde des images, qu'elles soient artistiques ou médiatiques. Pour cela, le groupe « Protestantisme & Images » subventionne des projets qui lui sont présentés, ou prend lui-même l'initiative d'en lancer.
Dans le futur, et dans l'hypothèse où cette destination particulière deviendrait sans objet, la volonté de la donatrice est que ces sommes servent à l'amélioration des retraites pastorales.

COMPTE DE RESULTAT 2012

CHARGES		PRODUITS	
Fonctionnement groupe P&I		Résultat 2012	6 339,24
Fournitures et divers frais	3 564,20		
Voyages et déplacements	2 640,00		
Publications	135,04		
	6 339,24		**6 339,24**

BILAN AU 31.12.2012

ACTIF		PASSIF	
		Report à nouveau 01.01.2012	487 492,06
		Résultat 2012	-6 339,24
Portefeuille Union nationale	482 932,42	Dettes fournisseurs	418,60
		Frais de déplacements	1 361,00
	482 932,42		**482 932,42**

FONDS RELATIONS INTERNATIONALES

Ce fonds est sous la responsabilité directe du Conseil national. Il a pour objet de financer des projets de partenariats, notamment ceux présentés par le secrétaire national aux relations internationales

BILAN AU 31.12.2012

ACTIF		PASSIF	
Portefeuille Union nationale	31 471,89	Report à nouveau au 01/01/2012	31 471,89
	31 471,89		**31 471,89**

COMPTE DE RESULTAT

Aucune opération comptabilisée en 2012

FONDS I.P.T

Ce fonds est destiné à recevoir le reliquat de la dotation annuelle de l'Eglise protestante unie de France à l'IPT, dans le cadre des engagements pris du plan quinquennal. Ce reliquat, somme non utilisée dans l'année, demeure à disposition du Conseil de l'IPT pour faire face aux investissements et gros travaux de l'IPT.

COMPTE DE RESULTAT 2012

CHARGES		PRODUITS	
Provision IPT 2012	72 345,00	Dotation Titre A	72 345,00
		Résultat 2012	0,00
	72 345,00		**72 345,00**

BILAN AU 31.12.2012

ACTIF		PASSIF	
Portefeuille Union nationale	144 861,00	Provision IPT 2012	72 345,00
		Provision IPT 2011	59 412,00
		Provision IPT 2010	13 104,00
	144 861,00		**144 861,00**

FONDS PRESBYTERES

Dans ce fonds sont affectés les montants considérés comme raisonnables pour faire face aux travaux d'entretien et de maintenance des presbytères qui sont propriété de l'Union.

COMPTE DE RESULTAT 2012

CHARGES		PRODUITS	
- Eau-gaz-électricité	39 380,30	- Loyers	50 313,50
- Charges locatives	49 596,24	- Quote-part des apports virés	123 717,61
- Travaux entretiens	13 909,35	- Dotation Titre A	244 546,71
- Assurances des propriétaires	1 624,94		
- Honoraires syndic	2 259,86	*s/total*	418 577,82
- Taxes foncières	34 261,00		
- Moins-values sur cession actifs	889,08		
- Amortissements agencements	27 415,18		
- Amortissements constructions	123 717,61		
- Assurance dommage ouvrage	1 327,58		
- Impôt sur sociétés	6 004,00		
sous/total	300 385,14		
- Résultat 2012	118 192,68		
	418 577,82		**418 577,82**

BILAN AU 31.12.2012

ACTIF		PASSIF	
1. Immeubles relevant de la responsabilité du Titre A		***1. Immeubles relevant de la responsabilité du Titre A***	
- Terrains	1 425 164,14	- Valeur du patrimoine intégré	1 535 171,21
- Immeubles	5 744 324,09	- Fonds associatif	-1 108 891,60
- Amortissements	-905 742,18	*s/total*	426 279,61
- Immeubles agencements	179 082,09		
- Mobiliers des Immeubles	70 883,80		
- Amortissements agencements	-78 053,60	- Report à nouveau 01/01/2012	667 542,57
- Dépôts et cautionnement	440,00	- Résultat 2012	118 192,68
- Créances	1 796,35	*s/total*	785 735,25
- Charges constatées d'avance	6 204,80		
- Produits à recevoir	7 353,21		
	6 451 452,70	- Provision impôt s/sociétés	6 895,00
		- Fournisseurs	2 295,83
		s/total	9 190,83
2. Immeubles relevant de la responsabilité des A.C.			
- Transferts 4 immeubles	646 670,73		
- Terrains mis à disposition	6 863 770,00	***2. Immeubles relevant de la responsabilité des A.C.***	
- Immeubles mis à disposition	27 455 080,00	- Valeur du patrimoine (2006)	35 771 800,00
- Dépréciations des Immeubles	0,00	s/total	35 771 800,00
s/total	34 965 520,73		
		- Investissement Acquisit/ FES	1 260 000,00
- Portefeuille Union nationale	-3 163 967,74		
	38 253 005,69		**38 253 005,69**

FONDS PROJETS PLURIANNUELS

Ce fonds rend compte en recettes et en dépenses des projets (qui souvent chevauchent plusieurs exercices) financés par des contributions apportées projet par projet par une fondation en faveur du protestantisme.

COMPTE DE RESULTAT 2012

CHARGES		PRODUITS	
1 - Projets suivis par l'Equipe d'Animation Animation-Evangélisation-Formation			
Equipe pastorale missionnaire Région Est	184 754,40	Don FIPE	609 514,09
Informateur interrégional EELF-ERF	40 000,24		
Site internet	66 187,11		
"Ecoute Dieu nous parle…	21 135,03		
Ze bible	4 682,73		
Le Grand Kiff 2013	17 512,04		
2 - Sommes en transit			
Baladins	17 780,62		
VLA	20 000,00		
Communication institutionnelle	6 375,20		
Centenaire EEUDF	7 368,56		
Exposition Eglise de témoins	6 433,14		
s/total	392 229,07		
Résultat 2012	217 285,02		
	609 514,09		**609 514,09**

BILAN AU 31.12.2012

ACTIF		PASSIF	
Apport Olivetan sans droit de reprise	300 000,00	Report à nouveau au 01/01/2012	346 628,42
Avance de trésorerie FdP (Asnit)	169 500,00	Résultat 2012	217 285,02
Avance de trésorerie Union de Prière	40 000,00		
Avance de trésorerie aux ministres	47 528,12	Créditeurs divers	11 822,31
Débiteurs divers	12 182,00	Charges personnel provision	1 558,31
Produits à recevoir	600 000,00	Divers charges à payer	16 165,22
Charges constatées d'avance	984,10		
Portefeuille Union nationale	-578 293,25		
	591 900,97		**593 459,28**

FONDS EGLISE UNIE

Ce fonds a pour objet, par des dotations annuelles commencées dès l'affectation du résultat 2009, à faire face aux dépenses spécifiques et exceptionnelles relatives à l'instauration de l'Eglise protestante unie de France.

COMPTE DE RESULTAT 2012

CHARGES		PRODUITS	
Groupe de travail ERF/EELF	1 275,70	Dotation Titre A 2012	48 000,00
Groupe Communication	49 620,91		
Groupe DGFI	13 059,35		
Groupe LOGEAS - UNION	8 102,56		
Groupe SN 2013	9 812,00		
Assemblée préparatoire commune	36 192,84		
Mise à jour logiciels Eglise Unie	41 371,81		
Annonces - Affranchissement	1 344,52		
Dotation aux amortissements	4 186,52		
		Résultat 2012	116 966,21
	164 966,21		**164 966,21**

BILAN AU 31.12.2012

ACTIF		PASSIF	
Immob- matériel informat. serveur DGFI	13 496,86	Report à nouveau au 01/01/2012	306 464,26
Amortissements	-4 186,52	Résultat 2012	-116 966,21
Immobilisation en cours	35 461,40	Dettes fournisseurs	6 741,22
Portefeuille Union nationale	156 167,29		
Avance fournisseurs	4 610,58		
	196 239,27		**196 239,27**

FONDS REGIONS

Ce fonds a pour vocation d'accompagner les Régions dans la restructuration liée à la révision de la carte des Régions réformées.

COMPTE DE RESULTAT 2012

CHARGES		PRODUITS	
		Dotation Titre A	100 000,00
Résultat 2012	100 000,00		
	100 000,00		**100 000,00**

BILAN AU 31.12.2012

ACTIF		PASSIF	
		Report à nouveau	80 000,00
Portefeuille Union nationale	180 000,00	Résultat 2012	100 000,00
	180 000,00		**180 000,00**

Annexe 2.6.

Révision de la carte des régions réformées : dispositions financières en vue de la mise en application.

1. Rappel du calendrier

Le calendrier de mise en place des régions « nouvelle carte » est établi selon les échéances suivantes :

- Novembre 2012, synode régional : les délégués présents sont issus des AC « ancienne carte », chaque région donne un avis sur la nouvelle carte des régions et vote le budget de l'année 2013. Ce budget est établi pour le titre A suivant les dispositions approuvées par le synode national 2012 et pour les autres titres et les contributions des AC suivant les stratégies régionales et les solidarités existantes entre les Eglises locales.
- Mars 2013, synode régional électif réuni suivant l'ancienne carte : élection du conseil régional
- Mai 2013, synode national : décision de révision de la carte des régions réformées et détermination par le synode national des contributions régionales au titre A pour l'année 2014 suivant la nouvelle carte.
- 1er juillet 2013 : mise en place officielle des régions « nouvelle carte » date liée notamment au mouvement des ministres,
- Novembre 2013, le synode régional composé de délégués « nouvelle carte » approuve le budget régional 2014 tenant compte des solidarités interrégionales (titre A) et entre Eglises locales de la nouvelle région.
- 31 décembre 2013 : clôture de l'exercice 2013 « ancienne carte ».

2. Le budget régional 2013

Le budget régional de l'exercice 2013 voté fin 2012 est établi selon l'ancienne carte :

- Le titre A 2013 selon les décisions du synode national 2012,
- le titre B selon le nombre de ministres présents ou attendus au 1er juillet 2013,
- le titre C selon stratégies et activités régionales prévues ou envisagées
- le titre D selon les dispositions arrêtées avec le Défap.

La mise en place des régions révisées va nécessiter dans certains cas des moyens particuliers pour, à titre d'exemple, l'intégration de nouvelles Eglises dans un projet régional, l'information, la desserte…, et l'intervention de la solidarité régionale concrétisée dans le fonds « Régions ».

3. Les Eglises locales et les régions

En octobre-novembre 2012, les délégués des Eglises locales réunis en synode régional selon l'ancienne carte vont, entre autres décisions, approuver un budget régional et les contributions de chaque Eglise à la région :

- Chaque région assure en 2013 la responsabilité et la charge de l'exécution du budget régional voté en synode
- Les Eglises locales, hors mouvement ou en mouvement versent à leur région d'origine leur contribution et lui adressent en fin 2013 les documents de clôture des comptes (Etats récapitulatifs).
- Les consistoires adressent à leur région l'état récapitulatif des comptes des consistoires.

4. Les ministres présents ou attendus dans les Eglises « en mouvement »

Pour des raisons pratiques, liées notamment à la durée des démarches administratives dans le cadre d'un changement de région d'affectation de l'employeur, les ministres en place ou attendus au 1er Juillet 2013 dans une Eglise locale « en mouvement » seront nommés dans leur future région à cette date. Cela n'entraînera aucun changement pour les ministres, mais les salaires et charges sociales seront réglées par les régions « nouvelle carte ».
Exemple : les ministres de l'Eglise de Dijon, actuellement rattachée à la région CAR seront affectés au 01/07/2013 à la Région Est et à partir de cette date, la région Est assurera les salaires et charges salariales correspondant à ces 2 ministres. L'Eglise de Dijon continuera de verser sa contribution régionale à la région CAR pendant toute l'année et la région CAR reversera à la région Est les salaires et charges correspondant au 2ème semestre 2013.
(Le choix de cet exemple ne présage en aucune façon le résultat de la consultation des régions et des Eglises locales et des avis des synodes).

Nous proposons pour ces échanges d'adopter une base commune, soit rémunération et charges salariales d'un ministre : 13 030 € (valeur 2013) pour le semestre.

5. Les titres A et D

La répartition du titre A appliquée en 2013 sera revue lors de la préparation du budget 2014 dont les recettes seront fixées lors du synode 2013, pour tenir compte, si le synode en approuve le principe, de la révision de la carte de certaines régions.
L'exercice 2013 sera donc réalisé selon les principes arrêtés en 2012 avant révision de la carte des régions. L'exercice 2014 sera réalisé selon la répartition issue de la nouvelle carte des régions et des inspections.
Les contributions au titre D feront l'objet d'une concertation avec le Défap lors de la commission des finances de fin 2013.

6. Le Fonds Région

Le Fonds Régions constitué sur les exercices 2011, 2012 et 2013 du titre A sera doté à terme d'une somme de 250 000 €. Ce fonds est destiné à soutenir les projets des régions visant à faciliter l'accueil et l'intégration des Eglises dans leur nouvelle région, à créer des nouvelles formes de desserte ou d'animation locale, à reconstituer des consistoires.
Le Fonds pourra également être appelé pour participer aux dépenses matérielles exceptionnelles (déménagement des bureaux, transfert de véhicules…) et aux charges de personnel liées à ces mouvements.

Annexe 2.7.

Convention de stage de Master Professionnel

Convention entre l'établissement de formation, l'organisme d'accueil du stagiaire et le stagiaire

I. Les parties

1. Nom et adresse de l'établissement de formation et de son responsable

L'Institut protestant de théologie - Facultés libres de Montpellier et de Paris, désigné ci-après par le sigle I.P.T, dont le siège social est sis 83 boulevard Arago, 75014 PARIS,
représenté par Monsieur (Madame) , Directeur du Master Professionnel,

2. L'organisme d'accueil du stagiaire :

L'Eglise protestante unie de France désignée ci-après EPUdF,
dont le siège social est sis 47 rue de Clichy, 75311 Paris Cedex 09 ……..…..
représentée par Monsieur (Madame)

3. Nom, adresse et statut de l'étudiant(e) stagiaire et intitulé du diplôme

Nom …….. Prénom ……
Adresse durant le stage …….....
…….....

L'étudiant(e) est inscrit(e) en Seconde année du Master de théologie protestante. Le diplôme préparé est celui de « Master Professionnel en Théologie »

II. Le projet pédagogique et le contenu du stage

1. Objectifs et finalités attendus du stage

Le stage de formation aura pour but d'assurer la formation théologique, professionnelle et personnelle de l'étudiant(e) dans le cadre de son cursus universitaire. L'Eglise protestante unie de France, et l'établissement de stage ne pourront en aucun cas considérer le(la) stagiaire comme étant en situation professionnelle et le(la) stagiaire lui(elle) même ne pourra se considérer dans cette situation. Des travaux et temps de reprise du stage lors de sessions mensuelles en université ont pour objectif de mesurer comment les acquis de la formation théologique ont été expérimentés, et éventuellement modifiés, par le stage.

2. Contenu du stage, activités confiées au stagiaire

Le programme du stage sera élaboré par l'accompagnateur(trice) en accord avec l'étudiant(e) et le Directeur du Master Professionnel. Au cours du stage, l'étudiant(e) devra régulièrement suivre des enseignements à la Faculté une semaine par mois.
La première période de stage (1er septembre au 15 janvier) est un temps d'immersion dans la réalité du terrain et d'observation participative, afin de découvrir, avec l'accompagnateur(trice) l'ensemble des activités de l'Eglise locale et les différents aspects du ministère pastoral. La seconde période (16 janvier au 30 juin) s'organise sur la base d'activités retenues comme dominantes, en concertation avec l'accompagnateur(trice). Le(la) stagiaire est amené(e) progressivement à les prendre en charge.

3. Accueil et encadrement,

• Au sein de l'établissement de formation :

M , Directeur du Master Professionnel, professeur, Institut Protestant de Théologie (I.P.T), Adresse : 13 rue Louis Perrier 34000 Montpellier

• **Au sein de l'établissement de stage :** l'accompagnateur(trice), participant à la direction du stage et à son évaluation est également signataire de la convention
Nom ……..…. Prénom …..……....……...
Adresse : …….....
Pasteur(e) de l'Eglise Protestante Unie de France, Eglise de ……..……
adresse :……
……...……

4. Modalités d'attestation et d'évaluation du stage

La validation se fait après l'examen :
• du document sur le stage réalisé par le (la) stagiaire,
• du rapport de l'accompagnateur (trice),
• des travaux réalisés par l'étudiant(e) au cours du séminaire « Théologie et pratique » consacré aux reprises théologiques des stages.

III. Modalités du stage

1. Dates du stage et durée

L'étudiant(e) est en stage du 1er septembre au 30 juin, stage dédoublé en deux semestres (du 1er septembre au 15 janvier et du 16 janvier au 30 juin).

2. Durée hebdomadaire maximale de présence du stagiaire (temps de travail)

Si la durée calendaire est de 10 mois, sont déduits du temps de stage, les séjours en faculté et les travaux universitaires. Réparti sur l'année, le stage est équivalent à un mi-temps.

3. Cas particuliers

En fonction des exigences des activités du lieu, le(la) stagiaire est amené(e), le cas échéant, à participer à des activités se déroulant le dimanche ou pendant des jours fériés.

4. Montant de la gratification et modalités de son versement

Le stage ne pouvant être considéré comme une période d'activité professionnelle, l'étudiant(e) ne pourra prétendre à aucune rémunération de la part de l'Organisme d'accueil. Il(elle) est exclu(e) du bénéfice des avantages sociaux des salariés.
Conformément au décret n° 2008-96 du 31 janvier 2008 relatif à la gratification et au suivi des stages en entreprise, les stagiaires « Master Professionnel » recevront mensuellement une gratification dont le montant, exonéré de cotisations, est défini en fonction du temps de stage. Les reprises mensuelles des stages et travaux personnels, congés, n'entrent pas dans le décompte de temps du stage.
Cette gratification est versée par l'Union nationale des Associations cultuelles de l'Eglise protestante unie de France.
Le montant de la gratification bénéficiant d'une franchise de cotisation ne peut excéder, par décret, un pourcentage (12,5 %) du plafond horaire de la Sécurité Sociale pour une durée mensuelle plein-temps.
La gratification pour l'année 2013 est de 218 euros, versés mensuellement à tous les stagiaires.

5. Liste des avantages

Outre la gratification, les étudiant(e)s stagiaires bénéficient par l'organisme d'accueil, du remboursement, sur pièces justificatives, de leur déplacement et hébergement lors des sessions mensuelles en faculté.

Les frais occasionnés par les activités du (de la) stagiaire lors du stage sont pris en charge par l'établissement de stage.

6. Régime de protection sociale

Le(la) stagiaire conserve les droits à la protection sociale dont il(elle) bénéficie à titre personnel (sécurité sociale étudiante) ou en qualité d'ayant droit de parents ou du conjoint.
En application de l'article L 412.B du code de la sécurité sociale, l'IPT s'engage à cotiser chaque année auprès de l'URSSAF au titre des accidents du travail qui pourraient survenir au cours du stage et sur le trajet aller / retour entre l'organisme d'accueil et le domicile du stagiaire.
En cas d'accident au cours des activités du stage ou sur le trajet entre le domicile et le lieu du stage, l'Organisme d'accueil établit par écrit un constat des circonstances de l'accident et l'envoie immédiatement au siège de l'IPT à l'attention de son administrateur en informant parallèlement le Directeur du Master professionnel. L'administrateur de l'IPT contresigne la déclaration et la transmet dans les quarante-huit heures à la caisse d'assurance maladie du siège de l'établissement.

7. Discipline,

Au cours de la période du stage, l'étudiant(e) s'engage à respecter le règlement, la discipline et la déontologie de l'organisme d'accueil. Il(elle) devra suivre les enseignements dispensés par 1'Institut Protestant de Théologie au cours de cette année de Master professionnel. Les dates et horaires des cours seront remis pour information à 1'accompagnateur(trice) du stagiaire.

8. Absences

Le stagiaire bénéficie de l'équivalent, en nombre de jours, de six semaines de congés universitaires. Les jours de congés, ainsi que le jour de repos hebdomadaire, seront pris en concertation avec l'organisme d'accueil et l'accompagnateur du stage.

9. Modalités d'interruption ou de rupture du stage

En cas de manquement au règlement ou à la déontologie de l'organisme d'accueil, ce dernier se réserve le droit de mettre fin au stage après concertation avec le Directeur du Master Professionnel.
Par ailleurs, une Commission, dite « du Master Professionnel » a aussi la possibilité d'interrompre le stage et, le cas échéant, de proposer un nouveau stage auprès d'un autre accompagnateur.
En cas de contestation lors de l'application de cette convention ou de conflits, il appartiendra dans un premier temps au Collège des enseignants de la faculté où se déroule les reprises de stage, à 1'étudiant(e) et à l'Accompagnateur(trice) de trouver une solution. A défaut d'accord, il est entendu que les Présidents de 1'IPT et de l'organisme d'accueil se saisiront sans délai du litige afin d'y remédier.

Pour l'établissement de formation	Pour l'Eglise protestante unie de France
Le Directeur du Master-Pro :	Le
Le stagiaire	L'accompagnateur(trice)

Fait à…….. le :…….
En 4 exemplaires originaux

AIDES AUX ETUDIANTS DE L'INSTITUT PROTESTANT DE THEOLOGIE FACULTES DE PARIS ET DE MONTPELLIER

CYCLE DE MASTER 1 et MASTER PROFESSIONNEL
ANNEE 2013-2014

Le présent document a pour objet de préciser les conditions d'attribution des aides financières aux étudiants de l'IPT qui inscrits en cycle de Master à la Faculté de Théologie de Paris ou de Montpellier en font la demande.
Ces aides ne prétendent pas couvrir tous les frais que les étudiants peuvent avoir.

1) Généralités

1.1. Conditions d'attribution des aides

Une aide financière peut être délivrée aux étudiants inscrits en cycle de Master 1&2 et agréés par la Commission des Ministères de l'Eglise protestante unie de France.
D'une façon générale, il est rappelé que les étudiants inscrits à l'Institut protestant de théologie peuvent bénéficier des bourses du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Ces bourses sont délivrées en fonction de la situation sociale de l'étudiant et/ou de sa famille.
Une demande d'aide peut être faite auprès de l'Association pour les Familles Pastorales (APFP) dans le cas où la bourse délivrée par le CROUS n'a pas été accordée ou dans le cas où l'étudiant peut bénéficier d'un complément à cette bourse.
Le stage effectué dans le cadre du Master professionnel fait partie du cursus pédagogique, il s'insère dans la formation et le projet personnel et professionnel de l'étudiant. Pendant cette période, les étudiants restent sous la responsabilité de l'Institut protestant de théologie, organisme de formation. Le stage est effectué dans l'Eglise protestante unie de France, organisme d'accueil qui désignera une Eglise locale ou un établissement local reconnu par elle.

1.2. La Commission des aides

Une Commission des aides a été mise en place pour faciliter les démarches des étudiants et être l'interlocuteur unique des différentes institutions privées participant à ce soutien. Elle comprend des représentants de l'Institut Protestant de Théologie, de l'Eglise protestante unie de France, de l'association Pour les Familles Pastorales. Elle pourra être complétée le moment venu, par des représentants d'autres institutions participant au soutien des étudiants. L'Administrateur de l'IPT, le Directeur des Services de l'Eglise protestante unie de France ou son représentant et le Directeur du Master professionnel sont invités aux sessions. La commission désigne en son sein un(e) Président et un Administrateur, celui-ci reçoit délégation des différents partenaires et sera l'interlocuteur unique des Etudiants.

1.3. L'aide peut comprendre,

Pour les « Master » inscrits en première année
Sur critères sociaux :
* une aide sociale pour l'année universitaire concernée en deux versements : septembre et janvier
* divers remboursements, toujours sur pièces justificatives, les droits d'inscription à l'I.P.T et, exceptionnellement, une avance financière dans des cas justifiés.

Pour les « Master professionnel », année de stage. (Se référer à la Convention de Stage) :

- Principe général :

* Le stagiaire bénéficie (indépendamment des aides) du remboursement des frais de déplacement lors des sessions mensuelles en faculté ainsi que du remboursement de certains autres frais (après consultation et avis de la commission des aides). Les remboursements se font uniquement sur pièces justificatives.

* Les stagiaires ont la charge de leur logement. Les frais liés au logement (location, fluides, taxes…) seront éventuellement mentionnés dans la demande d'aide sociale.

- Sur critères sociaux :

* une aide sociale annuelle en deux versements : septembre et janvier, le deuxième versement permettant éventuellement de tenir compte de l'évolution de la situation des étudiants.
* divers remboursements sur pièces justificatives, les droits d'inscription à l'I.P.T et, exceptionnellement, une avance dans des cas justifiés.

- Gratification

Indépendamment des aides possibles, le (la) stagiaire reçoit une gratification, versée mensuellement pendant 10 mois, de septembre à juin, conformément au décret n° 2008-96 du 31 janvier 2008 relatif à la gratification et au suivi des stages en entreprise. Elle est versée par l'UNACEPUdF, Union nationale des Associations cultuelles de l'Eglise protestante unie de France, organisme d'accueil.

2) Dossiers de demande de bourse :

Les étudiants et stagiaires agrées qui sollicitent une aide financière doivent adresser un dossier de demande de bourse à la Commission des aides qui en assurera l'instruction.
L'aide est accordée sur proposition de la Commission des Aides. L'attribution de ces aides se fait selon des critères exposés ci-après, tenant compte à la fois des revenus du foyer fiscal de référence de l'étudiant, de sa situation familiale, du nombre d'enfants à charge fiscale de la famille, des dépenses occasionnées par les études ou le stage professionnel mais aussi des situations particulières de chaque étudiant ou stagiaire.

2.1. Constitution du dossier de demande d'aide

Il doit être complété de manière aussi précise que possible et accompagné des pièces justificatives demandées (en particulier l'attestation de bourse d'État, la photocopie du dernier avis d'imposition sur le revenu, le code IBAN bancaire ou postal...) Il doit être envoyé au secrétariat de la Commission des aides le plus tôt possible à partir du 1er juin et avant le 1er août.

2.2. Attribution d'une bourse d'État

Les bourses d'État sont considérées comme une ressource finançant les dépenses universitaires de l'étudiant concerné et seront déduites des aides auxquelles l'étudiant pourrait prétendre.

3) Détermination du montant de l'Aide sociale

L'aide sociale est attribuée aux étudiants pour la durée du cycle et en fonction des ressources et des charges de famille. Compte tenu de la spécificité des études entreprises, il n'est pas prévu d'appliquer une limite d'âge pour l'attribution des aides.
Le dossier de l'étudiant qui en fait la demande ne sera pris en compte qu'au regard de sa situation vis à vis de la bourse CROUS (montant attribué, signification de refus, situation ne permettant pas l'obtention de la bourse...). Il convient donc, pour tout étudiant susceptible d'obtenir une bourse CROUS, de faire cette démarche préalable.
En cas d'absences injustifiées et répétées d'un(e) étudiant(e) signalées par l'IPT, la bourse peut être suspendue, voire supprimée.

D'une façon générale, l'aide sociale délivrée sera déterminée selon les critères suivants :

- D'une part, les ressources de l'étudiant :
  - Revenu de l'étudiant et/ou de sa famille attesté par l'avis d'imposition et éventuellement une déclaration de l'étudiant précisant les modifications intervenues sur sa situation personnelle et familiale,
  - La bourse du CROUS

- Les aides publiques (CAF…) et/ou d'organismes privés (Eglises,…)
- La gratification pour les Master Pro.

- D'autre part, les charges à prévoir :
  - Les frais d'inscription à l'IPT,
  - Les charges de logement, sachant qu'un plafond du montant des frais sera pris en compte pour le montant de l'aide, ce plafond correspondant aux montants des loyers des chambres ou studios des facultés de Montpellier et de Paris, après déduction des aides publiques.
  - Les charges courantes et les frais de transport limités au montant des cartes mensuelles de transport urbain,

Cas particuliers :

La « Commission des Aides » statue sur les cas particuliers dans le cadre du mandat qui lui est confié par l'association. Les difficultés sont rapportées au conseil d'administration.
Elle peut accorder exceptionnellement des aides aux étudiants qui, avec l'accord préalable de celui-ci et de la Commission des Ministères de l'Eglise protestante unie de France, effectueraient une partie de leurs études dans une autre Faculté de théologie, notamment celle de Strasbourg.

4) <u>Logement et déplacements pendant le cycle de master</u>

4.1. Logement et déplacements à Paris et à Montpellier

4.1.1. Conditions de logement

Les étudiants boursiers sont prioritaires pour l'attribution de logement à la faculté de Paris ou au Centre Universitaire Protestant de Montpellier (CUP).
Dans tous les cas, il est vivement recommandé aux étudiants de se préoccuper de leur logement bien avant la rentrée.

- Principe général

Les dépenses de logement sont intégrées dans la détermination de la bourse et les montants maximum à considérer sont fixés comme suit :

- Etudiants célibataires

Le montant maximal retenu correspond au prix de base de la chambre de la faculté de Paris ou du C.U.P à Montpellier, diminué du montant de l'A.P.L., de l'A.L.S. ou autre aide.

- Etudiants mariés

Le montant mensuel est défini dans la limite de plafonds établis suivant la situation familiale et le nombre d'enfants à charge.

- Modalités pratiques

a) Caution
Elle est établie au nom de l'étudiant et peut, sur demande de l'étudiant faire l'objet d'une avance.

b) Taxe d'habitation
Cette taxe peut être intégrée dans le dossier de demande d'aide

c) Chauffage
Si celui-ci est compris dans les charges, il est donc réglé par l'étudiant avec le loyer et inscrit dans le dossier de demande d'aide.
Si celui-ci est indépendant des charges, il sera mentionné dans la demande d'aide, déduction faite sur la facture EDF-GDF de la part d'électricité et/ou de gaz utilisée pour la vie quotidienne et la cuisine, sur la base d'un forfait égal aux 2/3 du montant de la consommation. L'abonnement n'est, en aucun cas, pris en compte.

d) Pendant l'été où l'étudiant est à Paris ou à Montpellier, entre l'année de Master I et l'année de Master « Pro », il pourra recevoir une aide exceptionnelle pour assumer ses dépenses de logement, et devra en avertir l'administrateur des aides avant le début du dernier trimestre.

4.1.2. Transport : cours à la Faculté de Théologie de Paris ou de Montpellier

Pour se rendre aux cours à la Faculté de Théologie de Paris ou de Montpellier, les étudiants peuvent bénéficier des facilités accordées par les collectivités publiques ou indiquer dans le dossier de demande d'aide le montant des frais de transport limités au coût de l'abonnement mensuel « étudiant » des transports urbains.

4.2. Logement et frais divers en année de stage Master Professionnel

4.2.1. Déménagement :

- Les frais de déménagement sont à la charge de l'organisme d'accueil qui fixe le lieu du stage.
- La facture du déménagement pour la période de stage de l'étudiant boursier sera adressée à l'administrateur de la Commission des Aides, après acceptation au préalable par ce dernier d'un des trois devis présentés. Seul l'administrateur des Aides est compétent, pour désigner le transporteur retenu.
- Compte tenu de la durée du stage, par nature limitée dans le temps, le déménagement ne doit inclure que
  * les effets personnels de l'étudiant ainsi que ceux de sa famille,
  * le petit mobilier.

Ne sont pris en charge que les effets pour un déménagement entre la faculté et le lieu du stage (toute autre destination complémentaire à l'occasion de ce déménagement est à la charge de l'étudiant).

Le barème retenu est, pour un étudiant célibataire, de 5 mètres cubes maximum.
Pour un couple, 8 mètres cubes, augmentés de deux mètres cubes par enfant à charge.

4.2.2. Logement sur le lieu du stage

Le lieu de stage est fixé par les instances de l'organisme d'accueil sur proposition du directeur du Master Pro.
L'étudiant se loge par ses propres moyens en accord avec l'accompagnateur du stage.
Le loyer et les charges liées à l'occupation du logement pendant la durée du stage sont à la charge de l'étudiant.

Les frais professionnels occasionnés lors du stage sont à la charge de l'Eglise locale ou de l'organisme auprès duquel l'étudiant effectue le stage.
Les autres frais liés au stage (participation aux rencontres pastorales, synodales…) sur initiative de l'organisme d'accueil sont pris en charge par celui-ci.

5) <u>Remboursement des frais de reprise de stage pendant l'année de Master professionnel.</u>

5.1. Déplacements

Pour se rendre à la Faculté de Théologie où se déroulent les sessions de reprise de stage, puis pour le retour sur le lieu du stage, les étudiants bénéficient par l'organisme d'accueil, des remboursements de transport sur la base du billet le moins cher proposé par la SNCF en s'adressant à l'administrateur des aides.
Lorsque les déplacements en train s'avéreront impossibles sur tout ou partie du trajet, le stagiaire pourra, après accord de l'administrateur des aides, utiliser sa voiture personnelle. Les remboursements s'effectueront sur la base du tarif kilométrique de l'organisme d'accueil.

5.2. Hébergement

Lors des périodes de reprise de stage, les frais d'hébergement sont pris en charge par l'organisme d'accueil. Les étudiants sont logés prioritairement au DEFAP, au Foyer Le Pont, ou dans toute autre structure équivalente et dans le cas où cette possibilité ne serait pas offerte, l'administrateur des aides remboursera les frais d'hôtel, sur présentation de justificatifs et dans une limite définie par nuitée.

6) Stage de Master professionnel : Gratification

Comme il est rappelé dans les généralités et à l'article 7 de la Convention entre les partenaires du stage (voir ce document), le stagiaire reçoit une gratification mensuelle, dans la mesure où la durée du stage dépasse 2 mois. Le stage « Master Pro » comprend deux « semestres », caractérisés différemment. La durée, calendaire du stage est, de septembre à juin, de 10 (dix) mois. Les congés, repos hebdomadaire, séjours en université, ne peuvent être inclus dans la gratification, Celle-ci, est, pour l'année 2013, de 218 euros, elle est réévaluée annuellement suivant les barèmes de la Sécurité Sociale.

7) Couverture sociale

7.1. Cas général

Les cotisations de sécurité sociale sont à la charge des étudiants.

7.2. Cas particuliers

Dans le cas où l'étudiant ne bénéficie pas de la CMU, il doit souscrire une assurance maladie personnelle.
Pour les étudiants âgés de plus de 28 ans (ne bénéficiant plus de la sécurité sociale étudiante), il y a lieu de distinguer :

- Etudiants célibataires

Ils doivent s'affilier à l'assurance personnelle et transmettre la pièce justificative à l'administrateur des aides. Le montant de la cotisation sera pris en compte dans l'attribution de l'aide sociale après déduction du montant de la sécurité sociale étudiante. Pour cette inscription, s'adresser au secrétariat universitaire de la faculté de Paris ou de Montpellier.

- Etudiants mariés
    - dont le conjoint ne travaille pas

L'étudiant marié doit s'inscrire lui-même à la sécurité sociale personnelle (maladie, maternité). Cette inscription sera, pris en compte dans l'attribution de l'aide après déduction du montant de la sécurité sociale étudiante.
Attention : l'inscription doit se faire **avant** le début du trimestre à venir, pour ne pas être sans couverture sociale un trimestre.

    - dont le conjoint travaille

Dans ce cas, la couverture sociale est assurée par le conjoint, l'étudiant étant son ayant-droit.

- Etudiants quittant un travail rémunéré pour suivre des études à l'IPT.

Les étudiants dans ce cas doivent, avant le 1er juin, préciser leur situation dans le dossier de demande d'aide.

7.3. Mutuelle

Elle est à la charge de l'étudiant et obligatoire pour tous ceux qui sont au bénéfice d'une aide définie au présent règlement.

8) <u>Droits d'inscription à la faculté de théologie</u>

Les droits d'inscription à la Faculté de Théologie de Paris ou de Montpellier des étudiants bénéficiant d'une aide sociale sont pris en compte dans la détermination de cette aide.

9) <u>Renseignements pratiques</u>

- L'administrateur de la Commission des aides doit être saisi en cours d'année de toute évolution de la situation de l'étudiant qui le prévient par écrit et sans délai en cas de modification :
  - de ressources,
  - de la composition de la famille,
  - du lieu de résidence,
  - etc……

En outre, à la rentrée, l'administrateur des aides assure une permanence, en liaison avec le directeur du Master Pro et examine avec les intéressés toutes les questions particulières.

AIDES SOCIALES MASTER ANNEE ……/……

DECLARATION DE RESSOURCES

Toute modification de ressources en cours d'année doit faire l'objet d'une nouvelle déclaration

NOM : ..... Prénom : .....
Date et lieu de naissance : .....
ADRESSE : .....
…….. Téléphone : .....
adresse courriel : ……

SITUATION UNIVERSITAIRE Master 1ère année □ Master « PRO » (stage) □

SITUATION DE FAMILLE :
Célibataire □ Marié(e), Pacsé(e) □ le.....

NOM et prénom du conjoint.....
Enfants 1 - né(e) le..... Prénom.....
Enfants 2 - né(e) le..... Prénom.....
Enfants 3 - né(e) le..... Prénom.....

SITUATION DU CONJOINT
Etudiant □ Situation universitaire.....
Salarié □ Profession.....
Employeur.....
Boursier □ Organisme payeur.....

TOTAL DES RESSOURCES NETTES MENSUELLES (hors allocations familiales)

Aide de la famille : ..... montant.....€
Autres ressources (ou aides, y compris en nature : logement) :
nature..... montant.....€
nature..... montant.....€
nature..... montant.....€

TOTAL	**R =**	**€**

Evolutions prévisibles : ……

IMPOT SUR LE REVENU :
Fournir une photocopie de l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP) de l'année précédente et préciser (oui ou non) si l'étudiant est rattaché au foyer fiscal de ses parents.

Je certifie sur l'honneur, exactes, les déclarations faites,

Date ..... Signature :

- A retourner, dûment rempli, **avant le 15 mai de chaque année**, à l'administrateur de la Commission des aides :
M.

- Joindre à la présente une copie du dernier avis d'imposition, ainsi qu'un relevé d'identité postal ou bancaire (code IBAN).

FRAIS DE DEPLACEMENT

MODE D'EMPLOI

Aides aux étudiants dans le cadre du Master Pro (année en stage)

Remboursements des frais, notamment des frais de déplacement liés aux reprises de stage.

Les éléments demandés ci-dessous doivent parvenir soit par courrier :

avant le 25 du mois pour un règlement par virement en fin de mois.

Les demandes parvenues après cette date seront réglées le mois suivant.

Les déplacements :
Remboursement des frais de train au tarif 2ème classe. Afin d'éviter une trop longue avance de trésorerie, les étudiants peuvent adresser, dès l'achat du billet, une copie de celui-ci à l'administrateur des aides. En cas d'impossibilité d'utilisation d'un moyen de transport en commun rationnel, et après accord de l'administrateur des aides, remboursement sur la base d'un transport collectif théorique quel que soit le moyen de transport utilisé.

L'hébergement :
En accord avec :
DEFAP …….
l'hôtel N……., (indiquer ici l'adresse et le numéro de tél.}
le Foyer .……
……...
L'étudiant réserve sa chambre.
La facture, en principe réglée par le stagiaire, constitue le justificatif en vue du remboursement,
Vous devez prévenir suffisamment à temps l'hôtel en cas de modification faute de quoi l'étudiant supportera seul le coût de la chambre facturée.

Annexe 3.

LA REMUNERATIONS DES MINISTRES

Contexte

La rémunération des ministres a été un thème permanent du groupe de travail EELF-ERF finances, tant il est vrai que trois systèmes de rémunération préexistaient (Inspection de Paris, Inspection de Montbéliard, ERF) qu'il convenait de rapprocher pour définir le système unique de rémunération des ministres de l'Eglise protestante unie de France applicable dès l'année 2013.

Ainsi, tous les ministres inscrits au rôle de l'Eglise protestante unie de France ont une rémunération :

- qui répond aux principes rappelés ci-après,
- qui tient compte du statut propre du ministre,
- qui intègre les composantes reprises dans le tableau inclus dans cette note.

A – Rappel des principes qui sont à la base du système de rémunération des ministres qui prévalent dans l'Eglise protestante unie de France

1 – la transparence et l'équité: la rémunération est déterminée de la même manière pour tous, fondée sur un règlement connu de tous ;

2 – la solidarité : les ministres doivent être traités solidairement et non selon la richesse de leur Eglise locale ou paroisse et/ou de leur région ;

3 – la responsabilité : elle incombe aux Eglises locales et paroisses, aux ministres eux-mêmes, aux conseils régionaux qui, sous l'impulsion des différentes instances nationales concernées, doivent, chacun pour sa part, veiller à ce que chaque association cultuelle, notamment par une animation financière active et durable, tende à générer les ressources nécessaires à faire face à l'ensemble de ses engagements.

C'est dans le respect de ces trois principes qu'a été défini le système de rémunération des ministres de l'Eglise protestante unie de France qui est en place depuis le 1er janvier 2013.

B - Rappel du statut du ministre

Le statut des ministres n'a pas changé du fait de son inscription au rôle de l'EPUdF.

1. Il est assimilé à un salarié pour l'administration fiscale tout comme pour la Sécurité Sociale.

2. Il n'est pas considéré comme un salarié au regard du Code du travail. Toutefois, en référence au Code du travail, des dispositions ont été adoptées, jadis, par le synode national de l'ERF. Ces dispositions ont été reprises dans la constitution de l'Eglise protestante unie de France.

Ainsi, par exemple, un Fonds de solidarité et de reclassement (FOSOREC) existe, qui compense pour ceux des ministres qui quittent le ministère pastoral pour se tourner vers d'autres activités, l'absence d'inscription au régime d'assurance chômage des travailleurs salariés (voir règlement d'application paragraphe 4 situations spécifiques).

De même, l'association d'entraide pour les ministres de l'Eglise protestante unie de France (ASEMEPUdF) donne un cadre institutionnel aux pratiques d'entraide en faveur des ministres inscrits au rôle. Chaque région dispose d'une association régionale dont le budget est abondé par des contributions versées par les Eglises locales et paroisses à hauteur des décisions financières votées par le synode régional.

C - Rémunération du ministre

C'est l'article 27 de la constitution qui définit la rémunération des ministres et le règlement d'application qui en détermine les divers éléments.

Tous les ministres en activité reçoivent une rémunération constituée des éléments suivants :

	Eléments		Montant ou taux 2013
	Traitement Brut Mensuel de Base		1 160 €
TITRE A ou TITRE B Bulletin de salaire	Supplément familial	Taux de base	47,22 €
		Taux majoré	91,06 €
	Logement	Avantage en nature (3 pièces principales)	En fonction de la rémunération brute
		Indemnité différentielle	348 € (30 % TBMB)
		Indemnité compensatrice	66 % du TBMB maximum
		Indemnité de résidence	Fonction taxe habitation payée plafonnée à 919 €
	Ancienneté	Taux de 8 % du TBMB	92,80 €
		Taux de 18 % du TBMB	208,80 €
		Taux de 25 % du TBMB	290 €
	1er établissement	A la 1ère nomination sous certaines conditions	4 fois le traitement mensuel net
TITRE A ou TITRE C	Crédit documentation		274,41 € /an
	Crédit documentation après stage	Après suivi stage de la CPLR	290 € tous les 5 ans minimum
	Bourse de livre	A la 1ère prise de fonction	1 mois de traitement net
	Déménagement	Sur présentation de 3 devis	Coût total

Depuis le passage à l'Eglise protestante unie de France, le 1er janvier 2013,

- aucun ministre n'a vu sa rémunération diminuer.
- l'Eglise est plus fortement engagée en matière de retraite complémentaire (plus 1,28 % de cotisation supplémentaire),
- le supplément familial bénéficie désormais au ministre pour les enfants jusqu'à l'âge de 25 ans au lieu de 23 auparavant.

D – Autres charges financées par l'Eglise

L'Eglise locale, la région ou l'union nationale prend en charge les dépenses de chauffage, d'eau et d'électricité (sauf en cas d'attribution de l'indemnité logement).

Pour assurer les déplacements professionnels le ministre dispose, selon les lieux, soit d'un véhicule de service propriété de la région, de l'Eglise locale ou paroisse, soit de sa voiture personnelle. Un dispositif existe pour que, dans ce cas, les frais engagés ne pèsent pas sur les ressources du ministre.

TRAITEMENT DES MINISTRES EN 2013

1. Traitement mensuel

Traitement brut mensuel de base au 1er janvier 2013 : 1 160,00 €

2. Supplément pour ancienneté

8 % du traitement de base après 2 ans d'exercice ou au-delà de l'âge de 35 ans
18 % du traitement de base après 15 ans d'exercice ou au-delà de l'âge de 45 ans
25 % du traitement de base après 30 ans d'exercice ou au-delà de l'âge de 60 ans

3. Suppléments pour enfants à charge

La définition de la notion d'"enfant à charge" figure aux Actes du SN 1996, p. 485

*** Taux de base**
Un ministre ayant un enfant à charge perçoit mensuellement un supplément pour enfant, intégré dans le traitement, de 47,22 € par enfant à charge, jusqu'au jour du 25ème anniversaire de cet enfant (du 21ème au 25ème anniversaire, le supplément est versé sur demande du ministre à chaque anniversaire).

*** Taux majoré**
Un ministre reçoit en outre un supplément mensuel pour chaque enfant à charge du 11ème anniversaire au 25ème, pour un montant de 91,06 € par mois et par enfant.

Le supplément familial est dû à partir du premier jour du mois suivant celui au cours duquel les conditions d'ouverture du droit sont réunies. Il cesse d'être dû à partir du premier jour du mois suivant celui au cours duquel les conditions d'ouverture du droit cessent d'être réunies.

4. Indemnité de résidence

Elle est attribuée pour tenir compte, en tout ou partie, du paiement par le ministre de la taxe d'habitation.
Le montant maximum de l'indemnité de résidence pour 2013 est maintenu à 919 €.
Cette indemnité est versée au mois de septembre (sauf pour les ministres partant à la retraite, qui la reçoivent en mai).

5. Autres moyens mis à disposition d'un ministre

*** Prestation en nature**
Tout ministre (ou proposant) a droit :
- à un logement de fonction,
- à la prise en charge par l'Eglise locale des frais afférents.

*** Crédit-documentation**

a) Le montant annuel du crédit-documentation ouvert par poste de ministre est égal à 274,41 €.

b) Un crédit complémentaire est ouvert :

- après la première prise de fonction du ministre : le montant est égal au montant d'un mois de traitement brut de base,

- après la participation à un stage de formation organisé dans le cadre de la CP LR pour la formation permanente : le montant est égal au quart d'un montant de traitement brut mensuel de base. (En règle générale, ce crédit est ouvert au plus une fois tous les 5 ans pour chaque ministre).

*** Frais de déplacement**
Tout ministre ayant à supporter des frais de déplacement dans le cadre de l'exercice de son ministère a droit à leur prise en charge (ou à leur remboursement).

6. Pensions de retraite

*** Constitution des droits à pension**
Les ministres de l'Eglise protestante unie de France sont affiliés :
- à la caisse nationale d'assurance vieillesse du régime général de la Sécurité sociale (CNAV),
- à la caisse de retraite du régime complémentaire obligatoire REUNICA (anciennement ANEP).

Pour REUNICA, les règles sont les suivantes :

Assiette de cotisation : montant identique à celui du montant maximum des rémunérations à prendre en compte pour les cotisations d'assurance vieillesse.

Taux contractuel de cotisation :
6 % (taux d'appel 7,5 %) sur un forfait égal au plafond de la sécurité sociale,
16 % (taux d'appel 20,0 %) sur un forfait égal à 33 % du plafond de la sécurité sociale.

Prise en charge : la cotisation est prise en charge à raison de :
10 % par le ministre pour la partie correspondant au taux de cotisation à 6 %,
90 % par l'Eglise pour la partie correspondant au taux de cotisation de 6 % ; et 100 % pour la partie correspondant au taux de cotisation de 16 %.

*** Montant de référence :**
L'Eglise protestante unie de France assure le versement des compléments de pensions aux ministres retraités et à leurs ayants droit.

Montant de référence Eglise protestante unie de France (valeur janvier) à chaque retraité [avant majoration pour enfant] : 1 730,00 €.
Une revalorisation aura lieu au cours de l'année 2013.

PREVOYANCE ET ENTRAIDE POUR LES MINISTRES EN ACTIVITE

1) FRAIS DE SANTE : MUTUELLE SAINT CHRISTOPHE/ SERVYR COURTAGE

SERVYR COURTAGE
Assurances collectives
Gestion Prévoyance
6 allée René Fonck – BP 321
51688 REIMS CEDEX 2
Tél. 03 26 48 49 89

MUTUELLE SAINT CHRISTOPHE est une institution paritaire interprofessionnelle assurant le remboursement des "frais médicaux". Le contrat signé par l'Eglise protestante unie de France a pour objet d'accorder aux assurés une participation complémentaire à celle de la sécurité sociale pour couvrir les frais médicaux, chirurgicaux et d'hospitalisation, dans la limite des frais réels.

La cotisation annuelle est en 2013 de :
574,00 € par adulte
381,43 € par enfant jusqu'à 21 ans ou 26 ans s'ils poursuivent des études[1]. (Au-delà le montant de la cotisation est celui d'un adulte).

La cotisation est prise en charge à raison de :
10 % par le ministre,
90 % par l'Eglise protestante unie de France.

La cotisation est individuelle et la répartition indiquée ci-dessus sont valables pour le ministre, son conjoint (lorsqu'il justifie ne disposer d'aucun revenu professionnel) et les enfants à charge jusqu'au 22ème anniversaire[2].Pour les enfants à charge au-delà du 22ème anniversaire, le paiement de la cotisation est entièrement à la charge du ministre, pour un montant de 381,43 €.

Tout enfant âgé de plus de 26 ans ainsi que tout conjoint disposant de revenu professionnel sont considérés comme des personnes n'étant pas à charge financièrement au regard de l'affiliation auprès de MUTUELLE SAINT CHRISTOPHE (SERVYR courtage) : le paiement de leur cotisation adulte est entièrement à la charge du ministre.

2) ENTRAIDE INTERNE : ASEMELRF

L'Association de Solidarité et d'Entraide en Faveur des Ministres des Eglises Luthériennes et Réformées de France a pour objet d'apporter aux ministres de l'Eglise protestante unie de France tout ou partie des aides et secours nécessaires. Toute demande d'aide doit être adressée au secrétariat régional.

Un secours dont le montant est fixé cas par cas par ASEMELRF (section régionale ou nationale) peut être accordé dans les domaines suivants :
- complément au remboursement de l'EMPP en matière de soins
- complément à l'indemnité de résidence
- complément au secours en cas de décès
- complément à la prise en charge de la cotisation mutuelle des conjoints de ministres.

1 La cotisation "enfant" n'est pas due à compter du 3ème enfant à charge
2 Décision XXI du Synode national de Mazamet (1996)

Le montant de la cotisation de chaque Eglise locale à la section régionale ASEMELRF est fixé par le Synode régional.

3) ENTRAIDE COMMUNE AUX EGLISES PROTESTANTES

a) Association Pour les Familles Pastorales (APFP)

L'APFP a pour objectif de "contribuer aux frais d'éducation des enfants des ministres du culte protestant et venir en aide aux familles de ces ministres en cas de difficultés particulières".

Ces secours et bourses d'étude sont accordés sur dossier (à adresser à l'APFP avant le 15 octobre) selon des critères tenant compte du quotient familial et des dépenses scolaires ou universitaires effectives, aux enfants des foyers pastoraux poursuivant des études supérieures et ne bénéficiant pas de bourses d'Etat, ou dont les montants de ces bourses sont très insuffisants.

Les demandes doivent être adressées au Secrétaire général :

APFP
47 rue de Clichy
75311 Paris Cedex 09
Tél. : 01 48 74 88 52

b) Entraide Médicale Protestante Pastorale (EMPP)

L'EMPP a pour but exclusif, l'assistance aux familles des ministres de l'Eglise protestante unie de France en difficulté du fait de maladie, d'accidents, de décès, sous la forme d'attribution de secours.

Les remboursements cumulés de la sécurité sociale et de la mutuelle de prévoyance laissent un solde à la charge du ministre. Ce solde peut être pris en charge en cas de difficultés financières par :

- EMPP (usage actuel 50 %)
- ASEMELRF (section régionale ou Union nationale) (usage actuel 50 %)

Il convient de s'adresser au : Secrétariat général de l'Eglise protestante unie de France
47 rue de Clichy
75311 PARIS CEDEX 09
Tél. : 01 48 74 90 92

Annexe 4.
Comptes 2012 des Régions et Budget 2013

EPUdF INSPECTIONS ET REGIONS	Comptes 2012 et Budget 2013		
	2012	2012	2013
	Budget	Réalisé	Budget
Inspection Pays Montbéliard	713 500	693 424	682 834
Inspection de Paris	464 895	461 995	595 550
Est	496 000	440 650	486 810
Nord-Normandie	1 045 160	953 154	1 059 236
Ouest	1 657 689	1 585 682	1 700 685
Sud-Ouest	1 944 605	1 788 466	1 934 276
Cévennes-Languedoc-Roussillon	2 357 834	2 269 470	2 357 889
Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse	1 393 636	1 391 408	1 426 400
Centre-Alpes-Rhône	3 669 352	3 664 940	3 764 630
Région Parisienne	4 294 800	4 294 809	4 303 828
Contributions à recevoir des Eglises locales	**18 037 471**	**17 543 998**	**18 312 138**
Inspection Pays Montbéliard		1 200	
Inspection de Paris			
Est	0	12 375	
Nord-Normandie	0	5 658	
Ouest		5 896	
Sud-Ouest	2 395	28 241	5 000
Cévennes-Languedoc-Roussillon			
Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse	10 000	3 500	12 878
Centre-Alpes-Rhône	18 500	96 532	43 000
Région Parisienne	-51 000	-106 973	
Contributions en retard sur exercice antérieurs	**-20 105**	**46 429**	**60 878**
Inspection Pays Montbéliard	190 766	140 825	174 386
Inspection de Paris	181 432	156 226	
Est		7 335	
Nord-Normandie	10 000	4 500	
Ouest	22 058	77 677	20 000
Sud-Ouest	53 500	39 501	43 500
Cévennes-Languedoc-Roussillon		5 528	
Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse	27 616	36 410	28 372
Centre-Alpes-Rhône	109 750	125 619	41 500
Région Parisienne		55 850	
Contributions supplémentaires /Financement régional sur fonds de	**595 122**	**649 471**	**307 758**
Inspection Pays Montbéliard	904 266	835 449	857 220
Inspection de Paris	646 327	618 221	595 550
Est	496 000	460 360	486 810
Nord-Normandie	1 055 160	963 312	1 059 236
Ouest	1 679 747	1 669 255	1 720 685
Sud-Ouest	2 000 500	1 856 208	1 982 776
Cévennes-Languedoc-Roussillon	2 357 834	2 274 998	2 357 889
Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse	1 431 252	1 431 318	1 467 650
Centre-Alpes-Rhône	3 797 602	3 887 091	3 849 130
Région Parisienne	4 243 800	4 243 686	4 303 828
TOTAL des PRODUITS	**18 612 488**	**18 239 898**	**18 680 774**

EPUdF INSPECTIONS ET REGIONS	Comptes 2012 et Budget 2013		
	2012	2012	2013
	Budget	Réalisé	Budget
Inspection Pays Montbéliard	19,5	17,3	18,5
Inspection de Paris	13,0		
Est	11,0	10,6	9,0
Nord-Normandie	23,0	21,5	23,5
Ouest	32,8	34,5	32,9
Sud-Ouest	38,0	32,5	34,0
Cévennes-Languedoc-Roussillon	39,0	38,3	39,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse	26,0	25,5	26,0
Centre-Alpes-Rhône	65,5	63,8	62,5
Région Parisienne	66,5	65,0	64,5
Nombre de ministres (ETPR moyen net)	**334,3**	**308,9**	**309,9**
Inspection Pays Montbéliard	519 626	433 127	460 329
Inspection de Paris	365 823	362 541	292 550
Est	265 757	233 370	235 000
Nord-Normandie	636 000	533 669	612 418
Ouest	843 810	854 461	880 448
Sud-Ouest	957 000	830 591	885 000
Cévennes-Languedoc-Roussillon	958 932	938 495	968 049
Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse	666 016	665 054	685 672
Centre-Alpes-Rhône	1 660 062	1 628 693	1 683 090
Région Parisienne	1 765 000	1 669 319	1 740 648
Rémunérations et charges sociales des ministres (Titre B net)	**8 638 026**	**8 149 320**	**8 443 204**
Inspection Pays Montbéliard	187 740	216 852	195 391
Inspection de Paris	175 425	196 533	153 000
Est	100 950	110 697	113 060
Nord-Normandie	105 838	119 058	133 496
Ouest	168 600	168 286	165 000
Sud-Ouest	215 700	195 905	209 002
Cévennes-Languedoc-Roussillon	400 000	406 761	410 000
Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse	137 000	135 646	147 810
Centre-Alpes-Rhône	415 800	437 497	444 300
Région Parisienne	484 700	444 811	524 500
Charges de fonctionnement régional (Titre C net)	**2 391 753**	**2 432 046**	**2 495 559**
Inspection Pays Montbéliard	117 900	115 800	140 000
Inspection de Paris	65 000	65 000	110 000
Est	93 793	93 795	94 262
Nord-Normandie	234 085	234 085	234 085
Ouest	516 211	516 213	519 000
Sud-Ouest	736 890	736 890	740 574
Cévennes-Languedoc-Roussillon	856 675	856 675	800 000
Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse	496 296	496 292	501 260
Centre-Alpes-Rhône	1 335 285	1 335 285	1 335 285
Région Parisienne	1 644 900	1 644 872	1 689 821
Contributions versées à L'Union nationale (Titre A)	**6 097 035**	**6 094 907**	**6 164 287**

EPUdF INSPECTIONS ET REGIONS	Comptes 2012 et Budget 2013		
	2012 Budget	2012 Réalisé	2013 Budget
Inspection Pays Montbéliard	79 000	79 000	76 500
Inspection de Paris	40 000	40 000	40 000
Est	35 500	35 000	35 500
Nord-Normandie	79 237	79 237	79 237
Ouest	151 126	151 126	152 637
Sud-Ouest	167 360	167 360	168 200
Cévennes-Languedoc-Roussillon	176 903	176 903	177 788
Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse	131 592	131 592	132 908
Centre-Alpes-Rhône	386 455	386 455	386 455
Région Parisienne	350 000	350 000	350 000
Contributions versées au SPM-DEFAP (Titre D)	1 597 173	1 596 673	1 599 225
Inspection Pays Montbéliard	904 266	844 779	872 220
Inspection de Paris	646 248	664 047	595 550
Est	496 000	472 862	477 822
Nord-Normandie	1 055 160	966 049	1 059 236
Ouest	1 679 747	1 690 086	1 717 085
Sud-Ouest	2 076 950	1 930 746	2 002 776
Cévennes-Languedoc-Roussillon	2 392 510	2 378 834	2 355 837
Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse	1 430 904	1 428 584	1 467 650
Centre-Alpes-Rhône	3 797 602	3 787 930	3 849 130
Région Parisienne	4 244 600	4 109 002	4 304 969
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	18 723 987	18 272 919	18 702 275
Inspection Pays Montbéliard	0	-9 330	-15 000
Inspection de Paris	79	-45 826	0
Est	0	-12 502	8 988
Nord-Normandie	0	-2 737	0
Ouest	0	-20 831	3 600
Sud-Ouest	-76 450	-74 538	-20 000
Cévennes-Languedoc-Roussillon	-34 676	-103 836	2 052
Provence-Alpes-Côte d'Azur-Corse	348	2 734	0
Centre-Alpes-Rhône	0	99 161	0
Région Parisienne	-800	134 684	-1 141
RESULTAT D'EXPLOITATION REALISE ET PREVISIONNEL	**-111 499**	**-33 021**	**-21 501**

RESPONSABILITES DE l'UNAC-EPUdF au regard des comptes de consistoires ouverts par l'Union nationale, Incidence sur la consolidation des comptes régionaux

L'article 5 de la Constitution de l'Eglise protestante unie de France prévoit que les Eglises locales ou paroisses sont regroupées en consistoires, délimités par le synode régional.
L'assemblée du consistoire (composée des représentants des Eglises locales ou paroisses) élit en son sein un conseil du consistoire, qui lui-même élit son bureau.
Le Règlement d'application du paragraphe 1 de l'article 5 stipule que l'assemblée ou le conseil de consistoire peut se voir confier par le conseil régional ou par le synode régional certaines responsabilités.

Les consistoires ont des activités très variées allant de l'organisation d'une rencontre annuelle des membres des Eglises à la mutualisation d'actions communes pour l'ensemble des Eglise telles que la catéchèse, l'action apostolique, le réseau jeunesse en passant par des tâches plus matérielles comme l'entretien des presbytères ou la gestion d'un parc auto. Il peut également accompagner les Eglises locales ou paroisses dans le cadre d'un projet commun d'annonce de l'Evangile, conformément aux orientations prises par le conseil régional.

1. Contraintes légales et financières

N'ayant pas de personnalité juridique propre, les consistoires dépendent directement de leur région respective.
En outre certains actes de gestion du consistoire ne peuvent pas être exercés de la seule et pleine autorité de l'assemblée ou du conseil de consistoire : le consistoire ne peut, ni recevoir de dons et legs[1], ni contracter des engagements (embauche, emprunt, etc...) ou des assurances : de telles responsabilités doivent être exercées par le Conseil régional, par délégation et avec l'accord du Conseil national.

Tous les actes de gestion du consistoire sont exercés dans le cadre d'une délégation de l'Union nationale. Cette délégation, donnée à des personnes, est permanente pour ce qui concerne le fonctionnement ordinaire du consistoire dans le cadre d'un budget voté en assemblée de consistoire (avec copie à la Région). Tout ce qui sort de ce cadre nécessite une délégation particulière du conseil régional, en accord avec le conseil national.

Le conseil de consistoire doit rendre compte de ses actes de gestion à la Région.

2. Responsabilités et délégation de signatures

Le conseil national, après avis conforme du conseil régional, donne délégation de signature, dans ce cadre, à des personnes, président ou trésorier de conseil de consistoire, dans le cadre de la gestion de comptes bancaires ou postaux intitulés EPUdF-consistoire-….

L'ensemble des comptes ouverts au nom de l'EPUdF relève de la pleine et entière responsabilité du conseil national qui a pour obligation de rendre compte au synode national de la situation de tous les comptes ouverts au nom de l'Union nationale (comptabilité du siège, des régions et des consistoires).

1 Pour les dons nominatifs, il ne peut effectuer d'attestations car il n'est pas habilité à le faire. Pour les dons importants, l'Union nationale peut, sur demande, établir un reçu.

3. Méthode d'enregistrement des comptes annuels des consistoires

La délégation du conseil national, sur l'avis conforme du conseil régional, oblige à un retour d'informations vers la région sous la forme de l'envoi de l'état annuel de présentation des comptes du consistoire au secrétariat régional.

Le budget de chaque région est établi de la manière suivante avec 4 titres :
-titre A : contribution au budget national ;
-titre B : dépenses en matière de rémunération des ministres ;
-titre C : fonctionnement des instances régionales ;
-titre D : contribution au DEFAP.

Au sujet du titre C, les principaux postes de dépenses sont (mais demeurent variables selon les régions) :
-animation et vie régionale : synode, conseil ;
-fonctionnement secrétariat régional ;
-dépenses de solidarité et de mutualisation.

Les modalités d'application pour le mode d'enregistrement des recettes et des dépenses des consistoires ont été évoquées lors de la Commission nationale des finances du 2 mars 2013. Deux alternatives ont été examinées :
- prévoir un poste de dépenses supplémentaires au titre C :
  i. avantage : pas trop de bouleversements de la présentation du budget régional
  ii. inconvénient : impact fort des dépenses contrôlées par la Région sans contrôle de celles du consistoire
- ou bien prévoir la création d'un titre supplémentaire, le titre E
  i. avantage : meilleure différenciation entre les dépenses-recettes des régions et des consistoires
  ii. inconvénient : cette organisation nécessite une décision synodale

Après échange de vues et sur proposition de la commission nationale des finances, la création d'un titre E dans la comptabilité régionale sera proposée et serait mise en place à partir des comptes de l'année 2013. Toutefois, sachant que la responsabilité des synodes en matière de vote de budget et d'approbation des comptes ne porte que sur les titres A, B, C et D, il a été admis que la présentation des comptes permettra de distinguer le total des titres A, B, C et D du titre E, qui n'est présenté que pour information. Cette disposition pourra être revue lorsque les conseils régionaux disposeront de l'ensemble des informations relatives au budget, au compte de résultat et à la révision des comptes et seront à même d'intégrer dans leurs propres comptes la gestion complète des consistoires.
Cette décision sera soumise pour approbation à l'examen du synode national en mai 2013.

4. Etat récapitulatif et consolidation des comptes régionaux

Les trésoriers de consistoire pourront dresser l'état de leurs comptes annuels en s'appuyant sur le formulaire de présentation des comptes de consistoire ci- joint.

L'état récapitulatif de présentation des comptes de Consistoire présente en première page un tableau de synthèse reprenant les éléments qui seront intégrés, après analyse, dans les comptes régionaux :

	Comptes de l'année 20..			Budget de l'année 20..	
	Recettes	Dépenses		Recettes	Dépenses
Chapitre 1					
Chapitre 2					
Chapitre 3					
Total = (1+2+3)	XXXXX	XXXXX			
Excédent					
Déficit					

Le budget de chaque consistoire de l'année n sera inséré dans le budget régional présenté au synode régional de fin d'année n-1.

Les comptes de l'année n-1 des consistoires seront intégrés aux comptes des régions et participeront ainsi à la consolidation globale des comptes des régions avec ceux du siège.
Rappelons que les comptes consolidés font l'objet d'un contrôle du commissaire aux comptes, sont présentés au synode national par le conseil national pour validation.
Les comptes intégrés de l'Eglise unie prennent en compte les comptes du siège, les comptes des régions ainsi que les comptes des consistoires.

Les comptes de chaque région pourraient indiquer en recettes les montants globaux :

- Contributions des Eglises locales/Paroisses : XXXXX
- Autres recettes : XXXXX
- Total Recettes de la Région : XXXXXX

- Consistoire Basse Normandie : XXXXX
- Consistoire Champagne : XXXXX
- Total Consistoires : XXXXX

En dépenses :

- Titre A : XXXXX
- Titre B : XXXXX
- Titre C : XXXXX
- Titre D : XXXXX
- Total Dépenses de la Région : XXXXXX

- Titre E :
  - *Consistoire BN :* XXXXX
  - *Consistoire Champagne :* XXXXX
- Total Titre E : XXXXX

Comme pour les Eglises locales/Paroisses, le responsable régional de l'analyse des comptes sera destinataire des Etats récapitulatifs de chaque consistoire de la région.

Projet de décision :

Le synode national de l'Eglise protestante unie de France réuni à Lyon du 9 au 12 mai 2013, vu le rapport du Conseil national intitulé « Responsabilité de l'UNAC-EPUdF au regard des comptes de consistoires ouverts au nom de l'Union nationale » décide :

d'inscrire à partir de 2013 un titre E dans la présentation des comptes des régions correspondant aux recettes et dépenses des consistoires.

Les Ensembles : principes et méthode

<u>Référence</u> : Constitution, article 2, § 3 « Mutualisation »[1]

Après la révision des statuts des associations cultuelles, on dénombre déjà 10 Ensembles dans la région CLR qui ont établi des chartes de mutualisation; d'autres sont déjà en préparation.

A noter que certaines Eglises ont mis en place, par ailleurs, des « secteurs » ou autres appellations qui ne rentrent pas sous la dénomination des Ensembles parce que, notamment, elles n'ont pas institué des « chartes de mutualisation » suivant les termes de la Constitution. Rappelons aussi que, par définition, un Ensemble est un mode d'organisation provisoire, même si ce « provisoire » peut durer quelques années.

*

Au-delà des dispositions déjà prévues dans les documents fondateurs de l'Eglise unie, les initiateurs de ces différents projets sont dans l'attente d'un mode d'emploi formel, opérationnel et technique, portant sur les règles communes relatives à la gouvernance, la gestion, les méthodes comptables applicables aux Ensembles.

Un groupe s'est déjà mis au travail sur la production d'un tel mode d'emploi opérationnel, et la commission nationale des finances, en Mars 2013, en a été saisie. Il est d'abord attentif à ce que la gestion de ces Ensembles :

- laisse bien à chacun ses responsabilités; en particuliers, la gestion de l'Ensemble relève du niveau local, et non pas synodal ;
- évite les doubles comptes
- permette de régler les en-cours en toute transparence.

Suite à ces discussions, une nouvelle version va être préparée par le groupe de travail, qui sera soucieux d'une bonne concertation avec le terrain. Une version finalisée devrait pouvoir être soumise au Conseil National de Septembre 2013.

Dans l'attente que ce processus arrive à son terme, des discussions, au siège ou dans les régions, auront lieu avec les responsables régionaux d'une part, les membres du groupe de travail et les responsables des services de l'Eglise unie d'autre part. A l'occasion de ces discussions, les gestionnaires des Ensembles pourront, directement ou via les trésoriers régionaux, avoir des réponses aux questions techniques immédiates qu'ils se posent pour pouvoir avancer dans la gestion des Ensembles existants.

1 « Deux ou plusieurs associations cultuelles d'un même consistoire peuvent convenir, pour une durée déterminée et non tacitement reconductible, de mettre en commun tout ou partie de leurs activités et moyens, et notamment un ou plusieurs poste(s) permanent(s) ou temporaire(s) de ministres attribué(s) conjointement à elles par le synode national sur proposition du synode régional.

Elles signent à cet effet une Charte de mutualisation élaborée par les conseils presbytéraux et approuvés par chaque assemblée générale concernée après accord du conseil régional et du conseil national. Les dispositions du § 2 de l'article 17 s'appliquent à chaque ensemble doté d'une charte de mutualisation. Les dispositions du § 3 de l'article 24 de la Constitution s'appliquent au conseil ecclésial d'ensemble. »

CONTRIBUTION AU SERVICE PROTESTANT DE MISSION - DEFAP

(regroupée par Régions) - Exercice 2012

	2011	2012	
REGIONS	**VERSEMENTS**	**CONTRIBUTIONS BUDGETEES**	**VERSEMENTS**
C.A.R	386 455	386 455	386 455
C.L.R	175 151	176 903	176 903
EST	35 000	35 000	35 000
N-N	79 001	79 238	79 237
OUEST	149 630	151 126	151 126
P.A.C.C.A.	130 290	131 592	131 592
R.P	350 000	350 000	350 000
S.O	165 700	169 014	167 360
TOTAL	1 471 227	1 479 328	1 477 673
Rappel total sur exercice précédent	1 467 274	1 476 160	1 471 227
Variation	0,27 %	0,21 %	0,44 %

		2011	2012	%	Point
Régions (ERF)	Budget AG	1 476 160	1 479 328	0,21 %	
	Eng. Rég	1 476 160	1 479 328	0,21 %	
	Réalisation	1 471 227	1 477 673	0,44 %	
Autres Eglises	Budget AG	514 225	513 000	-0,24 %	
	Réalisation	516 225	514 500	-0,33 %	
Total	**Budget AG**	**1 990 385**	**1 992 328**	**0,10 %**	
	réalisation	**1 987 452**	**1 992 173**	**0,24 %**	
Taux de réalisation ERF					
-par rapport au budget voté		**99,85 %**	**99,99 %**		**0,14**
-par rapport aux eng. Rég.		**99,67 %**	**99,89 %**		**0,22**
Part ERF parmi les contributions des Eglises		**74,03 %**	**74,17 %**		**0,14**

VEHICULES DE L'EGLISE – REGLEMENT CADRE

Le présent règlement a pour objet de fixer un cadre général applicable à tous les établissements régionaux, à charge ensuite pour chacun d'entre eux de le compléter par des dispositions régionales relatives à la gestion du PAR.

Préambule :

Les textes règlementaires (article 27) de l'Eglise Protestante Unie de France précisent que l'Eglise rembourse au ministre ses frais de déplacement dans le cadre de son activité professionnelle ou bien lui fournit les moyens de cette desserte.
Par la nature même de sa fonction, le ministre n'est pas assujetti à un horaire fixe, et reste disponible. Son activité s'exerce la semaine, mais aussi pendant les week-ends et jours fériés, notamment pour présider les cultes et effectuer les actes pastoraux tels que les baptêmes, mariages et services funèbres. Dans ce contexte très particulier, le ministre, pour exercer son ministère, doit disposer de façon permanente d'un véhicule, stationnant à proximité du bureau et donc du logement.

Ce véhicule considéré comme un véhicule de service destiné à un usage strictement professionnel doit être utilisé exclusivement pour les besoins du ministère. Pendant toute période non travaillée le ministre ne peut pas utiliser son véhicule de service.

1. Mise à disposition d'un véhicule

Les textes règlementaires (article 27) et un certain nombre de décisions prises par les comités directeurs prévoient le remboursement des frais professionnels engagés ou la mise à disposition d'un véhicule.
La mise à disposition d'un véhicule pour les besoins du ministère concerne les ministres du culte inscrits au Rôle de l'EPUdF et aux proposants (ministres non ordonnés, en période probatoire). Le même dispositif peut être étendu aux suffragants (laïcs salariés dans le cadre d'un contrat à durée déterminée, auxquels sont confiés une desserte et notamment des actes pastoraux).

2. Conditions d'utilisation du véhicule

En fonction de l'étendue géographique de la zone de circonscription de l'activité du ministre, le nombre de kilomètres parcourus dans une année varie énormément, avec une moyenne annuelle pouvant aller de 2 000 km à 30 000 km selon les ministres.

Au véhicule est systématiquement attaché un carnet de bord tenu par le ministre. Ce carnet de bord obligatoire doit permettre de reconstituer par journée les déplacements effectués avec le véhicule de service, mentionnant pour chaque déplacement le nombre de kilomètres parcourus, le lieu de départ, le lieu de destination, le lieu de retour et le motif :
1 - activités d'Eglise,
2 - visites pastorales,
3 - représentations,
4 - réunions publiques.

En raison des contraintes liées au secret professionnel, ce carnet ne comporte pas de données nominatives. Il constitue un élément de preuve suffisant pour justifier l'usage professionnel du véhicule.

3. Prise en charge par l'Eglise des dépenses afférentes à un véhicule dont elle est propriétaire

L'Eglise prend exclusivement en charge l'achat du véhicule, son entretien, l'assurance, les frais de remise en état (y compris les pneumatiques), le carburant ainsi que les frais de péage et de parkings.

4. Utilisation exceptionnelle du véhicule de service pour un usage privé

Le véhicule de service est exclusivement réservé à un usage professionnel. Toutefois, bien que l'usage privé du véhicule de service soit prohibé, il est admis que le ministre, à titre exceptionnel ou dans un cas de force majeure, soit contraint d'utiliser son véhicule professionnel pour effectuer « un déplacement impérieux nécessité par un acte courant de la vie ».

Ces cas peuvent être, par exemple :
- se rendre en urgence auprès d'un membre de sa famille hospitalisé,
- aller chercher un enfant à l'école car il est souffrant,
- aller chercher son conjoint dont la voiture est en panne ou a été accidentée, etc…

Le ministre rembourse alors l'Eglise à un coût forfaitaire du kilomètre fixé chaque année par le Conseil national.

5. Non-respect du présent règlement

En cas du non-respect des présentes dispositions, les mesures suivantes sont prises :

- en l'absence de tenue de carnet de bord, les kilomètres parcourus pour un usage professionnel et non justifiés sont décomptés au titre d'un usage privé et font l'objet d'un remboursement par le ministre au coût du kilomètre parcouru fixé annuellement ;

- en l'absence du remboursement des kilomètres parcourus au titre d'un usage privé, il sera demandé au ministre le coût du kilomètre parcouru au titre des déplacements privés plus une majoration de 12 %.

BAREME DE REMBOURSEMENT DES FRAIS KILOMETRIQUES ANNEE 2014

Le tableau ci-après, donne le coût forfaitaire à appliquer en fonction de la situation rencontrée.

USAGE	QUI REMBOURSE	A QUI	COUTS
Usage privé du véhicule de service, à titre exceptionnel et en cas de force majeure	Le ministre	L'Eglise	**0,42 €** du kilomètre
Usage du véhicule personnel pour un service dans l'église	L'Eglise	Un bénévole	**0,36 €** du kilomètre maximum
Usage du véhicule personnel pour assurer la desserte	L'Eglise	Un ministre Un salarié	**0,36 €** du kilomètre maximum

Ces valeurs seront actualisées chaque année par le conseil national.

PROJET DE DECISION

Le Synode national réuni à Lyon du 8 au 12 mai 2013,

Sur proposition du Conseil national,

Approuve le règlement ayant pour objet de fixer un cadre général des dispositions relatives à la gestion du véhicules de service, propriété de l'Eglise (régions et églises locales ou paroisses) ;

Approuve le taux de remboursement des frais kilométriques pour l'année 2014, tel qu'il figure dans le tableau ci-après ;

USAGE	QUI REMBOURSE	A QUI	COUTS
Usage privé du véhicule de service, à titre exceptionnel et en cas de force majeure	Le ministre	L'Eglise	0,42 € du kilomètre
Usage du véhicule personnel pour un service dans l'église	L'Eglise	Un bénévole	0,36 € du kilomètre maximum
Usage du véhicule personnel pour assurer la desserte	L'Eglise	Un ministre Un salarié	0,36 € du kilomètre maximum

Ces valeurs seront actualisées chaque année par le Conseil national.

Charge chaque région de la mise en place des modalités d'application de ce règlement dans le cadre déterminé.

Annexe 5.

ASEMELRF - EXERCICE 2012

	CAR	CLR	EST	NN	OUEST	PACCA	RP	SO	Sous-total Sect. rég.	Section nationale	TOTAL GENERAL
RECETTES											
Dotation Région ou UN										17 000,00	**17 000,00**
Contributions des Eglises loc.	5 760,00	11 222,87	2 340,00	3 800,00	5 581,08	8 535,00	13 000,00	9 723,06	59 962,01		**59 962,01**
Remb. prêts ministres											
Produits financiers	1 786,45		143,82			525,84		654,61	3 110,72		**3 110,72**
Autres : dons exceptionnels	2 333,20	735,35	1 592,00	895,00	995,00	2 800,00	3 391,00	3 094,20	15 835,75	12 083,99	**27 919,74**
Sous-total	9 879,65	11 958,22	4 075,82	4 695,00	6 576,08	11 860,84	16 391,00	13 471,87	78 908,48	29 083,99	**107 992,47**
DEPENSES											
Secours aux ministres											
. ordinaires	7 295,40	7 126,91	1 621,00	1 238,50	6 890,39	8 703,00	2 827,00	5 432,00	41 134,20	19 353,00	**60 487,20**
. exceptionnels	794,00			5 381,19	673,17		19 735,00	6 593,85	33 177,21	7 500,00	**40 677,21**
Prêts aux ministres					800,00				800,00		**800,00**
Divers	254,96	53,43	10,40	11,48	4,32		181,00	96,78	612,37	3 039,06	**3 651,43**
Sous-total	8 344,36	7 180,34	1 631,40	6 631,17	8 367,88	8 703,00	22 743,00	12 122,63	75 723,78	29 892,06	**105 615,84**
Solde exploitation	1 535,29	4 777,88	2 444,42	-1 936,17	-1 791,80	3 157,84	-6 352,00	1 349,24	3 184,70	-808,07	**2 376,63**
report au 01.01.2012	115 927,19	36 226,08	6 579,49	21 136,85	43 440,12	24 939,15	21 978,70	39 430,95	309 658,53	32 250,31	**341 908,84**
solde au 31.12.2012	**117 462,48**	**41 003,96**	**9 023,91**	**19 200,68**	**41 648,32**	**28 096,99**	**15 626,70**	**40 780,19**	**312 843,23**	**31 442,24**	**344 285,47**

Association cultuelle en Faveur de l'Eglise Réformée de France

BILAN AU 31.12.2012

ACTIF				PASSIF		
				Fonds Protestantisme 01/01/2012	259 709,66	
				. Résultat 2012	**36 640,59**	
						296 350,25
				Report à nouveau au 01/01/2012	-93 639,35	
				. Résultat 2012	**-10 354,78**	
						-103 994,13
				Formation Ministres 01/01/2012	56 354,51	
						56 354,51
				Formation proposanat 01/01/2012	109 663,20	
						109 663,20
Débiteurs divers	105 527,00		**105 527,00**	Dettes Fiscales et Sociales	6 740,12	
						6 740,12
Banque	259 586,95		**259 586,95**			
TOTAL			**365 113,95**	**TOTAL**		**365 113,95**

Association cultuelle en Faveur de l'Eglise Réformée de France

COMPTE DE RESULTAT 2012

CHARGES			PRODUITS		
1. Fonds Protestantisme		**0,00**	**1. Fonds Protestantisme**		**36 640,59**
. Subventions et frais			. Dons La Réserve	21 604,59	
2. Formation des ministres			**2. Formation des ministres**		**0,00**
3. Gestion commune		**17 098,78**	**3. Gestion commune**		**6 744,00**
- Poste chargé de Mission	6 740,12		Dotation EPUdF		6 740,12
- Reunion des Ministres associés	6 198,27		Dons		3,88
. Participation financière titre A	4 000,00				
. Frais financiers	159,41				
- Frais divers	0,98				
Total charges		**17 098,78**	**Total produits**		**43 384,59**
Résultat 2012		**26 285,81**			
		43 384,59			**43 384,59**

COMPTES SCE

BILAN 2012

ACTIF

	ACTIVITE EDITION	ACTIVITE PATRIMOINE	ACTIVITE THEOVIE	CUMUL 2012	CUMUL 2011
-					
Immobilisations Nettes :					
- 34 immeubles (pour mémoire)		4,90		4,90	4,90
- Installation générales			209,22	209,22	318,95
- Mobilier de bureau			313,58	313,58	852,13
Actif circulant					
- TVA	0,00			0,00	15 075,69
- Débiteur divers (EPUdF)	30 307,14			30 307,14	30 331,94
- Valeurs disponibles	326,19			326,19	326,19
- Banque	14 208,34			14 208,34	27 215,51
	44 841,67	**4,90**	**522,80**	**45 369,37**	**74 125,31**

BILAN 2012

PASSIF

	ACTIVITE EDITION	ACTIVITE PATRIMOINE	ACTIVITE THEOVIE	CUMUL 2012	CUMUL 2011
-					
Capitaux permanents :					
- Patrimoine immobilier		4,90		4,90	4,90
(pour mémoire)					
Legs avec charges					
- Legs Le Teil		3 739,45		3 739,45	3 739,45
- Legs Houlgate		6 256,90		6 256,90	6 256,90
- Loyer reçu d'avance du bail		10,37		10,37	10,37
Fonds d'équipement		1 982,85		1 982,85	1 982,85
Fonds coordination	48 449,68			48 449,68	48 449,68
Fonds théovie			-27 087,47	-27 087,47	-27 087,47
Report à nouveau	37 132,04			37 132,04	73 688,66
- Résultat 2012	-24 471,07	0,00	-648,28	-25 119,35	-36 556,32
					0,00
Débiteurs - Créditeurs divers	0,00			0,00	3 636,59
	61 110,65	**11 994,47**	**-27 735,75**	**45 369,37**	**74 125,61**

COMPTE DE RESULTAT 2012

	ACTIVITE EDITION	ACTIVITE PATRIMOINE	ACTIVITE THEOVIE	CUMUL 2012	CUMUL 2011
PRODUITS DE GESTION					
- Ventes	1 804,42			1 804,42	2 479,46
- Dons et autres subventions					
- Produits divers/exceptionnels	0,00			0,00	750,48
Sous-total A	***1 804,42***	***0,00***	***0,00***	***1 804,42***	***3 229,94***
CHARGES DE GESTION					
- Publications	6 827,87			6 827,87	24 530,35
- Services bancaires	239,41			239,41	239,41
- Affranchissement et téléphone	18,70			18,70	8 710,30
- Groupe de travail/frais déplace	1 109,63			1 109,63	1 385,16
- Frais divers-/fournitures bureau	4,19			4,19	75,00
- Honoraires		0,00		0,00	956,80
- Amortissements			648,28	648,28	707,85
- Participations gestion commune	3 000,00			3 000,00	3 000,00
Sous-total (B)	***11 199,80***	***0,00***	***648,28***	***11 848,08***	***39 604,87***
RESULTAT DE GESTION A - B =C	**-9 395,38**	**0,00**	**-648,28**	**-10 043,66**	**-36 374,93**
PRODUITS FINANCIERS D		-	-	-	
FRAIS FINANCIERS E		-	-	-	
		-	-	-	
		-	-	-	
RESULTAT FINANCIER D - E = F	-	-	-	-	
CHARGES EXCEPTIONNELLES G	**15 075,69**	-	-	**15 075,69**	**181,39**
RESULTAT NET C - F - G	**-24 471,07**	**0,00**	**-648,28**	**-25 119,35**	**-36 556,32**

TITRE I
Conseil national

Introduction aux rapports du conseil national des coordinations et des services de l'union 90

Rapport du conseil national 92
Annexes :
1. Vœux des synodes régionaux au Conseil national 117
2. Nominations, délégations, équipe 128
3. Secrétaire général - Descriptif du poste 130
4. Secrétaire national chargé de la communication - Cahier des charges 131
5. Secrétaire national chargé des relations internationales - Cahier des charges 134
6. Dispositions fixant la procédure en matière de sanctions disciplinaires 136
7. Dispositions relatives aux enseignants de l'IPT et au pourvoi des postes 145
8. Service de la formation permanente des pasteurs de l'Eglise protestante unie 156
9. La fin de la vie humaine 161

Documents d'information
1. AC membres de l'UNACEPUdF – Communion luthérienne et réformée 164
2. Rôle de l'Eglise protestante unie de France 185
3. Récapitulatif du mouvement des proposants 207
4. Nouvelle organisation des services : les fiches de fonction des responsables 208
5. Protestantisme & Images 215
6. Théovie 217
7. Association cultuelle pour la communion avec l'UEPAL 219
8. Association de solidarité et d'entraide en faveur des ministres de l'EPU 224

Rapport de l'Equipe nationale :
1. Coordination Interrégionale Pour l'Evangélisation (CIPE) 227
2. Pôle national de formation (PNF) 234
3. Animation des réseaux jeunesse 243
4. Relations Internationales – année 2012 -2013 249

Défap 266
Délégation à l'AG de la Fédération protestante de France 268
Communiqué à l'issue de l'AG de la Fédération protestante de France des 19 & 20/01/13 269

Rapport des trésoriers 274
Annexes 1 Administration légale des biens – conventions de mise à disposition 282
Annexe 1.2. Rapport financier 283
Annexe 1.3. Les comptes de l'Eglise Evangélique luthérienne de France 305
Annexe 1.5. Analyse des comptes 2011 des Eglises locales 314
Annexe 2. Budget 2014 et dispositions diverses 333
Annexe 2.5. Fonds dédiés 346
- Fonds Animation-Evangélisation-formation 347
- Fonds d'équipement 349
- Fonds retraite 351
- Fonds Pension 352
- Fonds d'action sociale 353
- Fonds Assurance 354
- Fonds donation Muriel Cellérier 355
- Fonds Relations internationales 356
- Fonds IPT 357
- Fonds presbytères 358
- Fonds projets pluriannuels 359

Fonds Eglise Unie 360
Fonds Régions 361
Annexe 2.6. Révision de la carte des régions réformées 362
Annexe 2.7.a Convention de stage Master Professionnel 364
Annexe 2.7.b Aides aux étudiants de l'IPT (Paris – Montpellier / cycle 1 et master pro) 364
Annexe 3.1.a La rémunération des ministres 375
Annexe 3.1.b Traitement des ministres en 2013 377
Annexe 3.2. Prévoyance et entraide pour les ministres en activité 379
Annexe 4.1. Comptes 2012 des Régions et Budget 2013 381
Annexe 4.2. Responsabilité de l'UNAC-EPUdF 384
Annexe 4.3. Les Ensemble : principes et méthodes 388
Annexe 4.4. Contribution au service protestant de mission-Défap 389
Annexe 4.5. Véhicules de l'Eglise – Règlement cadre 390
Annexe 5.1. ASEMELRF 393
Annexe 5.2. AFERF 394
Annexe 5.3. SCE 395

Fin du premier *PDF*